This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

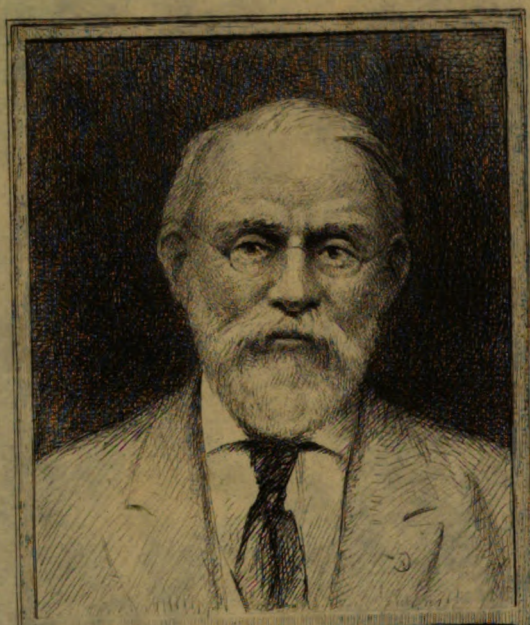

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

Digitized by Google

COLLABORATEURS

DE LA REVUE D'ALSACE.

A. DE BARTHÉLEMY, membre de l'Institut; H. BARDY; I. BEUCHOT; E. BLECH; G. BLEICHER, directeur de l'Ecole de pharmacie de Nancy; J. BOURGEOIS; A. CHAUVIN, supérieur de l'Ecole Massillon; A. CHUQUET, professeur au Collège de France; DUBAIL-ROY; M. DUBRUEL; Dr L. EHRHARD; A. GASSER, directeur de la Revue; A. GENDRE; Mgr. GÜTHLIN; l'abbé HANAUER; V. HENRY, professeur à la Sorbonne; CH. HOFFMANN; A. I. INGOLD, notaire honoraire; ANGEL INGOLD, directeur de la Revue; A. M. P. INGOLD; E. KELLER, ancien député; Dr L. KUENY; Dr LARGER; LÉON et EUGÈNE LÉFEBURE; E. MÜNTZ, membre de l'Institut; CH. PFISTER, professeur à l'université de Nancy; chanoine RÆSS; R. REUSS, professeur à la Sorbonne; TH. SCHŒLL; G. SCHLUMBERGER, membre de l'Institut; A. WALTZ, bibliothécaire de la ville de Colmar; E. WALDNER, archiviste de la ville de Colmar; Dr WEISGERBER; E. WETTERLÉ, député au Reichstag, etc.... etc....

Digitized by Google

DC
610
.A31
R4
V.52

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

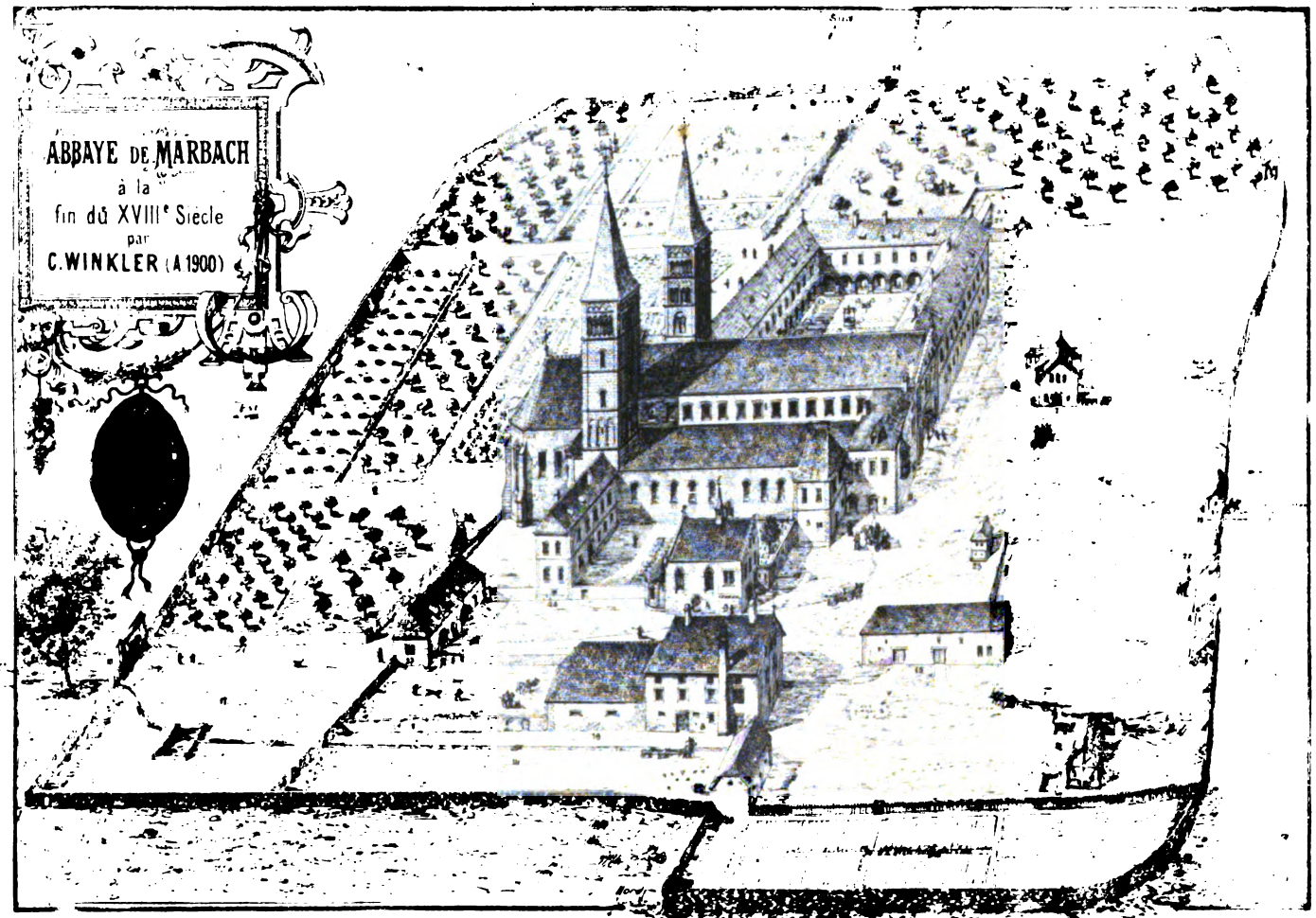

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

FONDATEUR : JOSEPH LIBLIN.

QUATRIÈME SÉRIE : DEUXIÈME ANNÉE

TOME LII• DE LA COLLECTION

COLMAR
Place neuve, 8

MANTOCHE
(*Haute-Saône*)

PARIS
A. Picard, rue Bonaparte, 82

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
6-8-27.
15137

L'ABBAYE DE MARBACH

NOTE ICONOGRAPHIQUE

Le plan de Marbach que nous donnons en tête de cette livraison est dû à l'habile crayon de M. Winkler, ancien conservateur des monuments historiques d'Alsace. Il représente l'abbaye telle qu'elle exista durant le XVIIIe siècle.

Une ancienne vue à vol d'oiseau, faite en 1726 par Joseph Mattlé, — vue qui se trouve aux Archives de la Haute-Alsace et qui a été reproduite en partie par M. Kraus[1] — a servi de base au travail de M. Winckler. Toutefois ce dessin avait besoin de corrections dans ses détails. Tout d'abord, il pouvait être corrigé par le *Plan topographique de l'abbaye de Marbach dressé à la réquisition des citoyens Roux, F. X. Schedelin, J. N. et J. Girois, par F. Ant. Hurst, arpenteur géomètre-juré du district et de la ville de Colmar, le 20 août 1793, au IIe* [2]. De plus il existe plusieurs vues de l'abbaye, prises à diverses époques, qui permettaient de rétablir en leur entier les principaux bâtiments aujourd'hui disparus, et

1. *Kunst und Alterthum im Ober-Elsass*, p. 429.
2. Archives de la Haute-Alsace.

Digitized by Google

pour lesquels Mattlé s'était contenté d'un à peu près. Ainsi en 1809, M. Henri Lebert, dans une magnifique petite aquarelle[1], a reproduit, dans tous leurs détails, l'Eglise, les deux tours encore intactes, et une partie du couvent. M. Rothmuller, dans son *Musée historique*[2], outre une excellente vue de face de l'abbaye, déjà ruinée, a donné le dessin très exact des deux tours, telles qu'on les voyait encore en 1818. Le même artiste a laissé dans ses cartons qui se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Colmar, une vue de Marbach en 1822, alors que la plus belle des deux tours, celle que l'on appelait la *tour des prévôts* et qui se trouvait du côté de Gueberschwihr, avait déjà disparu. De plus, il a crayonné, nous ne savons dans quel but, la tour encore existante, sur trois faces, avec beaucoup de soin. En 1828, M. Schracre, architecte de Mulhouse, peignit une vue de l'abbaye, qui se trouve également à la bibliothèque de Colmar; et comme pour prendre son dessin il crut devoir se placer au nord, il a précisement pris en son entier la quatrième face de la tour, que jusqu'alors sans doute les ruines du chœur empêchaient de voir distinctement.

Enfin un acte notarié en date du 30 prairial an VI, par lequel J. Roux, X. Schedelin, J. N. et J. Girois, tous bourgeois de Neuf-Brisach, vendirent l'abbaye, et les terres adjacentes, à P. Seiler, Jean Fuchs et à leurs femmes, et à Louis Riegert, non marié, tous bourgeois d'Eguisheim, pour la somme de 28.000 fr. est particulièrement intéressant, parce qu'il donne, de toute l'abbaye, bâtiments par bâtiments, étage par étage, la description minutieuse de chaque pièce : hauteur, largeur, nombre de croisées, boiseries, destination, etc., etc.[3]

1. Conservée dans la famille Lebert.
2. P. 155, pl. 78 et 79.
3. *Archives de la Ville de Colmar.*

Digitized by Google

Tous ces documents réunis formaient un ensemble plus que suffisant pour corriger avec assurance le dessin de Mattlé, très exact dans son ensemble, mais dont les détails avaient été quelque peu négligés. M. Winkler, dont l'éloge n'est plus à faire pour ses essais de restauration de nos vieilles ruines des Vosges, a ajouté à ses nombreux travaux une œuvre de plus dont le mérite n'est pas des moindres.

CH. HOFFMANN.

Explication des renvois du plan :

1. Eglise.
2. Dortoir.
3. Escalier de l'Abbatiale.
4. Chapelle de S. Augustin.
5. Habitation des serviteurs.
6. Chapitre.
7. Pressoir.
8. Hôtellerie.
9. Petit château.
10. Porte du sud.
11. Abbatiale.
12. Jardin.
13. Verger.
14. Fumier.
15. Ecuries.
16. Potager.
17. Cour d'honneur.
18. Porte du nord.
19. Ecuries.
20. Poulailler.
21. Scierie.
22. Forge.
23. Pigeonnier.
24. Potager.
25. Etang.
26. Cloître.
27. Porte du milieu.
28. Maison des étrangers.
29. Petites portes.

Digitized by Google

LES

IMPRIMEURS DE HAGUENAU

Les éléments les plus nombreux et les plus importants de cette monographie nous sont fournis par les imprimeurs eux-mêmes. Il est bien vrai que pour des motifs très variés, même sans motif, ils négligent parfois, évitent même, de signer leurs œuvres. Mais ailleurs aussi, non contents d'y attacher leurs noms, ils les enrichissent de réclames, d'avis au lecteur, de lettres plus ou moins confidentielles qu'ils écrivent ou se font écrire, chargés de faire connaître au loin leurs pensées, leurs sympathies et leurs relations.

Ces œuvres furent d'abord assez rares à la bibliothèque communale de Haguenau, fondée vers le milieu du XIXe siècle, étrangère par conséquent à l'héritage de nos anciens couvents. Mais elles étaient des produits de l'industrie locale, des documents de notre histoire : leur acquisition ne tarda pas à être recherchée. Elle préoccupa surtout le chef moderne de la cité, cet ami si passionné des traditions du pays. Il s'imposa pour tâche de combler cette lacune, et ses efforts, poursuivis avec constance et énergie, eurent le succès mérité. Sans être complète, notre collection d'imprimés haguenauiens peut aujourd'hui mettre entre les mains du bibliophile et de l'historien la plupart des matériaux qui l'intéressent.

Digitized by Google

Une source de renseignements non moins abondante et plus impartiale devait se rencontrer dans les Protocoles de notre ancien sénat. Mais ces recueils si précieux n'existent plus pour l'époque que nous avons en vue. Ce qui en reste se borne à quelques carnets (1521-1546), dans lesquels étaient notées en termes sommaires les questions soumises aux délibérations du conseil. Il est naturellement difficile de saisir toute la portée de ces *Ordres du jour*, conçus en un style vague et laconique; il est plus difficile encore, dans la plupart des circonstances, d'entrevoir la résolution adoptée. Mais faute de mieux, il faut y recourir et s'efforcer d'en tirer le plus de lumière possible.

Haguenau n'a pas conservé davantage, pour la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle, ni les minutes de ses missives, ni le relevé de ses bourgeois, ni les rôles de ses contribuables. Pour y suppléer on ne rencontre dans ses archives que quelques comptes de la glandée, ceux plus nombreux, mais moins anciens, de la *Melwog*[1] et l'indication des bourgeois qui prirent part à des distributions de grains faites en 1524.

Mais ces données sont forcément incomplètes. Beaucoup de bourgeois n'engraissaient point de porcs et n'en mettaient point à la forêt. Ceux qui prenaient leur pension chez d'autres ou achetaient directement leur farine et leur pain n'avaient aucun rapport avec la meunerie et les distributions de grains. D'un autre côté les comptables ne sont pas toujours précis : tantôt ils inscrivent des noms, sans indiquer la profession de ceux qui les portaient; tantôt ils se contentent de marquer les professions, ou les accompagnent de renseignements

1. Balance aux farines. Les meuniers étaient tenus de faire vérifier par un agent municipal le poids des grains qu'ils recevaient de leurs clients et celui des farines qu'ils leur remettaient. Ces comptes ne remontent qu'à 1525.

Digitized by Google

qui ne nous disent rien. Ils écrivent « *un imprimeur, l'imprimeur qui habite le soleil, l'imprimeur qui demeure au Graben* ... etc. ... ». Cependant, grâce aux habitudes économiques de l'époque, on arrive malgré tout à dresser une liste assez bien fournie de typographes.

Sans parler des maîtres que nous retrouverons ailleurs, citons comme ouvriers : Diethrich (avant 1506); Nicolas de Neuweiler (1506, 1507); Cuonrat (1506, 1508); Wigant Geminger (1504, 1508); Hans Giesser (1512, 1522); Gregorius (1515); Paulus (1515, 1529); Bartholomeus Giger (1524); Gall (1524, 1543); Jorgus (1525, 1535); Peter (1524); Adrian (1524, 1527); Theodorus (1524 ?); André Heide (1524, 1536); Manus (1527); Erhart (1527, 1536); Caspar (1528); Post Hans (1529); Geronimus Kumpfr ou Kympfr (1531, † 1535); Wolf (1531); Jean de Francfort (1532); Jost (1535); Rudolf (1534, 1543). Malheureusement la plupart de ces ouvriers ne sont désignés que par leurs prénoms : ce qui enlève à notre liste presque tout l'intérêt qu'elle pourrait avoir pour l'histoire générale de l'imprimerie.

En dehors de ces sources, auxquelles nous devions songer tout d'abord, les archives, tant de la ville que des établissements publics, nous réservaient d'autres données, non moins précieuses, mais dispersées çà et là, dans les contrats, dans les livres de comptes, etc., que nous ne pûmes rencontrer qu'à force de recherches et parfois de bonnes fortunes. Ainsi s'est formée petit à petit une somme respectable de renseignements qui sans mettre un terme à toutes nos hésitations, sans satisfaire toutes nos curiosités, nous permettait néanmoins de nous orienter avec plus d'assurance, et d'apprécier avec une critique vraiment indépendante les notices consacrées par d'autres à l'imprimerie haguenauienne.

Dans ce nombre ne comptent pas les travaux de Hain, de Panzer, de Maittaire, de Wagner, etc.... ils se

Digitized by Google

sont occupés des livres bien plus que des imprimeurs. Quelques velléités biographiques se rencontrent chez Schœpflin[1] et Lichtenberger[2]; mais ils ne s'y arrêtent point. Ch. Schmidt était bien préparé à traiter la question à fond, si ses prédilections pour Strasbourg ne l'avaient pas poussé à glisser rapidement sur les fondateurs de notre imprimerie[3]. Le docteur Barack est resté dans le cadre que lui imposaient la grandeur de sa tâche et le peu d'espace dont il disposait[4] : il a dessiné les grandes lignes, marqué les faits saillants, laissant à d'autres le soin du coloris et des détails.

Telle n'est point l'attitude du Dr Steiff, le savant bibliothécaire de Stuttgart, et la portée de son étude sur Setzer. Dans un premier travail sur la presse de Tubingue[5], il avait longuement parlé d'Anshelm qui avait habité cette ville avant de s'établir à Haguenau; mais il le quitte au moment où celui-ci change sa résidence, et reste par conséquent en dehors du terrain que nous avions à parcourir. Il n'en est plus de même pour Setzer, le successeur d'Anshelm. Ici c'est bien l'imprimeur de Haguenau qu'il a en vue[6]. Pour traiter ce sujet, il s'est livré à des recherches si profondes et si variées, il a laissé si peu de chose à glaner après lui, que l'idée de refaire cette biographie nous eût effrayé si dès cette époque elle n'avait été en grande partie terminée, si nous n'avions pas tenu à retracer dans leur ensemble les destinées de notre typographie locale.

1. *Vindiciæ typographicæ*, in-4. Strasb. 1760, p. 114-116.
2. *Initia typographica*, in-4. Strasb. 1811, p. 87, 91, 92.
3. *Les Imprimeurs alsaciens avant 1520*, « Revue d'Alsace » 1884, 202-208. — *Zur Geschichte der ältesten Bibliotheken*. Strasbourg 1882, p. 139-145.
4. *Elsässische Büchermarken*, in-fol. Strasbourg, 1892.
5. *Der erste Buchdruck in Tubingen*, Tub. 1881, in 8°.
6. *Centralblatt für Bibliothekswesen*. 1892, p. 297 et suiv. 1893, p. 20-22.

Digitized by Google

I.

Henri Gran (1489-1527).

La chronique des Franciscains de Haguenau place vers l'année 1469 l'introduction de l'imprimerie dans notre cité[1]. Après les succès de Lauber et la vogue de ses manuscrits, cette date ne saurait nous étonner en elle-même[2]; le terrain était préparé pour la production et le commerce des livres. Malheureusement il ne se rencontre aucune trace authentique, ni d'un imprimé ni d'un imprimeur haguenauien de cette époque; et l'autorité de la chronique mentionnée n'est pas assez bien assise, pour établir sans autre preuve, un fait de cette importance[3].

Elle ne tarde pas du reste à oublier elle-même ce qu'elle vient de dire, pour annoncer une seconde fois, vingt ans plus tard, en 1489, l'installation à Haguenau et de l'imprimerie et de Henri Gran son plus ancien typographe[4]. Ici encore la critique aurait bien des réserves à faire sur la rédaction de la note. L'interven-

1. « 1469. His etiam temporibus Hagenoenses nuper inventæ artis typographicæ etiam gaudere volentes, typographiam erigunt ». Le même annaliste va même plus loin dans sa Chronique de Thann. On y lit : « 1461. In Hagenau fangt man disz jahr auch an das erste mahl die Truckherey zu üben, und war der erste Buchtruckher daselbst H. Heinrich Gran. Zu Hagenau wurd auch das erste Buch getruckht von gemeltem Buchtruckher, genant *Dormi secure* ». Les sermons connus sous ce titre n'ont été imprimés par Gran qu'en 1493.

2. Voir *Revue cathol. d'Alsace, 1895* : Dibolt Lauberet les calligraphes de Haguenau, ainsi qu'un tirage à part, 1895.

3. C'est une compilation moderne, faite au début du XVIIIe siècle avec plus de zèle que de critique.

4. « 1488. Circa hæc tempora inclytus magistratus hagenoensis urbi introduxit prænobilem illam artem impressoriam seu typographiam et domino Henrico Gran præclaro typographo concedit licentiam imprimendi libros quos reperire poterat necessarios et prælo aptos cum privilegiis, honoribus et cæteris gratiis quibus alii gaudent et potiuntur typographi et bibliopolæ. »

Digitized by Google

tion du magistrat, les privilèges, honneurs et autres faveurs prodigués à Gran ne sont que de complaisantes fantaisies, inconnues des contemporains. Mais dans son ensemble la mention doit être assez exacte. Il se rencontre dans toutes les grandes collections d'incunables un *Cornutus* de Jean de Garlandria qui porte à sa dernière page cette indication précieuse : « Impressa imperiali in opido Haguenaw per Heinricum Gran civem ejusdem opidi. Sub anno salutis millesimo quadringentesimo nono ». L'imprimerie de Gran fonctionnait donc bien certainement en 1489, et personne n'oserait affirmer que ce Cornutus soit le premier ouvrage sorti de ses presses.

Quel était ce Gran ? A quelle époque devint-il bourgeois de Haguenau ? Où avait-il fait son apprentissage et ses premières armes ? Quand on se pose ces questions, on se heurte de nouveau contre un racontar de la Chronique, aussi dénué de preuve que contraire à toute vraisemblance. A l'en croire, un fils de notre imprimeur, un Jean Michel Gran, serait devenu échevin en 1489[1].

La liste des échevins du XVe siècle nous est parfaitement connue par le Vieux statutaire[2], qui mentionne leurs élections et leurs sorties de charge, ainsi que par une foule d'autres actes. Le nom d'un Michel Gran n'y figure nulle part[3]. La dignité d'échevin était d'ailleurs, à cette époque surtout, trop importante chez nous, pour être jetée à la face d'un homme qui, s'il a jamais existé, ne pouvait avoir en 1489 aucun titre à pareille distinction. Enfin si Gran avait possédé en 1489 un fils capable de devenir échevin, il aurait compté au début de sa

1. « 1489. D. Joannes Michael Gran, filius D. Henrici Gran typographi hagen. eligitur in scabinum hagenoensem. »

2. *Das alte Statutenbuch*, 1900. Hag. in-8°, p. 83.

3. Mais un Michel Greif, antérieurement maréchal y paraît en 1492. Son nom revêt les formes les plus diverses : Greiff, Griff, Graf, Grave, Grav. C'est évidemment cette dernière leçon lue Gran, qui est le point de départ de la méprise, si ingénieusement embellie par notre annaliste.

Digitized by Google

carrière industrielle de près de quarante ans, l'âge qui d'ordinaire force à la retraite. Plutôt que d'accepter de pareilles invraisemblances, nous avouerons franchement que nous ne savons rien, absolument rien sur les antécédents de Gran.

Il n'est pas impossible toutefois qu'il soit haguenauien de naissance. A la fin du XVe et au début du XVIe siècle, on rencontre ici un certain nombre de bourgeois qui portent le même nom : un Claus Gran jardinier qui demeurait près du Spicher de S.-George ; un Hans Gran, maçon ; un Wilhelm Gran maçon, etc. En 1530 l'hôpital encaisse 2 fl. 3 ½ ß dus par Wilhelm Gran à un ouvrier typographe *(druckerknecht)*, mort dans l'établissement l'année précédente. Sans aucun doute une mention de ce genre n'autorise aucune conclusion précise. Elle montre néanmoins que les Gran indiqués n'étaient pas sans relation avec le personnel des imprimeries.

De 1489 à 1496 l'atelier de Gran ne semble avoir eu qu'une activité fort restreinte. Nous ne connaissons de lui d'une manière tout à fait certaine que 2 ouvrages pour 1489, 2 pour 1490, 2 pour 1491, 2 pour 1492, 3 pour 1493, 4 pour 1494, 4 pour 1495, 2 pour 1496. La moitié de ces publications s'adresse aux écoles, soit comme grammaires, soit comme textes à expliquer par les élèves ; le reste se compose surtout de sermonnaires. Editant alors à ses frais, à ses risques et périls, les livres qu'il imprimait, il réservait naturellement ses préférences pour ceux dont le placement lui paraissait le plus facile.

Les chiffres indiqués ci-dessus sont évidemment bien loin de répondre à la réalité. Comme la plupart de ses collègues contemporains, Gran négligeait de signer une partie de ses publications ou d'en mentionner la date exacte. D'autres, surtout dans le contingent destiné aux

Digitized by Google

écoles, n'ont pas dû survivre aux services qu'ils rendaient à la jeunesse de l'époque. Mais dût-on réussir à en reconstituer la série complète, elle resterait certainement, et pour le nombre et pour l'importance, bien loin de ce que l'on constate après 1496.

Les années 1497 et 1498 marquent d'une manière spéciale dans la biographie de Gran.

Tout d'abord elles nous fournissent quelques données sur lui, ses ouvriers et ses amis. En 1498 un grand concours de tir attira dans nos murs les délégués de toute l'Allemagne méridionale, et une loterie (*Glückhafe)* fut organisée en leur honneur. La part que les imprimeurs de Haguenau ont pu prendre au tir nous est inconnue ; mais deux carnets conservés dans nos Archives nous apprennent que plus d'un tenta, pour lui ou pour les siens, les chances de la fortune. Henri Gran prend 4 billets pour Ulrich Seitz, imprimeur à Strasbourg, 4 pour le grand Utz, imprimeur à Strasbourg, 4 pour Sigemunt Stier, libraire *(buchführer)* à Heilbronn. Si quelques-uns de ses ouvriers, comme Cuntz, Jacques Richener, puisent eux-mêmes à la source, d'autres, comme G. Brymmel, chargent le patron de leur procurer des billets. D'après une mention digne d'être notée, vingt billets doivent être inscrits au nom *der buchtrucker brantfusz geselschaft zu Hagenau*, ce qui prouve que les typographes étaient alors assez nombreux pour avoir leur cercle particulier[1].

Ce cercle s'explique par l'importance exceptionnelle que venait de recevoir l'officine de Gran. Réduit jusqu'à

1. L'un ou l'autre de ces détails peut intéresser l'histoire générale de l'imprimerie. Indiquons au même titre l'inscription suivante faite par l'entremise de Jean Hattmatt receveur de l'hôpital : 4 zedel sollen sten Notberg (et ses 3 sœurs) Mathis Brandts *dochter von Werde drucker*. En 1513 le même Mathis Brandt de Werde *buchdrucker* reçoit de la ville de Haguenau en emphithéose cinq champs sur la route de Marienthal.

Digitized by Google

ce jour à ses relations particulières et à ses ressources personnelles, il va travailler désormais avec l'appui du premier libraire de l'Allemagne et pour l'immense marché que celui-ci avait su s'assurer dans l'Europe entière.

Lorsqu'il écrivit sa notice sur la librairie allemande[1], Kirchhof a consacré quelques pages à Jean Rynman. Sur sa personne il ne connaît guère que deux chartes d'affranchissement et d'exonération accordées en 1498 à ce libraire, pour lui et ses biens, pendant trois générations, l'une par le comte de Hohenlohe son seigneur, l'autre par la ville d'Oeringen dans le Wurtemberg, sa patrie. La première nous apprend que « depuis quelques *(etliche)* années, Rynman était occupé d'un commerce de livres imprimés et d'autres choses *(und anderen)* non seulement avec la Haute et la Basse-Allemagne, mais aussi avec les nations étrangères », ce qui le forçait à de fréquents voyages, et l'empêchait d'avoir à Oeringen son domicile ordinaire.

L'autre commerce et industrie *(Handel und Gewerb)* si vaguement indiqué ici, était l'imprimerie et la fonte des caractères. Il nous le fait connaître lui-même dans une publication faite par lui en 1502[2]. Elle est dite « imprimée par Jean Rynman, fabricant de caractères vénitiens ». De cette mention, dit Kirchhof (p. 18), « Mezger et d'autres ont conclu qu'Alde a acheté ses types de Rynman; mais cette opinion ne saurait se défendre. Par caractères vénitiens il faut évidemment entendre la cursive inventée par Alde en 1501 », et, ajoute-t-il dans une note, « employée pour la première fois dans le Virgile de 1501 ». Cette observation, n'en déplaise au savant Kirchhof, est loin d'être péremptoire.

1. *Beiträge zur Geschichte des deutschen Buchhandels.* Leipzig, 1851.
2. In laudem S. Joanis oratio . . . Impressit ex archetypo Johannes Rynmannus, charactorum venetorum opifex.

Digitized by Google

Le *Rosarium*, publié par Gran aux frais de Rynman en 1500, est dit, . . . «jam characteribus venetis in imperiali oppido Hagenaw impressum». Les caractères mentionnés ici ne sauraient être ceux qu'Alde imagina en 1501 et employa la première fois dans son Virgile de 1501.

Il ne résulte toutefois pas de là qu'on puisse revendiquer pour Rynman la paternité de ces caractères. Il se donne lui-même, non comme inventeur, mais comme fabricant (opifex). C'est aussi l'importation ou l'imitation, non l'invention, de caractères étrangers que lui attribue une épigramme contemporaine, citée par Kirchhof (p. 28) :

In nostras terras latius græcusque character,
Jam venit studio, culte Rymane, tuo [1].

Comme imprimeur Rynman ne travailla que fort rarement. Etabli à Augsbourg, il préféra recourir aux autres imprimeurs de cette ville : à Jean Ottmar, Erhart Œglin, Sylvan Ottmar. Il employa aussi les presses de George Stuchs, de Jérôme Kötzer à Nuremberg; de de Pierre Lichtenstein à Venise; de Jacques de Pfortzheim et d'Adam Petri à Bâle; de Jean Knobloch, à Strasbourg. Mais le concours que Rynman demanda et obtint de tous ces typographes réunis ne saurait entrer en comparaison avec celui qu'il trouva chez notre Gran. Kirchhof le reconnait hautement, et cependant le relevé qu'il dresse ne contient pas la moitié des ouvrages imprimés à Haguenau pour le compte du libraire d'Augsbourg.

Le fait était tellement connu des contemporains que lorsque Jean Altensteeg parle à Rynman des ouvriers de Gran, il les appelle tout bonnement *tes* Hagenauiens. Sur la demande du libraire il avait revu et augmenté

1. De Conrad Celtes (1507). Latius græcusque character, doit se traduire par caractères grecs et latins.

Digitized by Google

son *Vocabularius vocum.* « Le livre, dit-il, a été réimprimé avec grand soin par tes Haguenauiens. Ils ont très bien intercalé les additions que j'ai faites à l'édition antérieure. Cependant j'ai rencontré des fautes en beaucoup d'endroits, parce que l'exemplaire qui leur a été remis était très défectueux »[1]. Ailleurs (f. CXIX) il revient sur les fautes de l'édition antérieure et s'accuse de l'avoir corrigée avec trop de précipitation. Des critiques de ce genre, qui, tout en censurant l'ouvrage, disculpaient les ouvriers avec tant d'attention, ne pouvaient qu'accroître l'estime de Rynman pour son correspondant de Haguenau et resserrait les liens qui l'attachaient à ce dernier.

Ces liens si intimes ont porté quelques modernes à se demander si l'imprimerie de Haguenau n'était pas devenue la propriété de Rynman dont Gran n'eût plus été que le directeur industriel. Mais rien ne vient à l'appui d'une conjecture, qui en elle-même répugne à tout ce que nous savons de Gran et de sa situation. S'il n'avait plus été qu'un agent de Rynman, eût-il continué à travailler de temps en temps à ses risques et périls, comme il l'a fait, à en juger par un certain nombre d'ouvrages parus chez lui sans nom d'éditeur? Eût-il imprimé, comme cela lui arrive fréquemment, pour des éditeurs étrangers, pour Wolfgang Lachner, Conrad Hyst, et surtout Jean Knoblouch? Quel intérêt pouvait avoir Rynmann à se charger d'un établissement installé au loin, en dehors de son contrôle direct? Dès qu'il obtenait de son imprimeur les conditions désirables d'exactitude, de correction, de modération dans les prix, il avait tout avantage à lui abandonner les détails de la fabrication.

1. *Voc. vocum*, 1516. « Quamvis cum magna diligentia sit denuo impressus a tuis Hagenovensibus. Ipsi enim valde bone additiones quas admiseram primo vocabulario inseruerunt, tamen in multis locis mendas offendi et repperi, quod et in exemplari ad eos dato maculas esse cognovi. »

Digitized by Google

Dans ses rapports avec Rynman, Gran dut ainsi conserver toute son indépendance. Il s'entendait naturellement avec lui pour le choix du papier, des caractères, du format, etc., comme il le faisait pour tous ses clients. Par une juste réciprocité il achetait chez lui les caractères dont il avait besoin, vénitiens ou autres. Il lui accordait probablement des prix de faveur, motivés par l'importance des commandes et le recouvrement assuré de ses avances. Mais il restait maître de son atelier, de son matériel, de ses ouvriers, il demeurait libre d'imprimer pour lui-même ou pour d'autres; et Rynman de son côté se réservait le droit d'employer à son gré des presses étrangères.

L'extension donnée à son industrie exigeait sans doute chez Gran un fonds de roulement plus considérable. Telle pourrait bien être la cause d'un emprunt qu'il contracta — entre autres sans doute — le vendredi après la S.-François (6 octobre) 1497. Selon le style de l'époque, lui et sa femme Barbe, bourgeois de Haguenau, vendent à la fondation du Salve de la Burg une rente de 2 fl. pour un capital de 40 fl. (entre 1100 et 1200 marcs). Comme hypothèque de la créance est indiquée leur propriété dans la rue des Roses [1]. Nous apprenons par là où se trouvaient l'habitation de Gran et son atelier.

Les sermons de Paul Wann semblent être le premier ouvrage publié sous les auspices du libraire d'Augs-

1. « Zwei hüseren under einem tache, hofe, schüre, garten und hofestat zu Hagenow in Rosengasz neben Arnolts Jergen erben und Valtin Meigers erben, stosset hinden uf der stat ringmure. » Cette propriété se trouvait vers le milieu de la rue, dans le jardin actuel de M. Nessel, en face de M. Cyrille Meyer. La créance fut remboursée en 1520 comme l'indique la note suivante des comptes du Salve : « 40 fl. hab ich empfangen von der Mynsen (banque de la ville) als die Meister Gran geleit hat, und 2 fl. gelts mit ablöset uff Zinstag infra Octavam Corporis Christi ». (12 juin)

Digitized by Google

bourg. C'est le plus ancien qui porte son nom et il se complait à le défigurer légèrement. Il l'appelle Johannes Ryem. Au mois de juillet Ryem devient Ryman, plus tard Rymman, Rynman et Rynmann ; les typographes ensuite oscillèrent entre ces deux dernières formes.

Notre éditeur est qualifié dès l'abord *vir providus*, puis *vir providus circumspectusque*. En 1501 les souscriptions mentionnent aussi sa patrie : *expensis ac sumptibus providi circumspectique viri Johannis Rynman de Oringaw*. En 1503 la presse de Gran lui décerné le titre d'*archibibliopola*[1], qui figurera désormais dans presque toutes les publications de Haguenau et qui se rencontre ailleurs encore[2].

Gran lui-même voit son nom relevé désormais par quelque épithète louangeuse. Antérieurement la plupart de ses ouvrages se bornent à marquer la date et le lieu de l'impression. L'imprimeur n'y est que rarement nommé, et, quand cela arrive, il n'y figure que par la mention sèche : per Henricum Gran. De 1497 à 1522 on l'appellera *industrium*, ou *solertem*, on lui donnera même les deux épithètes à la fois. On dira comme dans la *Postlla* de Nicolas de Gorran (1502) : « Impensis circumspecti, periti et honesti viri Johannis Rynman de Oringaw ; opera autem accurata industrii sagacisque Henrici Gran civis in imperiali oppido Hagenow e mendis quibus passim depravatum scaluit castigationis sudorosis laboribus utcunque pristinæ integritati restitutum. »

Le moment viendra où la glorification de l'imprimeur et de l'éditeur sera associée sans réserve à celle de l'auteur lui-même. Témoin la préface qui précède les

1. Entre autres le *Defensorium Montis pietatis* : Impensis circumspecti honestique viri ac archibibliopole Joannis Rynman de Oringaw.

2. Le Leyenspiegel publié aux frais de Rynman par Ottmar (1509) d'Augsbourg l'appelle *teutscher nation namhaftigsten buchführer*. Lorsque Altensteig lui adresse la lettre insérée dans son Vocabulaire de 1516, il écrit sans sourciller : Joanni Rynman archibibliopole.

Digitized by Google

sermons de Gotschalck Holen (1517). Elle débute par un éloge pompeux de l'orateur sacré, puis continue en ces termes, s'adressant au lecteur : « Tu ne dois pas moins d'éloge, d'honneur et de gratitude à Jean Rynman, cet intelligent éditeur, le prince des libraires, aux frais de qui ce livre voit le jour. Avec non moins de transport tu célébreras l'infatigable Henri Gran, bourgeois de la ville impériale de Haguenau, qui par ses soins habiles s'est efforcé de l'imprimer en beaux caractères, avec son art merveilleux[1]. A tous deux en commun, à chacun deux en particulier tu appliqueras, crois-moi, ce vers de Virgile :

Semper honore uno, semper celebrabere donis ».

Ces innovations ne doivent pas être le fait de Gran lui-même. Qu'un typographe dise de ses productions qu'elles sont soigneusement corrigées, imprimées avec la plus grande sollicitude, cela se comprend : l'éloge retombe surtout sur l'ouvrage, qui se recommande de la sorte à l'attention des acheteurs. Mais on croira difficilement qu'il soit prodigue de qualifications élogieuses qui frappent avant tout sa personne. Celles-ci émanent, pensera-t-on avec nous, des protes que, par suite du développement de ses affaires, Gran associa forcément à ses florissantes entreprises. Tant que son activité industrielle se restreignit annuellement à une demi douzaine de publications d'une importance médiocre, il pouvait concentrer entre ses mains la direction matérielle et intellectuelle de son atelier. Il n'en fut plus de même lorsque la production annuelle de ses presses s'éleva à une douzaine d'in-folio ou de gros in-quarto.

(La suite prochainement).

A. HANAUER.

1. Nec impari laude industrium virum Henricum Gran, civem imperialis oppidi Hagenow celebraris, qui solerti cura, jucundo caractere idipsum imprimere arte mirifica studuit.

Digitized by Google

LA

QUESTION D'ALSACE-LORRAINE

ET

FRÉDÉRIC LE GRAND

Ce n'est pas pendant la guerre de Sept Ans, lorsque les armées françaises et prussiennes se rencontrèrent sur les champs de bataille, ni pendant les négociations qui aboutirent au traité d'Hubertsbourg, que Frédéric II souleva la question d'Alsace-Lorraine [1] et proposa de séparer ces provinces de la France, à laquelle elles avaient été incorporées, l'une en 1648 par la paix de Westphalie, et l'autre à la mort du roi Stanislas Leczinski en 1766.

Plusieurs fois, dans ses *Œuvres historiques*, il parle du désir qu'avait l'empereur Joseph II de rattacher ces provinces à la maison de Habsbourg-Lorraine, qui les avait possédées autrefois. Après que la paix eut été signée entre les Russes et les Turcs à Kutschuk-Kai-

1. « On proposa », écrit Frédéric lui-même dans son *Histoire de la Guerre de Sept Ans.* (*Œuvres historiques* de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, tome V, p. 224), « au lieu du troisième article, l'amnistie du passé et le renouvellement de la paix de Westphalie. » Cfr. GFRÖRER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, II, p. 9; BEAULIEU-MARÇONNAY, *Der Hubertusburger Friede*, p. 65 et 240.

Digitized by Google

nardsche, le 21 juillet 1774, les Autrichiens voulurent occuper une partie de la Moldavie et de la Valachie, qui avaient été conquises par les Russes, mais que ces derniers avaient rendues aux Turcs, sur les instances de la cour de Vienne. « Le Roi (de Prusse), » écrit Frédéric [1], avait aussi des sujets de plainte contre la cour de Vienne, parce qu'elle était cause qu'il avait fait désister les Russes de leurs conquêtes. Ces tromperies ouvertes découvraient l'avidité de s'agrandir des Autrichiens, leur ambition démesurée, et devaient mettre les autres puissances en garde contre ce qu'ils pourraient vouloir entreprendre à l'avenir. L'on savait que le jeune empereur désirait la conquête du Frioul vénitien, qu'il avait des projets sur la Bavière, qu'il méditait de s'emparer de la Bosnie, sans compter la Silésie, *l'Alsace et la Lorraine*, dont il n'avait pas oublié la perte. Ce prince était l'ennemi irréconciliable de la maison de Brandebourg, de sorte qu'il fallait, par principe, s'opposer à son agrandissement. » Ces paroles prouvent que Frédéric ne songeait en 1774 en aucune façon à favoriser l'empereur Joseph II dans ses projets sur l'Alsace et la Lorraine.

Dans un autre de ses écrits [2], Frédéric revient sur la situation dans laquelle se trouvait l'Europe en 1774, et donnant de nouveau un libre cours au mécontentement que lui procuraient la politique de l'empereur et celle du ministre autrichien, le prince de Kaunitz, il montre clairement qu'il n'aiderait pas Joseph II à recouvrer l'Alsace et la Lorraine, que ce dernier convoitait. « Vienne » dit-il, « était alors dans l'Europe le

1. FRÉDÉRIC II, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg*, 1763, *jusqu'à la fin du partage de la Pologne 1775*. (*Œuvres historiques* de Frédéric II roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 70).

2. FRÉDÉRIC II, *De ce qui s'est passé de plus important en Europe depuis l'année 1774 jusqu'à l'année 1778*. (*Œuvres historiques* de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 123).

Digitized by Google

foyer des projets et des intrigues. Cette cour si arrogante et si altière, pour dominer les autres, portait ses vues de tous côtés pour étendre ses limites et pour engloutir dans sa monarchie les Etats qui se trouvaient situés à sa bienséance .... Toutes ces acquisitions, auraient formé comme une galerie qui, de Vienne, en s'agençant les unes aux autres, la conduisait jusqu'aux bords du Rhin, où l'*Alsace*, qui avait fait anciennement partie de l'Empire, pouvait être répétée, ce qui menait enfin à cette *Lorraine*, qui naguère avait été le domaine des ancêtres de Joseph. »

En 1778, l'empereur Joseph II et l'électeur palatin Charles-Théodore, qui avait succédé en Bavière à Maximilien-Joseph, conclurent le traité par lequel Charles-Théodore cédait à l'Autriche une partie de ses nouveaux Etats. Cet arrangement déplut souverainement au roi de Prusse qui, avant d'agir et de mobiliser ses troupes, voulut d'abord connaître les sentiments de la cour de Versailles. « La France, » écrit-il [1], « était liée à l'Autriche par le traité de Versailles : s'était-elle arrangée ou non avec l'Empereur ? Ce prince lui avait-il promis des cessions en Flandre, pour qu'elle consentît à l'usurpation de la Bavière ? Préférerait-elle à la garantie du traité de Westphalie le traité de Versailles ? Enfin, dans les démêlés qui s'annonçaient, demeurerait-elle neutre, ou bien assisterait-elle l'Autriche ? Il était de la dernière importance d'avoir des notions sûres sur tous ces points, pour ne point se précipiter dans une entreprise sans en prévoir les suites. Tous ces points furent développés successivement à Versailles ; l'on connut que le ministère désapprouvait intérieurement la conduite des Autrichiens, que, par ménagement pour la reine de France, fille de Marie-Thérèse, on ne se

1. FRÉDÉRIC II, Mémoires de la Guerre de 1778. *Œuvres historiques* de Fréderic II, roi de Prusse, éd. Preuss VI, p. 140, cf. p. 164

Digitized by Google

déclarerait point contre l'Empereur, mais aussi qu'on ne départirait pas de la garantie de la paix de Westphalie. Cela voulait dire que la France se proposait de conserver la neutralité, ce qui paraissait un bien petit rôle pour une aussi grande puissance, qui, du temps de Louis XIV, avait fixé les yeux de l'Europe étonnée. . . . Cet état d'impuissance (de la France) n'empêchait pas le ministère de voir avec chagrin les pas téméraires et audacieux du jeune empereur pour s'acheminer au despotisme. Il faisait de la Bavière une galerie pour s'approcher de l'*Alsace* et de la *Lorraine*; il se frayait en même temps un chemin en Lombardie, projet dont le roi de Sardaigne appréhendait le contre-coup, et dont il portait des plaintes amères en France. Toutes ces différentes idées, tous ces motifs résumés mettaient le ministère de Versailles dans des sentiments favorables pour le roi de Prusse. . . . Telles étaient les dispositions de la cour de Versailles, sur lesquelles on pouvait compter. » En effet, Frédéric ne fut pas trompé dans son attente.

Comme la Prusse et la Russie étaient alliées en 1778, cette dernière puissance avait promis de fournir en cas de guerre des secours à Frédéric II. Pour l'en empêcher, le cabinet de Vienne chercha à se servir des Turcs qui devaient tenir les Russes en haleine et même leur déclarer la guerre. Mais Frédéric engagea la cour de Versailles à s'interposer entre les Russes et les Turcs, et c'est grâce aux bons offices de la France, secondés par une peste épouvantable qui sévit à Constantinople, que les Turcs ne se prêtèrent pas aux vues des Autrichiens et que la paix entre la Turquie et la Russie ne fut pas troublée. Catherine II put alors faire à la cour de Vienne et à la Diète de Ratisbonne la déclaration « qu'elle priait l'Impératrice-Reine de donner une satisfaction entière aux princes de l'Empire à l'égard de leurs griefs et surtout des justes sujets de

Digitized by Google

plainte que leur fournissait l'usurpation de la Bavière, manque de quoi l'impératrice de Russie serait dans l'obligation de remplir ses engagements envers Sa Majesté Prussienne, en lui envoyant le corps de troupes auxiliaires qu'elle lui devait selon la teneur des traités. » L'envoyé de la czarine, le prince Repnin, mais plus encore l'ambassadeur français à Vienne, le marquis de Breteuil, devint l'intermédiaire de la paix de Teschen (13 mai 1779), qui pacifia l'Allemagne et empêcha l'empereur Joseph de réaliser ses vastes projets[1].

Ces bons rapports[2] qui existaient, vers la fin du règne de Frédéric le Grand et au commencement du règne de Louis XVI, entre la France et la Prusse, avaient été préparés dès les années 1765 et 1769, lorsque les relations diplomatiques interrompues par la guerre de Sept Ans furent rétablies[3]. En 1776 le roi Frédéric manifesta le désir de s'expliquer avec le gouvernement de Versailles « dans une certaine intimité, »

1. V. FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, VII, p. 227; MANSO, *Geschichte des preussischen Staates vom Frieden zu Hubertsburg bis zur zweiten Pariser Abkunft*, I, p. 70. Voir aussi les instructions données au baron de Breteuil, déjà en 1774 et en 1777, concernant la succession de Bavière, dans ALBERT SOREL, *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Autriche*, p. 472, 504 et 515.

2. V. ALBERT SOREL, *Recueil des Instructions .. Autriche*, p. 494, 511. A la page 513 on lit cette recommandation du comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères : « La France, obligée par ses traités à garantir les Etats autrichiens, n'est pas invitée par son intérêt à travailler à l'affaiblissement et à la destruction de la monarchie prussienne. L'ambassadeur du Roi ne perdra jamais de vue cette distinction importante, dont l'expérience de la dernière guerre et les considérations les plus essentielles doivent faire une loi constante. » Tratchevsky, La France et l'Allemagne sous Louis XVI, cite p. 53 encore une autre phrase du comte de Vergennes : « Il importe à la France plus peut-être qu'à toute autre puissance de conserver le roi de Prusse tel qu'il est. »

3. V. DONIOL, *Documents inédits sur le rapprochement du gouvernement de Louis XVI avec Frédéric II*, dans le Compte-Rendu des séances et travaux de l'Academie des sciences morales et politiques. Nouvelle série, tome 29, p. 74.

Digitized by Google

et le ministère français lui envoya un ancien officier, Rulhière, attaché au Dépôt des Affaires étrangères, avec qui Frédéric put s'entretenir pendant les manœuvres militaires, sans éveiller de soupçon chez le représentant de l'Autriche à Berlin. L'année suivante, le marquis de Jaucourt assista aux manœuvres, qu'on appelait alors « revues ». Frédéric le convainquit de l'existence « d'intérêts communs » entre la France et la Prusse; il lui fit entendre qu'on pouvait s'accorder sur « les objets de ces intérêts et qu'en se fournissant des éclaircissements sur les conjectures qui les concernaient on se rendrait mutuellement des services. » « M. de Jaucourt, » écrit Frédéric lui-même [1], « convint que l'alliance de la Prusse convenait mieux en tout sens à l'avantage de la France que celle de la cour de Vienne. Pour mieux cacher son jeu, M. de Jaucourt alla, pour assister aux manœuvres des troupes autrichiennes, à Prague, et l'on sut, après son retour à Versailles, que M. de Maurepas (le secrétaire d'Etat) n'avait pas été mécontent de ces conférences; et, quoique rien n'eût été stipulé entre les deux cours, cela donna lieu toutefois à plus de confiance et à plus d'harmonie qu'il n'y en avait eu depuis longtemps entre la France et la Prusse [2]. » Les prévenances

1. FRÉDÉRIC II. De ce qui s'est passé de plus important en Europe depuis l'année 1774 jusqu'à l'année 1778. *Œuvres historiques* de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 133.

2. SOULAVIE (*Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, tome III, p. 271) rapporte que déjà Louis XV, dans les dernières années de son règne désirait revenir à son ancienne alliance avec la cour de Berlin. « Une partie » dit-il, « de son ministère le désirait aussi, et le baron de Breteuil était chargé de négocier à La Haye le retour des deux cours à leur ancienne amitié, avec le baron de Thurlumayer, envoyé de Frédéric; mais il ne tenta de sortir de la tutelle de la maison d'Autriche que par la voie de sa correspondance secrète. Le duc de Choiseul, l'argus de Marie-Thérèse, était encore tout puissant à Versailles, et le baron de Breteuil, chargé par le roi de renouer avec Frédéric, et par le duc de Choiseul de respecter les traités existants, suivit les ordres du ministre et se montra incapable de faire, avec la correspondance secrète, la révolution que le roi parut désirer dans sa diplomatie. »

Digitized by Google

de Frédéric prirent un caractère de telle « intimité » que le comte de Vergennes put écrire le 22 août 1777 au marquis de Pons, ambassadeur de Louis XVI à Berlin : « Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur, que depuis quelques mois le roi de Prusse nous prévient par des cajoleries auxquelles nous n'étions pas accoutumés [1]. »

Avant de devenir ministre des affaires étrangères, le comte de Vergennes avait été, de 1771 à 1774, ambassadeur du roi Louis XV à la cour de Suède, et c'est pendant son séjour à Stockholm qu'il put constater que Frédéric, peu d'années avant ces « cajoleries », était animé envers la France de sentiments si hostiles qu'il semblait tout disposé à prêter son concours pour enlever à la France l'Alsace et la Lorraine.

Le 19 août 1772 éclata en Suède la révolution, par laquelle le jeune roi Gustave III, fort de l'appui de la cour de Versailles [2], abolit la constitution aristocratique, la cause de l'anarchie qui désolait le pays, et rétablit le pouvoir absolu. « Cet événement inattendu, » écrit Frédéric II [3], « causa quelques inquiétudes à la cour de Berlin : le Roi (de Prusse) s'était engagé par son traité avec la Russie à soutenir la forme de gouvernement établie en Suède l'année 1720. Ce prince n'ignorait pas la vive impression qu'une révolution aussi subite ferait

1. DONIOL, *Documents inédits* .... p. 91. « La haine contre l'Autriche et l'Angleterre, » dit Tratchevsky (*La France et l'Allemagne sous Louis XVI*, p. 16), « la tendance vers la Prusse étaient les seuls points bien arrêtés de la politique du comte de Vergennes. »

2. V. Louis BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes, son ambassade en Suède*, p. 138; GEFFROY, *Gustave III et la cour de France*, I, p. 165; DE BROGLIE : *Le secret du Roi* II, p. 411; FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, VII, p. 55; SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, III, p. 299.

3. FRÉDÉRIC II, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg 1763 jusqu'à la fin du partage de la Pologne 1775*. (*Œuvres historiques* de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss VI, p. 49).

Digitized by Google

sur l'esprit de l'impératrice de Russie. Le congrès de Fokschani venait à la vérité d'être rompu ; mais les Russes et les Turcs étaient derechef en pourparlers pour en assembler un nouveau à Bucharest. Si la paix venait à se conclure entre ces deux puissances, il fallait s'attendre qu'incessamment la Russie travaillerait à remettre le gouvernement suédois sur l'ancien pied ; le jeune roi de Suède, qui comptait sur l'appui de la France, ne se serait jamais désisté de bon gré de la souveraineté à laquelle il venait de parvenir. Ces causes allaient fournir des matériaux à une nouvelle guerre, dans laquelle le Roi (de Prusse) aurait été obligé de combattre contre son propre neveu. »

Peu s'en fallut que la guerre ne fût déclarée. D'un côté il y aurait eu la Suède qui avait pour alliées la France et la Turquie [1], de l'autre le Danemark, la Prusse et la Russie. Frédéric II avoue lui-même [2] qu'il « se servit de la cour de Vienne, afin que par ses représentations à celle de Pétersbourg, on pût parvenir à calmer la première effervescence de la Russie. » Frédéric gagna si bien le gouvernement autrichien à sa cause que le prince de Kaunitz n'hésita pas à faire observer à l'ambassadeur français à Vienne, le prince Louis de Rohan, que si la guerre commençait, la maison de Habsbourg se verrait forcée de rompre le traité d'alliance signé à Versailles le 1er mai 1756 et de s'unir aux ennemis de la France. A Stockholm et à Vienne le bruit se répandit que Frédéric avait obtenu ce changement dans les dispositions du gouvernement autrichien à l'égard

1. V. GEFFROY, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la révolution française. Suède*, p. 449 ; Louis BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes*, p. 346 et 364.

2. FRÉDERIC II, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg 1765 jusqu'à la fin du partage de la Pologne 1775*. (*Oeuvres historiques* de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 49).

Digitized by Google

de la France, en promettant à l'empereur Joseph II de l'aider de toutes ses forces à *recouvrer l'Alsace et la Lorraine*. Les représentants français auprès de ces deux cours en avertirent le président du ministère français, le duc d'Aiguillon, et le roi Louis XV fut vivement frappé de l'intelligence étroite qui régnait alors entre l'empereur et le roi de Prusse ainsi que de leur projet d'envahir l'Alsace et la Lorraine. Le duc d'Aiguillon enjoignit au nom du roi au prince Louis de Rohan « de s'efforcer par tous les moyens imaginables de constater quelque chose de positif à cet égard. » Lorsque le prince de Rohan rendit l'empereur attentif à la politique qu'il suivait par rapport à la Suède, celui-ci, tout en se défendant contre le projet de s'emparer de ces deux provinces, fit lui-même allusion à l'accord qu'on prétendait avoir été conclu entre lui et Frédéric II au sujet de l'Alsace et de la Lorraine.

Ayant eu l'autorisation de transcriré, aux archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, la correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince Louis de Rohan pendant l'ambassade de ce dernier à la cour de Vienne, nous pensons que les amis de l'histoire d'Alsace nous sauront gré de leur faire connaître les documents qui nous apprennent la promesse faite en 1772, lors de la révolution de Suède, par Frédéric le Grand à l'empereur Joseph II, de le seconder dans ses projets sur l'Alsace et la Lorraine. Ils se trouvent dans la section Autriche, dossier n° 320.

Dans la lettre n° 61, écrite de Vienne le 26 septembre 1772 au duc d'Aiguillon par le secrétaire du prince Louis de Rohan, l'abbé Georgel, celui-ci rapporte une conversation que le prince avait eue récemment à Austerlitz avec le prince de Kaunitz sur la révolution de Suède qui devait entraîner une guerre inévitable entre la Suède et la Russie. L'appas de la Poméranie

Digitized by Google

suédoise, dit le ministre autrichien, engagera le roi de Prusse à s'unir à la Russie ; l'Angleterre et le Danemark se déclareront aussi pour la Russie. La France est trop éloignée pour secourir la Suède; elle agirait sagement, si elle engageait le roi Gustave à contenter la Russie. « Si la cour de Versailles, » continue le prince de Kaunitz, « veut empêcher un incendie général, il n'y a pas de temps à perdre, et nous nous réunirons volontiers à elle pour concourir dans ce moment au repos de l'Europe. L'amour de la paix et la crainte fondée d'une guerre très fâcheuse m'engagent à répéter que, si les grandes puissances ne travaillent à empêcher la rupture entre la Russie et la Suède, j'en prévois un chaos d'événements plus sinistres les uns que les autres. C'est mon désir pour la conservation de l'alliance qui me fait parler ainsi. Leurs Majestés Impériales sont intimement persuadées, et Elles me l'ont encore tout nouvellement répété, que cette alliance devenait essentielle pour la gloire et l'utilité des deux monarchies. Qu'ont en effet gagné les deux Maisons à être longtemps rivales et divisées? Si des causes malheureuses et qui ne sont pas à présumer venaient à les désunir, qu'arriverait-il? La Maison d'Autriche renouerait avec les puissances maritimes et elle saurait les gagner, elle s'allierait facilement avec la Russie et elle a aussi des moyens pour s'assurer le roi de Prusse. Je conclus donc qu'il faut que les deux Maisons restent toujours unies et qu'elles s'accordent pour ne pas permettre que la tranquillité générale soit troublée. Ce qui arrive en Pologne est un évènement forcé ; nous n'avons retardé ce partage que parce que nous avons toujours espéré engager les deux autres cours à se désister du démembrement, et nous nous engageons encore aujourd'hui à nous en désister nous-mêmes, si elles veulent nous imiter. Nous avons préféré ce qui peut paraitre une usurpation et qui n'est au fond qu'une réintégration dans d'anciens

Digitized by Google

domaines, aux suites fâcheuses d'une guerre cruelle, et à tout ce qui pouvait résulter d'un trop grand accroissement de forces et de puissance que le démembrement de la Pologne allait donner aux cours de Pétersbourg et de Berlin il fallait un contrepoids, et voilà quel a été le but de notre négociation avec ces cours. »

L'abbé Georgel communique ensuite au duc d'Aiguillon les réflexions faites par le prince Louis de Rohan à ces remarques du prince de Kaunitz : « Monsieur le Duc, » dit l'ambassadeur, « saura apprécier tout ce discours; il manifeste d'une manière trop évidente que la révolution de Suède déplait ici et qu'on épouse bien vivement les intérêts de la Russie. On veut effrayer par un tableau où l'on a réuni à dessein les couleurs les plus sombres. Pourquoi cette affectation de parler des suites d'une rupture entre les deux Maisons? Cette affiche de voir pour soi les puissances qu'on désigne, et surtout Pétersbourg et Berlin, n'annonce-t-elle pas le degré des liaisons qui subsistent sans doute dans ce moment-ci entre les trois cours? On tient certainement à l'alliance [1], parce que, de fait, elle est très utile à la cour de Vienne, qui n'a point à se précautionner contre nous; mais doit-elle être une facilité, pour que la Maison d'Autriche puisse impunément s'agrandir et contracter des liaisons sans se concerter avec son alliée? » L'abbé Georgel termine sa lettre en annonçant que l'entrevue projetée entre l'empereur et le roi de Prusse n'était pas certaine.

Le duc d'Aiguillon répondit à ce rapport par la lettre suivante, qui a le numéro 61, dans la correspondance qu'il a entretenue avec le prince Louis de Rohan : « A Fontainebleau, le 15 octobre 1772. J'ai reçu,

1. A savoir avec la France, alliance qui fut cimentée par le traité de Versailles le 1er mai 1756.

Digitized by Google

Monsieur, la lettre n° 61 que le sieur abbé Georgel m'a écrite par votre ordre le 26 du mois passé, ainsi que les deux paquets de Constantinople qui y étaient joints. J'ai rendu compte au Roi dans son conseil des discours que Monsieur le prince de Kaunitz vous a tenus et dont la principale substance a été répétée par Monsieur le comte de Beljioyoso à notre chargé d'affaires en Angleterre.

« Sa Majesté a été presque également surprise de l'ensemble des insinuations dont vous rendez compte, des vues qu'elles semblent indiquer ou supposer, des détails particuliers, dans lesquels le ministre autrichien est entré et du ton avec lequel il nous donne des conseils que nous ne lui demandions pas.

« Si nous saisissons bien l'esprit de ces insinuations, les résultats principaux sont : 1) que la cour de Vienne juge la guerre inévitable, si le roi de Suède veut maintenir la forme de gouvernement demandée et jurée par tous les ordres de l'état, 2) que Monsieur le prince de Kaunitz fait dépendre la tranquillité de la Suède du caprice ou de l'intérêt de la Russie, 3) que s'il plait à Catherine II d'opprimer le roi et la nation, Leurs Majestés Impériales inclinent à la seconder, au hasard de rompre leur alliance avec nous et à offrir à l'ennemi naturel qu'elles viennent d'agrandir des avantages nouveaux, capables de lui fermer les yeux sur l'injustice et l'inconséquence de la conduite, à laquelle Elles l'engageraient; enfin 4) Monsieur le prince de Kaunitz répète encore la déclamation usée et dérisoire que sa cour n'auraient rien pris en Pologne, si les autres cours avaient voulu renoncer à s'agrandir, ainsi que les considérations de l'équilibre et de la prétendue nécessité où sa cour s'est trouvée de dépouiller un voisin innocent et malheureux et de s'entendre avec son ennemi naturel et nécessaire, au mépris de son alliance et de ses liaisons avec nous.

Digitized by Google

« Ce qui nous frappe avant tout dans le tableau qui résulte de ce résumé, c'est l'empressement purement gratuit que le ministère autrichien met à nous engager d'abandonner le roi de Suède à la merci de Catherine II. Monsieur le prince de Kaunitz, métamorphosé par la convention du 9 août, oublie promptement tous les efforts que sa cour a faits pendant plusieurs années pour tourner toute l'attention du Roi sur l'ascendant que la Russie prenait dans le Nord et particulièrement sur les affaires de Suède. On aurait dû présumer que le ministère autrichien regarderait comme une faveur du Ciel un événement inopiné qui met des bornes à l'ambition russe, après que deux années entières se sont passées de sa part dans des démonstrations dont le but apparent était de la contenir. Ce qu'on peut conclure de moins défavorable de sa conduite et de ses propos, c'est que le désir immodéré et si déplacé de la paix, qui a fait perdre en un instant au ministère autrichien la réputation de sa bonne foi et qui l'a rendu complice des violences et des injustices qu'il paraissait ne voir qu'en frémissant, lui fait encore tenter le moyen extrême d'une menace indirecte vis-à-vis de son ancien allié. Je ne pousserai pas plus loin, Monsieur, ces réflexions qui ne sont que pour vous seul. Je vais vous tracer le langage que le Roi désire que vous teniez à Monsieur le prince de Kaunitz (à propos des affaires de Suède) en suivant l'ordre de votre conversation avec ce ministre et en ne prenant, comme il paraît l'avoir fait, que le ton confidentiel. » Le duc d'Aiguillon donne ensuite les conseils que le prince de Rohan doit suivre et il continue : « Si contre toute attente la Russie, du caprice et de l'intérêt de laquelle on voit que tout dépend dans cette conjoncture, attaquait la Suède, le Roi, fidèle à l'ancienne alliance des deux couronnes, aux lois de la justice et de l'amitié et aux intérêts de la liberté universelle, la soutiendrait et la protégerait de

Digitized by Google

toutes ses forces. Ces motifs sont trop grands, trop justes et trop puissants sur son cœur, pour qu'il calculât des événements incertains. Sa Majesté ne connaît pas de plus grands maux que la perte de son honneur, et le seul sacrifice qu'Elle ne fera jamais à son amour pour la paix est celui de la fidélité à ses engagements et aux devoirs de l'amitié. Elle veut maintenir la paix pour le bonheur de ses peuples, mais Elle est assurée qu'ils se porteront avec joie à tout ce qu'exigerait la défense d'une cause aussi juste et aussi glorieuse.

« Les dispositions de plusieurs puissances seraient peut-être équivoques dans une crise semblable; mais si la France et la Suède avaient à combattre l'ambition et l'esprit envahisseur de quelques souverains, elles auraient pour elles la justice de leur cause et le vœu de toutes les nations et de l'humanité. Elles ne manqueraient pas de moyens à opposer à une ligue qui ne se formerait pas aussi facilement contre la Suède que contre la Pologne. En un mot le Roi ne sera retenu par l'appréhension d'aucun danger possible. Si le prince de Kaunitz prenait pour pusillanimité notre amour de la paix, il devrait nous juger indignes de l'alliance de sa cour; mais nous montrerons, s'il le faut, de quel prix est notre alliance et que les amis du Roi sont assurés de le trouver dans l'occasion. Le seul regret que Sa Majesté aurait, serait qu'une conduite noble, juste, généreuse et ferme portât atteinte à l'union qu'Elle a cultivée avec tant de soin et à une alliance chère à son cœur. Elle oublierait peut-être sans peine les sacrifices immenses qu'elle a eus sans cesse au désir de l'affermir à jamais et de ramener les intérêts respectifs au point d'harmonie que les sentiments et les affections réciproques marquaient; mais Elle aurait la consolation de n'avoir point contribué à la destruction d'un édifice dont tout paraissait devoir assurer la solidité.

« Sa conduite même, dans cette occasion, ajouterait

Digitized by Google

sans doute aux regrets qu'on peut supposer que l'anéantissement de l'alliance causerait à la cour de Vienne. En effet nous avons vu sans plaintes et sans murmure notre allié tirer seul pendant seize ans les fruits de notre union et des sacrifices que nous faisions à sa stabilité. Nous l'avons vu récemment se refuser aux invitations les plus pressantes de se concerter sur un objet qui nous intéressait et auquel nous avions pris part à son instigation. Après nous avoir excités à concourir à ses démonstrations, elle a traité avec son ennemi naturel et avec sa rivale pour démembrer sans titre et sans provocation une république, notre alliée, de la constitution et des possessions de laquelle nous sommes garants par un traité conclu avec elle-même. On nous a dérobé la connaissance de cet accord sans égard pour l'amitié et pour l'alliance. Cet arrangement nous a été communiqué en même temps qu'au reste de l'Europe, comme si le Roi n'avait pas dans sa puissance et dans son alliance des titres particuliers pour s'intéresser à l'équilibre de l'Europe ainsi qu'au sort de la Pologne. On nous laisse encore actuellement dans l'incertitude sur l'étendue et les suites de ce concert qui pourrait être de nature à porter atteinte au but et à l'objet de l'alliance. Voilà le tableau exact de ce que nous avons éprouvé, et nous nous sommes bornés à compatir à une situation fâcheuse que la cour de Vienne paraissait ne point se dissimuler et à déclarer que des acquisitions faites sous de pareils auspices ne devaient point être censées comprises dans nos garanties. La cour de Vienne au contraire, dès qu'elle voit s'élever une barrière au torrent de l'ambition russe, contre lequel elle avait paru s'armer elle-même, il y a peu de mois, essaye de nous inspirer des alarmes, afin de détourner le Roi d'assister une puissance son amie et son alliée et même de nous rendre les instruments de son retour volontaire aux fers qu'elle a eu le bonheur de

Digitized by Google

rompre. Tel est le parallèle de la conduite de la cour de Vienne vis-à-vis de la France et vis-à-vis de la Russie.

«Je me refuse, Monsieur, à le pousser plus loin. Je n'oublie point que ce sera à Monsieur le prince de Kaunitz que vous aurez à communiquer ces observations. Une opinion fondée sur une longue expérience nous fait regarder ce ministre comme capable de sentir le prix d'une pareille effusion de cœur. Nous expliquons franchement notre pensée. Il nous en a donné l'exemple. Quelle que puisse être son opinion personnelle sur les objets que nous venons de discuter, nous nous reposons sur sa probité et nous sommes persuadés que le compte qu'il rendra de votre entretien à Leurs Majestés Impériales les mettra à portée de reconnaître de plus en plus, dans notre langage et dans notre conduite, la sincérité de l'attachement du Roi à l'alliance et l'attention constante de Sa Majesté à ne point blesser de son côté les devoirs délicats que l'amitié mutuelle impose. Nous leur indiquons le moyen assuré de prévenir l'incendie qu'Elles paraissent redouter. En tout cas nous ne nous persuaderons pas aisément que la conservation de l'alliance puisse dépendre du parti que le Roi prendra dans les affaires de Suède. Sa Majesté ne l'a pas fait dépendre du système que la cour de Vienne a adopté relativement à la Pologne et à la Porte Ottomane. Enfin le Roi sera toujours prêt à s'entendre avec elle pour le maintien de la tranquillité générale; mais les préliminaires ni les conséquences de ce concert ne seront jamais de sacrifier ses amis et ses alliés, ni de se refuser à ce que l'honneur et la justice exigent de Sa Majesté.

«Tel est, Monsieur, le sens dans lequel vous vous expliquerez avec Monsieur le prince de Kaunitz, lorsque l'occasion se présentera. Vous concevez aisément que cette explication ne pourra être que confidentielle et que le Roi croirait peut-être devoir adopter un autre

Digitized by Google

ton, s'il s'agissait d'une déclaration formelle et ministériale, dont la tournure du discours de Monsieur le prince de Kaunitz ne paraît pas susceptible; mais vous n'en serez pas moins attentif, Monsieur, à recueillir tout ce qui pourra donner au Roi des lumières sur l'impression que vos discours auront faite sur l'esprit de Leurs Majestés Impériales et sur leur ministre.

« J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Le duc d'Aiguillon. »

Avant que ce document arrivât à destination, le prince Louis de Rohan avait écrit de Vienne au duc d'Aiguillon, le 21 octobre 1772, la lettre n° 68. Il y parle des affaires de Pologne et annonce au ministre la déclaration faite par le roi Frédéric II, qu'il s'unirait à la Russie pour forcer le roi de Suède aux modifications qu'on exigera. « La Poméranie suédoise, » continue le prince de Rohan, « lui tient trop à cœur pour ne pas saisir l'occasion de se l'approprier. Le Danemark, dit-on, entre aussi dans cette ligue. On peut bien compter sur de l'héroïsme et du courage de la part de Gustave et de ses fidèles Suédois; mais si une contreligue puissante ne vient à son appui, il succombera nécessairement. L'usurpation récente de la Pologne est d'un funeste exemple. La Suède, si elle est opprimée de même, n'est-elle pas à la veille de subir un pareil sort? Il me semble que tant d'efforts successifs d'une ambition qui ne connaît plus de bornes devraient réveiller l'Angleterre et, si elle connaissait ses vrais intérêts, l'engager à s'unir avec la Suède, l'Espagne et nous, pour mettre enfin une digue à ces torrents du Nord. Je crois pouvoir assurer que la Maison d'Autriche ou sera totalement neutre ou favorisera secrètement la réduction de la Suède. Quelles peuvent être ses vues en laissant ses voisins se rendre si puisssants et si redoutables? Ce ne peut être en politique que l'effet certain d'une liaison

Digitized by Google

intime qu'on croit solide et dont on espère des avantages considérables. Je suis bien ici en vedette, mais je ne puis qu'avertir et je dis ce que je vois ».

Le 3 novembre 1772 le prince Louis de Rohan écrivit de Vienne au duc d'Aiguillon la lettre suivante qui a le numéro 71 : « Je me suis acquitté, Monsieur de la commission, dont Sa Majesté m'avait chargé par votre lettre n° 61. J'ai annoncé confidentiellement, comme il m'était recommandé, que le Roi, fidèle à des engagements sacrés, soutiendrait son ancien allié de toutes ses forces dans le cas où quelques puissances inquiètes et mécontentes voudraient troubler la tranquillité actuelle de la Suède et la contraindre à renoncer à une constitution que la voix unanime des états a jugée nécessaire pour la gloire et le bonheur des Suédois. J'ai ajouté que l'Europe éclairée et impartiale serait justement indignée, si, d'après ce qui vient de se passer en Pologne, il devait être permis à des voisins ambitieux de faire servir la force pour faire régner l'injustice, tenir dans les fers une nation indépendante ou la forcer à plier sous un joug qui ne pourrait que la dégrader et l'asservir. Le ministre de l'Impératrice[1], en rendant hommage à la généreuse résolution du Roi m'a dit : « Nous n'avons eu aucune insinuation de la part de la Russie pour vous communiquer notre façon d'envisager le moment actuel. Mais sachant ce qui se passait dans les cabinets de Pétersbourg et de Berlin, nous avons cru en bons alliés devoir vous faire part de nos craintes et vous engager à combiner de concert les moyens les plus propres à éteindre dans sa naissance l'étincelle qui peut embraser l'Europe. C'est d'après les vues pacifiques qui animent toutes nos démarches que nous avons parlé. Sachant l'influence

1. Le prince de Kaunitz.

Digitized by Google

que vous avez à Stockholm, nous avons cru que, vous agissant auprès du roi Gustave et nous auprès de la czarine, nous pourrions peut-être concilier les choses et empêcher une rupture dont les suites, telles que je les prévois, ne peuvent être que très funestes. Vous savez maintenant les réponses vagues de la Russie après les premières démonstrations de son mécontentement. Le roi de Prusse, malgré son attachement pour sa sœur [1], s'est expliqué de façon à ne laisser aucun doute sur le parti qu'il est déterminé à prendre. Je ne vous dissimule pas que je ne crois point aux promesses du Danemark et encore moins à l'inaction de l'Angleterre, si la France prend une part active à une guerre entre la Russie et la Suède. Jugez de là ce qui doit en résulter si, comme on peut s'y attendre, la paix se conclut cet hiver avec les Turcs. Nous aurons du moins la satisfaction de vous avoir prévenus, et quoique la cour de Pétersbourg ne nous ait rien communiqué de ses projets, nous venons tout récemment d'envoyer des instructions au prince de Lobkowitz pour dire en toute occasion à M. Panin et à la czarine que Leurs Majestés Impériales verraient avec peine et même avec inquiétude que la Russie se déterminât à des hostilités contre la Suède. Cette déclaration franche doit vous persuader que notre unique but en vous parlant de cet objet a été de chercher à ramener le calme et non de favoriser les prétentions de la Russie ». Tel est, Monsieur, le précis de mon premier entretien avec le prince de Kaunitz. »

L'ambassadeur raconte ensuite le second entretien qu'il eut avec le ministre autrichien après l'arrivée du courrier du comte de Mercy, le représentant autrichien en France. Le prince de Kaunitz, dit Louis de Rohan, marqua de l'humeur de ce qu'on n'avait pas saisi, comme

1. La reine douairière de Suède, Louise-Ulrique, mère du roi Gustave III.

Digitized by Google

il le désirait, les vrais motifs de ses insinuations. Il persista à penser que le roi de Suède devait faire des concessions, si les cours de Pétersbourg et de Berlin l'exigeaient absolument. Le prince de Rohan répéta que le roi Louis XV voulait rester attaché à l'alliance avec l'Autriche et qu'il avait pris la résolution de soutenir le roi Gustave. Le prince de Kaunitz lui assura que sa cour continuerait ses démarches de paix auprès de la czarine et du roi Frédéric. « L'Empereur », continue le prince de Rohan, « et le roi de Prusse s'écrivent, dit-on, fréquemment de leurs propres mains et très souvent à l'insu de l'Impératrice. On cite cette phrase d'une lettre qui doit être arrivée, il y a douze jours : « la France a de puissantes raisons pour soutenir le roi de Suède, elle veut encore dominer l'Allemagne comme au temps de nos faibles ancêtres ; ne vous laissez ni gagner ni entraîner, et si on voulait vous inquiéter, j'ai cent mille hommes à vos ordres et même mes vieux os, s'il en est besoin ». Je tiens cette anecdote de deux sources : 1° du ministre de Suède, qui m'a assuré le savoir d'un homme qui avait des rapports avec la société intime de l'Empereur et qui par son caractère est incapable de vouloir en imposer ; 2° d'un officier autrichien retiré, originaire français, qui a dit l'avoir entendu d'une vieille excellence de la cour. Je cite mes sources et je supprime mes réflexions. Si Monsieur le Duc ne cherchait sans cesse à me rassurer, je lui rappellerais encore ici mon rapport n° 37 du 17 juin et mon rapport n° 51 du 9 août. A ces faits j'ajouterai quelques confidences qui m'ont été faites, il y a près de trois semaines et dont je n'ai jamais voulu vous parler, tant les faits m'ont paru extraordinaires et absurdes. On m'a donc dit que l'Empereur avait le désir le plus vif de RECOUVRER LA LORRAINE ET DE S'EMPARER DE L'ALSACE, que le plan tracé par le maréchal de Nadasti était entre les mains du maréchal de Lascy

Digitized by Google

et avait été communiqué au roi de Prusse, que ce monarque l'avait goûté et avait promis à l'Empereur de l'aider de toutes ses forces, que l'Impératrice l'ignorait, que Monsieur le prince de Kaunitz l'ayant désapprouvé, on avait exigé de lui le secret et qu'il n'y apporterait point d'obstacle. Tel est le récit qui m'a été fait. On ne m'a point donné de preuves. On m'a seulement dit : Croyez-moi. L'on ne saurait pécher par trop de précautions. Je dois encore vous dire, Monsieur le Duc, que Monsieur de Nadasti a été mandé ici, il y a quelque temps, et qu'après de longues conférences avec l'Empereur et Monsieur le maréchal de Lescy pendant quinze jours, ils s'en est retourné en Croatie ».

Le duc d'Aiguillon répondit à ce rapport du prince Louis de Rohan par la lettre n° 68 qu'il lui écrivit de Versailles le 21 novembre 1772 : « J'ai fait », dit-il, « lecture du contenu de cette dépêche au Roi dans son conseil. Sa Majesté a été satisfaite de la manière dont Monsieur le prince de Kaunitz a expliqué les discours qu'il vous avait tenus relativement aux suites qu'il pensait que la révolution de Suède pourrait entrainer. Le Roi ne peut douter, après les protestations de ce ministre, que le langage dont vous avez rendu compte n'ait été dicté par un mouvement de zèle. Mais les impressions qu'il avait faites étaient fortes, et il ne fallait pas moins que les assurances contenues dans votre lettre pour les effacer. Le Roi a été frappé, Monsieur, de tous les indices et de tous les faits positifs que vous réunissez dans votre lettre concernant l'intelligence étroite et secrète qui règne enire l'Empereur et le Roi de Prusse et surtout concernant le projet qu'ils doivent avoir formé de concert d'*envahir l'Alsace et la Lorraine*. Ces objets excitant l'attention la plus sérieuse de la part du Roi, Sa Majesté attend de votre zèle que vous les suivrez et que par tous les moyens imaginables vous vous efforcerez de constater quelque chose

Digitized by Google

de positif à cet égard. Le voyage de Monsieur Nadasdi à Vienne et les confidences qu'on vous a faites peuvent vous conduire à rendre ce service important à Sa Majesté. L'exécution d'un projet aussi hasardeux exigera d'ailleurs des préparatifs dont il ne sera pas possible de dérober la connaissance au public. Le Roi est bien persuadé, Monsieur, que votre vigilance s'étendra sur les faits de cette espèce aussi bien que sur les mouvements intérieurs du cabinet autrichien. J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Le duc d'Aiguillon ».

Le duc d'Aiguillon avait joint à la lettre n° 62, dans laquelle il entretient l'ambassadeur français à Vienne surtout des affaires de Suède, un extrait du rapport envoyé de Stockholm par le comte de Vergennes le 30 septembre 1772, où il y a la phrase suivante : « Une particularité qu'on a recueillie de la Reine Douairière, c'est que le dévoûment de l'Empereur pour le roi de Prusse est aujourd'hui si absolu et si entier, que ce dernier a réussi par ses artifices et par ses séductions à insinuer à l'autre la plus grande indifférence pour la Silésie et le désir de *recouvrer la Lorraine :* cette vue doit faire le nœud secret de l'union monstrueuse qu'on voit aujourd'hui régner entre ces deux princes ». Dans la lettre n° 79 au duc d'Aiguillon, écrite de Vienne le 10 décembre 1772, le prince Louis de Rohan fait allusion à ces paroles. Il dit : « J'ai reçu, Monsieur le Duc, les numéros 67, 68 et 69 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10, le 21 et le 29 du mois dernier et je profite du départ de M. de Malzan et de M. de La Serre, officiers français faits prisonniers par les Russes, pour vous faire passer cette dépêche. Occupé à tâcher d'éclaircir l'objet que vous m'avez marqué intéresser plus particulièrement Sa Majesté et sur lequel elle souhaitait les renseignements les plus sûrs, je crois y être

Digitized by Google

parvenu et je désire que le Roi soit satisfait de la conversation que j'ai eue avec l'Empereur. Elle développe l'opinion de Sa Majesté Impériale sur le caractère du roi de Prusse et elle détruit en même temps tous ces bruits de Berlin concernant ce projet supposé d'*invasion de la Lorraine et de l'Alsace*, dont vous me faites part d'après une dépêche de M. de Vergennes dans votre numéro 62 du 20 octobre dernier. Monsieur de Merci a aussi mandé à sa cour que vous lui en aviez parlé.

« Cette conversation renferme des détails trop essentiels pour ne vous être pas marqués. J'ai pris le prétexte d'une lettre qui regarde les intérêts particuliers de l'évêché de Strasbourg vis-à-vis l'Empire et dont M. le cardinal de Rohan m'avait chargé, présumant bien qu'à la façon dont l'empereur me parle à la chasse et dans toutes les occasions où nous nous rencontrons, je pourrais l'amener à un entretien suivi touchant les affaires actuelles. Mon attente a été remplie. Après avoir discuté l'objet qui regardait l'intérêt de l'évêché, l'Empereur me parlant de manière à me faire voir qu'il désirait prolonger la conversation, je l'ai conduit insensiblement à prendre les points de la politique les plus importants. Il les a saisis en me faisant parcourir les objets du moment qui donnent le plus d'occupation, savoir la Pologne, la Suède, l'agrandissement du roi de Prusse, la conduite que tiendra la czarine et ce qu'on peut attendre de l'inertie du Turc.

« Après avoir politiqué, et souvent contradictoirement à ses idées, je me suis rabattu sur la Suède, sur le danger qu'elle courait, danger qui était à présumer d'après la menace qu'avait faite le roi de Prusse par écrit dans la lettre à sa sœur. « Oui », dit l'Empereur, « mais vous ne me citez pas cette lettre toute entière. N'avez-vous pas ri à un certain article où il *prétend que nous avons un accord qui regarde la Lorraine et l'Alsace ?* » — « Je

Digitized by Google

l'avais ouï dire», ai-je répondu, «mais la cour ne m'ayant envoyé qu'un extrait de la lettre, ce projet sur la Lorraine et l'Alsace n'est venu à ma connaissance que par une espèce de bruit populaire et je n'y ai donné aucun prix». — «Cependant», reprit l'Empereur, «vous me croyez fort partisan du roi de Prusse....» — «Je ne puis le croire, Sire, car votre intérêt y est bien contraire; mais j'avouerai à Votre Majesté que je l'ai craint; qui plus est, j'ai dû le suspecter. Je La supplie de m'entendre, et alors Votre Majesté jugera. Vous êtes à la fleur de l'âge, Sire, Vous avez passé votre jeunesse à des occupations sérieuses, Vous joignez à cet avantage beancoup d'esprit; Votre caractère particulier Vous porte à calculer vos démarches, à Vous proposer toujours un but et à donner fort peu au hasard. Cette attention que Vous avez marquée à vouloir connaître par Vous-même la situation de vos peuples futurs pour que rien ne Vous échappât ni du moral, ni du physique, l'habitude qu'a Votre Majesté d'écrire tout ce qui La frappe, de réfléchir sur tout ce qui La touche, ajoutez encore le goût qu'Elle a pour le militaire, les changements avantageux qu'Elle a faits dans la tenue des troupes, l'augmentation forcée de son état militaire, tel était, Sire, le tableau que je m'étais fait de Votre Majesté au moment où, après deux entrevues avec le roi de Prusse *(sic)*, je sais qu'à notre insu il existe un traité entre Pétersbourg, Vienne et Berlin, que c'est un secret impénétrable pour nous, que le ministère autrichien s'est voué au silence le plus opiniâtre, et cependant tout ce que je puis découvrir me prouve que le roi de Prusse acquiert un agrandissement dangereux pour la Maison d'Autriche et que par conséquent elle n'aurait pas dû souffrir. J'ai donc dû croire qu'il y avait des dédommagements de promis; ainsi, que l'accord le plus parfait existait; et la politique s'est fatiguée à tâcher de deviner de quel côté allait se porter l'orage

Digitized by Google

de ces forces combinées. Je crois que Votre Majesté conviendra que, si mon jugement était faux, mes réflexion étaient justes . . . . » — « Oui », dit l'Empereur, « vous aviez raison, les apparences étaient contre nous, et cependant nous n'étions que malheureux, étant forcés de céder aux circonstances, ne pouvant résister seuls à la Russie et au roi de Prusse; et ce secret que nous avions promis de garder pouvait effectivement nous rendre suspects. Je vous dirai encore que si je rends justice d'un côté aux qualités du roi de Prusse, personne ne connaît mieux ses défauts que moi; son intérêt est son seul guide . . . . et semblable à un enfant, tant que vous tenez encore la pomme que vous lui promettez, il fait ce que vous voulez, et, dès que vous la lui accordez, il cherche si une autre main ne lui offre pas une autre pomme. Vous voyez avec quelle confiance et quelle amitié je vous parle. Quant aux propos qu'il tient par rapport à l'*Alsace et à la Lorraine*, ce sont ses tours ordinaires qu'il imagine pour pouvoir causer quelque division; mais celui-là est trop absurde, car rien ne serait moins à ma convenance que ces deux provinces. Par exemple, si on disait que je serais bien aise de joindre la Moldavie, la Valachie et la Silésie à mes états, l'arrondissement que cela formerait pourrait accréditer une pareille idée, quoiqu'elle soit loin de ma pensée, et outre que je serai fidèle à l'alliance, je peux dire que nous y trouvons notre avantage réciproque et que les barrières et les limites sont fixées. Pour les pousser jusqu'au Rhin, il vous a coûté assez de sang, pour que vous en restiez les possesseurs tranquilles ». Je témoignai à Sa Majesté combien cette protestation m'était agréable à entendre, et, après quelques lieux communs de ma part, je fis retomber mes réflexions sur la Pologne. L'Empereur me dit que les trois puissances exigeraient promptement la Diéte, et que, si le roi de Pologne s'y refusait, il s'en repentirait ».

Digitized by Google

Ces documents prouvent qu'à Stockholm comme à Vienne et à Versailles on croyait en 1772 à un accord conclu entre l'empereur Joseph II et le roi Frédéric le Grand pour détacher l'Alsace et la Lorraine de la France et les rendre à la maison de Habsbourg-Lorraine. Il est difficile de savoir si la promesse de Frédéric était sérieuse ou non; car la guerre n'ayant pas éclaté, il ne fut pas obligé de se montrer reconnaissant envers l'empereur Joseph II de services que ce dernier n'avait pas rendus.

Les partisans de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne regretteront sans doute que Frédéric II, après avoir soulevé la question d'Alsace-Lorraine, ne soit pas allé plus loin, et qu'il n'ait pas cherché un autre moyen de rendre ces provinces à l'Allemagne; mais il y a plusieurs raisons qui expliquent la conduite du monarque. Il était occupé alors à mener à bonne fin le partage de la Pologne, il prévoyait les difficultés qu'entraînerait la succession de Bavière, questions qui avaient pour lui une bien autre importance que le sort de deux provinces fort éloignées, qui ne le regardaient pas directement; en outre il n'était pas désintéressé au point de contribuer à augmenter les possessions de l'empereur, « l'ennemi irréconciliable de la maison de Brandebourg, » sans en retirer lui-même aucun profit Cependant à la cour de Berlin on n'oublia pas que ces provinces avaient été autrefois allemandes, et, à la première occasion qui se présenta après les événements de 1772, lorsqu'au commencement de la Révolution française l'Assemblée Constituante menaça les princes allemands dans leurs propriétés sur la rive gauche du Rhin, ce furent les agents de la Prusse dans les petites cours allemandes qui les engagèrent à protester contre cette violation et à réclamer « la réunion de l'Alsace à l'empire d'Allemagne, dont elle fut détachée par ambition[1]. »

1. Emile Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, II, p. 41.

Digitized by Google

Malgré les guerres de la Révolution et de l'Empire, on se souvenait en Prusse que l'Alsace avait appartenu à l'Allemagne, et dès le 24 juin 1815, donc quelques jours après la chute définitive de Napoléon I, le ministre prussien Stein écrivit au ministre russe Capo d'Istria qu'il allait s'occuper d'un mémoire « sur la nécessité de réunir l'Alsace et ses forteresses à l'Allemagne [1]. »

1. BAILLEU. *Ein Schreiben des Freiherrn vom Stein über die Nothwendigkeit der Vereinigung des Elsass mit Deutschland* dans le *Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine*, 47e année. 1899, p. 159.

Dr L. EHRHARD.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE LA

CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA PROVIDENCE

DE RIBEAUVILLÉ.

(SUITE)[1]

II. LA DISPERSION.

Après dix années d'efforts incessants, au moment de prendre un essor extraordinaire, l'œuvre de la Providence se trouva englobée dans la ruine générale de la religion en France. Elle comptait alors 19 religieuses, réparties sur une dizaine de postes[2]. La pierre

1. Voir la livraison de Septembre-Octobre 1900, p. 484.

2. Voici d'après le Régistre matricule de la Congrégation, ouvert en 1807, le nom des premières religieuses, avec le lieu de leur origine, la date de leur naissance et celle de leur admission :

Nom	Origine	Née	Admission
Barbe Bosshart	Molsheim		
Madeleine Erhard	Molsheim		
Thérèse Hermann	Gambsheim		
Françoise Moutié	Heinrichsdorf		
Barbe Bernard	Molsheim	1761	29 février 1783
M. Madeleine Fritsch	Kogenheim	1752	2 août 1783
Cather. Bernard	Molsheim	1761	29 octobre 1783
Madeleine Bitton	Dauendorf	1764	12 avril 1784
Eve Schmitt	Oermingen	1750	12 août 1784
Eve Bitton	Dauendorf	1763	2 mai 1785
Madeleine Pierrot	Obernai	1755	21 juin 1785
Françoise Felber	Molsheim	1764	17 mai 1787
M. Anne Seemann	Friedolsheim	1765	1 octobre 1787
Sophie Johner	Ebersmünster	1769	29 sept. 1788
Richarde Braun	»	1770	» »
M. Thér. Affenberger	Eichhofen	1768	» »
Louise Stupfler	Stotzheim	1764	» »
Odile Ott	Dangolsheim	1763	1 juin 1789
Anne Ant. Dilzer	Gambsheim	1770	24 avril 1790

Digitized by Google

d'achoppement, ce fut pour les Sœurs, comme pour les ecclésiastiques, le serment de fidélité à la Constitution civile du Clergé. Toutes unanimement se refusèrent à le prêter, ce qui les écartait, du coup, des écoles publiques qu'elles avaient été appelées à diriger.

A Colmar, les Sœurs de la Providence n'hésitèrent pas un instant à s'élever contre ce serment. On l'apprit aussitôt au Directoire du Département, lequel s'empressa d'en avertir le Procureur-Syndic du District, avec prière d'y mettre ordre. « Le Directoire, Monsieur, écrivit le Procureur général, est informé de la conduite inconstitutionnelle que tiennent les Sœurs grises établies en cette ville. Il me charge de vous mander que leur destination se portant à l'instruction publique de la jeunesse, elles se trouvent rangées au nombre des fonctionnaires publics, qui, aux termes des décrets de l'Assemblée nationale, doivent prêter le serment civique, et de vous prier en conséquence d'inviter la Municipalité de le leur faire prêter incessamment; que s'il arrivait qu'elles s'y refusassent, de leur faire quitter l'école publique » [1].

La Municipalité ne s'empressa nullement d'obtempérer à ces ordres, évitant de toucher à des écoles si fort en faveur dans la population. Irrité de ces délais, le Département revint à la charge par une lettre du 10 juin, adressée à M. de Salomon, maire de la ville de Colmar : « Nous croyons devoir vous observer, que la prestation du serment civique concerne également les Sœurs dites de la Providence établies en cette ville, qui s'occupent de l'instruction publique de la jeunesse. M. le Procureur-Général-Syndic a déjà dès le 27 avril dernier prié M. le Procureur-Syndic du District d'inviter la Municipalité à procurer l'exécution de la loi à leur

1. Lettre du 27 avril 1771.

Digitized by Google

égard. Le Directoire persiste, Monsieur, à exiger que ces filles se conforment à la loi et qu'en cas qu'elles s'y refusent, la Municipalité les remplacent dans la huitaine . . . » A force de temporiser, on gagna encore quelques semaines, mais à la fin, il fallut s'exécuter. Les Sœurs de la Providence fermèrent leurs classes, le samedi, 23 juillet 1791, avant qu'on eût trouvé à les remplacer.

Recruter de nouvelles institutrices, prêtes à se dévouer à la jeunesse, ne fut pas chose facile à cette époque. Aussi bien la population catholique de Colmar en fut-elle très émue et tenta une dernière démarche, pour conserver, au moins provisoiremont, les Sœurs de la Providence auxquelles parents et enfants étaient si fortement attachés. Le Conseil Général de la Commune de Colmar s'étant réuni le 27 septembre de cette même année, un groupe de citoyens se présenta à la séance, pour exposer le « préjudice causé à la jeunesse du sexe féminin de cette ville par le renvoi des Sœurs, que le manque de sujets propres n'avait pas encore permis de remplacer. Ces inconvénients, disaient-ils, pourraient encore subsister quelque temps et les jeunes filles, surtout celles que leur âge appelle à la participation des Sacrements de l'Eglise, passeraient dans une dangereuse oiseveté les moments destinés à recevoir les premiers éléments des connaissances religieuses et sociales, et qui pourraient influer sur le reste de leur vie. Si les Sœurs de l'instruction chrétienne, entretenues aux frais de la Commune, soit par l'effet de leur propre persuasion, soit pour avoir été séduites par des insinuations étrangères, n'ont pas cru pouvoir prêter le serment prescrit par la loi, on n'aurait dû les congédier qu'après avoir acquis la certitude des moyens de pouvoir à leur remplacement. Si la loi a admis cette précaution prudente à l'égard des curés refusant de jurer, quelque redoutable qu'ait pu lui paraître le pouvoir de cette

Digitized by Google

classe de fonctionnaires publics sur les esprits, on ne peut pas présumer qu'elle ait voulu être plus rigoureuse envers des filles consacrées à la première éducation des enfants. » En conséquence, ils demandèrent « au nom de tous les pères de famille, au nom même de la patrie si intéressée à l'éducation des enfants, que les Sœurs de l'instruction chrétienne continuassent à tenir leurs écoles, jusqu'à ce qu'il fut possible de les remplacer convenablement ou que l'éducatiou publique fût organisée »[1].

Adhérent à ce vœu, le Conseil Général de la Commune arrêta de solliciter, par une députation nommée à cet effet, l'autorisation nécessaire auprès du Directoire du Département[2]. Mais tout fut inutile. Dans sa séance du 21 Octobre 1791, le Directoire, à la suite d'un avis défavorable de l'évêque constitutionnel, débouta la Commune de sa demande et, en même temps, enjoignit à la Municipalité de « pourvoir incessamment au remplacement des filles dites de la Providence pour l'instruction publique ».

A Stephansfeld, sous la houlette de l'abbé Hürstel, les Sœurs de la Providence, réfractaires non moins que celles de Colmar, restèrent plus longtemps à leur poste. Il est vrai qu'on ne leur épargna ni injures, ni vexations, en attendant de les mettre à la porte. Le journal

1. *Bez. Arch. Coimar*, Sér. 4.

2. Cette députation était composée de MM. Hann, officier municipal, Bernard, procureur de la commune, et Bechelé, notable. — Après le départ des Sœurs institutrices de la Providence, la Municipalité ouvrit un concours pour remplir les postes vacants. Ce concours eut lieu le samedi, 29 octobre 1791, à la grande salle de l'hôtel de ville. Parmi les assistants se trouvait l'évêque du Haut-Rhin, Arbogast Martin, avec ses deux premiers vicaires. Pour l'école française, on accepta demoiselle Thérèse Villard, avec 440 livres d'appointements, 4 cordes de bois et 200 fagots, mais sans logement. Salomé Helm, candidat également, fut écartée comme incapable. A défaut d'institutrices, l'école allemande des filles fut confiée à deux instituteurs. La Terreur ne tarda pas, d'ailleurs, à renverser cette organisation, pour achever complètement la ruine de l'instruction publique.

Digitized by Google

du fameux Kammerer[1], l'un des tenants de l'évêque constitutionnel de Strasbourg, ne cessa de harceler la communauté. Un correspondant de Brumath écrit le 14 juillet 1792 : « Au couvent de Stephansfeld, il y a un hospice d'enfants trouvés où tout est infecté de fanatisme, depuis le supérieur jusqu'au dernier valet. On y tolère les abus les plus scandaleux. A la dernière fête de la Constitution, pas une âme des 2 à 300 habitants de cet établissement se fit voir dans le cortège. Le maire de Brumath ayant envoyé ordre au supérieur de faire conduire les enfants trouvés à l'autel de la patrie, il n'en arriva qu'un très petit nombre; tous tremblaient de peur d'assister à cette fête hérétique. Le maître d'école est un fanatique furieux qui ne cesse d'exciter les enfants contre le curé constitutionnel. Pourquoi la Municipalité ne dénonce-t-elle pas ces abominations? Pourquoi voit-elle d'un œil tranquille ces jeunes âmes se corrompre dans le venin de l'aristocratie? »

Quelques jours plus tard, nouvelle dénonciation contre l'abbé Hürstel et le procureur de la maison : « A Stephansfeld, il y a encore deux prêtres insermentés, employés l'un comme supérieur et l'autre à titre de procureur. La Constitution ne supportant point de fonctionnaires publics, qui n'aient prêté le serment de fidélité, le Département leur a intimé l'ordre de faire leur soumission. Ils ne s'en sont point souciés et n'en restent pas moins tranquilles. »

Le 8 septembre de la même année, les Sœurs de la Providence sont visées directement dans le journal

1. « Die neuesten Religionsbegebenheiten in Frankreich » 1790-92. Jean Jacques Kæmmerer, ancien professeur à Mannheim, fut vicaire épiscopal de Brendel, professeur d'histoire ecclésiastique et supérieur du Séminaire constitutionnel de Strasbourg, puis curé de Bouxwiller et d'Andlau. En 1793, il se rallia au culte de la Raison et du décadi, ce qui ne le sauva point, l'année suivante, de la détention à la citadelle de Besançon.

Digitized by Google

de Kæmmerer : « Les religieuses de Stephansfeld ont quitté leur habit monacal et s'habillent comme le commun des mortels. Le fanatisme est à son comble dans ce couvent. On y corrompt de force les enfants en leur inculquant des principes incompatibles avec les vertus du citoyen ». Huit jours après, le correspondant annonce que l'église du couvent est fermée, mais que les enfants continuent à être sous la main de vieilles prostituées dont le souffle répand la peste. »

Cette « peste », dont s'affligeaient si fort les patriotes de la contrée, persista encore après le départ des Sœurs[1]. Le Commissaire du Département le constate avec douleur dans son rapport du 20 décembre 1792 : « Depuis le commencement de la Révolution, dit-il, on a pris à tâche de fanatiser ces pauvres enfants et de les abrutir . . . Le fanatisme et l'indocilité des grands garçons et d'une partie des grandes filles de cette maison est à leur plus haute période. Il importe de prendre un parti vigoureux, et de transporter à Strasbourg les indisciplinés ». Cette indocilité, constatée par le Commissaire, n'a rien, d'ailleurs, qui étonne, quand on lit en regard, dans ce même rapport, le tableau navrant du désordre dont souffrait la maison depuis le départ des religieuses, remplacées « par une veuve d'environ 50 ans, qui remplissait les fonctions de bonne ou de surveillante dans les salles »[2].

1. La loi du 18 août 1792 supprima définitivement les Sœurs Vatelottes, de la Providence, etc.

2. Rapport du citoyen François Lefebvre, du 20 décembre 1792, au directoire du département du Bas-Rhin. Il y avait alors dans la maison 158 enfants assistés, dont « 95 mâles et 63 femelles », 23 garçons de 12 à 16 ans, 6 filles du même âge, 51 garçons et 35 filles de 5 à 12 ans, 21 garçons et 22 filles, en tout 45, en nourrice, outre 8 garçons en apprentissage. Parmi les grandes il y en avait une, la plus âgée, qui faisait les fonctions de cuisinière pour l'hôpital, et trois autres s'occupaient de soigner, laver et peigner les petits enfants. En outre le rapport constate des dilapidations commises après le départ de l'ancien procureur, l'abbé Simon, qui émigra. Chacun des enfants n'avait

Digitized by Google

Fidèles à leur vocation, les religieuses de Stephansfeld ne se dispersèrent que le jour où leur supérieur, l'abbé Hürstel, se vit lui-même forcé d'abandonner le poste. Grâce au petit nombre de constitutionnels dans le Bas-Rhin, il n'avait pas été relevé aussitôt de ses fonctions curiales, après l'établissement du schisme, au printemps de l'année 1791. Mais la loi de déportation du 26 Août 1792 l'arracha sans pitié à ses ouailles et à l'œuvre qu'il avait fondée. Sa santé, paraît-il, était très frêle. Ce qui est certain, c'est qu'au lieu de se rendre aussitôt en exil, il fit valoir ses infirmités pour être reclus au Séminaire avec les prêtres sexagénaires de la Basse-Alsace. Il ne semble pourtant pas, que l'année suivante, au mois d'octobre 1793, il ait fait, avec les autres « séminaristes », le voyage de Besançon et de Champlette. Son nom, en effet, ne figure pas sur la liste des prêtres alsaciens internés à la citadelle de Besançon. Selon toute probabilité, il renonça à l'exception qu'il avait invoquée en sa faveur et passa le Rhin, en attendant de meilleurs jours [1]. En 1795, profitant de la détente qui s'annonçait de toutes parts, il rentra au pays et retourna à Molsheim, où il logea dans la maison Marsans. Mais bientôt après, se voyant l'objet de nouvelles poursuites, il s'y déroba par la fuite et reprit, une seconde fois, le chemin de l'exil [2].

que deux chemises passables et une troisième en lambeaux. Les habits étaient également en mauvais état, de même que les couchettes. (*Spital-Archiv Strasbourg. numéro 2225.*) - Au mois de février 1793, la *Strassburgische Zeitung* annonça, par voie de réclame, que l'on cherchait « un instituteur conformiste pour Stephansfeld et une femme capable pour les soins des enfants », puis quelques jours plus tard : « un instituteur et trois femmes catholiques pour le service de l'établissement ».

1. Cfr. *Les prêtres sexagénaires et infirmes du Bas-Rhin*, Revue catholique d'Alsace 1894.

2. *Stadt-Archiv Molsheim*, Fonds de la Révolution. – L'agent de Molsheim, après avoir certifié le retour dans cette ville de l'abbé Hürstel, ajoute cette note : « Depuis qu'on a voulu enlever l'abbé Lambla, il n'a plus reparu. »

Digitized by Google

En même temps que l'abbé Hürstel, l'abbé Kremp, son vicaire à Stephansfeld depuis 1789, retourna également à Molsheim en 1795, pour y demeurer avec ses sœurs. Avait-il suivi son supérieur et ami sur la terre d'exil ? On ne le sait, mais il paraît bien que l'abbé Kremp passa également au pays de Bade le temps de la Terreur. Aux premiers jours de l'année 1796, quand la chasse aux prêtres fut reprise sur toute la ligne, il est en logement chez ses sœurs, « malade et infirme, comme le dit une note de l'agent de la ville de Molsheim, incapable d'être transportê, ne faisant point de fonctions, d'ailleurs sous la surveillance de l'Agence municipale », Les années suivantes, le nom de Louis Kremp ne figure plus sur les listes de présence de sa ville natale [1]. S'il faut en croire une tradition conservée à Wangenbourg, c'est dans cette localité qu'il trouva, pendant quelque temps, un refuge, de même que son compatriote plus jeune que lui, l'abbé Bœhler de Molsheim. La famille Müller qui lui offrit l'hospitalité, avait une fille, du nom Catherine, qui manifestait des signes de vocation religieuse. L'abbé Kremp lui apprit dès lors à instruire les enfants et à soigner les malades. Après la Révolution, elle fut l'une des premières recrues de l'œuvre de la Providence [2].

1. Id., ib. Parmi les prêtres retirés à Molsheim en 1795, figure également le malheureux Sidel, qui logeait dans la maison Feldner. Plus jeune que l'abbé Kremp de quelques années, Meinrad Sidel, de Mutzig, avait été professeur au Collège épiscopal de Molsheim. Pendant la Révolution, il fut l'apôtre d'Avolsheim er des environs. Arrêté durant la seconde Terreur, il fut interné à Strasbourg, au *Raspelhaus*, et de là déporté à l'île de Ré, où il arriva le 9 juillet 1799. Il y mourut le 14 novembre suivant, à l'âge de 44 ans. Cfr. MANSEAU, *Les prêtres déportés*, II, 181.

2. Dans les années 1780, l'abbé Simon, curé d'Engenthal-Wangenbourg, ayant entrepris la construction d'une nouvelle église, adressa une circulaire aux Sœurs de la Providence, les priant de se faire les zélatrices de son Oeuvre. Voici comment il motiva son appel : « C'est à Wangenbourg que l'abbé Kremp chercha et trouva un refuge dans la maison même à côté de laquelle la nouvelle église doit s'élever. Dans

Digitized by Google

D'autres traditions soigneusement recueillis par M. Worm, ancien supérieur de l'établissement de Ribeauvillé, méritent également de trouver ici leur place. L'abbé Kremp se tint caché, un certain temps, à Rosheim, dans la maison Fischer, où il occupait un appartement au-dessus du poêle. En hiver, pour mieux chauffer cette chambre qui servait d'asile au saint prêtre, on pratiqua une ouverture au plafond. On raconte qu'une nuit qu'il célébrait les saints mystères, il avait à peine achevé la consécration que la sentinelle apostée dans la rue jeta le cri d'alarme. L'abbé Kremp se blottit aussitôt dans un placard dont la porte fut dissimulée par un vêtement de femme, que la maîtresse de maison eut la précaution d'y susprendre. Une autre fois, il échappa à la force armée prête à l'arrêter, en se faufilant dans un tonneau de 80 mesures. Un domestique y jeta un seau d'eau, tout en grondant le fieffé paresseux qui n'achevait pas sa besogne. Dans la famille, on l'appelait « notre Jean », car il passait pour un serviteur de la maison. Son costume était à l'avenant : pantalon en toile bleue, gilet rouges à raies jaunes, verte en castorine blanche, bonnet blanc tissé à pointe.

Pour dépister la police, l'essentiel était de changer souvent de domicile, particulièrement quand le danger

cette maison se trouvait un jeune homme, Jean Müller, qui eut plusieurs fois l'occasion de sauver la vie au saint prêtre. Mais il s'y trouvait et c'est là ce qui doit surtout vous intéresser, une jeune fille, Catherine Müller, à laquelle dès lors M. Kremp apprenait à soigner les malades et à instruire les enfants. Les orages de la Révolution étant dissipés, M. Kremp quitta Wangenbourg pour ressusciter sa chère Congrégation. Mademoiselle Müller l'accompagna à cet effet, et à elle se joignirent bientôt deux autres saintes filles, dont l'une de Molsheim et l'autre de Rosheim, et c'est ainsi que furent posés pour la seconde fois les fondements de cette grande Congrégation, qui aujourd'hui répand ses bienfaits sur toute l'Alsace. (*Diœsesan-Archiv Strassburg.*)

Sœur Marie Catherine Josephe Müller, de Wangenbourg, fut reçue à l'association de la Providence, le 23 octobre 1801. Ni avant, ni après la Révolution, il n'y eut de recrue originaire de Rosheim, du moins jusqu'à l'ouverture du Registre de 1807.

Digitized by Google

était plus pressant. Aussi la présence de l'abbé Kremp a-t-elle été signalée en plus d'un endroit. A Ottrott, on montre encore une des chasubles dont il s'est servi. A Soultz-les-Bains, il demanda un jour l'hospitalité dans une maison écartée, et y trouva un prêtre caché auquel il fut heureux de servir la messe. Déguisé en marchand de bric-à-brac, avec une charge de balais de bruyère sur le dos, il circulait dans la contrée, offrant partout le secours de son ministère aux fidèles qui l'en priaient. Parfois, il ne se trouvait en sûreté que dans l'épaisseur de la forêt, et n'avait d'autre abri qu'un vieux manoir en ruines : Truttenhausen, Rathsamhausen, Lützelbourg, Girbaden et d'autres. Un domestique, envoyé à sa recherche pour lui apporter des vivres, ne le trouva que le troisième jour, transis de froid et harassé de fatigue. Traqués comme des bêtes fauves, les missionnaires, au temps de la Révolution, n'avaient souvent pas de pierre pour y reposer leur tête.

Quel fut, après leur dispersion, le sort des Sœurs de la Providence ? Après le départ des prêtres réfractaires, nul ne fut tenu en plus grande suspicion que les ci-devant religieuses. Au mois de février 1793, le Procureur-Syndic du district de Colmar affirma en pleine séance du Directoire que « là où se trouvent des religieuses, là règnent des divisions, là les femmes qu'elles dominent sont continuellement en querelle avec leurs maris, là se propagent les systèmes les plus opposés à la tranquillité et au bon ordre[1] ». Il faut lire les considérants d'un arrêté de ce même Directoire, pour avoir une idée des haines qui s'accumulaient contre les anciennes religieuses. « Les cy-devant religieuses, y est-il dit, entretiennent une correspondance suivie avec les prêtres déportés, dont l'administration a déjà inter-

1. *Bezirks-Archiv Colmar, fonds de la Révolution.*

Digitized by Google

cepté des lettres qui donnent à connaître leurs projets contre-révolutionnaires. Les mauvais prêtres gouvernent ces dévotes en leur promettant, si elles leur restent fidèles, non-seulement le paradis dans l'autre monde, mais encore, dans celui-ci, la rentrée dans leurs maisons supprimées et la reddition de leurs biens. Ces religieuses ainsi fanatisées et trompées fanatisent à leur tour, par leur exemple et leurs instigations, la majorité des citoyennes des communes où elles résident. Sous le prétexte d'un schisme qu'elles ne comprennent pas plus que le latin qu'elles chantent, elles ne fréquentent plus les églises et engagent leurs amies non-seulement à suivre leur exemple, mais encore à critiquer et à insulter celles qui les fréquentent. Par ces manèges, elles occasionnent des divisions et des querelles dans nos communes, qui causeront nécessairement des chocs entre nos concitoyens, s'il n'est pris des mesures efficaces pour les prévenir. Les patriotes envisagent et taxent d'aristocratie tous ceux qui ne fréquentent pas les églises; de là l'humeur et la discorde, de là des plaintes continuelles pour déplacer soit des maires, soit des officiers municipaux, soit des notables; de là des partis dont l'un est menagé par ces religieuses aux prêtres révolutionnaires, qui annoncent leur retour avec l'arrivée prochaine d'une armée formidable. Cette prédiction et l'estime de ces hypocrites ont arrêté jusqu'ici dans nos contrées le règne de la raison et des lois qui en émanent. Celles-ci ne triompheront que par la fermeté des administrateurs. Une des mesures de circonstance que le Directoire a cru devoir prendre au su et au gré des Commissaires de la Convention, était de refuser aux ex-religieuses leurs pensions, jusqu'à ce qu'elles se rendent au vœu de leurs compatriotes, et jusqu'à ce qu'elles reprennent leur anciennes habitudes et fréquentent les églises, en place de politiquer, de théologiser, de critiquer et diviser. Ce refus simplement

Digitized by Google

suspensif a déjà produit son effet, puisqu'il n'existe plus que quelques récalcitrantes qui finiront par se rendre, si elles ne trouvent plus d'appui. Par là l'union et la tranquillité se rétablissent dans le District, ainsi que l'empire de l'égalité et de la liberté »[1].

La tranquillité en effet ne tarda pas à se rétablir, mais ce fut le repos de la solitude et du cimetière. *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Pour échapper à la persécution, un grand nombre d'anciennes religieuses finirent par émigrer, cherchant sur une terre étrangère l'hospitalité que la patrie leur refusait. La mort en enleva d'autres, qui se sentirent peut-être heureuses de mourir plutôt que de voir plus longtemps « les maux du peuple et la destruction des choses saintes ». Madeleine Erhard, la fondatrice de Molsheim, ne survécut guère à la ruine de sa congrégation. Elle mourut, n'ayant que 43 ans, le 1er ventôse de l'an II (19 février 1794), dans sa maison qui avait servi de berceau à l'œuvre[2]. Trois de ses consœurs la suivirent de près dans la tombe: Barbe Bossart de Molsheim, Thérèse Hermann de Gambs-

1. *Bezirks-Archiv Colmar, fonds de la Révol.* Arrêté du Directoire du Dist. du 11 mai 1793.

2. A Molsheim, comme ailleurs, l'instruction publique fut ruinée de fond en comble par la Révolution. Au printemps de l'année 1795, le Conseil général de la Commune, déférant au vœu d'un grand nombre de citoyens, s'adressa au Directoire du District, pour faire accepter le citoyen Laurent Vetter, comme instituteur de la commune, et sa femme, en qualité d'institutrice. « Considérant, dit la requête, que c'est un meurtre de voir la jeunesse de cette commune abandonnée absolument à elle-même, n'ayant personne pour les contenir, les élever et leur donner les instructions convenables à leur âge, que si cette jeunesse continuait à être livrée à l'oisiveté, à rester dans l'ignorance et à n'être pas cultivée par la suite, elle ne deviendrait que des hommes vils et sauvages, qui déshonoreraient et entraveraient absolument les principes sacrés de notre liberté, ainsi que les mœurs qui caractérisent le vrai républicain . . . Considérant qu'il est urgent que dans la commune soit établie une institutrice pour les filles, et que la femme du citoyen Laurent Vetter est reconnue par les citoyens de la commune, pareillement en état d'y porter ses soins tant pour leur éducation que pour différents ouvrages convenables et très utiles à ce sexe . . . le Conseil arrête, etc. »

Digitized by Google

heim et Françoise Moutié de Heinrichsdorf. Au registre des inscriptions, l'abbé Kremp, après avoir nommé leur noms, leur consacre ces simples paroles : « Pieuses Sœurs ! La mort les a ravies, mais leur œuvre subsiste, et leur mémoire sera en perpétuelle bénédiction. »

Sœur Françoise Felber, qui devint plus tard la première Supérieure générale de la Congrégation, se fixa à Renchen, dans la duché de Bade, où elle ouvrit une école, de concert avec sœur Odile, la petite sœur Madeleine et la grande sœur Marguerite. Bientôt une seconde école fut fondée à Triberg. Au commencement de la Révolution, sœur Françoise dirigeait une école à Andlau. Sommée par le District de Séléstadt de prêter serment, elle s'y refusa absolument. « Jurez-vous, lui demanda le commissaire, jurez-vous de vous soumettre à la Constitution civile ? » — « Oui, je jure, répondit sœur Françoise, je jure d'être jusqu'à mon dernier soupir, fidèle à Dieu et à sa sainte Eglise »[1].

Sœur Louise Stupfler de Stotzheim, selon toute apparence une des recrues de l'abbé Hürstel, ne quitta l'Alsace qu'en pleine Terreur, mais prolongea d'autant son exil à Soleure où elle s'était fixée. Nature impressionnable et quelque peu exaltée, elle entendait des voix intérieures et avait, la nuit, des visions dont elle a fait part dans une notice autobiographique, conservée au couvent de Ribeauvillé. Après avoir sacrifié quelque temps aux vanités du siècle, elle fut pris des remords, dit-elle, à la suite d'un songe où elle se vit debout, devant le Tribunal de Dieu, forcée de rendre compte de sa vie mondaine et légère. Deux ans plus tard, sur le conseil de son confesseur, elle se présenta chez la sœur d'école d'Ebersmünster, pour être admise en qualité de novice, et fut agrégée à la Congrégation le

1. Traditions recueillies par M. Worm, supérieur de la Providence.

Digitized by Google

29 septembre 1788, avec trois autres consœurs. Forcée d'abandonner son poste, lors de la Révolution, elle passa une dizaine de mois à Molsheim et, de là, fut envoyée, dans une localité qu'elle ne nomme point, pour y tenir école, malgré la défense expresse du Gouvernement. Elle ne quitta ce nouveau poste qu'à la dernière extrémité, alors que sa tête fut mise à prix, et se retira en Suisse où elle trouva un asile à S.-Urbain. Après deux années de séjour dans cette abbaye, elle fut appelée à Soleure, pour y ouvrir un pensionnat de filles. Longtemps, elle hésita avant de s'y rendre, mais sur les instances de personnages influents, elle finit par céder.

« Arrivée à Soleure, dit-elle, j'eus beaucoup à souffrir et me tourmentai surtout du sort de ma patrie. Profondément accablée, j'entendis une nuit, durant mon sommeil, une voix qui me disait : Ne sois donc pas si triste, les évènements ne tarderont pas à changer. Et je vis en songe les églises, autrefois profanées, ornées magnifiquement pour l'exercice public du culte. De toutes les communes d'Alsace, des processions sortaient, parcourant la campagne et remplissant l'air de prières et de cantiques d'actions de grâces. Plusieurs de ces processions s'étant réunies, les bannières s'inclinèrent les unes vers les autres, donnant ainsi le signe de la fraternisation universelle ». Après quelques autres visions de ce genre, teintées de la politique du jour et d'espérances royalistes, elle fut prise d'un vif désir de retourner en Alsace et s'en vint à Bindernheim le 4 octobre 1810, où elle renouvela, en présence de l'abbé Kremp, « fidélité à tous les statuts et règlements de l'association de la Providence ». Sœur Louise atteignit, dans la Congrégation, un âge très avancé ; elle s'éteignit dans le Seigneur le 25 décembre 1847, à l'âge de 83 ans.

(La suite prochainement).

I. BEUCHOT.

Digitized by Google

NOTES DE VOYAGE

D'UN ALSACIEN

De la Chartreuse de Bosserville a Bayreuth par l'Engadine et le Tyrol

(Suite).[1]

II.

En quittant la Chartreuse, j'avais pris le chemin de la Suisse, décidé à visiter avec des amis l'Engadine que je ne connaissais pas. J'arrivai une après-midi à Coire, pour prendre une voiture et la garder pendant la durée de mon voyage, ainsi que font d'ordinaire les voyageurs qui aiment à jouir de leur liberté sur ces routes alpestres.

Il faisait un soleil superbe quand le train s'arrêta dans la gare de Coire. Une foule de gens venus de partout se pressaient sur le quai, attendant qu'un porteur vint prendre leurs bagages pour les mettre dans les omnibus d'hôtel. Pauvres colis! quels gémissements sortiraient de vos flancs gonflés si vous aviez une âme pour sentir! On vous précipite du haut des fourgons,

1. Voir la livraison de Novembre-Décembre, p. 605.

Digitized by Google

sans pitié, les uns sur les autres. Rudement les porteurs vous prennent et vous jettent pêle-mêle sur des toits de voiture où de grosses malles se carrent déjà, qui vous écraseront dans les coins !

Coire est d'un assez bel aspect, mais triste avec la Plessur qui coule entre deux murs, comme un égoût, lugubrement. Je n'aimerais pas d'y faire un séjour. Heureusement la voiture est prête quand j'arrive à l'hôtel et nous roulons bientôt sur la route de Thusis, dans la belle vallée du Rhin. De gras pâturages en tapissent le fond, tandis que de chaque côté montent des pentes abruptes, où des sapins sombres s'accrochent comme ils peuvent. A l'entrée de Reichenau mon cocher s'arrête à l'auberge. L'hôtelier, très au courant de l'histoire de son pays, me rappelle avec fierté le temps où un futur roi était maître d'école à Reichenau [1] ; il me remet en mémoire les époques lointaines où le vieux château de Bonaduz avait son puissant seigneur, où les chemins étaient traversés sans cesse par des cavalcades de chevaliers et de nobles dames.

Nous repartîmes au grand trot pour Thusis. Il était presque nuit quand la voiture s'arrêta devant l'hôtel de la Via-Mala. A la lumière mélancolique de cette fin de jour je distinguai la grosse masse noire d'un rocher énorme, qui paraissait suspendu au-dessus des eaux grondantes du Nolla. Ce colosse menaçait l'hôtel et l'on était comme angoissé par la présence de ce gigantesque mur. Dans les allées du parc, éclairées par les premières lueurs de la lune, on entendait mugir le torrent et ce bruit remplissait l'air comme une plainte, répercuté par les roches noires. J'aperçus quelques personnes assises autour d'une table, sous une galerie vitrée. Une dame déjà âgée, vêtue de noir, paraissait triste malgré le

1. C'est à Reichenau que Louis-Philippe donna des leçons pendant la Révolution.

Digitized by Google

sourire de ses lèvres pâles. A côté d'elle un couple charmant parlait à voix basse sur ce ton lent des amoureux, qui se disent beaucoup de choses avec peu de paroles. Ils semblaient heureux. Elle regardait le jeune homme à cheveux noirs, son fiancé sans doute, avec de grands yeux aimants. Un charme mystérieux enveloppait sa beauté blonde. Elle était de haute taille, admirablement faite, avec un profil pur, une toute petite bouche, et une chevelure d'or, lourdement relevée derrière sa tête. Mais dans sa physionomie, une tristesse quelquefois passait. Son fiancé lui aussi semblait avoir peur de son bonheur, comme s'il eût pensé que tout cela allait s'évanouir à la façon des rêves. Un autre jeune homme s'était approché de la mère pendant que je contemplais le couple, et je l'entendis lui dire en anglais :

« Enfin, mon ami est heureux, les chagrins de votre fille et les siens seront bientôt oubliés ». — « Dieu le veuille, » répondit la dame.

A ce moment, comme l'ami s'éloignait, il passa près de moi et je reconnus sir Evelyn Montrose, dont j'avais fait la connaissance en Angleterre deux ans auparavant. Je n'eus pas le temps de le questionner, et je remontai dans ma chambre sans savoir quels étaient ses compagnons de voyage. Au dîner, ma table se trouva être assez près de la leur. Leur causerie était pleine d'entrain, et les fiancés faisaient gaiement leurs projets d'avenir.

Le dîner finissait lorsque j'entendis du salon, dont la porte était restée ouverte, venir une voix merveilleuse qui chantait cette belle mélodie écossaise *The wearing of the green*. La mélancolie de ce chant entrait en moi doucement, et je me mettais à rêver au beau pays où je l'avais pour la première fois entendue, quand un bruit de chaises me fit lever la tête. Le fiancé avait disparu, la jeune fille pleurait, et je la vis partir au bras

Digitized by Google

de sa mère et d'Evelyn, qui la soutenaient prête à défaillir.

Je m'accoudai au balcon de ma chambre, douloureusement impressionné par ce que je venais de voir. J'avais cherché Evelyn, sans le trouver. Le lendemain de bonne heure je vis de ma fenêtre une voiture partir. La fiancée, sa mère et Evelyn s'y trouvaient seuls. Ils prirent la route du Schyn. Peu d'instants après je m'en allai aussi par ce même chemin pour arriver le soir à Maloïa.

Le beau soleil de ce jour d'été dissipa un peu la tristesse où m'avait jeté cette aventure de gens que je ne connaissais pas, et que je ne reverrais sans doute pas.

Avant de m'engager sur la route du Schyn, j'allai jusqu'à la gorge de la Via-Mala. Le torrent court se briser au fond d'une gorge profonde de plusieurs centaines de mètres, la route s'accroche au rocher, à peine y a-t-il eu assez de place pour la construire. De chaque côté d'immenses parois de pierre montent droit vers le ciel, qu'on aperçoit au-dessus de sa tête comme une étroite bande claire. Le soleil ne luit dans ce gouffre que pendant les quelques minutes où il se trouve exactement au-dessus de la fente noire.

J'arrivai vers le soir au col du pilier. Le jour tombait lentement, le soleil avait disparu. Les sommets blancs du Bernina s'en éclairaient encore, tandis que l'ombre s'épaississait dans la vallée de l'Engadine. A peine quelques reflets s'agitaient-ils encore sur les trois lacs verts, qui semblaient figés à mes pieds. Ce paysage était triste dans sa grandeur. Les lacs, les pentes boisées de sapins et de mélèzes aux formes de fantômes, les pics éclatants de blancheur qui faisaient le fond de ce décor, cette nature majestueuse avait un aspect fantastique de rêve, dans le silence du soir.

Un instant j'entrai dans l'auberge, et je m'assis pendant qu'on fourrageait les chevaux. Un gros chat

Digitized by Google

noir, qui se chauffait près du feu, sauta sans gêne sur mes genoux. Quelques chasseurs riaient autour d'une table en buvant de la bière. Le grand spectacle, qu'ils contemplaient chaque jour, ne les impressionnait plus, et ils devisaient joyeusement, se racontant leurs chasses au chamois. L'un d'eux descendait dans la vallée, il me demanda une place près du cocher et nous repartîmes. Les deux hommes se mirent à chanter et c'est au milieu des « iodlements » que nous descendimes la côte. La route tombait en lacets sur le village de Silva-Plana, romantiquement assis au bord d'un des lacs. Du village au col s'étend une forêt de mélèzes décharnés, qui feraient songer au tourbillon des âmes, dans l'enfer du Dante.

Il faisait nuit maintenant, mais la lune se levait à l'horizon et sa lueur incertaine allait se répandre sur l'eau, et les bois. Nous fîmes un court arrêt à Silva-Plana pous reprendre la route de la Maloïa. Par cette nuit claire l'étape me parut merveilleuse. Nous roulions sur le bord du lac de Sils, qui s'étale silencieusement dans la vallée sans que le moindre souffle vienne rider la surface de son eau limpide. A notre droite se dressait la montagne, escarpée tout de suite, avec de temps en temps des crevasses sombres, et boisée, par touffes, de vigoureux sapins. De l'autre côté du lac quelques lumières indécises décelaient le joli village de Sils-Maria, au pied des derniers contreforts du massif des pics Corvatsch et Maloïa ; et au-dessus de cette nature endormie et grandiose, un grand ciel sombre, troué de mille scintillements, avec la lune errant dans l'espace sans bornes. Bientôt je vis poindre au loin le grand bâtiment de l'hôtel : les fenêtres éclairées brillamment lui donnaient l'aspect d'un palais des mille et une nuits. Les lignes s'en précisaient peu à peu. La vision disparut à un tournant, puis se montra de nouveau, toute rapprochée, et la voiture s'engagea dans le jardin de

Digitized by Google

l'hôtel où des arbres étiques poussaient tant bien que mal, plantés de rare en rare dans un terrain sablonneux et inculte. C'était vraiment chose curieuse de trouver cet hôtel et tout le confort moderne dans un pareil désert. Je pénétrai dans un vaste hall, plein de gens en toilette du soir. Vite je déposai mes vêtements de voyage et je descendis me mêler à cette société joyeuse d'Anglais et d'Américains, qui se préparaient à danser dans une salle superbement illuminée, où retentissait déjà un orchestre de tziganes. J'avais parcouru déjà plusieurs salons, quand j'aperçus sur un canapé Evelyn en compagnie de la dame que j'avais vue à Thusis, avec la fiancée tristement occupée à feuilleter un livre. Ses yeux noyés, son regard perdu dans le vague indiquaient assez qu'elle était bien loin de cette salle où tant d'autres s'amusaient, et qu'elle songeait à l'absent que j'avais vu la veille à ses côtés. La mère aussi était préoccupée, elle parlait à Evelyn avec animation, et il lui répondait à voix basse, comme s'ils avaient cherché à rendre son bonheur à la malheureuse jeune fille qui se désolait silencieusement. Je restai longtemps à les regarder, pensant qu'Evelyn se leverait et que j'aurais par lui le mot de l'énigme ; mais aucun des trois ne faisait mine de bouger et je finis par sortir de la salle de danse pour jouir encore de cette nuit superbe, où la lune jetait ses lueurs mélancoliques.

Le silence était absolu sur les bords du lac. L'air immobile en faisait ressembler la surface à un miroir enchanté. Je me promenai une heure ou deux à contempler ce spectacle merveilleux, et je rentrai l'âme remplie de la beauté de la nature, mais triste au fond, parce que je venais de sentir plus vivement l'aspiration à l'idéal et l'impuissance de s'en approcher.

Quand au matin le soleil entra à flots dans ma chambre je fus ébloui de la gaieté presque visible qui se répandait dans l'atmosphère. La lumière ruisselait en

Digitized by Google

quelque sorte, de la montagne dans l'eau bleue du lac, tandis que les pics neigeux détachaient leurs fines silhouettes sur l'azur étincelant. L'hôtel était déjà plein d'animation, et en descendant je vis à une table de déjeuner le couple heureux avec la mère et Evelyn. Le fiancé était revenu dans la nuit, et le joyeux visage de la jeune fille montrait qu'elle ne songeait déjà plus à ses larmes de la veille. A un moment Evelyn resta seul, et je pus m'approcher de lui. Il paraissait content aussi, mais pas encore rassuré sur le sort de son ami. Je sus enfin qui étaient la dame âgée, et la blonde fiancée et le jeune homme aux yeux noirs.

En quelques mots, Evelyn m'avait tout dit : un roman que le cours de la vie recommence, hélas, trop souvent. Leurs familles étaient liées. Ils s'étaient épris follement. Une brouille survient entre les pères. Les jeunes gens sont condamnés à ne plus se voir. Il la rencontre inopinément chez des amis, au moment où elle chantait la mélodie écossaise. Dans une scène violente, et devant toute l'assistance, le père outrage Steven et jure que le mariage n'aura jamais lieu. Le jeune homme, fou de douleur, quitte l'Angleterre avec Evelyn, et porte son chagrin à travers le monde. Sa raison se remit lentement. Enfin une lettre apprit à Steven la mort subite du vieux baronnet et le rappela pour épouser la jeune fille qui n'avait pas cessé de lui appartenir. Il ne reste à Steven des troubles de sa raison, dont je suis seul, dit Evelyn, à connaître la gravité, que deux impressions : l'impuissance de supporter la mélodie écossaise, et l'idée fixe de mourir avec sa fiancée pour qu'aucun obstacle ne les sépare plus.

« Mais vous en êtes heureusement, dis-je, au dernier acte du drame qui va tout réparer : le mariage, le bonheur vont guérir à tout jamais votre ami. » — « Puissiez vous dire vrai », fit d'un air triste Evelyn, dont l'amitié dévouée avait voulu veiller sur Steven dans ce voyage

Digitized by Google

en Suisse, entrepris pour oublier les souffrances passées. « Il me faut vous dire adieu, ajouta-t-il, je pars pour Saint-Moritz tout à l'heure. » Il me quitta, et rejoignit ses amis déjà en voiture.

Pour moi, après une petite course aux environs de l'hôtel, je me décidai à partir pour Pontresina. Nous fîmes en sens inverse, jusqu'à Silva-Plana la route parcourue la veille, et à un tournant, nous nous trouvâmes en face de Saint-Moritz. Je ne parlerai pas de cette ville de carton, de sa carricature de boulevard parisien, et de la petite flaque d'eau que l'on décore du nom de lac, et qui est surtout appréciés par les blanchisseuses. Il est vrai que ce lac et Saint-Moritz en général, n'ont point le même aspect vus du village d'en haut, le Saint-Moritz supérieur. On embrasse de là un paysage pittoresque. Mais passons, c'est Pontresina qui est le but, et nous y serons ce soir. La route descendit d'abord sur Samaden, puis remonta à droite une vallée latérale, où coule le torrent de Bernina. A la tombée du jour, la voiture entra dans le long village de Pontresina et s'arrêta devant l'hôtel Roseg où je descendis. Je pus alors admirer le paysage. La vallée, un peu rétrécie d'abord, était coupée devant moi par le val de Roseg, large et entièrement boisé de magnifiques sapins. De chaque côté, la montagne s'élevait, sombre et grave, terminée par des pointes rocheuses. Et au fond, à deux milles à peine, le glacier émergeait des sapins, faisant un contraste merveilleux entre la blancheur éblouissante des neiges et la noire verdure de la forêt. Et dans ce cadre le pic se dressait, dessinant sa fine arête sur le bleu doré du ciel. Le soleil faisait miroiter encore des paillettes d'argent sur les masses glacées du pic, les rayons rebondissaient sur les dentelures, jaunissant par place les parois d'une crevasse, refléchis comme sur un miroir de cristal par les gigantesque séracs, et se perdant en une buée lumineuse le

Digitized by Google

long des vastes champs de neige. Le glacier semblait n'être qu'à un quart d'heure de marche, et les moindres détails en apparaissaient, sans qu'on fit effort pour les chercher. Et au pied, les sapins devenaient de plus en plus sombres, pendant que pâlissait le mont et que le val se faisait obscur. Tout était recueilli à l'entour. On n'eût entendu que le bruit du torrent, si de temps à autre n'eussent résonné, au loin, le cor des Alpes et les clochettes des chèvres. Mon âme se noyait dans cette grandeur et cet infini. Je me laissais aller à l'enivrement des choses, il semblait que je ne m'appartinasse plus. Et de nouveau, comme la veille au bord du lac de Sils, je me laissais entraîner dans les régions hautes, oubliant la terre, l'existence et ses soucis, heureux d'un bonheur mélancolique, et tout frémissant de rêves impossibles.

Un coup de cloche me rappela brusquement à la réalité. Je m'aperçus que je n'étais qu'un voyageur, installé dans un hôtel, où mille personnes indifférentes avaient passé. Dans la grande salle à manger une société était assise déjà. J'eus peur un instant de ce dîner banal, ennuyeux des hôtels. Mais un voisin agréable, officier dans l'armée des Indes, et amoureux de nature, m'empêcha de trouver le temps long. Il me renseigna sur les courses intéressantes, et nous convînmes d'en faire une ensemble le lendemain. Je restai à Pontresina aussi longtemps que je pus, visitant tous les glaciers des environs, toutes les vallées vertes, grimpant à la recherche des edelweiss, et me perdant au milieu des rochers chaque jour jusqu'à la nuit. Trop tôt il fallut partir. Nous quittâmes l'Engadine par la route du Bernina, et après avoir descendu du haut du col dans des vallées profondes, la végétation du sud nous accueillit à le Prese sur les bords du lac de Poschiavo. La brise chaude des orangers et des citronniers nous souffla au visage, quand nous passâmes à Tirano, dans la

Digitized by Google

poussière de midi, et puis la voiture remonta la Valteline, rentra dans les régions austères des Alpes, et un jour vers trois heures après midi, nous nous trouvâmes au haut du col du Stelvio, à presque 3000 mètres d'altitude. Un abîme merveilleux se creuse là du côté du Tyrol, tapissé, au fond, d'une verdure fraîche et humide. Et jusqu'au bord du torrent qui coule dans la gorge, les roches s'entassent les uns sur les autres, dans un chaos sans nom. Une impression de terreur saisit l'âme à cette vue, on songe au jugement dernier de Michel-Ange, ou à la lutte des Titans contre les dieux.

Le Tyrol, qui s'apercevait tout entier, de là haut, paraît bien différent de l'Engadine. Ce sont ici des vallées étroites ou larges, mais en pente partout et d'altitude médiocre. L'Engadine, au contraire, est une coupure dont le fond est horizontal. Aussi l'Inn peut-il y former des lacs tranquilles, qu'il relie comme un collier. Et cette coupure si élevée, qu'on n'atteint qu'après avoir longtemps gravi les pentes de la montagne, n'est pas, comme les autres vallées hautes, habitée par quelques pâtres dans de pauvres cabanes. Il s'y trouve une population nombreuse, ayant ses mœurs à part, son genre de vie caractéristique, sa langue propre, et répartie dans des bourgades bien construites, dont quelques-unes semblent être de petites cités.

Le soir nous nous arrêtâmes sur les bords de l'Adige à Neu-Spondiniq pour repartir le lendemain par un temps terne et gris.

Il pleuvait et la nuit était sombre, le soir où j'arrivai à Landeck, chef-lieu du Tyrol. Un grondement lugubre emplissait l'air à vous assourdir; c'était le bruit du torrent qui traverse la ville, emprisonné dans des bords étroits.

L'impression est médiocre et l'entrée à l'hôtel va la rendre tout à fait mauvaise. Personne pour nous

Digitized by Google

recevoir. Un va et vient effroyable de gens à travers des couloirs et des escaliers dans lesquels on se perd. Des malles et des paquets de tous les côtés, gisant par terre. Nous prenons d'assaut des chambres encore libres sous le toit. Mêmes difficultés pour se faire servir dans des salles à manger bourrées de voyageurs.

On parle haut à côté de nous, avec un accent étranger, qui éveille notre attention.

« Que diable faisiez-vous donc, arrêté sur la route ce matin, après Hoch-Finstermuntz ? disait d'une voix criarde un touriste à son voisin de table. Je vous ai regardé de loin, vous précédant un peu. »

« Oh ! un sot accident, réplique l'autre, aux lèvres pincées et au flegme américain. Un jeune homme qui était descendu de voiture, sans doute pour mieux admirer le pays, et qui faisait quelques pas à pied, ayant une jeune personne à son bras, a glissé dans le précipice à l'endroit le moins dangereux de toute la route.

— Il en a été quitte pour la peur ?

— Pas du tout, il s'est bel et bien tué, sa tête s'étant heurtée contre un rocher en tombant. Un gentleman qui les accompagnait a eu toutes les peines du monde à retenir la charmante jeune fille à laquelle le malheureux se cramponnait dans sa chute. On n'est pas plus maladroit, n'est-ce pas ? »

En entendant ce bref récit, mon cœur s'était serré tout à coup douloureusement. J'avais compris. Il n'y avait pas à douter.

Et voilà l'oraison funèbre qu'inspirait l'infortuné Steven ! O bonheur terrestre ! trésor insaisissable ! contradiction et ironie des choses humaines !

Je passai une mauvaise nuit à Landeck, toute pleine de cauchemars. A travers un grillage de cimetière, je voyais le crâne dénudé de Steven, et son regard noir,

Digitized by Google

voilé d'une immense mélancolie, s'allumait tout à coup dans les deux grands trous béants qui remplaçaient les yeux.

Il ne fallait rien moins pour me remettre l'esprit, après cette lamentable nuit, que le spectacle enchanteur de Lindau où le chemin de fer si accidenté et pittoresque de l'Arlberg, et un bout de navigation sur le lac de Constance à partir de Bregenz, nous amenaient dans l'après-midi. Quelle douce et poétique ville! Coquettement placée sur la rive de ce lac magnifique, et si grand qu'il ressemble à une mer, dans la brume claire des jours d'été, elle fait songer à Venise, tant elle est pénétrée par les eaux du lac. Les montagnes du Tyrol à gauche, celle de la Suisse en face et les collines de Bavière par derrière, bornent son horizon. A l'heure où nous arrivâmes elle s'éclairait des feux du soleil couchant; ses tours se réfléchissaient dans l'eau tranquille, et elle regardait sans trouble passer les barques devant le lion de Bavière qui se dresse tout fier à l'entrée du port. Je restai le lendemain à rêver auprès des flots bleus, et je remarquai une fois de plus combien l'admiration de la nature se traduit d'une façon différente, selon les dispositions intimes de l'âme, selon les moments et les milieux.

Tantôt on se perd dans l'infini des choses, jouissant de leur beauté, au point de ne faire qu'un avec elles et presque de noyer voluptueusement son humble personne dans le grand Tout. Tantôt, au contraire, on sent plus que jamais sa personnalité, on sent la supériorité de la pensée en face de cette nature inerte, et d'un bond, l'on s'élève du monde à l'infini. C'est ce que faisait le prieur de la Chartreuse de Bosserville : *ab exterioribus ad interiora, ab interioribus ad superiora.*

A l'hôtel de Bavière où nous étions descendus, on ne parlait, autour de nous, que des représentations de

Digitized by Google

Bayreuth. Beaucoup de voyageurs s'y rendaient, par cette voie. Entendre les œuvres du maître au lieu même où il est l'objet d'un culte si assidu, c'est un vœu que j'avais formé plus d'une fois. Nous allions le réaliser.

(La fin prochainement).

E. LEFÉBURE.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE L'INDUSTRIE TEXTILE

A

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

A côté de l'exploitation des mines, si prospère au XVIe siècle dans le val de Lièpvre [1], on trouvait à Sainte-Marie plusieurs corps de métiers se rattachant aux arts du vêtement. Les terres des Ribeaupierre, dont Sainte-Marie, côté d'Alsace, faisait partie, étant ouvertes aux protestants, un certain nombre d'artisans de tous pays vinrent s'y réfugier après la Réforme, et cette immigration favorisa sans doute la création de nouvelles industries dans la vallée.

La draperie en particulier paraît avoir existé à Sainte-Marie-aux-Mines dès le commencement du siècle, et avoir acquis en peu de temps un certain développe-

1. Vers 1530 les mines de Sainte-Marie occupaient plus de deux mille ouvriers et leur rendement annuel atteignait 6500 marcs d'argent, soit environ 330.000 francs en valeur de l'époque. Lors de la guerre de 30 ans, en 1627, le nombre des mineurs était descendu à 250. (Cfr. E. Mühlenbeck, *Histoire des mines de Sainte-Marie côté d'Alsace*, p. 51 et 52, et Hanauer, *Etudes économiques*, I, p. 190.)

Digitized by Google

ment ; il y a une cinquantaine d'années, on voyait encore, au-dessus de la porte d'entrée d'une maison d'Echery (annexe de Sainte-Marie), portant la date de 1503, un écusson représentant l'emblème des drapiers : une navette et des ciseaux en sautoir. Un recensement officiel de 1567 nous apprend qu'il y avait alors à Sainte-Marie, parmi les réfugiés huguenots venus de Lorraine, de Bourgogne et de Suisse, sept drapiers.

Les draps de Sainte-Marie acquirent dès lors une certaine réputation, et sont cités fréquemment dans les documents de l'époque ; ainsi les pièces de péage conservées aux Archives de la Haute-Alsace [1], mentionnent à partir de 1652 les draps de Sainte-Marie-aux-Mines parmi les principales productions de l'Alsace. Au nombre des articles que le linguiste Daniel Martin, en son *Parlement nouveau*, fait étaler en 1637 devant les clients par un marchand-drapier établi sous les Grandes-Arcades à Strasbourg, figurent « les draps de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Sainte-Marie » [2]. L'intendant de Lagrange, dans son *Mémoire sur la Province d'Alsace de 1693*, écrit : « Il n'y a aucune manufacture en Alsace, que celle de gros draps qui se font à Sainte-Marie-aux-Mines, à Strasbourg, et dans d'autres villes et bourgs dépendant de la province ; quoiqu'elles soient assez considérables, elles ne fournissent pas suffisamment pour l'habillement des habitants du pays. Autrefois elles étaient très-considérables, surtout pour les draps qu'on appelle communs, du prix de 6 livres et au-dessous, et il se consommait par année plus de 100.000 quintaux de laine ».

Ces gros draps se faisaient naturellement sur des métiers de grandes dimensions ; la Société industrielle de Sainte-

1. C. 300, 320, 326, etc.
2. Rod. Reuss, l'*Alsace au XVIIe siècle*, I, p. 716 ; cfr. le texte dans la *Revue d'Alsace de 1899*. p. 122.

Digitized by Google

Marie possède dans ses collections une ancienne navette de drapier qui ne mesure pas moins de 65 cm. de long et pèse 500 grammes ; cet ustensile, en bois garni de fer, est recourbé aux deux extrémités et se lançait à la main à travers les fils de la chaine.

La main d'œuvre était sans doute à bon compte : en 1672, les tisseurs de laine de Bâle se plaignaient du bon marché des produits vendus par les colporteurs de Sainte-Marie-aux-Mines ; les artisans bâlois ne dédaignaient pas, du reste, de venir se perfectionner dans cette ville, témoin ce Gabriel Hoffmann qui fut reçu à la tribu des tisserands à Bâle en 1665, après avoir appris son métier à Sainte-Marie[1].

Le tissage des draps entraînait forcément l'opération du foulage ; aussi trouve-t-on dès 1578 dans les comptes rendus par Jacques de Reynette, officier du Val-de-Lièpvre pour le compte du duc de Lorraine, la mention « d'un moulin à fouler draps » sis à Lièpvre, avec indication de la redevance payée par le tenancier pour « sault d'eau »[2]. Quelques années plus tard, en 1585, nous voyons que « Humbert Jacot et consors payent par chacun an, pour ung battand à fouler draps, érigé à Sainte-Marie, douze sols, monnaie du Val »[3].

Après les drapiers, il faut citer les tanneurs et corroyeurs, qui formaient une corporation commune avec ceux de Ribeauvillé, et dont les statuts en 20 articles furent approuvés en 1683 par le comte de Ribeaupierre et homologués par le conseil souverain d'Alsace siégeant à Brisach. Puis les passementiers et bonnetiers, qui avaient aussi leurs statuts, datant de 1658. Ces conventions règlementaient l'exercice du métier d'une façon

1. T. Gerring, *Handel und Industrie der Stadt Basel*, p. 626 et 627.

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, reg. B. 9551, fol. 60.

3. Id., B 740, N° 159 bis, translation des comptes de la mairie jadis de Hatstadt au Val de Lièpvre.

Digitized by Google

très étroite ; elles limitaient entre autres le nombre des compagnons et apprentis à six pour les passementiers et bonnetiers, et à trois seulement pour les maitres tanneurs [1].

Enfin on trouvait à Sainte-Marie diverses industries dépendant plus ou moins de l'exploitation des mines ; c'étaient celles des orfèvres, des fabricants de galons, des tireurs d'argent, au sujet desquels dom Calmet dans sa *Notice de la Lorraine* [2] dit que « il y a à Sainte-Marie-aux-Mines de très belles manufactures où l'on fait passer par la filière des matières d'argent, tant en fil rond qu'en fil plat, pour être employées dans les étoffes et galons d'argent ». La fabrication des galons acquit une certaine importance au commencement du XVIIIe siècle : Jean Jacques Saur, banquier à Nancy et concessionnaire des mines du Val de Lièpvre, côté Lorrain, obtint en 1719 des lettres patentes de Léopold, duc de Lorraine, lui accordant un privilège pour une manufacture de galons d'or et d'argent, à fonder à Sainte-Marie dans l'ancien Châtelet des ducs [3].

Ces lettres patentes furent confirmées en 1723 : les privilèges et exemptions étaient renouvelés, le Châtelet ducal était concédé à Saur pour une durée de 30 ans, sans qu'il soit fait mention d'aucune indemnité ; en même temps le banquier nancéen était autorisé à fonder une société au capital de 600.000 livres pour l'exploitation de son industrie. Les lettres patentes arrêtent les statuts de la société à créer ; nous donnons en appendice ce document, que nous croyons inédit, et qui nous renseigne sur ce qu'était dans nos contrées une société par actions au commencement du siècle dernier.

1. *Archives de la Haute-Alsace*, E, 2801 et 2802.
2. Nancy, 1756, I, p. 741.
3. Abandonné en 1754 à la communauté de Sainte-Marie, côté lorrain, par le roi Stanislas, cet édifice servit de maison commune jusqu'en 1833, et fut remplacé à cette époque par l'hôtel de ville actuel.

Digitized by Google

L'industrie textile proprement dite ne s'implanta à Sainte-Marie-aux-Mines qu'au milieu du XVIIIe siècle, par suite de l'arrivée dans cette ville de plusieurs mulhousois.

Vers 1738 Philippe Steffan, bourgeois de Mulhouse, où il était né en 1715, vint s'établir à Sainte-Marie où il épousait le 4 novembre de la même année Elisabeth Gœtz, fille de Jean Gœtz, maître-tanneur et receveur de l'église réformée française. Après avoir exercé pendant quelques années le métier de son beau-père, Steffan tenta de créer à Sainte-Marie l'industrie des toiles peintes qui commençait à cette époque à prospérer dans sa ville natale [1] : vers 1749 il ouvrit une fabrique d'indiennes et chercha à faire tisser sur place les toiles de coton destinées à l'impression. Nous ne savons que peu de choses sur ces débuts du tissage de coton, qui paraissent avoir été assez laborieux par suite sans doute de la difficulté de se procurer la matière première, c'est-à-dire les cotons filés.

Steffan s'était associé pour cette entreprise son beau-frère Médard Zetter [2], venu également de Mulhouse, et qui avait épousé en 1745 Marie Barbe Gœtz, sœur de Madame Steffan. La nouvelle industrie ne devait se développer toutefois qu'après l'arrivée en 1755 de deux autres mulhousois, Jean Georges Reber et son oncle Philippe Henri Bregentzer.

Jean Georges Reber, né à Mulhouse le 7 janvier 1731, de Jean Georges Reber, apothicaire, conseiller et grand bailli d'Illzach, et d'Elisabeth Hofer, avait fait son apprentissage commercial à Bâle. Revenu dans sa ville natale, le jeune Reber entra sans doute chez un passe-

1. On sait que la première fabrique d'ndiennes fut fondée à Mulhouse en 1746, et que la filature et le tissage de coton ne s'implantèrent dans cette ville que plus tard.

2. Né à Mulhouse en 1715, fils de Médard Zetter, passementier. (*Tableaux généalogiques de la famille Zetter*. Mulhouse, 1894, N° 30).

Digitized by Google

mentier rubannier, car en 1754 ils s'associait avec le Dr Jean Hofer, Philippe Bregentzer et Médard Zetter, pour l'établissement d'une fabrique de rubans au Château d'Illzach[1]. Cette association avait pour objet l'exploitation des nouveau métiers à tisser les rubans, dits *Mühlenstühle*.

Dès 1752, Jean Georges Zetter, frère de Médard, avait essayé d'introduire à Mulhouse ces métiers, sur lesquels on fabriquait à la fois un certain nombre de rubans, et qui faillirent amener une sédition en 1756. L'innovation en effet n'était pas pour plaire à la puissante corporation des passementiers, qui y voyaient une concurrence fâcheuse à leurs anciens métiers à la main et mirent tout en œuvre pour empêcher le succès des nouvelles machines. Ces *Mühlenstühle*, qui firent alors tant de bruit, n'étaient pas mis en mouvement par une force hydraulique comme leur nom pourrait le laisser croire ; ils étaient mûs à bras d'homme, et cette appellation leur venait sans doute du mouvement rotatif qui en constituait la nouveauté. Suivant Geering[2] ils avaient été introduits à Bâle dès 1668 par Emmanuel Hofmann qui rapporta de Hollande le premier « *Kunststuhl* » ou « *Mühlstuhl* » (16gängig Bandstuhl).

On voit au Musée historique de Bâle deux de ces métiers : l'un, donné par le catalogue comme datant de 1754, est démonté ; l'autre, provenant de la maison E. Hofmann en 1776, est encore en bon état et fabriquait parallèlement 16 rubans ; c'est en somme le métier à la barre, tel qu'il est encore employé dans bien des contrées, avec de nombreux perfectionnements bien entendu.

1. Une copie de l'acte de société, datée du 24 septembre 1754, est conservée dans la collection L. Baumgartner.
2. *Handel und Industrie der Stadt Basel*, p. 609.

Digitized by Google

Les nouveaux métiers furent tolérés à Bâle malgré l'opposition des passementiers, mais dans d'autres villes de Suisse et d'Allemagne ils étaient interdits. A Mulhouse, devant les réclamations des passementiers, le Conseil commença par les prohiber par arrêté du 16 janvier 1755. L'année suivante, deux bourgeois de Mulhouse, Jean Henri Dollfus et Jean Vetter, montèrent une fabrique de rubans à Dornach avec privilège de l'Intendant d'Alsace[1], et Georges Zetter transporta ses métiers à Riedisheim[2]; ces deux localités ne se trouvant pas sur le territoire de la République, les autorités mulhousoises ne pouvaient s'opposer à la création de ces établissements; il fut cependant prescrit aux sieurs Dollfus et Vetter de ne vendre qu'en gros et de ne pas fabriquer des rubans à ramages (sans doute pinceautés): en même temps l'emploi des *Mühlenstühle* fut autorisé de nouveau à Illzach et Modenheim, mais avec les mêmes restrictions. C'est alors que les passementiers, redoublant leurs plaintes et criant à la ruine, provoquèrent une sorte d'émeute, dont les anciennes chroniques nous font le récit et que le Grand Conseil ne parvint à apaiser qu'en proscrivant définitivement les malencontreux *Mühlenstühle* 3.

Quelle sorte de rubans fabriquait-on, à l'époque qui nous occupe, sur ces métiers? ce devaient être surtout des galons et des lacets, dits *Padoue* ou *Frisolets* (en allemand *Floretband)* dont la chaine était en fleuret, ou déchets de soie moulinés, et la trame en coton. Il s'en trouve des échantillons dans le livre d'E. Hofmann, qui est conservé au Musée de Bâle avec le métier de ce fabriquant; puis viennent des rubans en taffetas tout soie, qu'on désignait sous le nom de *Passefins*. Signa-

1. *Archives de la Haute-Alsace*, C. 1123.
2. GRAF, *Geschichte der Stadt Mülhausen*, III, p. 219.
3. M. MIEG, *Der Stadt Mülhausen Geschichte*, I, p. 314.

Digitized by Google

lons encore un document intéressant qui accompagne également ce métier : c'est un tarif, dressé par le magistrat, des façons payées aux rubanniers en 1753.

Si nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur cette affaire des métiers à rubans, c'est qu'elle fut sans doute la cause principale de la venue à Sainte-Marie de J. G. Reber. L'association qu'il avait contractée en 1754 avec le Dr Hofer, Bregentzer et Zetter, était frappée à mort par l'arrêt du 16 janvier 1755, interdisant l'emploi des *Mühlenstühle ;* mais à côté de la fabrication des rubans, Reber songeait dès cette époque à faire filer et tisser du coton dans les Vosges, cette industrie également étant alors entravée dans sa ville natale par toutes sortes de prohibitions. Nous le voyons en effet écrire de Mulhouse le 29 décembre 1754 à Médard Zetter, déjà fixé à Sainte-Marie[1] :

« Je réponds tout d'abord à votre lettre du 26 cour., qu'à la défense de faire filer du coton dans un rayon de 4 lieues, il a été ajouté et ordonné que personne ne pourra exercer deux industries pendant plus de trois mois; c'est pourquoi nous ne pourrons prendre de résolution sur la proposition qui nous a été faite, avant la décision définitive de l'autorité dans l'affaire en question, décision que nous espérons voir rendre dans la prochaine réunion de MM. les Conseillers, à la suite du rapport favorable qui a été enfin transmis depuis votre séjour ici.

« M. Bregentzer[2] n'a plus de coton disponible, la plupart des fileuses sont retournées en Suisse, de sorte

1. Cette lettre, de même que la suivante, est extraite et traduite d'un cahier de Copies de lettres, que nous avons récemment retrouvé ; elle est en allemand, et de la main de J. G. Reber.

2. Philippe Henri Bregentzer, né à Mulhouse en 1706, était l'oncle de J. G. Reber, ayant épousé Rosine Reber, tante de Jean Georges. Il mourut à Sainte Marie en 1766, après avoir été pendant quelques années l'associé de son neveu.

Digitized by Google

qu'il n'en reste peut-être pas quatre bonnes dans notre district ; il en est de même pour les tisserands ».

La décision attendue ne devait pas tarder, et deux jours après, le 18 janvier 1755, J. G. Reber écrivait à Zetter :

« Je ne doute pas que ma dernière ne vous soit parvenue en son temps, et comme suite, je vous informe que jeudi dernier, malgré le rapport favorable remis par S . . ., il a été décrèté par le Grand Conseil que, puisque les passementiers ne peuvent pas subsister honnêtement dans les endroits où travaillent des *Mühlenstühle* (ce qu'ils sont prêts à affirmer par serment), ces métiers seront totalement interdits. N'ayant plus l'espoir de pouvoir employer les nôtres, la question est de savoir comment nous nous en débarrasserons le plus avantageusement. Il faut chercher à réparer si possible cette perte par une nouvelle entreprise, plus prudemment conçue; dans ce but, je demande à M. Bregentzer des renseignements détaillés sur le coton, matière dans laquelle il est assez versé, en faisant filer depuis de longues années : premièrement si l'on peut trouver à Costy [1] de meilleurs tisserands qu'ici, et s'il n'y a pas d'obstacles à l'exercice du métier; puis les prix, poids, etc. des cotons à se procurer, et aussi si on pourrait en faire filer une quantité suffisante à Costy et y obtenir à cet effet les privilèges nécessaires ».

Dans des lettres subséquentes, J. G. Reber annonce « qu'il prend toutes ses mesures en vue de l'œuvre projetée » et pose les bases d'une nouvelle association avec Médard Zetter, et par conséquent avec Steffan, les deux beaux-frères étant associés déjà pour la fabri-

1. Costi, expression italienne dont on se servait alors dans la correspondance commerciale pour désigner la localité dans laquelle se trouvait le destinataire de la lettre ; dans le cas particulier elle signifie donc *Sainte-Marie-aux-Mines.*

Digitized by Google

cation des toiles de coton, comme nous l'avons vu plus haut. La dernière lettre est du 5 mars 1755, et l'on peut en conclure que J. G. Reber quitta Mulhouse peu après cette date, et vint s'établir à Sainte-Marie, où il entra avec son oncle Bregentzer dans l'association Steffan et Cie.

La maison Steffan commença dès lors à se développer, J. G. Reber n'ayant pas tardé à mettre à exécution son projet de faire filer sur place, ou dans les villages environnants, les cotons destinés au tissage. Bientôt les nouveaux associés ajoutèrent à la fabrication primitive des toiles de coton écru celle de tissus en fils de couleur.

Entre temps les affaires avaient pris assez d'extension pour que l'Intendant d'Alsace, M. de Lucé, venu à Sainte-Marie dans le courant de l'année 1755 et frappé des avantages que la nouvelle industrie procurait à la contrée, ait accordé à Steffan et Cie, *un privilège*, leur assurant, outre un certain nombre d'exemptions, le monopole de la fabrication *des toiles de coton pur* ou *de fil et coton* dans toute la province d'Alsace, « depuis les limites de la banlieue de Strasbourg jusqu'aux montagnes qui séparent la Suisse de la Franche-Comté ». Nous reproduisons en appendice ce document, qui est daté du 29 mars 1756, et qui accordait les mêmes privilèges à Jérôme Bian et Cie de Sierentz.

La fabrique Steffan occupait la maison portant aujourd'hui le N° 75 de la rue St Louis; cet immeuble, construit en 1608, était la propriété de Philippe Steffan : par acte passé le 16 messidor an X (5 juillet 1802) son gendre Conrad Appenzeller, domicilié à Ribeauvillé, la vendit à Benjamin Kayser, fabricant à Sainte-Marie, qui la céda lui-même, par la suite, à Michel Klein, drapier. Cette fabrique ne comportait pas de grands ateliers, les ouvriers travaillant à domicile, tant pour la filature que pour le tissage. Quant aux produits, ils sont désignés,

Digitized by Google

dans un relevé de marchandises envoyées en 1756 à la foire de Bâle, sous les noms de : mouchoirs de coton, toile de Paris, toile de Sainte-Marie.

Dès l'année suivante, en 1757, on y ajoutait des *Siamoises*, article qui fit jusqu'au commencement du siècle suivant le fond de la fabrication de Sainte-Marie : dans la plupart des documents de l'époque, les maîtres tisseurs sont appelés « Fabricants de Siamoises ». D'après Littré, on donna le nom de siamoises à des étoffes mêlées de soie et de coton, imitées de celles que portaient les ambassadeurs de Siam venus en 1680 à la cour de Louis XIV [1]. A en juger par les échantillons qui en ont été conservés [2], les siamoises qu'on fabriquait alors à Sainte-Marie n'avaient rien de la finesse et de l'élégance que cette dénomination fait supposer, c'étaient des tissus de couleur assez grossiers, rappelant les cotonnades les plus communes qui se fassent de nos jours ; la chaine était faite de chanvre ou de lin, blanchi ou teint, et la trame de coton, en matières très irrégulières et bouchonneuses, telles que les produisaient alors la filature à la main ; plus tard, on continua à fabriquer, sous le nom de siamoises, des tissus de coton pur, qu'il eût été plus exact d'appeler cotonnades ou Rouenneries, et qui du reste devinrent peu à peu plus fins et plus réguliers, surtout lorsque l'on commença à employer des cotons filés mécaniquement ; mais en 1796 encore, les siamoises se faisaient en fil et coton, ainsi qu'en témoigne une circulaire de la maison Reber, que nous citerons plus loin. Quant aux dessins, on faisait des

1. Diderot écrivit, en parlant de Madame Geoffrin à l'âge de 14 ans (elle était née en 1699) : « En cornette plate, en mince et legère *siamoise*, elle était digne d'attirer l'attention d'un peintre. (P. DE SÉGUR, *Le Royaume de la rue Saint-Honoré, Madame Geoffrin et sa fille*. Paris, 1897.)

2. Voir la collection Lesslin à la Societé industrielle de Sainte-Marie.

Digitized by Google

damiers bleu et blanc ou rouge et blanc, puis toutes espèces de petits carreaux et rayures formés par des filets de couleur.

D'après les notes que J. G. Reber a laissées, la maison Steffan et Cie employait en effet une certaine quantité de lin : en 1761, nous y voyons que la livre de *Spinal*, ou fil de lin blanchi, valait 3 livres 10 sols. Le lin s'achetait dans les Vosges, principalement à Gérardmer; on le cultivait même dans des localités voisines de Sainte-Marie, d'où il a complètement disparu : les notes que nous venons de citer mentionnent des achats de lin à Lièpvre, à l'Allemand-Rombach et à Aubure.

Quaut aux cotons bruts, ils provenaient du Levant et on les tirait de Bâle, de Marseille et de Vienne; par la suite on employa également des cotons plus fins, dits des Iles, et provenant des colonies hollandaises et françaises, comme S.-Domingue, la Guyane, etc.

Ces différentes matières étaient filées d'abord au rouet, puis à partir de 1760, sur des métiers à bras que J. G. Reber avait fait venir de Suisse. C'est principalement dans les chaumières du Ban-de-la-Roche que se faisait cette opération; le pasteur Oberlin favorisait de tout son pouvoir l'extension de cette nouvelle industrie dans l'aride contrée qu'il s'efforçait de civiliser, si bien que pour la seule année 1785, les salaires payés au Ban-de-la-Roche, par la maison Reber, s'élevèrent à frcs. 32.000 [1].

Tout en restant associés de la maison Steffan et Cie, J. G. Reber et Bregentzer ne tardèrent pas à entreprendre, sous la raison sociale Reber et Cie, une fabrication qui avait occupé de tous temps un certain nombre de bras à Sainte-Marie, celle de la bonneterie et prin-

1. D. E. Stœber, *Vie d'Oberlin*, p. 154.

Digitized by Google

cipalement des bas de fil et de coton [1]. Ces articles, de même que les cotonnades, se vendaient en Alsace, en Lorraine, en Bourgogne, en Suisse, et plus tard en Allemagne ; la maison envoyait un de ses représentants aux foires de Schlestadt, Strasbourg et Bâle, et des voyageurs parcouraient à cheval ou en voiture les contrées avoisinantes ; nous voyons dans un prix-courant des marchandises emportées en 1767 à la foire de la St-Jean à Strasbourg, que l'assortiment se composait de bas de coton valant de 16 à 30 livres la douzaine, puis de bas de fil et mi-soie de différentes couleurs, coûtant de 30 à 60 livres la douzaine.

Vers 1764 J. G. Reber se sépara de Steffan, qui quitta Sainte-Marie pour transporter son industrie à Ribeauvillé, où il louait en 1766 à la seigneurie de Ribeaupierre la prairie dite « *Schiess-Rhein-Matt* » pour y établir une blanchisserie, et en 1767 la maison seigneuriale connue sous le nom de « *Libmannsche Haus* » située dans la ville basse, pour en faire sa fabrique. Dès cette même année 1767, Steffan obtint de Frédéric, Prince Palatin de Deux-Ponts et Seigneur de Ribeaupierre, un privilège lui accordant, ainsi qu'à ses ouvriers, un certain nombre de franchises, et l'autorisant à désigner ses établissements de Ribeauvillé et de Sainte-Marie (où il continuait à faire filer ses cotons) sous le nom de « Manufacture ducale de Deux-Ponts » [2]. Steffan fabriquait à Ribeauvillé des toiles de coton blanchies et imprimées, qui portaient suivant les qualités, les noms de *Guinées*, *Bastas*, *Casas*, *Calancas*, *Patenas* [3], etc. Il mourut en

1. En 1739, une manufacture de bas de coton, fil et filoselle, avait été autorisée par lettres-patentes de Stanislas à Sainte-Marie-Lorraine. (DURIVAL, *Description de la Lorraine*, II, p. 187.

2. *Archives de la Haute-Alsace*, E. 2799. Voir en particulier une intéressante lettre du chancelier de Popelier au prince Palatin de Deux-Ponts, datée du 26 mars 1766, au sujet des manufactures de Sainte-Marie et Ribeauvillé.

3. Nous devons à l'obligence de notre ami, M. Jules Bourgeois, les

Digitized by Google

1778 et ses affaires furent continuées par son fils et ses gendres Jean Paul Brenner, Jean Schwarz et Conrad Appenzeller; en 1782 ceux-ci s'adjoignirent un Colmarien, Jean Ulrich Haussmann, dit le « Gentleman »[1] et la raison sociale devint Steffan, Haussmann et Cie. Cette association ne fut pas heureuse, la maison dût être liquidée au bout de quelques années.

A Sainte-Marie au contraire, les affaires de la maison Reber se développaient de plus en plus : Philippe Bregentzer était décédé en 1766 et Jean Georges Reber avait transporté sa fabrique dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. En 1771 seulement il y avait joint une teinturerie, ce qui permet de croire qu'il existait avant cette date des teinturiers à façon à Sainte-Marie. Il est certain qu'il s'y trouvait un imprimeur de tissus autre que Steffan[2], et qu'il travaillait même pour Mulhouse: cela ressort d'une lettre écrite le 23 août 1769 par J. C. Ræydt de Sainte-Marie à Mad. Veuve Bregentzer à Mulhouse pour lui annoncer l'envoi de 21 pièces de tissus de coton imprimés par lui, aux prix de 7 livres par pièce pour l'article *Kipschitz* et 5 livres ponr l'article *Porcelaines* 3.

Du reste on ne demandait pas à cette époque une grande variété de nuances au teinturier : le bleu foncé, coupé par des filets blancs, formait alors la base des tissus de couleur. Plus tard ce fut le rouge grand teint,

renseignements que nous donnons sur la fabrique de Ribeauvillé ; il possède dans ses collections plusieurs factures de la maison Steffan au conseiller intime de Beer, pour marchandises expédiées à la cour de Deux-Ponts en 1784 et 1786; les Calancas et Patenas 7/4 y sont comptés à raison de 3 à 4 livres l'aune.

1. Voir sur ce personnage la *Revue d'Alsace* 1899, p 148.

2. Deux autres fabriques de toiles peintes furent crées un peu plus tard, par Colombel à Sainte Croix-aux-Mines eu 1784 et par Luillier frères vers 1790; cette industrie a disparu de la vallée depuis 1860 environ.

3. *Archives de Sainte-Marie-aux-Mines*, fonds Degermann, N° 3386.

Digitized by Google

dit rouge de Turquie ou d'Andrinople, pour lequel la maison J. G. Reber et Cie envoyait teindre ses cotons à Marseille[1] ; ce n'est qu'après 1800 que l'industrie de Sainte-Marie s'affranchit de cette sujétion : la maison Germain et Schoubart, qui avait été fondée à la veille de la Révolution, établit la première une teinture de rouge grand teint ; cet exemple fut suivi bientôt par la maison Reber, qui fit construire une teinturerie spéciale pour les rouges en amont de la ville, une eau pure étant absolument nécessaire à cette industrie.

Vers 1774 J. G. Reber, dans le but de donner plus d'extension à la fabrication des tissus, céda son commerce de bonneterie à la maison Leydecker et César, qui exploita cet article sur une grande échelle, et quelques années plus tard il s'adjoignit comme associés son fils Jean Georges, son gendre Jean Blech et un autre Mulhousois de ses amis, Sébastien Lehr. La maison J. G. Reber et Cie occupait à cette époque une moyenne de 250 métiers à tisser ; ses principaux produits restaient les toiles de coton, avec ou sans fils de couleur, les cotonnades de Rouen, et surtout les siamoises ; les tissus de coton fins, comme les Guinghams, qui jouirent plus tard d'une si grande vogue, ne se firent à Sainte-Marie que vers 1825.

En 1796 Sébastien Lehr désira se retirer, pour se fixer à St Dié, où il apporta à son tour l'industrie de la rouennerie[2]. Voici le texte de la circulaire qui fut adressée à cette occasion à la clientèle, et que nous donnons ici comme specimen du style commercial de l'époque en Alsace :

1. D. Risler, *Histoire de la Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines*, p. 113 ; l'auteur, petit-fils de J. G. Reber, auquel nous avons emprunté plusieurs autres détails, les tenait de la source même.

2. Voir le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1899-1900, p. 240 et 262.

Digitized by Google

Ste-Marie-aux-Mines, ce 2 Thermidor, an 4e
(20 juillet 1796, v. St,)

« Nous avons l'honneur de vous annoncer que le Contrat de Société avec notre Concitoyen le Sr. *Sébastien Lehr*, ayaut touché à sa fin, nous venons, d'après ses désirs, par un arrangemeut amical, de liquider avec lui. Nous continuerons (sous l'assistance de la bénédiction divine, qui a accompagnés nos opérations commerciales jusqu'ici) la fabrication de Siamoises, ou Toiles de fil et de coton, à l'instar de Rouen ct d'Elberfelden, comme branche principale de notre commerce, et les signatures ci-bas sont les seules auxquelles nous vous prions d'ajouter foi.

« La loyauté, l'ordre et l'exactitude, de même que le zèle illimité pour les intérêts de nos amis, qui jusqu'ici ont fait la base de notre maison, seront continués avec une activité redoublée ; fournissez nous . . . ., de fréquentes occasions de vous le procurer.

Salut et Amitié
J. G. Reber & Cie. »

Suivent les signatures de
Jean Georges Reber, père
Jean Blech, son gendre
Jean Georges Reber, son fils.

Disons en passant que cette circulaire, dont il existe d'ailleurs une traduction allemande, est imprimée sur un papier fabriqué à Sainte-Marie et portant le filigrane « J. Fælmæ ». La papeterie Felmé, qui fut liquidée vers 1840, était installée dans l'un des bâtiments occupés aujourd'hui par les établissements d'apprêt de Mess. J. B. Lacour et Cie. L'industrie du papier avait au siècle dernier un autre représentant dans la vallée de Sainte-Marie, dont elle a complètement disparu de nos jours : la papeterie de Sainte-Croix-aux-Mines, fondée par un nommé Piquet sur l'emplacement qu'occupe actuelle-

Digitized by Google

ment la filature Schoubart, fut exploitée plus tard par H. de Colombel, qui la transforma en 1724 en fabrique d'indienne ; on voit encore aujourd'hui. à côté de l'ancienne porte d'entrée de la filature, une croix de Malte ayant servi d'enseigne et de marque à la papeterie.

J. G. Reber ne tarda pas à prendre également sa retraite, et se retira en cette même année 1796, laissant ses affaires à son fils Jean Georges et à ses deux gendres, Jean Blech et Daniel Risler, qui continuèrent le même genre de fabrication. Leur association dura une vingtaine d'années, après lesquelles les trois beaux-frères, s'étant séparés, se partagèrent les affaires. D'autres fabricants s'étaient établis à côté d'eux, qui vinrent donner un nouvel essor à l'industrie fondée par Steffan et Reber. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'exposer le développement ultérieur de la fabrication à Sainte-Marie : nous nous bornerons à rappeler qu'il y existait en 1830 une trentaine de maisons faisant des cotonnades, que vers 1843 on commença à tisser de la laine, et que depuis cette époque ce textile a remplacé peu à peu le coton dans les tissus que l'on fabrique à Sainte-Marie-aux-Mines.

Digitized by Google

APPENDICES

I.

CONFIRMATION DES PRIVILÈGES

accordés par Léopold, duc de Lorraine, pour l'établissement d'une manufacture de galons d'or et d'argent à Sainte-Marie-aux-Mines par le St Saur, du 29 juillet 1723.[1]

Léopold à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Notre amé Jean Jacques Saur, banquier, en notre bonne ville de Nancy, nous a fait exposer, qu'en l'année 1719, il aurait avec certaines personnes eu dessein de former une société dans nos états, pour y établir trois manufactures différentes, la première d'eau de vie fabriquée avec du vin ou de la lie de vin, la seconde d'étoffes de soie, et la troisième de galons d'or et d'argent, et pour cet effet il aurait obtenu de nous le douzième octobre de l'année 1719 des lettres patentes contenant le privilège et les conditions des dits établissements et entre autres le don et la concession que nous aurions fait en faveur du dit Saur et compagnie de notre maison et château de Sainte-Marie-aux-Mines pour servir à l'établissement des dites manufactures. En conséquence desquelles lettres, le dit Saur se mit en devoir de commencer dans notre bourg de Sainte-Marie-aux-Mines l'établissement de la manufacture des dits galons, les deux autres n'ayant pu être exécutées. Et, comme il a été obligé de faire des dépenses immenses pour l'établissement de la seule manufacture de galons, laquelle a réussi jusqu'à présent d'une manière très avantageuse au public et même à l'état, ainsi qu'il nous est connu, il nous a très humblement supplié de vouloir bien, en le dispensant du premier projet pour les dites manufactures d'eau de vie et d'étoffes de soie, lui confirmer en son nom seul l'établissement de la manufacture de galons qu'il a depuis ce temps commencé de notre approbation dans le dit lieu de Sainte-Marie-aux-Mines, avec les avantages portés dans nos dites lettres et même de prescrire plus en

1. *Archives de la Haute-Alsace*, Intendance, C. 1615.

Digitized by Google

détail les avantages et les conditions sous lesquelles nous agréons et confirmons le dit établissement.

Nous voulons concourir à la réussite du dessein du dit Saur pour lequel nous sommes informé qu'il a fait des dépenses très considérables tant au rétablissement de notre dite maison et ses dépendances selon la convenance de la dite manufacture, qu'en acquisitions de terrains voisins, constructions, édifices propres à l'usage de la dite manufacture et autrement, lesquelles dépenses produisent un avantage au public et à l'état, nous croyons qu'il est juste de lui donner des marques de notre satisfaction à cet égard.

A ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, certaine science, pleine puissance et autorité souveraine, Nous avons au dit Jean Jacques Saur, accordé et accordons par ces présentes pendant le terme et espace de trente années à compter depuis le premier janvier de l'année prochaine 1724, la faculté, droit et privilège de faire et fabriquer dans le dit lieu de Sainte-Marie-aux-Mines et autres de nos états, qu'il voudra choisir, toutes sortes de galons et traits d'or et d'argent, de fil d'or et d'argent, même de galons de soie, à l'exclusion de toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent être ; confirmons la concession par nous faite dans les dites lettres-patentes du douze octobre 1719 de notre maison du château de Sainte-Marie-aux-Mines, ses appartenances et dépendances au profit du dit Saur, pendant le temps de trente années ; agréons et approuvons les réparations et changements qu'il y a faits, ensemble les acquisitions qu'il y a jointes et qu'il pourrait y joindre ci-après pour l'usage de la dite manufacture.

Et en outre permettons au dit Saur de se former telle compagnie de société pour la dite manufacture qu'il trouvera à propos, notamment celle dont il a présenté le plan contenant les conditions suivantes :

Article 1.

Tout chacun peut participer à la société.

Article 2.

Le fond principal de la Société sera de 600.000 livres en argent au cours actuel de Lorraine, laquelle somme compo-

Digitized by Google

sera 600 portions de 1000 chacune, payables entre les mains du caissier de la compagnie, savoir :

$^1/_4$ comptant, les $^3/_4$ restants en 3 termes de 3 mois en 3 mois, à commencer au 1er Octobre prochain 250 livres; au 1er Janvier 1724 250 livres; au 1er Avril 1724 250 livres; il sera permis d'anticiper les payements.

Article 3.

Il sera nommé par la compagnie 2 directeurs qui régiront les affaires de concert et rendront compte de leur gestion.

Article 4.

La compagnie nommera un caissier et teneur de livre lequel aura entre ses mains les fonds d'icelle en argent, dont il ne pourra disposer sans un ordre signé des deux directeurs.

Il rendra compte aux dits directeurs tous les mois de ses recettes et dépenses.

Article 5.

Les directeurs rendront compte tous les ans au dit Saur et à 4 principaux intéressés.

Article 6.

Que pour preuve de l'intérêt d'un chacun en la dite compagnie il sera fait 600 billets de reconnaissance signés par le caissier, numérotés depuis 1 jusqu'à 600 et cachetés du sceau de la compagnie que nous lui permettons d'avoir, où sera empreinte une croix de Lorraine autour de laquelle seront gravées ces paroles :

Manufactures de Lorraine.

N°

Portion de 1000 " sur la compagnie de la manufacture des dorures de Lorraine.

Je soussigné caissier de la dite compagnie, reconnais avoir reçu comptant du porteur, la somme de 250 " argent au cours de Lorraine à compte de celle de mille livres pour la portion mentionnée ci-dessus et être les dits deniers employés au service de la dite manufacture pour participer par le porteur au prorata dans les bénéfices en provenant, conformément aux

Digitized by Google

priviléges accordés par S. A. R. à la dite compagnie de laquelle somme de 250 livres je promets rendre compte.

Fait à Sainte-Marie-aux-Mines.

Vu, par nous directeurs.

Article 7.

Il sera fait tous les ans un bilan général des affaires certifié par les directeurs et par le caissier pour en être les profits répartis dans le même temps à chacun des intéressés au prorata des portions dont ils seront porteurs.

Article 8.

Dans l'assemblée générale qui sera faite tous les ans, les intéressés qui seront porteurs de 30 billets ou portions pourront donner leurs avis et délibérer sur les affaires concernant la dite compagnie, soit par eux-mêmes en personne, soit par procureurs ou commissionnaires spécialement fondés.

Article 9.

Il sera dressé un état des avances faites jusqu'au présent par le dit Saur, soit pour les impenses, méliorations et bâtiments y faits, ensemble des effets et marchandises actuellement existantes avec l'estimation du tout en présence des directeurs, pour être le remboursement de la valeur du tout fait au dit Saur en billets des portions de la compagnie.

Article 10.

Les 600 billets de portions payables aux porteurs que la compagnie fournira à ceux qui voudront s'y intéresser, ne seront point sujets au contrôle des actes ni à aucune autre formalité et ne pourront les intérêts des porteurs d'iceux soit en fond, soit en bénéfices, être saisis pour quelques causes et raisons que ce puisse être, ni tomber dans le cas d'aubaine, dont nous les dispensons spécialement, et pourront les dits intérêts être aidés, transportés et négociés par la seule délivrance des dits billets, sans qu'il soit besoin d'aucun endossement.

Article 11.

Le caissier et les directeurs tiendront des livres et registres exacts en la forme qui sera prescrite par la compagnie.

Digitized by Google

Article 12.

Les changements et variations qui pourraient arriver aux monnaies n'apporteront aucun avantage ni préjudice à la valeur des fonds des portions, en sorte que le remboursement qui pourrait en être fait ne le sera que sur le pied du cours et valeur actuelle des monnaies de Lorraine dont il sera dressé un tarif en tête du registre des délibérations de la compagnie.

Pour que l'entreprise prospère, nous avons confirmé et confirmons par ces présentes les exemptions énoncées en nos dites lettres patentes du 12 octobre 1719, ce faisant déclarons les matières et autres choses, nécessaires pour la fabrication des dits galons et traits, franches et exemptes de tous droits de haut conduit et d'issue foraine, de même que les marchandises que la dite manufacture fabriquera exemptes de tous droits de haut conduit et d'issue foraine de nos états.

Voulons que tous les employés et ouvriers à la dite manufacture soient et demeurent exempts de toutes les dites tailles, subsides et charges, tant en subvention, logement, logement de gens de guerre, corvées à notre profit ou autrement.

Nous voulons et ordonnons qu'arrivant des difficultés dans l'exercice de la dite manufacture, soit entre le dit Saur, les associés, employés, commis et ouvriers, tant au civil qu'au criminel, elles soient portées directement par devant nos prévôts et officiers de la prévôté de l'établissement de la dite manufacture, présentement à Sainte-Marie-aux-Mines, auxquels nous en attribuons la connaissance avec pouvoir de les décider en dernier ressort, savoir en matière civile jusqu'à la concurrence de la somme de cent francs et en matière criminelle par amende de pareille somme ou de prison à certain temps ou de peine de carcan. Déclarons prendre la dite manufacture sous notre protection spéciale, défendons à toutes personnes de fabriquer des marchandises de cette espèce, dans le lieu de l'établissement de la dite manufacture pendant le dit terme de 30 ans, à peine de confiscation des outils, matières, effets et marchandises et de 3000 livres d'amende, applicable $^1/_3$ au domaine, $^1/_3$ au dit Saur et compagnie, $^1/_3$ au dénonciateur.

Voulons qu'en cas de mort du dit Saur avant l'établissement de la dite compagnie, le présent privilège passe à ses hoirs, successeurs et ayant cause; et après que la dite com-

Digitized by Google

pagnie formée, que le dit privilége passe à la dite compagnie, pendant le cours des dites trente années. Après lesquelles expirées, voulons, en cas de continuation de pareille manufacture au dit Sainte-Marie-aux-Mines, que notre dite maison et château, ses appartenances et dépendances, ensemble les acquisitions que le sieur Saur ou sa compagnie y auront faites pour l'usage de la dite manufacture passent à ceux qui continueront l'exercice et travail de la dite manufacture, en remboursant aux dits Saur et compagnie les prix des acquisitions de terrains qu'ils auront faites pour joindre à notre dite maison et dépendances domaniales. *Et au cas que pendant le cours des dites trente années ou seulement après les dites trente années expirées la dite manufacture tomberait absolument il nous serait loisible et aux ducs, nos successeurs, de retirer à nous notre dite maison ou château de Sainte-Marie-aux-Mines, ses dépendances et les adjonctions ou annexes qui s'y trouveront, sans obligation à nous d'aucune récompense ou indemnité au dit Saur et sa compagnie pour les impenses, méliorations, acquisitions et constructions d'adjonctions et annexes.* Dispensons le dit Saur de l'exécution des mêmes lettres à l'égard de la manufacture d'eau de vie, et leur permettons s'ils le trouvent à propos seulement d'établir celle d'étoffe de soie conformément à nos dites lettres de l'an 1719.

Voulons les dites présentes être exécutées selon leur forme et teneur pour servir d'établissement et de règlement certain à la dite manufacture des galons et fils, sans préjudice à celle d'étoffe de soie à rétablir ci-après, si les dits Saur et compagnie le trouvent à propos pendant le terme de trente années.

Le donnons en mandement à nos très chers et féaux, les présidents, conseillers et gens tenant notre cour souveraine de Lorraine et Barrois, présidents, conseillers, maîtres et auditeurs et gens tenant notre chambre des comptes de Lorraine, prévôt, chef de police et gens tenant notre prévôté à Sainte-Marie-aux-Mines et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra que du contenu ez présentes et de tout l'effet d'icelles, ils et chacun d'eux en droit soi, fassent, souffrent et laissent le dit Saur et compagnie jouir et user pleinement et paisiblement cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires. Car ainsi nous plait.

Digitized by Google

En foi de quoi, nous avons aux présentes, signées de notre main et contresignées par l'un de nos conseillers secrétaire d'état, commandement des finances, fait mettre et appendre notre grand scel.

Donné en notre ville de Lunéville le vingt-neuf juillet, mil-sept-cent vingt-trois.

Signé : Léopold.

Et plus bas : Par son Altesse royale

Contresigné : Humbert et Girecourt.

II.

PRIVILÈGE

accordé par M. de Lucé, Intendant d'Alsace, aux Sieurs Steffan et Bian, pour leurs manufactures de coton à Sainte-Marie-aux-Mines et à Sierentz [1].

Jacques Pineau, chevalier, baron de Lucé, Seigneur de Viennay, la Peschellerie, Loresse et Saint-Pater, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en Alsace.

Sur la requête à nous présentée par les sieurs Steffan, ancien bourguemestre de Sainte-Marie, et Joseph Jérôme Bian, prévôt de Sierentz, et leurs compagnies, expositive que l'inoccupation des habitants des campagnes voisines de leurs domiciles, l'indigence dans laquelle les réduit cette oisiveté, qu'ils ont remarqué n'être pas volontaire, mais provenir du défaut de commerce, leur aurait fait naître l'idée d'établir une manufacture qui pût les mettre en état de fournir assez de travail à ces habitants pour leur procurer une subsistanee honnête ; qu'ils savent qu'il s'est établi dans l'état de Basle une grande quantité de manufactures à imprimer les toiles ; que les habitants de Mulhouse se sont livrés depuis quelque temps à ce travail avec un succès qui leur donne lieu d'espérer de porter fort loin cette fabrique ; que ces manufactures emploient une si grande quantité de toiles de coton, qu'il n'est pas possible que les

1. *Archives de la Haute-Alsace*, C. 1123. Une affiche contenant cette ordonnance, avec traduction allemande en regard, se trouve à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg ; elle provient de la collection Heitz (N° 4668 du catalogue).

Digitized by Google

habitants de l'état de Basle et principalement ceux de la dépendance de Mulhouse puissent leur en fournir ce qui leur est nécessaire, en sorte qu'en leur procurant de la province d'Alsace une partie de ces toiles, on y attirerait l'argent qu'ils portent à l'étranger pour l'achat de celles dont ils ont besoin, qu'ils auraient dans cette vue déjà fait des approvisionnements considérables de coton, qu'ils ont distribué à des femmes de la campagne pour les filer.

Que le succès de leurs premiers essais les a encouragés à faire venir des tisserands de pays étrangers qui sussent employer cette matière; qu'ils ont fait monter des métiers et fabriquer des toiles qui sont d'une très-bonne qualité, et telles qu'ils peuvent être assurés d'en trouver aisément le débit; mais qu'ils ont lieu de craindre que leurs voisins, excités par leur exemple et leurs succès, n'étudient leur fabrication, ne débauchent leurs ouvriers et n'établissent des métiers à leur préjudice, au moyen de quoi ils profiteraient sans frais et sans risques des avances que l'activité et le zèle des suppliants leur ont fait faire pour introduire dans la province ce nouveau genre de travail, que d'ailleurs ils auraient lieu de craindre que la jalousie qu'on pourra prendre contre eux, ne portât les habitants des communautés dans lesquelles se trouvent leurs ouvriers, à les dégoûter par des contributions trop fortes aux corvées et autres charges communes; que ces ouvriers étrangers n'étant venus dans la Province que pour travailler dans leurs manufactures, ne devraient pas être assujétis aux mêmes charges que supportent les naturels du pays, qui profitent de tous les avantages de leurs communautés; que toutes ces raisons les auraient engagés à nous demander que leurs manufactures fussent exclusives pour la fabrication des dites toiles, de l'interdire aux autres habitants de la province, et d'accorder des exemptions aux ouvriers étrangers qu'ils employeront, qui les mettent à couvert des vexations que la jalousie pourrait faire exercer contre eux et qui annonce d'une façon marquée la protection qui leur est accordée. Vu la dite requête :

Art. I.

Nous Intendant sus-dit, avons permis et permettons au sieur Steffan, ancien bourguemestre de Sainte-Marie-aux-Mines

Digitized by Google

et compagnie, demeurant dans la partie située dans la Province d'Alsace, et au sieur Joseph Jérôme Bian, prévôt de Sierentz, et compagnie, d'établir des métiers propres à faire de la toile de coton pur, ou de fil et coton dans tels lez et longueurs qu'ils jugeront à propos, tant dans les dits lieux de Sainte-Marie-aux-Mines que dans le lieu de Sierentz et dans toute la partie de la Province depuis les limites de la banlieue de Strasbourg, jusqu'aux montagnes qui séparent la Suisse et la Franche-Comté de l'Alsace.

Art. 2.

Faisons défenses à tous les habitants de la Province situés entre les dites limites, de fabriquer ou faire fabriquer des toiles dans lesquelles il entre du coton, à peine de confiscation des métiers, outils, ustensiles, et des matières destinées à la dite fabrication, et en outre de cent livres d'amende pour chaque métier qui aura été trouvé travaillant.

Art. 3.

Faisons pareillement défenses à tous habitants de Sainte-Marie et des environs, de filer ou faire filer des cotons pour des manufactures de Lorraine, à peine de cinquante livres d'amende pour chaque contravention.

Art. 4.

Ordonnons que toutes les toiles qui seront fabriquées dans les dites manufactures, seront marquées par un contrôleur qui sera par nous commis à cet effet, d'une marque sur laquelle seront gravés ces mots : *Manufacture de Sierentz* ou *Manufacture de Sainte-Marie, Alsace* ; à peine contre les dits manufacturiers de vingt livres d'amende pour chaque pièce qui sera trouvée avoir été mise dans le commerce sans que la dite marque y ait été apposée.

Art. 5.

Le dit contrôleur tiendra des registres sur lesquels il inscrira les pièces qui auront passé à la marque, en désignant seulement le poids de chacune des dites pièces; et seront les dites toiles, savoir celles de coton pur et celles de fil et coton, inscrites sur deux livres séparés.

Digitized by Google

Art. 6.

Lorsqu'il sera délivré aux chefs des dites manufactures des acquits à caution en exemption de droits pour les cotons qu'ils tireront de France, les dits acquits seront représentés au contrôleur, et ne pourront être déchargés que par lui.

Art. 7.

Ordonnons que pour fournir aux frais de la dite marque, aux appointements du contrôleur et autres dépenses relatives au dit objet, il sera payé six deniers par chaque pièce de toile, du quel droit la recette sera faite par le dit contrôleur, qui nous en rendra compte tous les ans.

Art. 8.

Les maîtres ouvriers des dites manufactures, ainsi que le principal facteur, qui n'auront ni femmes ni enfants, qui ne travailleront point à d'autres ouvrages qu'à ceux de la dite manufacture, qui n'auront point de maisons en propre et qui ne feront aucune exploitation ni aucun commerce, ne seront assujétis à aucune imposition ni corvée personnelle, et ne contribueront à aucune charge des communautés dans lesquelles ils seront demeurans; au moyen de quoi, ils ne participeront point aussi, ni aux bons communaux, ni aux avaatages des dites communautés.

Art. 9.

Et par rapport à ceux des dits ouvriers qui seront mariés et qui se trouveront dans le cas à tous égards de ceux ci-dessus, leurs femmes ne seront employées aux corvées personnelles que dans la classe des veuves; et si les dits ouvriers désirent participer aux bons communaux, ils contribueront aux charges communes ainsi que les autres habitants.

Art. 10.

Il nous sera fourni tous les ans par le chef de chacune des dites manufactures, un état des dits maîtres ouvriers, certifié par eux, sur lequel état les dits ouvriers seront taxés par nous à une capitation modique; et seront les deux chefs, compris à la tête des dits états, pour être par nous pareillement taxés d'office modérément.

Digitized by Google

Art. 11.

Ordonnons que la présente ordonnance sera publiée et affichée dans toute l'étendue de la Province d'Alsace.

Enjoignons à nos subdélégués et aux baillis de département de tenir la main à son exécution, chacun en ce qui le concerne, et de nous avertir des contraventions qui y seront faites, et principalement des métiers qui seraient établis dans l'étendue de leur arrondissement au préjudice des défenses y portées. N'entendons néanmoins comprendre dans les dites défenses le simple filage des cotons qui continuera d'être libre dans l'étendue limitée par la présente ordonnance, comme dans le reste de la Province et ainsi qu'il l'a été par le passé.

Fait à Strasbourg, le vingt-neuf mars 1756.

Signé : Lucé.

Et plus bas : Par Monseigneur, Roullin.

E. BLECH.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

Frœschwillér, par le Général H. BONNAL. (Paris, Chapelet, gr. in-8°, avec atlas).

Trente ans se sont écoulés depuis les événements militaires de 1870. Généraux et officiers supérieurs qui y ont pris part sont presque tous morts, et les passions, nées de l'excitation du champ de bataille, se sont peu à peu calmées. Le moment est donc venu d'étudier ces événements avec l'impartialité qui convient à de semblables travaux.

L'auteur commence par retracer la composition de la troisième armée allemande, formée des Ve et XIe corps prussiens, des deux corps bavarois, des divisions renforcées de Bade et de Wurtemberg et de la 4e division de cavalerie; le tout d'un effectif total de 152.000 combattants.

Après avoir rappelé et commenté le choix de la zône de rassemblement de cette armée, ses opérations de mobilisation et de couverture du 16 juillet au 3 août 1870, les marches jusqu'à cette dernière date, le tout appuyé de nombreuses cartes, il parle du service d'exploration de cette armée au moment où elle arrive près de la frontière française. Il constate que ce service a été à peu près nul, que seule une reconnaissance d'officier, celle du capitaine d'état-major Zeppelin, est digne de ce nom, et que la cavalerie pendant toute cette période s'est trouvée sans emploi, derrière les colonnes d'infanterie; que celles-ci ont été les premières à voir les troupes françaises dont les Allèmands ne connaissaient le 2 août ni le nombre ni la composition. L'état-major allemand apprit les dispositions de l'adversaire par d'autres voies.

Digitized by Google

La mobilisation de l'armée française, à l'encontre de ce qui s'est passé en Allemagne, a eu lieu sur la frontière même, en deux échelons. Les troupes, encore sur le pied de paix, furent transportées par chemin de fer, de leurs garnisons respectives aux centres de rassemblements, choisis généralement auprès des places fortes de la frontière. Ce mode de procéder jeta un moment des craintes d'attaque inopinée, bientôt dissipées, dans le camp allemand.

La préparation à la guerre comme on l'entend aujourd'hui, était presque nulle en France : ni les approvisionnements de rassemblement, ni la constitution des trains, parcs et convois, ni même la fourniture des objets de campement, n'étaient assurés au moment de la constitution des grandes unités. D'ailleurs, jusqu'en 1870, les régiments français n'étaient formés en brigades, divisions et corps permanents, qu'à Paris, Lyon, et, pendant l'été, au camp de Châlons.

Les forces actives de la France furent constituées en une seule et unique armée, composée de sept corps, qui furent répartis, en vertu de l'ordre impérial du 23 juillet 1870, en un cordon, depuis Huningue jusqu'à Sierck. L'aile droite de cette armée, comprenant les 7e et 1er corps, fut placée sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon.

Le 7e corps ne concourut que pour une faible partie de son effectif aux opérations dont il va être parlé : une de ses divisions était restée à Lyon, une autre était rassemblée à Colmar et Mulhouse, la troisième à Belfort.

Cette aile droite fut appelé : armée d'Alsace. Le général Bonnal en fait connaître la composition : il porte son effectif à 64.000 hommes, dont 43.000 seulement ont pris part à la bataille de Frœschwiller.

Comme pour l'armée allemande, l'auteur explique les dispositions de couverture prises par les troupes françaises, qui formaient, pour ainsi dire, une armée isolée, du 26 juillet au 3 août. A cette date, le maréchal de Mac-Mahon prit ses dispositions pour porter, le 4 août, les 1re et 2e divisions du 1er corps d'armée sur la ligne : Altenstadt-Wissembourg-Lembach, ayant la 4e division à Haguenau, et la 3e à Reichshoffen; mais des nouvelles reçues sur l'ennemi décidèrent le maréchal de Mac-Mahon à porter ces deux premières divisions en avant dès le

Digitized by Google

3 août. Il voulut appeler à lui, à ce moment, les deux divisions rassemblées à Colmar, Mulhouse et Belfort. Il ne le fit pas et ces troupes ne figurèrent pas sur le champ de bataille, parce qu'un colonel allemand, commandant une colonne de trois bataillons d'infanterie, d'un escadron et d'une batterie, se présenta à Fribourg en Brisgau, et sut y faire un tel tapage autour de son détachement, qu'il réussit à tromper l'ennemi et à provoquer le 2 août des troubles dans la division stationnée à Belfort et même une panique.

Il serait trop long de rappeler tous les épisodes du combat de Wissembourg. Le général Bonnal en fait la description et un commentaire aussi savant que judicieux. Il expose entre autres choses que le 4 août au matin, l'état-major français en était réduit à demander des nouvelles de l'ennemi aux fonctionnaires et magistrats municipaux de la frontière, qu'il n'a pas été fait de reconnaissance des positions de l'adversaire. Il souligne les erreurs des dispositions prises et met en lumière l'immense effort fait à Wissembourg pour obliger l'ennemi à se déployer, alors qu'on pouvait atteindre ce résultat par des moyens beaucoup moins coûteux et pénibles que d'ailleurs il indique.

Quand à la troisième armée allemande, pendant cette bataille, elle a obtenu un succès chèrement payé. Le général Bonnal nous y montre la cavalerie allemande sans emploi sur le champ de bataille, sans rôle actif, reléguée au second plan, en quelque sorte, aux bagages. L'auteur suppose que cette disposition a été prise par le prince royal qui commandait la troisième armée, dans l'espoir de produire un effet de surprise et a craint de le compromettre en montrant de grandes forces de cavalerie plusieurs heures avant l'arrivée des avant-gardes. Cette cavalerie, si elle avait manœuvré, aurait cependant pu être d'un grand avantage, tant pendant l'action même, que pour la poursuite de l'ennemi battu.

Le combat de Wissembourg, dit en résumé le général Bonnal, fait, dès le début des hostilités, ressortir les qualités et les défauts des deux adversaires. Courage et dévouement au-dessus de tout éloge dans le camp français, mais oubli de l'art de faire la guerre moderne. Méthode, esprit d'initiative, intelligence

Digitized by Google

militaire, union de doctrine dans l'armée prussienne. Valeur des troupes prussiennes supérieure à celles des corps bavarois.

Tout le monde connaît l'issue malheureuse du combat de de Wissembourg pour l'armée française. Ce qu'on ignore peut-être, c'est que les Allemands, malgré leur victoire, ne firent contre les troupes battues qu'un simulacre de poursuite et en perdirent le contact.

L'auteur attribue ce fait à l'absence de la cavalerie allemande et à la proximité du Hoch-Wald.

Six mille français avaient soutenu pendant six heures le choc de 50.000 allemands et cependant le général Bonnal dit en parlant de l'armée prussienne :

« La rapidité des évolutions, leur simplicité, leur adaptation instantanée aux circonstances, sont des qualités maîtresses qui procurent aux troupes des trois armes quand elles les possèdent une supériorité écrasante sur un ennemi demeuré fidèle aux formes surannées du XVIIIe siècle.

« Ces qualités, l'infanterie prussienne de 1870 les avait acquises aux prix de labeurs aussi énergiques que patients, etc. . . . . »

Après le combat de Wissembourg, les troupes françaises battirent en retraite et vinrent se reformer à Reichshoffen, tandis que le 1er corps bavarois établit ses bivouacs entre Langenkandel, Minfeld et Minderslachen. Le contact avec l'ennemi ayant été perdu, le 4e dragons allemands fut envoyé en reconnaissance sur Haguenau, il rentra le soir sans rapporter d'autre renseignement à l'état-major que l'occupation de Soultz par de l'infanterie. Le commandant de la troisième armée allemande ignorait donc le 4 août au soir ce qu'était devenu l'ennemi, et le supposait retiré dans la direction de Haguenau. Ce n'est que le 5 dans l'après-midi que la cavalerie allemande retrouve les Français, établis sur les hauteurs de Reichshoffen, où le maréchal de Mac-Mahon, ignorant le grand nombre de ses ennemis, se proposer d'accepter une bataille défensive.

Cette bataille s'engage le lendemain, 6 août. Le général Bonnal en conte et commente toutes les phases. Il nous fait voir, du côté allemand, d'abord hésitations et craintes. Jusqu'à une heure après midi, les généraux allemands sont inquiets, ils ne se sentent pas sûrs du succès, leurs efforts sont brisés par-

Digitized by Google

tout, leur supériorité numérique ne produit pas d'effets sérieux, les ordres se ressentent de cet état d'esprit, et ce n'est que quand le général Sckopp aura, de sa propre initiative, jeté ses troupes sur le flanc droit de l'armée française que l'avantage commencera à se dessiner en faveur des Allemands.

Quant aux dispositions prises par l'armée française elles furent celles des guerres du XVIIIe siècle. Les généraux français ne connaissaient plus les méthodes de Napoléon et avaient même empêché leurs soldats de faire des travaux de fortification passagère. Des guerres faciles et heureuses et leur courage, les avaient trompés sur la nécessité de modifier leur mode de combattre.

Nous ne rappellerons pas tous les faits de cette terrible bataille que le général Bonnal fait suivre à son lecteur heure par heure. Les Français y ont fait des prodiges de valeur et forcé l'admiration de leurs ennemis. Malgré sa bravoure notre armée fut battue : avec son effectif réel de 43.000 hommes sur le champ de bataille, elle avait tenu tête une journée entière à 150.000 allemands dont 100.000 hommes ont pris une part immédiate et effective au combat. Les contre-attaques françaises ont été toutes si vivement menées, avec un tel entrain, que les Allemands n'osaient les attendre et se sauvaient. Mais ils étaient soutenus et revenaient à la charge avec des troupes fraîches. Le général Bonnal adresse à cette armée, si brillante et si noble, l'expression de son admiration à laquelle nous joignons la nôtre. Quoiqu'il en soit, la bataille était perdue : le courage le plus opiniâtre s'était brisé contre le nombre et les connaissances militaires d'un adversaire prudent et courageux. Le général Bonnal nous fait cependant voir que l'armée allemande n'a pas su tirer de cette bataille tout le fruit qu'elle comportait Il dit d'abord que l'ennemi était si fatigué de sa journée, que si une division française de troupes fraîches était survenue à 4 heures du soir, elle pouvait faire un nouveau Marengo, mais il fait surtout remarquer l'absence complète de cavalerie allemande sur le champ de bataille et sur le flanc droit français. Cette cavalerie, si elle se fut portée résolument sur les derrières de cette malheureuse armée d'Alsace, ce qui était facile, eut détruit ce qui en restait. Les Français, chose extraordinaire, ne furent même pas poursuivis, et les Allemands

Digitized by Google

perdirent de nouveau leur contact. Du 7 au 12 août l'armée allemande se porte vers l'ouest, mais avec une telle lenteur que les troupes françaises battues et désorganisées arrivent à se mettre à l'abri des coups de l'ennemi.

L'auteur, dans ses commentaires si savants, met en lumière tous les faits de cette période du 15 juillet au 12 août 1870 : il conclut en nous apprenant que la prochaine guerre laissera des chances très sérieuses à l'armée française qui depuis 1870 a fait d'immenses progrès et se trouve au niveau des armées étrangères, qu'elle possède en outre ses qualités propres qui lui donneront bien souvent encore une supériorité très marquée sur ses adversaires.

L'ouvrage du général Bonnal n'est pas seulement un volume très savant, très documenté, c'est aussi un beau livre que voudront lire tous ceux, officiers et civils, qui s'intéressent aux choses de la guerre et à la grandeur de leur pays.

M. (de Guebwiller).

Bernardin Buchinger, abbé de Lucelle, par A. M. P. INGOLD. (Colmar, Hüffel, 1901. In-12 de 120 pages, avec portrait. 2 francs.)

Dans une suite de jolies brochures, sous le titre de : *Moines et religieuses d'Alsace*, M. Ingold a entrepris de nous fournir des documents du plus grand intérêt, sur diverses illustrations de nos couvents d'Alsace. La série a débuté par la *Mère Pacifique*, dont nous avons rendu compte en son temps. Si la bonne abbesse d'Alspach incarnait l'amitié au couvent, B. Buchinger y représente l'activité et l'énergie. Décédé abbé de Lucelle, cet enfant de Kientzheim avait été précédemment abbé de Pairis où il avait du reste reçu sa première instruction. Il vécut pendant cette terrible période, si désastreuse pour notre pays, que l'on a appelée la guerre de Trente Ans. Aussitôt la tourmente passée, il se fit le restaurateur et le réformateur de nos maisons religieuses dévastées. A force d'énergie et d'habileté, il sut faire respecter les droits des conventualités.

Digitized by Google

Rallié dès la première heure au gouvernement du roi de France, en qui il voyait le pacificateur et le restaurateur de son pays, il eut l'honneur de siéger au Conseil souverain d'Alsace. On voit que le personnage méritait, à plus d'un titre, une place au nombre de nos illustrations En attendant une biographie plus étendue, M. Ingold s'est contenté, dans le travail que nous avons sous les yeux, d'analyser le *Diarium*, autrement dit le Journal, que Buchinger nous a laissé, et qui renferme maintes pages curieuses et intéressantes sur la vie dans les maisons religieuses d'autrefois. On trouve réunis, à la fin du volume, plusieurs appendices dont l'un contient la liste des manuscrits et des ouvrages imprimés qui nous sont parvenus de Buchinger.

Ce n'est pas la première fois du reste que la *Revue d'Alsace* a l'occasion de parler du remarquable abbé de Lucelle. Coste (1855, p. 199) et Quiquerez (1864, p. 435) lui ont décerné des éloges mérités, de même que le chanoine Dacheux dans la *Revue catholique d'Alsace* (1859) et M. Reuss dans sa belle thèse *De scriptoribus Rerum alsaticarum historicis* (1898). Mais ici c'est Buchinger lui-même qui nous raconte sa vie si agitée et si bien remplie, avec la plume élégante et délicate de l'abbé Ingold.

A. GASSER.

Urkundenbuch der Pfarrei Rufach, nebst einem Anhange: Kurze Pfarrchronik von Westhalten, herausgegeben von Theobald WALTER. Rufach, Selbstverlag des Verfassers, 1900. Gr. in-8° de 275 pages. Prix : 5 Mk.

M. Walter, déjà connu par plusieurs bonnes publications alsatiques, la plupart consacrées à la capitale de l'Ober-Mundat, nous donne aujourd'hui le cartulaire de la paroisse de Rouffach. Un pareil travail ne s'analyse pas. Disons seulement qu'il est précédé d'une intéressante notice historique où l'on trouvera notamment une liste de curés qui remonte à l'année 1183. Les documents publiés ou analysés s'étendent de l'année 770 jusqu'en 1813 : ils le sont avec beaucoup de soin et de sagacité. Le volume, orné d'une planche, est édité très convenablement. En un mot c'est une publication qui fait le plus grand honneur à son auteur, et dont la *Revue d'Alsace* est heureuse de saluer l'apparition.

A. I.

Digitized by Google

Le Dialecte alaman de Colmar (Haute-Alsace) en 1870, grammaire et lexique, par Victor HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à l'Université de Paris. (Paris, Félix Alcan, 1900.)

Le dialecte colmarien qui se parle sans grande différence de Rouffach à Benfeld, présente au contraire de très grandes différences dès que l'on franchit l'une de ces limites, soit au nord, soit au sud. C'est ainsi que l'auteur de ces lignes qui habitait les environs de Guebviller, à 5 lieues seulement de Colmar, mais faisait de fréquents séjours dans cette dernière ville, subissait à son insu l'influence de l'un et l'autre milieu. Cela d'autant plus facilement sans doute qu'il parlait habituellement le français. Aussi les personnes du peuple auxquelles il s'adressait en dialecte alsacien, lui relevaient-elles fréquemment des expressions sundgoviennes à Colmar, et des expressions colmariennes dans sa ville natale. Nous rappelons ce fait pour montrer combien le dialecte colmarien s'est maintenu intact. Aussi sommes-nous reconnaissant à notre distingué collaborateur M. Henry, d'avoir rédigé cet excellent travail où il analyse dans sa phonétique et sa morphologie, cette langue qui avait pour ainsi dire bercé son enfance. Il la ramène historiquement au prototype moyen-haut-allemand et aura le mérite de conserver aux linguistes une image exacte d'un patois germanique peut-être en voie de disparition. Jusqu'à présent le dialecte colmarien n'a fait l'objet au point de vue linguistique que de travaux insignifiants. Tel est l'*Essai* posthume de Holtzwarth publié par M. Mossmann. Nous avons au contraire une littérature convenablement représentée surtout dans les *Colmererditschi Komedi* de Mangold. On trouvera à la fin du livre de M. Henry un excellent lexique où les mots et les expressions du langage colmarien sont rapportés à l'allemand moderne. Nous avons éprouvé un réel plaisir à retrouver loin du pays, ces expressions familières à notre jeunesse. A. G.

Grammaire du patois wallon du canton de la Poutroye (Schnierlach), Haute-Alsace, par S. SIMON. Paris, Caron; Strasbourg, Herder. In-12 de 449 pages. 3 fr. 75.

Presqu'en même temps que le remarquable ouvrage de M. Henry, paraissait la *Grammaire* du langage parlé dans une de

Digitized by Google

nos vallées alsaciennes. « En écrivant cet ouvrage, nous dit l'auteur dans son introduction, je me suis proposé un double but : 1° de consigner et d'arrêter à temps une langue qui s'altère et va s'altérer de plus en plus, et 2° de mettre, ceux qui sentiraient pour leur patois la même sollicitude, à même de faire facilement ce grand travail, sans qu'il leur en coûte toutes les peines que le mien m'a coûtées ». M. Simon a donné à son livre le titre de grammaire, nous dit-il encore, « non qu'il soit une codification définitive . . ., mais parce qu'il est le recueil de tous les faits grammaticaux importants que cette langue présente à l'observation ».

Pour faire son travail que les connaisseurs apprécieront (j'avoue que pour ma part je n'y vois qu'un fouillis assez récréatif), l'auteur nous dit (p. I) avoir eu *auprès de soi un dictionnaire vivant* qui (p. VI) est *domicilié à plus de cent lieues de lui.* Il jouit donc du privilège de la bilocation, ce dictionnaire vivant ! A. I.

Odern im St. Amarinthal. Rixheim, Sutter, 1900. In-12 de 73 pages.

Intéressante monographie, illustrée de deux jolies gravures, comme il serait désirable qu'on en possédat sur toutes nos localités d'Alsace. — La population d'Odern a diminué de 400 âmes depuis la guerre.

Soll die Hoh-Kœnigsburg neu aufgebaut werden ? — Eine kritische Studie von Otto PIPER. Mit drei Abbildungen. München, 1900. C. Haushalter. In-8° de 37 pages.

M. Piper explique dans cette curieuse brochure pourquoi il est l'adversaire du projet de restauration.

Gallia Dominicana. Les couvents de S. Dominique au Moyen-Age. Colmar, Unterlinden, 3 planches, par G. ROHAULT DE FLEURY, in-4°. (1900).

Imprimerie F. SUTTER & Cie, Rixheim (Alsace)

Digitized by Google

LE P. GRATRY EN ALSACE[1]

1828-1840

Strasbourg! Fière et belle ville, assise, comme une reine, aux bords du Rhin, entre les Vosges et les montagnes de la Forêt-Noire, qui lui forment une pacifique couronne de verdure; ville laborieuse et savante, où la découverte de l'imprimerie a inauguré la plus grande révolution des temps modernes; ville chrétienne, qui semble prendre son élan vers le ciel avec sa cathédrale gothique et cette flèche aérienne découpée à jour comme une dentelle de pierre; ville héroïque, où le Français n'entre aujourd'hui qu'avec une émotion religieuse et poignante : Strasbourg semble prédestinée, par ces nobles caractères, à être le foyer d'œuvres de générosité, de science et de foi.

Il s'y passait, depuis quelques années, des évènements singulièrement intéressants et dramatiques.

1. Ces pages sont détachées d'un important ouvrage destiné à paraître en mai prochain à la librairie Poussielgue, sous le titre : *Le P. Gratry, l'Homme et l'œuvre, d'après les documents inédits.*

On sait que le jeune Alphonse Gratry, après une crise d'incrédulité des plus dangereuses, retrouva à dix-neuf ans la lumière chrétienne et se promit de consacrer sa vie à défendre et à propager la vérité libératrice qu'il venait de reconquérir. Pour se préparer à parler aux savants, il était entré à l'Ecole polytechnique. Pour parler aux philosophes et aux gens de lettres, il lui fallait devenir philosophe et écrivain. C'est Strasbourg qui fut sa nouvelle école de formation. Il ne cessa d'y travailler pendant douze ans, et en même temps d'y grandir moralement par l'effort et le sacrifice, comme on va le voir par les pages qui suivent.

Digitized by Google

Un jeune et brillant professeur de philosophie, un élève de Royer-Collard et de Cousin, camarade et ami de Jouffroy, s'y était fait un nom à la faculté des Lettres. C'était M. Bautain. Il y avait débuté à peine majeur, dès 1818. Autour de sa chaire se pressait l'élite intellectuelle de la cité. Parole abondante et lumineusse, pleine de feu et d'entrain, voix souple vibrante, instrument exquis dont il jouait en maître pour rendre tous les accents de l'âme, il avait tout ce qui séduit un auditoire et le maîtrise. Le succès allait jusqu'au triomphe. Il n'était pas chrétien, mais il n'était ni un dilettante, ni un rhéteur, ni un charlatan. Il cherchait sincèrement et avidement la vérité, la mettant au-dessus des applaudissements et de la gloire, dont il avait la passion. L'enthousiasme du public excitait de plus en plus son ardeur. Désireux d'y répondre et de ne pas rester au-dessous de ce qu'on attendait de lui, il alla jusqu'au bout de ses forces. Brusquement, presque au début de sa course, il tomba épuisé, impuissant, comme si le ressort vital se fût brisé au-dedans de lui.

Condamné au repos à un âge où, pour lui, vivre sans parler et sans agir, n'était plus vivre, il était en proie à la tristesse la plus sombre. La philosophie ne lui servit guère dans cette épreuve : il touchait au désespoir. La pensée du suicide le hantait, lorsqu'il eut le bonheur de rencontrer une femme d'un rare mérite, vénérée comme une sainte, Mlle Humann. D'une famille patriarcale et très chrétienne, qui a donné à l'Eglise un évêque ; à Louis-Philippe un habile ministre des finances, tous les deux ses frères ; et depuis, à l'armée et à la marine des officiers de haut mérite,[1] elle avait

1. Le plus brillant est son petit-neveu, l'amiral Humann. L'escadre d'extrême-Orient était sous ses ordres, lorsque le commandant Borie força les passes du Ménam et remonta si audacieusement la fleuve jusqu'à Bangkok.

Digitized by Google

grandi au milieu des émotions de la Terreur, étonnant les révolutionnaires par sa fermeté d'âme, faisant l'admiration des chrétiens par un esprit de foi et un dévouement dignes de la primitive Eglise. Le saint prêtre qui la dirigeait, l'abbé Colmar, mort depuis évêque français de Mayence, était traqué pour avoir refusé le serment, et sa tête était mise à prix. Il n'en persistait pas moins à se multiplier près des malades. Mlle Humann se fit intrépidement son auxiliaire. On a été jusqu'à dire, qu'en cas d'urgence, elle administrait elle-même la sainte communion aux mourants. Il ne semble pas que le fait soit exact.[1] Ce qui est certain, c'est que la garde du Très Saint Sacrement lui était confiée, qu'elle veillait sur les jours du missionnaire et avisait à prévenir les dangers qui le menaçaient de toutes parts.

Elle n'avait alors que vingt-sept ans. Avant comme après la Révolution, bien que sa fortune fut considérable, elle refusa de se marier. L'attrait de la charité la sollicitait. Elle se donna à toutes sortes d'œuvres, spécialement à l'instruction religieuse des enfants. Plus tard, elle vécut longtemps en Allemagne, où elle se lia avec les principaux écrivains de l'époque, lisant et étudiant les grands penseurs, de manière à se rendre compte de leurs doctrines, à en démêler le fort et le faible, à en parler très pertinemment et très clairement.

C'est cette femme que la Providence avait mis sur le chemin de M. Bautain. Elle avait alors cinquante-quatre ans et lui en avait vingt-cinq. Ce qui le frappa tout d'abord et l'attira, ce fut cette connaissance étonnante de la philosophie germanique, connaissance qui lui avait coûté, à lui, tant de travail et d'efforts. Puis, ce fut autre chose qu'il aima en elle, à savoir « l'âme la plus

1. Voir *l'Abbé Bautain*, par l'abbé de Régny, p. 33. Nous devons beaucoup à ce livre, qui reproduit en partie l'excellente *Notice sur M. Bautain* par M. Campaux.

Digitized by Google

pure, la plus élevée, et la plus généreuse qu'il eût jamais rencontrée; et avec cela, une intelligence supérieure, capable de tout comprendre, un esprit pénétrant, qui avait besoin d'aller au fond des choses et le pouvait; une raison ferme et claire, qui cherchait et répandait partout la lumière, sans jamais s'écarter du bon sens. Puis, ajoute-t-il, ce qui me touchait peut-être plus encore, c'était de trouver des facultés si viriles, et à ce degré, unies aux plus charmantes qualités d'un cœur de femme, et aux habitudes simples et douces de son sexe. Si elle n'avait été que philosophe, elle ne m'aurait point gagné; car mon esprit se serait mis à disputer avec le sien, ce qui ne rapproche pas les âmes. Puis mon orgueil de savant se serait indigné d'être dominé par une femme. Mais comme elle était femme avant tout, et femme chrétienne, ce qui est la perfection du sexe, sa bonté avait saisi mon cœur, en même temps que son intelligence éclairait la mienne, et l'affection qui pénètre tout, ouvrant à sa parole la porte de mon esprit, le disposait merveilleusement à la recevoir. C'était une école nouvelle, dont personne ne m'avait encore parlé, où je n'étais jamais allé; et, après l'agitation et le bruit de toutes les autres, qui en soulevant dans ma pensée tous les grands problèmes de la vie sans en résoudre aucun, m'avaient laissé une curiosité fièvreuse et les angoisses du vide, je me reposai avec délices dans cet enseignement singulier dont j'était le disciple unique, et dont le maître devenait pour moi ce qu'il y a de plus doux au monde, une mère spirituelle; une mère, non comme la nature les fait par la chair et le sang, mais une mère en esprit et en vérité, comme la grâce les forme et comme Dieu les donne quelquefois aux âmes qu'il veut sauver. » [1]

1. L'abbé Bautain, *La chrétienne de nos jours*. Lettre XV, p. 371.

Digitized by Google

On devine ce qui arriva. Aux lumières de cette pensée chrétienne, simple et souvent profonde, la foi se ranima chez le philosophe, les préjugés s'évanouirent. L'Evangile lui apparut insensiblement comme le dernier mot de la sagesse. La prière, le sacrifice, l'amour de Dieu achevèrent la conversion, ou plutôt « la résurrection » de cette âme droite, noble et élevée. Transportée d'allégresse, elle résolut, après mûre délibération, de se vouer à la défense et à la propagation de cette vérité qui était devenue sa force et sa vie. Renoncer pour cela aux ambitions et aux espérances de ce monde, aux avantages d'un mariage souhaitable, ne lui parut presque pas un sacrifice.

Quelques temps après, M. Bautain, guéri de corps et d'âme, reprenait son cours à l'Académie. En août 1828, il recevait le sous-diaconat; et la prêtrise au mois de décembre suivant.

* * *

Son enseignement s'était transformé. Il n'était pas moins brillant, il devenait plus pénétrant et plus pratique. En même temps qu'il éveillait les intelligences, il touchait les cœurs et remuait les volontés. Il devenait un principe de vie. Des jeunes gens d'élite ne se contentaient pas de l'applaudir : ils y adhéraient de toute leur âme et en faisaient leur règle de conduite.

Or, parmi ces étudiants d'origine et de religion si diverses, Français, Allemands, Anglais, Russes, catholiques, protestants, schismatiques, israélites qui suivaient ces leçons avec un intérêt passionné, il se forma peu à peu un noyau de disciples particulièrement attachés et fidèles. M. Bautain les réunissait à part dans la maison de Mlle Humann; et, là, il causait à l'aise avec eux, exposant ou discutant les questions, et parlant de l'abon-

Digitized by Google

dance du cœur. C'étaient Adolphe Carl, propre neveu de Mlle Humann, qui fut un homme d'une science presque universelle, et qui a laissé à Juilly, où il est mort oratorien, après avoir dirigé le collège pendant vingt-quatre ans, un nom aimé et vénéré; Théodore Ratisbonne, fils du président de la synagogue de Strasbourg, futur fondateur de la congrégation de Notre-Dame de Sion et de l'archiconfrérie des Mères chrétiennes; deux autres Israélites, Jules Level, de Nancy, et Isidore Goschler de Strasbourg, celui-ci connu plus tard par ses travaux philosophiques et théologiques, directeur du collège Stanislas de 1846 à 1855. A ce premier groupe s'adjoignirent un peu après quelques autres jeunes gens: Nestor Level, frère de Jules; Jacques Mertian, d'excellente famille, plus tard oratorien et curé de Juilly, où il est mort avec une sérénité admirable après la vie la plus sainte et la plus détachée; Eugène de Régny, l'auteur d'une *Vie de l'Abbé Bautain*; Henri de Bonnechose, avocat général à Besançon, plus tard cardinal et archevêque de Rouen; enfin, Adrien de Reinach, d'une des plus nobles maisons d'Alsace, qui succomba en Crimée, victime volontaire de son dévouement religieux à nos soldats.

Pendant plusieurs années, ils se soumirent à une discipline à la fois philosophique et ascétique qui, en les éveillant à l'intelligence de la vérité et à la pratique de la justice chrétienne, les renouvelait et les conquit finalement au service de Dieu. Tous, après avoir terminé leurs études et pris leurs grades, dans les lettres, les sciences, le droit ou la médecine, vinrent déposer leurs diplômes au pieds des autels et s'engagèrent, à l'exemple de leur maître, dans le sacerdoce. Tous renoncèrent à leurs espérances d'avenir, et, la plupart, aux avantages d'une belle fortune, pour vivre en communauté dans la maison de Mlle Humann, unis de cœur et d'esprit, « ayant autant que possible, le même toit, la même table,

Digitized by Google

une seule bourse, et confondant leurs biens, comme leurs âmes, à la manière des premiers chrétiens. » Ils résolurent de s'occuper d'études, d'enseignement et de prédication. « C'était, continue M. Bautain, la vie de saint Augustin avec ses amis, avec cette douceur de plus que nous avions Monique au milieu de nous. »[1]

La nouvelle Monique était vraiment la *mère* de cette famille chrétienne et bientôt religieuse. On lui en donnait le nom. Elle en avait l'autorité faite d'intelligence, de tendresse et de dévouement. Beaucoup plus que M. Bautain, elle était l'âme de la petite réunion et c'est à sa mystérieuse et bienfaisante influence que celui-ci rapporte comme à sa source cachée tout le bien qui a été fait par ses fils spirituels. Elle était pour eux ce qui furent autrefois pour d'autres sainte Gertrude, sainte Brigitte et sainte Catherine de Sienne. C'était, comme ces grandes saintes, une mère des ouvriers de Dieu. C'est par elle surtout, après Dieu, que cette divine parole : « Ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, » tendait à se réaliser parmi eux.[2]

* * *

Tel était le milieu de jeunes hommes intelligents, distingués, pleins d'élan dans lequel entrait Alphonse Gratry le 15 mai 1828. Ils n'étaient encore que des étudiants chrétiens. Gratry fut charmé. « Jamais, dit-il, je n'ai rencontré ailleurs tant d'ardeur ni pareille générosité. On s'était donné sans réserve jusqu'à la mort et jusqu'au sang. C'était un germe que la main de Dieu, je le crois encore, avait planté et arrosait de ses bénédictions. Impossible de dire tout ce que ce petit groupe renfermait

1. *La chrétienne de nos jours*, Lettre XV, p. 381.
2. GRATRY, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 168.

Digitized by Google

d'amour, d'espérance, de ressources en tout genre et quelle atmosphère du ciel enveloppait et couvait cette moisson. » [1]

Gratry débordait de joie. Il apportait, lui aussi, un dévouement sans réserve. Et quand ses compagnons lui déclarèrent qu'ils étaient disposés à se faire prêtres pour se vouer à l'étude chrétienne des lettres et des sciences et à l'éducation, il eut le sentiment que cette voie pouvait bien être aussi la sienne. Il était très décidé auparavant à se consacer au service de Dieu, mais sans savoir où ni comment. La lumière se faisait maintenant dans son âme. Ses anciennes répugnances pour l'état ecclésiastique se dissipaient peu à peu, et il entrevoyait de plus en plus clairement ce qui lui paraissait être la volonté de Dieu sur lui.

Tout en faisant ces réflexions, il accepta provisoirement la charge de professeur d'une classe élémentaire au collège royal de Strasbourg. Ses fonctions ne l'empêchaient pas de suivre les conférences publiques et les entretiens particuliers de l'abbé Bautain et d'assister à ses premiers sermons. C'est, en effet, le moment où celui-ci, n'étant encore que diacre, débutait comme prédicateur, dans la petite église de Saint-Pierre-le-Jeune. Après 40 ans, le souvenir de cette parole admirable était encore vivant. « C'est l'une des choses les plus belles et les plus étonnantes que j'aie jamais vues, écrivait le P. Gratry en 1868. Je n'ai jamais vu d'auditoire écoutant ainsi ; jamais pareille émotion religieuse, jamais tant de larmes de joie, d'espérance, d'adoration. C'était incomparable. Les grands succès à la cathédrale, qui ont suivi, n'étaient rien en comparaison. » [2]

1. *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 166.
2. V. *Etude sur M. l'abbé Bautain*, par Antoine Campaux, p. 27.

Digitized by Google

Des sympathies fondées sur la communauté des vues et des goûts, s'établirent rapidement entre les membres de la société et le nouveau venu. Le rapprochement, si étroit qu'il fût, n'alla cependant point jusqu'à la fusion complète. « Nous devons à la vérité de le dire, écrit l'abbé de Régny, A. Gratry a vécu douze ans dans l'intimité de cette réunion d'amis, mais il n'a jamais été membre de la société. » [1]

On ne laisse pas d'en être surpris tout d'abord et on en cherche la raison. Problème délicat, qui touche aux secrets de la conscience et sur lequel il est difficile de dire le dernier mot. Voici cependant quelques indications propres à l'éclairer et à mettre sur le chemin de la solution.

Comme les autres jeunes gens, Gratry avait une vénération singulière pour Mlle Humann et une confiance entière en sa direction. La belle intelligence, le grand cœur, la piété profonde de cette femme supérieure l'avaient gagné tout de suite. Mais il ne semble pas qu'il y ait eu, entre M. Bautain et lui, un bien vif attrait réciproque, ni harmonie préétablie.

Traits fins, distingués et en relief, regard perçant, air d'autorité répandue dans toute la personne, avec quelque chose d'imposant, de facilement volontaire et dominateur, M. Bautain était une personnalité très accusée. Il forçait l'estime par l'esprit de foi, la droiture et la franchise; l'admiration par la variété de ses talents et par son éloquence; mais l'abord un peu froid et austère ne laissait pas assez paraître la bonté qui était au fond de l'âme. Tout d'une pièce, fait pour commander plus que pour gouverner, il ne semble pas avoir eu, au même degré que les autres dons, celui de s'insinuer dans les cœurs. Il tenait à faire prévaloir ses idées. De là vient que plusieurs de ses disciples, les Ratisbonne, les Level,

1. Ouvrage cité, p. 158.

Digitized by Google

les Goschler, les Bonnechose, se détachèrent successivement de lui. Gratry ne s'y était jamais attaché. Il était une de ces âmes délicates, impressionnables, discrètes et réservées, vivant en dedans, qu'il faut deviner pour en apprécier les trésors. C'est par la sympathie, la confiance, l'affection qu'on s'en empare, qu'on les captive, qu'on en fait des instruments d'une souplesse et d'un dévouement à toute épreuve. Ceux qui se connaissent en hommes savent cela et en tirent des merveilles. Or, M. Bautain ne parait pas avoir compris à quelle nature exceptionnellement riche il avait affaire. Il vit les défauts d'abord, il se préoccupa, non sans raison peut-être, de quelques lacunes extérieures, d'une certaine exaltation scientifique, de quelques marques d'originalité et d'une indépendance d'esprit, pour ainsi dire, incompressible. Voilà du moins ce qui semble ressortir de quelques documents confidentiels récemment publiés. [1]

Tout en habitant sous le même toit que ses disciples, en effet, M. Bautain demandait à chacun de lui rendre compte par écrit de son état intérieur, et il répondait par écrit. Quelques-unes de ces réponses au jeune Gratry nous sont parvenues. Elles sont remarquables par l'élévation de la pensée, par la lumineuse sûreté de la direction, mais elles signalent avec fermeté, même avec raideur, les points faibles à surveiller ou à fortifier : la *présomption* de la science, l'indiscipline de l'esprit, l'irrégularité extérieure, les théories fausses qui encombrent l'intelligence et la dispersent loin de son centre qui est Dieu. Il est curieux de constater que quelques-unes de ces tendances ont conduit plus tard le P. Gratry à de pénibles mécomptes.

Comme toutes les natures vives, spontanées, primesautières, de libre et franche allure, Gratry, en effet, souffrait d'être astreint à l'uniformité du train commun ;

1. Je les dois à l'obligeance de l'infatigable chercheur et l'érudit bien connu, M. l'abbé Ingold, qui les a publiés dans la 3e série de ses *Miscellanea alsatica*, Paris, Picard.

Digitized by Google

il redoutait la régularité monotone et la correction comme une compression ou un étouffement des facultés. L'abbé Bautain va droit à l'objection et lui dit : « Quant aux effets de ce que vous appelez la correction, bien loin de vous abattre et de tuer la science en vous, ils vous feront vivre au contraire et développeront le sens pour la vraie science. Ce qui sera tué en vous, c'est la *présomption* de la science et la réflexion que vous en faites pour vous l'approprier et la posséder en vous-même. Votre bon ange, qui parle dans votre conscience, vous a très bien dit qu'on ne peut acquérir le goût de la justice et de la vérité sans discipline. — La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » [1] Ailleurs il lui conseille de faire une retraite de huit jours, en vue « de se vider complètement de toute la fausse science, de toutes les fausses doctrines et théories dont son esprit est encombré. Ainsi, il sera ramené à l'état d'un enfant de Dieu ou du bien. » [2]

Telle était l'appréciation du maître sur le disciple au bout d'une année de vie commune. Rien de surprenant, après cela, que Gratry déclare « avoir été entraîné beaucoup moins par le professeur que par la sainte. » Le temps passait sans qu'il prît de décision au sujet de sa vocation sacerdotale. « Vous ne pouvez continuer de vivre ainsi à vide, » lui disait un peu rudement, mais avec raison, l'abbé Bautain. Gratry le comprit. En juin 1829, à la suite d'une retraite, il écrivit à Mgr de Trévern pour lui faire part de ses dispositions et de ses projets. Le 2 juillet suivant, il reçut une affectueuse lettre d'encouragement. [3] L'évêque l'assurait que la porte lui serait grande ouverte le jour où il aurait mûri sa détermination. En attendant il l'engageait à étudier sa

1. A. Ingold. *Op. cit.* p. 8.
2. Id. Ibid. p. 9-10.
3. Id. Ibid. p. 11.

Digitized by Google

vocation, à prendre conseil pour les lectures utiles près de celui qu'il appelait « son frère aîné », *quem fratrem primogenitum vocas*, — c'était le titre de M. Bautain dans la famille — et à suivre entièrement sa direction. Il ajoutait que le jour où il serait prêt, il serait accueilli avec empressement à l'école de théologie de Molsheim.

* * *

Quelques mois s'écoulèrent ainsi. Alors, celle qu'on appellait « la Mère », en vint à penser, de concert avec M. Bautain sans doute, que la retraite convenait mieux au polytechnicien que l'apostolat par la parole et par la plume, et elle lui fit l'étonnante communication que voici :

« Je sais, lui dit-elle, votre extrême affection pour vos frères et pour moi, mais, je crains que notre union ne soit pour vous un but plutôt qu'un moyen. Je ne sais si vraiment vous aimez Dieu par dessus toutes choses, et si vous avez la force de vivre et de travailler pour lui seul, sans tendresses humaines, comme aussi sans gloire humaine.

« Ici, votre cœur est heureux, et par vos travaux vous pouvez espérer quelque réputation parmi les hommes. Auriez-vous la force de sacrifier tout cela, si c'était la volonté de Dieu ? Or, je pense parfois que votre vocation est de mener une vie très humble, très cachée en présence de Dieu seul. Peut-être êtes-vous appelé à vivre d'une vie tout intérieure, à ne jamais rien écrire, à sacrifier toute votre science et tous vos goûts philosophiques, à ne jamais parler de Dieu qu'à de pauvres gens de la campagne. Par exemple, vous avez vu à l'entrée des Vosges le pauvre couvent du Bischenberg.[1]

1. C'était un couvent de religieux Rédemptoristes, établi à mi-côte d'un contrefort des Vosges, à quelques lieues de Strasbourg.

Digitized by Google

Aimez-vous assez Dieu pour vivre et mourir là, si Dieu le veut? Je vous demande d'y penser. Je crois que cette vie serait bonne, que le sacrifice serait grand et agréable à Dieu; et je pense qu'il faut essayer. Ne vous engagez pas cependant; faites un noviciat et éprouvez votre vocation. L'année révolue, vous vous déciderez après m'en avoir parlé. Mais d'abord, prenez vingt-quatre heures de réflexion pour me dire si vous voulez ou non essayer ce noviciat. Et il ne faut l'essayer que si vous êtes décidé à rester, dans le cas où Dieu le voudrait. »[1]

Terrible proposition pour un jeune homme aussi ardent, aussi plein de zèle et d'élan! S'ensevelir dans la solitude, éteindre ses facultés, lorsqu'il les sentait si vivantes, si actives; renoncer à la mission qu'il avait rêvée, de propager la vérité chrétienne et de se dévouer au salut du monde. C'était le brusque renversement de ses pensées, la destruction de ses nobles ambitions et de ses espérances! C'était pour lui la même chose que de consentir à mourir le lendemain. Il dormit peu cette nuit-là, on le comprend. « Soit! se dit-il enfin, la question est donc celle-ci : puis-je donner ma vie pour Dieu? Puis-je la donner demain? J'eus le bonheur de répondre *Oui*, ajoute-t-il. Dès ce moment, sans aucune arrière-pensée, je dirigeai mon cœur et mon esprit dans ce sens, avec la conviction que je passerais ma vie entière au Bischenberg. »

Peu après, le 13 mai 1830, il frappait à la porte du couvent.

Cet acte héroïque de renoncement méritait une récompense. La récompense ne se fit pas attendre. Les mois que le jeune novice passa dans cette solitude, ont compté parmi les meilleurs de son existence. Au

1. *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 168-169.

Digitized by Google

dehors, tout était rude, pauvre, stérile en apparence : mais la vie intérieure était intense. La paix et la joie inondaient l'âme et débordaient en rires et en gaieté communicative. Ce fut aussi une époque de semailles. Dans le silence de la contemplation, des idées fécondes germaient, qui mûriront plus tard et donneront une splendide moisson.

Sans doute Mlle Humann s'était trompée sur la vocation de cette âme généreuse ; mais, là où elle ne se trompait point, c'était en mettant dans les fondements d'une vie apostolique ce qui en fera la force et la fécondité, un grand sacrifice. « Si le P. Gratry, a dit excellemment le P. Adolphe Perraud, a creusé avec tant de profondeur, analysé avec tant de justesse, expliqué avec une éloquence si émue, la grande loi du sacrifice comme condition essentielle de la vraie vie de l'âme, c'est parce qu'un jour, il avait résolument renoncé à toute activité, à toute parole, à tout éclat, à toute action sur les hommes, pour demeurer enseveli avec Jésus-Christ, seul, derrière les murailles d'un monastère inconnu. Voilà pourquoi Dieu lui donna une parole puissante, une action à la fois étendue et profonde, le don d'éclairer les âmes, le don meilleur de les transformer, en leur faisant accepter à leur tour les plus douloureux renoncements en vue du royaume de Dieu. » [1]

Une fois ce résultat acquis, la Providence intervint. Le grain de blé avait été mis en terre, il y était mort ; il allait, selon le mot de l'Evangile, porter beaucoup de fruit.

* * *

1 *Allocution* prononcée dans la chapelle des religieuses de la Retraite, le 14 janvier 1873.

Digitized by Google

La Révolution de 1830 dispersa les religieux du Bischenberg et rendit à Gratry la libre disposition de sa volonté.

Elle créait en même temps des loisirs à l'abbé Bautain. La robe du prêtre, le caractère hautement chrétien de son enseignement à l'Académie, lui valurent avant la reprise de ses leçons, les honneurs d'une émeute. Comme toutes les administrations, celle de l'Université n'aime point d'être troublée dans sa quiétude; elle a horreur des affaires. Sans coup férir, elle capitula devant la crainte de nouveaux troubles. Le cours fut suspendu pour deux ans.

Profitant de ces circonstances, l'évêque de Strasbourg, Mgr de Trévern, préoccupé de la situation politique et inquiet pour l'avenir financier de son Petit-Séminaire de Saint-Louis, s'empressa d'en offrir la direction à la société naissante. Il en connaissait tous les membres. Ils avaient passé par sa maison de hautes études théologiques à Molsheim. Nul, plus que lui, n'en appréciait la valeur intellectuelle et les vertus. La combinaison réunissait, à ses yeux, tous les avantages, étant à la fois un bonne œuvre et une bonne affaire. Outre une excellente formation scientifique, en effet, la nouvelle administration, en raison de la fortune personnelle de plusieurs de ses membres, renonçait généreusement à tout traitement et se dévouait sans aucune espèce de rétribution. Ce contrat idéal fut ainsi conclus et ces Messieurs prirent possession du Petit-Séminaire en octobre 1830.

C'était juste le moment où Alphonse Gratry, devenu libre et disponible, se présentait à l'évêque. Sa vocation était décidée. Il reçut aussitôt la tonsure et l'habit clérical et se réunit avec joie à ses amis. Il monta rapidement les degrés qui conduisent au sacerdoce. Sous-diacre le 18 décembre 1830, en même temps que Henri de Bonnechose, diacre un an après, il était

Digitized by Google

ordonné prêtre à la fin de 1832, et disait sa première messe au Petit-Séminaire en la fête de l'Epiphanie 1833. Il avait vingt-huit ans.

Pendant ce temps-là, et tout en étudiant la théologie, il professait la rhétorique. Comme il était docteur ès-lettres depuis le 17 décembre 1829, à la suite d'une thèse soutenue devant l'Académie sur les préceptes de la rhétorique, il avait paru tout désigné pour occuper la chaire de rhétorique. Il la garda pendant 4 ans, la partageant avec l'abbé de Bonnechose. Celui-ci était chargé de l'enseignement du français, Gratry du latin. « Cette division du cours, empruntée aux collèges royaux de Paris, mettait en relief, écrit Mgr Besson, chacun selon leur mérite, les deux professeurs. L'abbé de Bonnechose, initié par huit ans d'une magistrature élevée à la pratique de l'éloquence, porta dans son enseignement, l'éclat, la dignité, la grandeur qui caractérisaient sa parole. L'abbé Gratry, plus familiarisé avec les langues anciennes, avait quelque chose de plus subtil et de plus aventureux. On pouvait, en les rapprochant, se faire déjà quelque idée de leurs destinées... Au reste, ces deux hommes dont le caractère était si différent, avaient conçu l'un pour l'autre, dans l'enseignement du même art et dans l'exercice du même ministère, une singulière estime. Leurs élèves, en les distinguant, leur témoignaient le même respect, sachant qu'ils étaient tous deux sortis du monde et qu'ils servaient tous deux l'Eglise avec autant de désintéressement que de conviction. L'abbé de Bonnechose avait plus de prestige à leurs yeux, l'abbé Gratry leur était plus agréable ; ils tiraient de leurs classes respectives un égal profit » [1].

Mais, dans les petits-séminaires, en raison de la pénurie des ressources et du personnel restreint, les

1. *Vie du Cardinal de Bonnechose*, T. I. p. 138-139. *passim*.

Digitized by Google

fonctions de chacun sont généralement multiples et la vie très laborieuse et très active. En même temps qu'à l'enseignement classique, il faut pourvoir à l'instruction religieuse et à la prédication, à la surveillance de nuit et de jour des internes, à la direction morale et individuelle des enfants. La charge professorale s'aggrave toujours d'un fardeau additionnel plus ou moins lourd et qui d'ordinaire va diminuant sur les épaules des moins aptes ou des habiles, et grossissant sur celles des plus dévoués. Il en est ainsi partout. La petite société de Strasbourg accepta généreusement ces conditions de labeur. Ce qu'elle déploya de vigueur et de zèle, ce qu'elle supporta de fatigues pendant quatre ans n'est pas croyable. « On était jeune, plein de foi et d'ardeur, dit l'abbé de Régny : on vivait avec des frères, on aimait les enfants; en un mot, on était heureux. Le meilleur délassement était d'aller, deux à deux, à tour de rôle, diner le soir et passer quelques heures à la maison maternelle qui se trouvait à peu de distance de la ville. » [1]

Comme ses confrères, Gratry se donnait tout entier. « Quand je commençai à enseigner la rhétorique, dit-il, j'étais convaincu que la parole ne fatigue pas. Je pouvais parler avec chaleur pendant une journée entière. J'en abusai. Je faisais quatre heures de classe par jour [2]; je tenais l'étude, je surveillais la récréation, je conduisais les élèves à la promenade. En promenade, en récréation, je causais continuellement avec eux, je faisais la prière du soir qui durait un quart d'heure, je disais mon bréviaire à haute voix. Aussi, à la fin

1 *Vie de l'abbé Bautain*. p. 183.

2 Pendant les années 1831 et 1832, il fut seul chargé de la classe, M. de Bonnechose ayant été délégué, sur la demande du cardinal de Rohan, à l'Ecole des hautes Etudes de Besançon pour y enseigner l'éloquence sacrée. Isidore Goschler y professait le cours de philosophie.

Digitized by Google

de la première année, j'avais les organes de la voix blessés et ulcérés. Le repos eût pu me guérir. Mais le chef, qui, sous ce rapport, s'est d'ordinaire cruellement trompé, n'ayant jamais connu par lui-même la fatigue, m'engagea au nom du dévouement à continuer. Et moi, voyant mon dévouement mis en question, et sachant bien d'ailleurs que j'étais blessé, que les organes de la voix étaient ulcérés jusqu'au sang, et que chaque mot et chaque syllabe me coûtait un douloureux et dangereux effort, que ma brillante santé était perdue, si je continuais, et enfin que ma vie était en danger, je continuai pourtant. Un jour sentant que le fardeau me tuait, je dis en moi-même : Pourquoi pas? Si j'étais officier d'artillerie, je devrais mourir sur mes pièces, sauf contr'ordre. C'est ce que je dois faire ici. — Un soir, après m'être raidi pendant tout le jour contre une fatigue extrême, je tombai sans connaissance par épuisement. Je fis une petite maladie et repris mes fonctions.» [1]

Cette blessure de la gorge se cicatrisa, non sans laisser subsister une faiblesse de l'organe. Le P. Gratry en souffrit toute sa vie. Les grandes chaires lui furent toujours interdites. La peine qu'il en éprouvait contribua, pour une part, à lui rendre peu agréable le souvenir de l'abbé Bautain. C'est un nom qu'il ne prononce jamais dans ses ouvrages. Il continua de servir ainsi la société à titre auxiliaire, sans figurer sur la liste de ses membres.

* * *

On sait les évènements qui suivirent [2]. Le mérite et le prestige de ces maîtres d'élite, leur autorité

1 *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 180-181.

2 On en trouvera le récit détaillé dans la *Vie de l'abbé Bautain* par l'abbé de Régny et dans le T. I de la *Vie du Cardinal de Bonnechose* par Mgr Besson.

Digitized by Google

exceptionnelle, la bienveillance hautement déclarée de l'évêque à leur égard, éveillèrent la jalousie. Cette triste et basse passion, si commune parmi les hommes, se rencontre parfois aussi là où l'on ne s'attendrait pas à la trouver, chez des apôtres de l'Evangile. Pour dénigrer et nuire, tous les moyens lui sont bons. Elle s'attaqua d'abord par des voies détournées à l'abbé Bautain et à ses confrères. On critiquait leur mise soignée, leur air de fierté, leur prétention de renouveler les méthodes d'enseignement et de prédication. Puis, ce fut la doctrine qui devint suspecte. Il est vrai que M. Bautain ne faisait pas à la raison sa part : elle lui avait été de si peu de secours à l'heure de l'épreuve qu'il s'en défiait et la sacrifiait à la foi. Quand on s'en aperçut, ce fut un déchaînement passionné qui impressionna vivement l'évêque et auquel il finit par céder. Il exigea de ces Messieurs la signature de propositions qui, d'abord, ne leur parurent pas admissibles. Ils la refusèrent. Puis, quand ils se rendirent, l'évêque ne jugea plus leur soumission acceptable. En 1834, il s'abstint de paraître à la distribution des prix. Le 15 septembre suivant, il lançait un *Avertissement à son clergé sur la philosophie de M. Bautain;* enfin le 5 octobre, veille de la rentrée, il retirait brusquement à ces Messieurs la direction de sa maison, le pouvoir de prêcher et de confesser. En même temps, il déférait à Rome l'ouvrage du maître intitulé : *La Philosophie du christianisme.*

Rome ne pouvait approuver la doctrine. *Peccastis tantum excessu fidei,* vous avez péché seulement par excès de foi, disait avec bonté Grégoire XVI à l'abbé Bautain dans une dernière audience. Mais, d'autre part, il ne put s'empêcher de blâmer quelques-uns des procédés auxquels s'était laissé entraîner, sous la pression du dehors, un homme d'ailleurs aussi pieux et bon que Mgr de Trévern. Cette douloureuse affaire ne

Digitized by Google

se termina qu'en 1840, sous Mgr Ræss. L'abbé Bautain et ses compagnons souscrivirent à des propositions qui mettaient toutes choses au point, à la satisfaction générale. L'épreuve finit par une réconciliation entière et touchante. «Au fond, on souffrait des deux côtés, et, des deux côtés, on pleura de joie» écrivait M. de Bonnechose [1].

Dans l'intervalle, et dès 1834, la société avait ouvert à la fois une école primaire, et, avec la tolérance provisoire du gouvernement, rue de la Toussaint, une maison libre d'enseignement secondaire. C'est à cette dernière que Gratry fut attaché. Ses fonctions lui laissant des loisirs, il se mit à travailler seul, à écrire, à méditer de la manière la plus féconde. Pendant six années, il étudia à la fois la théologie et la philosophie réunies, la scolastique et la mystique prises ensemble, le tout comparé avec toutes les sciences qu'il pouvait connaître ou qu'il apprenait à mesure. «Je travaillais, dit-il, avec prières, avec larmes, en vue des souffrances du monde. Je demandais à Dieu un peu de lumière, de lumière chaude et vivifiante, afin de pouvoir en communiquer quelque chose aux pauvres hommes si malheureux, si aveugles, si abîmés dans les ténèbres. Je demandais surtout l'amour, et la connaissance des conditions dans lesquelles les hommes peuvent s'unir... Ce mouvement d'activité devenait irrésistible. Très souvent il durait la nuit pendant le sommeil. Et le jour, au milieu des enfants, je les regardais de mes yeux; mais, en même temps, je continuais à voir le beau spectacle intelligible qui me suivait partout. J'avais peu d'heures libres chaque jour. Cependant, j'avais le matin trois heures de suite, de sept à dix. Je n'oublierai jamais avec quelle impatience j'attendais celui qui, à sept heures, me rendait la

1 Cité par Mgr Besson. T. I. p. 204.

Digitized by Google

liberté; la profonde douleur que j'éprouvais lorsqu'il tardait de trois minutes; et ma reconnaissance, lorsqu'il venait deux minutes trop tôt. Je remontais dans ma chambre avec la plus agile impétuosité : je déjeunais, je crois, en moins de deux minutes, et en même temps, je prenais la plume pour écrire les choses dont j'étais plein » [1].

C'est alors qu'il écrivit quinze ou vingt grands cahiers in-folio; tantôt des méditations, dont les plus belles ont été publiées par le cardinal Perraud sous le titre de *Méditations inédites;* tantôt des études philosophico-religieuses où percent et commencent à briller la plupart des idées qui feront plus tard le fond de la *Connaissance de Dieu* et de la *Connaissance de l'âme.* L'ensemble représente un travail immense, une maîtrise de pensée et de plume qui va s'affirmant de jour en jour.

Mais un grand changement va se faire dans la vie de l'abbé Gratry.

En cette année 1840, les abbés de Salinis et de Scorbiac, qui depuis douze ans essayaient de relever le collège de Juilly, confié à leur dévouement par les derniers Oratoriens, se sentirent fatigués du fardeau, et désirèrent s'en décharger sur une communauté. L'abbé Martin de Noirlieu, alors curé de Saint-Louis-d'Antin, leur conseilla de s'adresser à celle de M. Bautain. La négociation, aussitôt entamée, aboutit rapidement; et, dès le commencement d'octobre, M. l'abbé de Bonnechose prenait possession du Collège au nom de la *Société de St.-Louis.* Quelques mois après, arrivèrent à la fois Bautain, Carl, Nestor Level, Régny, Reinach, Mertian. Epoque d'activité et d'initiative extraordinaires. Des sommes considérables étaient dépensées à

1 *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 183-185, *passim*.

Digitized by Google

réparer les vieux bâtiments ; on s'organisait en congrégation, on fondait, avec l'agrément de l'évêque de Meaux, une école de théologie. On songeait à créer aussi un centre littéraire et scientifique pour la préparation des jeunes clercs aux grades élevés de l'Université. En même temps, l'abbé de Bonnechose prenait, au nom du groupe entier, possession de St.-Louis-des-Français à Rome, et il emmenait avec lui les deux frères Level et Adrien de Reinach. La communauté des Dames de Saint-Louis se fondait à Juilly sous l'inspiration de l'abbé Bautain et sous la direction de la baronne de Vaux. Tout semblait annoncer le commencement d'une grande œuvre, d'une action puissante et à longue portée. Mais le développement espéré ne se fit point. De multiples entreprises dispersèrent, avant sa formation complète, les membres de ce jeune corps. L'arbre n'eut point le temps de s'enraciner et de s'affermir dans le sol où il avait été planté. Le premier et mystérieux travail de germination, d'où dépend l'avenir des institutions humaines comme celui du plus modeste végétal, ne se fait bien que dans l'ombre, le calme et le recueillement. Ces conditions manquèrent à la Société de Saint-Louis. Aussi la fondation n'eut-elle ni durée, ni fécondité. Les défections se succédèrent les unes après les autres. Dès 1840, l'abbé Ratisbonne se retirait et devenait sous-directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires. L'abbé Gratry, cédant aux pressantes instances d'anciens amis, acceptait la direction du Collège Stanislas. M. Goschler ne tardait pas à le suivre. Quelques années après, Bonnechose, les frères Level, Reinach, détachés à St.-Louis-des-Français, rompaient avec la communauté et se déclaraient indépendants.

De pareils vides n'étaient pas faciles à combler. M. Bautain en souffrait cruellement. C'était l'avortement terrestre de ses prières et de ses sacrifices, l'effondre-

Digitized by Google

ment de ses espérances, et, selon les apparences, l'effort de sa vie entière rendu inutile. Pénétré de cette idée que la foi religieuse manque à notre siècle, parce qu'on a séparé la foi de la science, parce qu'on les a déclarées incompatibles, sinon contraires, il estimait que la première œuvre à faire était de réconcilier la science et la foi et de relever les études dans l'Eglise. Haute et bienfaisante mission pour une intelligence telle que la sienne et pour la société d'élite qui s'était groupée autour de lui. Pour la remplir, il avait commencé par agir au Petit-Séminaire de Saint-Louis; parallèlement s'ouvrait, sous son inspiration, l'Ecole des hautes études ecclésiastiques de Molsheim; plus tard, à Juilly, il avait également organisé des cours supérieurs de lettres pour les jeunes prêtres; enfin, il nourrissait le dessein de transformer Saint-Louis-des-Français en une maison de hautes études théologiques. Tous ces projets s'écroulaient successivement et la société elle-même qu'il avait fondée parmi tant d'allégresse, s'en allait en ruines. Crucifiante épreuve, à laquelle il ne se résigna que la mort dans l'âme! Pendant que le reste de ses collaborateurs continuait obscurément sa tâche à Juilly, il chercha une diversion à sa peine. Paris offrait un vaste champ à son activité et à ses talents oratoires : il s'y distingua. Professeur de théologie morale en Sorbonne, Gérusez disait de lui : « Bautain est notre maître à tous. » Dès 1849, Mgr Sibour s'empressait de l'associer à ses travaux en le nommant son vicaire général.

* * *

Ainsi finit tristement une noble et généreuse tentative. A la vue de cet échec lamentable, succédant à de si beaux débuts, on ne peut se défendre d'une

Digitized by Google

profonde impression de mélancolie. « Nous n'étions pas des saints, disait humblement le P. Mertian; c'est pourquoi Dieu nous a rejetés. » Quelle qu'en soit la cause, la source merveilleuse qui avait jailli à Strasbourg et qui se développait en nappes fécondes, s'était perdue dans les sables.

Pareillement, quelques années auparavant, s'était éteint, dans une stérilité relative, un autre mouvement, non moins admirable d'élan, et plus riche encore de promesses, celui de la Chênaie. Dans ce coin obscur de Bretagne, en effet, et parallèlement à l'abbé Bautain, Lamennais réunissait autour de lui, à partir de 1827, un bataillon de disciples prêts à tous les sacrifices pour défendre et propager la vérité chrétienne. Une sauvage solitude se transformait rapidement en une sorte d'école d'application et de champ de manœuvres apostoliques. Sous la direction du maître chacun s'y exerçait au maniement des armes de son choix, offensives et défensives. Montalembert, Blanc, Rohrbacher, pour ne nommer que les plus célèbres, s'escrimaient sur le terrain de l'histoire ecclésiastique; Gerbet, Cazalès sur celui de la philosophie et de la théologie; Eugène Boré cultivait les langues orientales; Maurice de Guérin les langues vivantes; Lacordaire et Combalot s'apprêtaient aux combats de la parole. On ne saurait voir petite troupe plus vaillante, plus désintéressée, plus héroïque. Elle va conquérir le monde, disait-on. Quelques années passent, le chef est frappé de la foudre, et voilà les hommes dispersés et la campagne brusquement interrompue. De cet immense effort, que reste-t-il? Un grand exemple sans doute, une impulsion dont l'effet dure encore; mais pas une victoire décisive, pas une conquête assurée!

L'Ecole de Strasbourg avait projeté, elle aussi, de servir le christianisme par la science et par la construction d'une école de hautes études ecclésiastiques.

Digitized by Google

Les fondements étaient jetés, l'édifice était sorti de terre et annonçait un monument. Attachement aux richesses, amour de leurs aises, ambition des honneurs et des dignités, tous ces obstacles ordinaires au dévouement apostolique, les ouvriers les avaient, par un acte formel de renoncement, surmontés et foulés aux pieds. Il semblait qu'une splendide cathédrale allait se dresser dans l'azur. Et, peu à peu, soit faute ou fatigue des travailleurs, soit difficulté inévitable des choses, soit malveillance et opposition des hommes, ou pour toutes ces raisons à la fois, un si bel élan expire et n'aboutit pas. Quelqu'aient été dans la suite les erreurs de Lamennais et de l'abbé Bautain, il n'en est pas moins vrai qu'ils se sont donnés à leur mission avec un esprit de foi, une grandeur d'âme, une générosité admirables. Il est douloureux de penser que leur premier effort ait été contrarié et paralysé tout d'abord, non par l'hostilité des incrédules, mais par une opposition ecclésiastique où il entrait autant de préjugés et de passions humaines que de zèle éclairé pour le bien et pour la vérité. Une partie du clergé d'Alsace, n'hésitons pas à la reconnaître, manqua de charité, même de justice, envers M. Bautain et ses disciples. En 1830 et 1831, la majorité des évêques français, trop attachée aux formes transitoires du passé, ne garda pas plus de mesure à l'égard de Lamennais et des autres rédacteurs de *l'Avenir*. Ils ne comprirent point que la révolution ne faisait que commencer, qu'une société nouvelle s'agitait dans les flancs du vieux monde, que l'enfantement serait long et laborieux. Ces prophètes qui discutaient, parfois témérairement, les problèmes soulevés de toutes parts, ils ne voulurent pas les entendre. Ils ne surent pas davantage voir ou dominer les hautes questions qui s'imposaient, ni faire le triage des idées justes et des idées fausses exposées sous leurs yeux. Aspirations élevées et libératrices, erreurs et

Digitized by Google

imprudences, ils condamnèrent tout en bloc. Par leur faute, la réconciliation de l'Eglise et de la démocratie a peut-être été retardée d'un siècle, et, sans le vouloir, ils ont aigri, découragé, et finalement ils ont contribué à jeter dans la révolte un général de génie, qui à lui seul, valait une armée.

Mais, si Bautain et Lamennais n'ont pas eu la joie de récolter la moisson qu'ils avaient semée, tous les germes n'en ont pas été pour cela perdus. Les idées fausses de *l'Avenir* ont été rejetées par l'Eglise; les idées justes mûrissent et portent leur fruit dans les deux mondes. Pour celles de Bautain, il en sera de même. Le moment venu, elles seront reprises par le P. Gratry. Quand celui-ci essaiera de fonder au collège Stanislas, pour les jeunes ecclésiastiques, une école préparatoire à la licence ès lettres et à la licence ès sciences, il mettra en pratique une pensée de M. Bautain, pensée réalisée définitivement plus tard par la création de l'Ecole des Carmes. C'est de Strasbourg également qu'il a emporté un projet longtemps nourri et caressé dans le secret, et qui peu à peu deviendra une idée fixe : celui de créer pour la défense et la propagation de la vérité chrétienne, un puissant foyer d'études philosophiques et religieuses, un atelier d'apologétique scientifique, et c'est ce projet, commun d'ailleurs à Bautain et à Lamennais, qu'il tentera de réaliser plus tard en travaillant, avec l'abbé Pététot, à la restauration de l'Oratoire.

A. CHAUVIN,
Supérieur de l'Ecole Massillon.

Digitized by Google

FULRAD[1]

ARCHICHAPELAIN DES PREMIERS ROIS CAROLINGIENS ET ABBÉ DE ST.-DENIS-EN-FRANCE

Fulrad, le saint alsacien auquel sont consacrées les présentes notes, est plus oublié qu'il ne convient : ce moine eut en effet une part d'action fort notable dans ces grands événements de la seconde moitié du VIIIe siècle qui eurent sur le développement de la civilisation chrétienne au Moyen-Age l'influence la plus décisive.

A cette époque, dans les Gaules, une famille de guerriers et d'administrateurs remarquables fonda une monarchie très forte destinée à devenir dès l'an 800, le second Empire d'Occident; en Italie se consomma la ruine de la domination byzantine et s'établit le pouvoir temporel des papes; dans toute l'Europe chrétienne se propagea merveilleusement la vie monastique.

Or, c'est l'alliance de la famille des Pépins avec la papauté qui donna aux Carolingiens leur pouvoir en France, c'est cette même alliance qui fit acquérir aux pontifes romains leur souveraineté temporelle dans le duché de Rome et l'exarchat de Ravenne; c'est dans les monastères fondés ou enrichis par eux que papes et rois trouvèrent ces instruments dociles et intelligents

1. Je tiens à remercier ici le maître éminent qui m'a dirigé dans la composition de ce travail : M. Luchaire, membre de l'Institut, professeur d'histoire du Moyen-Age à la Sorbonne. (M. D.)

Digitized by Google

— abbés et évêques pris dans les cloîtres — qui leur permirent de rendre féconde l'alliance du sacerdoce et de l'empire.

Fulrad fut un des premiers en date de ces instruments utiles et dévoués, il fut même en quelque façon un des artisans de l'alliance des pontifes de Rome et des princes carolingiens.

L'étude de son rôle religieux et politique est intéressante à un double titre : en elle-même d'abord, et ensuite parce qu'elle nous offre comme le type original reproduit par ce grand nombre de prélats et de moines qui ne crurent pas rentrer dans le monde et manquer aux obligations de leur profession, — qui parvinrent même aux honneurs de la sainteté — en dépensant leur vie au service de cette puissance séculière, — d'origine et de forme presque ecclésiastique, il est vrai — qui fut le Saint-Empire romain d'Occident.

Les notes qui suivent sont groupées en trois chapitres. Dans le premier sont réunies de brèves indications sur les sources de l'histoire de Fulrad et sur les ouvrages qui le concernent, dans le second on trouvera quelques remarques sur le rôle religieux et politique de l'archi-chapelain des premiers rois carolingiens, le troisième est consacré à l'administration de l'abbé de St.-Denis.

CHAPITRE Ier

Sources et Livres.

Bien que le culte de S. Fulrad paraisse fort ancien, le Moyen-Age ne nous a pas laissé de *Vita Sancti Fulradi*. Les éléments de la biographie de ce personnage sont épars dans les Annales et les Chroniques qui mentionnent ou racontent les grands faits historiques auxquels il fut mêlé, dans les vies et les lettres des papes, des saints dont il fut le serviteur, l'ami ou simplement

Digitized by Google

le contemporain. Un certain nombre de traits ne nous sont connus que par l'étude des documents d'archives : diplômes des rois carolingiens ou bulles des papes obtenus par l'abbé de St.-Denis.

I. Annales et chroniques d'origine franque.[1]

1. Le document le plus ancien et l'un des plus importants qui nous fasse connaître les événements auxquels prit part notre Fulrad, est la chronique qu'on est convenu d'appeler : les *Continuations de Frédégaire.*[2]

Contemporains des faits qu'ils rapportent et écrits sous l'inspiration de deux comtes proches parents de Pépin, ces récits ont la valeur d'une histoire de famille de la maison carolingienne.

La partie rédigée sur l'ordre du comte Hildebrand, oncle du roi Pépin, s'arrête à l'année 753 ; c'est à peine si elle atteint l'époque où Fulrad apparaît occupé des affaires publiques : elle parle cependant de l'ambassade auprès du pape Zacharie, dont fut chargé l'abbé de St.-Denis ; — la seconde partie, celle qui fut faite par

1. La critique des sources de l'histoire carolingienne est très bien faite dans : MONOD, Etude critique sur les sources de l'histoire carolingienne. Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes, Paris 1898, et WATTENBACH, Deutschlands Geschichtsquellen.

On la trouve aussi, mais plus sommairement, dans Fustel de Coulanges, chap. I, du Livre II des « Transformations de la Royauté pendant l'époque carolingienne » ; dans les Jahrbücher des Fränkischen Reiches d'Hahn, d'Olsner, d'Abel et Simson ; ainsi que dans les notices des Monumenta Germaniæ historica. M. Kurze a publié dans le *Neues Archiv* (Tome XIX p. 295-339, XX p. 9-49, XXI p. 11-82), des études très sérieuses sur les Annales royales des Carolingiens (741-829).

2. Monumenta Germaniæ, Scriptores rerum merovingicarum. Les Continuations de Frédégaire ont été publiées par Krusch en 1889 d'après plusieurs manuscrits du Xe siècle, en particulier d'après des manuscrits du Vatican. Voici l'appréciation sommaire de cet érudit sur les Continuateurs de Frédégaire : « Tribus qui Fredegario successerunt historicis id maxime vitio dandum est quod ecclesiæ nullam, rationis temporum minimam curam egerunt. »

Digitized by Google

les soins du comte Nibelung, fils d'Hildebrand, s'étend entre les années 753 et 768 et raconte les événements d'Italie où Fulrad eut une part prépondérante.

2. La *Clausula de Pippini Regis consecratione* ou note du moine de St.-Denis est à peu près de la même époque que la Continuation de Frédégaire inspirée par Nibelung. Elle fut écrite à la suite d'un manuscrit de Grégoire de Tours par un moine de la célèbre abbaye française, sous le gouvernement même de Fulrad, en 767. Cette note, connue d'Hilduin qui l'inséra dans ses Areopagitica vers 835, fut retrouvée plus tard dans un manuscrit du Xe siècle appartenant aux Jésuites de Molsheim, puis cédé aux Bollandistes et malheureusement perdu depuis ; ce document est reproduit aujourd'hui d'après les anciennes éditions faites lors de sa découverte au XVIIe siècle.[1]

3. La troisième source de l'histoire de Fulrad est la série des Annales franques connues sous le nom de *Grandes Annales de Lorsch*,[2] du nom du monastère où fut trouvé leur principal manuscrit. Elles commencent à l'année 741 pour ne s'arrêter qu'en 829. On y reconnaît le main de trois auteurs successifs : chacun est contemporain des faits qu'il raconte. L'œuvre du premier auteur, la seule qui nous intéresse, s'arrête à l'année 788. Ces annales paraissent, au même titre que la Continuation de Frédégaire, être l'histoire approuvée, on pourrait presque dire officielle, des premiers carolingiens. Leur autorité, sans être incontestable est donc fort grande.

1. M. G. H. Scriptores rerum merovingicarum, I p. 465. Une bonne discussion de l'authenticité de cette note se trouve dans Jungmann, Dissertationes selectæ in historiam ecclesiasticam, Ratisbonne 1882, Tome III, p. 115 et seq.

2. M. G. H. Scriptores I, p. 134 et seq. Réédités en 1895 par Kurze dans « Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum . . . recusi . . .

C'est Kurze qui, dans les Articles cités plus haut du Neues Archiv, a montré la parenté des Annales de Lorsch et des Continuations de Frédégaire.

Digitized by Google

Le rédacteur des Annales de Lorsch, connaissait du reste le récit du *Continuateur de Frédégaire* et il s'en servait.

Un abrégé des *grandes Annales de Lorsch* fut rédigé vers le même temps : ce sont les *petites annales de Lorsch;* plus tard elles furent reproduites dans les annales dites à tort d'*Einhard.* Enfin toutes les Annales écrites au IXe siècle, *Annales Laureshamenses, Petaviani, Tiliani, Nazariani, Fuldenses, Mettenses,* dépendent plus ou moins d'elles pour l'époque qui nous occupe. Il ne faudrait pourtant point négliger ces Annales dérivées; souvent ce sont des témoins de traditions que les annalistes antérieurs n'avaient point rapportées.[1]

4. Il faut en dire autant de la *Chronique* composée par Réginon.[2] Cet ancien abbé de Pruim, destitué en 899, composa dans son exil une histoire où il recueille, dit-il, les récits conservés par les vieillards.

Widukind de Corbie[3] qui écrivait vers 967, Sigebert de Gembloux[4] mort en 1112, Ekkehard[5] mort entre 1125 et 1129, l'annaliste Saxon[6] mort après 1150, bien que fort éloignés des événements qu'ils rapportent, peuvent aussi être utilement étudiés.

La *Vie de Charlemagne* par Einhard[7] sera peu citée dans ces notes. Ecrite par un homme qui appartenait à la génération suivant immédidatement celle de Fulrad, par un ami du grand empereur, elle aurait pu nous fournir plus d'un renseignement précieux sur l'époque du Roi Pépin. Malheureusement Einhard est volontairement à peu près muet sur les événements du premier règne de la dynastie carolingienne.

1. M. G. H. Scriptores I, pp. 32; 4 et 219; 6; 337; 316.
2. M. G. H. ibid. I, p. 537.
3. M. G. H. ibid. III, p. 408.
4. M. G. H. ibid. VI, p. 268.
5. M. G. H. ibid. VI, p. 1.
6. M. G. H. ibid.
7. M. G. H. ibid. II. p. 426.

Digitized by Google

II. Vies des papes et des saints : sources d'origine ecclésiastique.

1. Au même rang que les plus importantes parmi les sources franques il faut placer la *Vita Stephani* [1] du *Liber Pontificalis*, faussement attribué à Anastase le Bibliothécaire. Elle raconte l'histoire de l'établissement du pouvoir temporel des papes.

Le texte primitif de la *Vita*, de très peu de temps postérieur à la mort du pape Etienne II, est un document très sûr, mais aussi hostile aux Lombards qu'il est est favorable aux Francs Il ne faut pas l'oublier en étudiant les événements des années 753-757 : il ne nous sont connus que par des récits émanant des vainqueurs: Romains et Francs; les Lombards vaincus n'ont pas laissé d'apologie de leur conduite.

2. Le récit de la *Vita Stephani* [2] est parfois confirmé par une narration italienne indépendante, mais assez suspecte à cause de la crédulité de son auteur. Ce sont les *Gesta episcoporum neapolitanorum*.

3. Les histoires particulières des églises des Gaules sont précieuses à qui veut connaître la vie de Fulrad; trois surtout sont utiles à consulter : les *Miracula Sancti Dionysii*, l'*histoire de l'église de Reims* de Flodoard et les *Areopagitica* d'Hilduin.

Les *Miracles de St.-Denis* sont le plus ancien de ces trois documents. Les deux premiers livres — et c'est le premier seul qui parle de Fulrad — ne donnent jamais au patron du monastère français le titre d'Aréo-

3. Liber Pontificalis, édition Duchesne, tome I. L'étude critique de la Vita est faite dans la Préface p. CCXXV, le texte se trouve pages 440-456, les notes p. 456-462.

1. M. G. H. Scriptores rerum Longobardicarum, p. 398. Les Gesta ont été réédités par Barth. Capasso, Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia (1881) tome I, p. 151 et seq.

Digitized by Google

pagite. Leur composition est donc antérieure à celle du grand ouvrage où Hilduin enseigna l'identification de saint Denis de Paris et de saint Denis d'Athènes.[1]

4. Cet ouvrage d'Hilduin — *Les Areopagitica* — fut composé par le célèbre abbé de St.-Denis à la demande de l'empereur Louis le Pieux, quand ce prince eut été rétabli sur le trône en 835. Il ne nous intéresse pas tout entier : un seul récit y concerne Fulrad; c'est celui qui nous fait connaître le miracle dont le pape Etienne II aurait été l'objet en 754, pendant son séjour au monastère; — Hilduin cite une lettre de ce pape racontant sa guérison opérée par St.-Denis à la requête des SS. Apôtres Pierre et Paul; elle est apocryphe — puis il ajoute quelques renseignements précieux sur le sacre de Pépin, la consécration des autels de la basilique de St.-Denis, le don du pallium papal et des clefs symboliques, et la fondation de l'église de St.-Denis à Rome.[2]

5. Flodoard,[3] chanoine de Reims au Xe siècle, était le gardien des archives de cette église; après les troubles bien connus qui désolèrent la ville vers la 2e moitié de ce siècle, il se retira dans un monastère qu'il gouverna jusqu'en 963. Il mourut en 966. Son *Histoire de l'église de Reims*, faite sur des documents aujourd'hui perdus, sans être un chef-d'œuvre de critique, est fort estimable.

1. Les miracula S. D. se trouvent dans Mabillon, Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti. Sæc. III. pars II, p. 343 et suiv. Leur publication a été complétée plus tard par le même auteur dans le *De re diplomatica*. Les miracula sont contenus en tout ou en partie dans divers manuscrits dont le plus ancien — celui de Reims — est du Xe siècle. Ce dernier manuscrit a été édité intégralement par M. Luchaire. (Bibl. de la Faculté des Lettres de l'Univ. de Paris VIII, p. 20-29; 91-97. Etude sur quelques manuscrits de Rome et de Paris.) C'est dans cet ouvrage qu'on trouvera tous les renseignements utiles sur la date de la composition des Miracula.

2. Les Areopagitica se trouvent dans Surius, De prob. SS. historiis. 9 oct. V. p 658. Dans Migne, Patrol. lat. CVI p. 2350. CIV 1326-1328. La partie qui nous intéresse a été publiée dans M. G. H. Scriptores XV, p. 2-3.

3 M. G. H. Scriptores XIII, p. 405. — Voir sur cet auteur Giry, Manuel de Diplomatique, p. 576.

Digitized by Google

Il y est souvent question de Fulrad, à qui des pièces authentiques, mêlées à des légendes propagées par Hincmar de Reims ou empruntées à Hilduin, prêtaient un grand rôle.

6. Il faut enfin consulter, parmi les documents hagiographiques de cette époque, la seconde *Vie de S. Burchard de Wurzbourg* [1] écrite par Arnold à la demande de Pérégrin, abbé de St.-Burchard entre 1130 et 1156, et l'*Historia translationis sancti Viti*, [2] œuvre beaucoup plus ancienne, due à un moine de Corvey qui assista à la cérémonie de la translation de ce saint en 836.

III. Documents divers.

1. Deux poètes ont consacré des vers à la mémoire de Fulrad. L'un d'eux est Alcuin, l'ami de Charlemagne. Il écrivit l'épitaphe de l'abbé de St.-Denis et celle de son disciple et successeur, Maginaire. Dans une épitre en vers, que le poète voyageant en Italie en 780, adressait à ses amis de France, il y a une affectueuse salutation pour Fulrad. 3

2. Dungal, l'Hibernicus exul (?) est l'auteur d'une longue épitaphe en forme d'invocation au saint Abbé. 4

3. Hincmar archevêque de Reims nous a laissé, dans un ouvrage d'un tout autre genre, plus d'un renseignement intéressant l'archichapelain des premiers rois carolingiens. 5

C'est grâce au traité intitulé *De Ordine Palatii* écrit en 882 par cet archevêque, « pour l'instruction du roi et la restauration de la paix dans l'Eglise et le Royaume »

1. M. G. H. Scriptores, XV, p. 53.
2. M. G. H. Scriptores II, p. 576.
3. M. G. H. Poetæ latini ævi carolini I, p. 222-318, 319.
4. Ibid. p. 404.
5. M. G. H. Legum II, pars II, p. 517 et seq.

Digitized by Google

que nous pouvons connaître exactement les fonctions importantes de l'apocrisiaire ou chapelain des rois francs.

L'autorité de ce petit ouvrage est considérable, car il n'est, en majeure partie, qu'une reproduction d'un traité plus ancien d'Adalhard, contemporain de Charlemagne.

4. Le *Nécrologe d'Argenteuil*,[1] obituaire rédigé en 1300 sur des documents plus anciens sans doute, nous apprend le jour de la mort de Fulrad.

IV. Lettres et documents d'archives.

Les lettres des grands personnages, les bulles des papes, les diplômes royaux où il est question de Fulrad sont extrêmement nombreux.

1. Les lettres moins importantes sont : celle où Hincmar de Reims, parlant au nom des évêques réunis à Kiersy, raconte au roi Louis le Germanique la vision fabuleuse de St.-Eucher — cette pièce fut écrite en novembre 858 plus d'un siècle après l'événement supposé qu'elle relate;[2] — celle d'Hadrien I à Tilpin relative à l'élévation de ce moine de St.-Denis au siège de Reims, élévation dûe à la recommandation de Fulrad;[3] — celle où S. Boniface demande à l'archichapelain de Pépin de faire nommer son disciple Lul au règne archiépiscopal de Mayence.[4] (753)

2. La correspondance de Pépin et de Charlemagne avec les pontifes romains a trait à des objets d'intérêt plus général.

1. Le nom de Fulrad se trouve folio 247 verso, 337 verso. Ce nécrologe est à la Biblioth. nationale les fonds latin, N° 12781. Sur cet obituaire voir : Obituaires français au Moyen-Age, par A. Molinier.

2. M. G. H. Legum II, p. 433.

3. Rapportée par Flodoard dans son histoire de l'Eglise de Reims. L. II, c. 17. M. G. H. Scriptores XIII, p. 463.

4. N° 93 des lettres de Boniface et de Lul éditées par Dümmler; elle existe dans un manuscrit du IXe siècle. M. G. H. Epistolæ Merovingici et Carolini ævi, Tome I, p. 380.

Digitized by Google

Réunies dès l'époque de Charlemagne et sur l'ordre du grand empereur en 791, ces lettres forment la collection connue sous le nom de *Codex Carolinus* [1] C'est une des sources les plus abondantes de l'histoire de Fulrad et de son rôle en Italie. Précise, exacte, cette correspondance d'affaires mérite toute créance. On peut cependant parfois se demander si les papes menacés par les Lombards n'ont pas peint trop en noir leur situation.

3. Les bulles accordées par les pontifes romaines à l'abbé de St.-Denis ont un autre caractère. A la passion, très légitime du reste, qui remplit souvent leurs lettres aux rois francs, succède le calme des documents d'archives.

Ces bulles ne nous sont connues que par des copies imparfaites : on sait que la première bulle originale que nous possédions est postérieure de quelques années à la mort de Fulrad ; c'est un acte d'Hadrien I daté de 788.

Nous possédons six bulles de papes accordées à Fulrad : quatre sont signées d'Etienne II en 757; deux d'Hadrien I : l'une est de 781, l'autre d'une date incertaine, peut-être de 774. [2]

L'authenticité de tous ces actes n'est pas hors de conteste. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire une étude des caractères diplomatiques de ces pièces, pas plus que de diplômes royaux dont il nous reste à parler.

1. M. G. H. Epistolæ Merov. et Carol. ævi I, p. 469-657.

2. Bulles d'Etienne II, Migne Patrol. lat. T. 89, p. 1013 et suiv. — Bulles d'Hadrien I. Baluze Miscell. VII, p. 120. — Félibien, Hist. de St-Denis, Prob. p. 40.

Pour l'étude diplomatique de ces bulles voir Giry, op. cit. p. 661 et suiv. et Mas-Latrie. (Les Eléments de la diplomatique pontificale au Moyen-Age dans la Revue des questions historiques. 1887, p. 416.)

La seule des bulles d'Etienne II accordées à Fulrad qui porte une date est un acte dont l'authenticité est discutée; il nous est parvenu sous deux formes un peu différentes : l'une a été éditée par Labbe et Sirmond, l'autre par Mabillon. Jaffé admet son authenticité. (Regesta Pont. Rom. I, N° 2294)

Digitized by Google

4. Il suffit de rappeler que c'est à la publication des chartes de St.-Denis, faite en 1625 par Dom Doublet, qu'il faut faire remonter le grand élan des études diplomatiques; c'est pour défendre l'authenticité de cette collection, contre les attaques de Papenbroeck, que Mabillon entreprit les travaux d'où devait sortir le *De re diplomatica.*[1] Depuis ce temps, les archives de St.-Denis n'ont pas cessé de fournir ample matière aux études des érudits : ce sont les chartes de la célèbre abbaye qu'on trouve le plus souvent citées dans le « Manuel de Diplomatique » de M. Giry.

Parmi elles, beaucoup ont été obtenues par l'abbé Fulrad, et bien peu sont suspectes. On compte treize diplômes authentiques du temps de Pépin, quatre sous Carloman, vingt sous Charlemagne. Nombre de ces diplômes existent en originaux aux Archives nationales: Tardif[2] les a publiés dans ses Monuments historiques; on trouvera les autres dans les grandes collections de D. Bouquet, dans les histoires de St.-Denis de D. Doublet et dans D. Félibien et ailleurs.

Signalés dans Böhmer et brièvement appréciés par lui, ces actes ont été plus longuement étudiés dans les *Acta regum et imperatorum* etc. de von Sickel : c'est à son ouvrage, ainsi qu'au Manuel de Diplomatique de M. Giry, qu'il convient de renvoyer ceux qui voudraient avoir une connaissance détaillée du protocole de ces pièces.

On a cru pendant longtemps que le chartrier de St.-Denis possédait plusieurs diplômes des roi Anglo-Saxons. On a encore des vidimus et même des pseudo-

1. Sur cette guerre diplomatique voir Giry, op. cit. p. 61.

2. Tardif, Monuments historiques, Cartons des Rois 1866. Bouquet, Recueil des historiens, Tomes IV et V. Böhmer, Regesta Imperii, réédition de Muhlbacher, 1880-1883. V. Sickel, Acta Regum et Imperatorum Karolinorum digesta et enarrata. Wien, 1867, 2 vol.

Digitized by Google

originaux de ces actes.[1] Les sceaux dont ils sont munis ont fourni matière à des études. Il est reconnu aujourd'hui que ces actes ont été fabriqués — avec bien d'autres — dans le courant du Xe siècle.

6. Il reste enfin à signaler un certain nombre d'actes privés, ventes, donations, etc., dont les plus importants sont le Testament de Fulrad et les pièces qui l'accompagnent.[2]

V. Ouvrages snr Fulrad.

1. Le premier qui mit en œuvre ces documents fut Dom Doublet. Il en avait publié une grande partie, non pas en éditant les originaux qu'il ne savait pas lire, mais en se servant de copies postérieures. L'histoire de l'abbaye de St.-Denis parut en 1625; dans l'état des connaissance diplomatiques à cette époque, il était impossible que le moine bénédictin put faire la critique des textes qu'il connaissait; aussi sa monographie de Fulrad fourmille-t-elle d'erreurs de détail. Elle a au moins le très grand mérite d'avoir ouvert la voie aux études postérieures.[3]

2. Henschenius fut le premier qui le suivit. Au tome III du mois de février des Acta sanctorum des Bollandistes, paru à Amiens en 1658, il publia un éloge de Fulrad composé d'après les sources éditées par Doublet et les travaux d'ordre plus général qu'avaient faits avant lui le P. Le Cointe, Pagi, André du Saussay, Messieurs de

1. W. H. Stevenson. The old english charters to Saint-Denis. Dans English historial Review VI. (1891) p. 736-742.

2. Un acte de vente et deux donations à Fulrad sont publiés dans le De re diplomatica de Mabillon. On y trouve aussi le fac-similé des signatures du testament de cet abbé.

Le testament et les donations qui le complètent ont été étudiés par Kræber, notre compatriote, Bibl. de l'Ecole des Chartes, D. III, p. 48 (1856).

2. Histoire de St.-Denis, lib. I, c. 25 et seq. p. 179-187.

Digitized by Google

Ste-Marthe, etc. Il y a déjà dans cette monographie un effort de critique remarquable, mais il reste encore bien des choses à rectifier ou à éclaircir.[1]

3. En 1672, le P. Modeste de St.-Amable, carme, reprenait à son tour ce sujet dans la *Monarchie sainte*.

Le second volume dédié à la Reine, contient une notice sur S. Fulrad.[2] L'auteur y tient compte du travail des Bollandistes; mais son désir de rattacher l'abbé de St.-Denis à la maison royale de Charlemagne l'induit en erreur sur plusieurs points; l'œuvre du P. Modeste de St.-Amable, bien que postérieure à celle d'Henschenius, est, au point de vue du sens historique, en retard sur celle de son prédécesseur.

4. L'éloge que Mabillon a consacré à l'abbé de St.-Denis, dans le second volume du IIIe siècle des *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*,[3] est plus bref, mais beaucoup plus sûr; il faut le compléter par ce que le même auteur a dit de Fulrad et des actes diplomatiques concernant St.-Denis, sous le gouvernement de cet abbé, dans le tome II des *Annales* de l'ordre de S.-Benoît et dans le *De re diplomatica* en 1686. Les annales ont commencé à être publiées en 1703.

5. C'est grâce aux travaux de Mabillon, qu'en 1706, Félibien[4] a pu donner dans son *Histoire de St-Denis*, une vie de Fulrad à laquelle il y a très peu de chose à reprendre; l'étude des sources contemporaines permet d'étendre et de préciser ses conclusions, de donner à chacune d'elles ou la certitude ou la probabilité qui lui convient; mais elle ne conduit que très rarement à adopter une opinion différente de celle que Félibien a choisie.

1. Acta sanctorum, Tome V, p. 32-41.
2. Monarchie sainte, II, p. 471. Paris 1672, in-folio.
3. Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti. sæc. III, p. II, p. 334-342.
4. Hist. de l'abbaye royale de St.-Denis-en-France etc. Paris, Léonard, 1706, p 42-60.

Digitized by Google

6. De cette histoire dépendent toutes les monographies postérieures. La meilleure est le résumé très substantiel que les Bénédictins ont inséré dans leur réédition du Gallia christiana, au tome VII, paru en 1744.[1]

7. La notice que Dom Robert Florimont Racine a consacrée à Fulrad, dans son nécrologe de St.-Denis, est bien inférieure au résumé du Gallia. Ce bénédictin de St.-Denis mourut en 1777. Une bonne copie de son nécrologe existe à la bibliothèque Mazarine. (N° 3374-3377).[2]

8. La vie de *S. Fulrad, abbé de St.-Denis*, publiée par l'abbé Rapp, ancien vicaire-général de Strasbourg, en 1878, est issue de Félibien, un peu complété par des renseignements empruntés à l'Alsace illustrée de Schœpflin-Ravenez. Elle est surchargée de disgressions apologétiques sur le pouvoir temporel des papes, la mission de St.-Denis l'aréopagite en Gaule, les actes de Suger, etc. 3

9. Il suffit enfin de mentionner, en remarquant qu'ils sont assez inexacts, les articles consacrés à Fulrad dans la « Biographie universelle », ou dans la « Grande encyclopédie. » 4

(A suivre). MARC DUBRUEL. s. J.

1. Gallia christiana, etc. VII, 343-348.
2. Nécrologe de St-Denis, Tome p.
3. Rapp. St. Fulrad, abbé de St.-Denis. Paris, Strasbourg, 1883 et XIV, 258 pages
4. Les ouvrages fondamentaux à consulter sur l'histoire de la période où vécut Fulrad, sont : Richter, Annalen des fränkischen Reiches (1872), Annalen des fränkischen Reiches unter den Karolingen 1877. Hahn, Jahrbücher des deutschen Reiches (741-752) 1863. Ölsner, Pippin (1871). Abel et Simson, Karl der Grosse (1888). Duchesne, Les premiers temps de l'Etat pontifical. Diehl, l'administration byrantine dans l'exarchat de Ravenne, Paris 1888. Fustel de Coulanges, Les transformations de la royauté à l'époque carolingienne.

Digitized by Google

LE PROTOCOLE

DU MAGISTRAT DE MASSEVAUX

VERS LA FIN DU XVIIe SIÈCLE.

(SUITE)[1]

Voici maintenant le résumé chronologique de nos diverses annotations, résumé bien succinct et fort incomplet, n'ayant pu faire un choix plus grand et plus détaillé, dans cette volumineuse accumulation de faits et de procès, soumis au jugement de notre actif Magistrat.

Une personne gravement malade (voir le 15 décembre 1654) désire faire son testament. Elle en rédige elle-même le projet et le fait remettre au Magistrat par Jean-Jacques Barth l'assesseur. Celui-ci déclare que le papier qu'il présente, contient les dernières dispositions d'une personne malade. Ce papier passe ensuite entre les mains du greffier (qui sans doute prend note de son contenu) et y oppose, *ne varietur*, le sceau du Magistrat; celui-ci à son tour, confirme ce testament et en atteste la légitimité. Le registre n'indique aucune autre formalité. Il semble bien que Jean-Jacques Barth emporte avec lui le testament ainsi confirmé, « *confirmirt und bestätigt* » dit le protocole, pour le remettre à qui de droit.

1. Voir la livraison de Septembre Octobre 1900, p. 526.

Digitized by Google

Le 9 novembre 1655, le Baumeister vient déclarer au Magistrat que la maison commune du Mühlenbach-Gasse, de l'autre côté de l'auberge au Bœuf, menace ruine. La commune obtient de quoi réparer la maison. C'était l'usage de demander au Magistrat le bois nécessaire pour la reconstruction des maisons, non seulement communales, mais aussi des maisons particulières, et ces demandes ne sont jamais répétées.

A la même date, il y a plainte du maître de la corporation des tisserands : les apprentis se sont plaints à leur tour du peu de salaire qu'il leur donne. Il s'en excuse en disant que les temps sont malheureux et que la guerre a ruiné leur industrie.

A la date du 23 novembre, le Magistrat s'occupe du rétablissement des offices au *Münster*, c'est-à-dire à l'église St.-Léger, et à l'église paroissiale, dite aussi l'église St.-Martin, sans nous rendre compte à la suite de quels événements les offices avaient été interrompus dans ces deux églises.

Le 10 janvier 1656, il y a une remarque du Magistrat au sujet de la corde de bois : la bûche doit avoir 4 pieds de long.

A la date du 8 mai 1656, entre Michel Steger fondé de pouvoir de Jean Thiébaud Gaspar, curé de Sewen, demandeur, et Jean Sontag de Stœcken, défendeur : le juge constate que Sontag est en retard de trois ans pour le paiement des revenus dont il est le collecteur attitré, revenus appartenant à la chapellenie de Sainte-Catherine, mais dont une part revient à l'église de Sewen depuis un temps immémorial. Le juge le somme de payer à l'église de Sewen les intérêts arriérés.

Au 1er janvier 1659, il y a inscription au *Stadt-* et *Rathsprotokol* de l'édit dit de création. Toute la bourgeoisie assiste à sa publication et à sa promulgation.

Digitized by Google

Le 14 février 1662, Madame l'Abbesse est mise en demeure de se prononcer sur le nombre des chapellenies qu'elle possède et sur l'importance des revenus y attachés. Cet ordre émane du vicaire-général de Bâle et il lui est notifié par le Magistrat de Massevaux, en présence de tous les assesseurs, Jean Ulrich Rixinger, Jean Adam Wildt, Jean-Jacques Förster, Thiébaud Rauch, Arbogast Gasser, Sébastien Jæger, Jean Mohreisen, Melchior Ringenbach et Wilhelm Meng. Il ne s'agit pas ici de nos petites chapelles de Ste-Odile, de St.-Sébastien, ni de notre vieille chapelle de Houbach, mais de nos anciennes chapellenies de St.-Eloi à Lauw; de St.-Nicolas, de St.-Erhard et de Ste.-Catherine à Massevaux, et de la chapellenie de St.-Antoine à Oberbruck.

Au *Raths-Zinstag* du 17 août 1661, Madame l'Abbesse expose au Magistrat, par l'intermédiaire de son avoué, que la vérification de certains seuils de vannes au *Rieth* est nécessaire ainsi que leur reconstruction. Le Magistrat en prend acte, constate que la proposition de Madame l'Abbesse est fondée en droit comme remontant à un antique usage, et consent que la ville paye sa part aux réparations et reconstructions. On peut se demander si à cette époque le *Rieth*, espèce de terrain marécageux situé au-dessus de la vallée, appartenait bien indivisément à la commune et à l'abbaye, et quel intérêt l'abbaye pouvait avoir à ce que la distribution de l'eau fut si strictement observée. Etait-ce peut-être, parce que cette eau du *Rieth* devait alimenter les fossés de la ville, fossés dont sans doute l'abbaye avait la jouissance ou la garde en temps de paix comme en temps de guerre; ou était-ce, parce que le moulin de l'abbaye était alimenté par le grand canal, qui aujourd'hui encore traverse le *Rieth* et une partie de la ville?

Le 26 octobre 1662, au conseil du Magistrat, Adam Bonnemain et Jacques Testû, les deux de Lachapelle, demandent d'être admis comme *Hintersäss* (ce qui veut

Digitized by Google

dire manant ou bourgeois de seconde classe) de la ville de Massevaux, moyennant 5 *stebler* de droit d'entrée et le serment d'usage à prêter aux autorités municipales.

Le 28 juin 1664, séance extraordinaire dans laquelle le magistrat se voit obligé, pour une question de préséance, de s'occuper des chaises allouées par la ville à certaines dames et notamment à Madame Jean Adam Chagué et à Madame Christophe Barth : ces deux dames ayant droit à des chaises fermées, tandis que les autres dames n'y avaient pas droit et devaient sans doute se pourvoir de chaises à leur frais. Quant aux jeunes filles elles avaient à se tenir debout, devant les femmes.

Le vin de l'année 1663 fut cher, paraît-il, car pour ce motif les agapes bourgeoises de la fête dite *Corporis Christi*, en 1664, furent renvoyées jusqu'au 25 novembre, c'est-à-dire jusqu'à la fête de Ste-Catherine, d'où l'on peut induire sans trop se compromettre, qu'en cette année 1664 la fête de Ste-Catherine fut gaiement célébrée par les bourgeois de Massevaux.

Le 19 août 1664 Jacques Klinglin est admis comme aubergiste par le Magistrat devant lequel il prête le serment d'usage; Jean-Jacques Haas et Jacques Barth sont cautions de son honorabilité.

Le même jour il est enjoint au maître d'école de conduire les enfants aux processions et de les y faire chanter.

Au 4 janvier 1665 publication de l'édit du duc Ferdinand, édit remontant à l'année 1571 et ordonnant des processions pour détourner les catastrophes dont le Ciel menace les habitants de la terre par l'apparition d'une comète. Je suppose que le vin de 1664 n'en fut pas plus mauvais pour cela.

Au mois de janvier 1665 il y a nomination de pâtres et bergers pour l'année, (pour vaches, cochons, moutons et chêvres), puis pour chacun de nos pâtres et bergers,

Digitized by Google

prestation de serment comme d'ancienne date. Dans le courant de la même année, on procède à la réparation du moulin municipal.

Le 19 mai 1665, un nommé J. L. Zschopp se trouve condamné à payer une amende au receveur de la seigneurie (à l'*Einehmer*) et à porter un cierge allumé à l'église pendant les offices, pour avoir mal parlé de la religion. Le magistrat lui offre d'en appeler à Ensisheim : « *Zur Ensisheim soll Kläger bei dem Hochen Rath*, pro mandato ad judicem a quo ad exequendam sententiam, *anhalten.* »

Le 5 octobre 1666 le Magistrat restreint le droit de pâture à cause des abus provenant de la guerre et qui persistent au grand détriment de l'ordre. Il fixe au 16 octobre, soit à la fête de S. Gall, la fin de la période d'été pendant laquelle pouvait s'exercer librement le droit de pâture, au moins sur certains biens communaux.

Dans la séance extraordinaire du 26 juin 1665, un nommé Persing est délié de son serment de bourgeois à cause de son indignité.

Le Magistrat condamne à huit jours de prison un nommé Birgfeig, pour avoir battu un homme pendant la nuit.

Le 28 août 1665, Pierre Millet est reçu bourgeois.

Le 2 octobre de la même année, l'évêque de Bâle passe à Massevaux pour confirmer.

L'année 1666 commence par la fixation de l'assiette de l'impôt, à laquelle toute la bourgeoisie prend part, et par la fixation du salaire de l'équarrisseur.

Au 9 février 1666, un nommé Gasser est donné comme tuteur aux enfants de Nicolas Briss de Houbach. On ne voit pas de conseil de famille présent à cette nomination, mais ce tuteur semble bien être de Houbach et le parent desdits enfants.

Digitized by Google

Au 2 mars 1666, le fossoyeur, un nommé Walgenwitz, est confirmé dans ses fonctions, et son salaire est en proportion des fosses qu'il fait. S'il est obligé de déménager une pierre tombale et de la mettre en place, il reçoit, si c'est dans l'église, 16 Batz en plus, et si c'est hors de l'église 13 Batz, (le Batz valait alors environ 20 à 25 centimes) : ce détail nous indique que dans l'ancienne église et au cimetière il y avait bon nombre de pierres tombales, ce que confirme le registre des actes de décès.

Au *Gerichts-Montag* du 5 avril 1666, il y a une douzaine de causes d'entendues et de jugées, entre autres celles contre un nommé Beck ou Boock pour une certaine somme d'argent et une part du pré Muhlenmatt revenant à la Congrégation de Ste-Anne.

Vers la même époque, le Magistrat enjoint aux habitants de Sickert de ne pas prendre des enfants pour garder les bêtes à la pâture. En cas de récidive il fera garder le troupeau aux frais du village.

Au 8 juin 1666, il est entendu qu'il n'y aura pas de réparation au moulin communal parce que la ville a fait pour 68 Thaler de réparation à la maison d'école, (c'est-à-dire pour 350 frs environ).

Au 25 octobre 1666, Jacques Desdames comparait pour réclamer à Jean Rauch vingt livres capital suivant Zinsbrief ou lettre de crédit du lundi après la St-Michel de l'année 1505. Le débiteur prétend n'en avoir rien payé depuis 1623, aussi le plaignant, qui stipule au nom et pour le compte de l'abbaye, est-il débouté de sa demande.

Une compagnie de Salve-Gardes fut appelée en 1636, dans l'intérêt de la ville assiégée par les Suédois. La ville dut les payer et les indemniser de leurs services, encore trente ans après le siège de la ville.

Digitized by Google

Un nommé Guthmann est sévèrement puni pour s'être permis des légèretés et des inconvenances dans la chapelle de Ste-Odile. (3 décembre 1666).

Quatre jours de prison sont donnés à un voleur qui avait dérobé une chaîne de voiture.

En janvier 1667, un nommé Gasser est accepté et confirmé dans ses fonctions de dégustateur des vins, et Jacques Barth devint inspecteur ou vérificateur du fil *(Zwirn)*.

Au 15 mars 1667, un manant (Hintersäss) est expulsé de la ville et de la seigneurie pour cause de certaines diffamations.

Pour avoir arrêté une fille sur la route, un homme est condamné à deux jours de prison.

Vers la même date, un léger conflit éclate entre Madame l'abbesse et le Magistrat. Celui-ci sur la foi d'un accord intervenu entre la ville et l'abbaye en 1588, avait permis de déposer sur la place dite *Münsterplatz* des bois de construction. Madame l'abbesse ne voulut pas le souffrir : le Magistrat la fit céder et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Le 20 décembre 1667, il y a prestation de serment par un nommé Pancrace Solinger, instituteur, devant le Magistrat, le curé de la ville et l'avoué de l'abbaye.

Le 16 janvier 1668, au *Gerichts-Tag*, personne ne comparait et la séance est levée immédiatement.

Le 11 septembre 1668, il est question devant le Magistrat, de la réparation des murs de la ville ruinés par la guerre. Toute la bourgeoisie fut convoquée à cet effet et l'abbaye dut, d'après un antique usage, donner le bois nécessaire à la réparation de ces murs de clôture.

Le 16 octobre 1668, les gens de Houbach se plaignent au Magistrat que les bœufs de la ville pâturent jusque dans leurs vergers : le Magistrat ordonne que ni bœuf ni cheval ne pourra paître vers Houbach que jusqu'à

Digitized by Google

la limite du rocher se trouvant devant le village et jusqu'au ruisseau.

Les gardiens de la ville s'étant aperçus que l'on traversait nuitamment les murs d'enceinte, le Magistrat y met ordre et défend d'escalader les murs de la ville, sous peine d'amendes sévères.

Le 19 février 1669, Abraham Dignement, d'origine française, est reçu bourgeois de Massevaux à cause de sa bonne conduite.

La garde du fil de chanvre *(Zwirn)* est encore d'objet de mesures spéciales.

Les pauvres décédés à l'hôpital, doivent y laisser leur héritage.

Le Magistrat nomme des aborneurs *(Scheidleuthe)*, chargés de la vérification des bornes et de leur plantation.

Le 19 mars 1669 défense de porter des armes est faite à tous les étrangers qui sont en ville et dans la seigneurie. L'arme dont il s'agit spécialement s'appelait le *Puffer*. La défense s'étend bientôt à tous les bourgeois.

La garde du chanvre et de la toile est si importante qu'il fallait avoir vingt ans pour être admis à cet emploi.

L'année 1669 finit par une cause célèbre entre les deux communes de Sewen et de Dollern au sujet de leurs limites.

(La fin prochainement). A. GENDRE.

Digitized by Google

BERRYER A COLMAR

Les élections au Corps législatif avaient eu lieu dans toute la France dans le courant de l'année 1863. Dans la 2e circonscription électorale du département du Haut-Rhin — Mulhouse-Guebwiller — M. Tachard[1] avocat à Paris, propriétaire à Niedermorschwiller, s'était présenté comme candidat de l'opposition libérale et républicaine contre M. Gros, l'un des grands industriels de l'Alsace, candidat officiel, ouvertement patronné par le Gouvernement. La lutte avait été très vive : l'administration avait usé de toute son influence pour combattre la candidature de M. Tachard. Malgré la grande pression exercée sur les électeurs, M. Gros ne l'emporta qu'à une faible majorité. Les villes industrielles de Mulhouse et de Guebwiller avaient donné la plus grande partie de leurs suffrages au candidat indépendant. Appuyé sur ces résultats, M. Tachard attaqua l'élection de son concurrent. Dans une protestation adressée au Corps législatif, il signalait une série de faits : promesses et menaces, violations de la loi et fraudes, de nature

1. Tachard, Pierre-Albert, né à Mulhouse en 1826, descendait par sa mère de la grande famille industrielle des Kœchlin — avocat à Colmar 1848 — 1850, puis à Paris, se voua à la vie politique, échoua aux élections de 1863, mais fut nommé député en 1869 ainsi qu'en 1871. Pendant la guerre M. Tachard avait été nommé par le Gouvernement de la défense nationale ministre plénipotentiaire représentant la France à Bruxelles. Il quitta après la paix la vie politique, et se retira dans son domaine de Niedermorschwiller près de Mulhouse.

Digitized by Google

à porter atteinte à la liberté des électeurs, et à vicier le scrutin. Mais le Corps législatif tout en reconnaissant la vérité de certaines allégations passa outre, et sans ordonner l'enquête demandée, valida l'élection de M. Gros.

Cette décision était à peine rendue, que M. Tachard reçut une assignation en police correctionnelle. Le sénateur baron de Heckeren était maire de la ville de Soultz. Il trouvait que les faits articulés par M. Tachard en ce qui concernait le scrutin de la ville qu'il administrait étaient des imputations calomnieuses, qui portaient la plus grave atteinte à son honneur et à sa considération. Il demandait en conséquence, ainsi que quelques-uns de ses amis politiques, la répression de ce délit de diffamation. — Mémoire à l'appui de la protestation déposée par M. A. Tachard contre l'élection de la IIe circonscription du Haut-Rhin. Imprimerie Krusi à Bâle. Se trouve dans le Catalogue de la Bibliothèque Chauffour N° 838 avec une liasse de huit pièces justificatives.

L'affaire venait d'être portée au rôle de la Chambre correctionnelle du Tribunal de Colmar, lorsqu'on apprit que M. Tachard serait défendu par Berryer[1]. Le célèbre avocat légitimiste venait d'entrer dans sa soixante quinzième année. Par un rare privilège, il avait conservé ses éminentes facultés, et continuait à prêter son ministère à ses concitoyens, devant tous les tri-

1. Berryer, Pierre-Antoine, né à Paris le 4 Janvier 1790, décédé à Angerville le 27 Novembre 1868. — « Il est, disait Cormenin (Etude sur les Orateurs parlementaires par Timon. Paris, Pagnerre, 1837), le premier de nos orateurs. Depuis Mirabeau personne n'a égalé M. Berryer. — « Le caractère principal de son talent, écrivait l'un des présidents de l'Assemblée nationale, Armand Marrast, c'est l'éloquence, l'éloquence dans sa grandeur, avec sa puissance d'émotion, son pathétique et ces belles formes que l'antiquité nous a transmises mais que peu d'hommes ont conservées. » Dictionnaire de la Conversation. Berryer — Berryer. Souvenirs intimes par Madame de Sanzé. Paris. Plon & Cie 1881, passim.

Digitized by Google

bunaux de l'Empire, dans les plus importants procès civils, politiques et criminels. Le coup d'Etat du mois de décembre 1851 semblait d'abord avoir mis fin à sa carrière politique. Sa cause était vaincue, il paraissait découragé, et avait refusé de faire partie du nouveau Corps législatif du second Empire. Il écrivait à ce sujet à l'un de ses amis de Marseille qui le priait d'accepter une candidature, une lettre peu connue, qui dépeint la triste situation faite à ce moment (1853) aux représentants de la nation, en même temps qu'elle exprime, au sujet de l'avenir de la France, des craintes qui ne se sont que trop réalisées :

« Qu'irai-je faire dans ce nouveau Corps législatif, « d'où la vie politique est entièrement retirée, où je ne « trouverai ni l'action publique ni l'indépendance que « les révolutions de 1830 et de 1848 ne nous avaient « pas ravies? Puis-je sans douleur, et sans *inquiétude*, « voir la France proscrire par tant de millions de voix « les droits et les institutions nécessaires à la puissance « et à la dignité des nations chrétiennes ainsi qu'elle a « méconnu la force tutélaire et la douce majesté d'une « royauté de quatorze siècles. Dieu veuille préserver « notre patrie des hontes et des misères que je redoute « pour elle ! » [1]

Et pourtant dix ans plus tard Berryer rentrait dans l'arène politique. Les attributions du Corps législatif avaient été augmentées. Les évènements se succédaient : Lois de presse et de sûreté générale, guerre d'Italie, expédition du Mexique. Le grand orateur regrettait la tribune [2], il voulait pouvoir protester publiquement, à la face de la nation, et s'opposer à la politique néfaste de l'Empire. Son ancienne circonscription de Marseille l'envoya au Corps législatif où il ne tarda

1. Madame de Sanzé, ibid. pag. 103.
2. Ibid., p. 150—153.

Digitized by Google

pas à prendre une large part à la discussion de toutes les grandes questions politiques, religieuses et financières.

Cependant ces grands et multiples travaux, ce dévouement infatigable à la chose publique et au principe de liberté, recevaient leur récompense. A mesure que Berryer vieillissait et approchait du terme de sa longue et glorieuse carrière, les manifestations d'estime, de respect, d'admiration se produisaient de toutes parts autour de lui. En 1861, s'était présentée l'occasion de rendre à tous ces mérites un solennel hommage. Le cinquantième anniversaire de l'entrée de Berryer au barreau venait de s'accomplir. Ses confrères de Paris voulurent célébrer cette date par une fête mémorable et offrirent à Berryer un banquet auquel furent conviées des députations de tous les barreaux de France. Jules Favre était bâtonnier. Il porta la santé « du glorieux stagiaire de 1811, resté debout à la barre où « ses triomphes semblent le rajeunir. Nous honorons en « lui, » dit-il, « le vétéran du droit et de la défense, « l'avocat qui nous est resté fidèle, et qui a jeté sur « notre robe le double éclat de son génie oratoire et « de sa mâle indépendance. Nous célébrons la domination de sa redoutable parole couvrant nos luttes « politiques pour retentir dans la postérité [1]. »

Trois ans plus tard, l'année même où Berryer vint à Colmar, le barreau anglais devait lui donner la même fête. Sur la proposition de l'un des plus grands avocats et des plus illustres hommes d'état de l'Angleterre, lord Brougham, quatre cents jurisconsultes et hommes d'état de l'Angleterre, se réunirent à Londres pour offrir un banquet à leur confrère de France. C'est dans

1. Fête donnée à M. Berryer le 26 décembre 1861 par le Barreau pour l'anniversaire de la 50me année de son inscription au Tableau de l'ordre des avocats à la Cour impériale de Paris. Paris, Durand, 1862.

Digitized by Google

cette circonstance unique que répondant au toast de lord Brougham Berryer put s'écrier avec un légitime orgueil : « Après cinquante de travaux, j'ai reçu de « mes confrères de France un témoignage de fraternelle « sympathie. Là, j'étais au milieu des miens, j'étais « soutenu par cinquante années de relations amicales. « Mais auprès de vous, j'ose à peine dire ce que j'é- « prouve en ce moment : il me semble que c'est la « voix de la postérité qui tombe de vos lèvres [1]. »

C'est dans la même année (1864) que Berryer vint dans notre ville pour y être l'objet des mêmes manifestations. La nouvelle de son arrivée produisit une véritable émotion parmi ses confrères et fut accueillie avec sympathie par toute notre population. La plupart des membres du barreau appartenaient à l'opinion républicaine ou libérale. Quelques-uns connaissaient personnellement Berryer et avaient été ses collègues aux assemblées constituantes et législatives, tous se réjouissaient de le voir et de l'entendre. Notre vieille ville parlementaire était à cette époque un centre d'activité intellectuelle et littéraire. A côté du barreau et de la magistrature, il ne manquait pas de personnes instruites et lettrées, de gens de toutes les classes de la société, s'occupant de la politique, qui étaient désireux d'assister à ce procès, et avides d'entendre le grand orateur. Les circonstances dans lesquelles ce dernier prêtait à M. Tachard l'appui de sa parole étaient tout à son honneur et de nature à lui concilier toutes les sympathies. Membre du Corps législatif, Berryer avait assisté à la séance de validation de l'élection Gros. Quand il apprit que le candidat malheureux était poursuivi, il en fut indigné; il considérait ce procès comme un péril pour la liberté des élections. Voyant quelquefois M.

1. Madame de Sanzé, Souvenirs, page 225.

Digitized by Google

Tachard qui était son confrère au barreau de Paris, il alla à lui, lui déclara qu'il ne partageait pas ses opinions politiques. Mais, « au-dessus des opinions, il y a la « patrie à servir » et, par un de ces mouvements spontanés, familiers à son noble cœur, il le pria de lui confier sa défense devant le tribunal de Colmar.

Dès que ces faits furent connus, le Conseil de l'ordre des avocats se réunit. M. Gérard [1] était bâtonnier.

1. *Gérard, Charles*, né à Longwy en 1814, décédé à Nancy en 1877 a été sous le second Empire l'un des avocats les plus remarquables du barreau de Colmar. Dans sa première jeunesse, il avait successivement été commis négociant, homme de lettres, journaliste, secrétaire de la mairie de Ste-Marie-aux-Mines et n'était devenu avocat que dans sa trente-quatrième année. Appelé après la révolution de 1848 aux fonctions de sous-préfet, d'abord à Altkirch, puis à Saverne, il fut destitué par le ministère Dufaure, à cause de ses idées trop avancées. Pour protester contre cette révocation, le département du Bas-Rhin l'envoya à l'Assemblée législative. Le coup d'état de 1851 le rendit à la vie privée. Il revint à Colmar, où il ne tarda pas à prendre une des premières places au barreau de la Cour impériale.

Gérard n'était pas seulement un jurisconsulte distingué, un avocat habile, il était encore un écrivain plein de verve et d'élégance qui trouvait, malgré sa grande clientèle, le temps d'écrire les ouvrages les plus remarquables sur l'histoire et la littérature de l'Alsace. Chacun sait qu'il est l'auteur de « l'ancienne Alsace à table » véritable chef-d'œuvre de littérature épulaire, qui retrace avec infiniment d'érudition, d'esprit et de gaîté, les usages et les mœurs de nos pères. Il a également écrit « Les batailles de Türckheim et d'Entzheim », une « Faune historique de l'Alsace, » qui contient, comme on l'a dit avec raison, « des pages dignes de Toussenel », ainsi que les « Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge, » œuvre originale, pleine d'aperçus nouveaux sur l'art et les écoles d'artistes de notre pays, qui témoigne des patientes études et des grandes connaissances historiques de son auteur.

Homme privé et confrère, Gérard était la simplicité, la bienveillance et la courtoisie même. Tous ceux qui l'ont connu intimement, et ils deviennent chaque jour plus rares, se rappellent le charme de ses relations et les causeries toujours intéressantes et instructives dans lesquelles il prodiguait les trésors de son esprit et de son savoir. Nul n'a été frappé plus cruellement par l'annexion dans ses affections et dans ses intérêts. Après de longues hésitations, et les combats les plus douloureux, notre confrère quitta, en 1872, Colmar pour aller se fixer à Nancy où malgré ses succès au barreau et les sympathies qui l'accueillirent de toutes parts, il mourut avant l'âge, inconsolable de la perte de sa chère Alsace. Il est difficile de lire sans émotion le récit poignant de son départ de Colmar tel qu'il l'a écrit quelques jours avant sa mort, dans la Préface de sa 2e édition de l'ancienne Alsace à table. (Paris, Berger Levrault 1877). C'est une page qui ne désavouerait pas les plus grands écrivains. — Sur Gérard, voir Notice biographique par X. Mossmann.

Digitized by Google

Il exposa à ses confrères qu'il serait convenable de prendre des mesures pour recevoir dignement « ce « grand maître, qui honore si excellemment la profession « d'avocat. »

Le Conseil décida qu'il serait offert à M. Berryer pour fêter sa venue un banquet auquel seraient invités tous les barreaux de l'Alsace. (Délibération du 18 février 1864). M. Gérard écrivit en conséquence à M. Berryer la lettre suivante que nous croyons intéressant de reproduire ainsi que la réponse de Berryer :

« Monsieur et très honoré confrère,

« Le barreau de Colmar a appris avec une vive « émotion que vous avez bien voulu accepter la dé- « fense de l'un de nos anciens confrères, M. Albert « Tachard. Nos amis du ressort de la Cour se sont « associés à la joie que nous fait ressentir la prochaine « arrivée au milieu de nous du confrère illustre qui a « répandu une gloire si pure sur notre ordre tout en- « tier. Entraînés par un même et unanime sentiment « d'admiration et de respect pour le maître dont la vie « entière a été notre modèle, le barreau d'Alsace a « décidé qu'il vous prierait de célébrer votre venue « parmi nous par comme la plus véritable et la plus « digne fête qui puisse être accordée à notre profession, « à notre famille. Je viens, Monsieur et honoré confrère, « vous transmettre ce vœu et vous prier de m'autoriser « à annoncer à nos amis que vous daignez accepter le « banquet auquel nous serions si heureux de vous offrir « publiquement les hommages dont nos cœurs et notre « pensée sont remplis depuis si longtemps.

« Agréez . . . Gérard. »

Colmar, Jung, 1878. Discours prononcé sur la tombe de Charles Gérard par Depéronne bâtonnier de l'ordre des avocats de Nancy, Nancy 1877. Maîtres Volland, Boulangé et Gérard, par Henri Mangin, discours de réception à l'Académie de Stanislas, Nancy, Berger-Levrault, 1899.

Avocat et écrivain, Gérard mériterait une biographie plus complète, retraçant sa vie, ses œuvres et ses multiples travaux.

Digitized by Google

Berryer répondit :

« Monsieur et cher confrère,

« Je vous remercie et rend grâces à mes confrères « de Colmar de la bienveillante et affectueuse invita- « tion que je reçois par votre entremise. Rien ne m'est « plus précieux que de semblables témoignages d'ho- « norable sympathie qui me sont accordés pas les « membres de notre ordre, d'autant que je ne me con- « nais point d'autres titres à leurs suffrages que la fidé- « lité avec laquelle je suis demeuré attaché à notre pro- « fession, à ses règles, à son indépendance et aux sen- « timents de sincère confraternité qui unissent en France « tous les membres du barreau.

« Mes nombreuses occupations ne me permettent « pas de prolonger au-delà du jour de l'audience mon « séjour dans votre ville, et si cette indication ne vous « est pas trop incommode je vous demanderai de fixer « à ce même jour, après les plaidoiries, la réunion à « laquelle vous me faites l'honneur de me convier.

« Recevez, Monsieur le bâtonnier, les compliments « affectueux et respectueux de votre tout obéissant « serviteur et confrère

Berryer. »

Berryer arriva dans notre ville la veille du jour des débats. Outre ses confrères, il y avait à la gare une affluence considérable, et quand Berryer descendit de wagon une véritable ovation lui fut faite et des cris de « Vive Berryer » se firent entendre.

Le lendemain eurent lieu les plaidoiries. M. Koch [1] parla pour les plaignants, et M. Berryer pour M. Tachard.

1. *Koch, Alexandre*, né en 1814, décédé en 1879, l'un des avocats les plus populaires de Colmar, où il exerça son ministère jusqu'en 1870. Les affaires criminelles étaient sa spécialité, et il avait une très grande clientèle. Nul ne savait mieux et avec plus d'art tirer parti des causes douteuses, ni faire ressortir avec d'autant d'habilité les moindres circons

Digitized by Google

Le siège du ministère public était occupé par l'un des plus sympathiques des jeunes magistrats, M. Camille Schlumberger [1], substitut du Procureur impérial. — Rien n'a été conservé de ce procès, ni les plaidoiries des parties, ni les conclusions du ministère public, ni les différents incidents des débats. On sait que la loi défend toute publicité par la lettre en matière de diffamation. Aussi ne trouvons-nous dans les journaux du temps aucun compte-rendu de l'affaire. C'était pourtant une cause bien intéressante, et dont on pouvait dire ce qu'avait dit, à Colmar même, quelques années auparavant, Jules Favre du procès Migeon que c'était « un fragment de miroir brisé dans lequel la France « pouvait en l'absence de la liberté de la presse, se « contempler à la dérobée » [2].

tances qui militaient en faveur des accusés. — Pendant 30 ans il a plaidé, et souvent avec le plus grand succès, de concert avec son confrère Yves, tous les grands procès criminels, et ils étaient nombreux à cette époque, qui ont été jugés par la Cour d'assises du Haut-Rhin. Après les événements de 1870, Koch quitta Colmar, exerça pendant quelques années sa profession dans la petite ville de Montbéliard et finit par être nommé juge d'instruction à Gray, poste qui ne répondait nullement à son mérite. Il y mourut de nostalgie dès 1879. Excellent homme, plein de loyauté et de désintéressement, il était très aimé de ses confrères et de ses nombreux clients.

1. *Schlumberger*, Camille, né à Mulhouse en 1831, décédé à Colmar en 1897. Substitut du Procureur impérial, plus tard du Procureur Général, il occupait ce poste au moment de la guerre et s'y distinguait par son caractère, ses connaissances variées, et son talent de parole brillant et facile. Après l'annexion, il devint conseiller à la nouvelle Cour d'appel, instituée par l'autorité allemande. C'est dans ces fonctions que ses concitoyens allèrent le chercher pour le mettre à la tête de l'administration municipale de la ville de Colmar. Administrateur de premier ordre il transforma notre vieille ville et en fit une cité moderne. Les grands travaux de voirie et d'utilité publique, les nombrenses améliorations matérielles et morales dont il eut l'initiative, les créations de tout genre qu'il réalisa dans toutes les branches de l'activité communale feront à jamais vivre son nom dans les souvenirs de notre population reconnaissante. — Affiches alsaciennes de Juillet 1897. Elsässer Tagblatt vom 20. Juli 1897. — Paroles prononcées aux obsèques de M. Camille Schlumberger le 19 Juillet 1897. Colmar, Jung & Cie. 1897.

2. Procès de M. le comte Jules Migeon. Paris, 1857. p. 117.

Digitized by Google

La plaidoirie de Berryer fut digne en tous points de sa grande renommée. Les années n'avaient assurément pas passé sur la tête de l'illustre orateur sans y laisser leurs traces, mais elles avaient respecté sa belle et expressive figure. Il avait conservé son port, son geste et cette voix incomparable qui faisait l'admiration de ses contemporains. Il avait toujours « ce don d'être ému et d'émouvoir. — Le lion [1], comme le disait le dernier de ses biographes, avait vieilli, mais c'était encore le lion. On le « reconnaissait à sa griffe » [2].

Pendant deux heures, Berryer tint l'auditoire nombreux et choisi accouru de tous les points de l'Alsace sous le charme de son éloquente parole. Toutes les grandes questions que soulevait la poursuite : la sincérité du suffrage universel, la liberté des élections sans lequel le vote est un mensonge et une comédie, l'immunité dont doivent jouir les discours prononcés, et les écrits produits en vue des élections, tous ces points que le procès mettait en une si vive lumière et dont il faisait ressortir la haute importance, tout cela fut discuté avec une élévation, une noblesse, un amour du bien public qui firent sur toute l'assistance la plus profonde impression et rencontrèrent une chaude et unanime approbation 3.

Mais il est temps que nous rendions compte de la fête offerte à Berryer. Nous laissons à ce sujet la parole aux avocats eux-mêmes. Le bâtonnier et le secré-

1. Paroles prononcés par le bâtonnier Grévy aux obsèques de Berryer.

2. L. de La Combe. Profils parlementaires, biographie complète des députés au Corps législatif. 1863-1869. Paris Dentu, 1869. C'est le même auteur qui appréciant les différents orateurs du Corps législatif écrivait quelques jours avant la mort de Berryer : « Etre éloquent, c'est le don de la nature et le génie même de l'orateur : M. Jules Favre ne l'est presque jamais, M. Emile Ollivier l'est quelquefois, M. Rouher l'est souvent, M. Berryer l'est toujours. »

3. Glaneur du Haut-Rhin du 20 mars 1864.

Digitized by Google

taire de l'ordre, M. Sandherr [1], ont eu soin de rédiger le compte-rendu complet de tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée de Berryer jusqu'à la fin du banquet et de consigner ce récit dans un document que nous possédons. Quelques amis ont pensé que cette relation méritait d'être conservée, et qu'il ne fallait pas laisser tomber dans l'oubli les discours qui ont été prononcés en cette occasion. C'est en effet une page de l'histoire politique et électorale de l'Alsace sous le second empire, c'est une épisode de la vie et des mœurs du barreau de notre province. C'est un souvenir d'un temps, qui est encore si près et pourtant déjà si loin de nous. On y verra quels sentiments de confraternité et d'union animaient tous les barreaux de France et comment on a su à Colmar rendre hommage « au grand avocat, au « grand orateur et au grand citoyen. » A tous ces titres, cette pièce mérite assurément d'être livrée à la publicité. Nous la citons textuellement dans tous ses détails peut-être un peu longs, en y ajoutant quelques biographies sommaires des avocats nommés dans ce récit, et quelques notes empruntées à nos souvenirs personnels.

1. *Sandherr, Charles*, avocat, né en 1820, décédé en 1886, fils d'un avocat distingué, issu d'une vieille famille qui figura au 16e et au 17e siècle dans l'administration de la ville de Colmar, occupa avant la guerre au barreau le rang le plus honorable. Il avait une grande instruction et entendait à merveille les affaires. Son exposition était pleine de lucidité et d'élégance. — Retiré du barreau après 1870, il rendit à ses concitoyens les plus grands service au conseil municipal, à l'administration des Hospices, à la bibliothèque de la ville à laquelle il fit un don important (1500 vol.).

Digitized by Google

Relation de la fête offerte à Berryer par le barreau de Colmar.

Le Dimanche 13 mars 1864, M. Berryer arriva à Colmar à 3 h. ½ après midi. Le conseil de l'ordre s'était rendu pour le recevoir à la gare du chemin de fer. M. Berryer prit place dans la voiture qui lui était destinée et le conseil le conduisit à son hôtel où le barreau de Colmar convoqué à cet effet lui fut présenté en corps; puis MM. Gérard et Chauffour Ignace délégués par le conseil se mirent à la disposition de M. Berryer pour les visites qu'il aurait à faire à M. vice-président du tribunal et à M. le procureur impérial.

Le lundi 14 mars jour fixé pour les plaidoiries les mêmes allèrent prendre M. Berryer à son hôtel et l'accompagnèrent au tribunal où l'audience s'ouvrit à 9 h. du matin et où grâce à des mesures prises par M. le vice-président Darbas, de concert avec M. le bâtonnier, des places en nombre suffisant avaient été réservées pour les avocats en robe.

M. Berryer prit place au banc de la défense entouré des membres du conseil. Les plaidoiries de M. Koch avocat des plaignants et de M. Berryer pour le prévenu durèrent jusqu'à 1 h. ¼. L'audience fut alors suspendue et reprise à 3 h. pour la plaidoirie de M. Belin [1] et les répliques.

A 6 heures les convives se réunirent à l'hôtel des Deux Clefs où le banquet devait avoir lieu; une table de cinquante-trois couverts se dressait au milieu de la salle qui avait été garnie de verdure et de fleurs. A 6 h. ½ M. Berryer fut amené par M. Gérard bâtonnier et Chauffour [2] et prit place au centre

1. *Belin*, François Xavier, 1797 † 1866, avocat depuis 1821, plaidait surtout au criminel, où son caractère enjoué, sa bonhommie, son éloquence populaire pleine d'entrain et de chaleur lui valurent une grande clientèle. Membre du conseil municipal, capitain commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, il rendit de grands services à ses concitoyens.

2. *Chauffour*, *Ignace*, né en 1808, décédé en 1879, issu d'une famille de jurisconsultes qui occupent dès le 18e siècle une grande place dans l'administration et au barreau de notre ville. Son grand-oncle était le syndic Félix Chauffour, auteur de travaux historiques; son cousin Jean-Baptiste Chauffour l'aîné, était, avec Raspieler, l'avocat le plus

Digitized by Google

de la table, ayant à sa droite M. Gros, bâtonnier du barreau de Saverne, et à sa gauche M. Fleurent [1] doyen des avocats du barreau de Colmar. M. Gérard s'assit vis-à-vis de M. Berryer, ayant à sa droite, M. Lebleu, bâtonnier du barreau de Belfort

éminent du barreau du 1e Empire et de la Restauration. Son père Antoine Chauffour, mort prématurément en 1828, était également l'un des maîtres de son temps, aussi distingué par son beau caractère que par son talent. Ignace Chauffour les surpassa tous, et fut l'avocat le plus célèbre de notre barreau de 1830 à 1870. A tous les dons naturels, il joignait une extraordinaire facilité de travail. Sa puissante dialectique, sa science approfondie du droit ancien et moderne, ses vastes connaissances de tout genre lui assuraient le premier rang. Ignace Chauffour renonça de bonne heure à la plaidoirie pour ne plus s'occuper que de consultations. Ses avis avaient une telle autorité que le premier Président de la Cour allemande instituée en 1871 ayant pris connaissance d'un mémoire que Chauffour avait fait sur une question déjà tranchée par un jugement de première instance, un arrêt de Cour d'appel et une décision de la Cour de Cassation, — travail dans lequel Chauffour faisait valoir des raisons et des aperçus tout à fait nouveaux — s'écria : Monsieur Chauffour est vraiment la *quatrième instance!*

Bibliophile passionné, Ignace Chauffour avait réuni une vaste et magnifique bibliothèque — 22 à 23 mille volumes — qu'il a léguée à la ville de Colmar. — Ignace Chauffour, Souvenirs d'un ami par l'abbé Merklen, Jung, 1880. — Discours prononcés sur sa tombe par Charles Sandherr, Hercule de Peyerimhof et Yes. Affiches alsaciennes de Décembre 1879. — De Neyremand. Le Barreau de Colmar. Revue alsacienne 1880-81. — Biographies alsaciennes. Ignace Chauffour par Charles Sandherr. Colmar, Jung, 1884.

1. *Fleurent, Joseph Grégoire*, né à Colmar en 1795, décédé en 1869, était au moment du banquet Berryer le plus ancien des avocats inscrits un barreau. Il a exercé sa profession pendant plus de cinquante ans, de 1816 jusqu'au moment de sa mort. Royaliste convaincu — et il resta toute sa vie fidèle à la cause légitimiste — il plaida en 1822, devans la Cour d'Assises du Haut-Rhin dans l'affaire de la Conspiration de Belfort, pour l'un des principaux des 44 accusés, l'adjudant Tellier. (Affaire dite Conspiration de Belfort. Colmar 1822, p. 251 et suiv.) Il a plaidé pendant 30 ans devant la Cour royale tous les grands procès qui exigeaient des connaissances historiques, et était ordinairement opposé à Ignace Chauffour auquel il a disputé quelquefois la première place. « C'était », dit l'un de ses anciens confrères — de Neyremand. Le Barreau de Colmar, p. 161, » « un esprit juste solide et profond. « Ferré sur le droit et l'histoire et non étranger au culte des lettres, « ses plaidoiries serrées, substantielles étaient revêtus d'une forme tou- « jours correcte, souvent élégante, et Charles Gérard écrivait à sa mort, « (Lettre du 8 août 1869) :

« C'était un des maîtres de notre profession, digne de nous servir « d'exemple par la loyauté de son esprit et la droiture qu'il apportait « dans le combat. Bon patriote, fidèle à ses idées et au principe de « liberté, il était un de ces hommes de la forte race que nos orages « avaient trempé pour le bien, la sagesse et l'honneur, et dont la vie a

Digitized by Google

et à sa gauche M. de Cadillan, secrétaire de M. Berryer. Outre les membres du barreau de Colmar, et un grand nombre de confrères venus de Strasbourg, Mulhouse, Séléstadt, Belfort et Saverne, on comptait encore parmi les convives[1] M. Thurneissen, procureur général de la Cour de Bâle, et M. Stehelin avocat de la même ville, venus pour entendre M. Berryer et que le Conseil avait invités à prendre part au banquet.

Vers la fin du repas[2], M. Gérard prononça le toast suivant qui fut, à diverses reprises, interrompu par de vifs et unanimes applaudissements :

Monsieur et illustre confrère,

S'il fallait être éloquent pour vous dire que tous les cœurs battent ici d'un même élan de sympathie et de vénération pour vous, l'honneur de vous adresser la parole ne se serait point appesanti sur moi, modeste ouvrier de la dernière heure; mais il fut échu à l'un de nos anciens et de mes maîtres.

« été de tout point conforme à ce que l'on pouvait attendre des meil-« leurs, de sa génération. » Voir Neyremand, Le Barreau de Colmar. Revue alsacienne 1880-81, p. 161. — Alfred Rauch. Article nécrologique Industriel alsacien du 12 Août 1869. — Jules Mathieu. Courrier du Bas-Rhin du 11 Août 1869. — Alexander Moll, Joseph Grégoire Fleurent. Alsace du 18 Août 1869. — Liblin. Glaneur du Haut-Rhin du 15 Août 1869.

1. Avaient encore été invités un banquet : M. Tachard, qui avait été jeune avocat à Colmar et y avait conservé des relations avec ses anciens confrères, et M. Jean-Baptiste Prud'homme, de Horbourg, ancien député aux assemblées nationale et législative qui appartenait comme Berryer au parti légitimiste. Il se trouvait avec Berryer, au moment du Coup d'Etat, à la mairie du Xe arrondissement quand Berryer proclama la déchéance du Prince-Président. Ils avaient été arrêtés avec 200 autres députés et conduits ensemble à Vincennes.

2. Au moment de se mettre à table chacun des convives avait trouvé sous son couvert avec le menu, un portrait de Berryer qui, par une délicate attention, s'était fait photographier quelques jours auparavant.

Le dîner fut fourni et servi par M. Landwehrlin, propriétaire des « Deux Clefs ». C'était un artiste de premier ordre, connu par son urbanité, qui soutenait dignement à Colmar la réputation de la maison et continuait dans notre ville les traditions des Rieffenach et des Formis. (Gérard, Ancienne Alsace à table, pp. 291-294).

Pour faire honneur à Berryer et lui faire apprécier la cuisine alsacienne il avait composé un riche menu où chacun pouvait satisfaire ses goûts et trouver ses plats préférés.

Tout était choisi et exquis, les mets et les vins. A la fin du repas, Berryer en exprima à M. Landwehrlin toute sa satisfaction, en ajoutant que le dîner avait été servi *savamment*.

Digitized by Google

Je ne dois l'honneur que j'exerce en ce moment qu'à la dignité dont la bienveillance de mes confrères m'a revêtu. Puissent-ils me pardonner le bonheur si enviable d'en rattacher le souvenir à votre nom!

L'annonce de votre arrivée au milieu de nous a été un évènement dont le barreau d'Alsace s'est réjoui et dont le pays tout entier s'est ému. Dans l'état présent de nos mœurs politiques, l'orateur parlementaire, le député insigne et noblement passionné pour la vérité, l'homme de la conviction fidèle ne pouvait recevoir de la loyale population de notre province les hommages qu'elle a toujours décernés aux défenseurs des libertés publiques.

Mais le barreau appuyé sur son indépendance traditionnelle, fort de ses franchises séculaires, devait célébrer votre présence

Voici la composition de ce menu, qui intéressera certainement quelques-uns de nos lecteurs :

Menu :

Potage à la reine
Hors d'œuvre d'office
Filet au Madère garni d'hatelets et d'une flamande
Saumon de la Loire — sauce hollandaise
Laitances de carpes en caisse
Boudins à la Richelieu
Pâtés de bécasses aux truffes
Langoustes mayonnaise
Sorbets.

Rots :

Dindes truffées
Filet de chevreuil
Quartier de sanglier
Salades de laitue
Grosses ecrévisses du Rhin à la bordelaise
Terrines de foie gras
Pommes de terre nouvelles
Petits pois primeurs à l'anglaise
Fromages glacés panachés
Gâteaux Solférino.

Vins :

Grand ordinaire
Mâcon vieux
Riesling, 1846
La Rose, 1851
Corton, 1858
Moët frappé.

Digitized by Google

à Colmar comme un véritable jour de fête. Nous ne pouvions en concevoir et en désirer une plus douce et plus digne d'être conservée dans notre mémoire que celle où vous nous permettez de nous réunir autour de vous pour vous exprimer les sentiments dont nos cœurs sont remplis. Un demi-siècle de travaux, de luttes, de courage, de désintéressement a fait de vous, Monsieur, la plus grande figure du barreau français, la plus noble personnification de ce grand ordre des avocats, aussi nécessaire à la justice, à la société qu'aux simples citoyens. Partout où le droit était en péril ou violé, vous êtes accouru pour le défendre, souvent pour le sauver. Votre générosité, votre âme patriotique se sont ouvertes d'une égale sympathie pour les généraux de Napoléon, pour les princes proscrits et pour les soldats de la démocratie [1].

Voilà, Monsieur, ce que nous honorons en vous, ce qui vous fait vraiment grand et le modèle de notre profession. Je puis donc dire librement que vous avez répandu sur le barreau le lustre d'une véritable sainteté, *interpres legum sanctissimus*, en même temps que l'éclat de la gloire la plus pure. J'ose parler de votre gloire, parce qu'elle ne vous appartient pas à vous seul; elle est à nous, elle est le patrimoine sacré de notre ordre tout entier!

Je ne puis, Monsieur, louer en votre présence les qualités éminentes du votre talent, les dons extraordinaires dont vous êtes comblé. Vous ne me le permettriez point. Votre âme religieuse et chrétienne les rapporte à Dieu seul qui vous les a prêtés. Mais je puis parler de ce qui est à vous, de votre œuvre volontaire et personnelle, de l'admirable fidélité avec laquelle vous avez tout dédaigné pour rester attaché à notre profession, de la mâle indépendance que vous y avez apportée sous tous les pouvoirs et dans tous les temps, du dévouement que vous avez donné aux petits comme aux grands, du courage judiciaire

1. Il s'agit des procès du maréchal Ney et des généraux Cambronne et Debelle que Berryer défendit en 1815, avec son père, devant les Conseils de guerre. Dans le procès de Ney Berryer eut des accents sublimes. « Il est indigne, s'écria-t-il, d'un roi de ramasser les blessés sur « le champ de bataille pour les porter à l'échafaud. » — On sait que Berryer fut en 1841, le défenseur du prince Louis-Napoléon (Napoléon III). Devant la Chambre des pairs, à la suite de son attentat de Boulogne. Napoléon y fut condamné à un emprisonnement perpétuel.

Digitized by Google

et civil que vous avez déployé partout comme avocat et comme citoyen, courage que tant d'hommes de notre temps ont exalté dans leurs écrits et si tristement pratique dans leurs actions. Ces titres d'honneur vous ne les devez qu'à vous-même, à la droiture de votre cœur, à la fermeté de votre esprit, à la pureté de vos sentiments, à votre haine de la servitude, à votre amour de la liberté. Grâce à l'attachement que vous avez montré pour les travaux et les devoirs de notre ministère, vous en avez reçu tous les bienfaits qu'il peut donner, puisque, selon la belle expression de d'Aguesseau : « Notre profession peut rendre « l'homme noble sans naissance, riche sans biens, élevé sans « dignité, heureux sans le secours de la fortune »

Il y a quatre ans vous revendiquiez sous une forme touchante votre droit à vous reposer de vos longs et glorieux travaux. « Pour moi, écriviez-vous, bientôt vaincu par l'âge, il s'en « va temps que je me retire de ces nobles combats, et que di- « sant comme Entelle : *Artem cesusque repono*, je dépose mon « chaperon sur des épaules valides aptes à soutenir le poids « des labeurs et les fatigues de la lutte. »

Vous vous trompiez heureusement, Monsieur. Personne, dans notre âge, ne peut porter aussi vaillamment que vous notre robe d'étamine, symbole de sincérité, et ce chaperon qui est l'insigne de notre libre et antique famille Gardez-les longtemps encore pour notre honneur à nous et pour le bien public, car ce serait suivant la parole d'un des plus grands magistrats de la France « une espèce d'impiété de refuser à vos concitoyens « un secours aussi utile pour eux qu'il est glorieux pour vous. » Les hommes tels que vous, Monsieur, ne cessent de combattre pour la justice et la vérité que lorsque Dieu leur dit : Reposez-vous !

Mes chers confrères, je n'ai certainement répondu que d'une manière bien imparfaite à l'honneur que votre suffrage m'imposait ; mais je puis encore réparer ce qui manque de grâce et de force à mes paroles, en vous conviant, du plus profond de mon cœur, à saluer d'un triple vivat l'hôte illustre que nous recevons aujourd'hui :

Au glorieux vétéran de nos luttes judiciaires! A l'orateur qui comme nous tous a foi dans la liberté! A l'avocat sans tache qui réalise la parole du poëte : *Fama decusque fori !*

Digitized by Google

A notre maître vénéré et bienaimé, à Monsieur Berryer!»

Ces paroles, qui trouvaient de l'écho dans tous les cœurs, furent suivies d'une triple salve d'applaudissements.

M. Berryer, dans une improvisation chaleureuse et pleine d'une émotion partagée par tous les assistants, a exprimé combien il était touché des sympathies qui l'entouraient. Il a glorifié, à son tour, les traditions d'indépendance, de dévouement et de dignité qui sont l'honneur d'une profession chère à tous ceux qui l'exercent et où l'on semble être rivaux tandis que l'on n'y trouve que des amis. Il a rapporté aux enseignements de son père et à la fidélité qu'il a toujours vouée à ces traditions les titres qu'il a pu acquérir à l'estime de ses confrères et a engagé les jeunes confrères qui l'écoutaient à demeurer eux aussi, fidèlement attachés à une profession qui leur permet la plus précieuse de toutes les joies, le culte du vrai, du juste et de l'honnête. Il a terminé en déclarant qu'il emporterait un précieux souvenir de l'Alsace où il a senti vibrer autour de lui les fibres du plus pur patriotisme.

Les acclamations provoquées par cette touchante allocution duraient encore lorsque M. Yves [1], membre du conseil de l'ordre, prenant la parole s'exprima en ces termes :

1. *Yves*, *Renaud*, né à Colmar en 1804, décédé en 1884. Se voua surtout aux affaires criminelles. Talent original, il avait de grandes facultés oratoires, il charmait ses auditeurs par ses saillies heureuses, il savait tour à tour faire rire les juges, ou les émouvoir. — Il excellait dans les grands procès criminels, et s'élévait alors à la plus haute éloquence. — C'est ainsi qu'il a plaidé, avec ses confrères Baillet et Koch, la fameuse affaire Blétry (1844) procès mystérieux dans lequel ont été acquittés Blétry et ses trois coaccusés qui étaient inculpés d'un horrible assassinat.

M. Yves cultivait avec succès les lettres et la poésie. Il a écrit en vers un charmant dialogue « l'Eloge du Célibat » qui a plusieurs fois été représenté sur la scène à Colmar, et qu'imita en dialecte colmarien notre poëte Mangold. Il est l'auteur de différentes poésies légères, la plupart inédites. Revue d'Alsace, 1800-1864. 1883 p. 123.

Nommé à la suite de la révolution de 1848, procureur général à la Cour de Colmar, député à l'assemblée nationale, il ne tarda pas à se démettre de toutes ces fonctions. Il avait hâte, disait-il dans son discours d'adieu à la magistrature, de rentrer au barreau « pour y abriter son indépendance. » — Ant. Meyer. Biographies Alsaciennes. Colmar, 1884.

Titot, discours prononcé sur sa tombe. Affiches alsaciennes du 10 Juillet 1884.

Digitized by Google

Vénéré doyen.

« Notre honorable bâtonnier vient d'être auprès de vous le digne interprête de nos sentiments et de nos émotions. Permettez-moi cependant d'ajouter encore quelques paroles à celles qu'il vous a adressées en notre nom. Permettez-moi surtout de saluer en vous le grand citoyen. Vous avez assisté à bien des évènements, vous avez vu se succéder bien des pouvoirs. Quel est celui d'entre eux qui ne se fût réjoui de conquérir l'appui de votre immense talent et de s'entourer de l'éclat de votre grande renommée ? Mais vous êtes de ceux qui connaissent le prix de votre âme; vous n'avez rien voulu, vous n'avez rien accepté, vous vous êtes tenu à l'écart. Vous avez fait comme Démosthènes : aux couronnes d'or, vous avez préféré la couronne de lauriers. Vous avez bien fait; elle est la seule immortelle, et quand un jour l'histoire parlera de vous à la postérité, elle vous recommandera à la mémoire des hommes par la noble indépendance de votre caractère, par votre amour du droit, par votre attachement à la liberté, par l'inaltérable pureté de vos vertus civiques plus encore que par les splendeurs de votre génie.

Vous avez eu, Monsieur, de biens grands jours de gloire; mais il est dans le cours de votre carrière, si bien remplie, une époque que je suis d'autant plus heureux de citer qu'elle me rappelle que j'eus alors, avec plusieurs d'entre nous, l'insigne honneur d'être au nombre de vos collègues. Un parti généreux qui, depuis, expia dans les rigueurs de l'exil ses convictions et sa foi, venait d'avoir son heure de triomphe. Vous n'aviez pas partagé ses espérances; mais touché de la sainteté de son but, vous vous êtes loyalement mis à l'œuvre, et vous fûtes de ces hommes de bien qui tentèrent sans arrière-pensée de constituer l'ordre nouveau. C'est là, n'en doutez pas, Monsieur, une des phases les plus glorieuses de votre vie, car elle est une preuve de plus de l'abnégation que peuvent inspirer à un grand cœur le sentiment du bien public et le saint amour de la patrie.

A notre vénéré doyen qui a répandu sur l'humble robe que nous portons le double éclat de son talent et de ses vertus civiques. »

M. Berryer, répondant en peu de mots, expliqua quels étaient les principes sur lesquels reposaient sa foi et ses con-

Digitized by Google

victions ; il rappela comment il s'était attaché au pouvoir qui avait apporté la liberté en France, et comment ce pouvoir tombé, il lui était demeuré fidèle ; il ajouta qu'au milieu des évènements bien divers auxquels il avait assisté, ses efforts et ses vœux les plus ardents avaient toujours eu pour but l'honneur et la liberté du pays.

A neuf heures et demie M. Berryer se retira reconduit par l'assistance entière et entouré des témoignages les plus empressés d'admiration et de respect. Avant de se séparer les membres présents des divers barreaux d'Alsace prirent l'engagement confraternel de renouveler tous les ans à pareil jour la réunion cordiale dont la venue du célèbre avocat avait été l'occasion [1]. Le lendemain 15 mars, M. Berryer quitta Colmar. Les membres du conseil de l'ordre, auxquels s'étaient joints un grand nombre d'avocats se rendirent à la gare du chemin de fer pour prendre congé de leur illustre confrère qui repartit pour Paris à 8 h. 37 du matin.

Telle fut cette fête qui a laissé les meilleurs et les plus profonds souvenirs dans la mémoire de tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'y assister. Quant au procès de M. Tachard, il fut jugé quelques jours plus tard. Le ministère public s'en était rapporté à prudence et le tribunal acquitta le prévenu et le renvoya des fins de la plainte, estimant que M. Tachard n'avait pas commis le délit de diffamation et qu'il avait le droit de signaler au Corps législatif les irrégularités et violations de la loi qui s'étaient produites au moment des élections. Mais MM. de Heckeren et consors ne se tinrent pas pour battus. Ils émirent appel de la décision des premiers juges et l'affaire parut devant la

1. L'homme propose.... Il ne fut jamais donné suite à ce projet, et les avocats des différents barreaux de l'Alsace ne se réunirent jamais comme ils se l'étaient promis, ni à Colmar, ni ailleurs.

Digitized by Google

3e chambre de la Cour impériale. Berryer revint à Colmar à la fin du mois de mai 1864. L'affaire fut de nouveau discutée. M. Koch reproduisit la plainte et les moyens des appelants. Le ministère public était en première instance resté neutre. Mais en appel, le procureur général, M. de Bigorie de Laschamps, vint au secours de MM. de Heckeren et consors, et demanda l'infirmation du jugement du tribunal. Berryer se surpassa. Tous ceux qui l'ont entendu se rappellent avec quelle éloquence entraînante, il adjura, au nom de l'avenir de la France, au nom de la liberté électorale les juges d'appel de maintenir la décision des premiers juges, mais tous ses efforts furent inutiles. La cour, présidée par M. Hamberger, tout en reconnaissant que les discours prononcés et les écrits publiés pour défendre les droits des électeurs, doivent jouir de grandes franchises, trouva que M. Tachard avait dépassé la limite des immunités permises, en affirmant, en ce qui concernait M. Heckeren et les membres du bureau électoral de Soultz, des faits qui avaient un caractère diffamatoire. M. Tachard fut en conséquence condamné à une très légère amende. Quelques années après, l'opinion publique le vengea de cette condamnation, car il fut nommé député à la chambre en 1869. Après la guerre, en 1871, il fut également envoyé à l'assemblée nationale par 54,000 suffrages.

Six ans après, le barreau de Colmar, tel qu'il avait existé pendant deux siècles, tel qu'il existe encore en France, cessait de vivre. La plupart de ses membres quittaient l'Alsace. Aujourd'hui presque tous nos anciens confrères sont descendus dans la tombe et celui qui écrit ces lignes est le seul dans notre ville qui ait assisté au banquet Berryer.

J.-B. FLEURENT.

Digitized by Google

JEAN D'AIGREFEUILLE

CONTROLEUR DES DOMAINES ET BOIS

ET

INSPECTEUR GÉNÉRAL

DES MANUFACTURES DE LA PROVINCE D'ALSACE

(SUITE [1])

D'Aigrefeuille qui sait l'art des contrastes et en use d'une main fort experte, n'a placé là l'éloge de ses amis que pour faire paraître M. Nessel plus noir, et sa conduite plus abominable : « M. Juncker, bailli de Rouffach, qui, quoiqu'il n'ait pas . . . venant de m'envoyer les lettres, requêtes et pièces (que j'ai aussi l'honneur de joindre), je me persuade que Votre Grandeur voudra bien permettre que je la supplie de vouloir prendre connaissance de ce qui en fait l'objet. Elle y verra jusqu'où le sieur Nessel pousse l'oubli puisque, tandis qu'elle a soumis l'examen et la vérification de sa conduite à M. Fronhoffer, il surprend de vous une ordonnance sur les faits qui en font l'objet ». Ho ! Ho ! Monsieur, voilà qui est bien inconsidéré et peu prudent. Vous n'ignorez pas cependant, et vous moins que personne au monde, que jamais on n'accuse d'étourderie

1. Voir la Revue de Septembre-Octobre 1900, p. 305.

Digitized by Google

ou d'erreur ceux dont on dépend.» Si encore il Vous avait dit vrai, on pourrait lui pardonner. Mais il est visible et prouvé qu'il vous en a imposé. J'estimerais donc, Monseigneur, que pour prévenir les suites fâcheuses qui pourraient résulter de l'exécution de cette ordonnance, il conviendrait que Votre Grandeur soumettrait (sic) l'examen et le vérification des deux requêtes ci-jointes à M. Fronhoffer, puisqu'il est déjà au fond saisi de la même affaire, ainsi que vous pouvez le voir par copie de la réplique que les magistrats de Rouffach lui ont fournie le 2 de ce mois. Mais il conviendrait aussi, Monseigneur, que Votre Grandeur aurait la bonté d'ordonner estre sussis à l'exécution de votre ordonnance du même jour, 2 de ce mois, ordonnance que l'esprit vindicatif du sieur Nessel portera à faire mettre à exécution avec la plus grande rigueur, si Votre Grandeur n'y met ordre, ce qu'il me paraît important de prévenir ».

Ainsi l'Intendant s'en est laissé imposer. Ses ordonnances constituent une bévue de première grandeur, dont sa Grandeur verra les funestes conséquences si, s'inclinant devant les impertinentes injonctions de d'Aigrefeuille, son subordonné, il ne fait son *mea culpa* en les retirant de la circulation. D'autre part, M. Nessel fera œuvre d'esprit vindicatif en se soumettant aux prescriptions de son chef. Enfin M. de Blair mettra ordre au désordre, en donnant contre-ordre aux ordres émanant de lui-même. Ce sont là des traits de casuistique un peu compliqués pour notre pauvre intelligence. Comment l'Intendant s'en tira-t-il ? On touchait au temps ou M. de Blair fit dans la vallée de Munster et en Haute-Alsace cette excursion qui nous a laissé, en raison des déboires et des consolations que d'Aigrefeuille y éprouva, un souvenir assez divertissant. Comme notre homme en fut quelque peu, il eut alors tout loisir d'expliquer à M. de Blair les obscurités de son argumentation.

Digitized by Google

Mais nous n'en avons pas fini avec la lettre du 25. « Vous remarquerez, Monseigneur, par la lettre de M. Juncker, le désespoir des magistrats de Rouffach, à la vue des vexations et démarches violentes et déplacées du sieur Nessel, et j'ose (espérer) de la sagesse qui Vous dirige, que Vous voudrez y apporter le remède convenable. Vous verrez par les comptes que M. Fronhoffer va Vous rendre, si cet inspecteur est aussi blâmable que le disent les magistrats de Rouffach, et si vraiment il a des torts vis-à-vis d'eux et des habitants de cette ville. Vous remarquerez, Monseigneur, qu'ils ambitionnent que Votre Grandeur confie l'inspection dont il est chargé à quelqu'un caractérisé (sic). Ils désignent M. Muller et moi . . . »

Enfin, voilà le bout de l'oreille qui perce! Toute cette rage incompréhensible jusqu'ici, contre M. Nessel, commence à s'expliquer. Si d'Aigrefeuille peine tant à le désarçonner, c'est tout simplement pour se mettre en selle à sa place. « Ils désignent M. Muller et moi. » Encore Muller! Vite un croc-en-jambe à l'importun! Oh mais le coup est d'une délicieuse perfidie. « Mais comme il est vraisemblable que M. Muller ne voudrait s'en changer — qui dit cela? — j'ai l'honneur de vous assurer, Monseigneur, que je ne la désirerais » — on connaît la ritournelle — « que je ne la désirerais que dans la supposition que Votre Grandeur aurait absolument déterminé de révoquer le sieur Nessel. » Voilà le mot. Remarquez avec quelle fourbe habileté il a été amené. Mais enfin d'Aigrefeuille s'est découvert, il s'est livré. Or aussitôt il se reprend, comme effarouché : on croit voir une pudique rougeur colorer son front. Il feint de souhaiter un arrangement, un racommodement qui est bien loin de ses désirs. « Mais peut-être M. Fronhoffer Vous indiquera tel des moyens de concilier toutes choses et par conséquent de conserver le sieur Nessel. » Et il insiste encore sur le sursis qu'il a déjà demandé au sujet des

Digitized by Google

ordonnances de l'Intendant : « Votre Grandeur concevra sans doute que l'ordonnance de sursis que j'ai eu l'honneur de Lui demander est instante, à moins qu'Elle ne juge d'écrire au sieur Nessel de surseoir jusqu'à nouvelle ordre l'exécution de cette mesure et ordonance. »

Comme M. Desmarais n'est pas mû par les sentiments, les impulsious obscures et secrètes qui agitent son correspondant, il n'apporte pas la même chaleur, la même vivacité aux questions et aux démêlés qui troublent la commune de Rouffach. D'Aigrefeuille le relance, il le gourmande presque : « Je pense que vous vous occupez de l'affaire des forêts de Rouffach, dont j'ai joint les pièces à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. de Blair le 18 septembre. » Et puis, comme toute peine mérite salaire, comme surtout il lui importe de ne pas indisposer ses partisans, de les tenir au contraire par l'appât des bénéfices, il rappelle au subdélégué que des honoraires sont dus à Fronhoffer. « ... et que vous voudrez bien, en taxant la mémoire de M. Fronhoffer, avoir égard à la nature et à la force du travail d'une affaire compliquée qui, par cette raison et qu'elle est longue (sic) et d'une très grande conséquence, a exigé de lui des sollicitudes et une attention que tout autre commissaire n'aurait peut-être pas eues. » (8 octobre), Ah ! s'il était chargé de confectionner la note, le maître-queux bien sûr viderait la salière.

Dans la même lettre s'ébauche une petite idylle ; un tendre air de chalumeau jaillit du milieu du fracas et des clameurs guerrières, un gai feu follet apparaît dans la nuit, brille, s'évanouit : « Permettez que je joigne ici une requête d'un jeune homme qui veut épouser une fille qui a servi ma femme pendant plusieurs années. Comme c'est un bon sujet, j'ose croire que vous voudrez bien agréer que je vous supplie de vouloir l'écouter favorablement. » Le brouillon, qui a la cervelle barbouillée de chicanes, oublie de « joindre »

Digitized by Google

mais la belle, qui n'a cure des baliveaux de Rouffach et qui est toute à l'enchantement des délicieuses promesses de l'hyménée, le rappelle à la question. Et dès le lendemain la requête part pour Strasbourg. « J'étais si pressé hier, Monsieur, que j'ai oublié de joindre à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire par la voie de la diligence, la requête que vous aurez vu que je vous annonçais, et c'est pour réparer cet oubli, que j'ai celui de la joindre ici, vous renouvelant ma prière pour qu'elle soit décrétée favorablement; l'hymen qui doit s'en suivre tendant à la propagation du genre humain, je me persuade qu'en bon citoyen, vous voudrez y coopérer. »

Cependant d'Aigrefeuille est inquiet de l'effet produit par le travail de son ami Fronhoffer : « Je vous avoue, écrit-il le 1er novembre à M. Desmarais, avoir fort à cœur que vous et M. de Blair soyez contents du travail de M. Fronhoffer et de sa façon de le diriger, d'autant que vous l'ayant préconisé, je serais dans la dernière mortification si vous n'aviez pas lieu d'en être satisfait (1er novembre 1765.) » M. Nessel de son côté, continue à être d'humeur gaie et même folâtre, car ses facéties plongent l'âme des graves édites de Rouffach dans des transes que d'Aigrefeuille signale à la commisération de M. Desmarais : « Je reçois un exprès de M. Juncker avec une lettre par laquelle il me dit avoir nécessairement besoin de mes nouvelles sur cette affaire, pour calmer les inquiétudes des magistrats de la ville de Rouffach, le sieur Nessel se vantant d'avoir des nouvelles positives qu'ils ont succombé dans cette affaire, ce que j'ai de la peine à croire. Il me dit que cet inspecteur se flatte que M. le comte de Waldner, le protège de tout son crédit près de M. de Blair. Voilà, Monsieur, le contenu de la lettre de M. Junker. Je viens de lui répondre que j'aurai l'honneur de vous en faire part. Permettez-moi donc d'oser vous supplier de vouloir m'en honorer au premier moment de loisir que vous aurez. (16 novembre). »

Digitized by Google

Quel est donc le moraliste qui proclamait un jour que « faire des facéties est un rôle dangereux et difficile à soutenir » ? Par malheur pour M. Nessel, c'était là une vérité de son temps comme c'en fut une de tout temps. Il en fit l'expérience à son détriment, si nous en jugeons d'après les confidences que nous a laissées d'Aigrefeuille : « MM. Juncker et Fronhoffer m'écrivant qu'ils seraient ici mardi pour dîner, je suis gros (sic) de les voir pour causer avec eux des ordonnances que vous m'avez marqué avoir adressées à ce dernier; je juge par le peu qu'ils m'en disent qu'ils sont l'un et l'auteur pénétrés de la bonne justice que M. de Blair et vous avez bien voulu leur rendre. Il m'est aussi revenu que ledit Nessel s'est exalé (sic) en propos les plus injurieux contre les ordonnances, que M. de Blair et vous avez jugé à propos de le tancer dans le voyage que l'on m'a dit qu'il avait fait à Strasbourg. (19 novembre à M. Desmarais.)

A lire le début de la lettre qui suit et qui fut écrite le même jour, on croit comprendre que, la victoire remportée et sa haine assouvie, d'Aigrefeuille, attendri par le succès, revient à lui et revient sur le compte de M. Nessel. Erreur! ce n'est qu'une feinte, un artifice destiné à faire accepter sans repugnance et même sans éveiller la méfiance, la proposition traîtresse que lui ont inspirée ses ressentiments véritablement féroces. A l'Intendant, 19 novembre : « J'ai l'honneur de joindre un paquet que M. Fronhoffer adresse à Votre Grandeur et qui, suivant ce qu'il me marque, contient les pièces de la seconde affaire des bois de Rouffach. Comme j'ignore le parti qu'il a pris, (le paquet m'est parvenu fermé) je me bornerai à représenter à Votre Grandeur que le sieur Nessel étant très au fait des matières forestières, connaissant les bois de Rouffach, et sachant au parfait ce qu'il convient de faire pour leur aménagement, me paraît pouvoir (mais qui donc lui demande conseil?) être conservé

Digitized by Google

dans l'inspection qui lui a été confiée. Mais s'il m'était permis de dire mon sentiment (nous y voilà : il faudrait simplement lui river les fers, le museler) s'il m'était permis de dire mon sentiment à Votre Grandeur, j'estimerais à propos que, pour le rapatrier avec les magistrats de Rouffach, qu'il s'est de tout temps aliénés, Elle voulût bien l'astreindre à ne plus rien ordonner de son chef, mais à concerter avec eux généralement tout ce qui sera à faire et, qu'en cas de discordance dans leurs avis respectifs, le procès-verbal qui les contiendra sera, par le bailly, envoyé à Votre Grandeur, pour être par Elle déterminé ce qu'Elle jugera à propos d'être fait. Je penserais aussi convenable qu'Elle eut la bonté de faire écrire à M. Juncker de dire de Sa part aux magistrats de bannir toute animosité vis-à-vis du sieur Nessel, et d'apporter tout le liant convenable dans ce qu'ils auront à traiter avec lui pour la bonne administration de leurs forêts, comme aussi qu'Elle voulût bien également faire écrire à cet inspecteur de cesser, en écrivant, de se servir d'expressions qui ne conviennent que vis-à-vis des subordonnés, devant concevoir qu'il est fait pour recevoir des ordres d'eux et non pour leur en donner, car je sais que ce qui les a toujours le plus éloignés de lui, ce sont les tons d'autorité qu'il s'est avisé de prendre vis-à-vis d'eux et qui ont révolté tous les honnêtes gens du canton et des environs, n'étant pas l'ordre des choses qu'un prévôt de village tel qu'il est, puisse ni doive ordonner à un corps de magistrats d'une ville qui est présidée par un bailli et qui serait juge de ce prévôt s'il demeurait à Rouffach. Je dois même observer à Votre Grandeur que ce prévôt étant justiciable de M. Juncker, il est en quelque façon respectueux qu'il veuille trancher de l'égal avec ce bailli. »

Après ce petit exposé de civilité puérile et honnête, d'Aigrefeuille qui sans doute voulait écrire « irrespectueux » et qui aime beaucoup à faire la leçon à autrui,

Digitized by Google

se livre de nouveau à sa manie de contrecarrer M. Nessel, de contrarier ses intentions et ses projets. A l'Intendant (1er décembre 1765) : « J'ai l'honneur de Vous envoyer la lettre et le mémoire que M. Juncker, bailli de Rouffach, vient de me faire passer pour les adresser à Votre Grandeur. Comme je n'ai rien trouvé à y changer, je m'en acquitte. Je l'accompagne de la lettre qu'il Vous a écrite, afin que Votre Grandeur étant instruite de toutes les circonstances de l'affaire dont il est question, Elle puisse d'autant mieux se déterminer sur ce qui est demandé. S'il m'était permis, Monseigneur, de Vous donner mon sentiment, j'estimerais comme M. Juncker, que M. Fronhoffer devrait être préféré à tont autre pour la vérification à laquelle Votre Grandeur voudra sans doute qu'il soit procédé avant qu'il soit rien statué. Je ne sais si je m'abuse, mais je crois qu'il faudrait fixer la coupe annuelle non à dix arpents, mais à huit, ce qui ferait que la forêt serait exploitée en quarante-sept ans au lieu en trente-sept, car je soutiens que quelque spongieux que soit le sol, il lui faudrait quarante-sept ans pour recroitre en futaie. Et, comme on réserve ordinairement pour les balivaux, parois, pieds corniers et arbres de lisières, les plus beaux arbres et les mieux venants, il est constant que cette forêt serait plus belle en quarante-sept ans qu'elle n'est aujourd'hui. L'idée de l'inspecteur pour la faire diviser en vingt cantons où on couperait en jardinant est à mon avis aussi folle que ridicule et contraire à l'aménagement de cette forêt, puisque au bout de vingt ans, elle serait ruinée, et qu'on serait obligé de la receper pour la mettre en valeur, en sorte qu'au lieu de quarante-sept ans pour la voir belle, il en faudrait quatre-vingt et peut-être plus, étant donnée que pour abattre, exploiter et sortir un arbre en jardinant, on ruine irréparablement tous les jeunes recrus. Et, comme suivant ce qui m'a été dit, les bois de cette forêt sont tels qu'ils se vendent quatre

Digitized by Google

à cinq cents livres l'arpent et peut-être plus, il résulterait un avantage considérable pour cette ville de la mettre en coupe réglée de huit arpents par an. Mais c'est ce que M. Fronhoffer pourrait encore mieux Vous dire que d'autres, car je suis bien éloigné d'avoir la témérité de penser que Votre Grandeur veuille ou doive s'en rapporter à ce que j'ai l'honneur de Lui marquer, d'autant plus que, n'ayant jamais vu cette forêt, je ne puis en parler que d'après ce qu'on m'a dit, d'où il est à conclure que je peux m'être abusé. Votre Grandeur verra aussi, par la lettre que M. Juncker, que je Lui ai dit vrai lorsque je L'ai assurée que le sieur Nessel s'est absolument aliéné les Bailli et Magistrat de Rouffach. Mais elle saura, mieux que moi, ce qui est à faire et à leur dire pour rétablir l'ordre et l'harmonie que l'intérêt de la ville et l'intérêt du service exige qui règne entre eux (sic). »

« Elle saura mieux que moi ce qui est à faire. » En effet, l'Intendant qui comprend merveilleusement « ce qui est à faire, » remet sous pli la lettre de d'Aigrefeuille et le mémoire de Juncker, et les renvoie à leurs auteurs en les accompagnant d'une blâme et d'un avertissement tant pour d'Aigrefeuille personnellement, qu'à l'adresse du sieur Juncker. L'Intendant à d'Aigrefeuille (5 déc.): « Je vous renvoie ci-joint, Monsieur, les lettres et mémoire que j'ai trouvés joints à celle que vous m'avez écrite le premier de ce mois. Vous voudrez bien écrire à ceux qui vous les ont adressés que lorsqu'ils auront des demandes ou des représentations à former, ils doivent me les adresser directement. J'ai lu, au surplus, la lettre de M. Juncker et celle de M. Nessel. Je n'ai rien trouvé que de fondé dans celle de ce dernier. Mais je ne saurais approuver l'aigreur que le sieur Juncker continue de témoigner contre cette inspecteur. Je recevrai toujours les représentations qui me seront faites et j'y aurai égard lorsqu'elle me paraîtront fondées, mais on ne doit pas

Digitized by Google

craindre de me les adresser directement, ni marquer du désir que je n'entende pas ceux qui s'y trouvent intéressés soit personnellement soit par état. D'après cela, vous pouvez mander à M. Juncker que le Magistrat (de Rouffach) peut m'adresser ses représentations sur les forêts basses de la ville, après que les personnalités qui se trouvent répandues dans ce mémoire, que je vous renvoie, auront été retranchées. »

Au reçu de cette lettre, il y eut quelque émoi dans la bande. Il fut reconnu d'un plein accord, qu'on avait fait une brioche, comme il se disait au siècle de Molière dans les ruelles de l'hôtel Rambouillet. Et voilà d'Aigrefeuille tout dépité. Mais toujours il saura retomber sur ses pieds et les peaux de chèvre dont nous avons parlé n'aguères, — l'une blanche en demi apprêt, et l'autre noire fabriquée en demi apprêt, — vont à Strasbourg, calmer les rhumatismes de M. de Blair et apaiser son humeur. Cependant le 25 décembre, présumant que ces petites marques de solicitude ont agi efficacement et détruit la facheuse impression que ses bévues avaient laissée dans l'âme de ses supérieurs, il reprend le cours des hostilités et écrit à M. Desmarais. Après force compliments et force souhaits — on est à la veille du premier de l'an — après avoir cherché à embobeliner le subdélégué et à le séduire par les plus flatteuses paroles, soudain il porte une botte à M. Nessel à laquelle on ne s'attendait guère : « M. de Blair recevra aujourd'hui une requête des receveurs des revenues patrimoniaux de la ville de Rouffach qui, suivant ce qu'on me dit, vous persuadra sur l'opiniâtreté du sieur Nessel à ne vouloir pas satisfaire à la condamnation de dépens prononcée contre lui pour la première affaire des bois de Rouffach. Je juge par ce que me dit M. Fronhoffer qu'il vous a fait passer la troisième, et je conclue de ce qu'il me marque qu'il a encore trouvé M. Nessel en faute. Je vous avoue que je serais bien aise de savoir ce qu'est devenue la

Digitized by Google

quatrième affaire, qui a pour objet la coupe annuelle de sept à huit arpents à faire dans les bois appartenant à cette ville de Rouffach. J'avais pris la liberté de proposer à M. de Blair de vouloir bien faire vérifier la requête par M. Fronhoffer, mais ce bailli me disant n'en avoir pas entendu parler, j'en conclus qu'apparemment vous avez confié cette opération à un autre bailli. Comme je n'en connais aucun aussi au fait que lui sur la matière du bois, je crains que vous ne soyez induit en erreur. » Oui da! il n'y a sous le soleil homme plus entendu que M. Fronhoffer, comme aussi il n'est homme plus habile à trouver M. Nessel en défaut que d'Aigrefeuille.

M. Nessel, qui n'est pas précisément un manchot, — loin de là — se décide enfin — nous n'avions encore rencontré nulle trace de riposte de sa part — se décide enfin à se mêler au débat. Il adresse une lettre de justification à M. Desmarais qui, pensant fermer la bouche à d'Aigrefeuille, la lui fait connaitre. Mais d'Aigrefeuille n'est pas homme à se laisser décontenancer pour si peu. Tout au contraire, il charge avec d'autant plus de furie : « . . . L'article touchant au prétendu refus fait au sieur Nessel m'ayant touché au-delà de tout ce que je puis vous dire, j'en ai écrit dans des termes très-forts à M. Juncker. Vous verrez, Monsieur, par sa réponse que j'ai l'honneur de joindre et la pièce qui l'accompagne, s'il y a de la créance à ajouter à ce que vous mandera M. Nessel. Il avait toujours su en imposer à M. Roullin qui était tellement prévenu en sa faveur, que jamais il n'avait tort, ce qui avait absolument dégouté M. Juncker et les magistrats de se mêler de ce qui pouvait concerner les forêts de cette ville. Ils ont pensé que cela changerait sous le gouvernement de M. de Blair et le Vôtre; et si le sieur Nessel, accoutumé à déguiser la vérité, pouvait aussi se vanter d'être toujours écouté en vous en imposant, vous verriez bientôt une renonciation de la part de M. Juncker et du Magistrat à tout ce qui regarde

Digitized by Google

leur forêt. Croyez-moi, Monsieur, lorsque vous connaîtrez la rogue, la fourbe et l'arrogance du sieur Nessel, comme je les connais, vous en porterez un jugement peut-être plus défavorable que moi (à M. Desmarais, 1er janvier 1766). » M. Nessel, homme de sac et de corde! point de créance à accorder à ce scélérat! demandez voire au compère Juncker! Il est vrai que M. Roullin en faisait grand cas et que les ennemis de Nessel en étaient si vexés qu'ils en oubliaient les obligations de leur charge. Quand vinrent M. de Blair et M. Desmarais, oh! alors, ils se frottèrent les mains et se flattèrent de détruire la faveur et l'estime qui commandaient les mérites de leur adversaire.

A-t-on remarqué les velléités que d'Aigrefeuille prête à ses amis, de déserter le devoir et de trahir leur mandat? C'est fort édifiant, et ici encore, il ne se rend pas compte de la maladresse qu'il commet. Et « la rogue, la fourbe » de Nessel qui « a coutume de déguiser sa pensée. » Ne dirait-on pas qu'il parle de lui-même et fait son propre portrait? Non, il a beau dire, beau se remuer, s'agiter, se trémousser, beau baver et menacer, M. Desmarais qui se connait en hommes, ne s'émeut pas de tout ce fracas et se contente de hausser les épaules. Aussi d'Aigrefeuille comprenant qu'il s'est échauffé en pure perte, se calme-t-il. Si, dans sa lettre du 26 du même mois à M. Desmarais, il parle encore de M. Nessel, c'est sans aigreur, nous voulons dire sans lui jeter l'injure: « M. Juncker me rappellant, Monsieur, que le Magistrat de Rouffach a eu l'honneur de présenter une requête à M. l'Intendant, pour être autorisé à mettre en coupe réglée une petite forêt située en plaine, qui appartient à la ville, et ayant idée que cette requête a été renvoyée à M. Nessel qui sans doute l'a fait repasser avec son avis, permettez que j'ose vous supplier de vouloir la mettre sous les yeux de M. de Blair, d'autant que s'Il jugeait à propos, avant de statuer, de la faire visiter, il

Digitized by Google

n'y aurait pas beaucoup de temps pour qu'on puisse encore couper avant le temps de la sêve. Si contre toute espérance, le sieur Nessel ne Vous avait pas renvoyé cette requête, M. Juncker me paraît désirer que j'aie l'honneur de Vous supplier de vouloir le presser, sans quoi il serait à craindre qu'il la garde trop longtemps. »

Les colères s'apaisent, et les affaires reprennent leur cours régulier : « Je dois croire de ce que vous avez bien voulu me marquer touchant le mêmoire du Magistrat de Rouffach, que le sieur Nessel Vous l'avait envoyé, et qu'ainsi M. de Blair aurait pu se déterminer sur le parti à prendre pour la coupe réglée demandée par ce mémoire. M. Juncker m'ayant paru désirer qu'on pût commencer cette année, il n'y aurait en ce cas plus qu'un mois et demi d'ici au temps de sêve. » (20 février 1766).

Cependant les divergences de vues subsistent entre M. Nessel et la municipalité de Rouffach : « M. Juncker qui est venu me demander à dîner il a quelques jours, m'a dit que comme la saison était trop avancée pour penser à faire une coupe dans la forêt basse de la ville de Rouffach, je lui ferais plaisir d'avoir l'honneur de vous marquer que M. de Blair pourrait remettre à décider cette affaire lorsqu'Il n'en aura pas de plus pressée. Il m'ajouta de Vous supplier qu'au cas que l'avis de M. Nessel ne fût pas pour la coupe réglée telle q i'elle est proposée et demandée par le Magistrat, de vouloir porter M. de Blair à faire la grâce à ce Magistrat, ou à lui, M. Juncker, de leur faire part des raisons que cet inspecteur peut avoir opposées, afin que sur les observations qu'ils fourniront, M. de Blair puisse décider en pleine connaissance de cause . . . » (16 mars). Se trouvant quelque peu tenu à l'écart dans le moment, M. Fronhoffer qui lui aussi tient un tantinet du courtisan et même est, paraît-il, enclin, aux larmes, M. Fronhoffer gémit et se lamente : « Je joins une lettre de M. Fronhoffer. Vous

Digitized by Google

y verrez ses lamentations. Faites-moi l'honneur, je Vous supplie, en me la renvoyant, de me dire quelque chose de consolant. Il craint de Vous avoir déplu puisque Vous ne l'employez plus. »

M. Desmarais qui est d'esprit aimable et a l'âme sensible, se hâte de verser des consolations dans ces cœurs débiles, que son silence alarme. D'aigrefeuille lui en rend grâces avec effusion : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois. On ne peut être plus sensible et plus pénétré que je le serai toujours, aux marques de bonté dont Vous voulez bien continuer de m'honorer. J'ai fait part à M. Fronhoffer de celle que Vous avez eu la complaisance de me témoigner en sa faveur. Elles sont bien de nature à le tranquilliser. » (23 mars).

Mais dans ce concert de lamentations, nous n'avons pas encore entendu M. Juncker ! Le voici qui paraît à son tour, la larme à œil. C'est bien entendu d'Aigrefeuille, le porte-voix attitré de la séquelle, qui lui sert de truchement : « Permettez aussi, Monsieur (Desmarais) que j'aie l'honneur de vous communiquer les lamentations de notre ami M. Juncker. Le parti de M. de Blair de conserver la forêt dont il parle, pour le cas de nécessité et le service du Roi et de la ville, ne peut qu'être beaucoup applaudi, et je suis persuadé que si M. Juncker eût été instruit des intentions de M. l'Intendant à cet égard, il aurait été le premier à désapprouver la coupe proposée, car je sais à n'en pouvoir douter, qu'il ne veut que le vrai bien de la ville, dont il est le chef. Mais vous verrez par sa lettre les autres objets qui l'affectent. J'ai l'honneur de vous le répéter, c'est un parfait honnête homme, et il mérite par sa façon de penser et de se conduire, que M. de Blair et vous daigniez l'honorer des vos bontés et de votre bienveillance, et comme M. de Blair sait qu'il est gendre de M. le Président de Salomon, je suis très persuadé qu'il

Digitized by Google

se fera un plaisir de l'obliger à l'occasion et de lui éviter toute espèce de désagrément. »

Cet épisode de la vie de notre héros — épisode dont nous venons de narrer les diverses phases, en nous bornant d'ailleurs aux indications que fournit la correspondance de d'Aigrefeuille — clot comme il a débuté, par un don de bois. Mais il s'agit cette fois d'un don fait sans artifice, en toute sincérité, et plus d'un achat à non prix comme le premier. Toute peine mérite salaire, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, et d'Aigrefeuille entendait merveilleusement la vérité de cet adage, surtout quand l'application devait se faire à son propre profit. Le 19 septembre 1766, il écrit à l'Intendant dans une lettre savamment bariolée : « Permettez aussi, Monseigneur, que j'ose réclamer les bontés de Votre Grandeur, à l'occasion de ce qui fait l'objet de la requête des magistrats de la ville de Rouffach que j'ai l'honneur de joindre ; ce serait une grâce qu'Elle m'accordera, et qui me fera redoubler l'ardeur pour tout ce qui peut Lui plaire. Je ne paraphraserai point sur le motif, qui a déterminé ces magistrats, parce que ma délicatesse me portera toujours à ne pas exalter les services que j'aurai été assez heureux de rendre, mon caratère étant d'obliger lorsque je le puis sans préjudice à un tiers (!) Je me bornerai donc, Monseigneur, à supplier très humblement Votre Grandeur de vouloir, en me continuant Sa gracieuse Protection, me faire la grâce de décreter favorablement cette requête. » Le 21 il s'adresse à M. Desmarais et, entre une question relative au renouvellement du papier-terrier et une affaire concernant le prévot de Pfaffenheim, il fait comme par hasard et sans réflexion, un appel à ses bons sentiments pour gagner son suffrage dans cette nouvelle démarche : « J'ose aussi, Monsieur, vous supplier de vouloir m'honorer de vos bontés pour ce qui fait l'objet de la requête des magistrats de Rouffach jointe à ma dernière, à M. de Blair. »

Digitized by Google

Il est contenté, et sans délai, car le 26 déjà il remercie : « M. Desmarais venant de m'envoyer l'ordonnance par laquelle Votre Grandeur veut bien autoriser les magistrats de Rouffach à me faire remise, par forme de gratification, de cent treize pièces de bois qu'ils m'ont accordées, j'ai l'honneur d'en faire mes plus respectueuses remerciements à Votre Grandeur et de la supplier de vouloir être persuadée que cette nouvelle marque de ses bontés va me porter à redoubler d'ardeur pour ce qui peut Lui plaire, heureux mille fois si j'en puis trouver l'occasion. Ce qu'il y a de très-vrai, Monseigneur, c'est que je ne négligerai jamais de la chercher ni d'en profiter toutes les fois qu'elle se présentera, tant j'aurai toujours l'envie de mériter près de Votre Grandeur. »

(Fin de la première partie) ANGEL INGOLD.

Digitized by Google

LA CHRONIQUE

DE

FRANÇOIS-JOSEPH WÜHRLIN

BOURGEOIS DE HARTMANSWILLER

1560-1825

(SUITE)[1]

1778 (Mars).

En cette année on fait chez nous une grosse vendange et un vin supérieur, sur 10 schatz de vigne je récolte 190 mesures. La mesure vaut 3 liv. Le sac de froment 12 liv., le mélange 8 liv., il y a beaucoup de fourrages, de fruits, de légumes et c'est, Dieu-merci, une bonne année.

Anno 1778 soll der Mars Regieren.

In disem Jahr gibts bey uns ein grossen herbst unt ein haupt wein. ich hab an 10 schatz reben 180 ohmen wein gemaht, der ohmen gilt 3 liber, am sumer 10 liber, das fiertell weitzen 12 liber, das fiertell mischellfrucht 8 liber. es gibt vüll füeter obs unt gemiess, unt wahr gott sey dank ein guethes Jahr. In-

1. Voir la livraison de septembre-octobre 1900, p. 543.

Digitized by Google

En cette année, à la Toussaint, les inondations ont été si grandes que depuis 100 ans on n'en a eu de pareilles. Le pont dit Exbruck, construit en pierres de taille, a été emporté, ainsi que le Thanerbruck, également construit en pierres de taille. La maison commune et beaucoup d'autres maisons particulières qui étaient près de l'eau, ainsi qu'à Guebwiller près de 15 maisons et tout Isenheim étaient immergés. Cette grande crue ne provenait pas seulement des fortes pluies, car on a trouvé dans les montagnes beaucoup d'ouvertures d'où l'eau était venue.

En cette année les gens (Leyt) ont fait beaucoup de fausses quittances au préjudice des juifs,[1] mais cela ne leur a pas beaucoup servi; cependant ils ont obtenu des termes, 4 à 5 pour se libérer.

1779. Le soleil.

En cette année on fait assurément beaucoup de vin, mais pendant trois jours avant la vendange il est sur-

---

disem Jahr, an allerheiligen, hat es ein grosswasser geben so in 100 Jahr keines also gewesen ist es hat die Exbrukh genomen so mit Lauter quaterstein gemacht wahr, wie auch die Thanerbruckh so auch mit quaterstein gemaht wahr, unt das Rath hauss, unt vill hiser so am wasser gestanden seint, wie auch zu Gebwüler bey 15 heiser, unt Isenen ist gantz im wasser gestanten. das grosse wasser ist nicht nur alein vom starckhen Regen weter gekomen, dan sie haten vüll offnungen in den bergen gefünten so dass wasser aus den bergen komen wahr. In disem Jahr haben die Leyt den Juten falschen Quitungen gemaht, aber sie hat sie wenig genutzt. Doch haben sie thermin bekomen, 4 unt 5, das sie die Juten zahlen kenen.

Anno 1779 soll die Sonnen Regieren.

In disem Jahr gibts zwar vill wein, aber 3 tag vorherbst ist ein gfrist gekomen unt das drey tag hinter ein anter, am ersten

1. Voy. au sujet des fausses quittances, *Revue d'Alsace*, Véron-Réville 1864, p. 291 et suiv.

Digitized by Google

venu une gelée telle que, le premier jour, dans mon jardin les grappes que nous recueillions sonnaient comme de la pierre quand on les jettaient dans le baquet. Vers 10 heures il a fait si chaud qu'ils ont dégelé, mais les grains ont laissé couler des gouttelettes jaunes comme du miel et sucré; c'est ainsi que la force (Krefte) s'en est allé. Premièrement, ils ont donné peu de moût et le vin est devenu gras (laugig) et avait un goût de lessive. Sur 10 schatz de vigne, j'ai récolté 100 mesures. La mesure vaut 3 livres, le sac de froment 12 liv., le mélangé 8 liv. Il y a beaucoup de grains et de foin; mais peu de regain, de fruits et de légumes. La sécheresse de l'été a été si grande que les moulins n'ont pu marcher. Tout est encore au même prix que l'an dernier, mais la chaussure a haussé; il y a un droit de timbre sur le cuir qui fait que nous payons 4 liv. 10 s. la paire de souliers pour homme et jusqu'à 5 liv. pour les grands.

Autrefois nous n'avions que trois contributions : 1. l'impôt royal (ou don gratuit), 2. l'affouragement (impôt des

---

Tag so mir glessen im weingarten so seint die tribell gefroren, wan man sie in die Erglen keyt hat, haben sie gebobelt wie stein, umb 10 uhr ist So warm worten unt seint witerum auf gefroren, da seint an den beren Trepflen gewessen gell wie honig unt zukhersiess, also ist die krefte daraus komen. Erstlich hat es wenig most geben, unt der wein wahr Laugig worten, unt hat ein Laugen geschmacht bekomen. ich hab an 10 schatz reben 100 ohmen bekomen, der ohmen gilt 3 liber, das fiertell weitzen 12 L.; die mischell frucht 8 L., es gibt vil frucht unt hey, aber wenig ähmed, unt wenig obs, unt gemiess. Es war ein Trockhener Sumer, das die Miller niht mahlen kenen. Es ist noch ales im preyss wie in den vorigen Jahren aber die schue schlagen auf, es ist der stempfell aufs Leter komen. Jetz mien mir fir ein par manerschue 4 L. 10 Su zahlen, auch fir die grosse 5 L., vor haben mir nur drey Register gehabt namlich das Konigsgelt, 2 der fueteresch 3 der 20sten. Jetz haben Mir noch

Digitized by Google

frais communs), 3. le vingtième. Maintenant nous en avons encore deux autres, à savoir : 1. l'impôt pour la province, qui est plus lourd que les trois premiers, 2. le subside pour les 24 comtes de Strasbourg,[1] car nous sommes arrivés au régime des chevaliers *(Ritterstand)* et bientôt nous serons réduits au régime des mendiants *(bettelstand)*, car nous devons livrer tout le produit de nos petits biens de sorte qu'après avoir payé la seigneurie et les registres royaux et livrer la dîme, il ne nous reste plus grand chose. C'est pourquoi la propriété est à vil prix, personne ne cherchait à acquérir et l'on se préoccupait seulement d'avoir de quoi se tirer honnêtement d'affaire.

1780. Vénus.

Bonne vendange moyenne et bon vin en cette année. Sur 10 schatz de vignes, j'ai récolté 60 mesures. La

---

zwey bekomen nemlich die Lantskosten die seint noch hocher als die antere ale drey unt das subsiten gelt fir die 24 graffen in strassburg, dan mir seint unter der Riterstant gekomen aber balt in der bettelstant. Da haben mir der gantzen Zins von unserem giethlen miessen geben, dan biss mir die herschafft unt die ville Register unt der zehnten bezalt haben, ist unss nicht vill über blibcn, darum seint die giether so wohl feill. es hat niemand noch den gieter getracht, dan wan er Nur gehabt hat das er sich Ehrlich durch bringen kan.

Anno 1780 soll die Venus regieren.

In dissem Jahr gibts ein Guethen mitell herbst unt ein guethen wein; ich hab an 10 schatz Reben 60 ohmen gemacht,

1. L'auteur paraît confondre ici ces deux impôts avec ceux établis pour subsides au Conseil Souverain d'Alsace et pour frais occasionnés par la tenue de l'assemblée provinciale à Strasbourg. Le premier impôt existait dès l'origine du Conseil, tandis que l'assemblée provinciale ne fut créée qu'en 1787. Disons encore qu'elle était composée, non de 24 mais de 48 membres.

Digitized by Google

mesure vaut 4 liv., le sac de froment 18 liv., le mélangé 10 liv. Il y a beaucoup de grains, de foin et de regain, beaucoup de fruits et de légumes.

En cette année, les pauvres curés se sont plaints auprès du Pape de ne pas avoir assez de prébende pour s'entretenir. Alors, au lieu des 3 liv. 10 sous pour un enterrement, il leur accorda 6 liv. 10 sous, mais les riches curés voulurent avoir aussi ce que les pauvres curés avaient obtenu : ainsi on nous fait payer 6 liv. 10 sous pour un mariage comme pour un enterrement et à partir de ce moment nous devons de même livrer la dîme du trêfle ; ils arpentent les champs et prennent le dixième pied. Ils ne savent bientôt plus ce qu'ils feront de nous.

1781. Mercure.

Bonne moyenne vendange en cette année. J'ai récolté sur mes 10 schatz de vignes 70 mesures de vin. La mesure vaut 3 liv., le sac de froment 12 liv., le mélangé 8 liv. Il y a beaucoup de grains et de foin, mais

---

der ohmen gilt 4 liber, das viertell weitzen 18 liber, die mischell frucht 10 liber, es gibt vill frucht, hey unt ähmed, auch vill obs unt gemiess. In dissem Jahr haben sich die armen Pfarher beim bapst beklagt das sie wenig pfrunt haben, das sie sich nicht kenen erhalten. also hater an statt das sie vom vergraben nur die drey 3 L. 10 Su gehabt, hater ine 6 L. unt 10 Su gemacht, unt wie die armen Pfarheren erhalten haben so habens die reichen auch wolen haben. also miessen mir vom hochzeit machen zahlen 6 L. 10 Su unt vom vergraben das Namliche unt dato miessen mir im der Klezehnen geben, sie mesen die ackher aus unt nemen die zehnte Stuethen, sie wisen balt nicht was sie machen mit uns (machen wollen).

Anno 1781 soll der Mercury regieren.

In disem Jahr gibts ein gueten Mitellherbst; ich hab an 10 schatz reben 70 ohmen wein gemacht, der ohmen gilt 3 liber, der weitzen 12 L.; die mischell frucht 8 L.; es gibt vill frucht

Digitized by Google

peu de regain, de fruits et de légumes, parce que pendant l'été la sècheresse a été si grande, que tout a séché sur pied.

Les cinq contributions ont été augmentées au point que nous payons le double de l'année passée ; c'est ainsi que l'impôt absorbe tout l'intérêt que nous retirons de nos petits biens.

En cette année on m'a nommé bangard avec Etienne Kauffman. Nous devons garder tout le ban à peu près à titre gratuit. Nous recevons de chaque cultivateur une gerbe. Nous les avons battues en grange et nous en avons retiré chacun 5 boisseaux de blé. Chaque cultivateur qui récolte du blé, doit aussi une gerbe au Maitre d'école, indépendamment d'un demi boisseau que chaque bourgeois et manants doivent lui délivrer à la fête communale.

Du reste les prix du bois, des échalas et du fer sont ceux de l'an dernier.

Le blé de fête patronale revenait à l'instituteur suivant un usage plus ancien que mes souvenirs.

1782. La Lune.

Grosse vendange et vin excellent, sur mes 10 schatz

---

und hey, aber wenig ähmed, auch wenig obs vnt gemiess, dan mir haben ein Trukhene sumer so alles ab teret, unt die 5 Register versterkhere Sie, dan mir mien noch ein mahl so vill zahlen als im verflossen Jahr; also miessen Mir gantz der Zins von unserem Giethlen geben. In disem Jahr haben sie mich unt der steffan Kauffman zuc bahnwarter gemacht, unt miessen der bahn schier umbsonst hieten : mir bekomen von ein Jeten baur ein garb, da haben mir sie getrest : es hat ein Jeten 5 sester weitzen bekomen. dem schuellmeister muess auch ein Jeter der frucht pflantzt ein garb geben unt ein Jeten burger oter hintersäss alen Jahr ein halben sester Kilberkorn. Sonst wahr das holtz, stekhen, eisen im breys wie vorigen Jahren. Das Kilberkorn ist alzeit gewesen wie ich denkhen mag in schuellmeister.

Anno 1782 soll der Mont regieren.

In disem Jahr hat es ein grossen herbst gegeben unt ein

Digitized by Google

de vignes, j'ai récolté 190 mesures de vin. La mesure vaut 3 livres, le sac de froment 12 liv., le mélangé 8 liv. Beaucoup de grains, de foin, de regains et de fruits. C'est une bonne année, mais une année malheureuse, car en cet hiver est survenue une maladie épouvantable dans la population, elle commence au bas du village près des trois mares. Elle attaque les gens à la nuque et ils ont la fièvre scarlatine chaude[1] et quand les taches deviennent bleues ils sont perdus, ils deviennent fous, ils chantent et veulent toujours s'en aller, ne repoussent ni la nourriture ni la boisson. Nous avons deux médecins, nommés par le gouvernement M. Méglin et M. Walterspill de Soultz. Ils n'ont rien pu faire. Il y avait, cet hiver, au bas du village, des maisons entières dont les habitants étaient malades, près de 200 personnes. Si quelqu'un avait la moindre faiblesse de constitution l'épidémie l'enlevait; la plus grande partie a succombé au printemps. Cet hiver et au printemps on comptait

---

haubt wein. ich hab an 10 schatz reben 190 ohmen wein gemacht, der ohmen gilt 3 liber, das fiertell weitzen 12 L.; die mischell frucht 8 liber, frucht unt hey, ähmet unt obs gibts vil unt wahr ein guetes Jahr, aber ein unglickhlis Jahr dan disen winter ist ein erschräkhliche Krankhheit unter die Leyt komen unt fangt im Niterdorff bey den drey Lahen an: es greifft die Leyt an im gnig und sie bekome das hitzige fleckhfieber,[1] dan wan eins ein blauen flekhen bekombt so ist ereweg. sie werden gantz Narisch, sie singen unt wollen alzeit furt, unt megen wohl Esen vnt Trinkhen, mir haben zwen Tohter von der Regierung bekomen nemlich der Tohter Möglin und der Walterspill von Sultz. Sie haben Nichts kenen machen : es waren dene winter im Niterdorfi gantz heisser krankh gelegen: bey 200 Persohnen. wan einer ein wenig ein fehler gehabt so hats in genomen. es seint der meren theil ann frie Jahr gestorben; es seint dene

1. Das hitzige Fleck-Fieber. La scarlatine ou rougeole maligne.

Digitized by Google

85 décès. Ma femme, Agnès Glentzlin, a succombé aussi le 20 juin, à l'âge de 31 ans. Il est mort plus de personne, encore jeunes que de personnes âgées. Pendant toute la journée la cloche annonçait soit le viatique soit le décès. L'épidémie était contagieuse. Ce n'est pas sans danger que l'on visitait les malades.

Le 26 novembre je me suis remarié avec Marguerithe Lapp de Wuenheim. [1]

1783. Saturne.

Petite vendange cette année. Les vignes ont été gelées à la Saint-Georges. Elles avaient déjà des bourgeons grands comme une fève et si la gelée les eut épargnées comme à la montagne où elle n'est pas arrivée on aurait fait une grande vendange. Sur mes 10 schatz de vignes je n'ai récolté que 12 mesures de vin et sur un schatz et demi situés a Wuenheim, et appartenant à ma femme, j'ai récolté 15 mesures. La mesure

---

winter unt frue Jahr 85 Persohn gestorben. Mein frau Agnes Glentzlin ist auch daran gestorben den 20sten brachmonath 1782, Ihres Alters 31 Jahr. Es sterben mer Jungen als alten. Da haben sie der gantze Tag geluted, balt zuum versehn, balt ins Ent. Die suht wahr erblich es ist nicht gueth zue dene Leyt gehen wo krankh seint.

Den 26sten 9bris 1782 hab ich widerum hochzeit gemaht mit margaretha Lappin von Wuenheim.

Anno 1783 soll der Saturny regieren.

In diesem Jahr gibts ein kleinen herbst, die reben sein alhier an Gergen Tag verfroren es seint schon bamblen wie bonen unt in den berg reben wo das gefrist nicht ist hinkomen hat es ein grossen herbst gegeben. Ich hab an meine 10 schatz reben 12 ohm wein gemaht unt an der frau ihren anter halben schatz zue Wuenem 15 ohmen, der ohmen gilt 8 L., der weitzen 30, die mischell frucht 18 liber, es gibt vill frucht unt gemiess unt

1. Le veuvage du bon Wührlin n'avait donc duré que cinq mois.

Digitized by Google

vaut 8 livres, le froment 30 liv. et le mélangé 18 liv. Il y a beaucoup de grains et de légumes, du reste tout a bien réussi. Pendant la fenaison, la foudre est tombée sur le clocher de l'église, a percé la voûte du dessus des cloches, labouré la porte et brisé la petite statue de St. Wendelin qui est au-dessus de cette porte. Blaise Frey qui sonnait a été renversé sur la figure, mais n'a eu aucun mal, tandis que Wendelin Gross qui sonnait avec la petite cloche a été frappé à mort sur le coup, il a été étouffé : c'était un jeune homme de 15 ans, fils de François Gross.

1784. Jupiter.

Petite vendange cette année. La vigne a été coulée après sa floraison. Sur 12 schatz de vigne je n'ai récolté que 9 mesures de vin. La mesure vaut 8 liv., le sac de froment 30 liv., le mélangé 18 liv., il y a peu de toutes récoltes. C'est une dure année manquée.

En cette année, j'ai du collecter l'impôt royal et j'ai perçu sur notre petit ban 4500 liv. pour les cinq

---

ist sonst ales wohl gerathen. In disem heywet hat das doner wetter in der kirch thurn geschlagen unt ist strall durch gewelb hindurch in glockhen haus unt die kirchthir verkratz unt durch der thurn hin durch unt das kleine wentelinus biltlen so oben der kirch thir stehed verschlagen. Der blassy frey hat gelüten unt ist gleich aufs gesicht gefahlen unt hat im Nichts gethan, aber der wentling gross hat an der kleine glockh geluten unt ist Tott bliben, er wahr verstikht : ist ein gnab von 15 Jahr, des frantz Grosse sohn gewesen.

Anno 1784 soll der Jubiter Regieren.

In disem Jahr hat es ein kleine herbst geben. die Reben sein nach dem bluest verrissen. ich hab an 12 schatz reben 9 ohmen wein gemacht. der ohmen gilt 8 L., das fiertell weitzen 30 L., die mischell frucht 18 liber. es gibt ales wehnig und ist ein hartes fehl Jahr.

In disem Jahr hab ich die königliche anlagen miessen einziegen unt hab fir unsser bähnlin eingezogen in dene 5 Re-

Digitized by Google

contributions. J'ai du les verser à Soultz entre les mains du Bailli, M. Bach. J'ai eu un salaire de 10 livres pour la perception des cinq contributions.

1785. Mars.

Encore une petite vendange cette année. Les vignes ont encore été coulées après leur floraison. J'ai fait 8 mesures de vin sur mes 12 schatz de vignes. La mesure vaut 15 liv. et le vieux en vaut 20. Peu de toutes récoltes. L'année est encore plus mauvaise que la dernière. Il est donc inutile d'en parler davantage. Ces trois années malheureuses sont une punition de Dieu.

1786. Soleil.

Grosse vendange. J'ai fait 220 mesures de vin sur mes 12 schatz de vignes. La mesure vaut 8 livres, le sac de froment 20 liv., le mélangé 20 liv. Des grains, du foin, du regain, des fruits, des légumes, de tout cela, Dieu merci, il y a suffisamment. Tout est aux mêmes prix que l'an dernier, acceptée la paire de souliers : j'ai dû payer 6 liv. pour la mienne. C'est l'augmenta-

---

gister 4500 L. unt daselbe im ober ambtman Bach miessen lifferen auf Sultz unt hab fir meine geng bekomen 10 liber fir mein Lohn fir die 5 Register.

Anno 1785 soll der marx regieren.

In disem Jahr gibt witer ein kleine herbst. die reben sein witer nach dem bluest verriesen. ich hab an 12 schatz reben 8 ohmen gemaht, der ohmen gilt 15 L., und der alte wein 20. es gibt ales wenig und ist noch ein schlechter Jahr als das förterigen. es ist nicht derwert das man Etwas darvom schreibt. die drey unglückhliche Jahr sein straffen gotes gewesen.

Anno 1786 sonen Jahr.

Gibts ein Grossen herbst. ich hab an 12 schatz Reben 220 ohmen wein gemacht. der ohmen gilt 8 liber, das fiertell weitzen 20 liber, die mischell frucht 12 L., frucht, hey, ähmed, obs, gemiess gibts Gott sey dankh ales genueg. Es ist ales im Preys wie forigen Jahren, als firs bahr schue muess ich 6 liber zahlen.

Digitized by Google

tion du timbre auquel le cuir est soumis au tannage, qui est cause de cela.

1787. Vénus.

Bonne demie vendange cette année. J'ai fait 136 mesures de vin sur mes 12 schatz de vignes. La mesure vaut 10 liv., le sac de froment 24 liv., le mélangé 15 liv., beaucoup de grains, de foin, de regain et de fruits ; mais il arrive un grand malheur : les pommes de terre rouges ont péri. Depuis trois ans elles étaient devenues grumeleuses. Nous en avions des rondes, des alongées, des petites souris et des blanches précoces ; toutes sont devenues grumuleuses (*grüsslich*) et ont jeté des germes. Dans la Basse-Alsace, près de Langen-Kandel, elles n'ont pas péri ; elles sont encore comme autrefois. Les Anabaptistes du Weckenthal[1] en ont fait venir d'autres. Elles sont blanches et ont une odeur de rave. Alors nous en avons acheté à Weckenthal et les avons plan-

---

das macht der agsio so der stempfell beim gerben aufs Leter geschlagen wirt.

Anno 1787 Venus Jahr.

Gibts ein gueten Mitell herbst. ich hab an 12 schatz reben 136 ohmen wein gemacht. der ohmen gilt 10 L., das fiertell weitzen 24 L., mischell frucht 15 L. es gibt vill frucht, hey unt ähmet, auch vill obs, aber ist ein gross unglükh : die Rothe artäpfell seint gantz abgangen sie seint schon bey 3 Jahr grüsslich worten, mir haben gehabt rote runten unt lange rote unt rote müssärtäpfell unt weisen früen; es seint alen miteinanter grüsslich worten unt Nimmer gewachsen. Aber im Niter Elsass bey Langen Kantell seint sie Nicht abgangen unt sie seint noch. Da haben die Teiffer von Wekhenthall[1] antere lassen bringen, sie seint weyss vnt schmeckhen wie Rueben. Da hab mir zue Wekhenthall gekaufft unt gesetzt. Da haben mir im überfluss bekomen, aber sie seint nicht so gueth wie die alten gewesen

1. Métairie sur l'emplacement d'un ancien château des comtes de Waldner, à peu de distance de Hartmansviller.

Digitized by Google

tées. Depuis, nous en avons à foison, mais elles ne sont pas aussi bonnes que les anciennes et n'engraissent pas les porcs aussi bien que les rouges.

En cette année et pendant toute l'automne, on a vu une comète qui, vers neuf heures du soir, était au-dessus de Wittelsheim ; elle était longue comme un peuplier et se dirigeait vers la France comme un balais. Ce qu'elle signifiait, nous l'avons appris dans la suite.

1788, règne de Mercure, le grand hiver.

Cette année il y eut grande vendange et vin excellent; j'ai fait dans 12 schatz de vigne 280 mesures de vin. La mesure vaut 3 livres et en automne 20 livres. Le quartaut de froment vaut 20 livres, le mélangé 20 livres. Il y eut beaucoup de blé, de foin et de regains et beaucoup de légumes, surtout beaucoup de pommes de terre pour les porcs; ce fut une bonne année. Mais le jour de la St. André [1] où je suis allé à Guebviller à la foire, il commença à neiger et la neige continua de tomber presque tous les jours jusqu'à la fin de mars avec un

---

seint, unt Mesten auch die sey Nicht so güeth. In disem Jahr, ist das gantz spät Jahr ein Cometh stern gewesen abends umb 9 uhr, ist er gewesen oben Witelsheim vnt ist gewesen lang wie ein wisbaun unt tat sich gegen Frankreich wie ein bessen; was er bedeited, haben mir noch gehents erfahren.

Anno 1788 soll der Merckhury regieren, der kalten Winter.

In disem Jahr gibts ein grossen herbst unt ein haubt wein ; ich hab an 12 schatz Reben 280 ohmen wein gemacht; der ohm gilt 3 liber unt am spat Jahr 20 liber, das fiertell weitzen gilt 30 L.; die mischell frucht 20 liber, es gibt vill frucht, hey unt ähmed, vnt vill obs vnt gemiess, absonter vill sey-ärtäpfell, unt ist ein guetes Jahr. Aber am *Antres Tag* bin ich zue Gebwiller gewessen auf dem Jahrmerk, da fangt es an zue schneyen unt schneyed schier alle Tag biss ausgehendes Mertzen, unt der

1. Le 30 novembre.

Digitized by Google

vent du nord très violent et terriblement froid, de sorte que presque tous les arbres furent gelés. J'ai eu 49 noyers, 10 arbres fruitiers et trois grands porcs de gelés. Les deux autres porcs me sont restés. J'avais mis cependant tous les cinq dans une étable fermée avec de la paille, et ils étaient déjà grands. J'ai dû faire du feu toute la journée dans le poêle, car le bois ne me faisait pas défaut. J'en avais amené en automne 8 cordes. Trois de mes enfants ont eu la petite vérole : Catherine, la plus grande, est morte, et Jean-Jacques est venu au monde. Tout l'hiver il y eut 4 pieds de neige dans la campagne, nous dûmes tracer des chemins dans la forêt, sur les routes et dans le village afin que nous puissions aller à l'église. Dans notre cour et dans le village nous dûmes amonceler la neige à la hauteur d'une perche à houblon. Cette année j'ai été trésorier de la commune et j'ai perçu dans notre commune 3700 livres, mais j'ai de nouveau dépensé la plus grande partie pour frais communs.

Niterwint kombt so starckh unt so grausam kalt und dauret biss ausgehends mertz; da wahren schier alen beim verfroren; mir wahren 49 nussbeim unt 10 obsbeim unt drey grosse sey im stall, unt den anter zwo seint entlich noch davon komen. Ich hab alen finffen in einem stall gehabt unt wohl mit strau; die sey seint gross gewessen; unt hab ein gantzen Tag gefeyrd in der offen, dan an holtz hab ich kein mangell gehabt. Ich hab am spat Jahr 8 kloffter holtz zue gefiert. Und drei Kinter haben die birblen gehabt, unt das gröste Catharina ist gestorben, unt der hans Jacob ist auf die welt komen. Es wahr der gantze winter 4 schue Tieff schne auf dene befelter gelegen, mir haben in der walt und die strass miessen bahnen, unt im dorff das mir in die kirch kenen, im hoff unt im dorff haben mir heltstangen hoch schne auf ein anter keyt. In disem Jahr bin ich gemein Tressorier gewesen unt hab in unserer gemein 3700 liber gelt eingezogen, unt auch der besten theil witerum ausgeben fir gemein kosten.

Digitized by Google

1789, règne de la Lune.

Cette année il y a eu une petite vendange, car on a dû couper les vignes dans tout le pays et elles durent rejeter de la souche; cependant elles jetèrent un grand sarment, alors nous avons laissé subsister un sarment et un scion, et j'ai fait dans 12 schatz de vignes 10 mesures de vin. La mesure de vin nouveau se paie 10 livres et le vieux 20 liv. Nous eûmes beaucoup de grains, de foin, de regain et de légumes. Dans cette année commença la Révolution en France. Louis XVI épousa en 1772 Catherine,[1] fille de l'empereur d'Allemagne, François Ier. Alors le roi à cause de cette reine, tomba dans de grandes dettes, et l'on nomma comme ministre M. Necker de Genève. Celui-ci fit élire dans toutes les provinces des députés au nombre de 36 par province : 12 du clergé, 12 de la noblesse et 12 du tiers-état. Nous dûmes voter à Isenheim dans l'église des Antonites. Ainsi près

---

Anno 1789, soll der Mont regieren.

In disem Jahr hat es ein kleinen herbst gegeben, so man die reben im gantze lant hat miessen abhauen, unt so sie haten miessen auf den stumpf ausschlagen, und haben doch auf den stumpf ein grosse gerten getriben, da haben mir ein gert unt ein gnebell lassen stehen, da hab ich an 12 schatz reben 10 ohmen gemacht, der ohmen neyen wein gilt 10 L., unt der alten 20 L.; das fiertell weitzen 40 liber, mischell frucht 30 L.; frucht unt hey, Ehmed vnt gemiess gibts vill. In disem Jahr fangt die Rewollution an in frankreich. Lutwig der 16ten hat sich verheyrath mit Catherina, des Teitschen Kayser Frantz den 1ten Tochter, 1772. Also ist der könig mit dieser königin in ein grossen schulten Last gekomen; also ist erwehled worten fir ein Minister her Neckher von Gempf, dieser hat in allen provintzen debutierten Lasen erwehlen von ein Jeten provintz 36 man : 12 vom geistliche stand, unt 12 vom atell stand, unt 12 vom bauren stant. Mir haben zue Issene, in der antonier Kirch,

1. On sait qu'elle s'appelait Marie-Antoinette. C'est une erreur de notre chroniqueur.

Digitized by Google

de 1800 députés se réunirent à Paris et le ministre M. Necker, soumit à ces députés toutes les manières de solder les dettes royales. Mais la noblesse et le clergé se tinrent ensemble et voulurent faire supporter tout le poids des dettes par le tiers-état. Alors celui-ci se défendit et dit que les nobles n'avaient encore jamais payé aucune imposition foncière de toute leur fortune et que les prêtres et religieux n'en avaient également jamais payé, que les riches nobles avaient plus d'argent et les couvents encore plus que les pauvres paysans. Car ceux-ci par suite de très grandes charges devaient donner tout le revenu de leurs biens. Cependant les plaintes du tiers-état ne furent pas acceptées, et le roi se mit avec la noblesse et le clergé et tint avec eux; le pauvre tiers-état fut méprisé. Alors tous les bourgeois mirent des cocardes aux chapeaux et le menu peuple des rubans bleus, rouges et blancs et ils se précipitèrent sur l'hôtel (de ville), y prirent 40000 armes neuves, nommèrent parmi eux

---

miessen erwehlen. Also seint bey 1800 debutierten zue Paris zue samen komen. Also hat er h. Nekher als minister dene debutierten ales vorgetragen, wie man des kenigs schulten kann bezahlen. Also hat der atell stant unt der geistliche stant zuesamen gehalten, unt der schulten last auf der bürger stand stossen wollen. Aber der bürger stant hat sich geweigerd und gesagt das die atell Leyt niemahl von ihren giether grunt steyr von ühren im vermögen nach bezahlt haben, unt die Geistliche unt Kloster Leyt auch niemahl kein grunt steyr bezahlt haben, unt das mer gelt bey den reichen Etell Leyt unt auch vill mer in den Clester seye, als die armen bauren haben, dan sie miessen durch die sehr grossen anlagen völig den Zinss von ühren güether geben. Also ist dem burger stant seine klagen nicht angenomen worten, unt der König ist zuem atell unt geistliche stant getreten unt auch zue ühnen gehalten unt der arme burger stant verachted. Also hat der gemeine burger stant gugarten auf die hiet gemacht, unt der gemeine böbell blau, rothe unt weise bant, unt sein auf das hotell loss unt haben 40000 ney

Digitized by Google

des généraux, des colonels et des officiers, formèrent une grande armée et se battèrent avec la noblesse et le clergé. La Révolution fut ainsi commencée, et la guerre qui éclata dura près de trente ans, comme on le verra plus loin. Le tiers-état forma une convention et plaça le comte de Mirabeau comme président. Beaucoup de nobles et de membres du clergé tinrent avec la bourgeoisie, car ils avaient vu qu'elle avait raison et deviendrait maîtresse. Les gardes françaises et les soldats de régiments entiers se mirent avec la bourgeoisie. Plus d'un jeune soldat devint officier, même général ou maréchal, comme à Soultz M. Werlin, à Rouffach M. Lefebvre et à Colmar M. Rapp qui sortaient tous les trois de pauvres maisons, comme aussi M. Kellermann de Strasbourg qui devint maréchal. Ils prirent le roi, la reine, sa sœur Elisabeth et son fils, et la noblesse sortit du pays pour aller la plupart en Angleterre. Mon beau-père Joseph Lapp a vu tout cela.

---

gewehr heraus genomen, unt Generall, obersten, oficier, unter ühnen gemacht unt ein gross arme gemacht, unt mit dem geistliche unt atell stant geschlagen unt ein Rewollution angefangen. Also ist der Krieg angegangen wie folgend so bey 30 Jahr gethaurt hat. Also hat der burger stant ein rewollution unt ein Conventsion aufgerichted, unt der graff von Merabo als president gesetzt. Es haben auch vill atell Leyt unt geistliche zuem burgerstant gehalten, da sie gesehen haben das sie recht haben unt auch Meister werten. Auch die gartefrantz unt gantze regementer seint die soldaten zuem burgerstant gefallen, unt ist ein mancher armer soldat zuem oficier worten, auch so gar generall unt feltmarschall als wie in Sultz der her Werlin, unt in Rufach der her Lefeber, unt in Collmar der her Rab, die ale drey arm von haus gewesen, wie auch der her Kellerman von Strasburg ist feldmarschall worten. Sie haben der König unt die Königin, unt sein schwester Elisabeth unt sein Sohn genomen unt die Eteleit seint zuem Lant heraus, der merete theil in Engellant; dis ales hat mein schwager Joseph Lapp gesehen.

(A suivre).

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Un artiste alsacien : MARTIN FEUERSTEIN

Parmi les artistes modernes dont s'honore l'Alsace, à coup-sûr l'un de ceux qui méritent le plus notre admiration, est le professeur Martin Feuerstein.

Né à Barr le 6 janvier 1856, M. Feuerstein hérita de sa vocation de son père, modeste *ymaigier* de petite ville, dont les œuvres témoignent d'un sentiment artistique profond, et en reçut les premières leçons. Après quelques années d'études littéraires au Collège libre de Colmar, M Feuerstein séjourna à Munich. La capitale de la Bavière, si elle est malheureusement le centre de production des regrettables pacotilles, doucereuses et niaises, qui encombrent trop souvent nos églises, possède aussi une académie d'art justement renommée. Après y avoir étudié pendant 5 ans, M. Feuerstein passa ensuite quelques années à Paris, et c'est ainsi qu'on trouve dans ses œuvres, comme on l'a remarqué, l'élégance et la netteté de l'art français. Après cela, l'Italie, pendant toute l'année 1882, fut parcourue et étudiée par notre artiste. Depuis 1898 il enseigne l'art chrétien dans cette même académie de Munich où il avait été élève, et où un autre de nos compatriotes, le sculpteur H. Waderé de Colmar occupe aussi une chaire.

Nombreuses sont dans notre pays les églises qui s'enorguellissent de posséder un tableau ou une fresque de Feuerstein, ou un vitrail exécuté d'après ses cartons. On trouve de ses

Digitized by Google

œuvres à la Madeleine, à Ste-Barbe et à la Toussaint de Strasbourg, à Stotzheim, Marienthal, Monsswiller, Mommenheim, Bernwiller, Geberschwihr, Obernai, Nothalten, Thann, Thierenbach, Rossfeld... etc.... C'est à la Madeleine de Strasbourg, — dont l'intelligent pasteur, ami si éclairé de l'art et de l'histoire de notre pays, a su l'un des premiers distinguer le talent de Feuerstein, — qu'on peut le mieux se rendre compte de l'habile facture du maître. On y admirera surtout l'épisode de l'arrivée à Marseille de la famille de Béthanie. Heureuse d'être en vue des côtes de France, Madeleine debout au milieu de la barque, étend les bras et jette vers le ciel un regard de reconnaissance. Elle porte un manteau blanc sur une robe grise, entre Marthe les mains jointes et Marcella vêtue de vert olive. Ces deux dernières ont les coiffes blanches et les costumes pittoresques du XVe siècle. A genoux sur le devant de la barque, l'évêque Maximin regarde aussi le Ciel, en face de cette belle terre de Provence vers laquelle les flots d'azur portent la barque légendaire. Assis vers la proue, calmes et reconnaissants sont aussi Lazare et Sidonie l'aveugle : celle-ci porte la main à ses yeux qui ne peuvent point voir. Tandis que la mer et la cité des Phocéens sont dans la brume, les couleurs harmonieuses des personnages de la barque se détachent admirablement sur le ciel vaporeux.

A Obernai aussi, et notamment dans la grande fresque de l'Adoration des bergers et des mages, il y a des parties superbes. Non moins belle est cette Multiplication des pains, à laquelle j'ai vu Feuerstein travailler courageusement malgré la grave ophtalmie dont il souffrait à ce moment. Une splendide esquisse de cette dernière œuvre, de composition supérieure encore à la peinture d'Obernai, se trouve au Musée de Strasbourg.

Il y a dans toutes ces peintures une harmonie de couleurs incomparable, une puissance de facture qui vivifie les formes en faisant disparaître le raffinement de la technique qui y est d'une si rare perfection.

Parmi les dernières œuvres de M. Feuerstein il faut signaler le Chemin de croix peint pour l'église Ste-Anne de Munich, mais dont, grâce aux excellentes phototypies, en noir ou en

Digitized by Google

couleur, publiées par la maison Benziger [1], se trouvent déjà des reproductions un peu partout, en Alsace et ailleurs. Pour l'adapter à l'édifice qu'il devait orner, sévère construction de style roman, l'artiste a choisi pour son œuvre les costumes du XIIIe siècle et s'est contenté de l'essentiel dans la représentation de chaque tableau : l'ensemble reste ainsi en harmonie avec le style sérieux de l'église. On y admirera surtout, croyons-nous, le type adopté pour la figure du Christ : ce n'est ni l'homme vigoureux du type latin des premiers siècles, ni le héros germanique de l'art gothique, ni le type plus humain de la renaissance italienne; mais, comme on l'a écrit avec raison, « le « Sauveur de Feuerstein a de tout cela quelque chose et il agit « comme une personnalité finie qui a un extérieur cosmopolite. « Ce n'est pas un beau juif. Universel dans les traits comme « dans l'admiration qu'ils doivent lui attirer, il manifeste dans « l'intime de son être une haute harmonie des forces de l'âme. « Par là le Christ se présente avant tout... comme un être su- « périeur, comme l'idéal de tous les mortels. » [2] Qu'on examine à ce point de vue l'œuvre de Feuerstein, ajoute le même critique, et l'on sera ravi de cette conception splendide. « Déjà la seule figure du Christ lui mériterait la palme de haute maîtrise. »

De toutes ces scènes si admirablement variées, comme le sujet du reste le comportait, je louerai surtout la rencontre du Christ avec les saintes femmes (8e station), et la superbe descente de croix (13e station). Les divers degrés du sentiment se font voir dans la suite de ces tableaux, qui dans leur ensemble forment un tout harmonieux et puissant, qui élève le spectateur et produit en même temps en lui une profonde émotion.

Peut-être pourrait-on exprimer le regret que le côté sanglant de la Passion soit généralement atténué dans l'œuvre de Feuerstein, contrairement à ce qu'exigerait la vérité. On a beau dire que cette omission permet d'accentuer la beauté in-

1. *Un Chemin de Croix : compositions de Martin Feuerstein*. Avec une biographie de l'artiste et un texte explicatif par Joseph Popp. Einsidlen, établissements Benziger & Cie. 1899. In folio dans un cartonnage artistique, 25 fr.

2. J. Popp, Notice, p. 4.

Digitized by Google

térieure du drame du Calvaire : cela est vrai en une mesure. Mais on contribue ainsi à faire oublier ce qu'a voulu souffrir le Christ pour racheter le genre humain.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle œuvre de notre éminent compatriote est digne de ses devancières et augmentera encore la juste renommée qu'il s'est acquise dans le monde entier.

CH. ROUGE.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

Nos généraux alsaciens, esquisses biographiques, par Paul Holl. Strasbourg, imprimerie alsacienne. In-12 de 142 pp.

Le but de ce petit ouvrage est des plus louables. Il est résumé en ces quelques lignes de la notice consacrée au comte de Lobau : « Il est bon de faire revivre de temps en temps à la mémoire de la génération présente qui connaît trop peu hélas! l'histoire de sa propre patrie, de certains faits marquants et de certains personnages qui ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire si mouvementée et si variée de l'Alsace. »

Les héros du livre appartiennent à cette époque mémorable entre toutes dans les fastes de l'histoire, « où les aigles victorieuses commandaient la vieille Europe du Nord au Sud et du couchant au levant. » Ils répondent au nom de Mouton, comte de Lobau, Rapp, Kellermann, Westermann, Kléber. On a déjà beaucoup écrit sur les gloires de cette période et l'auteur confesse ingénument l'obligation où il s'est trouvé d'avoir recours aux nombreuses biographies « qui ont à peu près épuisé toutes les pièces inédites ». Cependant il ne laisse pas d'apporter de nouvelles contributions à l'histoire et nous lui savons gré de sa modestie.

Une tradition locale veut que Rapp préludât à ses victoires futures en essayant, plus souvent que de raison, la vigueur de ses poings sur le dos de ses petits camarades de la *Krutenau*, en attendant qu'il la fit sentir aux ennemis de son pays. Son père voulut le vouer au négoce. Le fils regimba et il eut raison. Rapp s'engagea. On sait le reste. Un joli détail pour finir.

Digitized by Google

Quand lors des cent jours, Napoléon expédia le général dans son pays natal pour barrer la route à l'envahisseur, et que le héros colmarien fut arrivé à Mulhouse, « en son honneur les notabilités de la ville organisèrent un bal ; vers la fin de la soirée on vint à parler de la guerre imminente et de l'invasion du territoire ; les dames également discutaient entre elles les chances et les prohabilités d'une guerre. Tout à coup une des plus jeunes proposa à ses compagnes de jurer qu'elles n'épouseraient que des Français ayant défendu les frontières. L'enthousiasme fut au comble quand Rapp reçut le serment que chacune vint prêter entre ses mains. » Des petits épisodes de ce genre mettent de la gaîté et de la variété dans le volume, qui sera lu avec fruit et plaisir par tous ceux qui auront la bonne fortune de le posséder.

Les *Affiches de Strasbourg*, cette intéressante feuille où M. Reuss, si nous nous souvenons bien, a déjà publié son histoire des rues de Strasbourg, ont eu la primeur de ces divers chapitres. Un tirage à part de cent exemplaires en a été tiré, qui forme un petit volume, joli de façon et de forme, et orné de portraits. A quand la suite ?

ANGEL INGOLD.

Monuments français en Alsace (par Charles STÆHLING), Paris. Charles Schlæber.

L'auteur de cet opuscule, avantageusement connu déjà par son *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*, nous donne ici une 2e édition augmentée et complétée d'un article paru il y a quelques années dans la *Nouvelle Revue* de Mme Adam. Cette description patriotique des monuments laissés sur la terre d'Alsace par les héros au service de la France, n'est cependant pas encore complète. L'auteur ne parle pas notamment du monument avec médaillon en bronze du général Bouat, par Danton jeune, élevé à Soultz (Hte-Alsace), à la mémoire du général mort à Suze et des enfants de la ville tombés en Crimée. On relit néanmoins avec plaisir ces pages qui réveillent tant de souvenirs souvent pénibles, toujours glorieux.

ALSATA.

Digitized by Google

Biographies alsaciennes — Georges Spetz, par A. LAUGEL. (Extrait de la *Revue alsacienne illustrée*, 1900.)

Il ne faudrait pas croire, trompé par le titre, que ce travail contient la biographie longuement détaillée d'un de nos hommes politiques ou d'une de nos personnalités industrielles. C'est mieux que cela comme but, moins comme étude : un simple aperçu sur un de nos fins artistes et sur son admirable collection, et je pense que M. Laugel ne s'est pas trompé en pensant que les belles illustrations de M. Spindler, qui accompagnent son texte, peindraient son aperçu encore mieux que sa plume.

Il y a quelques années que j'eus la bonne fortune, conduit par un vieil ami, de rendre visite à M. Spetz, et j'ai gardé de cette visite un souvenir inoubliable. M. Laugel a dit quel accueil le maître de toutes ces richesses réserve à ceux qui viennent les admirer. Il m'a semblé, en sortant de cette maison, avoir vécu quelques instants à la fois dans le monde du passé et dans une atmosphère artistique presque surhumaine.

La collection de M. Spetz renferme des pièces du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art alsatique. Krauss en a fait l'énumération un peu sèche que comportait son dictionnaire des antiquités d'Alsace-Lorraine. M. Spindler en reproduit les morceaux les plus remarquables. Citons au courant de la plume, la décollation de Ste Marguerite qui porte le monogramme de Schœngauer, plusieurs statues et un poële en faïence qui proviennent des Antonites d'Isenheim, et ces vitraux de Guebwiller à propos desquels circulent plusieurs légendes. Knoll raconté l'une d'elles dans la Revue d'Alsace de 1861, p. 479. La collection Spetz renferme aussi une crédence attribuée à Sambin, architecte et sculpteur bourguignon. La partie inférieure de ce meuble rappelle en effet les arcades du château de Champlitte et de l'hôtel de ville de Gray qui sont l'œuvre de cet artiste.

A. GASSER.

Odern dans la vallée de Saint-Amarin, par M. SCHICKELÉ. Rixheim, Sutter, 1901. In 8° de 23.

Elégante plaquette qui reproduit avec l'*agrémentation* d'une charmante phototypie, un des savants articles de M. S. de la *Revue catholique d'Alsace* que nous avons déjà signalés à nos lecteurs.

Digitized by Google

Mélanges d'histoire bénédictine, par Dom V. BERLIÈRE. Troisième série. Maredsous, 1901. In 8°.

A signaler dans ce volume l'étude sur la *Congrégation de Bursfeld*, à laquelle nos abbayes alsaciennes furent un certain temps unies.

La diplomatie française et la succession d'Espagne, par A. LEGRELLE. Braine-le-Comte, impr. Zech, 1900.

Nous mentionnons ici ce 6e et dernier volume de l'important ouvrage de feu A. Legrelle, parce qu'il contient, en tête, une notice (« écrite avec une exactitude, une sobriété, une justesse d'expression qui trahissent derrière le fin lettré, le cœur le plus délicat », dit le *Bulletin critique*) sur l'éminent auteur du si remarquable ouvrage sur *Louis XIV et Strasbourg*.

Histoire de la ville de Guebwiller et de l'abbaye de Murbach par René DE BARY. Guebwiller, Bachmann, 1900. In 8° de 109 pages.

Comme l'auteur le dit modestement dans son *Avant-Propos*, son but a été, non de faire une œuvre de science, mais de rendre accessible à ses concitoyens, dans un ouvrage de vulgarisation, l'histoire de leur ville que « beaucoup ne savent que très vaguement ». Ce but de l'auteur a été parfaitement atteint, et il faut le louer sans réserve en souhaitant que bien des villes d'Alsace aient ainsi leur historien populaire, mettant à la portée de tous les travaux des savants de profession.

Miscellanées, par Henri BARDY. St. Dié, typographie et lithographie Cuny, 1901.

M. Bardy est un esprit très sérieux qui se joue avec aisance au milieu des questions les plus ardues d'un passé lointain. Mais cette austère qualité, sans laquelle il n'est pas de véritable historien, n'exclut pas chez lui une aimable tendance vers les régions plus sereines du rêve et de la poésie. Il s'inquiétait naguères des lutins et des gnomes qui font le diable à quatre dans les profondeurs mystérieuses des Vosges; aujourd'hui il nous conte la chevauchée tragique du chasseur noir et de sa bande infernale à travers nos monts et nos plaines. Nous sommes

Digitized by Google

presque tenté de lui chercher chicane à propos de cet article. Berlioz, si nous avons bonne mémoire, n'a fait qu'approprier *Freyschutz* aux exigences d'une scène plus vaste et à *enmusicaner*, si l'on nous passe ce barbarisme, le récitatif. Le maître français laisse une œuvre assez étendue et assez géniale — bien que trop peu généralement connue encore — pour n'avoir pas à empiéter sur la gloire rayonnante de Charles Marie de Weber.

Les fêtes nationales à Saint-Dié en l'an VI de même qu'un notice sur le *Musée de St.-Dié* ne nous paraissent faites pour intéresser les lecteurs alsaciens qu'en vertu de la sympathie et des rapports de bon voisinage qui unissent de longue date les populations des deux versants des Vosges. Retenons cependant la conclusion de ce dernier article. Elle est d'une application universelle : « La fonction d'un musée se résume en ces quatre mots :

Dispersa congrega
Congregata serva. »

Le chapitre où l'auteur nous entretient des jeunes déodatiens qui vinrent jadis s'asseoir sur les bans de l'Université de Strasbourg, touche au moins par un bout à l'histoire de l'Alsace. Quant au « *Sermon de M. le curé* » un chacun peut en faire son profit. C'est une ancienne ballade allemande que M. Bardy a trouvée « si franche, si vraie dans sa drôlatique naïveté » qu'il a jugé à propos de nous en faire part. Cela s'appelle le *Sermon de saint Antoine*. Cette page est suivie d'un mélancolique soupir à l'adresse de « nos excellents curés des villes et des campagnes qui prêchent avec une patience angélique et une infinie bonté », mais qui « hélas ! trop souvent *clamant in deserto.* »

Nous souhaitons qu'il n'en soit pas ainsi de M. Bardy lui-même, lorsque nous l'entendons jeter ce cri d'alarme : *Guerre au papier de bois*, ce papier « dont la pâte, traitée par des acides impossibles à éliminer entièrement, porte en elle-même le principe de sa destruction. » Guerre encore aux encres d'aniline « dont on se sert journellement et qui, comme chacun le sait par expérience, sont bien loin d'avoir la solidité des vieilles encres de gallate de fer. Non seulement celles d'aniline se décolorent en peu de temps mais souvent elles attaquent le tissu du papier qu'elles désagrègent. » L'auteur conjure d'une voix pressante les sociétés érudites des Vosges de s'associer à la

Digitized by Google

croisade entreprise à l'appel de M. Fortin, président de l'*Union centrale des papetiers de France*, pour faire face au danger. Faisons écho à M. Bardy; car, en vérité, il serait grand dommage si nos arrières-neveux étaient privés du plaisir de savourer les œuvres de notre éminent collaborateur.

ANGEL INGOLD.

B. EBHARDT : Die Grundlagen der Erhaltung und Wiederherstellung deutscher Burgen. Avec 20 illustrations. Berlin, 1901. Verlag von W. Ernst. (Hohkönigsburg planches 15, 16, 17 et 18.)

» Denkschrift über die Wiederherstellung der Hohkönigsburg bei Schlettstadt im Elsass (avec 6 phototypies.) In f°. Berlin 1900.

Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen :

XXIV h. GÖSSGEN. Die Beziehungen König Rudolfs von Habsburg.

XXV. HAUSSER. Das Bergbaugebiet von Markirck. Strasb. Hertz 1899 et 1900.

Geologischer Führer durch das Elsass von BENECKE, BÜCKNIG ... etc. ... Berlin, Borntræger, 1900.

Rappoltsweiler und Hohkönigsburg. Avec illustrations. Colmar, Waldmeyer, 1900. In 32 de 51 pages.

BENNER. *Catalogue raisonné du fonds Ferrette des Archives de Mulhouse*. Mulhouse, Bader, 1900. 261 pages.

HUBERT. *Die Strassburger liturgische Ordnung im Zeitalter der Reformation*. Gottingue, Vandenhœck, in 8° de LXXXIV-154 pages et 8 planches.

A. D(ENY). *Sanct Morand bei Altkirch*. Rixheim, Sutter, 1901. In 12 de 99 pp. avec 2 planches.

ZORN DE BULACH. L'ambassade du prince de Rohan à Vienne. Strasbourg, impr. Fischbach, 1901. In 8°.

Digitized by Google

Articles de revues.

Jahrbuch... des Vogesen-Clubs. XVI année. 1901. Der alte Adel der Stadt Rufach, par Th. WALTER. — Das Bürgerspital von Colmar, par A. HERTZOG. — Die Zerstörung der Strassburger Bibliothek vom J. 1870, par E. v. BORRIS. — Argentorate, par HENNIG.

Revue catholique d'Alsace. Novembre 1900 : L'œuvre Notre-Dame de Strasbourg, p. HANAUER. — Le Mont Thabor, p. A. ADAM. — *Décembre.* Dom Moreau, moine de Lucelle, par A. M. P. INGOLD. — *Février 1901.* Mgr. Ræss et la propagation de la foi. — Supplément à la biographie de Buchinger, par A. M. P. INGOLD.

Revue alsacienne illustrée (à partie de 1901 en dépôt chez F. Staat, succ. de Noiriel, 27, rue des Serruriers à Strasbourg.) 1900. N° 4. Biographies alsaciennes : G. Spetz, par A. LAUGEL, avec nombreuses illustrations. — Le théâtre alsacien, par le même. — Chronique alsacienne.

Strassb. Diözesanblatt. Novembre 1900. Dr Hauviller über den elsässischen Klerus, par D. JODER. — Die Herrschaft des Krummstabes im östlichen Ober-Elsass, par J. SCHMIDLIN. — *Février* 1901. Das Cistercienserpriorat Selhofen, par P. Reinhold.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. Tome V. 1899-1900. Die Heidenhöhle von Geberschweier, par A. HERTZOG. — Notice sur J. Th. Giorgino, par J. BECK.

Zeitschrift f. G. des Oberrheins. 1900. IV h. Elsässiche Geschichtslitteratur des Jahres 1899, par KAISER. — 1901, I h. Die Gründung der Kriegsschule des Dichters Pfeffel in Colmar, par H. PFANNENSCHMID.

Etudes des PP. Jésuites. 5 mars 1901. En Chine, extraits du Journal du P. Wetterwald (de Guebwiller).

Imprimerie F. SUTTER & Cie, Rixheim (Alsace)

Digitized by Google

L'AVANT-DERNIER BOURGEOIS
DE BELFORT

LE COMTE DE GESTAS

Si le dernier bourgeois de Belfort, reçu suivant les us et coutumes de l'ancien Régime, fut un modeste plébéïen, perruquier de son état, nommé Conrad Lasalle et natif du village de Vétrique, l'avant-dernier a été un personnage de marque, titré, officier supérieur dans l'armée française, galant homme, et qui avait eu le mérite de se faire estimer de la bourgeoisie belfortaine ainsi que de tous les habitants du pays.

Ce bourgeois *in extremis* est le comte de Gestas, colonel du régiment de *la Marine*. Son inscription à la matricule de la bourgeoisie lui donnait droit de cité et en faisait dorénavant un Belfortain. C'est à ce titre que nous croyons devoir en parler.

* * *

Sébastien-Charles-Hubert, comte de Gestas, naquit le 3 novembre 1751 à St.-Georges-de-Bonjeux (Marne), d'une vieille famille noble champenoise. De bonne heure il embrassa la profession militaire, car à dix-huit ans il servait déjà comme sous-lieutenant au régiment *du Roi*-infanterie. En 1775, il est cornette aux Mousquetaires du roi. Le 1er janvier 1784, il est nommé mestre-de-camp ou colonel du régiment d'infanterie de *la Marine*.

Digitized by Google

Ce régiment était un des plus anciens de l'armée française, puisqu'il datait du 26 septembre 1635, et son premier colonel avait été le cardinal de Richelieu. Par ordonnance du 25 mars 1716, il fut partagé en deux : *la Marine* et *Auxerrois*. Le nouveau *la Marine* fut formé des 1er et 3e bataillons de l'ancien et prit le N° 11 dans l'infanterie. Il est l'ancêtre de celui qui, de nos jours, porte ce numéro.

Après avoir été en garnison à Belfort et à Huningue du mois d'octobre 1781 au même mois de l'année suivante, il alla à Besançon, puis à Antibes, pour revenir en Alsace en juin 1788. Cette fois, il était commandé par le comte de Gestas, chevalier de Malte.

Depuis 1776, le régiment avait quitté le vieil uniforme, composé de l'habit blanc avec parements et collet noirs, poches en travers garnies de trois boutons et autant sur les parements, veste rouge, boutons et galons de chapeaux jaunes, pour prendre avec l'habit-veste de forme rajeunie, des parements et revers de panne noire, un collet bleu céleste et les boutons jaunes. Il avait gardé ses anciens drapeaux à quartiers bleus et verts. C'est avec cet uniforme et ces drapeaux que *la Marine* revint à Belfort, où il se rendit très populaire. Son colonel, jeune encore, — il n'avait que trente-sept ans — s'acquit la sympathie de tous les Belfortains, sans distinction de classes. Aussi, quand au début de la Révolution, on transforma la milice bourgeoise en garde nationale et que l'on constitua un corps d'élite sous le nom de *Chasseurs volontaires à cheval*, on jeta les yeux sur le colonel de *la Marine* pour être le chef de cette force armée.

Ce fut à cette occasion que la qualité de bourgeois fut accordée au comte de Gestas par la délibération suivante :

« Nous, maître-bourgeois et magistrats de la ville de « Belfort, touchés des témoignages de bienveillance que « M. le comte de Gestas, colonel du régiment de *la* « *Marine*, nous a donnés, et désireux de lui en marquer

Digitized by Google

« la gratitude autant qu'il est en notre pouvoir, trans-
« mettre à nos successeurs l'expression de notre sensibilité
« et honorer nos régistres d'un nom également illustre
« et cher à nos cœurs, Nous l'avons prié d'accepter des
« lettres de bourgeoisie de cette ville de Belfort, et sa
« complaisance l'ayant porté à les agréer, nous avons
« reçu mondit sieur le comte de Gestas au nombre des
« bourgeois distingués de cette ville. En conséquence,
« ordonnons qu'il jouira, lui et les siens, nés et à naître,
« des libertés, droits, prérogatives et avantages attachés
« à cette qualité, et, en témoignage de ce que dessus,
« il en sera délivré lettres en bonne forme, contre-signées
« du secrétaire de la ville et scellées des armes d'icelle
« Fait en Magistrat assemblé, ce 15 août 1789.

« DELAPORTE, *maître bourgeois*; VIGUIER; CLERC; ROSSÉE; MOISSONNIER; MENGAUD. »

* * *

Le comte de Gestas, ainsi naturalisé Belfortain, put dès lors prendre le commandement de la garde nationale, et c'est en qualité de colonel-général de ce corps qu'il reçut son serment, le 26 août, après que les troupes de la garnison eurent prêté le leur entre les mains du comte du Lau, maréchal-de-camp, commandant en chef des ville et château de Belfort.

La garnison se composait de deux bataillons de *la Marine* et de quatre escadrons du premier régiment de chasseurs, dit *Chasseurs d'Alsace* depuis l'ordonnance du 17 mars 1788, mais qui auparavant était connu sous les noms de *Boufflers-dragons* ou *Dragons de Lorraine*, quand le prince de Vaudémont en était colonel-propriétaire.

Ces troupes eurent fort à faire, à la fin de juillet et pendant les deux ou trois mois suivants, pour réprimer les mouvements insurrectionnels et faire la police un peu partout. Il fallut toute la prudence, tout le sang-

Digitized by Google

froid du colonel de *la Marine*, et surtout la grande popularité dont il jouissait, pour contenir des démonstrations hostiles et des troubles imminents. Le prince de Montbéliard, Frédéric-Eugène de Würtemberg, demanda du secours à Belfort pour le protéger, ainsi que sa famille. On lui envoya des fantassins et des cavaliers. L'abbesse de Masevaux, Xavière de Ferrette, et ses dames-chanoinesses, menacées par les paysans de la vallée de Sewen, vinrent le 28 juillet chercher un refuge dans les murs de Belfort. On fit partir aussitôt un fort détachement de *la Marine* pour garder l'abbaye. Cette troupe dut y demeurer plusieurs jours et son entretien coûta au chapitre de Masevaux la somme de 950 livres, 14 sous et 9 deniers.

Si le calme revint au bout de quelque temps dans les campagnes, le désordre se mit de plus en plus dans les esprits des populations urbaines. Puis l'indiscipline envahit l'armée, et le régiment de *la Marine*, jusque-là si sympathique aux Belfortains, se montra moins docile et plus exigeant. Des altercations eurent lieu entre civils et militaires, et, un beau jour de mars 1790, un peu au-delà du village de Châtenois, un détachement de la garde nationale rencontra une patrouille de soldats de *la Marine*. Ceux-ci ayant proféré des paroles malsonnantes à l'adresse de la municipalité, des menaces et des injures furent échangées. Pour éviter de plus fâcheuses affaires, peut-être même des conflits sanglants, les officiers municipaux durent prier le colonel de faire relever le plutôt possible les postes placés sur les frontières de la Suisse et de la principauté de Montbéliard.

Cette nouvelle attitude du régiment ne fut sans doute pas étrangère à son départ. Il quitta Belfort au mois d'août et fut remplacé par *Royal-Liégeois*.

Le 20 mai 1791, le comte de Gestas fut nommé maréchal-de-camp (général de brigade). L'année suivante, il fut envoyé à Bayonne pour commander la 11e division militaire, et, peu de temps après, au mois de septembre 1792, suspendu de ses fonctions, par arrêté des repré-

Digitized by Google

sentants du peuple Carnot, Lamarque et Garrau. Le 23 octobre, il alla habiter Bordeaux, où il avait résidé jadis.

* * *

Le comte se trouvait dans cette ville à l'époque où fut instituée, par arrêté du 21 octobre 1793, signé Ysabeau et Tallien, la Commission populaire et militaire. Sa qualité de général destitué, son titre de noble, le mettaient en péril. Il se cacha et fut arrêté chez un plâtrier nommé Cossidon. Ce fut là, peut-être, de sa part, un acte de maladresse, et on se servit de ce fait pour prétendre qu'il se sentait coupable.

Interrogé par un membre du Comité révolutionnaire, il rendit compte de ses actes et reconnut qu'il avait été en correspondance avec sa belle-sœur, émigrée, sa femme et la personne chargée de ses affaires. Il n'avait pas fait passer d'argent au dehors, et s'il était resté à Bordeaux après le décret qui ordonnait à tous ceux qui n'y étaient pas domiciliés d'en sortir, c'est qu'il se regardait comme domicilié, et que d'ailleurs il avait obtenu un certificat de médecin, constatant qu'il ne pouvait pas se rendre chez lui. Tous ceux qui l'avaient entendu parler pouvaient répondre de son républicanisme. Depuis qu'il avait quitté le service, il était entré dans le garde nationale, et s'il n'y avait pas été assidu, c'est pour cause de santé.

Cet interrogatoire n'était qu'un préliminaire. Ysabeau jeune, qui avait été chargé d'y procéder, conclut à la mise en accusation, et le comte de Gestas fut traduit devant la commission.

Voici, sur le nouvel interrogatoire qu'il eut à subir devant le tribunal, de navrants détails que nous reproduisons, d'après l'ouvrage de M. Wallon, *les Représentants du Peuple en mission en l'an II* (Tome II, p. 225). Le général montra sur tous les points la même fran-

Digitized by Google

chise, la même fermeté. Sur sa destitution, d'où l'on tirait une accusation de trahison, il dit :

« On m'a destitué comme suspect, parce que je n'avait pas daté une lettre de l'an IV de la République ou de la Liberté; la loi ne m'y obligeait pas. Si j'eusse été aristocrate, on m'aurait bien autrement puni. Je n'ai cessé, depuis la Révolution, de me conduire en bon patriote; j'ai quitté femme et enfants pour servir la République. »

On arguait aussi de ce qu'il s'était caché :

« J'ai cherché à me cacher à cause de ma qualité de ci-devant noble; c'est un malheur et non un crime.

— « L'innocent ne doit rien craindre, reprit le juge. Sous l'ancien régime, à la bonne heure, mais actuellement, comme vous le voyez, le peuple est témoin de toutes nos actions; la vérité est que vous vous saviez coupable.

— « Je n'ai rien à me reprocher; le décret du 23 juillet ne pouvait pas s'adresser à moi, puisque j'étais domicilié à Bordeaux.

— « Vous avez mal interprêté la loi; ce n'est pas la noblesse que l'on veut punir, c'est le crime des nobles. »

Il répond à toutes les questions sur ses lettres avec sa famille émigrée. Il n'était jamais, lui, sorti de France, mais il avait demandé un passe-port pour aller chercher ses deux fils, qui étaient en pays étranger avec sa femme; et, comme on faisait de cette émigration de ses enfants un argument contre lui :

« Ma femme les a emmenés en mon absence, lorsque je défendais la patrie, puis elle est morte en Suisse, et je voudrais avoir mes enfants auprès de moi. Y a-t-il de ma faute dans tout cela ? »

Autre grief : dans plusieurs lettres, on lui donnait le titre de comte! L'argument parut assez grave pour figurer dans le jugement, dont voici le texte :

« La Commission militaire, convaincue que l'accusé « a été destitué par les représentants du peuple Garrau, « Lamarque et Carnot, pour avoir abusé de la place-

Digitized by Google

« qui lui avait été confiée ; qu'il a correspondu avec « plusieurs émigrés, et qu'il a manifesté dans cette corres- « pondance des sentiments contre-révolutionnaires ; qu'on « lui a adressé presque toutes ses lettres sous les titres « de *Monsieur* et de *Comte*, proscrits depuis longtemps « par la Raison et la Liberté ;

« Convaincu qu'au mépris de la loi du 23 juillet 1793, « il a demeuré dans Bordeaux, ordonne, d'après cette « même loi et celle du 27 mars de la même année, « qu'il subira la peine de mort, tous ses biens confisqués « au profit de la République ; ordonne, en ordre l'impres- « sion et l'affiche du présent jugement partout où besoin « sera.

« LACOMBE, PARMENTIER, MARGUERIÉ,
MOREL, BARSAC. »

Le 27 décembre 1793 (7 nivose an II) le couteau de la guillotine trancha la tête du malheureux général !...

HENRI BARDY.

Digitized by Google

L'ÉGLISE
DU PRIEURÉ DE LIÈPVRE
AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

(Documents inédits extraits des Archives de Meurthe-et-Moselle)

Dans les dernières années de sa vie, J. Degermann s'était beaucoup occupé du prieuré de Lièpvre. Il se proposait d'en écrire l'histoire et si la mort n'était venue traverser ce projet, nul doute que cet infatigable chercheur ne nous eût donné, sur le monument le plus ancien de notre vallée, un digne pendant à son *Monastère d'Echery*. [1]

En attendant qu'un autre reprenne ces intéressantes études et mène à bien l'œuvre si laborieusement commencée, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de publier ici un des nombreux documents que notre ami regretté avait réunis pour son travail et dont il avait bien voulu, de son vivant, nous abandonner une copie. Ce sont quelques extraits de journaux de voyage que de Nancy délégués par le chapitre de Saint-Georges des chanoines firent au Val de Lièpvre en 1602, 1613, 1652, 1685 et 1717, dans le but de s'assurer de l'état de conservation de leur monastère. On sait, en effet, qu'en vertu

1. J. Degermann, Le Monastère d'Echery au Val de Lièpvre. (*Bull. de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe série, tome XVII, 2, p. 81.)

Digitized by Google

d'une bulle du pape Alexandre VI, datée du 16 avril 1502, le prieuré de Lièpvre, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Denis, avait été réuni, à la sollicitation du duc de Lorraine René II, à l'église collégiale de Saint-Georges.

En parcourant ces procès-verbaux, le lecteur verra jusqu'à quel point l'antique maison bénédictine, fondée par l'abbé Fulrad et dotée par Charlemagne, était alors déchue de sa primitive splendeur.

Abandonné par ses religieux au temps du Protestantisme, confié ensuite aux soins d'amodiateurs plus ou moins scrupuleux, le prieuré tombait déjà en ruines au commencement du XVIIe siècle. Son cloître était en partie détruit et les habitations conventuelles avaient presque entièrement disparu. L'église seule était restée à peu près intacte; mais cinquante ans plus tard, après les ravages de la guerre de Trente-Ans, les chanoines la trouvèrent dans un état lamentable. Depuis cette époque et malgré les réparations que l'on y fit de loin et loin, elle resta délabrée. En 1751, la nef fut démolie et la plus grande partie de ses matériaux employés à la réédification de l'église paroissiale. Enfin, en 1790, le chœur, seul vestige encore debout, et qui ne servait plus que de chapelle, fut vendu comme propriété nationale et converti en maison particulière.

Aujourd'hui, il ne subsiste du prieuré de Lièpvre, que quelques fragments d'architecture du plus pur roman, conservés dans l'église paroissiale, dans le jardin du presbytère, dans celui de MM. Dietsch, ou emmurés çà et là dans les maisons du bourg.

J. BOURGEOIS.

Ste-Marie-aux-Mines, 31 mai 1900.

Digitized by Google

EXTRAITS

des journaux des voyages faits au Val de Lièpvre par des chanoines du chapitre de Saint-Georges de Nancy, pendant le 17e et le 18e siècles[1].

1602. Mai. — .... Le 18e nous arrivâmes à Lièpvre, et la journée du dimanche passée, le lundi, nous visitâmes notre prieuré, lequel nous trouvâmes en l'état qui s'ensuit :

Le chœur est dépavé, Monsieur de Bassompierre ayant fait lever le pavé.[2] Il n'y a qu'un autel en iceluy, en la table duquel il y a trois beaux images bien faits et dorés, à savoir de saint Alexandre pape et martyr, qui est le patron du prieuré, de saint Denis et de saint George martir.

Ladite table d'autel se fermait à deux ventillons peints en huile, l'un desquels ne se peut fermer pour être rompu.

La grande fenêtre du chœur est encore entière et y a au bas la peinture du vénérable abbé Fulradus, avec un écrit qui dit : *Do mea cuncta Deo hic*, après y a l'image de Charlemagne avec une inscription : *Fiat hoc jubeo.*[3]

Et auprès de lui sont ses deux fils Robert et Olivier, armés de toutes pièces, avec leurs écussons armoiés (sic) a scavoir : celui de Roland de trois bloucques rondes et celui d'Olivier d'une jeune pucelle.

Ledit chœur est fermé de treillis de fer assez bien fait à l'antique.

1. On suivra facilement ces descriptions sur le plan et le profil qui accompagne l'intéressante notice publiée par M. l'abbé Ingold dans le IXe fascicule de ses *Correspondants de Grandidier*. Dom La Forcade et Dom G. Poirier. Lettres sur le prieuré de Lièpvre.

2. Il s'agit sans doute ici de Christophe de Bassompierre, grand-maître d'hôtel et des finances de Lorraine, qui fonda, en 1592, les Minimes de Nancy. Le pavé qu'il fit « lever » et qu'il destinait vraisemblablement à l'ornementation de la nouvelle église, était peut-être un des derniers vestiges de la mosaïque en marbre polychrome dont parle le moine Richer dans sa Chronique de Senones *(lib. 2 cap. 9.)*

3. Cette verrière exista jusqu'en 1790. Le P. Laguille *(Hist. d'Alsace*, 1727, l. p. 100) en donne une description moins complète cependant que celle de nos chanoines. Cette description a été reproduite par Grandidier dans la 3e livraison des *Vues pittoresques de l'Alsace* et réimprimée en 1819 par François Reber dans son *Histoire de la vallée de Lièpvre*, édition française, p. 94.

Digitized by Google

Il y a le second chœur ou sont les chaires, à savoir de chaque coté sept à la forme des chaires de chanoines et sont encore assez entières.

Le crucifix qui est sur la porte d'iceluy chœur est rompu et n'y a point d'autres.

Il y a deux autels au bout d'iceluy chœur de coté et d'autre de la porte et deux autres aux deux croisées qui sont tous rompus et les marbres et images dépecés.

Au mitand de la nef sont les fonts du Lièvre[1] et est ladite nef pavée de taille rompue en beaucoup d'endroits.

Les deux cotés collatéraux sont dépavés et il faudrait 5 ou 6 milliers de briques ou carreaux pour les paver.

Le clocher est au mitand de l'église au-dessus du chœur et est en assez bon état, excepté qu'il y a un trou en la voûte pour passer un puissant homme, lequel trou il convient reboucher.

En iceluy clocher il y a quatre cloches moyennes[2] comme les nôtres de Nancy, assez bonnes et de bon son. Le portail de ladite église est bien antique et est entier comme sont tous les piliers de l'église, excepté que la porte ne vaut rien.

Il n'y a aucune verrière en ladite nef, et il en faut environ quinze ou seize; celles du chœur aussi (excepté la grande de derrière l'autel) et celles des croisées sont toutes rompues et les convient réparer.

Il n'y a aucune voûte ni lambrissement en ladite nef, ni aux collatéraux, ains on voit le toit et les tuiles de l'église et n'y a apparence qu'elle aye jamais été autrement.

Le marnage du grand toit est assez bon, mais il est mal entretenu de couverture, principalement à la cime ou festier qui est ouverte en quelques endroits et la faut réparer.

1. Faut-il voir, dans ces « fonts du Lièvre », le remarquable baptistère, de l'église paroissiale actuelle? Cela est peu probable. Le pied de ce baptistère est formé à n'en pas douter de deux chapitaux romans superposés en sens inverse l'un de l'autre et qui devaient primitivement couronner deux des piliers de la nef de l'église du prieuré. Quant au bassin, il est de facture relativement moderne. Tout porte donc à croire que cet objet de culte, en tant que baptistère, n'est pas antérieur à l'époque où une partie des matériaux du prieuré furent employés à la réédification de l'église paroissiale, c'est-à-dire au milieu du XVIIIe siècle.

2. La cloche moyenne de l'église paroissiale de Lièpvre, qui date de 1542 et sur laquelle nous avons publié une courte notice dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* (2e Série, vol. XVIII, 1e livr., 1896, p. 5*), était probablement au nombre des quatre cloches mentionnées ci-dessus.

Digitized by Google

Il faut faire tout à neuf un côté des deux collateralles, le toit étant tout rompu et pourri, et faut réparer la plus grande partie de l'autre et les faut recouvrir partout.

Il y a heu (eu) un assez beau et dévôt cloître à l'antique, il y a en iceux deux côtés et demi où les piliers sont encore debout et se peut restaurer le troisième côté, mais il ne se trouve aucun pilier du quatrième côté et serait bien séant de le réparer.

De tous les corps de logis dudit prieuré, il n'y en a aucun qui reste debout et sont tous ruinés excepté la grange à laquelle il y faut un grand mur d'un côté et de l'autre la moitié n'y ayant aucune clôture que des planches.

Ledit prieuré a été fermé de murailles qui sont toutes ruinées et n'y en reste le quart debout.

Il y a en iceluy prieuré un moulin auquel il y a trois tournants . . . ledit moulin et l'estable qui en dépend sont en bon et suffisant état. Joindant ledit moulin il y a une scie qui est aussi en bon et suffisant état.

Les jardins clos et préaux d'autour le prieuré sont assez bien entretenus, mais seulement fermés de haies . . .

Dedans le clos dudit prieuré il y a un sappe[1] là où sont menés les patients et criminels avant que d'être exécutés. Illec on les confesse et leur donne on a dîner; anciennement le prieur leur pouvait donner grâce, mais non pas maintenant, le privilège étant perdu.

Il n'y a aucuns meubles audit prieuré, qu'un calice d'argent, une chasuble de satin rouge, un missel et quelques autres livres d'église, ni aucunes reliques, sinon quelques ossements qu'on tient être de saint Alexandre, pape et martyr, qui étaient dedans une petite vieille chasse de bois toute rompue et ouverte.[2]

Extrait du mémoire intitulé : Besongne des sieurs Gondrecourt, chantre et J. Perrin, escolastre, commis et députez de chapitre pour les affaires du Val de Lièpvre, en l'an mil six cent et deux.

(Archives de Meurthe et Moselle, G. 400.)

1. Le mot *cep* (du latin *cippus*), que l'on écrivait quelquefois *sep* et par corruption *sap* ou *sappe*, désignait primitivement un instrument de torture au moyen duquel on serrait les pieds des criminels. Par extension, ce mot a été pris plus tard dans le sens de prison.

2. Sur ces reliques, qui furent rapportées de Rome par l'abbé Fulrad, voir Grandidier, *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, I, p. 430.

Digitized by Google

1613-1614. Les susdits (commissaires) arrivés à Lièpvre le dernier mercredi d'août 1613, ont visité l'église de leur prieuré avec les maçon, charpentier et verrier, avec leur admodiateur, et ont ordonné de ce qui restait à parachever au contenu du marché par ci-devant fait par le sieur Juller, echolâtre, duquel marché était à parachever le pavé devant le maître-autel et fermer quelque fenêtre par le maçon et raccomoder la toiture d'une part de la nef, laquelle ledit maçon n'avait fait à propos selon son marché, et à l'autre ouvrier pour n'avoir achevé du tout une petite tournelle au derier du grand autel, le fut fait commandement à tous deux de rendre leur besogne parfaite, à peine de tous frais, dommages et intérêts.

En septembre 1614, ces travaux étaient parachevés et reconnues. De plus fut fait marché avec un verrier de faire une verrière audessus du portail de ladite église et y fournir toutes choses nécessaires, scavoir bandes de fer, et autres dépenses convenus avec iceluy pour la somme de 11 francs, qui lui furent payés après la reconnaissance de la verrière.

Extrait du Rapport des affaires tractées par les Srs ecolâtre Juller et de Troye, chanoines députés par Messieurs pour aller au Val de Lièpvre et St. Hippolyte, partis de Nancy le 25 août 1613. (Ib.)

1652. 2 Août. — Le lieutenant de Lièpvre et quelques habitants demandèrent des cordes pour sonner les cloches de l'église du prieuré et qu'il y fallait faire les aumônes accoutumées et à certains jours, comme d'ancienneté, à quoi notre admodiateur à Lièpvre promit de satisfaire, comme admodiateur des messes.

Je fais remontrance à Mess. de l'état de leur église du prieuré de Lièpvre, laquelle est toute découverte quand aux tours chapelles de la croisée et toute la nef, à quoi il est absolument nécessaire d'y apporter remède, à moins que de la perte totale certaine et prochaine ruine de ladite église. Les deux collatéraux sont brulés entièrement et sans aucune couverture. Mesdits Srs en ordonneront au plus tôt pour le plus expédient. *En marge:* Messieurs ont résolu de faire recouvrir la toiture de l'église du prieuré et d'en écrire à l'admodiateur scavoir s'il veut avancer son argent pour ce faire.

... J'ai prié le Sr admodiateur de faire accomoder deux linges pour en envelopper les reliques de S. Alexandre et en couvrir

Digitized by Google

le coffre dedans lequel elles sont renfermées et posées présentement en l'église de Ste-Marie, elles devant être en l'église du prieuré de Lièpvre, où elles ne sont à cause des guerres. Il les y faudra remettre dedans un temps de paix.

Extrait du rapport et déclaration de ce que le Sr Desfours chanoine de l'insigne église de St.-Georges de Nancy a fait et négocié dedans S.-Hippolyte et Lièpvre et lieux dépendants du prieuré de Lièpvre . . . 31 juillet 1652. (Archives de M. et M. G. 400).

1685. Avril. — Le lundi 16,.. nous avons fait visite de l'église du prieuré.

(Il) convient refaire presque toute la toiture du corps d'icelle au collatéral droit, au commencement, en relevant les tuiles partout et faisant de nouveaux comuns (?) et fournissant quelques lattes et traftés où il en faudra, remaçonner quelques brèches dans les murailles, pour quoi nous sommes convenus avec Jean Jacques Cordier, maçon italier demeurant dans le Val de Lièpvre, pour 47 écus blancs et 3 pots de vin payables de temps à autre . . . , en fournissant pourtant par nous les matériaux.

Convient encore refaire un pau de la toiture du chaperon du clocher qu'est... comme aussi celle d'une chapelle avancée ou cul de lampe et raddouber les autres paus de ladite toiture du clocher, en fournissant par lui toutes choses moyennant 80 francs....

Extrait du voyage au Val de Lièpvre en l'année 1685. (Arch. de M. et M., G. 400.)

1717. — Le 3 août étant à Lièpvre, nous avons fait la visite de l'église du prieuré avec le S^r curé dudit lieu,[1] que nous avons trouvée en fort mauvais état.

1° Le pavé de la nef est fort déroqué; il convient de le rétablir; et dans les collatéraux il ne s'y en trouve point.

2° Il n'y a des vitres que dans le chœur, encore fort délabrées.

1. François Louis Ferry, curé à Lièpvre, décédé le 15 avril 1725. On peut voir sa pierre tombale encastrée, dans le mur dans l'église paroissiale, à gauche, vers le milieu de la nef.

Digitized by Google

3° Le lambris de la voute de la nef n'est fait qu'avec des planches qui sont posées sur des traffetez et il n'y en a point dans les collatéraux.

4° La couverture de l'église est en mauvais état, couverte anciennement de tuiles plates, et lorsqu'elles ont manquées on y a mis des esseins, en sorte qu'il y pleut de tous côtés; il est absolument nécessaire de la faire recouvrir.

5° La tour est couverte d'esseins qui parait encore assez en état.

6° La muraille de l'entrée de l'église du côté du village est toute fendue et menace ruine.

7° Les murailles du contour de ladite église sont entièrement ruinées; il convient rétablir celles qui sont au devant de l'église pour empêcher les bestiaux d'y entrer, et pour plus grande propreté.

Ensuite de quoi nous avons demandé au Sr curé de nous faire voir les ornements, lesquels consistent en une chasuble blanche, une rouge et une noire, avec leurs voiles, le tout fort vieux et que l'on met dans une petite armoire qui est sous l'autel, qui est un endroit indécent et fort humide; et qui n'est aucunement convenable pour les y mettre. Il serait plus commode de les mettre dans une armoire derrière le grand autel, et pour cet effet y faire une armoire et faire un lambris ou cloison de planche de part et d'autre du grand autel avec une corniche au-dessus et deux portes de part et d'autre, ce qui ne peut aller qu'à très peu de dépense et qui ferait un ornement à l'église; un calice d'argent qui a une grande coulpe ronde et un pied à six pans, le dedans de ladite coupe doré avec sa patène (lequel calice et patène est entre les mains du Sr curé, et les autres ornements ont resté à sa garde dans ladite église, de même que les reliques : signé Henry); deux vieilles aubes, un devant d'autel, une nappe d'autel et un tapis par dessus de toile peinte, deux chandeliers de bois; ledit curé nous ayant déclaré qu'il y en a deux autres de cuivre qui sont dans ladite église, un vieux coussin et un vieux missel in-4°. Il y a aussi dans ladite armoire un petit coffre de bois de sapin fort vieux où sont les reliques de saint Alexandre, qui est fort indécent et malpropre; il convient en faire un autre.

Il y a deux petits autels à côté du grand autel, où il n'y a point de pierres sacrées, ce qui fait que l'on n'y dit pas la messe et qui fait murmurer le peuple, notamment de ce que l'on ne dit pas la messe à celui de la Vierge, à laquelle le peuple a

Digitized by Google

beaucoup de dévotion. Il s'y trouve sur lesdits deux autels à chacun nappe et un devant d'autel fort vieux et une vieille toile d'indienne pardessus.

Il paraît cependant par une visite faite en 1695, le 22 juin, qu'il y avait beaucoup plus d'ornements, lesquels sans doute auront été transportés à la paroisse. De sorte que ladite église paraît fort délabrée et qu'il convient y fournir les ornements et y faire les réparations nécessaires, faute de quoi on pourra l'interdire et confisquer les revenus pour employer aux nécessités de ladite église, à quoi il faut pourvoir promptement.

Il nous a été rapporté par aucun habitant qu'il y a quelques jours que les abbés de Senone et de Moyenmoutier avec des religieux l'avaient été visiter, et qu'ils en étaient fort scandalisés, qu'il avait fait entendre que le prieuré serait bientôt à eux; et effectivement ladite église en l'état qu'elle est paraît plus tôt un vieux temple de luthériens qu'une église catholiqne, ce qui fait que les pélerins et ceux qui passent à Lièpvre le jugent ainsi.

Nª que comme les murailles tant du cloître que celles du contour du prieuré étant ruinées et tombées la plupart des habitants prennent les pierres pour employer dans leurs bâtiments, en sorte qu'il est de conséquence de remédier à ces sortes de désordres....

Le lendemain 9me du mois d'août, nous avons derechef retourné à l'église du prieuré pour examiner par nous mêmes l'état de ladite église et de la toiture et les moyens les plus convenables pour la rétablir, où étant nous avons observé que l'on pourrait plancher les deux collatéraux pour épargner les frais; que comme le pavé de l'autel de S. Sébastien a été pavé de briques ainsi qu'il s'y trouve encore à présent, il faudrait l'achever de même, relever celui de la chapelle de la Vierge qui est de l'autre côté, étant fort corrompus; qu'à l'égard de celui de la nef, il peut encore servir.

Quant à la toiture nous avons monté sur la voûte et avons remarqué que les bois de marnage sont fort vieux et vermoulus, que cependant la plupart pourrait encore servir, et pour cet effet, comme il y a déjà été observé que ladite toiture est couverte de tuiles plates et que lorsqu'il a été question de la recouvrir, on a jugé à propos d'y mettre des esseins pour soulager les bois de ladite toiture. Nous avons effectivement estimé que

Digitized by Google

si le Chapitre prend le parti de la rétablir, il faudra mettre les esseins sur la toiture de la nef et les tuiles plates sur celles des collatéraux qui se trouvent plus en état de les supporter.

Pour ce qui est du lambris de ladite nef et des collatéraux, il y a des traffetez à l'un et à l'autre, et que l'on pourrait à peu de frais rétablir en y mettant des planches par dessus, que l'on ne ferait clouer qu'un an après pour que le lambris soit plus propre.

Ensuite nous avons fait chercher un maçon pour voir avec lui ce qu'il voudrait avoir pour faire une muraille assise au-devant du portail, laquelle muraille contient vingt toises de six pieds de Lorraine sur quatre à cinq pieds de hauteur suivant le terrain, et arrachant toutes les pierres, il nous a demandé quinze écus; nous lui en avons offert douze, au néanmoins que le chapitre le trouverait à propos, auquel cas on pourra écrire au Sr Henry ou au Sr Ferry, curé de Lièpvre et de Ste-Croix de lui en passer marché, étant à observer que si on faisait une visite par ordonnance ecclésiastique de ladite église, elle tomberait en interdiction.

Na. qu'il est aussi à observer que le Chapitre a ci-devant laissé au Sr François Henry, son admodiateur à Lièpvre, une masure, ou plutôt partie du cloître du prieuré, moyennant deux cents livres de principal rachetable de pareille somme, en payant audit Chapitre dix livres de rente jusqu'audit réachat, lequel Henry a depuis sept à huit ans fait construire une très belle maison proche ledit prieuré. Il a fait parroyer ladite masure qui est présentement en nature de maix potager, et a pris les pierres pour employer audit batiment et pour faire construire une muraille au bas dudit maix, sur le ruisseau.

Extrait du Journal et relation du voyage fait au Val de Lièpvre par le Sr Claude Thiébaut, chanoine et le Sr Hussard, tabellion et procureur du Chapitre. (Arch. de M. et M., B. 400.)

Digitized by Google

LES

IMPRIMEURS DE HAGUENAU

I.

Henri Gran (1489-1527)

(SUITE).[1]

A une époque antérieure déjà il fut assisté, comme cela arrive à tout imprimeur, par des protes de circonstance. Son édition des sermons de S. Bonaventure (1496) finit par ces paroles : « Ce n'est pas à nous, Seigneur, ce n'est pas à nous, mais à ton nom, qu'en revient la gloire, si grâce à toi nous avons terminé, avec tant de succès, dans la ville impériale de Haguenau, ces sermons si précieux et si utiles au peuple fidèle. » Ces sentiments d'humilité qui se mêlent à la conscience d'avoir fidèlement rempli sa tâche, ne viennent pas d'un prote de profession, mais de quelque pieux franciscain qui par dévotion, pour la glorification de son ordre et le salut des âmes, aura corrigé les épreuves du docteur séraphique.

Même à une époque plus récente on rencontrera chez Gran des auxiliaires de ce genre. C'est ainsi qu'il nous apprend que la Postilla de N. de Gorran a été préparée, revue, corrigée, enrichie de notes et d'une

1. Voir la livraison de Janvier-Février 1901, p. 8.

Digitized by Google

table par Jacques Rebe, professeur et prieur des Augustins de Haguenau.[1]

Dans une autre publication, datée de 1507, se trouve la lettre suivante : « Tu as ici, cher lecteur, les savants commentaires du théologien C. Summenhart sur la Physique d'Albert (le Grand). Ils sont complètement corrects, autant que la chose était possible avec un exemplaire défectueux. L'habile imprimeur de Haguenau, Henri Gran, les a publiés avec un rare talent.[2] Achète sans retard et lis avec attention, tu posséderas bientôt toute la science de la nature et de la philosophie. » Cette lettre écrite à Haguenau, au mois d'avril 1507, est signée par Wolfgang Fa(bricius) Capito. Est-il défendu de croire que Capito, qui se trouvait alors momentanément dans sa ville natale, ne fut étranger, ni à une publication qu'il avait en si haute estime, la seule que Gran fit à cette époque en dehors de Rynman, ni à l'expurgation de cet exemplaire défectueux mis entre les mains des imprimeurs ?

Mais quelque fréquente et quelque efficace qu'on puisse supposer cette assistance des lettrés de Haguenau, Gran, après son association avec Rynman, a dû avoir des protes spécialement attachés à son officine. C'est évidemment à un aide de ce genre qu'il faut attribuer la réclame d'une gravité douteuse qui termine son *Rosarium sermonum predicabilium*. « Cher lecteur, y lit-on, tu trouveras dans ce volume le Rosarium de Fr. Bernardin de Busti de Milan, de l'ordre de S.-François. Il a été composé avec le plus grand soin pour la commodité

1. Compilatum per venerandum patrem, sacre theologie rectorem, fratrem Jacobum Rebe ordinis fratrum hermitarum sancti Augustini, in imperiali oppido Hagenaw lectorem ac priorem, qui prefatum librum opera sua ac diligentia lucubrationibus plurimis perlustravit, et depravationes atque errores incuria inscitiaque impressorum exuberanter admissos, rimando deprehendens, notavit et emendavit. Adjicere preterea voluit jam dictam tabulam.

2. Que miro ingenio litteris sunt excusa a solerti Henrico Gran chalcographo in Hagenaw.

Digitized by Google

des prédicateurs et autrefois imprimé à Venise. Aujourd'hui (1500), il paraît de nouveau en caractères vénitiens dans la ville impériale de Haguenau. Non content de le reproduire avec la plus grande correction, on a eu soin de traduire en latin les expressions vulgaires, çà et là employées par l'auteur. » Jusqu'ici la réclame est correcte et digne, mais écoutez la suite : « Pourquoi le feuilleter ? Pourquoi hésiter à l'acquérir ? Achète, desserre les cordons de ta bourse, étale les gros sous qui y dorment, paie tout ce que le libraire te demande. Si tu éprouves jamais des regrets, à moins que tu ne sois un profame, il est prêt à te rendre le double de tes déboursés. Achète donc et adieu. » [1] Quel dommage que l'auteur de ce boniment burlesque n'ait pas signé son œuvre ?

Etait-ce en faveur d'un prote ou d'un simple compositeur que le cardinal Raymond, légat du pape en Allemagne, écrivait à notre magistrat la lettre suivante : « Wigandus Geminger typographe nous a rapporté qu'il a commis un délit avec Pierre Schneider et que ne pouvant payer l'amende encourue, il a dû quitter votre ville. Considérant que nous sommes tenu par notre charge à la miséricorde et à l'indulgence, que le susdit Wigand, bien qu'il ait dégainé, n'a blessé personne, nous vous supplions amicalement de lui pardonner par égard pour notre intercession et de lui rouvrir votre ville, *afin qu'il nous puisse continuer ses services d'imprimeur*. Vous et votre cité, vous pouvez compter sur notre inaltérable reconnaissance. Strasbourg, 10 avril 1504. [2] »

1. Quid igitur evolvis, substasque anceps emptor ? Eme, exere, excute illam tuam vetuli nummi crumenam, deprome quantum bibliopola deposcit. Nam si poeniteat (nisi a sacra theologia alienus sis) duplum vult rependere. Sed eme atque fauste vale.

2. L'intervention du cardinal eut l'effet désiré et Wigand revint à Haguenau, comme le prouve sa présence dans les comptes de la glandée en 1508. Raymond avait présidé en 1502 à un jubilé dont les aumônes, provisoirement déposées dans les banques municipales, devaient être remises à l'empereur pour la guerre contre les Turcs, mais le jour

Digitized by Google

Mais c'est bien d'un prote, de Wolfgang Angst qu'émanaient les réclames, en partie signées, qui se trouvent dans plusieurs publications postérieures. Ch. Schmidt a parlé de lui con amore,[1] mais en dépit de ses efforts il n'a pu réunir sur sa vie que des données assez vagues, auxquelles on peut ajouter aujourd'hui quelques traits nouveaux, comme le fait important de son séjour à Francfort-sur-l'Oder.

Angst naquit à Kaysersberg vers 1488. Il commença ses études à Strasbourg, si c'est à lui que se rapporte une mention des carnets de loterie signalés plus haut (1498). Un Paulus Augst de Strasbourg y prend quatre billets, pour sa femme Anne, sa fille Barbe, ses fils Adolphe et Wolfgang. On le rencontre plus tard à Francfort où il fut reçu bachelier le 17 février 1507.[2]

L'année précédente il y avait compté comme condisciple U. Hutten, dont le rapprochait une grande conformité de caractère et de goût. Il s'exerçait, paraît-il, avec succès à des compositions comiques et, ses études

seulement où il serait prêt à entrer en campagne. Cette condition ne se remplissait pas, et les conseillers de l'empereur n'en réclamaient pas moins l'argent du jubilé. Le cardinal était vivement préoccupé de ces prétentions pendant le long séjour qu'il fit au commencement de 1504 à Strasbourg, d'où il écrivait deux fois à ce sujet au magistrat de Haguenau. (V. Cart. de S.-George, N. 945, 946, 949, 952, 953.) Or il existe de lui une *Admonitio paterna* dont le sous-titre ainsi que la teneur trahissent les mêmes préoccupations : *De dignitate sacerdotali super omnes Reges terre, et de virtute orationes ad obtinendum victoriam, contra volentes rapere vi et violentia pecunias deo dicatas.* L'opuscule ne porte aucun nom d'imprimeur; mais tous les caractères qu'il renferme se trouvent chez Gran. La même ressemblance des caractères, nous invite à tirer la même conclusion à propos d'une autre publication qui se trouve reliée avec l'*Admonitio*, à la bibliothèque de S.-Thomas (N. 39). Elle est anonyme et a pour titre : *Tractatus de Libertate ecclesiastica* adversus Bohemorum suorumque complicum errores. Ce n'est que le développement scolastique de la première partie de l'*Admonitio*. Même sans en être l'auteur, le cardinal a pu la faire imprimer ou réimprimer, parce qu'elle établissait sa thèse, que le pouvoir civil n'avait pas le droit de fouler aux pieds une interdiction ecclésiastique.

1. *Histoire littéraire de l'Alsace*, II, p. 154-158.

2. V. les publications faites sur cette université par E. Friedländer, I, 5; G. Kaufmann et G. Bauch I, 20, 23.

Digitized by Google

terminées, promena pendant quelque temps sur les bords du Rhin son humeur vagabonde. C'est ce que nous apprend un distique que Hutten lui consacre en 1510 :

Hoc etiam Angustus, quondam meus, orbe vagatur
Wolphus, Plautino clarus in eloquio.

Au début de la même année 1510, il entra comme prote dans l'imprimerie de M. Schürer à Strasbourg. Une préface, mise par lui en tête d'une édition des Tusculanes (9 février), réclame l'indulgence du lecteur : il vient de franchir le seuil de ce métier. Schmidt le rencontre plus tard chez Gran en 1514 et 1515 ; à Bâle chez Froben en 1517 ; à Mayence chez Pierre Schäffer en 1518 et 1519. Après cela il perd complètement sa trace.

Nous nous sommes demandé, si l'arrivée d'Angst à Haguenau ne fut pas antérieure, et même de beaucoup, à l'année 1514. Les publications de Gran sont loin d'y répugner. Lorsqu'il réédita en 1512 les statuts synodaux de Mayence,[1] l'imprimeur recommande le livre, en remarquant qu'il intéresse les quinze évêchés suffragants de la province. Mais le correcteur a aussi sa petite préface, où, à côté de réflexions sérieuses, on en voit d'autres qui trahissent cet esprit gouailleur qui était la note dominante d'Angst. Si l'ouvrage, dit-il, rencontre des adversaires, ce ne peut être que parmi les hommes qu'effrayeraient les peines portées contre le relâchement des mœurs ecclésiastiques.

Cette pensée nous est suggérée par l'histoire d'une petite rente foncière de 6 *d*, due à S.-George par une maisonnette sise derrière l'atelier de Gran. La rente était payable à la S.-Martin ; mais se soldait souvent, et même d'ordinaire, à des dates postérieures. De 1511 à 1515 et en 1519, elle est acquittée par un imprimeur Hans Angst. Cet Angst est donc à Haguenau pendant les cinq années où Schmidt y place son Wolfgang, ou lui

1. Statuta provincialia Maguntina, 1512, 8 juillet.

Digitized by Google

permet d'y être : il n'est point question de lui pendant les trois années où Wolfgang se trouve ailleurs.[1]

Faut-il identifier les deux Angst, malgré la différence apparente des prénoms, bien que nous ignorions si Haguenau obtint la visite de Wolfgang dès le début de ses courses vagabondes? Nous laissons à d'autres le soin d'élucider le problème; il nous suffit de le signaler.

Si modeste à son entrée dans la carrière, Angst ne tarda pas à répudier une réserve qui allait fort peu à son caractère. A l'éloge de son propre travail il joignait volontiers la critique, et une critique assez acerbe, de ses émules. « Ces sermons, dira-t-il[2], ont été si gravement mutilés dans une première édition (faite à Brescia en 1512) par la négligence de jeunes italiens, qu'on ne saurait dire à quoi ils tenaient le plus, à dénaturer le texte de l'auteur ou à dérouter l'intelligence du lecteur. Nous avons fait tous nos efforts pour corriger ces fautes; nous avons surtont surveillé les citations empruntées à l'ancien et au nouveau Testament, au droit civil ou canon, à S. Augustin, à S. Jérôme; nous avons rectifié le texte au point de vue tant de la grammaire que de

1. Voici du reste comment dette et paiement sont notés dans les comptes :

1508 : VI d. Lorentz Wimers erben.
1509 : VI d. git ein drucker von sim hus daselbst.
1510 : VI d. git Ulins Claus — hat ein drucker.
1511 : VI d. git Hans Angst drucker von Ulins Clausen hus.
1512 : VI d. gent Martin Winmars Kinde — Hans drucker ze Hag.
1513 : VI d. gent Martin Winmars Kinde — git nu hans Angst der drucker.
1514 : VI d. git Martin Winmars Kinde — Annst buchtrucker gits.
1515 : VI d. git Angst der buchtrucker von M. Winmars huse.
1516 : VI d. git Martin Winmars Kinde.
1517 : VI d. gent Martin Winmars Kinde.
1518 : VI d. gent Martin Winmars Kinde.
1519 : VI d. gent M. Winmars Kinde — — hans Angst buchdrucker.

La rente est ensuite marquée au nom de Hensel ampts Knecht.

Mais elle demeure d'abord impayée et dans la récapitulation des Extances de 1519, 1520 et 1521 ces arrérages sont encore mis sur le compte de l'imprimeur Angst.

2. Sanctuarium Petri Hispani, 1514.

Digitized by Google

la syntaxe, de manière à le rendre complet et clair. S'il y reste encore quelque chose de son ancienne défectuosité, ce sera à notre insu et contre notre gré. »

En dépit de toutes ces critiques et de ces protestations, Angst n'échappait point à la loi commune. Peu après il eut à reconnaître une coquille assez grave.[1] « Hélas! s'écria-t-il alors, il arrive au bon Homère de sommeiller parfois. Au milieu de ces lectures minutieuses et répétées, on éprouve des défaillances, je me laisse tromper, alors que je me crois le mieux sur mes gardes. » Mais il en prend aisément son parti. Il ne connait aucun prote qui soit absolument irréprochable. Il n'a pas les yeux de Lynce ou d'Argus, il est résigné à ces erreurs involontaires. Ailleurs il met ses faiblesses sous le patronage de Salomon et après avoir indiqué plusieurs errata, « s'il reste encore quelques fautes, ajoute-t-il, une intelligence ordinaire suffira pour les réparer. »[2] C'était un moyen cavalier de fermer la bouche aux mécontents.

Plus intéressante est la préface qu'il adressa dans le même recueil au doyen de Surbourg, Victor Geisfel. « Chaque pays, dit-il, excelle par quelque produit particulier. Il en est de même pour l'imprimerie, cette invention des Germains. L'Espagne et la Bohême ont la palme pour l'hébreu. Les ouvrages grecs et latins réussissent mieux en France et en Italie, où notre Alde, la gloire de notre art, l'a pour ainsi dire porté à la perfection, laissant ses émules loin derrière lui. Aujourd'hui cependant l'Allemagne, excitée par son exemple, a pour ces trois langues des caractères qui ne laissent rien à désirer. Seulement la plupart (j'en excepte Bâle) ont le tort d'éditer à grands frais des opuscules de demi savants, au lieu de se réserver pour les livres des maîtres

1. Sanctius de Porta, Sanctorale, 1515.

2. Ibid. Sermones estivales : reliqua, si que manent, mediocre ingenium facile reprehendet. Vale.

Digitized by Google

et les ouvrages sérieux. On pourrait leur appliquer avec raison le *Parturiunt montes*. Mais laissons-les. *Notre atelier, tu le sais, se consacre avant tout aux sermons et à l'éloquence sacrée.* Hier et avant-hier il a mis au jour Sanctius de Porta, ce savant prédicateur espagnol, aussi varié et aussi agréable que le permettent les habitudes de la chaire, qui sait si bien se mettre à la portée du peuple, bien qu'il ait eu souvent à parler devant le Souverain-Pontife et devant d'autres princes. Il a paru autrefois en France (à Valence en 1512). Nous lançons dans le public 1500 exemplaires.[1] Je te dédie cette nouvelle édition, afin qu'elle paraisse sous le patronage d'un nouveau prêtre, récemment attaché à la vigne du Seigneur...[2] Ne me reproche pas de t'offrir le travail d'un autre; je n'ai encore rien produit moi-même et tu y verras toujours une preuve de ma bonne volonté. Je te salue du fond de mon taudis et te prie de répondre à mon affection.[3] »

Lorsqu'on songe au caractère connu d'Angst, on peut se demander avec M. Schmidt, si cet éloge des in-folios de Gran n'était pas « un éloge de convention, car relire de pareils ouvrages, pour y trouver des errata, devait peu divertir le jeune prote humaniste. » Mais au fond les errata des publications humanistes, assez nombreuses du reste,[4] que notre prote surveille la même année, ne pouvaient pas lui offrir plus d'attraits. Un imprimeur vraiment épris de son art, quel que soit d'ailleurs son

1. Ce chiffre ne doit pas étonner. Vers la même époque (17 avril 1515) Beatus Rhenanus écrivait à Erasme : Ex moriæ mille et octingentis exemplaribus non nisi sexaginta supersunt.

2. Geisfel venait de chanter sa première messe à S.-George de Haguenau.

3. Vale ex gurgustiolo nostro et amantem redama.

4. Institutiones grammaticæ de Henrichmann — Ars condendorum carminum de Bebelius — Wimpheling, Diatriba de proba institutione puerorum — Epistolæ Philelphi — Dialogus mythologicus Bartholomei — Vocabularius poeticus Torrentini — Dictionarium quod gemma gemmarum vocatur.

Digitized by Google

caractère, pouvait être fier de consacrer ses soins, et d'attacher parfois son nom, à des ouvrages de longue haleine, que le public profane devait un jour condamner à l'oubli, mais que les contemporains recherchaient avec un entrain attesté par leurs nombreuses éditions et qui ne cesseront d'occuper une place d'honneur dans l'estime des bibliophiles. N'oublions pas d'autre part qu'en quittant Haguenau Angst se rendit à Bâle, chez Froben, qui lui aussi avait le goût des in-folio et le dédain des petits livres. [1]

Lorsque les anciens calligraphes, qui n'étaient pas tous des enlumineurs, rencontraient sur leurs pas une initiale à dessiner, ou quelque autre travail artistique, ils passaient outre et laissaient vide la place qui devait recevoir l'illustration. Ils agissaient encore ainsi alors qu'ils se proposaient de décorer eux-mêmes leur œuvre. Les imprimeurs conservèrent longtemps cette tradition : leurs productions furent achevées à la main, ou attendent encore les initiales désirées.

La première tentative de Gran pour supprimer cette intervention étrangère remonte au début de 1512. Son S. Thomas, imprimé aux frais de Knobloch, a des initiales gothiques de moyenne grandeur, qui se retrouvent ensuite dans le plupart de ses publications. Dans son Altensteig de septembre 1512 se rencontre même une grande initiale gravée sur bois. Mais l'essai ne fut pas des plus heureux. Gran le sentit et ce n'est que deux ans plus tard, en mai 1514, qu'il y revint, avec plus de succès cette fois, et l'innovation devint définitive.

Au même moment eut lieu un changement notable pour la disposition de ses titres. Dans quelques unes de ses premières productions, le titre était accompagné d'un bois, assez grossier du reste, qui représentait un maître

1. Non se curare id genus l bellos, dit de lui Beatus Rhenanus. Lettre à Erasme du 24 avril 1517.

Digitized by Google

avec deux élèves au bas de sa chaire. Ce bois fut même un instant employé pour des sermonnaires (1492-1493); on le réserva plus tard aux livres d'école et il disparut après 1498. Hors de là, la première page de ses ouvrages ne comprend que l'annonce sèche du travail, parfois, mais rarement, suivi d'un éloge, soit de l'auteur, soit de l'éditeur : on n'y voit aucun ornement typographique chargé de flatter les yeux et de capter l'attention du lecteur.

Il en est encore ainsi dans le Henrichmann achevé à la mi-février 1514. Deux mois plus tard un sermonnaire de P. Wann nous présente un titre moitié rouge, moitié noir, encadré dans une bordure qui n'est pas sans mérite. Son bois inférieur renferme la rose de Hagnenau à gauche; et à droite un épi (granum) arme parlante de Gran, surmonté de ses initiales H. G. Quoique destinée aux in-quarto, cette bordure servit une fois — faute de mieux sans doute — à un in-folio; mais elle ne tarda pas à recevoir un pendant mieux approprié aux grands formats.[1] En même temps apparaissent des initiales ornementées, appartenant à des alphabets assortis, mais de grandeur différente.

Ces innovations dont nous venons d'indiquer la date précise, trouvèrent sans doute leur cause occasionnelle dans une publication qui a souvent occupé la critique, le *Hebammen Rosszgarten* d'Eucharius Röszlin. Ce livre d'abord imprimé par Flach à Strasbourg en mars 1513, fut ensuite reproduit deux fois sans nom d'imprimeur, mais avec les mêmes bois. Weller[2] attribue à Gran ces deux dernières éditions et Roth, qui a fait de la bibliographie de Rösslin une étude spéciale, adhére à ce sentiment.[3] Ch. Schmidt au contraire les lui refuse, même celle des deux éditions qui renferme sa bordure, sous prétexte

1. Herold, août 1514. — Sanctius de Porta, novembre 1514. — N° 1 et 2 de Heitz.

2. Repertorium typographicum N. 797, 798. Cf. Choulant graphische Incunabeln p. 89,90.

3. *Centralblatt für Bibliothekwesen*, 1896, p. 294-296.

Digitized by Google

que « Gran n'avait pas l'habitude de faire de ces sortes de petits ouvrages allemands illustrés. »[1] La vérité se trouve, croyons-nous, entre les deux systèmes. Les prémisses de Schmidt ne justifient point sa conclusion, et de leur côté, Weller et Roth n'ont aucun motif pour reconnaître à la même officine deux impressions qui, abstraction faite des gravures, n'ont rien de commun.

Sur 23 gravures que contient le Roszgarten, 22 ne sont qu'un commentaire du texte et en font en quelque sorte partie ; la 23e représente l'auteur offrant son livre à la duchesse de Brunswick. Toutes, elles furent évidemment voulues, préparées, commandées, surveillées par Rösslin. Pourquoi n'en aurait-il pas fait lui-même les frais pour en garder la propriété ? Cela lui donnait plus d'autorité sur le graveur et plus d'indépendance vis-à-vis de l'imprimeur. La première édition épuisée, il pouvait en faire paraître une seconde et une troisième, n'importe où, sans s'inquiéter de Flach. Si celui-ci avait été chargé de cette dépense, il eût lésiné sur le travail, comme il fit en 1522 pour une nouvelle édition ; il se fut réservé la réimpression de l'ouvrage, tant que durait le privilége accordé à Rösslin par l'empereur, il ne se serait point dessaisi de ses planches en faveur de concurrents.

La part de l'imprimeur se trouvait ainsi réduite à la bordure du titre. Flach a la sienne. Quand le tour de Gran arriva, il aura demandé, au même artiste peut-être qui a gravé les planches de Rösslin — il signe M. C. — l'encadrement élégant signalé plus haut, qui figurera désormais pendant de longues années sur tous ses in-quarto. Si l'hypothèse est fondée, cette seconde édition anonyme du *Hebammen Roszgarten* daterait du mois d'avril 1514. En tout état de cause, elle ne saurait remonter plus haut.

Le prote de Gran, Angst, ne fut-il que le témoin de ces innovations, ou y prit-il une part plus directe ? Il

1. *Revue d'Alsace*, 1884, p. 204.

Digitized by Google

serait difficile de le dire. Il est plus facile de constater le concours qu'il prêta, sinon à la composition, du moins à la publication des *Epistolæ obscurorum virorum.*

Franciscus Irenicus[1] le compte parmi les poëtes de l'Allemagne. On a entendu Hutten vanter ses compositions satiriques. Il est l'un des adversaires que le scolastique Schlauraff rencontre dans son voyage burlesque à travers le monde des humanistes.

Et ivi hinc ad Hagenau	Do wurden mir die Augen blau
Per te, Wolffgange Angst	Got geb dass du hangst,
Quia me cum baculo	percusseras in oculo.

Mais si vulgaire est le rôle que lui prêtent les vers cités, qu'il est impossible d'en conclure qu'Angst prit au pamphlet plus de part que tout autre loustic de l'époque.

Moins vague est le langage qu'il tient lui-même dans une lettre qu'il adressait à Erasme le 19 octobre 1515. «Les hommes obscurs, y est-il dit, nés *près de moi dans le sable stérile*, ont tant d'impudence qu'ils veulent paraître devant toi. J'ai beau résister à leurs instances, ils se soulèvent contre moi. Ils prétendent que rien ne saurait être plus agréable à Erasme, qui il y a longtemps déjà a récité de mémoire, à Strasbourg, la plus vive de leurs lettres, qui depuis longtemps a célébré dans sa *Folie* les gens de leur famille. Je cède . . . »[2]

Cette lettre accompagne évidemment un exemplaire des *Epistolæ* envoyé à Erasme comme primeur, et comme primeur d'une première édition; car une seconde et une troisième n'aurait plus ce caractère de nouveauté qu'Angst fait ressortir. Le seul point discutable est le sens à donner au mot *orti*, *nés*. Faut-il l'entendre de la *composition* ou de la publication du livre? Encore n'hésitera-t-on pas longtemps, si l'on songe que l'auteur de la lettre est un imprimeur et que même un imprimeur ne peut garantir cette qualité de primeur que pour les

1. Germaniæ Exegesis. Hag. 1518, f. XLV b.
2. Obscuri viri apud me in sterili arena orti. Cf. le *Centralblatt für Bibliothekwesen*, 1898, p. 301, 302.

Digitized by Google

ouvrages sortis de ses presses.[1] Tout au plus, peut-on se demander si cet imprimeur ne revendique pas en même temps la paternité intellectuelle de l'œuvre.

A la même conclusion sont arrivés par une voie différente, par l'examen minutieux du texte des Epistolæ (première édition), d'abord (1879) Ch. Schmidt[2], et quelque temps après le dr. Steiff (1881).[3] Ce dernier a particulièrement insisté sur une remarque très importante. Dans un Q ornementé des *Epistolæ* il y a une brisure, commencée dans le Barelete de mai 1514, et qui se retrouve ensuite dans tous les ouvrages de Gran où cette lettre figure. C'est donc bien de l'officine de Gran, où Angst remplissait les fonctions de prote, qu'est sorti la première édition des *Epistolæ*.

Mais comment ce pamphlet se rencontre-t-il chez un imprimeur si grave et si orthodoxe? A cette question que se pose Ch. Schmidt, il répond : « Angst a dû se servir de la presse à l'insu du patron; il était capable de jouer ce tour. » Il en était capable sans aucun doute, et même le tour n'était pas difficile, pour une brochurette de quelques pages, si une maladie, une visite à Rynmann ou à la foire de Francfort, forçait le patron à confier momentanément à son prote la direction de l'officine. Mais si tour il y eut, il n'a pas dû rester longtemps

1. Le livre lui-même porte une souscription de fantaisie : In Venetia impressum in impressorio Aldi Minutii.

2. Hist. litt. de l'Alsace, II, 157 : « Les majuscules, les minuscules, notamment les i qui, au lieu d'être surmontés d'un point, le sont d'un petit trait oblique comme un accent aigu, les abbréviations, etc. sont exactement les mêmes que, par exemple, dans les *Sermones de festivitatibus Christi* de Gabriel Biel (juin 1515), dans le *Quadragesimale bige salutis* (décembre 1515), dans les *Sermones cujusdam fratris Hungari* (mai 1516), dans les *Sermones fratris Barelete* (octobre 1515).

3. Der Erste Buchdruck in Tubingen, p. 217. « Dafür begegnen uns nun aber alle drei Typenarten in den Drucken des H. Gran in Hagenau : die lateinische Schrift z. B in *Bartholomeus col.* Dialogus myth. (1514); die gothische z. B. in Gabr. Barelete, *Sermones* de tempore (1514). Im letzteren Druck findet sich aber auch die gleiche Zierinitiale (f. CLXX). und zw. zeigt dieselbe bereits die Anfänge des Defectes, den wir an der Initiale der Ep. obs. vir., links oben wahrnehmen, so dass kaum ein Zweifel sein kann, *dass beide Initialen mit derselben Type gedruckt worden sind.* » La brisure est déjà complète dans les *Sermones Petri Hieremie*, sept. 1514, p. 13, 37, 49.

Digitized by Google

ignoré. En ce cas, ce qui pour l'écrivain moderne, prévenu en favenr du pamphlet, ne semble qu'une piquante espièglerie, n'était pas apprécié du même œil par le patron effrontément joué, dont on employait subrepticement le matériel, le papier et les ouvriers, à une entreprise clandestine qu'il ne connaissait point, qu'on lui cachait parce qu'on savait qu'il refuserait son concours. Il n'y pouvait voir qu'un abus de confiance, dont le dénouement aboutissait presque forcément au renvoi du coupable. Serait-ce pour ce motif qu'Angst quitta Haguenau peu après l'expédition de sa lettre?

L'histoire ne saura peut-être pas davantage si Angst revint dans la suite à Haguenau, comme l'insinuerait la rente signalée plus haut, soit pour rentrer chez son ancien patron, soit pour travailler chez Anshelm devenu le concurrent de ce dernier. Mais ce que l'on sait très positivement c'est que le départ d'Angst ne nuisit en rien à l'industrie de Gran, qui compta encore plusieurs années de prospérité ainsi que le commerce du libraire qui le soutenait.

Leur activité commune ne semble s'affaiblir qu'en 1520, pour s'arrêter brusquement en 1522. Nous disons *semble* parce que l'historien n'est en droit d'affirmer que ce qu'il connaît, et sa science est parfois mêlée à tant d'ignorance qu'elle ne mérite pas trop d'être prise pour la mesure exacte de la réalité. Ecoutez Kirchhof sur le point qui nous préoccupe. Il croit que Rynmann mourut en 1522 et cette mort, il la déclare précédée d'une agonie industrielle de trois années. Traduite en chiffres dans son catalogue de l'association Rynmann-Gran, cette agonie est représentée par 1 livre en 1520, 1 en 1521 et un 3e en 1522. C'est terrible. La vérité vraie l'est toutefois beaucoup moins. Nous connaissons 8 volumes de 1520, 5 de 1521 et 4 de 1522 revendiqués par la même société. De ces 17 livres, 15 ont passé sous nos yeux et il est permis de croire qu'il en existe d'autres encore, qui jusqu'ici échappèrent à nos recherches.

Digitized by Google

Il est bien vrai que la retraite de Rynmann provoquée par l'âge, la mort ou d'autres circonstances, devait avoir son contre-coup dans l'atelier de Gran. Celui-ci qui avait été dispensé pendant tant années de placer lui-même les produits de son travail, qui avait rompu presque tout rapport direct avec le public et les libraires, ne pouvait pas recommencer à son âge une carrière nouvelle. Dès que son éditeur cessait de lui fournir de l'ouvrage, il n'avait guère qu'un parti à prendre, celui de congédier ses ouvriers. Mais quand on examine de près les dernières publications de notre typographe, on se demande s'il n'avait pas prévenu cette éventualité, en se retirant spontanément de la lutte.

Pour faire comprendre notre pensée, il n'est pas inutile de rappeler en peu de mots quelques procédés techniques de l'ancienne imprimerie.

Les livres, comme les manuscrits, se composaient de cahiers, appelés *terniones*, *quaterniones*, etc., selon le nombre, six, huit. etc... de feuillets qu'ils renfermaient, sans qu'il y eut aucun rapport entre la grandeur et la quantité de ces feuillets. [1] Les cahiers étaient distingués les uns des autres par des lettres placées au bas de la première page et appelées *chiffres* ou *signatures*.

Comme la grosseur des cahiers variait, non seulement d'un volume à un autre, mais souvent aussi dans le corps du même volume, des précautions étaient nécessaires pour la gouverne des relieurs. La signature d'un cahier se répétait d'ordinaire aux recto de toute sa première moitié et sur la première page de la seconde. Ainsi pour les cahiers de 4 feuillets, on marquait A I, A II, A III, pour ceux de 8 feuillets A I, A II, A III, A IV, A V. Au besoin on plaçait à la fin du livre un *Registrum chartarum*, un tableau, qui indiquait la suite des cahiers et le mot initial de chaque feuillet. Comme surcroit de

1. Anshelm a publié en 1518 deux ouvrages qui renferment tous deux des cahiers de 8 feuillets ; mais ceux-ci mesurent dans son Pline 0,355×0,255 m. et dans ses *Horæ B. V.* 0,098×0,070 m.

Digitized by Google

précaution servaient les *réclames* ou *custodes* : le premier mot de chaque feuillet était imprimé en vedette à la suite de la dernière ligne du feuillet précédent.

Chez Gran on rencontre partout la signature, et à l'occasion, le *Registrum chartarum*. Mais les réclames lui sont inconnues. Dès le début, les feuillets sont numérotés en chiffres romains dans les ouvrages de longue haleine où les recherches ne sont pas facilitées par les divisions du texte. Mais on ne voit ni pagination proprement dite, ni emploi de chiffres arabes pour cet usage. Enfin dans tout le cours d'une carrière si longue et si laborieuse, paraissent presque exclusivement des caractères gothiques plus ou moins déliés, rarement entremêlés de caractères antiques.

Tout à coup sur toute la ligne se fait une révolution aussi complète qu'inattendue, dans cette officine de Gran si fidèle à ses vieilles traditions. Voici un Eusèbe, *de Evangelica præparatione*, publié en février 1522, toujours aux frais de Rynmann. Quoique assez étendu il est en entier en caractères antiques, il est paginé en chiffres arabes; il a des réclames, non seulement à chaque feuillet, mais même à chaque page. Ces nouveautés seront maintenues et même aggravées dans la suite. Le Calepin (juin 1523) et les Elégances de Laurent Valla (juillet 1523) seront en caractères italiques, munis de bordures nouvelles; le nom de Gran sera suivi de la qualification *chalcotypum* qui se rencontre pour la première fois, croyons-nous, dans un Altensteig de mars 1522. Le Valla adoptera même un format, dont Gran s'est rapproché une fois dans un livre de prières,[1] mais qu'il ne connaissait point jusque-là.

Toutes ces innovations, Gran n'a pas pu les faire spontanément dans ses vieux jours. Il est difficile également d'admettre qu'un prote ordinaire ait eu chez lui assez d'audace pour les entreprendre et d'autorité pour

1. 1394. Salycetus, liber meditationum.

Digitized by Google

les réaliser. D'où la conclusion forcée, que, tout en restant le chef nominal de l'officine, Gran y avait installé un étranger, qui en avait la direction réelle, destiné sans doute à prendre sa succession, après un stage plus au moins temporaire.

Cet étranger, nous ne le connaissons pas, mais on le connaîtra peut-être un jour, surtout si l'on cherche parmi les tenants et aboutissants de l'imprimerie strasbourgeoise de Knobloch. En attendant son existence nous est attestée par les faits que nous venons de signaler. C'est cet étranger qui se trouva atteint dans ses intérêts, et surtout sans doute dans ses espérances, par la disparition de Rynmann. Il essaya quelque temps de lutter avec l'appui de nouveaux éditeurs (1523, Fr. Birckmann et J. Gruner), travailla peut-être plus longtemps encore à l'ombre de noms connus, pour disparaître complètement en 1527.[1]

C'est aussi vers ce temps que dut mourir Gran lui-même. On a vu plus haut qu'en 1497 il possédait dans la rue des Roses une maison située entre celle des héritiers George Arnolt et celle des héritiers Valentin Meyer. Cette dernière était aussi dès lors sa propriété, ou ne tarda pas à le devenir, comme le prouve l'histoire de deux rentes assises sur cet immeuble, qui, avant d'arriver au drapier V. Meyer, avait appartenu à Bernard Amelung, chanoine de Surbourg.

L'une de ces rentes (10 *ß*.) due au béguinage Scheid est inscrite dans les comptes du béguinage :

1487-1500 les héritiers de V. Meyer, de leur maison, rue des roses.

1501-1503 les héritiers de V. Meyer et Henri l'imprimeur.

1504-1509 les héritiers (ou enfants) de V. Meyer.

1510-1512 Monsieur (her) Henri l'imprimeur de la maison de V. Meyer.

1513-1518 Monsieur (her) Henri l'imprimeur de sa maison.

1. Nous reviendrons sur ce sujet au Ch. VI.

Digitized by Google

1519-1526 Monsieur (her) Henri Granc l'imprimeur, de sa maison.

1527-1557 Henri Granc l'imprimeur.

Notons toutefois qu'une colligende, dressée en 1545, au moment où la recette change de main, porte : Henri Gran imprimeur, aujourd'hui le grand Hug forestier.

La seconde (24 *d.*) est marquée en ces termes dans les comptes de l'œuvre :

1506 les héritiers de Valentin Meyer.

1507 les héritiers de Valentin le drapier, Claus Moschenros et d'autres, paie Henri l'imprimeur.

1508 les héritiers de V. Meyer.

1509-1510 paie Monsieur (her) Henri Gran l'imprimeur, de la maison de M. Bernhart Amelung, dans la rue des Roses.

1511 les héritiers de V. M., paie Monsieur H. Gran l'imprimeur.

1512-1518 paient les héritiers de V. Meyer, le drapier, Claus Moschenros et d'autres.

1519 id. paie Henri Gran.

1520-1529 paie Monsieur (her) Gran l'imprimeur.

1530-1544 donne Henri Gran l'imprimeur.

1545 paie le grand Hug le forestier, de la maison zum Rosenkranz.

Dans les extances de la même année, les rentes de 1543 et 1544, encore impayées, sont mises au compte de Hug, quoique marquées ailleurs sous le nom de Gran.

Ce qui ressort le plus clairement de ces indications, c'est que les receveurs, s'ils étaient scrupuleusement exacts pour les chiffres, l'étaient beaucoup moins pour les noms des débiteurs eux-mêmes. D'ordinaire ils faisaient préparer leurs carnets par un apprenti scribe, leur *scolaris*, auquel ils remettaient quelque vieux registre à copier. De là des mentions plus ou moins surannées, le maintien de personnes mortes depuis longtemps, etc. Dès que la rente se payait, ni les comptables, ni ceux qui les contrôlaient, n'en demandaient davantage.

Le point le plus intéressant de ces citations est la qualification de *her* (Monsieur) ajoutée au nom de notre imprimeur depuis 1509, ici jusqu'en 1527, là jusqu'en 1529. A cette époque elle n'était accordée qu'aux prêtres,

Digitized by Google

aux nobles et aux sénateurs. Or Gran n'était ni prêtre, ni noble, donc... il fut introduit au sénat par les suffrages de ses concitoyens.

Le même fait ressort aussi des comptes de la *Melwog*. De 1525 à 1527, Gran y figure une douzaine de fois par an, avec le titre de *her*. Dans la suite il s'y rencontre encore jusqu'en 1532, mais plus rarement et sans aucune qualification. Dans les premiers temps il est un client d'une certaine importance : il fait moudre chaque année une trentaine d'hectolitres de grains; ce qui suppose un ménage assez considérable. Plus tard sa consomnation diminue dans une proportion très sensible.

Les ordres du jour parlent aussi de Gran avec leur laconisme habituel :

1525, 18 janvier. Behtolt Hans beclagen Heinrichs Granen halb.

21 juin. Heinrichs Granen Reden.

1526, 21 janv. Heinrich Gran der Kuntschaft halb.

1529, 30 avril, Heinrich Gran gethan Rechnung.

Il résulte évidemment de là que ce n'est pas la mort qui arrêta en 1522 l'activité typographique de Gran. Mais sa vie se prolongea-t-elle jusqu'en 1557, comme pourrait le faire croire la rente du béguinage, ou jusqu'en 1545 avec les comptes de S.-George, ou même jusqu'en 1532 avec les notes de la Melwog? Celles-ci n'ont-elles pas aussi leur part d'inexactitude? Les meûniers ne continuèrent-ils pas quelque temps à marquer sous le nom de Gran les grains qui leur étaient confiés par sa veuve ou par ses autres héritiers? Pourquoi enfin cette qualification de *her* disparaît-elle presque simultanément, en 1527, des trois séries de comptes que nous avons pu consulter?

Toutes ces questions nous semblaient difficiles à éclaircir lorsqu'une rencontre fortuite nous apporta quelque lumière. Le 12 février 1527 le chapelain Veltin Udalrici emprunta auprès du Chapitre rural du Haut Haguenau la somme de 100 fl. du Rhin à 4 % sur une maison de la rue des Roses, « entre Catherine, femme

Digitized by Google

de Henri Grane l'imprimeur et Odile, femme de Ulrich de Reichshofen le charpentier, par devant sur la Rosengasse et par derrière sur l'ancien mur d'enceinte de la ville ». [1] Cette maison est celle-là même que notre imprimeur avait hypothéquée en 1497 ; les noms des débiteurs marqués dans la suite par les comptes du Chapitre rural nous forcent à l'admettre.

Que la qualification de *femme* donnée aux propriétaires des deux maisons voisines de l'immeuble hypothéqué, soit ici synonyme de *veuve*, cela ne nous semble point douteux. Concevrait-on que deux femmes en puissance de maris fussent toutes deux indiquées comme propriétaires, sans égards pour les droits de leurs époux? Gran était donc mort en février 1527. Nous ajouterions même volontiers — car telle est notre persuasion — que l'immeuble hypothéqué fut vendu par sa succession pour faciliter la liquidation de l'héritage, que le chapelain Ulrich qui l'acheta était un proche parent de feu le charpentier Ulrich, et que l'argent emprunté était destiné à payer cette acquisition. Mais toutes ces considérations seraient pour nous des hors d'œuvres.

La mort de Gran ainsi fixée vers le début de 1527, toutes les difficultés qui nous arrêtaient, tombent d'elles-mêmes. On comprend que l'importance de son ménage diminue à cette époque, et qu'il perde en même temps cette qualification de *her* que l'étiquette lui assurait de son vivant. Les ordres du jour s'expliquent sans peine ; si les tribunaux reçoivent rarement des *plaintes* contre un mort et s'occupent plus rarement de ses *propos*, ils ont souvent à apprécier ses *comptes*.

Le nom de Henri Gran se lit encore sur trois ou quatre publications de 1523. Il disparaît dans les années

1. Nebent Katherinen Heinrich Grane des buchtruckers husfrowen und andersit Utilien Ulrich von Riszhofen des zimbermans husfrowen ; stosset hinden uff der stat alt rincmur und fornen in Rosengasz ; zinset 8 ß 3 d und 1/2 ℔ wachs den Herren zum alten Spital zu Hagenowe. Remarquons en passant qu'en 1497 la femme de Gran s'appelait Barbe-

Digitized by Google

1524 et 1525, pour reparaître au mois d'août 1526, à la fin d'un Calepin servilement calqué sur l'édition de 1523, page par page et colonne par colonne, imprimé avec les mêmes caractères, la plupart des mêmes initiales, le même titre et la même bordure. Survient ensuite un nouveau silence, rompu en septembre 1527 par deux brochurettes sans importance.[1] Dans les deux premiers de ces ouvrages l'imprimeur est désigné sous la forme jusqu'alors inusitée *Granius*.

Une pareille innovation suffirait pour le prouver, bien qu'exécutés avec le matériel de Gran, ces travaux ne le regardent point, ce n'est pas lui qui au terme de sa vie eût défiguré en Granius un nom qu'il avait illustré par une carrière typographique aussi longue que brillante. D'un autre côté le Calepin est un gros in-folio, qui n'a pu être entrepris et mené à terme que par le concours de plusieurs bras réunis. Gran, qui depuis plusieurs années n'avait plus ni ouvrier, ni papier, ni encre, etc. eût été forcé de reconstituer pour cet unique ouvrage son personnel et ses approvisionnements. Quant aux brochurettes, parues après sa mort, elles n'ont aucun rapport avec les publications antérieures de Gran ; elles ont été préparées par Menrad Molther qui appartenait à un tout autre monde, qui, à aucun point de vue, ne se trouvait avec lui en communion de pensées et de sentiments.

Toutes ces invraisemblances disparaissent, si l'on admet que le matériel de Gran fut à cette époque à la disposition *d'un autre*. Le Calepin de 1523 avait lu un débit rapide et facile. Lorsque Birckmann qui en avait fait les frais, voulut le faire réimprimer, il demanda tout naturellement que la nouvelle édition fût la reproduction aussi fidèle que possible de son aînée. L'imprimeur se trouvait en mesure de répondre à ce vœu. Il poussa

1. Opusculum D. Agapiti... ad Justinianum... per M. Moltherum translatum. — Pindari Olympiorum hymnus primus et secundus... M. Molthero interprete.

Digitized by Google

même la ressemblance si loin qu'il inséra dans l'Explicit le nom du précédent imprimeur, se bornant à une légère altération qui, sans effaroucher le public, trahissait cependant l'intervention d'une main étrangère.

Refuser à Gran la paternité de ces trois ouvrages ce n'est pas diminuer d'une manière sensible son contingent typographique. Il est assez riche pour se priver d'un appoint au moins douteux.

Au moment où nous écrivons ces lignes, près de 290 imprimés de Gran ont passé sous nos yeux, une trentaine d'autres signalés par les bibliophiles ont jusqu'ici échappé à nos recherches. La critique aura sans doute à éliminer la plupart de ces derniers, qui ne doivent leur mention qu'à des méprises. Mais si nous en croyons notre expérience, ces éliminations seront largement compensées par les découvertes que nous réservent les arcanes des bibliothèques. Le jour où l'on pourra mieux s'orienter dans la monde des anonymes, des imprimés sans date, sans nom de lieu et d'imprimeur, le catalogue de Gran ne sera pas loin de compter 350 numéros, s'il ne dépasse point ce chiffre.

Ce chiffre est énorme, surtout si l'on songe que les in-folio et les in-quarto y dominent ; les livres de moindre étendue sont rares, les brochures n'y forment que de véritables exceptions.

Sur ce nombre environ 240 volumes furent imprimés pour Rynmann, une vingtaine pour Knobloch de Strasbourg, quelques autres pour Wolfgang Lachner de Bâle, Conrad Hyrt de Spire, Jean Gruner d'Ulm, François Birckmann de Cologne. Il publia le reste sans indiquer d'éditeur, presque toujours sans doute à ses risques et périls.

La mention d'un privilége, c'est-à-dire la prohibition de toute contrefaçon pendant quelques années, ne se rencontre que sur deux de ces publications, le *Rosszgarten* de Rösslin et le *Vocabularius theologiæ* d'Altensteig. Les deux faveurs sont accordées à l'auteur et non

Digitized by Google

à l'imprimeur. Elles avaient pour objet principal de faciliter au premier la rencontre d'un éditeur, en assurant à celui-ci une protection temporaire contre toute concurrence.

Cette rareté de priviléges s'explique très aisément chez Gran. La plupart des ouvrages qu'il éditait, appartenaient au domaine public. L'imprimerie à ses débuts s'inquiétait médiocrement de la littérature contemporaine. Elle se proposait avant tout de mettre à la portée de tous, grâce à ses procédés plus économiques, les livres marquants des siècles passés, demeurés jusque-là le partage exclusif des riches bibliothèques. La grande librairie resta longtemps fidèle à ces traditions, et quoique Gran, qui n'était pas seul à son service, ne fût point chargé de réaliser dans son ensemble le plan qu'elle poursuivait, ses publications permettent néanmoins de s'en faire une idée générale.

La grande clientèle de Gran est fournie par le clergé. Il met à sa disposition un choix considérable de sermonnaires, qui devaient servir d'inspirateurs et de modèles aux prédicateurs, surtout nombreux depuis la fin du XVe siècle. A lui seul il en édita une vingtaine, et quelques-uns d'entre eux, comme Hungarus, de Busti, Sylvestre de Prieria, Gabriel Biel, obtinrent plusieurs éditions. Les quatre gros volumes de Pelbart de Temeswar furent réimprimés par lui au moins treize fois : rien ne saurait mieux prouver l'accueil empressé que le public faisait à ces sortes de publications.

Aux sermons soigneusement classés d'après leur objet, [1] se joignaient naturellement des recueils d'exemples et des commentaires sur les parties les plus importantes de l'Ecriture. Puis viennent les sommes théologiques, les travaux les plus estimés sur l'histoire générale

1. De tempore, de sanctis, quadragesimale, mariale, Rosarium.

Digitized by Google

ou particulière de l'Eglise, des manuels d'administration pastorale, des traités de liturgie avec explication des textes. Bref, en dehors de la Bible que Rynman fit éditer à Augsbourg, toutes les branches de la science ecclésiastique sont si bien représentées dans le catalogue de Gran, qu'une bibliothèque composée de ses livres pouvait de son temps former un curé à tous les détails du ministère. On n'y voyait pas seulement de ces illustrations de rang inférieur aujourd'hui oubliés, mais aussi des écrivains de la valeur de S. Augustin, S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Eusèbe, Bède le Vénérable, etc.

Les hommes de loi tenaient de même une large place dans les préoccupations de notre typographe. S'ils ne trouvaient pas chez lui le texte des lois civiles et canoniques, ils y rencontraient des ouvrages de tout genre, plus utiles peut-être pour la pratique de leur profession. Les médecins n'étaient pas oubliés davantage. Mais le client le plus favorisé après le clergé, c'était la jeunesse des écoles. A elle était spécialement destinée une douzaine de grammaires latines plus ou moins savantes, avec leur cortège naturel de textes qui devaient initier les étudiants à tous les secrets du beau langage et leur complément, non moins indispensable de Vocabulaires et de Dictionnaires.

Ce qui forme aujourd'hui le travail courant d'une foule d'imprimeries : an nonces, prospectus, affiches, faire-part, etc. était chose peu connue à la fin du XVe et au début du XVIe siècle. Il se rencontrait cependant dès lors des pièces de toute nature, religieuses et profanes, publiques et privées, qui se multipliaient et se répandaient à l'aide de la presse. Les Archives de S.-George renferment, par exemple, toute une série de placards imprimés relatifs à des jubilés. Il est bien certain qu'à l'occasion des fêtes de 1498 mentionnées plus haut, Gran a dû être chargé de préparer les invitations qui furent lancées de tous côtés, à toutes les villes, à

Digitized by Google

toutes les seigneuries de l'Allemagne méridionale. Il est probable qu'il édita aussi des images accompagnées de prières, comme celles que nous rencontrerons tout à l'heure chez Anshelm. Mais jusqu'ici aucun document de ce genre ne nous permet de suivre Gran sur ce terrain particulier.

A suivre.

A. HANAUER.

Digitized by Google

LES

PREMIÈRES MUNICIPALITÉS

DE LA HAUTE-ALSACE

CHAPITRE TROISIÈME

(SUITE)[1]

Ce désir immodéré de découvrir des abus et des malversations à tout prix, en tout et partout, dont elles étaient animées, fut une des causes pour lesquelles les municipalités, non contentes d'administrer la fortune des communautés à l'avenir, voulurent vérifier, examiner, même pour le passé, la gestion de leurs administrés. Dans beaucoup de localités, les comptes n'avaient pas été rendus depuis plusieurs années, par suite d'une négligence, très-souvent, uniquement imputable à ceux qui devaient les audiencer. Ainsi, à Soultz, il n'en avait plus été rendu depuis quinze années[2] ! On comprend que les municipalités aient émis la prétention de recevoir, examiner et arrêter elles-mêmes les comptes en retard. Mais on ne peut s'expliquer le désir que plusieurs d'entre elles manifestèrent, de revoir les comptes clos et arrêtés depuis longtemps, si ce n'est dans le but

1. Voir la livraison Novembre-Décembre 1900, p. 577.

2. Bien que chaque année, les droits que l'Intendant devait percevoir pour les audiencer, aient été régulièrement acquittés.

Digitized by Google

d'y trouver matière à chicane contre les préposés ou les magistrats. Aussi par exemple, la municipalité de Ste Marie, voulait repasser tous les vieux comptes depuis 1700! C'était évidemment chercher le moyen d'inquiéter et de troubler, sous prétexte d'abus, jusqu'aux familles d'anciens officiers seigneuriaux décédés depuis longtemps! La Commission comprit tout ce qu'il y avait de dangereux à s'engager dans cette voie, et se défiant sans doute de la sincérité des municipalités, lors même qu'ils avaient un motif plausible d'agir, elle défendit le 20 juin, d'une manière générale, de vérifier sans son autorisation les anciens comptes, audiencés ou non, antérieurs à 1787. La mesure semble sage; néanmoins elle n'obtint pas l'approbation du Bureau de Colmar, car s'il existait un abus, disait-il, c'est précisément ce retard à rendre les comptes, retard qui ruine les comptables et même les communautés.

Cependant la Commission, comme les Bureaux, avait toute raison de se défier du zèle indiscret des municipalités, et il est possible que l'arrêté dont avons donné l'analyse un peu plus haut, ne fût pas sans influence sur la défense dont nous venons de parler : car tous deux portent la même date. Très-souvent en effet ces prétendus abus n'existaient pas, ou n'existaient que dans le cerveau de ceux qui en poursuivaient le redressement. Ainsi le prince de Hesse-Darmstadt avait le droit, en vertu de lettres patentes, de lever la somme de 6000 ℔ appelées *Justizgelder*. Comme on avait accusé les officiers du prince de malversations à propos du recouvrement de cet impot, le Bureau de Haguenau fit réclamer à toutes les municipalités du comté de Hanau les quittances de leur part contributive. La chambre de Bouxviller, lorsqu'elle en eut connaissance, envoya au Bureau le bordereau exact de tout ce qui avait été perçu. Le Bureau de Colmar approuva beaucoup la manière dont ces officiers avaient su fermer la bouche à la calomnie « et détruire jusqu'à la plus légère trace de la prévention ». Il se persuada que les officiers d'autres

Digitized by Google

seigneurs également accusés, imiteraient volontiers cet exemple, si la Commission les y invitait : « elle obtiendrait, dit-il, facilement une certitude également propre à calmer les esprits inquiets et à mettre ces officiers à couvert des *imputations hasardées* auxquelles ils sont *si souvent en butte* ».

Ces imputations hasardées n'étaient pas toujours de simples soupçons auxquels se laissaient aller des esprits inquiets. Elles étaient quelquefois une odieuse invention de la calomnie, de la haine et de l'animosité. Qu'on en juge par l'exemple suivant ! La municipalité de Hirsingen, Heimerdorff, et Ruderbach, se plaignit le 11 fév. 1788 au Bureau de Huningue de ce que dans ces trois communautés en avait levé, en vertu d'une prétendue ordonnance de l'Intendant du 9 fév. 1774, sous le nom d'imposition royale, au delà des impositions ordinaires, une somme totale de 5580 ₶. Or, affirmait-on, jamais personne n'a eu connaissance de cette ordonnance, et l'on ignore complètement le motif pour lequel ces communautés ont été imposées, comme aussi l'emploi qui a été fait de ces fonds. — Il s'agissait donc d'une véritable concussion, dont les coupables ne pouvaient être que les officiers seigneuriaux de cette époque. Sur ce simple exposé, tout le monde évidement devait arriver à cette conclusion ; — et c'est, ajoutait la dénonciation, l'insistance, l'impatience, avec laquelle on réclamait la restitution des mandements de 1774 à 1779, qui avait mis sur la voie de cette malversation.

Or la vérité, la voici. Le syndic de Hirsingen C. le principal dénonciateur, du temps qu'il était maire de cette localité, avait en cette qualité signé de sa propre main une requête à l'Intendant par laquelle les habitants de ces trois communautés, demandaient à s'imposer 1000 ₶ pendant cinq ans, afin de pouvoir faire quelques répararions à leur église et à la maison commune. L'Intendant accueillit favorablement cette requête ; mais pour ménager aux habitants des frais considérables de rôle et de recouvrement, il leur permit par une

Digitized by Google

ordonnance en date du 9 fév. 1774, de repartir pendant cinq ans la somme de 1000 ℔ de la même manière, en même temps et par le même rôle, que la capitation. Ce fut le dit syndic C., alors maire, qui confectionna les rôles, perçut les fonds, fit la dépense et tint les écritures. Lorsqu'il fut destitué de ses fonctions de maire par le comte de Montjoie, il remit les papiers relatifs à sa charge, aux jurés-députés de Hirsingen contre un reçu en due forme qui valait décharge (25 juin 1787). Mais à cette époque il n'avait pas encore rendu compte de l'emploi des fonds provenant de l'impôt dont il avait été comptable. Pendant huit années durant, le bailli de la seigneurie et du département, Hell, l'avait vainement sollicité de fournir ses justifications, lorsqu'enfin, poussé à bout, il réclama de l'Intendant, et obtint le 29 sept. 1787 contre C., une ordonnance, le condamnant, même par corps, à rendre ses comptes dans le plus bref délai. Dans l'intervalle l'ancien maire ou prévôt C. était parvenu à se faire élire syndic de la communauté [1]. Sa conviction dans l'omnipotence des syndics se forma rapidement et sa conduite ne dementit pas ses convictions. Menacé devoir la condamnation qui l'avait frappé mise en exécution, il crut avoir trouvé le moyen de s'y soustraire, tout en tirant une vengeance éclatante du bailli Hell, bien qu'alors procureur syndic provincial. C'est dans ce but qu'il déposa au Bureau de Huningue le 11 fév. 1788 la dénonciation dont nous avons donné l'analyse plus haut, qui visait principalement le bailli et l'atteignait dans sou honneur et sa réputation. De plus, pour expliquer les poursuites judiciaires dont il était l'objet, il se posa en victime, et persuada le Bureau de Huningue que le bailli lui réclamait certains papiers appartenant à la communauté, sachant bien que la restitution on avait été faite le 25 juin 1787, selon décharge authentique en date de ce

1. Il fut nommé et maintenu malgré les prohibitions précises de l'arrêté du 22 mars 1788, dont on se rappelle les dispositions.

Digitized by Google

jour à lui bien connue. Le commissaire, chargé par le Bureau de faire une enquête, fut trompé, ou se laissa volontiers tromper ; de sorte que sur son rapport, le Bureau prit ouvertement fait et cause pour C., qu'il recommanda chaudement à la Commission intermédiaire.

Fort de cet appui, C. redoubla d'audace. Le 24 mars 1788, le prévôt seigneurial Dubail voulut procéder au tirage au sort des gobes de bois de chêne attribués chaque année aux bourgeois. Un arrêt du Conseil d'Etat du 9 jan. 1787, réglait la manière dont devait se faire la distribution et déterminait ceux qui pouvaient y prendre part. Le syndic, qui devait y assister accompagné d'un député de la communauté, prétendit que plusieurs bourgeois avaient été omis au rôle, tandis que 22 cordes étaient attribuées à des personnes qui n'y avaient aucun droit. C'était précisément les officiers de la seigneurie et les serviteurs du comte dont il voulait se venger, savoir : le bailli Hell qui n'était pas résidant, disait-il, le procureur fiscal Eicher, le prévôt seigneurial Dubail, le garde-chasse et le cocher du comte, qui, d'après lui, n'étaient pas bourgeois. Aussi protesta-t-il de toutes ses forces contre le tirage au sort, et de crainte qu'on ne s'arrêtat pas devant son opposition, il s'empara des numéros, les mit sous clé et fit requête au Bureau de Huningue pour dénoncer les prétendus abus de pouvoir du prévôt. Mais il ne pouvait évidemment appartenir à aucun titre au syndic, ni au Bureau, ni même à la Commission intermédiaire, d'interpréter un arrêt du Conseil d'Etat ; et toute irrégularité aurait du être déférée à la justice administrative ordinaire ; c'est-à-dire à l'Intendant. Le prévôt suivit cette marche, et par procès-verbal fait au greffe de Hirsingue, le jour même où le tirage aurait du avoir lieu, il saisit de la question l'Intendant, le seul supérieur légitime qu'il reconnaissait d'ailleurs, et se plaignit en outre d'avoir été accablé des injures les plus grossières par le syndic C. et le prétendu député de la communauté. Avant de prononcer, l'Intendant chargea précisément le bailli Hell

Digitized by Google

de faire une enquête. C. et son compagnon prirent peur, et implorèrent le secours du Bureau de Huningue déjà si complaisant à leur égard : ils sont les victimes d'odieuses persécutions, disent-ils ; en contestation avec le comte de Montjoie, leur seigneur, et le bailli Hell, on veut les faire passer pour des esprits remuants, inquiets et dangereux, pour des rebelles en un mot, dans le but des faire emprisonner ; car lorsque la communauté sera privée de ses plus zélés défenseurs, on espère arriver plus facilement à bout de la dépouiller de tous ses droits.

Bien que la Commission, par arrêté du 15 mai 1788, eut reconnu son incompétence en matière distribution de bois et renvoyé les plaignants du Hirsingue se pourvoir par devant l'Intendant, le Bureau de Hirsingue lui transmit sans défiance cette dernière requête de C. et consorts, qu'il recommanda instamment à sa sollicitude. En vérité c'était se montrer un peu trop complaisant ; et si l'on ne veut pas condamner la conduite du Bureau, on doit par le moins l'accuser d'une inconcevable légèreté ! D'un autre côté, on peut à bon droit s'étonner de l'indulgence excessive de la Commission intermédiaire et blâmer les ménagements qu'elle conserve vis-à-vis d'un syndic, elle qui ne marchande pas ses expressions dès qu'il s'agit d'un prévôt, d'un seigneur ou même de l'Intendant.

Durant ce temps, la Commission avait chargé son procureur-syndic, Hell, directement impliqué dans cette affaire, de faire une autre enquête à propos de difficultés relatives à l'épis de Kembs du même district [1], et avait rendu, sur son rapport, un arrêté quelque peu mortifiant par le Bureau de Huningue. Celui-ci se sentit vivement froissé, d'autant plus que le bailli avait passé le 8 mai par Huningue sans voir aucun de ses membres, affectant même de les tenir à distance. La Commission, dit le Bureau dans sa réponse, pouvait approuver ou désapprouver sa conduite, mais jamais elle n'avait le droit de s'exprimer en termes aussi morti-

1. On trouvera plus loin des détails sur ces difficultés.

Digitized by Google

fiants à son sujet. Il attribue l'exagération de langage dans laquelle, à son avis, elle est tombée, aux instigations malveillantes du bailli Hell, dont il dénonce « avec dégout » la conduite « sourde et oblique ».

Cet arrêté ne pouvait rester sans réponse. Le bailli, suspecté et accusé officiellement par ceux-là même qui auraient dû le soutenir, leur écrivit pour sa défense. Il raconta les faits tels que nous venons de les présenter et joignit à sa lettre copie authentique des pièces à l'appui. Il fut dès lors évident que C. avait voulu se jouer du Bureau et s'en servir comme d'un instrument, pour assouvir sa passion, couvrir les malversations dont il s'était très probablement rendu coupable, et détourner sur d'autres les légitimes soupçons qui pesaient sur lui. Le bailli ajoutait en terminant, qu'il en aurait référé au Bureau depuis longtemps, si celui-ci n'avait pas outrepassé ses droits, en le traitant en subordonné, lui qui était de l'Administration supérieure, et en nommant commissaire-enquêteur un de ses justiciables, fort peu soucieux de trouver et de faire connaître la vérité, et qui même s'est plu à aider C. de ses conseils [1].

La Commission intermédiaire de son côté, pour terminer une affaire dans laquelle sa religion avait pu si facilement être surprise, pria son procureur-syndic, par arrêté du 12 juin 1788, de donner aux habitants d'Hirsingen, copie de l'ordonnance de 1774, et refusa d'intervenir en faveur de C., attendu qu'elle ne pouvait rien contre les ordres de l'Intendant ; mais elle ne trouva pas un mot de blâme à son adresse, et le syndic C. ne fut ni destitué, ni suspendu, ni même blâmé par ses supérieurs [2].

1. Le Bureau prit la défense de son commissaire qu'il considérait comme un homme zélé et honnête.

2. Le bailli, après l'avoir longtemps ménagé, ne pouvant rien obtenir, se décida enfin à le faire arrêter, selon le pouvoir qu'il avait reçu de l'Intendant. Le Bureau ne parut pas encore convaincu de sa culpabilité ; il osa prendre sa défense et pria la Commission d'obtenir du bailli Hell, un nouveau surcis à ses poursuites : Nous ne savons si cette démarche obtint quelque succès. — Mentionnons encore l'exemple suivant : Dans la

Digitized by Google

Tels étaient les syndics, telles étaient les municipalités dont on attendait la régénération sociale et le redressement des abus ! Ces hommes inquiets et turbulents, si nombreux dans ces assemblées, ne pouvaient que discréditer, déconsidérer la nouvelle administration ; et il n'est pas étonnant que les seigneurs et leurs officiers, indépendamment de toute autre considération, se soient montrés hostiles à leur égard. On comprend pourquoi la régence de Saverne « harcelait » les municipalités, selon l'expression du Bureau de Colmar, et exigeait, sous peine de destitution, que tous les officiers de l'évêché se démissent des fonctions qu'ils y remplissaient [1]. Même la ferme et la régie ne voulaient pas que leurs buralistes et péagers fussent en même temps membres d'une municipalité. Le Bureau de Colmar s'étonne de ces exigences de ceux qu'il appelle « sangsue du peuple », et affecte de ne pouvoir prendre au sérieux leur « déclaration de guerre », qu'il qualifie de « risible ». Toujours est-il, que dans cet état de choses, on comprend que les conflits aient du être quotidiens, et qu'ils aient engendré, dit un contemporain « une animosité et une division presque universelle... Ce peuple d'Alsace, si pacifique, si naïf, si cordial, est devenu inquiet, dissimulé, hostile. Il n'y a pas de petits villages dans la province, où il n'y ait une guerre intestine entre le Gericht et la municipalité, et entre les partisans de part et d'autre ; les voisins, les

communauté de Jebsheim, le syndic voulut supprimer, sur le conseil d'un de ses amis, une délibération par laquelle la communauté assemblée votait le remboursement, avec le reliquat des revenus patrimoniaux, d'un emprunt assez considérable qu'elle avait contracté. Appelé au Bureau de Colmar, le syndic protesta ne pas même avoir connaissance de cette délibération, dont-il sut parfaitement restituer la minute, lorsqu'il fut condamné par le bailli, sur la plainte du prévôt. Il faut ajouter que le Bureau demanda sa révocation. Nous ignorons si la Commission l'y consentit : on peut en douter.

1. A Rouffach, la municipalité fut sur le point de se dissoudre par suite de ces démissions imposées ; et à Soultz, le greffier Probst, qui ne voulut pas se démettre, fut destitué de sa charge de procureur postulant au siége de cette ville.

Digitized by Google

alliés, les frères, les pères et les fils, partagés en factions, se haïssent et se persécutent. » [1]

Non contents de s'en prendre aux prévôts, préposés et magistrats, l'Administration provinciale et surtout les municipalités, ne tardèrent pas à entrer en conflit avec les baillis. Le Bureau de Colmar, dans le Mémoire qu'il remit à ses successeurs, en 1790, dit que ses régistres contiennent « des monuments de l'*insubordination* de quelques *juges* » ; et bien que le mot juges puisse s'entendre tout aussi bien des magistrats que des baillis, il semble que le Bureau le prenait plutôt dans cette dernière acception, puisqu'il se plaignait des baillis peu auparavant, le 14 avril 1789, à peu près dans les mêmes termes, et constatait que plusieurs d'entre eux était « en état d'*insubordination* » vis-à-vis l'Administration. Toutefois insubordination est de toute manière une expression fort impropre ; car les baillis n'étaient en aucune façon subordonnés à l'Administration provinciale. Voici du reste comment le Mémoire dont nous parlons, détaille les griefs du Bureau : les baillis, dit-il, audiençaient les comptes des communautés sans en envoyer copie au Bureau ; plusieurs d'entre eux outrepassaient les honoraires que leur attribuaient les arrêts de liquidation ; d'autres, pour ne pas perdre leurs émoluments, ont établi des Gerichts à côté des municipalités, bien qu'ils fussent inutiles ; d'autres enfin ont passé dans les comptes des frais de cabaret ou de buvette, bien que ces dépenses fussent interdites [2].

Ne pas envoyer au Bureau copie des comptes audiencés, et passer dans ces comptes des frais de buvette, étaient peut-être des irrégularités que l'Administration supérieure devait relever, mais que certes elle ne pouvait pas qualifier d'insubordination, quels que

1. *Considérations* ... p. 55.

2. Par l'arrêté du 16 juin 1789, que les baillis en général, remarque le Bureau, refusaient partout d'observer.

Digitized by Google

fussent ses rapports avec les baillis. Cela est bien plus vrai des autres chefs d'accusation ! Les baillis, en effet, étaient officiers de justice et d'administration. En cette dernière qualité, ils dépendaient de l'Intendant et exerçaient, sous sa surveillance, d'importantes attributions, pour chacune desquelles il leur était alloué, par les lois et les ordonnances, des frais de vacation qui formaient leur traitement [1]. Or la Commission prétendait que les nouveaux édits, en créant les municipalités, rendaient tout à fait inutile le ministère des baillis. Elle avait en conséquence à peu près rayé leurs attributions administratives et surtout supprimé les frais de vacation qui en étaient la rémunération. Ainsi, en matière d'imposition, la Commission ne voulait plus leur accorder que la taxe fixée pour le décret par lequel ils rendaient les rôles exécutoires. Le réglement du 12 juillet, disait-elle, attribue aux municipalités le droit de faire la répartition de toutes les impositions, même seigneuriales. Si donc les baillis, ou les prévôts, veulent des honoraires, vacations, frais de journées, etc., qu'ils s'adressent aux seigneurs : ce n'est pas aux contribuables à les rémunérer pour ne rien faire ! Quoi qu'il en soit de la valeur de ce raisonnement, les baillis en considéraient la conclusion comme un excès de pouvoir. Ils accusaient la Commission de trancher, sans en avoir le droit, une question qui n'était point de sa compétence et par conséquent de leur enlever indûment des honoraires très légitimes, fixés, déterminés par des lois et des ordonnances toujours en vigueur, sur lesquels ils avaient compté lorsqu'ils ont fait l'acquisition de leur place. C'est la raison pour laquelle ils affectaient autant que possible de ne tenir aucun compte des décisions de l'Ad-

1. Il est certain que beaucoup de baillis n'étaient « pas ennemis des vacations », comme s'exprimait le receveur seigneurial de Riquewihr, en 1769, dans une lettre à la régence. Ils savaient les multiplier, ou les exagérer, outre mesure, et méritaient certainement d'être blâmés pour cela. — V. *L'Anc. Régime et ses prem. modif.* Livre VI.

Digitized by Google

ministration [1]. Ainsi, lorsque la municipalité de Sigolsheim, autorisée par le Bureau de Colmar, voulut répartir le gewerf seigneurial, le bailli Rich l'obligea à travailler sous sa présidence et se fit délivrer 26 ₶ pour ses vacations [2].

Les mêmes difficultés, et pour la même raison, surgirent lors du renouvellement des Gerichts, auquel généralement les baillis avaient le droit de présider, et surtout lors de la nomination annuelle aux emplois subalternes de communauté, qui se faisait anciennement par les Gerichts ou les magistrats, d'ordinaire sous la présidence, ou avec le concours des officiers de justice. La Commission, qui voulait supprimer tous les droits des Gerichts, devait à plus forte raison rayer les vacations attribuées à ceux qui présidaient à leur renouvellement ; et comme elle avait décidé, dans ses *Instructions*, que désormais le droit de nomination aux emplois subalternes appartiendrait aux municipalités conjointement avec les magistrats ou les Gerichts, sauf les droits acquis par les seigneurs, elle ne voyait plus de quelle utilité ou nécessité serait la présence d'un bailli, ou d'autres officiers de justice, toujours fortement rétribuée. Mais on ne connaissait ni édit ni ordonnance qui donnât à la Commission le pouvoir de régler souverainement ces questions ; et l'on ne comprenait pas pourquoi des droits fixés par une loi toujours en vigueur, ou consacrés par une longue possession, une possession immémoriale suffisante pour prescrire, ne lui avaient pas paru tout aussi respectables que les titres produits par

1. La plupart des baillis « ne se croient pas suffisamment autorisés pour exécuter nos arrêtés, sans recourir chaque fois à M. L'Intendant ». (*La Com. int. au Contr. gen.*, 12 av. 1788.)

2. Il y eut à ce sujet, une altercation entre le bailli et le syndic, à la suite de laquelle celui-ci fut condamné à la prison par le Conseil, ainsi que nous le verrons plus loin. — A Gueberschwir, les officiers de justice, prévôt et préposés, toutefois en l'absence du bailli, recommencèrent la repartition du gewerf déjà faite par la municipalité, nommèrent à différents emplois auxquels la municipalité avait déjà pourvu, et se firent payer 147 ₶ 10 s. pour leurs vacations (3 mars 1789) etc.

Digitized by Google

les seigneurs. Les baillis, d'ailleurs, ne se croyaient aucunement liés par le texte d'arrêtés ou d'*Instructions* qui n'avaient pas été approuvés et ne leur avaient pas été communiqués par leur supérieur hierarchique. Ils ne se soumirent donc pas ! Voilà pourquoi, à Grusenheim comme à Balzenheim, par exemple, le bailli fit nommer un nouveau receveur des derniers patrimoniaux, à la place de celui qui avait été élu par la municipalité. Le Bureau de Colmar conjura la Commission, mais probablement en vain, de réprimer cette audace avec sévérité, de casser cette nouvelle élection, et surtout de forcer le bailli à restituer à la caisse patrimoniales 15 ₶ de vacation, qu'il s'était fait délivrer (1788)[1]. A Lautenbach, le bailli Richmann fit élire de nouveaux préposés et un nouveau bourgmestre, les assermenta et les mit en possession de l'administration des affaires de la communauté, bien qu'il y eut une municipalité régulièrement constituée (1789). A Riquewihr, le bailli Melsheim assermenta les élus qu'avait nommés la bourgeoisie assemblée selon l'usage, sans s'occuper de ceux que la municipalité venait de choisir (1789). La résistance, cependant, fut plus grande dans les villes que dans les villages, parce que les baillis, qui en étaient l'âme, présidaient d'ordinaire le magistrat, du moins dans ces occasions, et parce que l'on était généralement persuadé que les *Instructions* regardaient tout au plus les campagnes, mais n'étaient aucunement applicables aux villes. C'est ainsi, qu'outre Riquewihr, Guebviller, Rouffach, Bergheim, Soultz, Altkirch, Eguisheim, et bien d'autres villes, furent le théâtre de conflits analogues.

La Commission intermédiaire et les Bureaux avaient beau casser les élections faites par les soins des baillis, multiplier les avis, les ordres, les injonctions et même les menaces ; ce fut peine inutile ! Les baillis se retran-

1. Ces frais de vacation se partageaient entre le bailli, le procureur fiscal et le greffier, qui d'ordinaire assistaient le bailli. A Balzenheim ils ne furent que de 14 ₶ 10 s.

Digitized by Google

chaient derrière le défaut d'instructions de l'Intendant, leur seul supérieur, et savaient bien faire entendre, comme le remarque le Bureau de Colmar, qu'ils n'avaient point d'ordre à recevoir de l'Administration [1], autorité qui leur était complètement étrangère, et elle-même subordonnée. Bien plus, beaucoup d'entre eux, dans leurs rapports avec leurs justiciables ou leurs administrés, affectaient de ne pas la connaître. En leur qualité de juges, ils croyaient avoir autant de droit, même plus de droit que la Commission, d'interpréter les réglements du Roi, et punissaient souvent comme délit, des choses parfaitement conformes aux *Instructions*. Ainsi le bailli du Hohlandsberg, Rich, ordonna sous peine d'emprisonnement au syndic d'Ingersheim, Jost, de restituer au prévôt une clé de la cave communale qu'il détenait du consentement du bourgmestre, aux termes de l'art. 9 des *Instructions*. Le Bureau de Colmar enjoignit au prévôt de rendre cette clé au syndic et appela sur le bailli la sévérité de la Commission, la suppliant, mais bien en vain, de faire statuer un exemple qui relevât le courage des municipalités (1788). Le bailli de Lapoutroye, Larcher, en pleine audience, défendait d'obtempérer aux arrêtés des Bureaux et de la Commission. Le Bureau de Colmar supplia la Commission de faire cesser un désordre aussi scandaleux ; si elle ne le veut, ou ne le peut, il lui propose « pour *dernière* preuve de son zèle », d'imprimer et d'afficher dans tout le district les plaintes journalières que lui adressent les municipalités ; sans doute c'est un parti extrême, un moyen désespéré ; mais aussi, « *le mal est à son plus haut point !* » (1789).

Les municipalités, de leur côté, se flattant de l'appui de l'Administration supérieure, ne se contentaient pas

1. La Commission écrivait au Controleur général le 12 avril 1788 : La plupart des baillis « ne se croient pas suffisamment autorisés pour exécuter nos arrêtés, sans recourir chaque fois à M. l'Intendant ». Que devait-il en être quand ces arrêtés attaquaient leurs propres intérêts ?

Digitized by Google

de supplanter les magistrats et surtout les Gerichts, en tout et partout, mais épluchaient encore, en quelque sorte avec jalousie, les comptes que les baillis avaient audiencés, contestaient la légitimité de tous leurs droits, s'élevaient contre le taux de leurs vacations, et dénonçaient avec avidité aux Bureaux les moindres choses qui leur paraissaient irrégulières ou suspectes, dans leur conduite, leurs paroles, ou leurs actions.

Telle était la résistance que la nouvelle administration rencontrait de la part des seigneurs, des baillis et des anciens administrateurs. C'était tous les jours de nouvelles difficultés qu'elle soulevait, ou que l'on soulevait sous ses pas, des embarras et des obstacles de toute espèce qui paralisaient son action et lui faisait sentir son impuissance et sa faiblesse. Et comme elle ne se résignait nullement à cet effacement, ce fut partout la lutte, la guerre ouverte et déclarée, en un mot, ainsi que l'écrivait le secrétaire du duc des Deux-Ponts, au conseiller Radius, le 22 mai 1789, un « état d'anarchie et d'insubordination, qui » subsistait « en ce moment dans notre province ». Que de fois la Commission ne se plaignit-elle pas avec amertume de ne pouvoir briser la prétendue conjuration que ses adversaires avaient ourdie contre elle, parce que ses arrêtés n'avaient par eux-mêmes aucune force exécutoire et pouvaient être impunément violés sous ses yeux ! Elle eut souhaité, qu'en toute circonstance, l'Intendant ne lui marchandât pas son appui. Mais l'Intendant n'était qu'un fonctionnaire de l'ordre administratif, et tout fonctionnaire, quelque puissant qu'il paraisse, n'est après tout que le rouage d'une machine, dont le moteur est le gouvernement. Or si le moteur ne se meut que par soubresaut, sans énergie, sans régularité, comment exiger d'un rouage qu'il ne manifeste aucune hésitation ? Le vent qui soufflait à Versailles réglait son attitude. Se gardant également des extrêmes, de l'enthousiasme comme de l'hostilité, il appuyait l'Administration provinciale, plus ou moins franchement, selon les influences qui triomphaient en haut

Digitized by Google

lieu. C'est la remarque du même M. de Papelier dans une lettre à la chambre de Ribeauvillé, à propos des affaires de Bergheim, remarque qui paraît lui avoir été très discrètement suggérée par un employé de l'Intendance dévoué aux intérêts de la seigneurie. « M. de Chaumont, écrivait-il, connaissant le crédit et la faveur que cette dernière (la Commission) a jusqu'ici su se procurer par ses intrigues et ses agents subalternes, et voyant d'un côté l'anarchie et de l'autre une guerre ouverte déclarée de la part de l'Administration provinciale à l'Intendant, répugne à lâcher une ordonnance qui, quelque juste qu'elle fut, pourrait, sous le prétexte de contrarier les dispositions générales, l'exposer à des désagréments, d'autant plus à craindre dans la violente crise actuelle, où les agents et les antagonistes les plus acharnés et les plus rusés se trouvent actuellement à Paris et à Versailles » (fév. 1789). Delà une véritable incertitude sur les propres sentiments de l'Intendant, et même une apparente contradiction dans ses actions, incertitude et contradiction dans lesquelles les adversaires du nouvel ordre de choses trouvaient une approbation et voyaient un encouragement. Ils se persuadaient en effet, à tort ou à raison, qu'après tout l'Intendant ne pouvait voir de trop mauvais œil, la guerre qu'ils faisaient à la nouvelle Administration, parce que celle-ci s'était formée à ses dépens, avait diminué son autorité et son influence, et par conséquent l'avait amoindri d'autant.

Une autre raison, cependant, avait peut-être obligé l'Intendant à se tenir sur la réserve. Nous avons fait ressortir ce qu'il y avait d'incorrect, d'illégal dans l'attitude que prit l'Administration provinciale, ou mieux la Commission intermédiaire, dès le début. Or l'Intendant était, ou devait être, un homme d'expérience ; en tous cas, il avait à son service et dans ses bureaux des gens de sens qui savaient manier les affaires ; et il n'est pas possible que ceux-ci du moins ne se soient pas aperçu dès le principe combien la Commission s'écartait de la

Digitized by Google

voie que lui avait tracée le législateur. Or pouvaient-ils espérer l'y ramener et l'y maintenir d'autorité avec quelque chance de succès, sans soulever l'opinion publique, qui était alors une puissance avec laquelle il fallait compter? Autant l'opinion caressait la nouvelle Administration, autant elle se montrait défiante et hostile envers le Gouvernement et ses représentants immédiats, qui étaient les Intendants, nous le savons. Dans de telles circonstances, l'Intendant d'Alsace crut peut-être suffisamment ménager l'Administration provinciale en ne la heurtant pas de front, cherchant par ses hésitations apparentes, à réserver l'avenir, à conserver sa liberté d'action, dans le but de réprimer en temps opportun, des écarts, ou des empiètements qu'il ne pouvait approuver.

Quoiqu'il en soit, les embarras inextricables qui croissaient de jour en jour, obligèrent de bonne heure la Commission, bon gré malgré, de réclamer le secours de l'Intendant. Celui-ci sur sa demande adressa une première lettre aux baillis de département dès le 14 juin 1788, dans laquelle il leur donnait quelques instructions, afin d'écarter tous les obstacles qui empêchaient les municipalités d'exercer librement leurs fonctions. Cette lettre, qui fut officiellement communiquée quelque temps après aux prévôts, préposés et magistrats, eut pour effet immédiat, la Commission l'assure, d'ouvrir aux municipalités les maisons-communes, et de mettre à leur service le sergent de la communauté. Mais les magistrats et les Gerichts, qui avaient dû céder sur ces points à des ordres supérieurs, ne se tinrent pas par battus. Lorsque les municipalités, pour se conformer aux *Instructions* de la Commission, réclamèrent l'extradition des papiers qui leur étaient nécessaires, elles obtinrent, comme nous l'avons vu, un refus absolu et général. Le 12 juillet 1788, la Commission, tout en remerciant l'Intendant de sa première lettre, se plaignit amèrement de ces nouveaux embarras. Les prévôts, disait-elle, sachant bien que la Commission n'a « aucune voie exé-

Digitized by Google

cutive », refusent de se conformer à ses arrêtés et ne tiennent aucun compte de ses *Instructions* qui, par les art. 9, et 7 du supplément, règlent ce point délicat [1]. Elle priait donc l'Intendant d'écrire une seconde fois aux baillis et par une mesure générale, de rendre obligatoires pour les prévôts et les préposés, ses *Instructions* qui, disait-elle, reproduisaient les dispositions textuelles des réglements du Roi et de quelques lettres ministérielles, ou bien en tiraient seulement les conséquences nécessaires. Nous savons ce qu'il faut croire de ces allégations ; nous avons étudié ces *Instructions*, et nous avons vu que la Commission, en s'arrogeant le droit d'interpréter les lois, de les expliquer à sa guise lorsqu'elles lui semblaient douteuses, de suppléer à leur silence, de les compléter et de les corriger à sa façon, en voulant surtout rendre obligatoire pour tous le résultat de ses travaux de compilation à la manière d'un arrêt de réglement, commettait véritablement un excès de pouvoir, puisque l'édit de création lui refusait d'une manière absolue et catégorique toute juridiction. L'Intendant ne pouvait pas ne pas s'en être aperçu ; et c'est précisément pourquoi, ce semble, il fit assez longtemps la sourde oreille aux nouvelles et incessantes réclamations qui lui étaient adressées, bien désireux sans doute de ne pas sanctionner de son autorité, un empiètement aussi flagrant de ses droits et de ceux de la justice ordinaire. Cependant, comme les plaintes de la Commission lui semblaient néanmoins avoir quelque fondement, il résolut de faire usage du pouvoir que lui confiait la loi. Le 9 août, il rendit une ordonnance dont il avait préalablement communiqué, pour avis, le texte à la Commission. Il procède comme si jusqu'alors, jamais arrêté quelconque n'avait essayé

1. Ces embarras étaient tels, d'après le procureur-syndic du district de Belfort, nous l'avons déjà dit, que depuis mars 1788, les municipalités étaient de fait condamnées, à peu près partout, à l'inaction la plus complète, et ce sont les représentations du Bureau de Belfort, qui auraient en grande partie déterminé la Commission à réclamer de l'Intendant, l'ordonnance dont il sera question un peu plus loin.

Digitized by Google

de porter remède aux embarras et aux contradictions dont on se plaignait. Bien plus, il ne fait aucune allusion aux *Instructions* dont il affecte d'ignorer l'existence. Il veut, dit-il, mettre un terme aux difficultés qu'éprouvent les municipalités, et qui viennent uniquement de ce que les préposés n'ont aucune connaissance, ou bien une connaissance imparfaite des instructions qu'il a envoyées depuis longtemps aux subdélégués et aux baillis de département. En conséquence il ordonne : que les municipalités aient la co-jouissance des maisons-communes pour y tenir leurs assemblées, sans que leur heure cependant puisse gêner les magistrats, maires ou préposés ; — que tous les titres relatifs aux impositions, biens, bâtiments communaux, tels qu'église, presbytères, écoles, etc., soient mis à la disposition des municipalités, après inventaire en double, sous peine par les contrevenant d'être poursuivis et contraints par toutes les voies de droit ; — défense aux officiers seigneuriaux de passer des baux, d'ordonner des dépenses d'entretien, etc., sauf les droits des *baillis de justice auxquels il ne veut pas préjudicier ;* — ordre aux receveurs des deniers patrimoniaux de rendre leurs comptes chaque année en janvier sous peine de 10 liv. d'amende par jour de retard et de contrainte par corps; — enfin défense de gêner, ou de troubler, les municipalités dans l'exercice de leurs attributions légitimes sous peine d'être poursuivi pour désobéissance, comme réfractaire aux ordres du Roi.

Comme la source de la plupart de ces conflits, était l'interprétation que la Commission avait donnée à l'art. 1 du réglement du 12 juillet, cette ordonnance ne produisit pas grand effet, parce qu'elle ne tranchait pas la question capitale : que fallait-il entendre par municipalité existante, au sens des réglements. Aussi les adversaires des municipalités soutinrent leurs prétentions avec plus d'acharnement, et représentaient cette ordonnance comme un acte de pure complaisance envers une Administration, dont l'Intendant, plus que tout autre, désirait ardemment la disparition ; et les baillis, dont elle

Digitized by Google

réservait expressement les droits, disaient bien haut que ses dispositions s'appliquaient tout au plus aux villages, et nullement aux bourgs et aux villes [1], qui avaient tous de véritables municipalités déjà existantes. D'ailleurs l'ordonnance elle-même était beaucoup moins nette, précise, complète, minutieuse que les *Instructions* ; aussi lorsque les municipalités élevaient quelque récl mation en s'appuyant sur celles-ci, les anciens administrateurs repoussaient leurs exigences au nom de celle-là. La lutte n'en devint donc que plus acharnée ; et il s'était à peine écoulé un mois, que déjà la Commission intermédiaire sollicitait de nouveau le secours de l'Intendant. Elle est obligée, écrivit-elle à la date du 27 sept. 1788, de multiplier ses importunités. « Le réglement, que vous avez donné à notre sollicitation en date du 9 août, n'a pas rempli le but que nous en attendions. Les villes, dans lesquelles en vertu du réglement du Roi nous avons établi des municipalités, mettent les plus grands entraves à l'exercice de leurs fonctions. Chaque grand bourg se pare de ce titre et en abuse pour se soustraire à la vigilance de l'Administration provinciale. Il en résulte un conflit perpétuel, fatigant pour nous et pour vous ; et il devient nécessaire de *se réunir, s'il se peut, sur les principes.* » Evidemment, c'est par là qu'il eut fallu commencer ! Et parce que le contentieux appartenait exclusivement à l'Intendant, il eut été essentiel de savoir dès l'origine, afin d'agir de concert, ce que ce fonctionnaire entendait par municipalités existantes auxquelles le Roi ne voulait rien modifier ! — La Commission expliquait alors le point de vue auquel elle s'était placée ; elle avait acquis la conviction que les municipalités pouvaient coexister avec les Gerichts et les magistrats, parce que les attributions des uns et des autres étaient distinctes et clairement déterminées. Les seigneurs ne perdaient aucun de leurs droits et ne

1. Parce que dans la plupart des villes, les baillis, dont les droits étaient empressement réservés, présidaient le magistrat.

Digitized by Google

pouvaient pas se plaindre justement. « Si donc nous avons suivi les intentions du Roi, disait-elle en terminant, nous croyons pouvoir compter sur votre appui et nous vous prions d'ordonner à toutes les villes, sauf les villes impériales qui nous ont paru seules exceptées de la mesure générale par l'art. 1, de se conformer au réglement du 12 juillet lequel a nécessairement abrogé toutes dispositions antérieures contraires à ses prescriptions. »

En même temps la Commission achevait la rédaction d'un Mémoire, qu'elle se proposait d'envoyer en Cour, en vue d'obtenir un arrêt du Conseil d'Etat, interprétatif des intentions du Roi, qui put mettre fin aux divisions et aux interminables conflits auxquels avait donné naissance le laconisme de l'art. 1. Dès le commencement, quelques Bureaux, celui de Belfort entre autres, prévoyant sans doute l'avenir, l'avaient vivement engagée de faire officiellement trancher cette difficulté. Mais, nous ne savons pour quel motif, la Commission ne voulut pas entendre raison et ne suivit pas ce sage conseil. Etait-ce présomption en ses propres forces, ou confiance exclusive et aveugle en la sagesse des nouvelles assemblées? Quoi qu'il en soit, elle se plaignait vivement, dans son Mémoire, de la mollesse de l'Intendant qui ne se rendait pas à ses réclamations aussi promptement qu'elle l'eut désiré. L'ordonnance du 9 août eut suffi à rétablir l'ordre, si elle avait été franchement exécutée; « mais cette autorité, devenue par les circonstances, ou faible, ou suspecte, n'est pas suffisante pour faire renaître la tranquilité. » Aussi la Commission espère que Sa Majesté voudra bien confirmer par un acte solennel ce qui a été fait jusqu'ici et ordonner expressement l'établissement de municipalités dans toutes les villes, exceptées les villes impériales, nonobstant toute prétention contraire.

Pour justifier ces conclusions, la Commission esquissait brièvement l'ancienne constitution de l'Alsace, vrai dédale de droits et d'usages locaux fondés, disait-elle, la plupart sur des usurpations. Elle expliquait ensuite

Digitized by Google

comment elle était arrivée à se former ses convictions, faisait le tableau de l'ancienne administration des villes, bourgs et villages, exposait les principes qui étaient à ses yeux la base du réglement du 12 juillet, affirmait que la nouvelle organisation ne compromettait en rien les droits légitimes des villes et des seigneurs, et ne rencontrait, disait-elle, la plus vive opposition, que parce qu'elle manifestait à tous les yeux la tyrannie, les usurpations, les malversations des anciens administrateurs, et dévoilait les avantages illicites qu'ils retiraient de leur position et qu'ils partageaient avec les seigneurs.

En même temps que ce Mémoire était intégralement communiqué à tous les districts, on le livrait à l'impression, mais avec d'importantes corrections. La Commission en retrancha plusieurs passages qui touchaient plus à la politique qu'à l'administration et ne pouvaient, assurait-elle, être rendus publics sans de grands inconvénients. Il s'agit évidemment de ces passages dans lesquels la Commission apprécie l'ancienne constitution de la province en fort mauvais termes et dénonce au Gouvernement la corruption générale, la vénalité des officiers municipaux existants et la complicité des seigneurs qui les poussaient à défendre avec acreté une organisation vieillie dont ils tiraient un profit scandaleux. La Commission, nous l'avons déjà remarqué, allait évidemment trop loin. L'intérêt n'était pas le seul mobile de la violente résistance qu'elle rencontrait. Mais aigrie par la lutte, et convaincue de la sincérité de ses intentions généreuses, elle se persuadait trop facilement que la justice et le droit ne pouvaient pas être du côté de ses adversaires.

Découragée par ses efforts infructueux et se croyant méconnue par les autorités existantes, la Commission recommanda aux Bureaux de tout suspendre « *relativement aux villes qui opposent de la résistance, jusqu'à la réponse du Gouvernement.* » C'était presque s'avouer vaincue, et par conséquent encourager la résistance partout. Plusieurs magistrats en profitèrent ; c'est ainsi

Digitized by Google

que celui de Belfort, nous l'avons déjà dit, parvint à retenir tout entière l'administration de la ville, bien qu'une municipalité eut été établie le 10 mai 1788.

Cependant une lettre de l'Intendant, en réponse à sa dernière communication, parut un peu ranimer la Commission. « J'ai toujours fait mon possible, écrivait ce fonctionnaire, pour écarter les obstacles dont vous vous plaignez ; sur vos observations, j'ai rendu une ordonnance applicable aux villes, aussi bien qu'aux autres communautés ; je vous en ai communiqué le texte, avant de la publier, et vous l'avez approuvée. Il n'y a donc qu'à tenir la main à son exécution. Une nouvelle ordonnance serait inutile : ce n'est pas en multipliant les ordres qu'on en assure l'exécution ; dites-moi quels sont les magistrats réfractaires ; un ou deux exemples suffiront par les faire rentrer tous dans le devoir. » L'Intendant se faisait-il illusion, ou voulait-il se donner les apparences d'un zèle dont il était loin de brûler ? Nous ne savons. Mais les difficultés, les conflits, comme on le verra plus loin, n'en demeurèrent pas moins quotidiens.

Aussi bien la Commission ne faisait rien, ou presque rien, pour en diminuer le nombre ou la gravité. Excitée peut-être par la multitude des dénonciations qu'elle avait provoquées, et sur l'avis de quelques Bureaux, elle crut opportun de frapper un grand coup. Par arrêté du 30 août 1788, elle abolit tous les privilèges, exemptions, traitements et avantages quelconques des préposés, devenus absolument inutiles, dit-elle, parce que leurs fonctions étaient toutes attribuées aux municipalités qui les remplissaient gratuitement [1], et qu'il ne saurait y avoir de rétribution lorsqu'il n'y a pas de services rendus. Si

1. Sauf s'ils rendaient la justice, soit seuls, soit sous la présidence du prévôt ou du bailli. — Il faut remarquer que quelques jours plus tard, le 27 septembre, la Commission affirmera néanmoins dans sa lettre à l'Intendant, qu'à son avis, Gerichts et municipalités peuvent parfaitement coexister, parce que leurs attributions respectives sont distinctes et très-bien déterminées !

Digitized by Google

ce raisonnement est parfaitement juste en théorie, il n'appartenait pas à la Commission d'en tirer, à elle seule, une conclusion pratique ; car ni les édits, ni les règlements, ni les ordonnances de l'Intendant ne lui donnaient ce pouvoir. Et de quel droit suppléait-elle au silence de la loi et s'affranchissait-elle des prescriptions du législateur qui traçait la voie à suivre pour arriver à ce résultat ? C'était à ce moment même que la Commission achevait la rédaction du mémoire dont nous venons de parler. Or pour prouver que la nouvelle organisation respectait tous les droits des seigneurs, elle faisait remarquer que ceux-ci conservaient toujours le droit de nommer le Gericht. Mais qu'est-ce qu'un Gericht dont les préposés n'ont plus aucune attribution, du moins sérieuse, et ne reçoivent plus aucun traitement ? On conçoit donc que cet arrêté aggrava le mécontentement des seigneurs, et rendit plus profonde l'hostilité entre Gerichts et municipalités.

(A suivre.) CH. HOFFMANN.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE LA

CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA PROVIDENCE

DE RIBEAUVILLÉ.

(SUITE)[1]

III. PREMIÈRE RÉORGANISATION.

Après la Terreur, au premier moment de répit et de liberté, l'on vit s'ouvrir, de côté et d'autre, des écoles de filles, dirigées par d'anciennes religieuses. A Orbey, se fixa sœur Marie-Anne Michel, de la Providence de St-Dié[2], pour y instruire les enfants et se dévouer aux malades. Par ses soins, garçons et filles étaient préparés à la première communion, que l'on se vit longtemps encore forcé de célébrer en cachette, au milieu de la nuit, dans quelque maison écartée. Elle fut dénoncée, ainsi que sa consœur par un instituteur libéral de l'endroit, qui pâtissait de cette concurrence. « Il y a deux

1. Voir la livraison de Janvier Février 1901, p. 49.

2. Sœur M.-Anne Michel, de Gérardmer, avait fait son noviciat à St-Dié et fut envoyée par l'abbé Raulin dans l'importante paroisse de Fraize. Forcée de quitter, sous la Terreur, elle s'en vint à Orbey et aux Trois-Epis, et trouva un asile dans la maison d'un forestier de la forêt de Turkheim. Son hôte étant tombé malade, elle l'entoura des soins les plus charitables et lui amena un prêtre réfractaire qui lui administra les derniers sacrements. Après la Terreur, elle se fixa à Orbey où elle continua jusqu'à sa mort, en 1822, ses œuvres de zèle et de charité. Le noviciat d'Orbey fut un des premiers qui s'ouvrit après la Révolution. (Cf. J. Marchal, *Vie de M. l'abbé Moye*, p. 582.)

Digitized by Google

sœurs au bas de l'église, écrivit-il, très fanatiques, qui ont attiré le plus grand nombre des enfants, tant garçons que filles dans leur école. Il n'y est point question de calcul ou d'exemples pour écrire, mais d'un gros livre, qui est peut-être l'Alcoran du Muphti... Aux Basses-Huttes, il y en a une autre, qui fait des miracles : elle sait métamorphoser un patriote en fanatique... Notre Constitution dit que les filles seront à l'éducation des parents, cela veut dire qu'il n'y a pas d'institutrices. Si ces sœurs ne sont pas soumises aux lois, la loi ne doit donc pas les souffrir. »[1]

Malgré les obstacles que leur suscitait le gouvernement, ces écoles réussirent à se maintenir, ou se relevèrent peu après leur suppression, tant elles jouissaient de la confiance publique. En 1799, le Commissaire du Département du Haut-Rhin à Colmar est de nouveau averti du danger de cet « enseignement fanatique ». « Il y a au hameau Tannach, commune d'Orbey, une prétendue sœur, qui tient école dans la maison Parmentier, proche voisin de Paul Marchand. Son enseignement est fanatique et contraire à la morale républicaine. C'est une de ces marguillières, comme les autres sœurs qui sont dans cette commune, qui correspondent avec les prêtres réfractaires, qui sont la perte de notre canton, et tant qu'il y aura de pareilles *catsch* sur notre territoire, il y aura des réfractaires. On pourrait se passer de ces êtres nuisibles. Qu'elles cherchent leur asile dans leur pays natal ! »[2]

A Eguisheim, près de Colmar, enseignait Madeleine Stumpf, également une ancienne religieuse, qui se fit recevoir plus tard parmi les sœurs de la Providence de Strasbourg. Elle n'était pas non plus, on le pense bien, dans les principes de la Constitution, s'étant refusée à prêter le serment. « C'est une fanatique, disait d'elle le Commissaire de Colmar, à laquelle il devient dange-

1. Bez.-Archiv. Colmar. *Lettre du 22 niv. an IV.*
2. Ibid. Série 4.

Digitized by Google

reux de confier l'instruction de la jeunesse. Il n'y a pas à différer d'interdire à cette personne la tenue de toute école. » [1]

Heureusement, ces interdictions furent levées le jour où Napoléon Ier, maître de la France, entreprit de la débarrasser des ruines que la Révolution y avait accumulées. Vers la fin de l'année 1800, les anciennes sœurs de la Providence de Molsheim sont presque toutes de retour à leurs postes, à la grande joie des parents et des enfants. A Colmar, la sœur Sophie Johner, ouvre ses classes en automne de cette même année, sous la direction du curé Reech, revenu comme elle de l'exil. [2] Dans sa séance du 13 novembre 1800, la fabrique de l'église St.-Martin autorisa le receveur à louer la maison Christmann, dans la rue dite *Kæsgæsslen*, aujourd'hui rue Morel, pour y placer les trois sœurs de la Providence et les écoles, à raison de 400 livres de loyer pour 6 mois. Pour l'entretien de ces institutrices, on convint de payer annuellement « 350 livres par tête. » On s'engagea également à leur fournir le bois nécessaire au chauffage de l'école. Andlau, Epfig, Dambach, Ribeauvillé, Bergheim [3] et d'autres villes encore s'empressèrent d'appeler les sœurs, au point qu'en 1807 la Congrégation comptait déjà une trentaine d'établissements. Chacun de ces postes était indépendant l'un de l'autre, chacun avait son propre noviciat sous la direction du curé de l'endroit. Il manquait un lien général, une

1. Ibid. *Lettre du 7 vent. de l'an VII.*

2. En 1818, le maire de Colmar écrivit à M. Mertian, au sujet de la sœur Sophie Johner : « Elle a été au milieu de nous 19 années complètes après dix ans d'émigration. Son enseignement a produit les meilleurs résultats, de l'aveu commun de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile... Elèves et parents n'ont cessé de l'entourer de leurs respects et de leur gratitude... » Pfarr-Arch. Colmar.

3. En 1805, Louis Mertian, curé de Bergheim, ancien religieux augustin de Colmar, installe à ses frais deux sœurs de la Providence, Françoise Hilsz, dite sœur Marie-Rose, âgée de 38 ans, et Barbe Sermonet, âgée de 24 ans, dite sœur Jacobée. Dès l'année suivante, la ville octroya une subvention à ces institutrices, en raison de leurs excellents services. (Cf. E. Hans, *Urkundenb. der Pf. Bergheim*, p. 317.)

Digitized by Google

direction commune jusqu'au jour, où pour avoir l'autorisation de l'Etat, il fallut songer à une organisation de l'œuvre, avec une Supérieure générale, un Conseil et un Commissaire délégué de l'évêque.

Rien ne saurait mieux donner une idée de la faiblesse et du désarroi des premières années que la correspondance de Mgr Saurine, évêque de Strasbourg, échangée d'une part avec le Ministre des cultes, et, de l'autre, avec le préfet du Bas-Rhin. Comme on le verra, le prélat ne rêvait pas moins que de réunir en une seule communauté les sœurs de la Providence et les sœurs de la Charité, croyant par là servir les unes et les autres. Heureusement, l'idée ne trouva d'écho nulle part; aussi bien valait-il mieux séparer deux congrégations au but si essentiellement différent.

Le premier pas à faire, ce fut de solliciter l'approbation du Gouvernement. A la date du 27 février 1806, Mgr Saurine écrit au Ministre des cultes : « Votre Excellence a fait approuver par le Gouvernement, le 28 Prairial, an XI, (18 juin 1803) pour le diocèse de Nancy, l'établissement ou association des sœurs de la Doctrine chrétienne, connue ci-devant sous le nom de sœurs Vatelotes, ou plutôt sœurs de la Providence, maîtresses d'école, qui outre l'instruction des jeunes filles, se chargent aussi du soin des malades autant qu'elles le peuvent. Cet établissement très utile, existait dans ce diocèse avant la Révolution; il y faisait tellement de bien que le peuple le regrette et désire qu'il reprenne. Je le désire également beaucoup, ainsi que les curés et tous les gens sensés qui ont à cœur le bon ordre, l'instruction, les mœurs et le soulagement des malades. Je prie en conséquence Votre Excellence de le faire approuver de même par Sa Majesté Impériale et Royale pour le diocèse de Strasbourg. Je n'ai différé de vous porter ces vœux et ces prières qu'à cause des circonstances où nous nous sommes trouvés. Je remets à Votre Excellence les statuts de cette pieuse association. Ils sont les mêmes que ceux de Nancy, à l'exception de

Digitized by Google

l'article VIII que nous avons cru devoir changer et lui substituer ces mots : Les sœurs n'acquerront aucune propriété ; elles se feront un devoir d'être véritablement les sœurs de la Providence, comme elles l'ont été jusqu'ici . . . † J. P. Saurine, év. » [1]

Quelques jours plus tard, l'évêque transmet de nouveaux renseignements au Ministre des cultes : « Strasbourg, le 8 mars 1806. Par sa lettre du 17 de ce mois, Votre Excellence, en me faisant espérer l'approbation des Sœurs de la Providence pour mon diocèse, me demande s'il existe encore des maisons de ces sœurs. J'ai eu l'honneur de vous observer qu'en qualité de vraies sœurs de la Providence, elles n'ont ni maison, ni autre propriété quelconque. Elles n'existent que là où on les appelle, où elles sont utiles et où l'on pourvoit à leur logement et aux choses indispensables. Il y en a dans quelques paroisses où elles sont revenues depuis le retour de la liberté religieuse. Il y en aura bientôt dans un grand nombre, lorsqu'on sera assuré de l'approbation de Sa Majesté Impériale et Royale. Alors il se présentera assez de bons sujets que l'on formera, pour pourvoir les paroisses qui en désireront, ce qui sera le cas de presque toutes, car tout le monde en voit la grande utilité . . . J. P. Saurine, év. »

Par un décret impérial du 27 octobre 1806 daté du Palais de Berlin, l'œuvre de la Providence fut provisoirement autorisée à s'établir en Alsace. [2] L'évêque

1. Toute cette correspondance est empruntée au *Diœcesan-Arch. Strassburg.*

2. « Au palais de Berlin, le 27 Octobre 1806.

« Napoléon, Empereur des Français et roi d'Italie. »

« Sur le rapport de Notre Ministre des cultes, Nous avons décrété et ordonnons ce qui suit : »

« A. I. — L'association des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Strasbourg, connues autrefois sur le nom de Sœurs Vatelotes et qui a pour but l'instruction des jeunes filles et le soulagement des pauvres malades, est provisoirement autorisée. »

« A. II. — Les statuts de cette association, soumis à notre approbation impériale, seront vus et vérifiés en Conseil d'Etat, sur le rapport de Notre Ministre des cultes. Ils y seront portés dans les six mois qui suivront le présent décret. »

Digitized by Google

de Strasbourg écrit à ce sujet au Ministre : « Strasbourg, le 9 décembre 1806. J'ai reçu le décret impérial que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser et qui permet provisoirement l'établissement des sœurs de la Providence dans le diocèse de Strasbourg. L'article II ordonne de soumettre les statuts de cette association dans l'espace de 6 mois à l'approbation de Sa Majesté Impériale et Royale. J'ai l'honneur de rappeler à Votre Excellence que j'ai exécuté d'avance la disposition de ce second article, en vous adressant les statuts en même temps que ma demande. Je prie Votre Excellence de faire remplir les formalités sur le dit article . . . J. P. Saurine. »

Les formalités ne tardèrent pas à être remplies. L'autorisation définitive est datée du camp d'Osterode, 10 mars 1807. L'évêque de Strasbourg, en accusant réception du décret, remercie le Ministre de ses bons soins. Mais il ne restait pas mal de questions à régler, et Saurine continue sa correspondance avec le Ministère des cultes. D'ailleurs un Chapitre Général de toutes les congrégations d'instruction et de charité fut convoqué à Paris, au mois de novembre de cette même année, sous la présidence de « Madame Mère de Sa Majesté l'Empereur et roi. » Sœur Barbe Bernard, directrice du pensionnat de Strasbourg, prit part à ce Chapitre, pour y représenter la « Providence d'Alsace. »

Peu avant l'ouverture de ce congrès, Mgr Saurine envoie ses instructions à Paris, en réponse aux

« A. III. — Elle est placée pour la discipline intérieure sous la surveillance de l'Evêque diocésain. »

« A. IV. — Notre Ministre des cultes est chargé de l'Exécution du présent décret. »

« Napoléon »

« Le Secrétaire d'Etat : Hugues de Maret »

Vers la fin du 17e siècle, Vatelot, chanoine de Toul, fonda une congrégation de sœurs enseignantes qui furent appelées de son nom. A la différence de ces dernières, les sœurs de la Providence étaient destinées aux plus petites paroisses, même là où leur existence n'était pas assurée par une fondation. (Cf. Marchal, *Vie de l'abbé Moye*, p. 50.)

Digitized by Google

questions qui lui avaient été posées par le Ministère : « Strasbourg le 11 novembre 1807. J'ai l'honneur de répondre aux trois questions contenues dans votre lettre du 21 octobre dernier, relative aux associations charitables de femmes, qui existent dans le diocèse de Strasbourg. L'association des sœurs *Vatelotes* ou de la Providence, qui vient d'envoyer son député à Paris, avait été comme détruite par l'effet de la Révolution. Elle commence à se réorganiser. Ses statuts ont été approuvés par Sa Majesté Impériale et Royale. On travaille à un règlement, dont j'aurai l'honneur de vous adresser copie, quand il sera rédigé... Cet institut renaissant compte 26 écoles, 40 sœurs, un pensionnat à Strasbourg dont la directrice est en ce moment à Paris. Quatre à cinq mille filles pauvres du diocèse reçoivent aujourd'hui d'elles des leçons gratuites. Le but principal de cet établissement est l'instruction, mais on ne se borne pas au catéchisme, à la lecture, à l'écriture, on apprend aussi à coudre et à tricoter. Le but secondaire est le soin des malades dans les villages. Jusqu'ici ces sœurs n'ont occupé aucun hôpital. Le règlement n'étant pas encore achevé, je ne puis l'envoyer sitôt. J'ai demandé il y a bien des jours l'état de leurs maisons et des individus que les composent. En attendant qu'ils viennent, la sœur députée est chargée de donner les renseignements que l'on désirera. Il y a dans le diocèse une seconde association, bien plus ancienne, dont le but principal est le soin des malades et le but secondaire l'instruction des enfants.[1] Celles-ci, sans avoir le même Institut que les sœurs grises, s'appellent également sœurs de charité... Il me semble que si le Gouvernement jugeait à propos de réunir les

1. En 1749, peu de temps avant sa mort, le cardinal Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, fit venir une colonie de religieuses hospitalières de Chartres auquel il confia la desserte de l'hôpital de Saverne. Ce fut l'origine des sœurs de la Charité de la Toussaint. (Cf. *Alsatia sacra*, T. IV, p. 457.)

Digitized by Google

deux associations et que les administrations voulussent confier les hôpitaux et le soin des malades à ces bonnes et charitables femmes, en leur donnant le logement, la nourriture et le vêtement, il en résulterait plus de bien. Elles épargneraient les gages que l'on donne en sus aux garde-malades. Ces maisons serviraient alors de noviciat; les novices seraient garde-malades, les maîtresses les dresseraient pour les hôpitaux et pour l'instruction. On tirerait de là celles qui seraient demandées pour les communes où elles ont toujours été si utiles... J. P. Saurine, év. »

A différentes reprises, l'évêque revient sur son idée favorite de réunir les deux établissement de sœurs. Le 26 décembre 1807, il écrit à Portalis, fils, secrétaire général, attaché au ministère des cultes : « J'ai l'honneur de vous adresser l'état des sœurs Vatelotes ou de la Providence, que je suis parvenu à compléter, après avoir attendu assez longtemps les renseignements que j'avais demandés. Je répète à cette occasion l'observation que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire en vous adressant l'état des sœurs hospitalières, c'est qu'il conviendrait, ce me semble, d'incorporer les dernières aux premières. Je ne vois que ce moyen de faire éprouver d'une manière bien sensible les effets salutaires de ces deux établissements aux deux départements qui composent ce diocèse... »

A la même date, l'évêque s'adresse également au préfet du Bas-Rhin et lui exprime le même vœu. « Strasbourg le 26 décembre 1807. Pour satisfaire au contenu de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 du courant, je me suis adressé aux différents curés du diocèse qui s'occupent des établissements des sœurs hospitalières et des sœurs Vatelotes ou de la Providence. L'établissement des sœurs de la Providence a commencé dans les années 1780... Les sœurs de la Providence s'attachent principalement à l'instruction... Me trouvant le supérieur général de ces établissements, j'ai nommé directeurs provisoires des sœurs hospitalières

Digitized by Google

du Bas-Rhin, MM. les curés de Saverne et de Schlestadt; des sœurs Vatelotes ou de la Providence, MM. Kremp, desservant de Bindern, Munchina, prêtre domicilié à Schlestadt et Kaczorowski, vicaire de la cathédrale... »

L'année suivante, en écrivant au Ministre, l'évêque insiste plus que jamais sur son idée, inspirée par le défaut de ressources. « Strasbourg, 4 juin 1808. Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser les états que vous m'avez demandés. Il n'a pas dépendu de moi d'avoir plus tôt les renseignements nécessaires. La cause des retards qu'éprouvent ces opérations est la même que celle du peu de succès de ces établissements : le défaut d'accord et d'ensemble. Formés par le zèle de différents prêtres qui avaient peu de moyens, ils sont comme isolés les uns des autres. Sa Majesté vient de leur accorder des secours. Il me semble que pour bien accomplir ses intentions, pour leur donner toute l'utilité dont ils sont susceptibles, il faudrait commencer par établir un point de réunion, une maison où tous les sujets seraient instruits et formés, d'où ils seraient envoyés aux autres maisons et aux communes qui en demanderaient et dont ils seraient toujours dépendants. Comme des maisons uniquement destinées à des noviciats exigeraient des fonds que nous n'avons point, j'en reviens à l'idée que j'ai présentée dans mes lettres du 11 novembre et du 26 décembre dernier. Il me paraît toujours difficile de propager et de consolider des établissements aussi utiles, si on ne les établit pas sur des bases plus solides, qui concilient l'intérêt du Gouvernement et celui de l'association. Nous avons aujourd'hui deux espèces d'établissements dans les départements, celui appelé de la Providence, que Sa Majesté a approuvé et qui a pour but premier l'instruction des pauvres personnes du sexe, et pour but secondaire le soin des malades indigents de la campagne. Cet établissements n'a pas de maison-mère. Chaque établissement particulier élève des sœurs. De là peu de rapports entre elles, de là les différentes méthodes d'enseigner. L'autre

Digitized by Google

établissement est celui appelé de la Charité, qui a pour but premier le soin des malades et pour but secondaire, l'instruction. Cet établissement assez ancien compte trois maisons et deux hospices : celle de Belfort, . . celle de Porrentruy, et la maison de Saverne qui donne des sœurs aux hôpitaux de Kaysersberg et de Schlestadt. Je crois lui devoir proposer de concentrer tous ces établissements sous une même Supérieure, de choisir les meilleurs sujets parmi les sœurs et de commencer un noviciat général qui servira pour toutes ces associations... Il me semble qu'il faudrait que le Gouvernement confiât à ces bonnes sœurs l'hôpital de Strasbourg. On commencerait par en prendre six dans l'association de la Providence et autres six dans les hospices de Porrentruy, de Belfort et de Saverne. On donnerait à ces 12 sœurs 12 à 18 novices. Ces 24 à 30 personnes feraient le service de l'hôpital... Les novices y seraient formées au soin des malades et à l'instruction de la jeunesse. A la fin de l'année, on en prendrait un pareil nombre pour remplacer les premières déjà suffisamment instruites qui seraient envoyées dans un hôpital militaire, dans une maison d'enfants trouvés, en leur donnant un nombre de novices proportionné aux besoins de ces maisons, lesquelles novices iraient achever de se former dans le grand noviciat. — J. P. Saurine, év. »

Ces projets de fusion du prélat étaient-ils du goût des religieuses de la Providence ? Il semble plutôt qu'ayant envoyé une des leurs au chapitre général de Paris, elles comptaient bien recueillir sans partage les subventions qui leur avaient été promises et allouées. Quel singulier spectacle que ce Congrès des associations d'instruction et de charité de France, qui étonna si fort les contemporains ! Par calcul autant que par sympathie, Napoléon encourageait toutes les bonnes volontés et promettait son concours aux œuvres de bienfaisance qu'il considérait comme un service public, pour le plus grand bien de l'Etat. En son palais de Fontainebleau, il signa, le 30 septembre 1807, le décret de convo-

Digitized by Google

cation, invitant les « établissements de sœurs de la charité et autres, consacrés au service des pauvres » à se faire représenter au chapitre général, que Madame sa mère devait présider, avec l'assistance du grand aumônier, M. l'abbé de Boulogne, aumônier de Sa Majesté.[1] « Ce chapitre, disait-il, sera invité à faire connaître ses vues sur les moyens les plus propres à étendre ces institutions, de manière à ce qu'elles fournissent à la totalité des établissements consacrés aux malades et aux pauvres. »

La première séance s'ouvrit à Paris le 7 novembre, par un discours de bienvenue prononcé par Mgr. de Boulogne.[2] A l'issue du congrès, Madame en rendit compte à l'empereur dans un rapport qui figura au Moniteur. « Sire, disait-elle, j'ai présidé, conformément à votre décret, le chapitre général des sociétés de la charité et des autres établissements consacrés au soulagement des pauvres. J'avais auparavant assisté au travail préparatoire et à toutes les conférences particulières qui ont précédé la tenue de ce chapitre. J'ai

1. La mère de Napoléon, Laetitia Ramolino, remarque Taine, était une âme primitive, simple et tout d'une pièce, impropre aux élégances de la vie mondaine, parcimonieuse comme une paysanne, mais énergique comme un chef de parti, forte de cœur et de corps, habituée aux dangers, exercée aux résolutions extrêmes. (Taine, *Le régime moderne*, *I*, p. 8.)

2. Après avoir conféré plusieurs fois avec chacune des sœurs séparément, Portalis, le ministre de l'Intérieur, les réunit une fois toutes ensemble dans son cabinet et leur distribua des médailles à l'effigie de l'empereur. Dans le discours qu'il leur adressa, il leur dit : « Vous avez répondu à mes desseins d'une manière touchante que je ne puis oublier, et dont je vous dois des remerciements au nom de l'indigence, au nom de l'humanité souffrante. Recevez-les, mes sœurs, vous verrez naître bientôt les fruits des communications que vous m'avez transmises. J'offre à vos communautés un signe de la reconnaissance du Gouvernement. J'ai destiné à chacune d'elles l'une de ces médailles portant l'effigie de Sa Majesté, consacrées aux actes éclatants de dévouement envers des citoyens secourus dans de grands dangers. Qui plus que vous mérite de telles récompenses ? Elles vous sont acquises par tous les instants de votre vie, par les travaux touchants que les hommes admirent, mais que le Ciel se réserve seul d'acquitter. Retournez mes sœurs, à vos intéressantes occupations. Je désire que mes sentiments soient transmis à vos compagnes ; elles partagent avec vous mes affections et ma reconnaissance. » (*Monit. univ.* N° du 5 déc. 1807.)

Digitized by Google

été pleinement satisfaite de toutes ces respectables sœurs. Elles m'ont édifiée par leur piété sans exagération et par cette tendresse véritablement maternelle qu'elles portent à leurs enfants adoptifs, les pauvres et les malheureux. Je n'ai pas été moins touchée des sentiments de reconnaissance qu'elles m'ont témoignés pour les bienfaits de Votre Majesté et qui n'étaient nullement commandés par ma présence. Il m'a été démontré qu'il est bien doux de concourir au bonheur de ces âmes pieuses qui oubliant toujours le bien qu'elles font, ne se rappellent jamais que de celui qu'elles reçoivent. Les sœurs convoquées au chapitre étaient en général les députées des grandes associations religieuses. J'ai reconnu par les rapports qui m'ont été faits, que ces pieuses institutions se multiplient sur tous les points de votre Empire, que tout le bien qui en résulte pour l'humanité est incalculable, et que l'Etat ne saurait leur donner trop d'encouragement. Je me suis encore convaincue qu'elles obtiendraient un nouveau degré de perfection, si on réunissait en corps toutes celles qui sont éparses dans les paroisses, et qu'elles eussent toutes, dans chaque diocèse, un chef-lieu commun et une même supérieure générale. Les sœurs députées au chapitre ont reconnu elles-mêmes l'utilité de cette mesure. C'est le seul mode d'union que l'on puisse adopter dans la situation actuelle des choses et je sens parfaitement qu'on ne pourra jamais tenter avec avantage la réunion des corporations existantes, quoiqu'elles aient à peu près la même règle, soit parce que la discipline d'une congrégation ne pourrait que s'affaiblir si elle avait trop d'étendue, soit parce que cette diversité de congrégations entretient parmi elles une noble émulation de vertus qui prévient l'indifférence et la tiédeur et que, d'ailleurs, telle est la nature de l'homme, que même dans les choses les plus saintes, il veut toujours user d'une certaine liberté de choix, qui s'assortisse à ses goûts et à ses habitudes. »

Dans la suite de son rapport, Madame soumet encore à l'Empereur, une série de desiderata formulés par le

Digitized by Google

Chapitre et termine par une réflexion qui lui paraît digne de toute l'attention de Sa Majesté, « c'est que la convocation de ce Chapitre, ayant été faite par un décret solennel qui a fixé les regards de la France et réveillé toutes les espérances des gens de bien, il importe essentiellement, non-seulement pour les intérêts des pauvres mais encore pour ceux de votre gloire, que la tenue de cette assemblée obtienne un résultat qui soit digne de vous, qui réponde à l'attente générale et qui s'associe noblement à tout ce que vous faites d'utile, de grand et de mémorable. »

L'empereur ne demandait pas mieux que de prêter son concours. « J'ai fort à cœur, disait-il dans sa réponse à Madame, de voir s'augmenter et s'accroître le nombre des maisons et des individus de ces différentes institutions ayant pour but le soulagement et le soin des malades de mon Empire, J'ai fait connaître à mon ministre des cultes ma volonté, que les règlements de ces différentes institutions fussent révisés et arrêtés définitivement par mon Conseil dans l'année. Je désire que les chefs des différentes maisons sentent la nécessité de réunir des institutions séparées, autant que cela sera possible ; elles acquerront plus de considération, trouveront plus de facilités pour leur administration et auront droit à ma protection spéciale. Toutes les maisons que les députés ont demandées, tous les secours de premier établissement et secours annuels que vous avez jugé convenable de demander pour elles, seront accordées. Je suis même disposé à leur faire de nouvelles et de plus grandes faveurs, toutes les fois que les différents chefs de maison seconderont de tous leurs efforts et de tout leur zèle le vœu de mon cœur pour le soulagement des pauvres, et en se dévouant avec cette charité que notre sainte religion peut seule inspirer au service des hôpitaux et des malheureux. Je ne puis, Madame, que vous témoigner ma satisfaction du zèle que vous montrez et des nouveaux soins que vous nous donnez. Ils ne peuvent rien ajouter aux sentiments de véné-

Digitized by Google

ration et à l'amour filial que je vous porte. — Votre affectionné fils. — Napoléon. »[1]

Pour sa part, l'association de la Providence de Strasbourg demanda l'ancien couvent de Ste-Madeleine de cette ville, hélas! sans jamais l'obtenir, le fisc militaire se refusant à s'en dessaisir. En fait de subvention, le Gouvernement lui alloua un secours annuel de 5000 francs, à toucher la première fois en 1808. Mais la question se posait, s'il fallait y faire participer les sœurs hospitalières, qui ne s'étaient pas fait représenter au chapitre général de Paris. L'évêque en fut très embarrassé, et pour lever ses doutes, demanda l'avis du ministre.

« Strasbourg, le 14 Juin 1808. — Monseigneur, en accusant réception du décret impérial du 3 février dernier et du tableau annexé, concernant les associations des sœurs de la charité, je prendrai la liberté de faire quelques observations qui me paraissent nécessaires.

« Comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, nous avons dans ce diocèse deux espèces d'établissements de sœurs de la charité, celles dites de la Providence... et celles dites sœurs de charité... »

« Je remarque d'abord que le décret ne donne rien à ces dernières qui sont les plus anciennes, et qui avec des secours pourraient faire des élèves, en proportion des moyens et des besoins. Il serait à souhaiter qu'il y en eût dans tous les hôpitaux; ils en seraient mieux servis et avec plus d'économie. Il est vrai que ces sœurs n'avaient personne qui les représentât nommément au chapitre général. Il n'y avait de ce pays-ci

1. *Moniteur univ.* N° du 7 févr. 1808.

Le 3 février 1808, Napoléon signa un décret avec cette teneur :

1. Il est accordé sur le budget des dépenses du ministère des cultes, pour la présente année 1808, une somme extraordinaire de 182 000 fr. aux différentes maisons des sœurs de la charité, pour frais de premier établissement, laquelle somme sera employée conformément à l'état ci-joint.

2. Une somme de 130 000 fr. sera portée tous les ans sur le budget du même ministère, pour les dépenses annuelles de ces maisons.

3. Toutes les maisons que les différentes associations des sœurs de la charité ont demandées pour le service de leurs établissements, leur sont accordées.

Digitized by Google

qu'une sœur de la Providence, qui tout naturellement n'a parlé que de son association.

« Je remarque ensuite que ces deux espèces d'associations sont confondues dans l'Extrait du tableau annexé au décret, 1re colonne, qui porte : *Nom des congrégations* et au bas comme réponse : *Sœurs de la Providence à Strasbourg*. Dans la seconde colonne qui porte : *Chefs-lieux du noviciat*, il y a au bas : *Strasbourg*, Bas-Rhin. Dans la 3me colonne qui porte : *Nombre des établissements*, il y a au bas : *30*. Tout cela regarde bien précisément les sœurs de la Providence. Mais la 5me colonne qui porte : *But de leurs institutions*, et au bas : *le service des hôpitaux et l'instruction gratuite*, ne peut que regarder les sœurs dites de la charité, qui sont réellement dans les hôpitaux, y soignent les malades et y instruisent gratuitement les jeunes filles. Cette colonne ne peut point regarder les sœurs dites de la Providence, qui ne sont dans aucun hôpital, qui ne soignent pas les malades des hôpitaux, mais seulement les malades à domicile et s'adonnent principalement à l'instruction gratuite. D'ailleurs, la ville de Strasbourg qni a aujourd'hui un établissement des sœurs de la Providence n'en a aucun et n'en a jamais eu des sœurs de la charité. »

« L'article 3 du décret accorde aux différentes associations des sœurs de la Charité toutes les maisons qu'elles ont demandées pour le service de leurs établissements. Or les sœurs de la Providence ont demandé l'ancien couvent de la Madeleine pour y établir leur noviciat. Votre Excellence jugera s'il ne faudrait pas commencer par leur faire délivrer réellement cette maison. Le Génie militaire s'y opposera peut-être, quoiqu'il n'en ait pas besoin. Il n'y a que quelques effets qu'on pourrait aisément placer ailleurs. Il s'en empara pendant la dernière guerre, car ces MM. croient, dit-on, devoir étendre et multiplier leurs établissements pour les besoins à venir. Ils ont profité de la même circonstance pour se donner plusieurs autres maisons

Digitized by Google

de cette espèce assez considérables. Ils peuvent se passer très aisément de la Madeleine. Si le Gouvernement ne juge pas à propos de réunir dans l'hospice civil de Strasbourg un certain nombre de sœurs de la Providence et de la Charité, pour y soigner les malades, donner des instructions et y former un noviciat,... s'il a résolu de tenir séparées ces deux associations, il paraît indispensable de donner une prompte exécution à l'article 3 du décret impérial, concernant la maison de la Madeleine. En attendant, les sœurs de la Providence n'ont qu'un logement insuffisant qu'elles louent.

« Dans cet état de choses, je prie Votre Excellence de me dire si les 5000 livres que Sa Majesté impériale et royale accorde annuellement, sont destinées à l'entretien de la seule maison de Strasbourg, comme noviciat des sœurs de la Providence, et si c'est la supérieure ou un des prêtres directeurs de l'association qui devra les recevoir et les donner à fur et à mesure des besoins. A cette occasion, je dois observer que les sœurs de Charité qui sont dans les hospices, pourraient à elles seules, avec les secours nécessaires, faire assez de novices pour fournir des sujets à tous les hôpitaux soit civils, soit militaires... »

Le Ministère ne répondit pas, laissant à l'évêque le soin de trancher la question. Ce dernier insiste une dernière fois pour avoir une décision, particulièrement en ce qui concerne la réunion des deux ordres. « Strasbourg, le 23 septembre 1808. — J'ai eu l'honneur de vous écrire en date du 14 juin de cette année, relativement à 5000 fr. à répartir entre les maisons des associations religieuses. M. le Préfet vient d'écrire deux fois de suite pour offrir cette somme. Je ne crois pas devoir la faire toucher par la supérieure avant de savoir quelle est l'intention du Gouvernement sur cette répartition, d'après les observations que j'ai eu l'honneur de vous présenter. Faut-il exclure les sœurs hospitalières? Puis-je incorporer ces dernières aux sœurs de la Providence, comme d'autres prélats l'ont fait? La réunion

Digitized by Google

de ces établissements paraît pouvoir être plus utile, même nécessaire au bien qu'ils sont dans le cas de faire dans ce diocèse. J'attendrai la réponse de Votre Excellence... J. P. Saurine, év. »

La réponse se fit, sans doute, attendre encore cette fois. Quoiqu'il en soit, l'affaire ne tarda pas à être réglée à l'amiable, comme nous l'apprenons par une nouvelle lettre de l'évêque au préfet du Bas-Rhin. « Strasbourg, 18 décembre 1808. — C'est d'après les instances réitérées des sœurs de la Providence, que je viens vous prier de faire passer à la dame Felber, supérieure de l'association de la Providence, la somme de 5000 fr., donnée par Sa Majesté. Cette dame qui préside provisoirement les sœurs hospitalières, les fera participer au bénéfice que la munificence de Sa Majesté leur a destinée... »

Cette allocation fut servie quelques années. Il est vrai qu'elle ne tarda pas à être réduite, en attendant d'être entièrement supprimée. Mais l'essentiel était acquis : l'existence juridique, et avec elle, une organisation forte et solide de la société, l'union de tous les membres entre eux et leur subordination à une direction commune, sous le contrôle de l'évêque diocésain. Les statuts de 1807 sont encore aujourd'hui la loi fondamentale de l'Institut de la Providence, sauf les modifications ajoutées dans la suite par le progrès ou le malheur des temps. Il convient d'en reproduire ici la teneur, d'après les exemplaires imprimés aussitôt après l'approbation du Gouvernement.

STATUTS

de l'Association des Sœurs de la Providence de Strasbourg.

L'association des sœurs maîtresses d'écoles est composée de filles connues par leurs vertus et leur bonne conduite. On n'y agrège les filles qui s'y destinent, qu'autant, qu'après une probation suffisante, elles sont reconnues avoir les qualités

Digitized by Google

requises pour élever convenablement les jeunes filles des villes, bourgs, villages et hameaux; à leur enseigner à lire et à écrire en allemand et français, l'orthographe, les règles de l'arithmétique, les principes de la morale évangélique qui sont la base des vertus sociales; à leur apprendre les ouvrages manuels, coudre et tricoter; enfin à se prêter gratuitement à toutes œuvres de miséricorde, comme de soulager les malades et autres, autant que leurs occupations de maîtresses d'école le leur permettront.

Article 1. Les filles agrégées conservent la propriété, l'administration et la disposition de leur patrimoine, dont les bien-fonds et capitaux que lors de leur décès elles pourront encore posséder, doivent retourner à leurs familles respectives : l'association n'est autorisée à s'approprier que les meubles de la défunte, qu'elle délaisse comme membre d'icelle. Les sœurs ne peuvent renoncer à l'association qu'à la fin de l'année scolaire; mais le directeur est en droit de les renvoyer quand il lui plaira, lorsque par leur conduite, elles cessent de mériter d'être membres de l'association.

2. Elle sont tenues d'enseigner gratuitement les pauvres, même tous autres, si les rétributions volontaires et les aumônes librement accordées suffisent à leur entretien. En tout cas, elles ne peuvent rien exiger.

3. Dans le temps où l'éducation et l'instruction le leur permettent, elles doivent donner leurs soins gratuitement aux malades et à d'autres œuvres pies.

Régime de l'association.

4. L'association est subordonnée à M. l'Evêque de Strasbourg qui la préside soit par lui-même, soit par un commissaire par lui délégué à cet effet : son Conseil est composé d'une sœur supérieure-générale, sous le nom de Directrice; une seconde sous celui d'Assistante, et une troisième sous la dénomination de Maîtresse des élèves.

5. Ces trois sœurs forment, avec M. l'Evêque ou son commissaire délégué, le Conseil de l'association qui en dirige toutes les opérations et la discipline; tous les membres lui sont subordonnés et lui doivent une entière obéissance, sous peine d'être exclues de l'association.

6. Le Conseil désigne les sujets pour les différentes écoles; il peut les changer pour les employer ailleurs, sans être tenu

Digitized by Google

de rendre compte des motifs. Il nomme les directrices ou économes de chaque établissement où il y a plusieurs sœurs.

7. Il a aussi la manutention de tout ce qui appartient à la maison principale, dite mère-école, et dirige de concert avec les directrices respectives toutes les autres maisons respectives.

8. L'association ne peut posséder aucun bien-fond en propriété ; cependant elle peut posséder une maison pour servir de Maison-Mère. Le Conseil accepte les legs et donations au nom de l'association ; il entend et épure les comptes des établissements particuliers que la directrice particulière doit lui apporter ou lui envoyer lors de la réunion, ou lorsqu'elle en sera requise.

9. Le Conseil ne peut prendre, encore moins faire exécuter aucune délibération tendant à modifier le régime de l'association, à étendre ou à restreindre le but de l'association sans l'approbation de M. l'Evêque, et, s'il y a lieu, sans celle du Gouvernement.

De la principale maison, dite Mère-école.

10. Le Conseil ou Directoire de l'Association sera établi à Strasbourg ou ailleurs, sous les yeux de M. l'Evêque, dans une maison convenable ; elle portera le nom de Mère-école, comme chef de toutes les autres, et comme devant servir de maison d'épreuve pour les élèves. Elle doit aussi contenir les salles nécessaires pour l'instruction.

De la Directrice générale.

11. La Directrice générale est nommée pour six ans, au scrutin individuel qui se fait par missives de chaque votante, adressées à l'assistante, dont l'ouverture ne peut se faire que par celle-ci, en présence de M. l'Evêque ou de son commissaire délégué et de la maîtresse des élèves : elle peut être réélue de six ans en six ans, dans les mêmes formes que ci-dessus. L'élection ne sera censée consommée qu'après la sanction du Gouvernement.

12. Toutes les sœurs, qui, après le temps de probation fini, auront été agrégées depuis trois ans à l'association, ont droit de voter, et doivent le faire dans le mois qui suit la notification de la vacance de la place de directrice générale.

13. Sont exceptées les sœurs qui s'étant déjà adonnées à l'instruction de la jeunesse, forment dans le moment l'association des sœurs de la Providence. Ces sœurs, du jour de l'appro-

Digitized by Google

bation du Gouvernement, auront voie active et passive, et pourront être employées dans tous les offices.

14. La pluralité relative des suffrages suffit pour être élue directrice générale. En cas d'égalité de voix, celle qui est la plus ancienne agrégée dans l'association, l'emporte.

15. La Directrice générale ne peut-être destituée que pour des causes très graves, dont il doit être référé à M. l'Evêque.

De l'Assistante.

16. L'Assistante est choisie pour cinq ans par la directrice générale, sous l'agrément de M. l'Evêque. Elle peut être continuée ainsi de cinq en cinq ans ; elle peut être destituée pendant ce même temps pour les mêmes causes et avec les mêmes formes que celles prescrites pour la directrice générale.

17. L'Assistante doit être choisie dans le nombre des trois sœurs, qui, dans le dernier scrutin pour l'élection de la directrice générale, ont eu le plus de voix. Si toutes les voix s'étaient réunies sur deux sœurs seulement, celle qui aurait réuni le plus de suffrages, ou dans le cas qu'il y aurait parfaite égalité, celle qui serait la plus âgée dans l'association, deviendrait directrice, la seconde serait de droit assistante, lorsque la place viendrait à vaquer.

18. L'Assistante concourt à toutes les opérations du régime de l'association. Elle fait partie nécessaire du Conseil, auquel la directrice générale doit référer de tout ce qui y est relatif.

19. En cas de maladie, absence ou empêchement de la directrice générale, elle est remplacée par l'assistante. En cas de vacance par mort de l'office de directrice générale, c'est à l'assistante à qu'il appartient, jusqu'à que l'ancienne ait été remplacée.

20. Dans la huitaine du jour de la vacance par mort de l'office de directrice générale, l'assistante doit la notifier à toutes les sœurs qui ont le droit de voter, par une circulaire, avec invitation de lui faire passer le plus tôt possible leurs lettres contenant leurs suffrages.

De la Maîtresse des élèves.

21. En cas d'empêchement de la directrice générale et de l'assistante, la maîtresse des élèves les supplée. Elle est choisie par la directrice générale et l'assistante, de l'agrément de M. l'Evêque, pour quatre ans. Elle peut être continuée pour

Digitized by Google

quatre autres années, et ainsi successivement. Elle peut être destituée dans les formes prescrites en l'art. 15.

22. La maîtresse des élèves est spécialement chargée de la surveillance des aspirantes, de former leurs cœurs à la vertu, de leur donner les talents nécessaires à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, en quoi elle peut être aidée par d'autres sœurs qui seront désignées par le Conseil. Elle doit apporter la plus grande attention à scruter le cœur des postulantes confiées à ses soins, connaître leurs goûts, leurs inclinations et leurs talents, pour ne présenter à l'admission que les sujets qui auront les dispositions nécessaires pour de bonnes maîtresses d'école, capables de bien élever la jeunesse, et lui donner l'exemple de toutes les vertus.

23. Tous les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois, elle rendra compte au Conseil de l'association, des observations qu'elle aura faites sur chacune de ses élèves, des défauts qu'elle leur aura remarqués, des moyens qu'elle aura pris pour les corriger, des succès qu'ils auront opérés, des progrès de ses élèves dans la piété et dans les différentes parties de l'instruction et de l'éducation, enfin quelles espèces de fonctions elle juge leur pouvoir être confiées.

Admission des élèves.

24. Les membres de l'association s'étant consacrés à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, le nombre ne peut en être déterminé, comme aussi on ne peut fixer le temps d'épreuve..., mais on en recevra autant qu'on jugera convenable pour satisfaire aux besoins des écoles, aux vues du Gouvernement et aux demandes des communes.

25. On n'admettra à la probation les postulantes qu'... après s'être assuré qu'elles n'ont aucun vice de conformation, qu'elles jouissent d'une bonne santé,... qu'elles ont toujours eu de bonnes mœurs et une excellente conduite, ce qui sera attesté par le curé ou desservant de leur paroisse et par les autorités locales; enfin, elles doivent savoir lire, avoir un commencement d'écriture et être instruites de la sainte religion.

26. Nul sujet ne sera agrégé que sur la présentation de la maîtresse des élèves, laquelle, après s'être assurée des bonnes mœurs, du caractère et de la capacité de la postulante, la présentera au Conseil, qui la renverra au délégué de M. l'Evêque,

Digitized by Google

à l'effet de s'assurer des motifs qui l'ont déterminée à embrasser cet état et de son degré d'aptitude.

27. Les élèves admises promettront entre les mains du délégué de M. l'Evêque, en présence des trois chefs de l'association, et de tous les membres de la maison, fidélité à tous les statuts et règlements de l'association, et obéissance à son régime, pendant tout le temps qu'elles en feront partie, sous peine d'en être exclues.

Le jour de cette promesse, dont il sera fait note sur un régistre destiné à cet effet, laquelle sera souscrite par l'admise, le commissaire délégué de M. l'Evêque et les trois chefs de l'association, elle jouira des privilèges de l'association, d'après les statuts. Cependant elle ne pourra avoir voix active ou passive qu'après trois ans révolus, date dudit jour.

L'admission faite, le sujet pourra être envoyé sur-le-champ dans une école, pour y remplir les fonctions auxquelles il est propre. Cependant il sera placé sous les yeux d'une compagne directrice de la maison, chargée de le surveiller...

Des Maisons d'école.

28. Le Conseil n'acceptera, autant qu'il sera possible, aucun établissement, sinon qu'il y aura un logement convenable au nombre des sœurs qui seront nécessaires... Jamais il ne doit mettre une sœur seule dans un établissement; cependant, si M. l'Evêque le juge nécessaire, le Conseil ne pourra y envoyer qu'une sœur d'une prudence et d'une vertu consommée et au moins âgée de 36 ans. Il serait à désirer qu'on accordât à chaque établissement la jouissance d'un petit jardin ou un terrain propre à pareille culture, ce qui contribuerait à la santé des sœurs.

29. Toutes les sœurs envoyées dans les différentes maisons d'école, sont sous la direction des curés ou desservants des paroisses et l'inspection des autorités locales...

30. Toutes les sœurs, pour leur conduite particulière, les exercices de leur maison, les jours et les heures de la tenue des écoles, la méthode d'enseigner, se conformeront aux règlements particuliers, calqués d'après les circonstances, et qui seront confirmés par M. l'Evêque.

31. Dans les maisons où il y aura plusieurs sœurs, l'une d'elles, au choix du Conseil, sans égard à l'âge ou à l'ancienneté de réception dans l'association, sera désignée pour directrice

Digitized by Google

ou économe, les autres sœurs lui obéiront, lui rendront compte du progrès des enfants confiés à leurs soins, des peines qu'elles pourront essuyer, et recevront ses conseils, soit pour infliger des punitions, soit pour assigner des moyens pour exciter l'émulation de leurs jeunes écolières.

32. La directrice ou économe sera chargée de l'approvisionnement de la maison . . ., elle percevra les aumônes librement offertes par les parents des écolières.

33. L'habillement des sœurs ne doit être formé que d'une étoffe de laine, et de la toile de chanvre ou de lin. Il sera uniforme et strictement surveillé. Les sœurs mangeront à une table qui sera frugale. Nul étranger, autre que les membres de l'association, ne pourra y être admis. Jamais les sœurs ne mangeront hors de la maison dans la commune où elles seront employées.

De la réunion des sœurs.

34. Lorsque le Conseil de l'association jugera nécessaire la réunion totale ou partielle des membres qui la composent, pour les ranimer dans l'esprit de leur état . . ., régler les affaires de l'association, il convoquera lesdits membres par une circulaire qui sera envoyée un mois avant la réunion exigée . . .

35. Toutes les sœurs convoquées ne pourront se dispenser, sans de puissants motifs, de cette réunion dont il doit résulter les plus grands avantages pour l'instruction et le bien de l'association. . .

Articles additionnels.

36. Les membres de l'association qui auront rempli les fonctions qui leur auront été confiées pendant 25 ans, ne pourront plus être renvoyés que pour des causes extrêmement graves.

37. Le Conseil peut recevoir dans la maison-mère les sœurs devenues infirmes, soit par maladie ou par l'âge. Cependant si les écoles où ces sœurs infirmes ont été employées, sont en état de fournir à leur entretien, il sera libre au Conseil de les y laisser ou non . . .

38. Seront parmi les sœurs les plus méritantes, considérées celles qui voudront se vouer à l'instruction des enfants des hameaux, sans autres rétributions que celles de partager avec les pauvres habitants la nourriture et le logement.

39. La charité qui unit les sœurs, doit les exciter à s'entre-aider mutuellement. Le Conseil, après avoir ouï les comptes,

Digitized by Google

est en droit d'assigner par et pour qui ces secours doivent être employés. Ces actes de désintéressement et de bienfaisance mutuelle préviendront tout mouvement de jalousie, cimenteront l'union, resserreront les liens de l'amitié, entretiendront l'esprit de pauvreté, vrai caractère de l'association, gagneront l'estime et l'affection du public, ravi par de pareils actes d'édification, et rendront enfin ses membres dignes du surnom de sœurs de la divine Providence.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire-Général attaché au Ministère.
Portalis, fils.

(A suivre.) I. BEUCHOT.

Digitized by Google

NOTES DE VOYAGE

D'UN ALSACIEN

De la Chartreuse de Bosserville a Bayreuth par l'Engadine et le Tyrol

(Fin) [1]

Nous arrivâmes à Bayreuth, par une belle journée d'août, pleine de grand soleil clair. La petite ville apparaissait coquette et riante au milieu de son cirque de collines arrondies, couvertes de bois et de prés, avec, de place en place, quelques terres de labour.

Sur la route du théâtre, une foule de pélerins s'acheminaient, recueillis, comme s'ils allaient au temple. La longue allée droite, où les voitures montaient au pas, fourmillaient de monde. Mais ce monde était calme. Les vendeurs de programmes ne criaient pas. Et je me demandais pourquoi tant d'hommes étaient venus ici, comme poussés par une main inconnue, pour assister à ces manifestations d'art, que peut-être ils ne comprenaient pas tous. Tout à l'heure je saurai ce pourquoi.

Bientôt le cor retentit, sonnant un motif du drame qui va commencer. Les échos répètent au loin les sonneries, la foule devient encore plus calme, et, sans parler, tous entrent dans la salle.

1. Voir la livraison de Janvier-Février 1901, p. 63.

Digitized by Google

Un grand rideau sombre couvre la scène, l'orchestre caché reste muet. Tout-à-coup les lustres s'obscurcissent, la salle se remplit d'ombre, et dans le silence profond on attend avec une émotion étrange. De l'obscurité s'élève un son grave, qui monte peu à peu, entre au plus intime de vous-même. C'est comme un grand soupir qui sort des violons, une mélodie extraordinaire qui se répercute dans l'âme et fait vibrer tous les nerfs; on ne s'appartient plus, et l'on entend chanter au fond de soi comme des chœurs mystérieux sur ce mode mineur puissant et triste qui semble être la voix de l'humanité.

La légende du chevalier au cœur pur, qui va conquérir la lance sacrée, prend corps, devient réelle, il semble que l'on assiste à des faits véritables et actuels; les sentiments d'un autre âge s'imposent aux esprits anxieux, transportés d'un coup dans ces régions de l'idéal.

Quand le rideau s'ouvre, on ne ressent, pour ainsi dire, plus d'étonnement, tant on est préparé déjà à ce qui va paraître. On appelle la venue du chevalier sans reproche, les esprits sont tendus vers lui, et quand il apparaît, il semble que l'on soit délivré d'un grand poids; la lance sacrée pourra être enfin reconquise; la musique prend des accents moins désespérés à l'apparition de cette lueur nouvelle dans l'horizon tout à l'heure si sombre. Partout, dans cette pièce, la musique et le drame sont intimement liés, et les chœurs, d'une si parfaite unité, vibrent du sentiment que les faits inspirent. Spontanément, ma pensée se reporta aux souvenirs d'Oberammergau, où j'avais assisté à la représentation de la Passion, à ces chœurs dont tous les figurants étaient si pénétrés de leur rôle, qu'ils vous donnaient l'illusion de la réalité. La tristesse des chevaliers du Graal, impuissants à guérir la blessure d'Amfortas, que le seul attouchement de l'épieu sacré purifiera, devient celle de tous ceux qui écoutent. N'est-elle pas aussi la douleur de tout un peuple, la douleur même

Digitized by Google

de l'humanité, qui attend un nouveau Rédempteur pour la laver de ses souillures et lui rendre son idéal, son Dieu qui l'abandonne? Les notes aiguës et prolongées, les changements de ton perpétuels, sans quitter presque le mode mineur, rendent d'une façon extraordinaire cette sorte d'angoisse qui étreint le cœur de l'homme dans sa recherche désespérée de l'idéal. C'est vraiment la musique de l'âme.

Parsifal, ce drame humain par excellence, est bien le testament du maître, et, il semble qu'on puisse le dire, son testament chrétien. Oui, Parsifal est un drame chrétien, par la nature du sujet choisi, le milieu qu'il nous représente et la moralité qui découle de l'action. C'est le thème du renoncement et de l'amour divin, que Wagner a développé.

La lance symbolique perdue par la faute d'un homme, tombé au pied de l'autel, ne pourra être reconquise que par un chevalier qui n'aura donné rien de lui-même à la terre, et se sera dévoué tout entier à une mission surnaturelle.

« Renoncez, soyez purs, croyez, espérez; aimez surtout : aimez Dieu à qui vous appartenez, le salut qu'il vous prépare, la mission où il vous appelle; aimez le prochain, non seulement les justes, qui eux-mêmes endurent l'affliction et l'épreuve, mais les pécheurs, les souffrants du désir et de la faute, ceux qui sont tombés au pied de l'autel même — Amfortas — et ceux qui paraissent à jamais égarés dans le long pèleringe d'erreur, — Kundry. » Voilà, comme l'a dit un critique de Wagner, ce qui ressort de *Parsifal*.

Mais tout cela était-il dans la pensée de Wagner quand il écrivait ce drame? Ce disciple de Schopenhauer, qui se disait positiviste dans une lettre à Listz; ce païen, ce sectateur de Bouddha, ce révolutionnaire de 1848, cet anarchiste a-t-il rien éprouvé de semblable? Le *Ring de Niebelung* est une profession de foi matérialiste. C'était donc, à tout le moins, un incroyant que l'auteur de *Parsifal*, de ce drame prétendu chrétien.

Digitized by Google

Et quand cela serait? La sublime inconséquence de l'artiste se manifesterait-elle pour la première fois? La sainteté, la foi, l'héroïsme n'ont-ils eu que des interprêtes qui conformaient leur vie et leur croyance intime aux manifestations de leur génie? Le poète, le musicien, ne traduisent-ils pas souvent à leur insu un mouvement d'âme qui les pénètre, et dont ils sont les organes? N'obéissent-ils pas à une loi supérieure? Si leur époque fatiguée de matérialisme, assoiffée d'idéal, se souvient du Christ, l'appelle et l'invoque, ne se montreront-ils pas chrétiens dans leur œuvre, même s'ils persistent dans l'incroyance? « Le véritable artiste, a dit Schelling, est poussé à la production presque malgré lui. Il semble placé sous l'influence d'un pouvoir qui l'oblige d'exprimer des choses qu'il ne comprend pas lui-même entièrement, et dont la signification est infinie. » Il ressemble alors à cette statue de Memnon qui se dresse en Egypte au bord du Nil. Quand les vents du matin viennent l'effleurer au lever du soleil, il en sort des harmonies mystérieuses et grandioses, et la masse entière vibre sous l'influence des souffles de l'air qui agissent sur la pierre inerte et silencieuse par elle-même.

Mais cette théorie, si juste et si profonde soit-elle, n'a pas besoin de s'appliquer à Wagner. Est-il, en effet tellement inconscient? A-t-il passivement subi des impulsions venues du dehors et auxquelles il était étranger? N'y a-t-il pas dans toute son œuvre une pensée maîtresse dont le sens est réellement chrétien, et ne retrouve-t-on pas à travers ses drames une tendance générale que *Parsifal* ne fait qu'exprimer plus parfaitement et qui est la victoire du moi divin sur le moi inférieur?

Le génie de Wagner a subi une évolution lente, mais constante. Les témoins de ses dernières années, comme le constate un écrivain autorisé, racontent que sa pensée revenait sans cesse sur le fait de la vie et de la mort du Sauveur, sur la délivrance morale qui en résulte infailliblement pour tout homme qui veut y chercher le principe du salut. Il reconnaissait avec

Digitized by Google

Lessing que le christianisme est vraiment, au sens moral, saint et humain, « l'unique religion esthétique. »

« Le fondateur de la Religion chrétienne ne fut pas sage, mais divin, » écrivait-il lui-même; et encore : « Savoir qu'il y a un Rédempteur restera le bien le plus précieux de l'humanité. Le Christ seul est le Rédempteur. »

Au surplus, la question lui fut posée formellement. Un écrivain de ses amis lui demanda un jour, à Lucerne, si c'était vraiment sans y croire, par seul instinct d'artiste, pour les besoins de ses drames lyriques, pour produire des effets scéniques, qu'il s'était servi du christianisme et des beautés de l'Evangile.

« Pour moi, puisque vous m'interrogez, avait-il répondu, sachez qu'avant tout je suis chrétien, et que les accents qui vous impressionnent dans mon œuvre ne sont inspirés et créés en principe que de cela seul. Une foi fictive, ajoutait-il, ne produit qu'une œuvre morte. Il faut à l'artiste véritable, à celui qui crée, unit, transfigure, ces deux admirables dons : la science et la foi. »

Non, ce n'était pas un incroyant, celui qui racontait que, « se trouvant à Enge près de Zurich, en 1857, un jour de Vendredi-Saint, il avait entendu ce soupir de la plus profonde piété qui jadis retentit de la croix sur le Golgotha, et qui cette fois s'échappa de sa propre poitrine. »

Les vers placés dans la bouche de Gurnemanz en sont l'expression; ils chantent le Vendredi-Saint, ce jour de l'universel repentir et de l'universel pardon, où la nature paraît plus belle, où l'herbe et fleur arrosées par les larmes du pécheur relèvent la tête, où toute créature aspire au Rédempteur, et tressaille de joie devant l'homme purifié. *Parsifal* était conçu.

Pour moi, après avoir entendu les chants qui accompagnent la cène Eucharistique dans *Parsifal* et qui s'échappent du dôme du temple, jamais je ne verrai dans Wagner un simple dilettante libre-penseur et athée. Je ne pense pas que la musique religieuse compte une

Digitized by Google

plus belle page. Il n'y en a pas que le souffle de l'Evangile ait portée plus haut.

Wagner avait d'ailleurs de la mission de l'art une idée trop élevée pour en faire un simple jeu d'esprit. Lui-même appelait la jouissance esthétique isolée du bien « une bouffonnerie sans cœur. »

Il faut l'entendre parler « de l'art pur, de l'art libérateur, créateur d'une vie meilleure, plus vivante »; de l'art qui est de source divine, « qui vit dans le cœur des hommes illuminés par la lumière céleste; » de l'art qui doit « s'appliquer à arracher un peuple aux intérêts vulgaires qui l'occupent tout le jour, pour l'élever au culte de l'intelligence et de tout ce que l'esprit humain peut concevoir de plus grand. » (Lettre sur la Musique, p. 22.)

Ce n'est pas seulement dans *Parsifal* que se reconnaît « l'âme naturellement chrétienne » de Wagner. C'est dans toute une série de ses chefs-d'œuvre, notamment dans *Tannhäuser* et *Lohengrin*. Dans la première de ces deux pièces, c'est l'amour divin qui arrache une âme au mal, entraînée qu'elle était par l'amour des choses terrestres : *Tannhäuser* est absous grâce au sacrifice d'Elisabeth. Dans *Lohengrin* la thèse est analogue. Ce chevalier mystérieux, le pur soldat du Graal, vient sauver Elsa au nom d'un pouvoir divin. Il consent à n'être qu'un homme, à racheter la créature, à s'abaisser jusqu'à elle, à vivre avec elle, pourvu qu'elle croie et qu'elle aime.

Toutes ces impressions, ces pensées, ces souvenirs m'agitaient au sortir de la représentation de *Parsifal* et après les autres auditions de Bayreuth. Et je comprenais alors pourquoi cette foule était venue comme à un pélérinage au théâtre de Bayreuth.

La vague, la curiosité, et pour employer l'expression vulgaire, le désir de poser, de paraître comprendre ce que d'autres ne comprennent pas, sont des explications insuffisantes. Elles ne justifient pas la constance, le

Digitized by Google

nombre de ces auditeurs, de ces fidèles accourus de tous les points du monde, depuis des années.

La foule est venue parce que l'œuvre de Wagner avant tout, a un caractère religieux, mystique, et que tout ce qui a trait au mystère de l'au-delà, au problème du sens de la vie, tout ce qui est symbolisme des évènements et des êtres, l'attire et la captive ; parce qu'en Wagner le musicien de génie est doublé d'un grand poète, et que le poète a le don de faire tressaillir ; parce que Wagner est un des plus merveilleux interprêtes, qui se soit jamais rencontré, de la plainte humaine, de ce gémissement que pousse toute créature ici-bas, pour parler comme l'Ecriture ; parce que chacun retrouve dans son œuvre le cri de sa souffrance intime, et qu'enfin il a traduit le sentiment qui domine dans les âmes au XIXe siècle, la pitié, la compassion, la charité. C'est à cela que je rêvais le lendemain, en allant par un chemin bordé de platanes, au château de l'Ermitage, résidence des anciens markgraves de Bayreuth ; et, par une association d'idées assez naturelle, je me souvenais des heures passées à la chartreuse de Bosserville. Je retrouvais sous la forme de l'art le renoncement et l'amour, ces deux sentiments par lesquels les moines triomphaient du moi inférieur, l'amour vainqueur de l'égoïsme, sauvant et rachetant l'humanité, conduisant à la félicité suprême par l'effort, la lutte et le sacrifice ; je retrouvais l'idée dont vivent les moines : la Rédemption . . .

Pendant ces quelques jours je m'étais grisé d'idéal, de cet idéal qui, au fond, est un, sous des formes diverses, et, sans dessein arrêté, en me laissant aller au gré des choses, un peu par monts et par vaux, je m'en étais rapproché par les vrais chemins qui conduisent à l'invisible et éternelle Beauté : la religion, la nature et l'art.

E. LEFÉBURE.

Imprimerie F. SUTTER & Cie, Rixheim (Alsace)

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN JACQUES DE REISET

ANTOINE VICOMTE DE REISET

ANNE DE REISET

Digitized by Google

UNE FAMILLE ALSACIENNE

DE SOLDATS

Le lieutenant-général vicomte de Reiset et ses parents

Au numéro 39 de la rue des Deux-Clefs, on voit encore à Colmar un vaste hôtel qui, malgré de nombreuses mutilations, a conservé le caractère solennel et imposant de l'architecture du XVIIIe siècle.[1] Construit une trentaine d'années avant la Révolution, il possédait alors un vaste jardin et des dépendances considérables qui ont en grande partie disparu; sur leur emplacement on a percé dans les premières années du Consulat la rue de la Halle-au-blé et on a bâti les habitations qui la bordent.

C'est dans cette maison que naquit, le 29 septembre 1775, le lieutenant-général vicomte Antoine de Reiset, dont le nom est gravé sur l'arc de Triomphe de l'Etoile[2] et dont le portrait et le buste figurent au château de Versailles au milieu de toutes les gloires de la France[3]. Jean-Jacques de Reiset son père[4], qui avait fait construire cette belle demeure, l'habitait avec sa femme Marie

1. Maisons Waltz, Waltz-Wurklin et Ménégoz.
2. Côté ouest de l'arc de Triomphe.
3. Le portrait est placé salle 1 attique du Midi N° 4770; le buste salle 67 aile du midi au rez-de-chaussée.
4. Né en 1730 mort en 1803, fils de N. Humbert de Reiset, conseiller du roi, et de Anne Marie de Hirsinger.

Digitized by Google

Thérèse Carré de Beaudoin et ses nombreux enfants. Receveur général des Finances, membre du Conseil souverain, maître général des Eaux et Forêts, il était en même temps, comme tous ses ancêtres, bailli et subdélégué d'Alsace à Ensisheim, Ste-Croix, Thann et au Bas-Landser. Il était en outre seigneur des fiefs de Chavanatte et de Boron.

La famille de Reiset n'était point nouvelle en Alsace; au XIVe siècle Robert Reiset, écuyer du comte de Linange, et Henry de Reiset, seigneur de St-Loup, écuyer de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avaient quitté la Lorraine dont ils étaient originaires, pour venir s'y établir. Après eux leur descendance s'y était fixée d'une façon définitive, et depuis trois siècles avait tenu dans la province un rang distingué.

La vieille église des Dominicains de Colmar renfermait jadis sous ses voûtes de nombreuses tombes de membres de la famille, qui tous avaient rempli d'importantes fonctions; mais ces antiques dalles armoriées ont aujourd'hui disparu. Longtemps désaffectée et transformée en Halle de blé, l'état de délabrement de l'église nécessitait des travaux considérables, et au moment de la restauration, le nivellement du sol qu'on a dû exhausser, a malheureusement fait recouvrir ces intéressants vestiges d'un glorieux passé. Les descendants de cette vieille famille alsacienne n'ont pas voulu cependant laisser s'effacer complètement le souvenir de leurs aïeux et une plaque de marbre noir[1], placée par leurs soins sur

1. Voici la copie de l'inscription gravée sur la plaque funéraire

D. .O. .M
✠
et perpetuæ memoriæ
Clarissimi et nobilissimi viri
Nicolai Humberti de Reiset dni de Chavanatte
Qui regius in Ensisheim subdelegatus
Consiliarusque
Necnon in suprema Alsatiæ regia curia
advocatus
Obiit. X. Kal. Jan. a. D. MDCCLVIII ætat. suæ LXV.

Digitized by Google

les murs du bas-côté de gauche, rappelle le nom de quelques-uns de ceux de leurs parents qui reposent sous les dalles.

A l'époque où Antoine de Reiset vint au monde, Louis XVI venait de monter sur le trône et la France saluait avec transport l'avènement de son jeune souverain; une ère nouvelle de justice et de prospérité semblait devoir s'ouvrir avec le nouveau règne, et aucune des vieilles traditions de la France monarchique n'avait encore été atteinte par le souffle révolutionnaire qui allait tout balayer sur son passage. Le nouveau-né était le 9e des 17 enfants[1] de J.-J. de Reiset et dès sa naissance il avait été destiné à l'état ecclésiastique.

simul
Præclaræ, nobilisque Dominæ
Anna Mariæ de Hirsinger
Conjugis ejus
Quæ priori Kal. Apr. decessit
a. D. MDCCLXXXV ætatis vero LXXXV
atque
Præclari, nobilisque viri
Francisci Josephi Hirsinger equitis
ipsius dnæ parentis
Qui pacem Dni inivit
a. D. MDCCXXXVI
Has tabulas in loco pristinorum monumentorum que nunc sub instauratæ ecclesiæ pavimento jacent patrum colendæ recordationis memores dicaverunt
Gustavius Armandus Henricus comes de Reiset singulari legatione atque auctoritate plena a Gallis ad Italos, Germanosque missus
— Antonius Henricus Augustus vicecomes de Reiset
— Johannes Fredericus Julius de Reiset
A. D. MDCCCXCIX.

1. Le frère aîné de Tony avait suivi la carrière de son père et était devenu receveur général des Finances. Pendant près de dix années il avait occupé la recette générale de Mayence dont les caves étaient remplies de tonnes d'or et d'argent. Chargé de la caisse de réserve des armées d'Allemagne et du Nord auquel il devait répartir les fonds nécessaires il contribua plus d'une fois, par son exacte précision dans ses envois aux points où se portaient si rapidement nos armées victorieuses, au succès des plus grandes combinaisons militaires. Jacques Louis Etienne de Reiset, né à Colmar en 1771, mourut receveur général des Finances à Rouen le 5 février 1836. Il était chevalier de St-Louis et officier de la légion d'honneur et avait épousé Marie Thérèse Godefroy de Suresne. Son fils, Gustave Armand Henry Cte de Reiset, né en 1821, est le chef actuel de la famille de Reiset. C'est à lui qu'appartient la tour de Florimont. Il est commandeur de la légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de Hesse, commandeur de St-Maurice et Lazare et de Charles III d'Espagne, ministre plénipotentiaire et lauréat de l'Académie française. Il a épousé, en 1856, Blanche de Sancy de Parabère.

Digitized by Google

C'était une tradition chez les Reiset qu'à chaque génération un ou deux enfants entrâssent dans les ordres, et, dans sa famille même, le jeune Tony pour l'appeler par son diminutif familier, devait trouver de puissantes protections. Trois de ses oncles directs portaient la croix de Malte ou celle de l'ordre des Antonites et étaient chanoines du chapitre de Thann. L'un d'eux avait siégé à l'assemblée du clergé en 1787 et le second venait d'échanger le prieuré des Trois-Epis pour celui de Chambourcy où l'avait appelé la faveur de Mesdames filles de Louis XV [1]. La débilité de la santé de l'enfant semblait l'avoir prédestiné dès son plus jeune âge à une vie calme et tranquille. C'est à peine s'il avait en naissant un souffle d'existence, et son état semblait si précaire, que pendant de longues semaines on l'avait enveloppé de ouate, le portant chaque jour dans le four d'une boulangerie voisine, lorsque les braises refroidies n'y dégagaient plus qu'une chaleur douce et uniforme.

Cependant cet enfant qu'on avait si longtemps désespéré de sauver devait devenir un soldat intrépide, endurci aux plus durs fatigues, et arroser de son sang généreux tous les champs de bataille de l'Europe.

A 15 ans, le jeune homme, qui portait déjà le petit collet, ne se ressentait plus de sa première faiblesse, il avait belle allure et fière mine ; mais les événements qui se précipitaient allaient bouleverser ses projets de fond en comble et lui faire embrasser une carrière bien différente de celle à laquelle on l'avait destiné tout d'abord. L'arrivée de Kléber à Colmar allait déterminer cette vocation toute nouvelle.

Le grand soldat s'était pris d'affection pour le petit abbé; ils faisaient ensemble de longues promenades, et le futur chanoine s'enthousiasmait au récit des rudes combats dont son grand ami avait été le héros. Les rencontres se renouvelaient souvent, et Kléber, charmé

1. Antoine Denys de Reiset né en 1723 mort en 1793. Une inscription rappelle sa mémoire dans l'église S.-Saturnin de Chambourcy.

Digitized by Google

par les yeux bleus et les vingt ans de Marie Anne[1], la sœur aînée de Tony, fréquentait l'hôtel Reiset d'une façon presque quotidienne. Malgré la rigueur des temps, on se réunissait en famille dans les quelques salons restés entr'ouverts; les deux jeunes gens s'étaient plu, ils s'étaient fait de chastes aveux, et peut-être leur mutuelle inclination leur avait-elle inspiré des projets d'union que la mort du héros devait rompre quelques années plus tard[2].

Le grand homme prenait plaisir à causer avec son jeune compagnon dont il avait deviné la valeur et dont il nourrissait le secret espoir de devenir le beau-frère; aussi lorsque, quelques mois plus tard, ayant rejoint l'armée sur les bords du Rhin, il vit arriver un soir un jeune volontaire et que sous l'uniforme de grenadier il reconnut Antoine de Reiset, il ne s'étonna point de sa décision : « Bien cela, mon enfant, lui dit-il en lui prenant la main, tu es un brave et tu feras ton chemin! »

Kléber se connaissait en hommes et ne s'était pas trompé dans sa prédiction. En quelques pages magistrales, dans une récente publication, le colonel Titeux[3] nous a retracé la brillante carrière du général de Reiset; de plus les deux volumes de souvenirs déjà publiés[4] nous permettent de suivre le vaillant jeune homme dans cette longue course ininterrompue à travers l'Europe, dont chaque halte est marquée par une bataille et

1. Marie Anne de Reiset, née à Colmar en 1768, morte en 1853. Longtemps après la mort de Kléber elle se décida à se marier sur les instances de sa famille et épousa le chevalier de Schiélé, inspecteur des armées et sécretaires du roi.

2. Poussé par un amour respectueux et discret, Kléber avait composé un petit proverbe, malheureusement perdu et ayant pour titre : *Faute de parler on meurt sans confession*. Anne de Reiset qui l'avait inspiré y tint avec succès le principal rôle. Il fut joué chez M. de Bäer, conseiller du roi de Bavière au château de Ribeauvillé.

3. *Le Lieutenant Général Vicomte de Reiset* par le colonel Eugène Titeux, dans le *Carnet de la Sabretache*, du 31 décembre 1900.

4. *Souvenirs du Lieutenant Général Vicomte de Reiset*, publiés par son petit-fils le Vicomte de Reiset (Calmann Levy, in 8, tome I 1899, tome II 1901. Le tome III est annoncé pour 1902).

Digitized by Google

illustrée par une victoire. Ses lettres à sa fiancée mademoiselle de Fromont, les notes brèves et précises de son journal de route, tous ces bouts de papiers jaunis, écrits souvent au crayon et griffonnés sur le pommeau de sa selle, nous initient aux particuliarités si curieuses d'une existence que nous avons peine à concevoir. Dans ces pages intimes, écrites avec la chaleur de la jeunesse, il rapporte les événements auxquels il s'est trouvé mêlé et qui font partie aujourd'hui de l'histoire militaire de la France. Insoucieux de l'effet à produire, dépourvu de toute préoccupation étrangère au sujet, il nous raconte modestemment et simplement ses hauts faits sans avoir l'air de douter qu'il ait fait jamais autre chose que remplir strictement son devoir.

Dès le début, en quelques lignes rendues plus saisissantes par leur brièveté même, il nous décrit la bataille de Wissembourg, où il reçoit le baptême de feu et où il tombe grièvement blessé, le 15 juin 1793. Puis c'est l'affaire de Tongres en Belgique, où il est fait prisonnier dans une charge (juillet 1794). Les coups de sabre dont il a été atteint n'ont pas altéré son ardeur : avec huit dragons prisonniers comme lui, il trouve moyen de surprendre le poste qui le garde et s'élançant sur les chevaux ennemis il rejoint à toute bride le régiment stupéfait de sa hardiesse [1].

Il est au passage de Rhin à Dusseldorf et à la prise de Maëstrich, puis au passage de la Sieg où il est dangereusement atteint d'un coup de lance au côté gauche (6 septembre 1795). Et c'est ainsi qu'il gagne successivement ses épaulettes de sous-lieutenant et de lieutenant sur les champs de bataille, témoins de ses exploits.

A l'armée du Danube il se distingue encore et tombe frappé d'une balle à la cuisse droite, à la bataille de Stockach (juillet 1799). Quelques mois après, il est au siège de Zurich, et, chargé de la périlleuse mission d'aller

1. Archives administratives de la guerre.

Digitized by Google

faire les sommations à l'ennemi, le premier, seul avec un trompette, il entre dans cette ville inconnue, sans souci des embuscades qui l'attendent à chaque pas et des coups de fusil qu'on lui tire traitreusement au détour de chaque rue (29 septembre 1799).

Aide-de-camp de Moreau, puis du général Richepanse il est encore blessé par un boulet à la poitrine à la bataille d'Engen, le 3 mai 1800. Sa vaillante conduite lui fait donner le grade de capitaine (18 juin 1800) et bientôt la prise du général autrichien Löpper, qu'il fait prisonnier avec ses 600 cavaliers dans une charge furieuse, lui vaut les épaulettes de chef-d'escadron.

En 1805 nous le trouvons avec Ney combattant aux côtés du brave des braves sur le pont fameux d'Elchingen. Puis, à la fin de la même année, il s'illustre par un nouveau fait d'armes qui lui attire les éloges publics de l'empereur : de sa propre main, à la bataille d'Iéna il fait prisonnier le prince Auguste de Prusse, qu'il a acculé dans un marécage et le force à se rendre avec un bataillon tout entier (29 octobre 1805).

Après cet exploit il est nommé major, et après avoir passé trois années en Prusse chargé de la direction du grand dépôt de cavalerie de Potsdam, il rentre enfin en France et épouse, au château de Vic-sur-Aisne, Anne de Fromont à laquelle il était fiancé depuis 4 années [1].

Son repos n'est pas de longue durée : dix jours après son mariage il part comme colonel pour la campagne de 1808, pendant laquelle il se conduit avec la plus grande distinction, et au commencement de 1810 il est en Espagne à la tête d'un régiment de dragons. Trois ans il reste dans la péninsule, combattant sans relâche dans l'Estramadure, la Nouvelle-Castille et la Manche qu'il parcourt en tous sens, en luttes journalières avec les partisans espagnols.

1. Anne Amélie de Fromont, mariée le 4 mars 1808, fille de Henriette Bénédictine du Liège et de Nicolas Martin comte de Fromont, maître d'hôtel du roi Louis XVI et chevalier de ses ordres.

Digitized by Google

Blessé au pied au siège d'Astorga il succombe bientôt sous le poids de cette longue suite de fatigues et d'épreuves. Pendant quatre mois il reste alité, en proie à une fièvre intense, sans même pouvoir donner de ses nouvelles à sa famille qui le croit mort et le pleure comme s'il avait déjà succombé à ses nombreuses blessures.

Il échappe pourtant à tant de périls réunis, et se signale, à peine rétabli, par une nouvelle victoire. Après la défaite des Arapiles, chargé par le roi Joseph de protéger sa retraite, il réussit à tenir tête à toute l'avant-garde de Wellington et finit par la mettre en déroute, restant maître de trois canons et de nombreux prisonniers.

C'est ainsi que, par sa vaillance, il sauve avec les restes de l'armée, le convoi d'émigrants qu'il conduit sains et saufs jusqu'à Valence, malgré les nombreux coups de sabre dont il a été atteint dans l'action et dont l'un, en lui brisant trois dents, lui a fracassé la mâchoire (11 août 1812). Napoléon laisse alors le courageux soldat rentrer en France et lui accorde un congé d'un an pour lui permettre de se remettre de ses blessures et de ses fatigues excessives. Mais la campagne d'Autriche le rappelle bientôt à son poste, et, dès le mois de mars, il est à la grande armée en qualité de général commandant une brigade de cavalerie. Là encore, il est blessé d'un nouveau coup de lance, mais cette douzième blessure ne devait pas l'empêcher à nouveau de se couvrir de gloire. A la journée de Dresde, placé par le roi de Naples avec ses régiments pendant de longues heures sous le feu de l'ennemi, il enfonce successivement tous les carrés qu'il a devant lui et les force à mettre bas les armes. 22 canons et autant de drapeaux restent entre ses mains et il fait 20 000 prisonniers, avec le feld-maréchal Metzko, trois généraux et nombre d'officiers supérieurs. Enfin il extermine ce qui reste de fuyards, après les avoir poursuivis pendant plusieurs lieues et s'être emparé d'un nombre considérable de chevaux, de bagages et de matériel. Pendant

Digitized by Google

la bataille, Reiset avait eu deux chevaux tués sous lui et ses deux aides-de-camp avaient été blessés à ses côtés [1]. « Dans l'affaire brillante d'aujourd'hui où tout le monde a fait son devoir, écrivait Murat à l'empereur le soir même de la bataille, je dois des éloges particuliers au général de Reiset, qui, à la tête de ses dragons, a rompu à coups de sabre le triple rang des baïonnettes ennemies malgré la résistance la plus opiniâtre qu'infanterie eut jamais pu faire contre la cavalerie. »

Quelques mois plus tard, Napoléon, dans une vaste plaine des environs de Dresde, passait en revue son armée victorieuse. Il arrive à la division Doumerc et s'arrête devant Reiset qui s'apprête à défiler à la tête de sa brigade. En présence de tous, il lui adresse des éloges sur cette glorieuse journée où il a donné en quelques heures tant de preuves de sa vaillance. La voix de l'empereur s'élève au milieu du profond silence et fait tressaillir de joie le jeune général : « Demandez-moi ce que vous voudrez, dit Napoléon, vous l'aurez. » Et il lui décerne en même temps qu'un titre de baron [2], la croix d'officier et celle de commandeur de la légion d'honneur.

Au moment de la retraite de l'armée française sur le Rhin, le général de Reiset est nommé commandant de la place de Mayence que les cosaques devaient investir sans pouvoir y pénétrer. A la fin des hostilités il est chargé d'aller lui-même remettre les clefs de la ville entre les mains de Louis XVIII qui l'attache à sa maison militaire et lui donne, avec la croix de St-Louis, une lieutenance dans les gardes du corps.

1. Voy. *Archives historiques de la Guerre* : Rapport du roi Murat du 27 Août 1813. Rapport du général Belliard du 28 août. Rapport du général de Reiset du 27 août.

2. Baron de l'Empire par décret impérial du 2 mars 1813, suivi de lettres patentes du 1er juin de la même année. Il avait été nommé chevalier de l'Empire par décret du 15 août 1809, suivi de lettres patentes du 14 juin 1810. (Titres transmissibles de mâle en mâle par ordre de primogéniture avec 2 dotations sur les biens du domaine extraordinaire du 15 août 1809 et du 12 mai 1813).

Digitized by Google

Au moment des événements de 1815, lorsque le roi se vit contraint de quitter Paris, ce fut le vicomte de Reiset[1] qui eut l'honneur d'escorter, avec la maison militaire, les princes en Belgique, avec le commandement des escadrons de guerre de la compagnie de gardes[2]. Puis après être rentré en France avec ses gardes du corps, sur le désir même du comte d'Artois, pour assurer leur sûreté, il revint ensuite à Gand se mettre à la disposition de son souverain[3]. C'est en vain qu'on l'avait sollicité de reprendre un commandement dans l'armée impériale: « Si j'ai servi mon pays pendant la révolution et l'empire, disait-il à cette époque, j'ai toujours soigneusement borné mes services à mon état et c'est à la pointe de mon épée que j'ai gagné tous mes grades. Ma liberté de conviction reste donc entière, on a beau me raconter que même en changeant de maître on sert toujours sa patrie, je croirais m'avilir en écoutant de pareilles suggestions. »

Le roi à son retour en France récompensa sa fidélité en lui donnant le commandement de la compagnie de Gramont, le grand cordon de la légion d'honneur et le titre de vicomte[4]. Successivement lieutenant-général et gentilhomme de la chambre, il resta jusqu'à son dernier jour auprès du vieux roi qui l'avait honoré de son amitié et de son affection, et il nous a laissé des pages dramatiques sur les derniers jours du souverain qui, toujours soucieux de la dignité royale, su rester imposant et majestueux jusque dans la mort[5].

1. Voy la *Revue de Paris* du 1re novembre 1900. *La route de l'exil*, par le vicomte de Reiset.

2. Voy. ibid., 1er février 1901. *La cour de Gand*, par le même.

3. Voy. ibid., 1er et 15 mars 1900. *Le Retour de Hartwell*, par le même.

4. Ordonnance royale et lettres patentes du 17 août 1822. Titre transmissible de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

5. Voy. *Revue de Paris* du 15 septembre 1897. *Les derniers jours de Louis XVIII* et *Revue de Paris* du 1er janvier 1909. *Les funérailles de Louis XVIII.*

Digitized by Google

A la fin de 1824 le lieutenant-général de Reiset alla prendre en Espagne le commandement du corps d'occupation de Catalogne, et pendant près de quatre années, dans cette haute situation, il sut allier la plus grande prudence à la plus grande fermeté. Il en rapporta le grand cordon de Charles III que lui avait donné Ferdinand VII, plein de reconnaissance pour ses éminents services. Rentré en France en 1828, Antoine de Reiset avait repris son service auprès de Charles X et procédait dans le Nord à une inspection générale de cavalerie lorsqu'éclata la révolution de 1830. Aussi profondément dévoué à Charles X qu'il l'avait été à Louis XVIII, pas un instant il ne songea à hésiter entre son intérêt et son devoir. Revenu en toute hâte reprendre sa place auprès de son souverain accablé par l'infortune, il le suivit fidèlement dans ses douloureuses étapes et ne s'éloigna qu'après l'avoir vu à Cherbourg s'embarquer sur le Great-Britain pour un nouvel et dernier exil.

Le vicomte de Reiset avait l'âme trop haute pour vouloir servir un autre maître et ne pas rester fidèle au malheur ; sa carrière était finie : il demanda sa mise en disponibilité et se retira à Rouen pour terminer dans la retraite sa vie toute de dévouement et d'honneur.

Entouré de tous les siens[1] il mourut le 25 mars 1836, l'année même où son vieux maître s'éteignait à Goritz au fond de l'Illyrie.

* * *

Pendant cette longue suite de guerres le vaillant soldat n'avait pas été le seul dans sa famille à illustrer son nom sur les champs de bataille, et à cette même époque huit Reiset avaient eu en même temps l'hon-

1. Le général de Reiset avait eu de son mariage trois filles et un fils. Ce dernier Antoine Justin Henry, né à Paris en 1815, mort à Mayence en 1869, fut page du roi Charles X, puis receveur des Finances. Il avait épousé Blanche du Méry de Guitterie.

Digitized by Google

neur de porter l'épaulette. Son frère Louis [1], son cadet de quatre années, était entré au service à peine âgé de 19 ans et avait fait bravement les campagnes d'Italie, d'Allemagne, d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Envoyé un Espagne en 1808 il avait pris part en 1812 à l'expédition de Russie. Une balle l'avait frappé au col devant Offenbourg en 1898 et un éclat d'obus lui avait brisé la jambe devant Ulm en 1805. Le 24 janvier 1814 un éclat d'obus lui fracassa la cuisse au combat de Bar-sur-Aube. Transporté à l'hôpital de la ville il tomba presque aussitôt au pouvoir de l'ennemi et fut fait prisonnier de guerre. Il venait d'être arraché de son lit par les cosaques pour faire place à l'un des leurs et jetté sur une botte de paille, quand il obtint du prince de Schwarzenberg, par l'entremise d'un député alsacien, de retourner à Colmar. Dans la maison paternelle il trouva installé le maréchal prince de Wrède qui se plut à rendre hommage à son courage et à lui témoigner les plus grands égards. Mais sa blessure devait lui interdire tout service actif désormais et il ne tarda pas à donner sa démission. Il était chevalier de St.-Louis et officier de la légion d'honneur.

Ses deux cousins, le baron Edouard de Reiset [2] et son frère Casimir, avaient fourni également tous les deux la plus belle carrière et avaient suivi le noble exemple que leur avait donné leur aïeul. Elisabeth de Rouge leur mère, mariée à François Xavier de Reiset de Rosheim, avait pour père le chevalier de Rouge, capitaine commandant au régiment de Jenner-Suisse, qui sous

1. Louis Xavier de Reiset, né à Colmar le 5 décembre 1779, mort en 1852. Il était entré au service le 15 frimaire an IV et épousa Isabelle Branche de Tournus. Le nom de son petit-fils, Frédéric de Reiset, marié à Josie Downing, figure au bas de la plaque funéraire de l'église des Dominicains citée plus haut.

2. Edouard Jean Népomucène baron de Reiset, chef d'escadron de hussards, né à Delle le 27 décembre 1784, mort à Paris en 1857. Il avait épousé à Chartres le 5 avril 1818 Marie Adèle du Temple de Mazières. — Son fils s'est éteint sans postérité à Paris, le 16 octobre 1873, et cette branche n'est plus représentée aujourd'hui.

Digitized by Google

trois règnes consécutifs avait mis son épée au service du roi. Décoré de la croix de St.-Louis de la main même de Louis XV, il s'était trouvé dans un âge très avancé un des plus anciens chevaliers de cet ordre qu'il avait porté pendant plus de 60 années et dont l'un de ses fils, tué au siège de Maëstrich en 1748, était également chevalier. Le baron de Reiset devait se signaler dans une circonstance particulièrement délicate. Aide de camp du maréchal Ney, aux côtés duquel il avait fait la campagne de Russie, il se dévoua pour sauver son ancien chef après les événements de 1815. Ce fut avec son passe-port[1] que le grand proscrit put quitter Paris, sous le nom de Reiset, et se réfugier au château de Bassanis, près d'Aurillac en Auvergne, où il fut arrêté par suite de son imprudence. Ce jeune homme, qui n'avait pas hésité un instant à risquer sa carrière et sa liberté pour sauver un ami, avait toujours été pour tous le modèle et l'exemple : « Jamais une plainte n'a été formulée sur son compte, disait de lui le baron Mermet sur ses notes d'inspecteur général; il est bel homme et très bien élevé et c'est un officier distingué ayant une excellente instruction militaire. » Sous-lieutenant au 66e régiment d'infanterie en 1803, il avait passé 3 années à la Guadeloupe ; mais éprouvé par les fatigues sans nombre de cette campagne il dut s'éloigner de la colonie au commencement de 1807. Le navire sur lequel il s'était embarqué, le Washington, fit naufrage, et Edouard de Reiset se vît retenu à Philadelphie (avril 1807) jusqu'à ce qu'un bâtiment neutre put le conduire en Angleterre. Six mois après seulement, il débarquait en France et devenait aide de camp du général Privé. Fait prisonnier de guerre au désastre de Baylen où il avait reçu de graves blessures à la tête, il avait vu à l'œuvre le général Dupont et était resté son ardent défenseur. Livré aux Anglais, ce n'est qu'en 1812 qu'il recouvra sa liberté. Employé au comité de

1. Voy. VAULABELLE, *Histoire de la Restauration.*

Digitized by Google

la guerre en 1815, le baron de Reiset, qui ne pouvait rejoindre son régiment, s'enrôla dans les volontaires royaux de Latour-Maubourg. Lors du retour du roi, passant par Tours pour aller rejoindre son régiment à Niort, il apprit que des séditieux avaient arraché et foulé aux pieds le drapeau blanc. Il n'hésita pas un instant et s'élançant à la tête de quelques hussards il arracha le drapeau tricolore, puis malgré les menaces et les cris des gendarmes de la Vendée qui étaient en pleine insurrection, malgré les clameurs de la populace, il replaça lui-même le drapeau blanc sur le pont de la Loire et la maison de ville [1].

Le roi l'avait récompensé par un titre de baron [2], le ruban de St.-Louis et la croix d'officier de la légion d'honneur ; le roi Jérôme dont il avait été d'officier d'ordonnance l'avait décoré de l'ordre de la couronne de Westphalie.

Casimir de Reiset [3] son frère, plus jeune de deux ans, avait de son côté les plus beaux états de service. Entré comme élève à l'école militaire de Fontainebleau (22 novembre 1804) il en était sorti sous-lieutenant l'année suivante et avait fait successivement toutes les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Autriche et de Russie. Un coup de feu à l'épaule l'avait atteint à Jéna et un autre à la gorge à Smolensk le 27 août 1812. Enfin à la bataille de Dresde il avait été fait prisonnier après s'être signalé par sa bravoure à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'il était arrivé au grade de chef de bataillon de la garde royale et avait vaillamment gagné les deux croix de St.-Louis et de la légion d'honneur. Comme ses trois frères, Philibert [4] receveur général des finances

1. Archives administratives de la guerre, dossiers personnels.

2. Ordonnance royale du 12 février 1812, suivie de lettres patentes du 16 juin 1818.

3. Charles Casimir de Reiset, né à Delle le 28 novembre 1786, mort le 31 juillet 1832. — Son parrain fut le baron de Ferrette et sa marraine la comtesse de Thurn, chanoinesse de Massevaux. — Non marié.

4. Philibert François de Reiset, né à Delle le 11 décembre 1778, mort à Paris en 1838. Marié à M. d'Ournaux. Receveur général des finances à la Guadeloupe, officier de la légion d'honneur. Branche éteinte.

Digitized by Google

à la Guadeloupe, Louis[1] maître-général des eaux et forêts, et Edouard dont nous avons vu la carrière, Casimir était né à Delle dans la vieille demeure des Reiset. L'antique hôtel, construit à l'époque de la Renaissance, subsiste toujours sur la grande place de la ville, avec sa curieuse façade et sa gracieuse tourelle, mais aucun membre de la famille de Reiset n'est plus là pour l'habiter et elle est devenue depuis quelques années le presbytère de l'église paroissiale.

Deux autres Reiset encore étaient au service, cousins germains du lieutenant-général dont ils étaient les contemporains. Nés à Rosheim ils étaient le fils de François Xavier de Reiset, ancien directeur de la monnaie de Strasbourg, et de Marie Louise de Beyerlé. Nommé au mois de juillet 1792 sous-lieutenant au 62e régiment d'infanterie par le général Biron duc de Lauzun, Clément de Reiset[2] était devenu successivement aide de camp du général Mouter, capitaine d'armes sur le Corsaire « les Trois sœurs » et enfin chef de division dans les équipages militaires de l'armée d'Italie. Nommé à la lieutenance de Calvi en Corse il s'y était marié et y avait pris sa retraite en 1823.

Son frère, François Antoine[3], était son aîné de dix ans. A 17 ans il était entré aux hussards de Conflans dans la compagnie de Müller, trois ans plus tard il était aux gardes du corps dans la compagnie Ecossaise du duc d'Ayen : « Aujourd'hui 26 décembre 1783, était-il dit « dans son brevet d'admission, le roy a pris comme « garde de son corps dans la compagnie Ecossaise

1. Louis de Reiset, maître-général des eaux et forêts, mort le 22 décembre 1811, marié à Anne le Maler, sans postérité.

2. Marie François Clément de Reiset, né le 10 octobre 1773 à Rosheim, mort à Digne en 1823. Marié à Marie Josephe Lucchini de Vercovato le 23 décembre 1812 à Calvi. Son parrain fut François Clément de Badany, capitaine au régiment d'Alsace, et sa marraine Françoise baronne de Lieven, épouse du comte d'Hahn, colonel du royal Allemand. Branche éteinte.

3. François Antoine Xavier Joseph de Reiset, né à Rosheim le 21 décembre 1763, mort le 16 novembre 1836, marié à Elisabeth O'Hicky d'Arundel.

Digitized by Google

« François Antoine Xavier Joseph de Reiset de Cha-
« vanatte, gentilhomme, de la religion catholique, âgé
« de 20 ans, natif de Rosheim en Alsace, diocèse de
« Strasbourg, même généralité, présenté par M. de
« Beyerlé son oncle, brigadier des armées du roy ».
(Voy. Maison du roi, Compagnie écossaise, 9e volume 1776. Archives administratives de la Guerre.)

Nommé lieutenant à la compagnie du Bas-Rhin lors du licenciement de la maison du roi en 1791, il n'avait pas tardé à être révoqué par arrêté du directoire et n'avait été réintégré qu'en 1801 lorsqu'avait cessé le régime de la Terreur. Nommé capitaine de la compagnie de l'Indre il était devenu en 1810 commandant de la place de Valençay et gouverneur du château ou les princes Espagnols étaient retenus prisonniers par Napoléon. La courtoisie de ses manières, la noblesse de son caractère avaient su lui gagner en peu de temps la faveur et l'estime de Ferdinand VII dans l'exercice de ses délicates fonctions. A maintes reprises, les princes insistèrent pour qu'on lui conservât son poste, et jusqu'au jour de leur délivrance ne cessèrent de le combler de présents et des marques les plus flatteuses de leur attachement [1]. Il était mort avec la croix de St.-Louis et le grade de chef d'escadron.

Le vicomte de Reiset avait eu encore à l'armée deux oncles portant son nom : le premier, le chevalier de Reiset, ancien mousquetaire de la garde de Louis XV (2e compagnie, mousquetaires noirs) qui avait reçu la croix de St.-Louis et auquel d'Hozier de Serigny avait délivré en 1778 un certificat de preuves de noblesse pour obtenir une charge de lieutenant des maréchaux de France, après la suppression des mousquetaires par M. de St.-Germain, ministre de la guerre. Le dernier, Guillaume de Reiset [2], capitaine au régiment de Waldner-Suisse et chevalier de St.-Louis le

1. Voyez *Archives nationales*, Carton F2 6514.

2. François Guilllaume de Reiset, né à Dannemarie (Hte-Alsace), en 1835, fils de François Joconde de Reiset, bailli de Florimont et d'Anne

Digitized by Google

25 février 1782 avait fait la guerre de sept ans, s'était signalé à l'affaire de Nancy contre les hussards Chateauvieux, et le 31 août 1790 avait été dangereusement blessé par les révoltés d'une balle qui lui avait traversé le bras : « La fortune ne nous laisserait rien à désirer, « écrivait après la bataille, dans son rapport, le commandant de la compagnie le baron de Paraviciny, si après « la perte du brave Ch. de Schuphauver nous n'avions « à craindre pour les jours de MM. de Reiset et de Paillard. « Vous connaissez ces officiers et vous savez ce qu'ils « valent. »

Le capitaine du régiment Suisse, le mousquetaire de Louis XV et le garde du corps de Louis XVI avaient tous trois leurs portraits à l'exposition retrospective militaire de 1900, au palais des armées de terre et de mer [1]. Près de là, dans une spacieuse vitrine [2], se voyaient les souvenirs et les portraits de leur glorieux descendant, le lieutenant général de Reiset [3] : une épée d'or ciselé offerte en 1813 par les officiers de son régiment [4], son bâton d'ivoire et d'ébène, emblême de commandement des capitaines des gardes du corps, son uniforme, ses armes, ses décorations et les trois dents qu'en 1812 un coup de sabre lui avait tranchées quand il combattait si vaillamment les Anglais à la bataille de Las Rosas. — A côté de ces précieuses reliques, la clef de la ville de Mayence qu'il avait su défendre et conserver au roi de France, et une épée et un couteau ayant appartenu à Kléber, touchants témoignages de l'affection du héros !

Pendant la révolution, a dit Chateaubriand, l'honneur s'était réfugié aux armées, et les Reiset en étaient le

Barbe de Windoltzin. — Entré aux volontaires d'Austrasie en 1757, surnuméraire à la compagnie de Roll le 5 juillet 1761, lieutenant le 6 août 1776, capitaine le 3 juin 1787.

1. Voyez le Catalogue de l'exposition militaire rétrospective de 1900 par G. Bapst, N°s 1006, 1007 et 1008.
2. Vitrine 57, N°s 1097 à 1105.
3. Ib. N° 348.
4. Ib. N° 665.

Digitized by Google

plus frappant exemple. Dans cette famille de soldats, le culte de l'armée et de la patrie n'avait jamais cessé d'être en honneur, et depuis l'époque lointaine où ses ancêtres combattaient aux côtés du duc de Bourgogne le vicomte du Reiset n'avait trouvé sous ses yeux que de nobles exemples. Il devait ajouter une page encore plus brillante à cette longue tradition de fidélité et d'honneur, et en toutes circonstances il devait justifier la fière devise de ses armoiries : *Fortis in verbis sicut in armis* ».

VICOMTE DE REISET.

Château de Vic-sur-Aisne, Mai 1901 [1].

1. Après avoir lu cet intéressant article sur le général de Reiset, nos lecteurs trouveront avec nous que, pour nous servir d'un mot célèbre, la ville de Colmar n'est pas assez fière d'avoir donné le jour à un pareil héros. Aussi doit-on exprimer le désir qu'elle honore son souvenir et s'honore elle-même en donnant le nom de Reiset à l'une de ses rues. (*Note de la Direction*).

Digitized by Google

LES CHATEAUX[1] DE S^T-HIPPOLYTE,

L'ESTUPHIN, LE HAUT-KŒNIGSBOURG,

LE SIÈGE DE 1633

I. Le site. — II. Fulrad et la donation de Charlemagne. — III. Le château d'Estuphin. — IV. La croisade et les revendications de St.-Denis.

I.

Près du col du Bonhomme, où est l'accès de la Lorraine, la maîtresse chaîne des Vosges détache vers le Nord un rameau considérable, qui, par degrés, s'infléchit à l'Est, de manière à figurer la lame d'une faux dans une étendue de cinq lieues, ou environ 22 kilomètres. On en peut marquer le point extrême à l'éminence que surmonte le château ruiné de Kinzheim, en regard du gros village de ce nom, qui déjà appartient

1. Cinq châteaux forts ont existé en différents temps sur la montagne de St.-Hippolyte : une enceinte romaine, une forteresse franque, le château d'Estuphin, époque romane; le premier Kœnigsbourg, XIIIe siècle; le nouveau Kœnigsbourg, XVe siècle.

— L'auteur de cet article, notre vénéré collaborateur M. Hubert Danzas, est mort, nous allions dire les armes à la main, en achevant la transcription de ces pages. Depuis, la *littérature* du Haut-Kœnigsbourg, pour les motifs que l'on sait et qui ne sont pas de notre domaine, s'est beaucoup enrichie. Outre les divers travaux que nous avons déjà cités dans nos précédentes livraisons, mentionnons encore l'article de M. GÉNY (dans le *Kunstgewerbe in Elsass-Lothringen* de janvier 1901), la brochure de B. GEBHARD intitulée *Zur Baugeschichte der Hohkönigsburg*. (Berlin, Krollmann) et surtout le travail de M. WIGAND, *Zur Geschichte der Hohkönigsburg* (Strasbourg, Heitz). Nul doute que s'il avait vécu plus longtemps, M. Danzas eut tiré profit de ces récentes publications. L'intérêt de son étude, semée de fines et judicieuces observations, nos lecteurs en jugeront, n'en reste pas moins très réel. (*La Direction.*)

Digitized by Google

à la campagne et à la culture. Au-dessus de la longue crête se profilent des sommités imposantes : le mont du Bonhomme, qui atteint 900 mètres, le Brézouar 1200, le Thannichel 900, l'Estuphin ou montagne du Kœnigsbourg 750. Le versant Ouest limite, suivant une ligne simple et uniforme, le bassin de la Lièpvrette, vers laquelle il déverse de nombreux ruisseaux, saillis de pentes raides, où une constante humidité se conserve sous d'épaisses futaies. Différemment la face orientale de la chaîne est ouverte en plein aux influences solaires, et aussi beaucoup plus variée dans sa configuration. Elle dirige vers la plaine des contreforts bien dessinés, tels que le magnifique massif du Selbourg à 950 mètres d'attitude, plus au Nord cette branche du Thannichel qui supporte un mur mystérieux, et à laquelle s'adosse le mont pyramidal aux roches pendantes, d'où les trois châteaux de Ribeauvillé s'offrent aux regards les plus lointains ; à portée de Rodern c'est le Kochersberg, dont les ramifications se replient en arrière jusqu'à Bergheim. Entre ces avancées, des vallées s'encadrent, sauvages et fraîches, mais toutes avec un charme et une physionomie à part, qui les distingue entre leurs voisines. Elles vont déboucher à Kaysersberg, à Ribeauvillé, à Bergheim. De ce côté de la montagne les forêts sont moins sombres ; le hêtre et les résineux sont remplacés de proche en proche par le taillis de chêne, par le châtaignier, et à l'extrémité des pentes par des vignobles de grand renom, où s'enchaînent les villages et les petites villes avec leurs restes de créneaux et de tourelles antiques. De là jusqu'au Rhin la campagne se déploie, rase et sans accidents.

L'arrête montagneuse que je viens de décrire sépare deux régions de différent caractère, et même deux races d'habitants. Du haut des plates-formes du Kœnigsbourg l'observateur ne découvre à l'Ouest que la forêt, la prairie, au dernier plan quelques plateaux nus, séjour retiré et infertile d'une population clairsemée, dont le langage est le patois lorrain. Mais le regard, lorsqu'il

Digitized by Google

se détourne vers le Rhin, plonge en un cadre de vaste étendue qu'embrassent d'une part les cimes bleues aux élégants contours de l'Abnoba celtique [1], la Forêt noire allemande, et dans le dernier lointain les glaciers des Alpes, distants de quarante lieues, aperçus néanmoins avec une netteté merveilleuse durant les beaux jours de l'automne. Ici tout donne l'idée du mouvement et de la vie ; on y sent agir un peuple nombreux, arrachant au sol les productions les plus diverses, et exerçant une industrie qui est une des premières de l'Europe.

La chaîne, comme je l'ai remarqué, se termine au château de Kinzheim ; toutefois le site du manoir est lui-même enserré par deux hautes croupes qui empiètent davantage sur la plaine, au Nord par le Hanceberg, dressé comme une borne colossale aux abords de la vallée Albertine; au Sud par le Langeberg, qui, des racines de l'Estuphin, se prolonge entre Orschwiller et St.-Hippolyte. Son extrémité marque l'intervalle le le plus resserré qu'on observe entre les monts et le fleuve ; il n'est que de 16 kilomètres et va d'ici en s'élargissant vers le haut et le bas pays, pour atteindre 28 kilomètres à la hauteur de Cernay, et environ 40 en face de Saverne. L'Alsace est là, si une telle expression est permise, comme pincée à la taille [2], trait de localité qui n'a pas été sans suite pour l'histoire et les institutions. Cet accident, aux temps primitifs, était fortifié dans ses effets par l'existence, à moins d'une lieue de la montagne, d'un grand marais fangeux, origine de ce territoire de mille arpents, dont sept communes jouissaient par indivis, et qui est resté célèbre sous le nom de *Gemeine Marks* dans la jurisprudence alsacienne.

C'est à cette disposition des lieux que la montagne de l'Estuphin a dû son importance militaire et politique.

1. *Abnoba* la déesse vierge. Ce mot répond aux éléments latin *ab* privatif et *nubo* épouser.

2. SCHŒPFLIN, II, p. 379 : arctissimus Alsatiæ tractus.

Digitized by Google

Elle se trouva commander par son assiette et ses vues un espace étroit entre des hauteurs abruptes et des terrains impraticables, vraie porte de communication et à la fois de facile défense entre deux contrées. Là, aux anciens âges, se sont touchées les deux Gaules, celtique et belge ; les Romains y ont tracé une chaussée militaire que reliait la Germanie supérieure avec la grande Séquanie ; la même frontière a été commune entre les diocèses de Bâle et de Strasbourg, entre les provinces ecclésiastiques de Besançon et de Mayence, entre les landgraviats de haute et de basse Alsace ; elle est aujourd'hui celle de deux départements [1].

Le nom d'Estuphin n'est que la forme romane du vocable germanique *Stauffen* ou *Stophanberch*, et ces dénominations en deux langues étaient bien à leur place, lorsqu'aujourd'hui encore ce même faîte délimite le domaine de deux idiomes.

Ce faîte s'élève majesteusement sur un piédestal de montagnes, d'où il domine de plus de 1700 pieds les plaines de Sélestadt. Sa configuration rappelle une pile de boulets (prisme tronqué symétrique) de façon à présenter vers Colmar l'aspect d'un trapèze, et vers Sélestadt la figure d'une pyramide très régulière, ce qui lui a fait donner dans cette ville le nom de *pain de sucre*. Par une particularité assez frappante, dont il appartient à la géologie de rechercher les causes, cette forme caractérise dans la région antérieure de la montagne toute une série de sommités, qui s'alignent sur environ six lieues. C'est le cas pour le Honac au val d'Orbey, pour le Selbourg, pour le Thannichel aperçu de l'Est ou du Nord, pour l'Altenberg, qui sépare le val de Lièpvre et le val de Villé. Tout autrement les cimes retirées à l'intérieur de la chaine, le ballon de Soultzmatt, le Honeck et même le Brézouar représentent des dômes arrondis.

1. Voir l'appendice A.

Digitized by Google

II.

Au VIIIe siècle un groupe d'édifices ruraux qui déjà portait le nom caractéristique de *Kinsheim* [1] était le centre d'une vaste possession royale, *marca fiscalis*, qui embrassait le val de Lièpvre, et se prolongeait au-delà dans le plaine de l'Ill. Charlemagne, comme on le verra bientôt, en détacha des portions importantes, pour en gratifier son archichapelain Fulrad, abbé de St.-Denis. Fulrad employé avec honneur et succès par lui-même et son père, le roi Pépin, dans les négociations célèbres qui avaient eu pour résultat de consacrer en France la nouvelle dynastie, et en Italie d'assurer la dotation territoriale du Saint-Siège.

L'abbé de St.-Denis, appartenait par ses auteurs, Riculphe et Ermengarde, à une noble famille franque de l'Alsace, se trouvait investi de vastes domaines dans la contrée, tant du chef de sa famille que par la libéralité de riches seigneurs [2] dévoués à ses vues pieuses et civilisatrices [3]. C'était le temps où partout se voyaient remettre en valeur des terres encore délaissées depuis l'invasion barbare. Les centres de culture qui surgissaient l'un après l'autre prenaient en général le nom de leur fondateur, et c'est à pareil titre qu'un établissement dans la vallée fut alors dénommé *Fulradovillare*, le Lièpvre d'aujourd'hui. C'est non loin de là, suivant l'opinion en crédit, que Fulrad aurait reçu le jour, à l'extérieur de la montagne dans la ville d'*Andeldovillare* [4]. Tous ces lieux lui étaient chers. Il eut à cœur de leur confier les corps des martyrs qu'il avait rapportés de ses voyages à Rome et de l'exploration des Catacombes.

1. Contracté de *Kœnigsheim*, Ménil-le-Roi.
2. Ces nombreux domaines étaient situés en Alsace, en Lorraine, Brisgau et Ortenau, *Mordinavia*. Dans son testament Fulrad nomme parmi ses donateurs Gausbert, Theuderic, Martbert, Hermelinde, Chrodoald, Widon, Dalong
3. Appendice B.
4. Sentiment de Dom Calmet.

Digitized by Google

Il y fonda à cet effet deux prieurés : à Lièpvre furent déposées les reliques de S. Alexandre ; Andeldovillare reçut celles de S. Hippolyte, circonstance qui changea le nom de la villa.

C'est du moins le fait généralement admis. Pour moi, j'estimerais plutôt qu'il y a identité entre Andeldovillare et la villa d'Orschwiller, qui a conservé son nom sous une forme altérée. Le prieuré fut établi sur un point écarté de son territoire, où, dans le cours du temps, se groupèrent autour du cloître un hameau, un village, une petite ville. On remarquera que jusqu'au XVIIIe siècle le ban était commun entre Orschwiller et St.-Hippolyte, encore que ces localités n'eussent pas le même seigneur ; aux XIIe et XIIIe siècle ensemble elles étaient comprises dans une seule paroisse, celle de Kinzheim, qui s'avançait au midi jusqu'à l'Erkenbach.

Ces faits se passaient en 764. Fulrad avait destiné à l'entretien de ses diverses fondations religieuses son ample patrimoine, lequel dix années plus tard fut largement augmenté par la faveur du prince. Dans le diplôme de donation délivré à Duren en 774, Charles, qui avait alors trente ans, s'intitule roi de France et des Lombards, car c'était l'année même où il avait soumis cette nation, et ceint à Monza la couronne de fer [1].

La concession royale comprenait en fort grande partie le val de Lièpvre, pour se prolonger fort au-delà dans le vignoble et dans la plaine, où elle aurait englobé le fonds marécageux de la Gemeinde-Markt. A cette terre humide parait se rapporter dans le titre le nom de *Deophanopol*, *tiefer Pfühl*, marais profond. De là le tracé gagne dans la vallée le confluent de la Liepvrette et de l'Andenbach (aujourd'hui Sarbach) qui descend des crêtes, et atteint (c'est le point qui nous intéresse) le pied du Stophanberg ; il longe par le bas

1. L'original scellé, conservé à l'abbaye, existe aujourd'hui aux Archives nationales. L'acte de Charlemagne fut confirmé 80 plus tard par son petit-fils l'empereur Lothaire à Verdun en 854.

Digitized by Google

cette montagne entière ou *qui reste entière* — *sub integritate ipsius montis.* Le titre, encore que rédigé dans une langue barbare, laisse, à mon avis, très bien entendre que tout empiètement sur le sol de la montagne est interdit au bénéficiaire. L'Estuphin demeurait de la sorte retenu dans le domaine royal [1].

Manifestement il le devait à sa valeur de point stratégique, déjà reconnue bien plus tôt dans l'histoire. On entrevoit même dans la réserve exprimée que présentement il existait un poste fortifié sur la haute cime, induction qui est appuyée par certains détails relevés dans les ruines. D'après les explorations archéologiques de M. Winkler, il s'y découvre des indices probables de construction romaine, et positivement plusieurs parties appartiennent à la période franque. Mais est-ce que déjà, en ces lieux, les populations primitives n'auraient pas donné l'exemple de travaux défensifs? L'indice n'en a pas été découvert; du moins ce sommet fièrement isolé a dû convenir aux solennités de leur culte, et c'est peut-être à juste raison qu'on a cru reconnaître un dolmen au milieu de la crête déchirée qui s'interpose entre les deux manoirs.

Fulrad décéda et fut inhumé à St.-Denis en 784, mais postérieurement sa dépouille fut ramenée à Lièpvre, où longtemps sa mémoire a reçu les honneurs des saints, cependant que les corps des martyrs dont il avait doté l'Alsace prenaient le chemin de l'abbaye française.

Par ses dernières volontés l'illustre prélat avait subordonné à son monastère toutes les maisons religieuses qui lui devaient leur existence.

En vertu d'un acte du pape Léon IX, datant de 1052, les ducs de Lorraine se trouvaient investis comme avoués de la protection des établissements de Fulrad. Au XIIe siècle ils se firent confirmer dans cette prérogative par l'empereur Lothaire de Saxe. Malheureuse-

1. Voir à l'appendice C.

Digitized by Google

ment les avoués devinrent le fléau des monastères, qu'ils allaient dépouillant de leurs possessions sous le prétexte d'en être les défenseurs. Par là aura disparu dans le cours des siècles le prieuré de St.-Hippolyte, à l'occasion d'un incendie ou de tel autre évènement, qui, en dispersant les moines, aura permis à l'avoué de mettre la main sur la fondation et de la retenir comme sienne. Pour ce qui est du couvent de Lièpvre, il subsista jusqu'à la Révolution, mais les ducs s'y étaient arrogé tous les droits de l'abbaye royale avec la souveraineté même de la vallée [1].

Ces remarques sur les actes de Fulrad et sur le sort de ses créations ne sont pas étrangères autant qu'on le pourrait croire au sujet traité dans cet écrit.

L'Alsace a trop perdu de vue un saint et un grand homme, que je placerais, dans les siècles écoulés, à côté du pape Léon IX [2], au tout premier rang de ses individualités historiques, et qui fut l'ami et le collaborateur de Pépin et de Charlemagne, du pontife romain, et de l'apôtre de la Germanie, S. Boniface. Rien ne rappelle chez nous sa mémoire. Aux lieux mêmes de sa naissance l'église de St.-Hippolyte, qu'il a fondée, ne lui consacre ni une place dans une chapelle, ni une effigie, ni une inscription. Cet oubli est étrange et devrait être réparé. Eminent homme d'Eglise et homme public de premier ordre, l'image de Fulrad aurait droit de figurer, non seulement dans le sanctuaire, mais à la face du soleil, montrant ces clés fameuses qu'il déposa sur l'autel de St.-Pierre, accompagnée aussi du blason de son monastère, au champ d'azur et aux fleurs de lys d'or [3].

1. Appendice D.

2. S'il n'est pas absolument sûr que S. Léon soit né en Alsace, il est alsacien éminemment par sa famille et par sa vie.

3. L'écu porte pour brisure sur trois fleurs de lis un clou d'argent, rappelant une relique de la Passion que l'abbaye se flattait de posséder. Comme cimier, la crosse et la mitre abbatiales. Les Français ont eu le malheur de répudier leurs armes, qui étaient les plus belles du monde, et certes supérieures en noblesse et en poésie à toutes les bêtes à poil ou à plume qui s'étalent dans les blasons de l'Europe.

Digitized by Google

III.

Notre montagne, dirigée dans sa figure oblongue d'Occident en Orient, offre les restes de deux édifices distants l'un de l'autre, séparés aussi par les époques de leur construction. Même, si on néglige ce qui est l'œuvre de l'antiquité et des bas siècles, il se trouve qu'il a existé sur la hauteur, au moyen-âge proprement dit, trois manoirs d'autant de moments différents. Le plus ancien, qui datait de l'époque romane, a été détruit. Un second, à l'Ouest, montre dans ses débris le caractère ogival ; enfin un troisième fut érigé sur les ruines du premier aux approches de la renaissance. Chacune de ces constructions s'est adaptée à l'assiette des lieux, dont il sera utile d'avoir une idée générale.

Le faîte de la montagne mesure environ 1700 mètres sur une largeur très mince, que les bâtisses ont occupée entièrement. Ce même faîte est divisé suivant sa longueur par une crête de rochers, qui, en allant vers l'Est et parvenue à un point le plus haut, s'arrête à pic. De là restent 100 ou 110 mètres jusqu'à l'extrémité du faîte, où commence la chute du sol en précipice. Entre ces deux points l'espace dominé par le saillant de la crête forme une sorte de plateau [1].

Ce saillant d'où on plane sur toute une contrée, mais aussi bien sur les entours les plus proches, a, de bonne heure, attiré l'attention comme lieu de refuge ; aussi est-ce là que se rencontrent les premiers vestiges du travail de l'homme. On y reconnaît l'emplacement des forteresses romaine et franque. L'étendue en longueur de celle-ci approche de 40 mètres, et a pour limites, à l'Est l'escarpement du rocher, à l'opposé une sorte de saut de loup, une coupure entaillée dans la pierre vive, et formant fossé pour la place. Le grès rouge

1. C'est l'emplacement de l'avant-cour et du parc.

Digitized by Google

fourni par cette excavation a trouvé son emploi dans les bâtiments, pierre excellente par laquelle est constituée la moitié supérieure de la montagne. Cette roche repose sur une base de fort beau granit, d'où furent tirées les colonnes d'un seul jet qui décorent à Montmartre la basilique du Vœu national [1].

Ce manoir franc, qu'on daterait avec vraisemblance de l'âge des Dagoberts ou même de plus loin, se trouvait en ruine au Xe siècle. C'est peut-être l'irruption hongroise qui l'avait laissé en ce mauvais état. Mais une position comme celle de l'Estuphin ne pouvait rester sans destination, et des bâtisses nouvelles furent érigées sur la base des précédentes. Elles en ont rempli l'axe exactement. Détruites à leur tour, des parties considérables en sont encore debout, notamment le mur de façade au midi jusqu'à la hauteur du deuxième étage. Dans ces nouvelles dispositions c'est le style roman qui règne avec ses différences des Xe, XIe et XIIe siècles. Il en est un vestige fait pour frapper les yeux les moins exercées, savoir, au milieu de la façade, la fenêtre postérieurement murée, avec ses trois arcades et les deux colonnettes qui en étaient les appuis.

C'est ce château qui a porté dans l'histoire le nom d'Estuphin, c'est-à-dire le nom même de la montagne, déjà consigné, comme le lecteur le voit, dans le diplôme royal du VIIIe siècle. Le vieux mot *Stoffen*, *Stauffen*, qui signifiait un vase à boire, avait paru convenir à cette sommité, qui, vue de l'Est, offre dans sa figure conique quelque ressemblance avec un calice posé à l'envers. On voit que Schœpflin s'est égaré quand il suppose que le manoir, au XIe et au XIIe siècle, aurait reçu son nom de la maison de Hohenstauffen, pour le changer en celui de Kœnigsbourg lorsque cette famille

1. Ces colonnes sont au nombre de 14, hautes de 18 pieds. Elles furent transportées à la gare prochaine par un véhicule construit exprès, et de là à Lure, où elles ont reçu le poli. On y a réuni 24 colonnes tirées des carrières de Lure, mais d'un granit qui n'égale pas en beauté celui de St.-Hippolyte.

Digitized by Google

fut parvenue à l'Empire. C'est confondre deux objets. Dans la vérité, comme on le verra bientôt, les deux dénominations, nonobstant leur similitude, appartiennent à des demeures féodales différentes.

Une hypothèse inverse est aussi peu recevable, suivant laquelle ce seraient les Hohenstauffen qui auraient appliqué à leur race le nom de l'Estuphin pour l'étendre ensuite à l'un de leurs domaines patrimoniaux en Souabe. On ne doit voir ici qu'une ressemblance de noms toute fortuite. Il exista en même temps un château de Hohenstauffen en Souabe, un château d'Estuphin en Alsace, celui-ci de beaucoup le plus ancien; une même famille les possédait, mais c'est du manoir souabe uniquement qu'elle a tiré ce nom.

IV.

Récemment encore l'histoire connue de nos vieux châteaux se renfermait dans les quatre siècles environ compris entre le milieu du XIIIe et l'année 1633, date du siège à partir duquel le Kœnigsbourg cesse de figurer dans les évènements. De nouvelles données sont maintenant acquises. A l'égard de ce siège, l'issue, qui en restait douteuse pour nous, est éclaircie par une publication récente. Un autre résultat, de plus d'intérêt encore, est d'avoir regagné un siècle d'antiquité dans cette histoire, grâce, non pas à la découverte, mais à la mise en lumière d'un texte jusqu'ici peu remarqué, et dont la portée n'avait pas été comprise [1].

La plus ancienne date qu'on possédât sur les châteaux du St.-Hippolyte était celle d'une inféodation en 1250. Nous pouvons à présent remonter jusqu'à la deuxième

1. Témoignage d'Odon de Deuil, *Odo de Diogilo*, que le lecteur va connaître. Il a été reproduit par STÆHLIN, *Histoire de Wurtemberg*, 1847, 2e partie, p. 81, et en 1889 par M. ERB, dans sa brochure sur le Kœnigsbourg, imprimerie Strasbourgeoise. La chronique d'Odon, qui a pour sujet la deuxième croisade, fut éditée en 1660 par le jésuite Chifflet dans son traité sur la généalogie de S Bernard. Englobée dans une autre publication elle est restée assez peu connue.

Digitized by Google

croisade en 1148. Après la prise d'Edesse par Noureddin et le massacre des chrétiens qui s'ensuivit, l'empereur Conrad III de Hohenstauffen et le roi de France Louis-le-jeune s'associèrent dans un grand effort pour dégager le royaume de Jérusalem. Louis, en laissant la régence de son royaume à Suger, l'illustre abbé de St.-Denis, emmenait un moine du monastère pour lui servir de secrétaire et de chapelain. C'est Odon de Deuil, le futur successeur de Suger, qui nous a laissé le récit de l'expédition. En Palestine Odon jugea opportun d'avertir son maître que l'abbaye souffrait grief par l'usurpation sur elle du château d'Estuphin, et par celle d'un domaine situé en Souabe, la terre et l'église d'Esslingen. Le roi, qui était avoué de l'abbaye et s'en faisait honneur, saisit chaudement l'occasion de faire rendre justice au saint patron qui y était honoré, et s'enquit des auteurs du tort. — C'est, répondit Odon, l'empereur lui-même, qui occupe une tour dans le manoir, et Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, qui en détient une autre avec tout le reste de ces propriétés. — Odon alléguait à l'appui de ses instances l'excommunication que le pape Eugène III, aux fêtes de Pâques de 1147, avait fulminée devant le roi lui-même contre les détenteurs des biens de St.-Denis. Le prince français agit auprès de Conrad, avec lequel il vivait dans les meilleurs termes. Ce dernier, comme on peut le croire, ajourna sa réponse après son retour dans ses états, quitta d'ailleurs précipitamment la Syrie, et mourut peu de mois après. Le duc de Souabe lui succéda ; c'est le célèbre Barberousse. Une suite à la réclamation paraît être devenue impraticable ; l'abbaye n'est plus rentrée dans les droits qu'elle pensait avoir. Esslingen devint une possession du prieuré de Ste.-Foy de Sélestadt, et le château resta à la maison de Souabe.

Mais des droits, l'abbaye en avait-elle ? Pouvait-elle y trouver un appui dans les termes de la libéralité de Charlemagne ? Ils me paraissent bien nettement exclure le Stophanbach du nombre des terres concédées ; mais

Digitized by Google

l'accord en cela n'est pas fait jusqu'ici entre les critiques. M. Degermann est pour l'exclusion ; M. Erb estime la montagne comprise dans l'abandonnement. Il se peut que les abbés et prieurs, à tort ou à raison, l'aient entendu de la sorte, et à la faveur des troubles du IXe siècle, se soient saisis et maintenus en possession du mont et du manoir. Ajoutons que dans le cours de près de quatre siècles, entre la donation et la croisade, beaucoup de faits ignorés sont intervenus ; St.-Denis a pu acquérir ce domaine, soit par achat ou échange, soit par une nouvelle concession souveraine, pour en être, au XIIe siècle, évincé de fait par les princes de Hohenstauffen. Mais, de ces trois hypothèses, la première reste la plus probable. En résultat, à part les prétentions de l'abbaye sur Lièpvre et St.-Hippolyte, il a fini par ne lui rien rester de l'opulente succession de Fulrad dans la contrée rhénane.

(La suite prochainement.) H. DANZAS.

Digitized by Google

FULRAD

ARCHICHAPELAIN DES PREMIERS ROIS CAROLINGIENS ET ABBÉ DE ST.-DENIS-EN-FRANCE

(SUITE) [1]

CHAPITRE II.

SON ROLE RELIGIEUX ET POLITIQUE.

I. Origine de Fulrad.

Si l'on tient compte de l'époque à laquelle Fulrad apparaît mêlé aux grandes affaires du royaume Franc, il faut rapporter sa naissance aux vingt premières années du huitième siècle : aucun document ne nous donne de date plus précise.

Les historiens s'accordent généralement à le faire originaire d'Alsace : sa famille en effet possédait dans cette province de grands biens, sur lesquels il fonda des monastères qu'il rattacha à l'abbaye de St.-Denis. Son testament énumère ces propriétés : c'est aussi la seule pièce qui nous ait conservé les noms de ses parents ; il s'y dit fils de Riculfe et d'Ermengarde, frère de Gaustbert, de Boniface et de Waldrade. [2] A ces

1. Voir la livraison Mars-Avril 1901, p. 139.

2. Ego Fulradus hacsi indignus sacerdos vocatus, filius Riculfo et Ermengarde condam ... pro anime mee et genitore meo Riculfo et genetrice mea Ermengarde et germano meo Gaustberto et Bonifacio et sorore mea Waldradane. (Orig. Arch. Nat. K. 7. n. I. — Jules TARDIF, *Monuments historiques*, N° 78, page 62.) La *Grande Encyclopédie*. (XVIII, p. 244) fait naître Fulrad à St.-Hippolyte (Fulradocella ? ?) et le fait élever à Munster ou à Ebersheim. Je ne sais sur quelle autorité elle s'appuie.

Digitized by Google

indications se bornent tous les renseignements qu'on peut avoir sur la famille de Fulrad.

Si le premier historien de St.-Denis, Dom Doublet, si Du Saussaye, dans son *Martyrologium Gallicum*, et quelques autres, parlent de sa grande noblesse et le font tantôt neveu, tantôt oncle de Charlemagne, c'est qu'ils le confondent avec un autre Fulrad, abbé de St.-Quentin, beaucoup plus jeune que son homonyme, et petit fils de Charles Martel par Jérôme [1]. Un fait met en lumière la différence d'âge des deux Fulrad : ce Jérôme, père de l'abbé de St.-Quentin, était encore un jeune homme quand il fut chargé d'escorter le pape Etienne II en compagnie du premier Fulrad, déjà archichapelain du roi Pépin. Cette confusion entre les deux Fulrad est fort ancienne : de fausses chartes, fabriquées au moyen-âge, la font déjà ; et c'est sur ces documents apocryphes, où Fulrad est appelé neveu de Charlemagne, que s'est appuyé le P. Modeste de Saint-Amable — qui distinguait pourtant l'abbé de Saint-Denis de celui de St.-Quentin, — pour faire de l'archichapelain de Pépin un proche parent des rois carolingiens.

II. Le rôle religieux de Fulrad.

Une lettre du pape Hadrien I, écrite en 775 à Tilpin, archevêque de Reims, et conservée par Flodoard [2] dans son histoire de cette église, mentionne la première affaire où l'intervention de Fulrad soit connue.

Le fait dont il s'agit est placé par Bœhmer en 743 ; Jaffé le recule jusqu'en 744 3, en tous cas, il n'est pas postérieur à 748, date extrême à laquelle Mabillon s'est arrêté. « L'archevêque Boniface, légat de la sainte Eglise romaine, et le très aimable Fulrad archiprêtre de France,

1. Voir la réfutation de cette erreur, BOLLANDISTES, Février, t. III, p. 38.
2. FLODOARD. *Hist. Remensis Eccl.* Liv. II, c. 17, dans M. G. SS. XIII, p. 463.
3. JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta Pontificum Roman.* I, p. 293, 2410. (1845.)

Digitized by Google

au temps de nos prédécesseurs Zacharie et Etienne, son successeur, s'employèrent avec zèle pour faire envoyer par notre prédécesseur Zacharie de bonne mémoire, le pallium à Abel, archevêque de Reims. »[1]

La correspondance échangée entre Zacharie et Boniface[2] au sujet de cette très obscure affaire des palliums et de l'élévation d'Abel de Reims, ne parle pas de Fulrad ; mais, si la lettre d'Hadrien I est authentique (et il est permis de le penser avec Abel Noorden, Jaffé et Bœhmer, malgré l'opinion contraire des Bollandistes[3]), Fulrad a joué un rôle dans cet évènement et ce rôle amène à croire que, dès cette époque, il occupait dans le palais des rois Francs l'importante situation d'archichapelain.

A ce fonctionnaire appartenait en effet le soin de procurer l'expédition des affaires ecclésiastiques[4] de tout le royaume. Hincmar, dans cette partie de son traité de *Ordine palatii*[5] qu'il a empruntée au livre plus ancien d'Adalhard, nous fait connaître l'origine et les attributions de cette charge.

Dans le palais, centre de l'administration sous les rois des deux premières races, la chapelle, ainsi nommée à cause de la chape de S. Martin qu'on y conservait,

1. Sanctæ memoriæ Bonifacius Archiepiscopus et legatus sanctæ romanæ Ecclesiæ et præfatus amabilissimus Fulradus, Franciæ Archipresbyter, tempore antecessorum nostrorum Zachariæ et Stephani, successoris illius, multum laboraverunt ut bonæ memoriæ prædecessor noster Zacharias pallium archiepiscopo Remensi... Abel nomine... transmitteret.

2. Signalée dans JAFFÉ-WATTENBACH. Reg. PP. RR. p. 264. 2270 (1745); 2271 (1746); — publiée par lui parmi les *Epist. S. Bonifac.* Bibliot. III, pp. 131, 134.

3. BOLLANDISTES, Octobre, VII pars poster., p. 1072. (Bruxelles 1845. PP. Joseph Vandermoere et J. Van Hecke.) Valde (est) mihi suspecta... prout ex Flodoardo manavit...

La raison de ce doute est qu'il est curieux de voir le Pape, comme il le fait dans cette lettre, ordonner une enquête sur l'ordination de Lul, évêque en charge depuis 20 ans et qui était connu personnellement à Rome pour y être venu en 751.

4. Voir là-dessus les quelques lignes consacrées à l'archichapelain par FUSTEL DE COULANGES : *Transformations de la monarchie franques à l'époque Carolingienne* p. 331 et note; de même ŒLSNER, *Jahrb. de Frank., R. Pippin*, p. 13, 14.

5. Hincmar *De Ordine palatii*, M. G. Legum II, t. II, p. 522 et suiv.

Digitized by Google

occupait une place importante : un grand nombre de clercs étaient attachés à la garde des saintes reliques dont la présence était requise et au milieu des troupes en campagne pour leur assurer la victoire, et aux plaids, où souvent la seule preuve juridique possible était le serment prêté sur elles.

La direction de ces clercs et leur surveillance[1], primitivement dévolues aux évêques en visite au palais des rois mérovingiens, étaient passées plus tard à de simples prêtres. L'obligation de résider dans leurs diocèses contraignit en effet les prélats à se décharger de ce service sur quelque ministre d'ordre inférieur, choisi par le Roi, avec leur agrément. Le premier prêtre titulaire de cette fonction que signale Hincmar est Fulrad.

L'influence de cet *apocrisiaire*, — nom emprunté à la cour de Byzance — qu'on appelle en France

1. Hincmar. 14.. Et in his cisalpinis regionibus postquam Hludovicus prædicatione B. Remigii ad Christum conversus et ab ipso cum tribus millibus Francorum in vigilia sancti Paschæ baptizatus extitit, per successiones regum, sancti episcopi ex suis sedibus et tempore competenti palatium visitantes, vicissim hanc administrationem disposuerunt. A tempore vero Pippini et Caroli interdum per presbyteros, interdum per episcopos regia voluntate atque episcopali consensu, per diaconos vel per presbyteros magis quam per episcopos, hoc officium executum extitit, quia episcopi continuas vigilias supra gregem suum debent assidue exemplo et verbo vigilare... tempore Pippini et Caroli hoc ministerium consensu episcoporum per Fulradum presbyterum... etc.

16. Apocrisiarius autem quem nostrates capellanum vel palatii custodem appellant omnem clerum palatii sub cura et dispositione sua regebat...

19. E quibus præcipue duo, id est apocrisarius, qui vocatur apud nos capellanus, vel palatii custos, de omnibus negotiis ecclesiasticis vel ministris ecclesiæ... et comes palatii... suscipiendi curam instanter habebant, ut nec ecclesiastici, nec sæculares prius domnum regem absque eorum consultu inquietare necesse haberent, quousque illi prævideren si necessitas esset ut causa ad regem merito venire deberet...

20. Apocrisiarius quidem de omni ecclesiastica religione vel ordine, necnon etiam de canonicæ vel monasticæ altercatione, seu quæcumque palatium adibant pro ecclesiasticis necessitatibus, sollicitudinem haberet et ea tantummundo de externis regem adirent quæ sine illo plenius definiri non potuissent...; omnem consolationem spiritalem, consilium totius palatii quicumque quæreret apud eum, ut suum erat, fideliter inveniret...; quæ sive secundum Deum... sive secundum sæculum ut prævideren tur, essent necessaria... ad ejus specialiter curam pertinebant.

32. Apocrisiarus autem id est capellanus vel palatii custos... semper intererant (consiliis) et idcirco eum summo studio tales eligebantur aut electi instruebantur qui merito interesse potuissent.

Digitized by Google

archiprêtre, *archichapelain* ou simplement *chapelain*, *gardien du palais* ou *abbé suprême des clercs du palais*, devint si considérable qu'Adalhard met ce fonctionnaire sur le même rang que le *comes palatii*. Toutes les attributions que le comte du palais a vis-à-vis des laïques et dans leurs affaires, l'archichapelain les a vis-à-vis des clercs et des moines et dans toutes les affaires ecclésiastiques ; c'est-à-dire qu'aucune cause concernant les gens d'Eglise n'était portée au tribunal du roi sans passer par ses mains et qu'il avait le pouvoir d'en retenir et d'en juger par lui-même un grand nombre. Il était de plus le conseiller-né, au temporel aussi bien qu'au spirituel, non seulement du Roi, mais de tous les habitants du palais : c'était donc un fort grand personnage [1] : aussi Adalhard recommande-t-il de n'élever à cette charge que des hommes de très haut mérite.

Combien de temps Fulrad conserva-t-il cette dignité ? Les Bénédictins de St.-Maur qui ont réédité le Gallia Christiana en 1744 [2] établissent qu'il en porta le titre sous les rois Pépin, Carloman et Charlemagne. Peut-être entra-t-il en charge dès le temps du roi Childéric III [3] ; c'est ce qui semble ressortir de la lettre d'Hadrien Ier à Tilpin. Il y resta certainement jusqu'au dernier temps de sa vie : un diplôme de Charlemagne, du mois d'octobre 781 [4], et une bulle d'Hadrien Ier [5], du mois de décembre de la même année, l'appellent encore : « Archiprêtre de France » ; mais fut-il seul à occuper cette haute charge pendant cette période ? Les Bénédictins le pensent ; on ne peut pourtant pas l'affirmer avec une absolue certitude. En dehors d'Ithier, abbé de

1. Qui noverunt cujus gloriæ aprocrisarii sit dignitas. (*Vita Chrodegangi*, c. 9.)
2. G. C., tome VII, p. 223.
3. A moins que la charge n'ait été créée par Pépin. Voir Hincmar supra : « tempore autem Pippini »... etc.
4. Bœhmer-Muhlbacher. *Regesta Imperii N.* 236. Bouquet, V. p. 744.
5. Jaffé-Wattenbach. Op. cit. 2435 (1863). — Baluze, *Miscell.* VII, 120 (éd. Mansi III, 3).

Digitized by Google

St.-Martin de Tours, qui semble en avoir rempli les fonctions auprès de Charlemagne pendant que Fulrad était attaché à Carloman, on voit Maginaire, successeur de Fulrad comme abbé de St.-Denis, porter le titre de chapelain [1] bien avant la mort de son prédécesseur : on trouve aussi dans le récit de la translation de S. Austremoine en 764 le nom d'*Apocrisiaire* donné à Joseph, abbé de Ticin. [2] Il est possible qu'il y ait eu à la fois plusieurs personnages honorés de cette dignité comme on trouve simultanément plusieurs comtes du palais [3], ou bien les suppléants de Fulrad pendant ses nombreuses absences étaient désignés par le même nom que le véritable titulaire.

Si les premiers rois carlovingiens ont eu plusieurs archichapelains, Fulrad est certainement celui dont le rôle fut le plus considérable.

L'appui qu'il prêta à Boniface dans l'œuvre de la réforme des églises franques a laissé des traces dans l'histoire et dans la légende. Boniface témoigne lui-même de l'importance de ce rôle dans une lettre adressée à l'archichapelain de France [4]. « Je ne saurais jamais assez vous remercier, lui écrit-il en 753, de l'amitié spirituelle dont vous m'avez donné des preuves si nombreuses pour l'amour de Dieu, dans toutes mes nécessités. » Après avoir rappelé les services d'une longue et intime liaison, l'archevêque de Mayence

1. V. 9. Epist. Hadriani. *Codex Carol.* M. G. *Epist. Merov. et Karol. ævi* I, p. 601, 781 ou 782 etc.

2. BOUQUET, V, p. 433.

3. *Litt. Einhard*, JAFFÉ, N° 31, p. 463), cité par FUSTEL DE COULANGES, p. 325.

4. M. G. *Epist. Merov. et Karol. ævi* I, p. 380. S. Bonifatii et Lulli epistolæ N° 93. Fraternæ dilectioni tuæ, ob spiritalem amicitiam quam sæpe in necessitatibus meis pro Dei intuitu fecisti dignas gratias persolvere non possum ... Sunt enim pene omnes peregrini : quidam presbyteri per multa loca ad ministerium Ecclesiæ et populorum constituti ; quidam sunt monachi per cellulas nostras, et infantes ad legendum litteras ordinati sunt, et aliqui seniores, qui longo tempore mecum viventes laboraverunt et me adjuvabant. De his omnibus sollicitus sum ut post obitum meum non disperdantur ... Et populi prope marcam paganorum non perdant legem Christi ... Presbyteri mei ... pauperculam vitam habent. Panem ad manducandum acquirere possunt, sed vestimenta ibi invenire non possunt ... nisi aliunde consilium et adjutorem habeant etc. etc.

Digitized by Google

demande à Fulrad un dernier secours : il le prie de continuer auprès de Pépin ses bons offices en faveur du clergé de Mayence : « Presque tous mes disciples sont étrangers, écrit-il, mes prêtres sont dispersés dans le pays pour le service de l'Eglise et des peuples, j'ai des moines dans des celles, des enfants élevés dans l'étude des lettres ; il y a parmi nous des vieillards, mes aides d'autrefois qui ont longtemps travaillé avec moi. Je suis préoccupé du sort de tout ce monde, je ne voudrais pas que ma mort les dispersât et fît perdre aux peuples habitant les marches près des païens le bienfait de la loi du Christ ». L'archevêque demande alors à Fulrad de faire nommer Lul, son disciple, au siège qu'il va quitter. « Mes prêtres, continue-t-il, ont une vie très pauvre, ils peuvent bien dans ces régions se procurer du pain, ils ne peuvent y acheter des vêtements ; il leur faut donc voir à leur tête un homme capable de les secourir. » L'archichapelain Fulrad répondit à l'appel de Boniface : Lul fut nommé au siège de Mayence. Une nouvelle intervention de l'apocrisiaire de Pépin fit confier l'église de Reims à un moine de St.-Denis : Tilpin. « Nous nous rappelons bien, écrit en 775 Hadrien Ier à cet archevêque, que sur la demande de notre fils spirituel, le glorieux Charles, roi des Francs, et sur le bon témoinage rendu à votre doctrine et à votre vertu par le très aimable abbé Fulrad, archiprêtre de France, nous vous avons envoyé le pallium » [1].

L'archiprêtre de France n'a pas dû se contenter de travailler à pourvoir les évêchés francs de dignes titulaires, il a dû prendre part aux synodes réunis pour réformer les églises des Gaules. Il a pu rentrer en France après sa seconde mission en Italie — celle qui

1. Epist. Hadriani ad Tilp. (FLODOARD. M. G. 33. XIII, p. 463). Quia ad petitionem spiritalis fili nostri et gloriosi Regis Francorum Caroli, præbente tibi bonum testimonium de sanctitate et doctrina Fulrado amabilissimo abbate, Franciæ archipresbytero, pallium secundum consuetudinem transmisisse nos... bene memoramus.

Digitized by Google

suivit la première guerre Lombarde et dont nous parlerons plus tard — pour assister, le 11 juillet 755, au concile de Verneuil[1] avec presque tous les évêques des Gaules. Là furent réglés plusieurs points de discipline concernant l'institution des évêques, la réforme des cloîtres, etc. Le retour de sa troisième mission coïncide à peu près avec le synode de Compiègne[2], 23 mai 757. Les lettres du Pape Etienne II, qui faisaient l'éloge de l'ambassadeur de Pépin, recommandaient au roi de bien défendre les intérêts de l'église contre l'astuce des Grecs iconoclastes[3]. A ce concile parurent en effet des envoyés de l'empereur Constantin[4], portant à Pépin ces orgues qui firent l'admiration des Francs. Ils venaient entamer les négociations, elles n'aboutirent pas[5]. Le conseiller de Pépin qui revenait de Rome où l'on redoutait tant l'influence des Byzantins sur les Francs, fut peut-être pour quelque chose dans cet insuccès.

Tassilo[6] duc de Bavière était venu, lui aussi, au plaid qui précéda le concile. Il y jura fidélité au roi Pépin. Le serment fut ensuite renouvelé à St.-Denis sur les corps des saints martyrs, puis dans le monastère de St.-Germain, enfin dans la basilique de St.-Martin ; il est probable que l'abbé de St.-Denis, qui était en même temps le chef de chapelains préposés

1. BŒHMER, *Regist. imperii.*, p. 35. ŒLSNER, *Jahrb. Pippin*, p. 219.
2. BŒHMER ibid., p. 38, ŒLSNER ibid. p. 293.
3. Ita disponere jubeas de parte græcorum ut fides sancta Catholica et apostolica per te integra et inconcussa permanant in æternum. (*Codex. Carol.* 11.)
Lettre d'Etienne II, mars, avril 757 (M. G. *Epist. Merov. et Karol. ævi* I, p. 505)
4. Constantinus imperator legationem præfato Regi cum multis muneribus mittens. *Cont. Frédég.* 123. Misit inter cetera dona organum quod antea non visum fuerat in Francia. (*Ann. Mettenses* 757.)
5. Nescio quo faciente postea amicitia quam inter se promiserant nullatenus sortita est effectum. (*Cont. Frédég.* 123.)
6. Ibi Tassilo venit dux Baïoariorum in vassatico se commendans per manus, sic confirmavit supradictus Tassilo supra corpus sanctorum Dionisii, Rustici et Eleutherii necnon et sancti Germani seu sancti Martini... in locis superius nominatis. (*Ann. Laurissenses.*) M. G. SS. I, 140. ŒLSNER op. cit., p. 302. BŒHMER op. cit., p. 38.

Digitized by Google

à la garde des saintes reliques du palais, assista à ces cérémonies. Il dut être présent aussi à ce synode de Gentilly, en 767, où les députés de l'Empereur grec vinrent discuter avec les prélats occidentaux sur le culte des saintes images et sur la sainte Trinité [1]. Toutefois aucun texte positif ne permet d'affirmer avec certitude que Fulrad prit part à ces réunions. Un document fort curieux au contraire le montre assistant, en 762, au concile d'Attigny [2]. Le roi, la reine Bertrade, leurs deux fils Charles et Carloman, un certain nombre de comtes et d'évêques [3] y étaient présents. Les prélats réunis pour « les affaires de la religion et le salut des âmes » [4] conclurent en se séparant un pacte de prière mutuelle assurant à chaque contractant le bénéfice de 100 messes et de 100 psautiers que chacun des autres signataires dirait ou ferait dire en apprenant sa mort. Cette convention fut souscrite par 44 prélats, dont 27 évêques, et 17 abbés dont le premier est Fulrad. Il est certain aussi que l'archichapelain de Pépin assista en 776 au synode de Paderborn ; il y soumit un différend qu'il avait avec Angilramn, évêque de Metz, à l'arbitrage de Wilcharius, archevêque de Sens [5].

Les PP. Pagi et Lecointe, ainsi que Walter dans son *Corpus Juris canonici*, ont cru devoir attribuer à l'archichapelain un rôle plus considérable et une dignité plus haute que le rôle et la dignité que nous font connaitre les documents étudiés jusqu'ici. Trompés par le nom d'apocrisiaire que les textes donnent parfois à Fulrad, ils ont pensé que le conseiller de Pépin avait été nommé

1. Tunc habuit dommus Pippinus rex in supra dicta villa synodum magnum inter romanos et græcos de sancta Trinitate vel de sanctorum imaginibus. *Ann. Laurissenses maj.* 767. ŒLSENER op. cit. 404. BŒHMER op. cit., p. 46.

2. M. G. Legum II, § I, p. 222, ep. OLSNER op. cit. 357 et seq.

3. Un diplôme donné à Attigny en faveur de l'abbaye de Pruïm fait connaître la présence du roi de la reine et des autres personnages signalés ici.

4. Pro causa religionis et salute animarum congregati. (PERTZ. M. G. Legum I, p. 30.)

5. BŒHMER, N° 208. ABEL et SIMSON, *Karl der Grosse*, I, p. 274.

Digitized by Google

par le pape, après 755, apocrisiaire de l'église romaine, et, en cette qualité, renvoyé en France comme légat du Saint-Siège, avec la charge de diriger toutes les affaires ecclésiastiques du royaume au nom du Souverain Pontife.[1]

Le nom d'apocrisiaire n'a pas du tout le sens que lui prêtent ces auteurs. Comme nous l'apprend Hincmar, c'est un synonyme du nom français d'archichapelain, emprunté par les gens doctes au vocabulaire byzantin.

Fulrad ne fut donc pas chargé par les papes d'une mission permanente en France; tout au plus peut-on admettre, comme on l'a vu plus haut, qu'il revint en 757 avec la commission de mettre Pépin en garde contre les Grecs venus au concile de Compiègne.

A ces faits historiques vint se joindre une légende insérée, pour effrayer la conscience de Louis le Germanique, dans la lettre envoyée à ce prince par les pères du concile de Kiersy en 858[2].

A leur dire, les persécutions dirigées contre l'Eglise de Dieu par Charles Martel, c'est-à-dire l'expulsion des évêques légitimes et leur remplacement par des sujets indignes, auraient causé la damnation éternelle du maire du Palais. Eucher, évêque d'Orléans, une des victimes de Charles, en aurait été informé dans une vision, et aurait prié Fulrad et Boniface de visiter le tombeau du prince. Le tombeau était à St.-Denis : l'archevêque et l'archichapelain l'ouvrirent, et, raconte la lettre, en virent

1. PAGI, *Critica in Baron.*, III, p. 370; LE COINTE, *Annales ecclesiastici*, VI. p. 248; WALTER, *Corpus juris canonici*, III, p. 765. (Edition Prou), 1884, p. 60; ABEL et SIMSON, op. cit. I, p. 487 note 7.

2. M. G. Legum II, p. 433. — Cette histoire se trouve aussi dans FLODOARD, *Hist. remens Ecclesiæ* XII (M. G. SS. XIII, p. 460. *Annales de Fulda*, ibid. I, p. 345.) Voici leur récit : Eucharius in se reversus sanctum Bonifacium et Fulradum abbatem sancti Dionisii et summus capellanus regis Pippini vocavit, eisque talia dicens signum dedit ut ad sepulchrum ejus irent et, si corpus ejus ibidem non reperissent, ea quæ dicebat vera esse crederent. Ipsi autem pergentes ad sepulchrum ubi corpus ipsius humatum fuerat, sepulchrumque aperientes, visus est subito exisse draco et totum illud sepulchrum inventum est denigratum ac si fuisset exustum. Hoc ideo scriptum est ut omnibus legentibus nota fieret ejus justa damnatio per quem facta est rerum ecclesiasticorum injusta ablatio.

Digitized by Google

s'échapper un dragon; l'intérieur du sépulchre était noirci comme si l'on y avait fait du feu.

En preuve de sa sincérité, Hincmar, archevêque de Reims et rédacteur de cette lettre, dit ailleurs [1] « qu'il tient ce récit de témoins de ces faits qui ont vécu jusqu'à son temps et lui ont attesté la vérité de ce qu'ils ont entendu dire et ont vu de leurs yeux. » Il n'est pas tout à fait impossible qu'Hincmar, dans sa toute petite enfance, ait vu des vieillards nés dans les dernières années de Charles Martel, mais il est bien difficile qu'il ait pu connaître des témoins oculaires du fait qu'il raconte : 118 ans s'étant écoulés depuis la mort de Charles Martel jusqu'au concile de Kiersy, et 104 depuis la mort de Boniface.

Hincmar est d'ailleurs le seul auteur qui nous ait conservé cette histoire; elle a passé de ses œuvres dans celles de Flodoard et son récit a été interpolé dans les Annales de Fulda et dans quelques manuscrits de la vie de S. Eucher : les trois meilleurs textes de la vie contemporaine de cet évêque la passent complètement sous silence. Qu'Hincmar ait recueilli cette légende dans les récits populaires ou qu'il l'ait créée de toutes pièces, n'ayant d'autre fondement que le souveuir de l'union de Boniface et de Fulrad dans l'œuvre de la restauration des églises des Gaules et en particulier de l'église de Reims, cette histoire ne prouve qu'une chose : l'importance du rôle attribué à l'archichapelain dans les affaires religieuses de son temps. Il est regrettable que la pénurie des documents ne permette pas d'en préciser les détails.

1. Lettre à Charles le Chauve, citée par les BOLLANDISTES, Février III, p. 214 : Nos autem illos vidimus qui usque ad nostram ætatem, qui huic rei interfuerunt et nobis viva voce veraciter sunt testati quæ audierunt et viderunt. — Voir toute la réfutation qu'Henschenius fait à cet endroit de cette légende. Certains arguments de cet auteur sont bons, et d'autres mauvais, en particulier celui qui s'appuie sur le fait que Fulrad n'aurait été abbé de St.-Denis qu'en 757. Voir plus bas sur ce dernier point le chap. III. Cf. aussi SCHRÖRS, *Hinkmar von Reims*, p. 508.

Digitized by Google

III. Le changement de dynastie, 751.

Le rôle politique de Fulrad est mieux connu que son rôle religieux. Il prit une part importante à trois grands événements de son temps : l'élévation de Pépin au trône, l'établissement en Italie du pouvoir temporel du pape, la réunion entre les mains de Charlemagne de toute la monarchie franque.

« Burchard, évêque de Wurzbourg [1], racontent les Annales de Lorsch (*Laurissenses majoris*), et le chapelain Fulrad furent envoyés au pape Zacharie pour l'interroger au sujet des rois qui, en France à cette époque, n'avaient pas de pouvoir royal. Etait-ce bien, était-ce mal ? Le pape Zacharie fit dire à Pépin « qu'il valait mieux appeler roi celui qui avait le pouvoir de préférence à celui qui vivait sans le posséder. Pour que l'ordre ne fut pas troublé, il ordonnait donc, par l'autorité apostolique, de faire Pépin roi. »

Tel est le récit des vieilles annales franques : avant de le discuter [2], il faut d'abord remarquer que la révolution qui substitua la famille d'Arnulf, des Pépins, de

1. Burghardus, Wirzeburgentis episcopus et Folradus capellanus missi fuerunt ad Zachariam qui mandavit Pippino, ut melius esset illum regem vocari qui potestatem haberet, quam illum qui sine regali potestate manebat : ut non conturbaretur ordo per auctoritatem apostolicam jussit Pippinum regem fieri. (*Annales Laurissenses majores*, 749, M. G. SS. I, P. 136.)

2. La littérature sur cette question est très considérable. Une bibliographie sommaire est donnée dans les *Historische Zeitschrift* de *Sybel*, 1881, t. 45, p. 356 par HAHN, au sujet d'une mémoire de M. CRAMPON *Le pape Zacharie et la consultation de Pépin le Bref* (Académie des sciences d'Amiens 1878). Cet auteur nie la réalité de l'ambassade; Hahn la défend. Le même Hahn (*Jahrbuch des Fränck. Reiches 741-752*) dans la note 24 p. 223 et seq. fait un court historique des controverses (en partie d'après LŒBELL. *Disputatio de causis Francorum ab Merovingis ad Carolingos translati* (Bonn 1844). BŒHMER-MUHLBACHER a réuni les principaux textes et documents relatifs à l'élévation de Pépin (*Reg. Imp.* I. p. 30). Jaffé, Waitz, Œlsner, partagent l'opinion d'Hahn.

On peut citer parmi ceux qui ne croient pas à la réalité de l'ambassade de Fulrad :

LECOINTE, *Annales ecclesiastici Francorum*, V, 752, p. 320.

GUILLON, *Pépin le Bref et le pape Zacharie* etc, Paris, 1817. L'abbé Pantaléon MURY (Revue des questions historiques, 1er avril 1867, p. 464). *La consultation du pape Zacharie.*

Digitized by Google

Charles Martel à la race de Clovis, n'eut pas aux yeux des contemporains toute l'importance qu'elle a revêtue aux yeux des écrivains postérieurs. Les questions de droit soulevées par ce changement de dynastie et par l'intervention du pape dans cette affaire, n'ont pas été d'abord aperçues; ou plutôt elles n'existaient même pas à une époque où les théories sur la transmission du pouvoir et les rapports des deux glaives n'étaient pas encore développées. Ces questions furent posées le jour où S. Grégoire VII voulut s'appuyer sur l'acte de Zacharie pour établir le droit du Saint-Siège à déposer les rois.

Il trouva aussitôt un contradicteur dans Waltram, évêque de Nuremberg. Depuis ce temps jusqu'à nos jours on n'a pas cessé de discuter sur ce sujet : mais de trop grands intérêts étaient en jeu, trop de théories, fondées sur cette intervention ou détruites par elle, étaient en question, pour que le souci de la simple vérité historique pût être dominant dans ces controverses. Beaucoup faisaient inconsciemment ce que Charles V avait fait franchement dans son exemplaire des Chroniques de S.-Denis; on y lisait [1] : « Et lors feu esleu a roy de France *par l'autorité de l'Eglyse de Rome* et par les barons du royaume de France, Pépin. » Le roi Charles fit biffer les mots « par l'autorité de l'église de Rome » et les remplaça ainsi « *par le conseil du pappe de Rome* ». Beaucoup ont été plus loin que le Roi, ils ont supprimé le fait même du conseil.

Cependant après d'aussi longues controverses, il reste, sinon hors de conteste, au moins à peu près hors de doute sérieux, que trois documents presque contem-

UHRIG, *Bedenken gegen die Echtheit der mittelalterlichen Sage von der Entthronung des merovingischen Könighauses durch den Papst Zacharias*, 1875 etc. C'est dans ce dernier auteur qu'on trouve la bibliographie la plus complète du sujet jusqu'à la date de 1875.

1. PAULIN PARIS, *Les grandes chroniques de France*, t. IV, 1838, p. 213 note 1, (Cité par P. VIOLLET, *Histoire des institutions politiques et administratives en France*, t. II, 1890, p. 262, n. 3.

Digitized by Google

porains de l'événement s'accordent pour affirmer l'intervention du pape dans le changement de dynastie. Sur ces trois témoignages deux sont indépendants l'un de l'autre : les *Continuations de Frédégaire* et la *Note* du moine de S.-Denis. Le troisième, les *grandes Annales de Lorsch*, ajoutent au récit des *Continuations* certains détails négligés par ces chroniques. Ces trois textes suffisent à établir la vérité du fait, à moins de témoignage formel contradictoire; car ces trois documents, bien qu'ils soient anonymes, ont une valeur exceptionnelle : deux d'entre eux, les *Annales de Lorsch* [1] et le récit qu'on est convenu d'appeler « les *Continuations de Frédégaire* » [2] ont un caractère presque officiel; le troisième a été écrit seize ans après l'élévation de Pépin, dans le monastère même que gouvernait Fulrad : c'est la note du moine de S.-Denis ajoutée au manuscrit de Grégoire de Tours [3].

Ce n'est pas l'invraisemblance de l'intervention pontificale dans une affaire de ce genre qui peut faire douter de l'exactitude de ces récits : loin d'être invraisemblable une pareille intervention des papes n'est pas un fait isolé. Fulrad lui-même, au nom d'Etienne II, jouera un rôle dans une révolution semblable en Lombardie.

On ne peut pas non plus tirer une difficulté bien sérieuse d'un texte de Théophanès racontant que le pape Etienne dut absoudre Pépin du parjure qu'il avait commis en renversant son roi légitime. Le pape, dit-on,

1. Dans la *Vita Karoli* qui est, comme on sait, une histoire de famille des 1ers Carolingiens : Pippinus autem per auctoritatem Romani Pontificis ex præfecto palatii rex constitutus est. — Ailleurs Einhard attribue cet acte au pape Etienne II.

2. Una cum consilio et consensu omnium Francorum, missa relatione a sede apostolica, auctoritate percepta, præcelsus Pippinus electione totius Franciæ in sedem regni cum consecratione episcoporum et subjectione principum, una cum regina Bertradane, ut antiquitus ordo deposcit sublimatur in regno. (*Frédég. cont.* 117.)

3. Rex per autoritatem et imperium Zachariæ Papæ et unctionem sancti chrismatis per manus sacerdotum Galliarum et electionem omnium Francorum tribus annis antea (avant le sacre en 754 par Etienne II) in regni solio sublimatus est. *Clausula de Pipp. consecrat.* (M. G. SS. 158.) Ces différents récits sont reproduits dans les *Annales Laurissences*

Digitized by Google

n'aurait pas eu besoin d'absoudre Pépin si la révolution avait été faite sur les conseils de son prédécesseur. A supposer que le chronographe byzantin soit exact[1] dans son récit, la conséquence qu'on en tire n'est pas rigoureuse : il est fort possible que Pépin, même après avoir agi avec l'approbation du Pape, ait désiré recevoir une absolution formelle pour l'infidélité qu'il avait commise. On objecte encore qu'en dehors des documents cités, aucune autre source indépendante ne signale la présence de Fulrad à Rome avant 754, c'est-à-dire trois ans après l'élévation de Pépin. La confirmation du récit des *Annales de Lorsch* par un document d'origine romaine aurait, en effet, rendu ce récit incontestable ; mais cette confirmation n'est pas nécessaire, il suffit que rien dans les *Vitæ Pontificum* ne s'oppose à la version de l'annaliste franc. Le silence de ces *Vitæ* est en effet très explicable ; le peu d'importance qu'on semble avoir attaché d'abord à l'intervention pontificale, le peu d'intérêt que prend aux affaires franques l'auteur de la *Vitæ Zachariæ*, qui, tout entier à l'histoire intérieure de Rome et au récit des démêlés avec les Lombards, ne parle des Francs que pour mentionner l'arrivée de Carloman quand ce prince renonça au trône, expliqueraient déjà très bien son silence. Mais il faut remarquer que la *Vita Zachariæ* est demeurée inachevée ; son auteur ne parle pas de la mort du pape, ni même des évènements postérieurs à l'année 749 ; tels que sont les empiétements d'Astolphe sur les terri-

minores. — *Annales Einhardi*, *Sigeberti chronicon*, *Benedicti chronicon*, *Ademari hist.* III., *2 vita Burchardi*, *Ekkeh. chronic.* — *Annales maximiani*, *Quedleburg.*, — Weisseburg. — Lamberti. — Tiliani et Lobienses etc. BÖHMER, *Reg. imperii*, p. 30, et JAFFÉ-WATTENBACH, *Reg.* I. P. 268.

1. *Theophanis chronographia λύσαντος αὐτὸν τῆς ἐπιορκίας τῆς πρὸς τὸν ῥῆγα.* Interim ipse Stephanus eum a perjurii in regem admissi metu absolvisset, etc., dit la traduction d'Anastase le Bibliothécaire. (MIGNE, *Patrol. græca*, t. 108, p. 814). Théophanès a été réedité en 1883-1886 à Leipzig par C. de Boor.

Digitized by Google

toires impériaux[1] : il ne pouvait donc parler d'une ambassade qui arriva à Rome dans les derniers mois de la vie de Zacharie. La *Vita Stepkani* d'autre part, n'avait pas à raconter un fait antérieur à l'élévation d'Etienne II. On oppose parfois au récit des Annales franques le silence gardé dans ses lettres par Etienne II sur le service rendu à Pépin par le Saint-Siège. Il semble qu'il aurait dû s'en prévaloir quand il demandait à ce prince de le secourir contre les Lombards. On peut répondre d'abord que ce n'est pas Etienne II, mais Zacharie, qui avait donné la couronne au maire de palais; on doit ensuite remarquer que nous ne possédons plus la première lettre que le nouveau pape envoya au roi; nous n'avons conservé que la seconde, et, dans ce message, il n'avait plus rien à demander à Pépin, il n'avait qu'à remercier du secours promis[2] au nom du roi par l'abbé de Jumièges. Lorsque plus tard de nouvelles entreprises de ses turbulents voisins l'obligeront à implorer encore l intervention du roi Franc, le Pape pourra se réclamer d'un service qu'il aura rendu personnellement: le sacre du roi à S.-Denis; encore le fera-t-il très discrètement, appuyant surtout sa requête sur des motifs surnaturels ou excitant l'honneur du prince raillé par Astolphe.[3]

La plus sérieuse difficulté élevée contre le récit des *Annales de Lorsch* est née de la mention de Burchard, évêque de Wurzbourg, comme l'un des deux ambassadeurs de Pépin. On voit, dit-on, ce qui a conduit l'anna-

1. C'est la conclusion de l'abbé DUCHESNE, *Liber Pontificalis I*, préface, page CCXXV. — Les plus anciens manuscrits ne portent même pas la clausule habituelle : « Hic fecit ordinationes, etc »

2. M. G. *Epist. Mer. et Karol. ævi.* I, *Codex carol.* 4 p. 486.

P. Droctegangus abbas sacris linimibus . . . præsentatus imposita sibi verba salutationis ac sospitatis exposuit . . . Unde innumeras omni potenti Deo gratias referentes egimus . . . Imple Dominicum dictum sicut scriptum est : *Qui perseveraverit usque in finem salvus erit* : ex hoc enim centuplum accipies et vitam possidebis æternam.

3. *Codex Carol.* 8. ibid. p. 474. « Veniant nunc Franci et eruant vos de manibus nostris. »

Digitized by Google

liste à mettre ce nom en avant : Burchard alla à Rome en 748 [1], délégué par Boniface; on aura confondu cette mission avec l'ambassade relative au changement de dynastie; or, le choix de cet ambassadeur est malheureux; cassé de vieillesse, à l'époque où Pépin monta sur le trône, l'évêque de Wurzbourg avait résigné son siège en faveur de Mégingoz; il vivait retiré à Hombourg où il mourut un peu avant Boniface en 754. Ce sont ces raisons qui ont amené Rettberg [2] à douter que Burchard fût au nombre des ambassadeurs de Pépin. Mais Waitz trouve ces considérations de trop peu de valeur pour que l'on rejette à cause d'elles le récit des Annales. On ne sait en effet à quelle date exacte Burchard renonça à l'épiscopat. Peut-être ne fut-ce qu'en 753. En tous cas à cette date précise, la seconde année du règne de Pépin, il n'était pas encore assez cassé de vieillesse pour demeurer sans en sortir dans le château de Hombourg sur le Main : le 22 juin de cette année on le trouve à Attigny [3], ville royale sur l'Aisne, et il signe une charte donnée au nouveau monastère de Fulda. Du reste parmi les signataires le nom de son successeur est accompagné du seul titre de prêtre : *Signum Megingozi Presbyteri.* Quoiqu'il en soit enfin de la présence de Burchard parmi les envoyés de Pépin, le fait de l'ambassade, comme le remarque Hahn, étant appuyé sur deux autres documents qui ne nomment pas les ambassadeurs, reste hors de doute.

1. HAHN, *Jahrbuch*, p 106. Sacris liminibus . . . Petri et nostris oblutibus præsentatus præsens Burchardus . . . etc

Sur Burchard voir BOLLANDISTES. 14 oct., VI, p. 557. Bruxelles, 1853. (2e édition).

La première vie de Burchard est trop succinte pour qu'on puisse tirer un argument de son silence contre la réalité de la mission. La seconde vie est trop postérieure pour qu'on puisse d'autre part s'appuyer sur le récit qu'elle en fait : « Adeo denique in brevi habitus est ab omn bus honorabilis ut etiam totius regni consilio una cum Folrado abbate eodemque archicapellano, ad predictum Zachariam Romanum pontificem mitteretur. »

2 RETTBERG, *Histoire de l'église d'Allemagne* I, 391, II, 315. Cité par HAHN, *Jahrbuch*, p. 126.

3. BŒHMER-MUHLB. *Reg. imp.* p. 32. ŒLSNER, *Jahrb. Pippin* p. 65.

Digitized by Google

Comment et quand la révolution s'opéra-t-elle? elle avait été préparée de longue main. Depuis longtemps les Francs étaient habitués à obéir aux ordres du maire du palais. « Le rôle des rois mérovingiens, remarquent les Annales de Fulda [1], se bornait à peu de chose : les chartes et les diplômes étaient donnés en leur nom, ils venaient au champ de mars sur un char traîné par des bœufs, s'asseyaient sur une éminence, et là, se donnant en spectacle à leur peuple une fois par an, ils recevaient le tribut des Francs. Le maire du palais debout près du Roi annonçait au peuple ce qu'il devait faire cette année-là. Puis le roi revenait dans son palais et le maire administrait toutes les affaires publiques... Etait-il juste qu'on donnât le nom de roi à celui qui vivait chez lui sans soucis, plutôt qu'à l'homme qui avait la charge de tout le royaume et supportait toutes les peines du gouvernement ? »

Toute la réalité du pouvoir était donc entre les mains du maire ; si bien que pendant ses dernières années, Charles Martel gouverna sans cette ombre de roi que ses fils rétablirent pour un temps. Les fonctionnaires du royaume sont « les fidèles du maire du palais [2] », bientôt c'est Dieu lui-même qui a confié le pouvoir à Pépin. Une charte accordée à St.-Denis porte ces deux formules qui semblent contradic-

1. Potestas regni tota apud majorem domus habebatur excepto quod cartæ et privilegia Regis nomine scribebantur et in Martis campum qui rex dicebatur, plaustro bobus trahentibus vectus atque in loco eminenti semel in anno populis visus, publica dona solemniter sibi oblata accepiebat, stante coram majore domus, et quæ deinceps eo anno agenda erant populis adnuntiante. Sicque Rex domum redeunte ceteræ regni negotia major domus administrabat . . . Orat ergo (Pippinus) sibi decerni quis eorum juste Rex debeat dici et esse, is qui securas domi sedeat an ille qui curam totius regni et omnium negotiorum molestias sufferat. *Ann. Fuldenses 751.* — Mêmes considérations. *Annales Lauriss. minores.* 751. M. G. SS. I, P. 116.

2. . . « Ante nos vel proceres seu ducibus nostris », dit Pépin dans une charte de date incertaine, mais antérieure à son élévation an trône. Cette charte confirme un grand nombre de biens à St.-Denis. (BOUQUET, IV, p. 717.)

Digitized by Google

toires [1] : « Pépin, *maire du Palais, homme illustre. Celui a qui Dieu a confié le soin du gouvernement*, doit examiner avec diligence les procès de tous... C'est pourquoi nous, *siégeant au nom de Dieu*, avec les grands du Royaume, les pères apostoliques, nos évêques, les illustres ducs et comtes à Attigny, notre palais, pour entendre les causes et terminer les différents etc., *nous ordonnons*... etc. etc. Donné le 17 août, la huitième année du règne du *très glorieux roi Childéric.* » C'est-à-dire en 750.

C'est au printemps ou au commencement de l'été de l'année suivante que la question du changement de dynastie dut être portée à l'assemblée annuelle des Francs. La continuation de Frédégaire remarque en effet que le pape fut consulté sur leur conseil et avec leur approbation. [2] L'ambassade ne partit pas avant la fin de juin ou le début de juillet. Fulrad était encore à Attigny le 20 juin, comme le prouve la charte lui donnant gain de cause dans un procès, avec l'abbesse Ragana, de sept meules. 3 C'est le dernier acte en faveur de St.-Denis qui porte la mention de Childéric III. Dans la 1re moitié du mois de novembre 4, Fulrad était revenu de Rome et Pépin, proclamé roi, était sacré à Soissons par Boniface au nom des évêques des Gaules. 5 Chil-

1. Inluster vir Pippinus major-domus. Cui Dominus regendi curam committit cunctorum jurgia examinatione diligenti rimari oportet... Igitur cum nos in Dei nomine una cum optimatibus vel Pontificibus apostolicis Patribus seu et inlustribus viris ducibus atque comitibus Attiniaco villa in palatio nostro ad universorum causas audiendas vel recto judicio terminandas resideremus... Propterea jubemus... Datum mense Augusto die XVII anno VIII regni gloriosissimi Childerici regis. (BOUQUET, IV, 715.)

2. Cum consilio et consensu Francorum, missa relatione... *Fredeg.* 117. (Cf. HAHN, *Jahrbücher*, p. 125.)

3. TARDIF, Mon. histor. 44. BOUQUET, II, 716.

4. C'est la date qui résulte des calculs de SICKEL, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, IV, p. 439. Cf. ŒLSNER, *Pippin* 1 ; BŒHMER-MUHLBACHER. *Reg. Imp.*, p. 30.

5. Secundum morem Francorum electus est ad regem et unctus per manus sancti martyris Bonifacii archiepiscopi et elevatus a Francis in regno in Suessionis civitate. (*Ann. Lauriss. maj.* 750.)

BŒHMER, ibid. Per manus sacerdotum galliarum. *Clausula de Pipp.*

Voir dans BŒHMER, loc. cit. les controverses suscitées par le fait de ce sacre. Le récit des annales franques est tout à fait digne de foi.

Digitized by Google

déric III tondu, fut enfermé au monastère de Sithiu (St.-Bertin) et son fils à St.-Wandrille [1].

Quelque mois après le pape Zacharie mourait ; un prêtre nommé Etienne fut d'abord élu pour le remplacer, mais il mourut à son tour sans avoir pris possession du siège de Rome. Une nouvelle élection éleva au souverain pontificat un autre Etienne : Etienne II. Les querelles de ce pape avec les rois Lombards firent charger Fulrad de deux importantes missions en Italie.

(A suivre). MARC DUBRUEL. s. J.

1. Hildricus qui falso rex appellabatur tonsoratus in monasterium mittitur. *Ann. Lauriss. min.* 750. Les *Annales de St.-Bertin* (Sithiu) disent qu'il fut enfermé à Sithiu. M. G. §§ I, 138. Les *Annales Lobienses* disent par erreur : in monasterio sancti Medardi est attonsus. (M. G. SS XIII, p. 228. Cf. ŒLSNER, op cit. 161.)

Digitized by Google

IMPRESSIONS D'ITALIE

(DIMANCHE 8 OCTOBRE 1899)

Le train court à travers la Campagne romaine, plate ici ou à peine ondulée, face fauve où par places luit l'œil d'une flaque d'eau. Mais, de chaque côté, un rang de collines arrête le regard. — Ici, les Monts Albains ; là, ceux de la Sabine : — d'un bleu de turquoise, léger et fin, auprès duquel la teinte de nos belles Vosges semblerait empruntée à la palette d'un vulgaire enlumineur. A mesure qu'on s'en approche et que le soleil s'élève dans le ciel pâle, il en dessine l'ossature par des stries d'or, croisées, brisées, ramées, qui serpentent et chatoient. Loin, bien loin, le majestueux Soracte n'a point de neige encore : petit désappointement pour qui ne l'avait vu que des yeux d'Horace.

Nous sommes au moins quatre cents, qu'emportent ainsi deux trains spéciaux ; fort à l'aise pourtant, grâce à l'obligeante prévoyance des organisateurs italiens du Congrès des Orientalistes. Après une semaine de labeur, — peu pénible à la vérité, car nous avons tous plus ou moins, et à tour de rôle, fait « le congrès buissonnier » à travers les monuments de Rome, — ils ont voulu nous offrir le répit d'une journée d'excursion, et ils ont choisi Tivoli. Ils ne pouvaient mieux choisir.

Si nombreux que nous soyons, je crois bien être ici le seul Alsacien, si je ne compte un jeune collègue, aussi aimable que distingué, venu de l'Université de Strasbourg, mais Suisse d'origine. Au surplus, le hasard veut que la France elle-même se trouve en minorité :

Digitized by Google

beaucoup d'Anglais, beaucoup d'Allemands, presque point d'Américains ; quelques Levantins, dont les costumes pittoresques pétillent çà et là comme la cuscute dans les luzernes ; une famille indo-portugaise, à qui l'on fait particulièrement fête, — a beau maintien qui vient de loin ; — et, liens souples entre tous ces exotiques, les Italiens, souriants, empressés, attentifs à nos moindres commodités, heureux et fiers qu'on admire leurs trésors et leurs merveilles, mais avant tout soucieux de nous les faire admirer sans aucune gêne.

Rien ne peut donner une idée de la courtoisie aisée et gracieuse que déploie naturellement, et dans toutes les classes de la société, ce peuple exquis. — A Vérone, une jeune paysanne, embarrassée d'un gros paquet et montant avec d'autres sur un tramway, est rejetée un instant sur moi par le cahot du départ : elle s'excuse avec volubilité « *per carità* ... — *Niente, signora.* » Ce fut toute notre conversation ; et, lorsqu'elle descendit, elle songea à se tourner vers moi et à me saluer d'un sourire. — Au départ de Rome, étant entrés étourdiment à quatre dans un compartiment qui n'avait plus que trois places libres, et trop tard pour en changer, d'autant qu'il était indifférent à ma plus jeune fille de se tenir debout au début du voyage, nous vîmes un jeune Italien, de condition évidemment rurale, se lever simplement et se poster à la fenêtre, en disant qu'il descendait à la plus prochaine station : il y descendit en effet, mais au bout d'une demi-heure, et pendant tout ce temps aucune instance ne put le décider à reprendre un moment sa place.

Nous ralentissons. Le paysage a changé d'aspect. Nous voici parvenus au pied d'un des contreforts du massif qui maintenant nous ferme l'horizon, et bientôt notre machine s'essouffle à nous faire gravir une pente boisée. C'est justice : le site est trop beau pour ne point l'admirer longuement ; et, si le monstre de fer doit violer de semblables sanctuaires, que du moins sa

Digitized by Google

lenteur rythmée y évoque vaguement l'image d'une théorie antique. Nous traversons une plantation de vieux oliviers. Vieux? Quel âge ont-ils? Je ne sais, car je n'en ai jamais vu de pareils. Aussi n'ont-ils rien de l'aspect malingre et mélancolique de l'olivier domestique du Comtat et de la Provence. Drus et forts dans leur verdeur d'arbres que respecte l'émondeur, ils dressent leurs troncs, creux parfois et tout en écorce, avec un orgueil calme qui atteste leur inébranlable volonté de vivre. Et le reflet d'un soleil devenu invisible glisse sur les fûts grisâtres, se baigne dans l'argent fluide de leur chevelure, ondule sur le gazon ras au gré de la brise qui les caresse. On songe à la Déesse aux yeux vert de mer, qui, sur un autre sol, se choisit cet arbre et en fit le vivant symbole du génie pacifique de l'humanité; on songe à ces bosquets sacrés, qui furent les premiers temples, on entend l'écho des chants dont ils frémirent

Versibus quos olim Fanni vatesque canebant,

et l'on retrouve en soi quelque peu de l'âme des ancêtres, qui devant ces éclatantes manifestations de la vie universelle, s'inclinaient et adoraient.

Pourquoi non? Chrétien, en adorant ces arbres, je ne me croirais point idolâtre. Dieu n'est jaloux de l'hommage rendu à sa créature que si le dévot n'aperçoit plus qu'elle; mais, si elle n'est que l'échelon par où l'on s'élève jusqu'à lui, elle participe de sa divinité. Le chat qui guette sa proie, l'oiseau qui couve son nid, l'araignée qui tisse sa toile, le liseron qui enlace d'un nœud robuste tout appui fortuit ou offert, puis de là étire une longue hampe pour mieux tendre sa corolle provocatrice aux fécondants baisers des abeilles: ou ce sont de vains phénomènes épars, et alors que suis-je moi-même, phénomène perdu au milieu d'eux? ou bien tout cela, vu d'ensemble, ne s'appelle que d'un nom, la Volonté, consciente ou non, qui les retient, eux et moi, captifs dans les liens de l'être. Ce grand mystère qui me domine et m'enveloppe, n'est nulle

Digitized by Google

part plus saisissant que lorsqu'il apparaît dans les organismes inférieurs, qui ne pensent pas, — du moins rien ne l'indique, — et qui pourtant veulent avec tant d'âpreté.

Ma conviction sur ce point est si profonde, que je suis tenté d'attribuer l'abaissement du sentiment religieux, dont s'applaudissent quelques sectaires, non pas aux progrès de l'instruction, qui bien dirigée rapproche de Dieu, ni même aux prédications d'impiété, qui bientôt ramèneront à la vérité éternelle plus d'âmes qu'elles n'en ont perdu, — mais simplement à l'agrandissemeut indéfini des grandes villes et à la vie factice qu'elles infligent à leurs habitants. Il y a aujourd'hui des millions d'hommes qui, de leur naissance à leur mort, n'ont jamais vu, de façon quelque peu continue, que des pavés et des moellons : la nature est pour eux lettre close, parce qu'aucun de ses multiples spectacles n'a jamais pu retenir leur curiosité et s'imposer à leur admiration. Bernardin la retrouvait tout entière dans son fraisier ; son pêcheur du café de Surate savait au moins que le soleil est une boule de feu qui sort de l'Océan tous les matins et s'y replonge tous les soirs. Eux, — car je parle des gens qui ont été au collège, — ils savent du soleil tout ce qu'on en apprend dans les livres ; mais les livres ne leur font pas revivre l'élan d'amour ou le frisson éperdu de l'humanité primitive devant la naissance ou la mort du Dieu dont toute vie émane...

Tivoli... Je supplie mes lecteurs de prolonger la première syllabe et de glisser sur les deux autres (les Alsaciens qui prononcent *tîvele* « un pigeon » me comprendront), s'ils veulent avoir quelque idée de la cadence ailée de ce nom cher aux Muses ou de celle d'un dactyle latin.

Nous nous engageons à pied dans une rue de village, étroite, un peu montueuse. Nous croisons d'abord une église, et quelques personnes qui n'ont pu entendre la messe à Rome s'y détachent du cortège ; puis vient

Digitized by Google

la mairie, où un petit déjeuner nous attend. Les premiers arrivés, — Anglais et Anglaises naturellement, — s'emparent des tasses, des brioches, des sièges, et obstruent aux autres l'accès du buffet ; de leur faire place une fois rassasiés, c'est une idée qui ne leur viendrait pas. Chacun pour soi, n'est-ce pas ? c'est une devise si simple et si pratique.

On se sépare alors : dans le programme deux heures de liberté sont prévues, jusqu'au grand déjeuner, pour que chacun à sa convenance puisse visiter les cascatelles. Il fait chaud, très chaud même pour nous autres septentrionaux, dans cet entonnoir verdoyant et fleuri, dont nous descendons les parois presque à pic avec l'effroi d'être obligé de les remonter tout à l'heure sous le soleil de midi. Bientôt retentit le murmure toujours grandissent d'une eau encore invisible, et de détours en détours voici enfin le site cherché.

Déception ! Il a beaucoup plu, parait-il, la semaine dernière, dans la montagne (à Rome nous ne nous en sommes point aperçus) : c'est une condition favorable, penserait-on, pour voir des cascades ; mais non pas en Italie, où les torrents ravinent beaucoup. L'eau en est toute brune, et l'écume même en semble souillée. A ceux qui ont passé sous le Giessbach et respiré les embruns des glaciers qu'il fait poudroyer aux alentours, ce flot lourd et trouble épanché dans ce fond surchauffé cause une surprise mêlée de dédain. Ce n'est que cela, Tivoli ? Et j'entends quelqu'un évoquer l'irrévérencieuse comparaison d'une grande chocolatière.

Eh bien non. Regardez mieux. A cet endroit où le soleil pénètre de ses rayons la masse d'eau sombre, on dirait une immense crinière rousse, rebelle et ondoyante, une Madeleine de Rubens, sanglotante et prosternée, déroulant par soubresauts les longs anneaux qui la voilent tout entière et coulent en bondissant dans la lumière cuivrée. Je fait part de cette impression à un compagnon de promenade, qui l'accueille d'un sourire poli et sceptique.

Digitized by Google

Mais, Rubens ou chocolat, il est grand temps de s'arracher à ce spectacle. On gravit la pente pour se répartir entre les trois restaurants du petit village, qui, ce jour là du moins, n'ont pas connu les affres de la concurrence ; car chacun d'eux a reçu de clients tout ce qu'il en pouvait tenir. Je me trouve assis entre un confrère de la Société Asiatique, professeur à l'Ecole des langues orientales, et un professeur finlandais, que je vois pour la première fois, mais avec qui un ami commun de Breslau m'avait mis en relations, au temps déjà lointain où il posait sa candidature à la chaire qu'il a obtenue. En voyage ces souvenirs suffisent à rompre la glace, et la conversation s'engage, cordiale et variée, non pas en finlandais, toutefois, ni en russe, et pour cause ; mais l'allemand nous sert de trait d'union. Il me présente un de ses collègues, sémitisant celui-là, qui a passé toute l'année dernière en Algérie, Tunisie et Maroc, est venu assister au Congrès, puis en repartira pour passer toute l'année prochaine en Syrie ou en Egypte. Si je n'étais de goûts fort casaniers, j'envierais l'organisation de l'enseignement supérieur à l'Université de Helsingfors.

Après les toasts obligés, on jette un dernier regard sur le vallon aux cascades, et adieu Tivoli. On nous mène visiter les restes de la villa d'Hadrien.

Après une demi-heure de marche, le train fait halte en pleine campagne, et, par un assez long ruban de route, monotone, mais parfaitement entretenue, nous atteignons enfin les ruines, où nous attend une escouade de gardiens empressés à nous guider. Nous commençons par déboucher au sommet de l'amphithéâtre, et chacun aussitôt de s'accomoder un siège le long des pentes gazonnées ; les étuis à cigarettes passent de main en main ; les *cerine* craquent et scintillent ; qu'on sera bien ici pour se reposer ! Mais une voix s'élève dans l'hémicycle et l'emplit tout entier de sa mâle résonnance : c'est le cicerone qui explique que nous sommes dans

Digitized by Google

l'amphithéâtre et à quoi il servait ; puis, d'un geste engageant, il montre la porte du bas, par laquelle il sort. Il faut le suivre. On se lève, plutôt résigné.

Alors c'est une course rapide à travers un emplacement qui paraît sans limites, marqueté çà et là de pans de murs et de colonnes écroulées, où le cortège a tôt fait de s'égrener. Ceux qui ne sont peu ni prou archéologues, que n'intéressent par les destinations différentes de tous ces locaux, maintenant à ciel ouvert et presque pareils les uns aux autres dans leur nudité de plan cadastral, préfèrent errer sur le rebord du plateau d'où l'œil plonge dans les lointains vaporeux. Ce paysage aux lignes si nobles, c'est donc celui que contemplait l'empereur Hadrien, quand par hasard il lui était donné de promener sa pourpre en Italie. Où trouva-t-il le temps d'en jouir, le rude guerrier qui passa ses vingt-deux ans de règne à visiter ses provinces et à fortifier ses frontières ? Et, tout le long de la promenade, me chante dans la mémoire, — autant que peuvent chanter des vers dont on ne saisit pas la vraie mesure, — le fragment mutilé de la pièce, probablement assez humoristique, que lui adressait un certain Florus :

« Moi, je ne voudrais point être César, — pour voyager chez les Bretons — et subir les frimas de Scythie » . . .

A quoi César, bon prince, répondait sur le même ton :

« Et moi, je ne voudrais pas être Florus, — pour courir les tavernes — et me terrer au fond des cabarets, — et qu'on m'y jetât à la tête les gobelets pansus » . . .

Ou bien « et y subir la piqûre des cousins », si, au dernier vers, *calices pati rotundos*, ou remplace un *a* par un *u (culices)*. Mais, quoi qu'on lise au manuscrit de Spartien, je crains que l'éditeur qui a préféré cette leçon n'ait pris trop à la lettre la boutade de Fantasio sur l'Italie : « Il y a une quantité de mouches, grosses comme des hannetons, qui vous piquent toute la nuit. » Du moins puis-je lui assurer que le caractère spécifique

Digitized by Google

des moustiques de la Péninsule n'est pas la rotondité : ils m'ont paru, — comme, je crois, tous les moustiques, — remarquablement pointus.

Mais l'heure s'avance, les groupes dispersés se rejoignent. On cherche la sortie, et l'on met quelque temps à la trouver ; l'étendue de cette « villa », jadis exploitation rurale des plus complètes et comportant des centaines de travailleurs, stupéfierait le bourgeois parisien pour qui le mot représente un jardin « en tiroir de commode », encadrant tant bien que mal une maisonnette à poutrelles coloriées. Tel est le caprice qui préside à l'évolution du langage.

Et lentement, en file intermittente, nous nous acheminons vers la tache grisâtre que fait, dans l'air limpide du soir qui s'approche, la fumée de notre train perdu dans cette solitude.

Bientôt la brise fraîchit, on ferme quelques fenêtres, les conversations languissent et s'éteignent. C'est la nuit, mais la nuit lumineuse et sereine des pays qui ignorent le brouillard et que l'industrie moderne n'a pas encore salis de ses gluantes poussières ; la nuit splendide qui inspira Virgile et Michel-Ange ; la nuit, plus belle que le jour, que ne hantent point les spectres du nord, mais où semblent flotter des ombres élyséennes. Même à travers le fracas qui nous emporte nous entendons le silence auguste qui plane sur la campagne toute baignée de lune. Aussi loin que le regard embrasse l'horizon, pas une lumière, pas un vestige d'habitation humaine. A quelque pas et presque sous les murs de la grande ville, vieille de trente siècles, la nature sauvage a tranquillement repris possession de son domaine, et elle y règne, souveraine incontestée.

La désolation de la Campagne Romaine est un thème courant, sur lequel humoristes et économistes ont brodé à l'envi leurs faciles variations : ils ont incriminé, qui la paresse latine, qui l'égoïsme des grands propriétaires, qui l'incurie du gouvernement des Papes ; ils se sont

Digitized by Google

abondamment épandus en épigrammes incisives ou en doléances indignées. Je les ai longtemps crus sur parole, et aujourd'hui encore me garderais de les contredire. Certes une banlieue est un beau spectacle : les carrés de choux et de poireaux offrent, aux divers degrés de leur croissance, les nuances de vert les plus variées; les melonnières étalées en plein soleil envoient en tous sens leurs reflets irisés ; les cheminées d'usines parsèment le paysage de minarets empanachés, et le regard se perd avec délices dans les profondeurs des sablonnières béantes. Que pourtant ce cadre fût précisément celui qui conviendrait à la Ville Eternelle, l'horizon qu'on aimerait à dominer du haut du Janicule ou du dôme de Saint-Pierre, je pense qu'il serait téméraire de l'affirmer. Or, aux portes d'une capitale, banlieue ou désert, il n'y a guère d'autre choix. Je le laisse à choisir, pour Rome, au moins ruskinien des économistes, pourvu seulement qu'il y ait passé une semaine à autre chose qu'à compulser des statistiques.

Que Messieurs les utilitaires se rassurent : leur tour viendra. L'heure sonnera, qui heureusement n'est pas sonnée encore, où il leur sera octroyé licence d'enlaidir ce coin de terre, comme ils ont fait et feront des plus beaux sites du globe entier. Ils ont déjà commencé. Un jour, un superbe réseau de rues droites, bordées de maisons uniformes à six étages et de lampadaires électriques, et placées sous l'invocation des nouveaux saints de l'Italie régénérée, aura passé leur niveau sur les ruines des vieux palais riches en souvenirs et en chefs-d'œuvre ; et, si quelque colonnade antique gêne l'alignement, on la démontera pour la transporter religieusement dans un de ces musées, où les monuments durent, mais ont cessé de vivre. On rasera quelques collines, — le Viminal, déjà, n'a-t-il pas disparu ? — les jardins du Pincio seront découpés en petits lots pour terrains à bâtir, et, le sublime escalier de la Trinité des Monts n'étant guère accessible aux voitures de tramway, un ingénieux ingénieur émettra le projet de le remplacer

Digitized by Google

par une rampe en pente douce. Ce jour-là, pour rester en harmonie avec la cité profanée, la campagne, elle aussi, aura revêtu un autre aspect : elle sera défrichée, assainie, colmatée, drainée, irriguée, cultivée; elle produira!... Et la mal'aria, qui a fait encore tant de victimes, en sera pour jamais bannie, remplacée par l'anémie urbaine et l'alcoolisme.

La nuit est tout à fait tombée, et la silhouette de la ville, maintenant toute proche, ne s'accuse que par les rares lumières dont elle dentelle la frange inférieure du ciel. Cette tache plus sombre qu'on entrevoit là-bas, est-ce encore la coupole de Bramante, vigie de jour et de nuit, que le voyageur découvre la première ou quitte la dernière sur le chemin de l'arrivée ou du départ, et qui continuera au cours des siècles d'épandre son ombre tutélaire sur la cité oublieuse des jours de prospérité et de grandeur qu'elle lui a dus?

Noble et charmante Italie, nous sommes tes hôtes, et tu n'as que faire de nos avis ou de nos vœux, que les convenances seules, à défaut de la gratitude, arrêteraient sur nos lèvres... Pardonne cependant. Durant les loisirs que tu nous fais, ce n'est pas au Quirinal seulement et au Capitole que nous avons porté nos pas. Toi-même nous as fait siéger entre les murs de ton vieux Collège Romain, où, dans une paix de cloître et sous les bras de la croix, comme dans notre Sorbonne, le moyen-âge et la Renaissance ont lentement exploré le trésors des lettres antiques et préparé l'avènement des sciences modernes. Nous avons visité les basiliques, ruisselantes de marbre et d'or, que la foi d'un autre âge a élevées à la gloire de Dieu : non pas qu'elle crût ce décor nécessaire à son culte ou agréable à ses yeux; mais elle savait, elle sentait du moins que la beauté possède en soi une vertu qui parle à l'âme, et que l'admiration, puisqu'elle est la seule émotion qui soit absolument désintéressée, est aussi de toutes celle qui nous rapproche le plus d'adorer le Père en esprit

Digitized by Google

et en vérité. Nous avons franchi devant un mince corps de garde, dernier vestige de sa souveraineté abolie, la porte du palais qui abrite l'auguste vieillesse d'un doux prêtre, auquel obéissent des milliards de fidèles des deux mondes, auquel pas un penseur ne saurait refuser l'hommage d'une profonde vénération. Nous avons erré dans ces rues de Rome, où trois villes, non pas juxtaposées et isolées l'une de l'autre, mais fraternellement enlacées, celle des Césars, celle des Papes, la cité moderne, s'unissent et se fondent en une harmonie dont la perfection est l'œuvre du temps et que les œuvres des hommes ont à peine troublée... Pardonne donc, si devant ces spectacles nous avons rêvé, pour toi comme pour la France très chrétienne, dans le concert pacifique du catholicisme traditionnel et de la libre recherche inassouvie, un avenir pareil à ton radieux passé.

VICTOR HENRY.
Prof. Sorb.

Digitized by Google

LE PROTOCOLE

DU MAGISTRAT DE MASSEVAUX

VERS LA FIN DU XVIIe SIÈCLE.

(FIN)[1]

L'année 1670 commençe par des prescriptions qui dénotent auprès du Magistrat, sinon d'étranges préoccupations, du moins une vigilance de plus en plus grande et un étonnant amour de l'ordre : ainsi, il défend de circuler en ville après neuf heures du soir. Il défend aux jeunes gens *(dem Junge Volke)*, de jouer aux cartes, de passer la nuit du nouvel an et des trois rois et la nuit de carnaval dans la confusion *(in confusione)*, d'user du tabac. Il dénonce certaines prodigalités à l'occasion des étrennes du nouvel an et la distribution au carnaval et à Pâques des petites douceurs d'usage, et notamment des brioches et œufs de Pâques, et cela non seulement aux enfants, trop assidus à visiter leur parrain et marraine mais aussi aux bergers de la ville. Il limite la durée des dîners de noces, quand ceux-ci se faisaient à l'auberge, et entend qu'ils aient lieu de onze à douze heures. Il défend qu'on y invite les enfants et ne veut pas que la cérémonie de mariage se fasse la nuit. Aux soldats

1. Voir la livraison de Mars-Avril 1901, p. 153.

Digitized by Google

il défend de tirer des coups de fusil la nuit de carnaval, aux faucheurs de tresser des bouquets, (sans doute comme c'est encore l'usage pour orner la dernière voiture de foin) et enfin, il défend l'usage de porter des boudins à ses voisins, etc.

Le 12 mai 1671, le Magistrat inflige dix jours de prison au pain et à l'eau, à un nommé Jean Martin Klinglin, pour offenses personnelles.

Puis, le même jour il enjoint qu'à l'occasion de la fête du *Corporis Christi*, chaque bourgeois reçoive ce jour une mesure *(ein mass)* de vin avec un pain.

Au *Raths-Zinstag* du 4 août 1671, et toujours sous la présidence de Jean Adam Chagué, entouré de ses fidèles assesseurs que nous avons déjà nommés, le Magistrat ordonne que le chemin vers Houbach doit être réparé, *aussgehauen* est-il dit en allemand. Il y envoie quatre hommes, un de Houbach, un de Bourbach-le-haut et deux hommes de Massevaux.

C'est au village *(dem dorfe)* est-il dit, à entretenir et à réparer le chemin de la chapelle; toutefois, comme le village dépend de la commune de Massevaux, comme la chapelle se trouve elle-même sur le terrain communal de la ville, et qu'il y a utilité à ce que le chemin de la dite chapelle soit praticable, le magistrat ne laissera pas à la charge des habitants de Houbach la dépense de cette réparation et il restituera au village, des deniers de la ville, ce que le dit village, y compris le travail de notre homme, aura dépensé pour ce chemin.

Le 17 novembre de la même année, le Magistrat publie et ordonne qu'à l'avenir les hommes devront assister au sermon et ne pas se cacher pendant ce temps dans les maisons particulières, pour y boire du vin et de l'eau-de-vie. (Le 8 juillet 1659, il avait déjà prescrit aux parrains et marraines de ne pas s'arrêter aux auberges après la cérémonie du baptême et de ramener l'enfant à sa mère.)

Enfin, le 5 décembre, séance extraordinaire dans laquelle notre Magistrat prévient que le lendemain, fête

Digitized by Google

de S. Nicolas, il donnera connaissance comme d'usage, de la *Zwirn-Ordnung* ou règlement sur le fil, et dans laquelle il invite tous les bourgeois d'assister à cette publication importante et qui devait intéresser la majeure partie de nos bourgeois.

Aux jours de dimanche et de fête il était défendu de danser. Toutefois, voici que le Magistrat, sans pouvoir nous rendre compte du changement de ses prescriptions, déclare qu'il ne verra aucun mal à ce que les jeunes gens, en bonne compagnie, se livrent quelque peu à la danse les dimanches en été et après les heures de l'office.

Le 2 avril 1672, le Magistrat se trouve aux prises avec les droits contradictoires de l'abbaye et des communes de Bourbach-le-haut et de Massevaux sur le pâturage du Rossberg. Nous n'avons pu nous rendre compte du fond du litige, mais nous voyons Madame l'abbesse faire valoir ses vieux titres de propriétés pour maintenir ses droits sur le dit pâturage. Il serait à désirer que l'origine des droits des deux communes put un jour être découverte.

Le dernier jour de mai, en 1672, plainte contre les *Juncker* qui, contre tous droits, font pâturer sur les biens de l'abbaye et les biens des bourgeois. Plus tard le *Juncker* de Lauw se plaint des déprédations commises par le troupeau communal de Massevaux.

Le Magistrat revient souvent sur l'obéissance qu'on lui doit : quand il punit, c'est parce que, au mépris de ses ordres, on a enfreint la règle et que l'on s'est montré désobéissant. Il n'exige pas seulement cette obéissance pour lui, il l'exige aussi pour Madame l'abbesse. Nous n'avons pourtant pas vu un seul cas où Madame l'abbesse ait fait punir un bourgeois de la ville. Ce n'était du reste pas dans son rôle, mais bien dans celui de l'*Einehmer* qui semble avoir cumulé pour le compte de la Seigneurie les fonctions du juge d'instruction avec celle du receveur municipal et seigneurial. Un homme, qu'il fut bourgeois ou manant, qui aurait voulu se révolter contre l'ordre des choses établi,

Digitized by Google

n'aurait pas été toléré. Il aurait été immédiatement expulsé du pays.

Le 28 novembre 1672, un nommé Ambroise Orgating, armurier (vaffen-schmitt) et habitant Bourbach-le-haut, demande le privilège d'être reçu et nommé *hintersäss*. La réponse du Magistrat est qu'il apporte d'abord un extrait de naissance et une attestation préalable de la commune de Roufach, son lieu d'origine, sans doute pour témoigner de sa conduite antérieure. A la même séance le chapelain de l'hôpital se plaint au Magistrat de la modicité de son salaire. L'hôpital pourtant ne manque pas de secourir les pauvres de la ville. Nous voyons le Magistrat ordonner une dépense, assez importante pour l'époque, à l'effet de faciliter à un jeune homme de la ville, l'apprentissage d'un métier. Enfin un petit bénéfice est concédé à un jeune prêtre de Massevaux, du nom de Marterung, bénéfice à prendre dans le fond de St.-Erhard.

En 1674, vers le mois de mars, grand émoi et grand événement, ou plutôt deux grands événements ; nous voulons parler du passage à Massevaux des troupes wallonnes *(Wallonische-Ritter)* et de l'arrivée (en juin) de M. le chevalier de la Verrière, seigneur de Bullendorf et du président royal du conseil provincial d'Ensisheim aux fins de confirmer les employés dans leurs fonctions, et la ville dans ses privilèges.

La même année, un nommé Jean Grudler, appariteur de l'abbaye, se plaint de n'être pas payé régulièrement.

Aux premiers jours de janvier 1676, le Magistrat approuve les comptes du *Baumeister*, Christophe Barth, et le confirme de nouveau pour un an dans ses fonctions. Il chasse de son emploi le meunier de la ville, parce qu'il ne paie pas la location du moulin, et il charge le *Baumeister* de le faire déguerpir. Un nommé Nicolas Roth est démis de ses fonctions de gardien de la porte haute (ou veilleur) pour des raisons non mentionnées.

Digitized by Google

La même année le curé de St.-Martin réclame comme siens les enfants de langue et d'origine françaises relégués jusqu'en 1674 à l'hôpital St.-Erhard sous la surveillance du chapelain. Le 28 avril, nouvelle plainte contre l'abbaye, à qui on reproche de ne pas payer son appariteur Jean Grudler. Le Magistrat témoigne son mécontentement à l'égard de Madame l'abbesse, qui refuse de mettre les cloches du Münster à sa disposition et se refuse à recevoir un prêtre sachant le français.

Enfin en cette même année 1676, plainte générale dans la valle basse à propos des nombreuses réquisitions auxquelles elle était sans cesse exposée, par suite sans doute du passage malencontreux des troupes wallonnes dont la moralité semble avoir été très sujette à caution. En 1676 enfin, le 13 octobre, le Magistrat nomme le maire de Guewenheim, sous réserve de la prestation de serment et de la confirmation de sa charge par le seigneur de Kirchberg et par Madame l'abbesse de Massevaux.

Notre Raths Protocole a commencé le 6 juillet 1654 par un *Gerichts-Tag* ; il s'achève par un *Raths-Zinstag* du 3 juillet 1676, toujours présidé par Jean Adam Chagué dont la sage et ferme administration mérite certainement l'éloge et l'attention.

A. GENDRE.

Digitized by Google

LA CHRONIQUE

DE

FRANÇOIS-JOSEPH WÜHRLIN

BOURGEOIS DE HARTMANSWILLER

1560-1825

(SUITE)[1]

A la moisson la révolution éclata aussi parmi nous. Le fils d'un pauvre tisserand de Carspach près Altkirch, qui savait parler 7 langues et était un malin bougre, prit pour domestique un garçon suisse qui servait à Massevaux, se procura les nouvelles lois, vola une chasuble brodée d'or, à ce que l'on dit, et en fit faire un gilet, s'habilla avec luxe et monta en chaire à Saint-Amarin, où il fit lecture des lois, disant que les communes devaient réclamer de leurs seigneurs les

---

Im Enthed ist die Rewelution auch bey unss angegangen. ein armen weber sohn von Karspach bey altkirch, diser hat 7 sprachen kene unt ein feiner kerll, diser hat ein Knecht aus der schweitz so zue Massmunster gedienet hat, fir ein bedienter zue im genomen, unt hat die Neye gesetzer zue hanten bekomen, unt hat ein goltstikht messgewant gestollen, wie man sagt, unt hat ein brusttuech lassen Machen, unt sich schön gekleited, unt ist zue St. Amarin auf der Kantzell gegangen, unt die gesetzer abgelesen das die gemeinen von denen herschafften die

1. Voir la livraison de Mars-Avril 1901, p. 198.

Digitized by Google

titres d'après lesquels ils devaient payer annuellement les rentes et s'ils ne voulaient pas les donner, ils devaient les chasser, ruiner leurs châteaux et piller leurs meubles. Alors, à la moisson, toute la vallée de St.-Amarin, près de 8000 hommes, passèrent chez nous, les uns avec des armes, les autres avec des pioches, des fourches et toutes sortes d'instruments et marchèrent sur Guebviller et sur les caves de la seigneurie et s'enivrèrent ; ils arrachèrent même les robinets des tonneaux en sorte qu'ils pataugèrent dans le vin qui coula en si grande quantité qu'il se répandit par un conduit souterrain dans les prés et que ceux-ci en furent arrosés. Les religieuses [1] furent forcées de cuire des cuveaux pleins de beignets afin qu'ils puissent se soûler consciencieusement. Les gens de la vallée de Lautenbach et de Guebviller se mirent avec eux et prirent encore les meubles, l'or et l'argent tout ce dont ils purent s'emparer en sorte qu'ils firent beaucoup de butin et cela dura 3 jours. Ils avaient mis des sentinelles partout sur les routes. Quand vint le 5e régiment de

---

schrifften sollen begehren von denen Renten so sie Inen Jahrlich geben miessen, unt wan sie ühnen die schrifften Nicht eraus geben So sollen sie hin weg Jagen unt ührer schlösser Runieren unt ührc Möbell breys machen. also seint Sie Im Embted das gantze St. Amarin thal bey 8000 Man bey uns hindurch gekomen, theill haben gewehr, theill Kerst, schossgablen unt alerley Instrumenten, unt seint auf gebwüller loss, unt auf der herschafft keller loss, unt sich voll gesoffen, so gar die dichell zapfen aus den fass geschlagen wo sie im wein gewatten seint, unt der vülen durch ein thull auf die matten hinausgeloffen, unt die matten mit wein geweserd. Die *Closter frauen* haben miessen kiechlen bachen gantze bitig voll, das sie braff sauffen kenen ; es seint noch die Lutenbachertheller unt gebwilere zue ine gehalten, unt haben inen noch die mebell genomen, golt mit gelt, wass sie ertabt haben, unt haben vill gueten beyt gemacht. unt das wehred 3 tag, da haben sie schiltwacht überall auf die strass gestelt, da wahr das 5ten Re-

1. D'Engelport.

Digitized by Google

chasseurs à cheval et le régiment d'infanterie Deux-Ponts, alors les gens de la vallée décampèrent et vinrent à Ollviller, mais seulement ceux qui n'avaient pas de butin car les autres passèrent par-dessus la montagne. Les soldats ne trouvèrent plus que quelques individus de la vallée et de Hartmansviller qu'ils firent prisonniers et dont ils amenèrent deux voitures à ridelles pleines à Cernay. Ils pendirent deux individus de la vallée à un noyer et peu s'en fallut qu'il n'en advint de même à Michel Wehl si notre prévôt M. Willig n'avait intercédé pour lui. Ils en menèrent beaucoup à Colmar mais ils les relâchèrent. Le fils du pauvre tisserand retourna dans le Sundgau et se jeta avec beaucoup de gens de ce pays sur les châteaux de Carspach, Hirsingen et de Hirtzbach et les pillèrent de fond en comble et les ruinèrent. Alors les nobles seigneurs obtinrent des soldats de Huningue. Ceux-ci firent prisonnier ce fils de tisserand et son domestique suisse et ils les pendirent à une haute potence devant sa maison paternelle. Ainsi la révolte se termina chez nous et dans le Sundgau.

---

gement schasser zue pfert gekomen unt das regement zwey brickhen zue fuess, da haben die thalleit aufgepagt mit ührem beyt unt seint auf ollwiller komen, aber nur die so kein beyt haben, dan wo beyt gemacht sein über die bergen, unt wo die soldaten Niemant mer als ein bar thaleit unt Etlich hartmansweilere, die haben sie gefangen genomen unt zwen Leiterwegen voll auf senen gefiert, zwen thalmener haben sie an ein Nussbeimlen gehenckht, unt dem Michell wehl hat es auch nicht vill gefelt wen der her willig schultheis von hier Nicht fir in gebetten hat. unt vill haben sie auf Colmar gefiert, sie haben sie aber witer loss gelassen. der armen weber sohn hat witerum im suntgau unt ist auff die schlösser karspach, hürsingen unt hirtzbach mit sehr vill sunntgeyer unt haben die schlösser hor klein aus geblendert unt verruniert. da haben die atell here soldaten von huningen bekomen. disen haben disen webersohn sambt sein schwitzer bedienten gefangen bekomen, unt in sambt sein bedienten vor sein vaters haus an ein hochen galgen gehenkht. also hat der rewull bey uns ein ent genomen wie auch im suntgau.

Digitized by Google

1790. Règne de Saturne.

Cette année nous avons fait de nouveau une petite vendange. J'ai fait 30 mesures de vin dans 12 schatz de vignes; la mesure vaut 20 livres, le quartaut de froment 30 liv.; le mélangé 20 liv.; il y eut beaucoup de grains et de fourrage, ainsi que des légumes. Nous avons eu de nouveau cette année d'autres pommes de terre rouges de Staffelfelden, elles sont aussi bonnes que les autres. Il y eut peu de fruits et de noix.

Maintenant nous ne donnons plus rien à aucun seigneur, et plus de dimes au curé. C'est vive la Nation, liberté, égalité. C'est ce qui nous réjouit le plus. Nous ne donnons plus également de contribution foncière, mais il nous faut faire passablement de corvées et livrer du grain, du foin, de la paille qu'il nous faut conduire à Colmar et à Strasbourg. Nous devons donner beaucoup de chevaux et de voitures et tous les célibataires doivent partir à la guerre, car les Français mettent deux millions d'hommes en campagne contre tous les potentats d'Europe sauf le Turc qui ne s'occupe pas de la guerre ni des querelles des chrétiens. Les Allemands

---

Anno 1790 soll der Saturny regieren.

In disem Jahr hat es witerum ein kleine herbst gegeben. ich hab an 12 schatz reben 30 ohmen wein gemacht; der ohmen gilt 20 liber, das fiertell weitzen 30 L., die mischel frucht 20 L. rucht unt fueter gibts vill, unt gemiess. mir haben dis Jahr witer antere Rothen artäpfell bekomen von staffelfelten, die so gueth seint als die anteren, obs unt nussen gibts wenig. Jetz geben mir keiner herschafft nichts Mer, auch im Pfarer kein zehnen Mer. Da heist vivelle Natzion Liberte Et gallite. Das hat unss im bösten gefreit. mir geben auch kein grunt steyr mer. aber mir Miessen zimlich fronen unt frucht, hey, strau Lifferen, unt das selben auf Collmar unt auff strassburg fieren. mir miessen vill Ross unt wegen geben, unt die Letigen miessen alen in der Krieg, dan die frantzosen stellen bey 20 mahl huntert dausend man ins felt, dan es komen allen botentaten in Eropa als der Türkh nicht, dan diser Nimbt sich der gantze krieg Nichts umb die Christen hentell an. Die teitschen seint

Digitized by Google

sont venus en Alsace, les Français les en ont de nouveau chassés et les Allemands ont perdu une grande bataille à Fleurus en Flandre. Les Français sont maîtres de tous les potentats!

1791. Règne de Jupiter.

Moyenne vendange cette année. J'ai fait dans 12 schatz de vignes, 60 mesures de vin. La mesure vaut 9 livres, le quartaut de froment 40 liv., le mélangé 30 livres. Il y eut beaucoup de grain, de foin et de regain, mais peu de fruits, car nous n'avons presque plus d'arbres fruitiers. Cette année le roi a voulu déserter avec sa femme et sa famille. Mais ils ont été dénoncés par un maître de poste à Varennes. Il avait avec lui beaucoup de gardes du corps et de soldats, mais beaucoup d'autres régiments de la nation sont venus au secours du maître de poste et ont fait prisonnier notre brave roi avec sa femme, l'ont ramené à Paris et mis dans le château du Luxembourg. Ils l'ont fait garder

---

auch ins Elsass komen, die frantzosen haben sie witer daraus gejagt, unt bey flur[1] in flanteren haben die deitschen ein grosen schlacht verspilt. die frantzossen zwingen alle bottentaten!

Anno 1791 soll der Jupiter regieren.

In disem Jahr gibts ein Mitell herbst. ich hab an 12 schatz reben 60 ohmen wein gemacht. der ohmen gilt 9 liber, das fiertel weitzen 40 L., die mischel frucht 30 liber, frucht unt hey, ahmed gibts vill, aber wenig obs, dan mir haben schier kein beym mehr. in disem Jahr hat der König unt sein frau mit seiner famillien denserdieren wollen. sie seint aber bey *Wareng* von einem Post Meister ver Rathen worten, er hat zwar vill Leibgarthen unt soldaten bey gehabt, aber seint vill antere regementer von der Natzion, dem Postmeister zue hilff gekomen, und haben der guete König mit seiner familien gefangen genomen unt in witer auf baris gefiert, unt in das schloss Luxemburg gethan, unt haben in mit dem Regement schwitzer-

1. Sans doute Fleurus, mais cette bataille n'eut lieu qu'en 1794.

Digitized by Google

par le régiment des gardes suisses qui était fort de 2400 hommes. Ceux-ci ont aidé notre brave roi et tué pas mal de ces Parisiens. Mais les Parisiens sont devenus maîtres et ont mis à mort tous les gardes suisses et ils ont mis le roi au Temple avec sa femme, son fils, sa fille et sa sœur Elisabeth. Dans cette prison il a beaucoup souffert ainsi que sa famille. C'est mon beau-frère, Joseph Lapp, qui m'a écrit tout cela. Cette année les Potentats sont de nouveau tombés sur le pays et ont voulu porter du secours au brave roi. Ils sont venus jusqu'à Verdun et Châlons, mais ils ont de nouveau été chassés hors du pays par les Français.

Dans cette année 1791, on a mis en cours les assignats, ou papier-monnaies de 10 sous, 15 sous, 20, 30, 40, 50 sous, de 5 francs, 10, 20, 30, 40, 50, de 100 frs, 200 frs, 300 frs, 400 frs, 500 frs, 1000 frs. On promulgua une loi rigoureuse qui ordonna sous peine de mort de les prendre et de ne faire aucune différence entre l'argent et l'or. Plus d'un a perdu sa tête pour n'avoir pas voulu prendre de cette misérable monnaie.

---

garten verwahren lassen, so 2400 man starckh seint gewessen. disen haben dem guethe König geholffen unt haben zimlich zuesamen geschossen von dene barisser, also seint die Pariser meister worten unt haben die schweitzergarten allen umgebracht, unt der König, unt sein frau, unt sein Sohn unt Tochter unt sein schwester Elisabeth in der Tempell gethan. In diser gefangnus hat er unt sein famillien sehr vill aus gestanten, so mir mein schwager, Joseph Lapp, ales geschriben hat. In disem Jahr seint die Potentdaten allen witer ins Lant gefahlen unt haben dem guethen König wollen helffen. sie seint biss auf *werteng* unt *schallung* gekomen, sie seint aber von den frantzosen witerum zuem Lant heraus gejagt worten.

In disem Jahr 1791 seint die assignaten, oter das babir gelt aufgekomen von 10 Su, 15 Su, 20-30-40-50 Su, von 5 franken, 10-20-30-40-50, von 100 f. 200 f. 300 f. 400 f. 500 f. 1000 franken unt ist ein scharpf gesetz gekomen das man sie Nemen muess bey Lebensstraff, unt kein unterscheit machen zwischen silber unt golt. Es hat Mancher sein kopf gekosted, die so das Lumpengelt nicht haben wöllen Nemen.

Digitized by Google

Cette année il a fallu livrer les cloches et il n'a pas été permis de garder plus d'une cloche dans chaque commune. Nous avons dû livrer la moyenne cloche, et Blaise Muller a dû la conduire à Colmar. Elle pesait 11 quintaux et avait un beau son. Il y avait écrit sur cette cloche, comme je l'ai lu moi-même : Cette cloche a été fondue par Nicolas Bierbaum, curé; Bartholomé La Wührlin, prévôt; Nicolas Wolff, parrain; Anne Marie Wührlin, marraine, l'an 1631 [1].

Cette année 1791, les ecclésiastiques ont été obligés de jurer à la Convention nationale qu'ils voulaient adopter la loi de la nature. Et ceux qui ne voulaient pas jurer, durent prendre la fuite hors du pays, sinon ils étaient guillotinés. Les patriotes ont aussi pris l'abbé Thomas de Guebwiller, ils l'ont horriblement frappé et percé de coups, l'ont mené à Colmar et l'ont enfin guillotiné [2]. Les patriotes ont aussi fait prisonnier à

In disem Jahr hat man die glockhen lifferen Miessen, unt in einer gemein Nicht mer als eine bleiben derffen. Mir haben auch die mittelmessig glockh miessen Liffer, der blassy Muller hat sie miesse auf Collmar fiehren. Sie hat gewogen 11 Zentner, un ist schön gegangen. Auf diesser glockh ist gestanten so ich selber gelesen hab : diesse glockh ist gegossen worten durch Nicolaus Bierbaum Pfarer Bartholomé La Wührlin schultheiss Nicolaus Wolff pfeter anna maria Wührlin getell anno 1631.

In dissem Jahr 1791 haben die geistlichen Miessen auf die Natzionall Conventsion Miessen schweren, das sie das gesatz der Natur wohlen an Nemen, unt die so nicht haben wollen schweren, die haben die fluht zuem Lant heraus Miessen nemme, sonst seint sie quilliotiret worten. Der abe Thomas von Gebwiller haben die batrioten auch gefangen genomen und erschräkhlich geschlagen unt gestochen, unt auf Collmar gefiert

1. Cette date doit être erronée. Il faut sans doute lire 1661, année à laquelle le curé et le prévôt désignés ont vécu. Hartmanswiller possède encore une des plus anciennes cloches de la province. Voyez sur cette dernière, REVUE D'ALSACE 1869, p. 371, avec planche, et REVUE CATHOLIQUE D'ALSACE (1869) t. XI, p. 411.

2. L'abbé Thomas a été éxécuté à Colmar le 11 décembre 1793, à l'âge de 51 ans. Voir *La persécution religieuse en Alsace pendant la Révolution*, par l'abbé Winterer.

Digitized by Google

Sélestadt, l'abbé Stackler de Meyenheim, qui avait été mon camarade d'école et est devenu curé de Neukirch, ils l'ont mené à Strasbourg et là il fut aussi guillotiné [1]. La plupart ont quitté le pays, quelques-uns ont prêté serment à la loi. Notre curé Hassenforder et l'abbé Willig sont aussi allés en Suisse. Beaucoup de nobles et de paysans de la Basse-Alsace sont aussi sortis du pays. Ils ont émigré et ont vendu leurs biens et châteaux pour du papier-monnaie.

1792. Règne de Mars.

Première année de la République. Cette année il y eut une bonne vendange dans les vignes de la montagne, mais les vignes de la plaine ont été prises par une forte gelée, le 2 juin. Les jeunes pousses avaient déjà une aune de long. J'ai fait dans 15 schatz de vigne, 60 mesures de vin. Le vin était taxé et l'on ne devait pas en demander plus de 15 livres papier-monnaie. Quand on pouvait en vendre en cachette, on en obtenait

---

unt ist auch gilliodiert worten, unt der her Stahler von Meyenheim, so mein schüel kamerath gewessen, unt Pfarer worten zue Neykirch. haben die batrioten in Schletstatt gefangen, unt auf Strassburg gefiert, ist auch aldort quiliodiert worten, es seint der meren theil zuem Lant heraus, unt theil haben auf das gesatz geshworen. unsser Pfarrer Hassenforter ist auch in die schweitz, unt der her abe willig. Ess wahren auch vill atell Leyt unt bauren im unter Elsas zuem Lant heraus. Da haben sie Emigriert unt ührен gieter und schlosser verkaufft umb Babiergelt.

Anno 1792 soll der Mars regieren. Das ersten Jahr der Rebublig.

In disem Jahr hat es ein guethen herbst gegeben (in) den berg reben, aber die botten reben seint am 2ten brahmonath durch ein starkh gefrist verfroren. Die Jungen steckh seint schon ein Elen lang gewachsen gewesen. Ich hab an 15 schatz reben 60 ohmen gemaht, der wein war taxiert worden, unt man darff nicht mer heischen als 15 Liber babirgelt. Wan man verborgener wies hat kenen verkaufen, so bekombt man 12 liber silbergelt, der

1. L'abbé Stackler fut exécuté à Strasbourg le 3 février 1796. Ses parents étaient originaires de Soultz. Voir Winterer, loc. cit.

Digitized by Google

12 livres argent. Le froment vaut selon la taxe, 20 livres le quartaut, et le mélangé 15 liv. Mais les paysans n'en apportent pas à la halle aux blés. Si l'on a besoin de blé il faut aller la nuit chez les paysans dans les maisons et le payer en monnaie d'argent ou en monnaie de cloches, car avec nos cloches ils ont fait des sous et de grosses pièces de 2 sous et d'un sou.

Cette année 1792, les gens de Guebwiller et de la vallée de Lautenbach, au nombre de 800 hommes, sont allés à Rædersheim, Ungersheim, Merxheim et Gundolsheim pour y prendre le blé selon la taxe et ils ont vidé les caves des paysans et leur ont voulu prendre le blé. Alors les susdits villages ont fait cause commune, ils ont appelé à l'aide M. Dernois d'Ensisheim avec beaucoup de soldats, ils ont administré une bonne raclée aux gens de Guebwiller et en ont tué beaucoup. Le maire de Guebwiller, M. Rothé a été tué par un soldat et ils en ont emmené beaucoup en prison à Ensisheim comme rebelles. [1]

---

weitzen gilt das fiertell auf der tax 20 L., unt die mischell fruht 15 L. Aber die bauren bringen keine ins Kornhauss, wan einer Fruht müess haben, so müest er bei der naht zue den bauren gehen in die heisser unt sie zahlen Mit silber gelt oter glockhen gelt, dan sie haben aus unssere Glokhen su, unt so grosse groschen unt kleine groschlen gemacht.

In disem Jahr 1692 seint die Gebwillere unt vill Lütenbacherthäller bey 800 man starckh, auf *retersen* unt *ungersen* unt Merxen unt auf Gungelsen gangen unt ine die fruht auf der tax wolen Nemen, unt haben dene bauren ühren Keller ausgesoffen, unt ühr fruht wollen uemen. Da seint die abgemelter Dörffer zue samen gestanten unt haben der her Dernu von Entzen Mit vill soldaten zue hilff bekomen unt haben die Gebwilere tapfer abbrigelt, unt vill umbgebraht. Der her Meyer Rothes von Gebwiller ist erschossen worten von einem soldat, unt vill haben sie auf Entzen ins die gefengnüs gefiert als gefiert als Rebellen.

1. Le massacre de Gundolsheim eut lieu en septembre 1793. V. Véron-Réville, *la Révolution dans le Haut-Rhin*.

Digitized by Google

Cette année 1792 il eut beaucoup de révoltes en France à cause de la religion, particulièrement dans les provinces au-delà de Paris, à Saumur, Tours, Patay (?) Nantes, Angers, Mayence (?) et en Bretagne près de . . . . Alors Mirabeau a été trouvé mort dans son lit et Marat a été poignardé par une fille de Corse[1]. Alors Robespierre, l'ennemi des chrétiens, devint Président et voulut anéantir complètement la foi catholique. Il envoya un représentant du peuple, nommé Carrier, qui sévit d'une façon terrible dans un rayon de près de 60 lieues dans les susdites provinces, il fit périr et martyriser lamentablement les gens depuis le cours de la Loire, jusque dans l'intérieur de la Bretagne, mais tous deux reçurent la récompense qui leur était due sur la guillotine.

Cette année on institua dans toutes les communes un Comité qui devait dénoncer ceux qui étaient contre la loi de la nature ou le paganisme. C'est ainsi qu'on élit dans notre commune de Hartmansviller : Jean Wahl, président, Pierre Kauffmann, Georges Glentzlin, Michel

---

In disem Jahr 1792 hat es gar vill Rewullen geben in Frankreich, vo wegen der Relligion, absonter in dene provintzen hinter Baris, in Samur, Thurne, Batie, Nant, Angsche, Meyer unt in Britanier bey Costunt weit, dan der Merabo war im beth tott gefunten worten unt der marath hat ein Meitlen aus Gorsica erstochen. Da war der Christen feint Robesbier bressedent worten, der hat der Catholische galaub gantz vertilgen wellen, diser hat ein volckhs Representant namlich *Carier*, dieser hat bey 60 stünt weit in diese obgemelten provintzen erschräcklich gewieted, unt die Leyt Jämelich umbringen und Marter lassen. An der *Leluer* noch biss in das Inere britannie. Aber betten haben ühr verdienten Lohn auf der guliodin bekomen.

In disem Jahr sein in alen gemeine ein Commite aufgethichtet worten, das die Sollen anzeigen welche witer das gesatz der Natur wahren, oter das heitenthum. Also wahr in unsserer gemein Hartmansweiller erwehled worten Namlich : Johannes Wähl president, Peter Kauffmaun, Georg Glentzlin, Michaell

1. Charlotte Corday était originaire du Calvados et de la famille de Pierre Corneille.

Digitized by Google

Waltzer, Jean Buecher, Blaise Söhnlin, Jacques Muller, J.-B. Hurleman, Georges Zwenger, Antoine Wührlin, Laurent Stebler, et moi François Joseph Wuhrlin devins greffier. Nous étions ainsi 12 hommes. Nous avions une séance tous les 10 jours à la mairie et je devais écrire si personne n'avait quitté le pays, si personne ne parlait contre la loi de la nature, de la raison, si personne ne parlait contre la nation, si personne ne faisait commerce avec des assignats contre la monnaie d'argent, si personne n'était rebelle à la loi. Et tous les 10 jours nous devions nommer un autre président. Le 10me jour je devins président et greffier et j'eus ainsi la plus grande force et puissance dans toute le commune, sur le maire et le conseil municipal. J'étais alors un vrai seigneur, mais cela ne rapportait rien. J'ai écrit en deux ans tout un livre de papier et n'ai pas reçu un sou de paiement. Notre commune avait été complètement décriée, on disait qu'à Hartmansviller il n'y avait que des aristocrates. Mais j'ai envoyé tous les 10 jours très joliement mon certificat à Colmar, j'ai soutenu notre commune

---

Waltzer, Johann Buecher, Blassy Söhnlin, Jacob Müller, Johan Baptist Hürleman, Georg Zwenger, Antony Wührlin, Lorentz Stebler unt ich Frantz Joseph Wührlin wirt schreiber. Da seint unssere 12 man. Da haben mir alen 10 tag sitzung gehalten auf dem Rathhauss, unt ich hab miessen aufschreiben ob niemant aus dem Lant wahr, unt ob niemant witer das gesatz der Natur, der vernunft reth, unt ob niemant witer die Natzion reth, ob niemant mit asignaten handelt gegen silbergelt, ob niemant Rebelisch wahr witer das gesatz, unt alen 10 tag haben wir ein antere president miessen machen. Am 10 tag wirt ich Bresident unt schreiber, unt hab der grösste gewalt und macht in der gantze gemein über der Meyer unt über der gemein rath. Da wahr ich ein gantzen her, aber es tragt Nichts ein. Ich hab in zwey Jahr ein gantz buech babir verschriben, unt kein su Lohn bekomen. Da wahr unsser gemein gantz verschrouen gewessen, als wer in dem habschwiller Lauter aristokhraten. Aber ich hab allen 10 tag Mein sedivicat gar schön auf Collmar geschückht, unt unsser gemein gesuteniert als gueth *sixtorien*,

Digitized by Google

comme bons citoyens, bons républicains et bons patriotes, disant que nous vivions tous en paix et bonne intelligence, et que nous obéissions et livrions ponctuellement toutes les réquisitions, que les lois nous convenaient parfaitement et que nous avions grand plaisir dans cette république. Je fus aussi commissaire pour les convois et devais commander aux voituriers comment ils devaient aller à Colmar, Strasbourg, Landau, Spire, Belfort, Brisach. Je devais écrire à chacun ses journées, pour Colmar 3 jours, pour Brisach 3, pour Séléstadt 4, pour Strasbourg 7, pour Landau 18, pour Spire 20, et quand l'année était finie nous comptions ensemble, celui qui en devait encore était encore obligé de conduire. Je n'ai pas été exempt, pas plus que le maire.

Dans d'autres communes le comité a suscité beaucoup de maux, fait mettre en prison beaucoup de monde. La maison de M. d'Anthès à Soultz a été pendant deux ans remplie de ces gens que les comités de Berwiller et de Soultz avaient fait mettre dans cette prison, et dans toutes les localités on a eu des malheurs par la faute des comités. Moi-même j'ai été plusieurs fois à

---

guethe Rebublican, un guethe Batrioten, unt das mir allen in frit unt Einigkeyt Leben, unt allen Regerisionen Richtig Liffren und abstatten, unt das unss die gesatzer sehr wohl gefahlen, unt an diser Rebüblig ein gross freit haben, unt bin noch Kommisary über die fuhr Leyt, und Comedier sie wie sie fahren Miessen auf Collmar, auf Strassburg, auf Lantau, auf Speyr, auf Befort, auf Brissach, unt hab ein Jeten seine Tag miessen aufschreiben : auf Colmar 3 tag, auf Brisaeh 3 tag, auf Schletstat 4 tag, auf Strassburg 7 tag, auf Lantau 18, auf Speyr 20 tag, da wan das Jahr aus ist, haben mir miteinander gerech, wer schult bliben ist der hat miessen noch fahren, unt ich bin auch Nicht gefreit gewessen so wenig als der Meyer.

In antere gemeinen hat das Comite vill unglickh gestifft, vill Leyt in die gefängnus gebracht, das her antesen hauss in Sultz ist bey zwey Jahr voll solcher Leyt, so das Sultzer und Berwiler Comite in diesen gefengnus gebracht, unt in allen orthen haben sie unklikh gehabt von ühren Comite, ich bin selbst vill mahl in Colmar gewesen so mich der Lumben Meyer

Digitized by Google

Colmar parce que le misérable maire Michel Wahl avait porté plainte contre moi, mais il n'a pas pu faire grand chose. Il a voulu rendre suspecte toute la commune avec ses dix misérables patriotes, mais je l'ai fait mettre plusieurs fois en prison à Colmar et je lui ai fait enlever ses fonctions ainsi qu'à Schilling, le curé assermenté. Mon cousin Jean Marxer devint maire. Ce polisson de Michel Wahl voulait mettre bien des gens dans le malheur. Si je n'avais pas été, il y aurait eu plus de 85 familles, hommes, femmes et enfants de mises en prison.

Cette année 1792, le 21 janvier, notre bon roi Louis XVI a été guillotiné[1] et après sa mort son corps a été jeté dans un trou à chaux, tout cela à l'instigation de l'endiablé Robespierre comme président, et après qu'il eût souffert ces deux dernières années horriblement et d'une manière inénarrable. C'est un saint martyr et son fils le roi Louis XVII était un beau petit garçon

---

michell Wahl verklagt hat, aber hat wenig gericht, er hat die gantze gemein verdechtlich machen wollen mit sein 10 Lumben Patrioten, aber ich hab ine Etlichen mahl zue Collmar in die gefengnus gebracht, unt ühne sambt dem *schüling* als geschworene Pfaff von ühren ambter gebracht, unt mein vätter Johanes Marxer wirt Meyer. Diser spitzbueben michell Wahl hat vüll Leyt ins unglickh wohlen bringen. Wan ich Nicht wer gewesen so wehren 85 hüsshaltung der man unt weib unt kinter in die gefangnus komen.

In dissem Jahr 1792, den 21ten Jener, ist unsser Lieben König Lutowiges der 16te guiliodiert worten, unt (nach) Seinen Tott sein Leib in Ein Kalchgrueb geworffen worten, unt ales aus verortung dem teyfflische Robesbier als pressedent. Im dem er in dene 2 Jahr erschrecklich vüll ausgestanten so Nicht ales zue beschreiben wahr, er ist ein heilliger Martirer unt sein sohn Lutwig der 17ten König, ist ein schönne Jungen Knab

1. C'est en 1793, le 21 janvier, que Louis XVI fut exécuté. La plupart des faits que raconte Wührlin doivent du reste être reportés à l'année suivante.

Digitized by Google

de douze ans; le diable de Robespierre lui a fait couper ses parties et l'a fait placer par dérision chez un cordonnier, pour lui faire apprendre le métier de cordonnier. Ainsi l'innocent enfant est mort bienheureux dans ces horribles souffrances et il est allé au ciel comme un saint martyr. Ensuite Robespierre a fait aussi guillotiner la reine et il a échangé sa fille contre le maître de poste qui avait dénoncé le roi et que l'empereur d'Allemagne avait fait prisonnier. Le diable de Robespierre a encore fait guillotiner beaucoup de princes et de riches nobles.

Cette année 1792, la république française a commencé, le 22 septembre, quand le soleil entre la Balance. Ce jour là nous commençons à compter la 1re année de la république. Ainsi le diable de Robespierre a envoyé un nouveau calendrier, les jours de la semaine s'appellent ainsi : le premier primidi, le 2e duodi, le 3e tritidi, le 4e quartidi, le 5e quintidi, le 6e sextidi, le 8e octidi, le 9e nonidi, 10e décadi, qui était le dimanche, où personne ne devait travailler, mais danser, manger et

---

von 12 Jahren, hat der Teiffel Robesbier lassen sein gemech aushauen unt zuem spott zue einem schuemacher gethan, das er soll das schuemacher hantwerk Lehren. Also ist das unschultige Kint an disem erschräckhliche schmertzen glückhselig gestorben, und als ein heiliger Marterer in der himell komen. Unt dar nach hat er auch die Königin giliotieren lassen, unt sein tochter hat er vertauscht gegen dem Postmeister so der König verrathen unt der Teitschen Keyser gefangen hat. Der deiffel Robesbier hat noch vill Printzen unt reichen Etell Leyt giliodieren Lassen.

In disem Jahr 1792 hat die frantzosische Rebublig ir anfang genommen Namlich den 22ten herbstmonath, wo die sonen in die wog gehed. An dissem Tag fangen mir an zue zehlen das 1ten Jahr der Rebublig. Also hat der Teyffells Robesbier ein Neyen Calenter geschickht, die Tag in der wochen heissen also der erste primity, der 2ten duoty, der 3 tritidy, der 4ten quartity, der 5 quintidy, der 6 sextity, 8 octity, 9 nonity, 10 decaty, da war es sontag, da darff niemant arbeyten, als tantzen, fressen und sauffen wer etwas hat. Die 12 monath heisen also :

Digitized by Google

boire qui avait de quoi. Les 12 mois s'appelèrent ainsi : le 1er qui commence le 22 septembre, s'appela vendémiaire, le 2e brumaire, le 3e frimaire, le 4e nivose, le 5e pluviose, le 6e ventose, le 7e germinal, le 8e floréal, le 9e prairial, le 10e messidor, le 11e thermidor, le 12e fructidor; et au lieu de saints, des animaux, des oiseaux, des instruments : bœuf, âne, cheval, fourche à fumier, et tout ce que le diable met à l'esprit. Et nous avons avons été obligés d'accepter tout cela, et ne rien dire à l'encontre. On a élevé dans toutes les églises cantonales un mont Tabor. A Soultz ils en ont élevé un aussi. Ils y ont mené les jeunes filles avec la musique turque (?) La montagne était comme une herse, 20 étaient assises au bas, puis elle se terminait en pointe au sommet où une seule était assise et le Kilbert devait faire brûler du bois de genevrier derrière cette dernière. Une jeune fille devait chanter les chansons de prostituées nationales et le curé de Wuenheim, Stimpfling, dut prêcher la loi de prostitution. Ils voulaient complètement nous ramener à l'ancien paganisme, ce n'est pas

---

der Erste so gleich den 22 Herbstmo : anfangt heist ventomary, der 2 brumary, der 3 frumary, der 4 Nivos, der 5 bluwios, der 6 wentose, der 7 germinall, der 8 floriall, der 9 prariall, der 10 messidor, der 11 thermidor, 12 fruchtutor, unt an statt heilligen, thier, vogell, geschir, ox, essell, ross, Mistgabell, unt was in der Teyffell in der sin gibt, unt dises ales haben mir miesen anemen unt nichts darwiter reten, unt Richten in den Canton Kirchen ein berg Tabor auf[1], in Sultz haben sie auch eine auf gericht. Da fieren sie die Jungfrauen dar Mit der Tirkhisch müssig. Der berg ist wie ein Egten, unten seitzen 20 dar macht spitzt er sich aus, zue oberst sitzt Eine, unt der Kilbert müess Mit *reghalter holz* hinter dem oberst feyren, unt ein Jungfer Müess die Natzionall Huerer Lieter singen, unt der Wuenemer Pfaff, der stimpfling, muess das hueren gesatz bretigen. Sic wohlen unss gantz auf das alten Heidenthum fiehren,

1. Le brave chroniqueur appelle la montagne de la Raison le mont Thabor !

Digitized by Google

à décrire tout ce que le diable de Robespierre a suscité avec son club de Jacobins, beaucoup de grands seigneurs étaient avec lui, car ils n'avaient pas de religion. Plus tard ils créèrent dans toutes les villes cantonales des clubs que l'on nomme *Kebler Clueb*. Ils érigèrent dans toutes les localités des mais nationaux avec un bonnet rouge dessus. Ici nous en avions un aussi. Nous devions tous nous tutoyer entre nous et ne pas employer d'autre titre que *salut*, *frère*, *cher citoyen*. Dans tous les chefs-lieux de canton on plaça un juge de paix au lieu de bailli. Nous observons cependant le dimanche, mais le 10e jour nous ne devions pas travailler, car c'était décadi.

1793. Règne du Soleil. (2e année de la République.)

Cette année il y eut une bonne vendange, j'ai fait dans 12 schatz de vignes, 110 mesures de vin et il était bon. La mesure valait en assignats 50 francs et en monnaie d'argent 12 francs, le froment valait de 80 à 100 francs en argent, le mélangé 50 francs. Le litron de pommes de terre 8 sous, la livre de viande

---

es ist nicht zue beschreiben, wass der Teyffels Robesbier mit seiner Jacobiner Klub gestiffted hat, unt vill grossen herre halten zue im, Dan sie haben kein Religion gehabt, unt noch komen sie Richten in alen Canton stett, Cluben auf, man Nent sie die Kebler Clueb, sie stellen in alen orten Natzionall meyen auff, unt ein Rothen Kapen darauff. Alhie haben mir auch eine gehabt, unt mir haben alen ein anter miessen dützen, unt kein antere ditell gefiert als gruess, unt brueter, Lieb Citoyen, unt haben in alen Cantonsteth fritens Richter gesetzt anstatt ambtman. Mir halten die sondag doch, aber am 10ten Tag derffen mir Nicht arbeyten dan es wahr decaty.

Anno 1793 Soll die Sonnen regieren. (2. Jahr der Rebublig.)

In disem Jahr hat es ein Guethen herbst gegeben, ich hab an 15 schatz Reben 110 ohmen wein gemacht, unt er wahr gueth. Der ohmen gilt in asignaten 50 fr. unt in silbergelt 12 franken, der weitzen gilt von 80 bis 100 franken in silbergelt, die mischellfrucht 50 fr., das masslen artapfell 8 su, das pfunt

Digitized by Google

12 sous, en un mot tout était cher. De toute ma vie je n'ai eu autant d'argent dans ma maison que cette année. J'ai eu 4 setiers de monnaie de cloches (le billon qu'on avait fabriqué avec le bronze des cloches) et 2000 frs en argent, et je ne pouvais acheter aucun bien car il n'y en avait pas à vendre. Les gens n'avaient plus de dettes car ils les avaient toutes payées en papier monnaie. Cette année, notre commune était riche.

Cette année 1793 le comité a été dissous et le misérable Michel Wahl a été destitué comme maire et remplacé par Jean Marxer. Je fus aussi à la municipalité, mais cela ne dura pas longtemps, car Marxer a de nouveau ouvert l'église et observé les vêpres. Alors lui, M. Willig et Joseph Muller ont été mis aux arrêts à domicile et Henri Muller, Jean Conrad, Michel Hirtz et Blaise Frey ont été cantonnés au dépôt d'Ensisheim et cela leur a coûté beaucoup d'argent. Ils sont restés 6 mois au dépôt. [1]

Cette année les potentats étrangers sont de nouveau

Fleisch 12 su, in summa es wahr ales theyr. Ich hab meiner Lebtag niemahl mer gelt in meinem hauss gehabt als dises Jahr. Ich hab 4 sester glockhengelt unt 2000 fr. silbergelt, unt kan dato kein giether kauffen, es wahren keine feill. Die Leyt wahren Nichts mer schultig, dan sie haben Ihren schulten allen ausbezahlt mit babirgelt. In disem Jahr ist unsser gemein reich.

In disem Jahr 1793 ist das Comite abgegangen, unt der Lumben Michell Wahl wirt abgesetzt vom Meyer wessen unt Johanes Marxer wirt meyer, unt ich kam auch in die Municibalitet, aber es taurt Nicht Lang, dan der Marxer hat die Kirch witer aufgemacht, unt die fesper gehalten, also ist er, unt der her wilig, unt der Joseph Müller in huss arest gesetzt worten, unt Heinrich Müller, unt Johanes Conrath, unt Michael Hirtz, unt blassy frey sein ins Tebo auf Entzen Contoniert worten, unt hat Sie sehr vüll gelt gekosted, sie seint 6 monat ins Tepo komen.

In disem Jahr seint die frembte Potentaten witer in franck-

1. Nous avons déjà fait remarquer que les souvenirs de Wührlin ne sont pas toujours précis quant aux dates. Ainsi les arrestations dont il parle ici semblent plutôt se rapporter aux lois restrictives de 1795 survenues après la réaction de thermidor.

Digitized by Google

venus en France et ils ont complètement brûlé Fort-Louis. C'était une forte place sur le Rhin, dans une île. Ils ont bloqué Mayence pendant 40 jours et l'ont prise. Ils ont chassé les Français jusqu'à Germersheim car le général Dumouriez a vendu l'armée et a déserté avec sept régiments chez les puissances étrangères. Alors on crut à l'anéantissement de la République. Le général Moreau reçut le commandement et comme les allemands étaient déjà à [1] . . . et les Prussiens dans la forêt de Haguenau, il les chassa avec de grandes pertes au delà du Rhin.

Cette année 1793, tout le monde a dû être soldat, et partir pour la guerre, dès l'âge de seize ans jusqu'à quarante-cinq ans. Les garçons dûrent aller à Wissembourg et nous autres hommes mariés, dûmes aller à Kembs, sur le Rhin. Nous passâmes aussi le Rhin, au nombre d'environ 40 000 hommes, il y avait aussi environ 10 000 cavaliers et réquisitionnaires avec nous. Nous avions notre camp dans la forêt de la Hart; là, nous avons bravement coupé des arbres et fait de grands

---

reich komen unt haben for Luy gantz verbrent; es wahr ein starkhe festung im rein auf einer Insell, unt haben Mentz blogiert 40 tag und haben Mentz bekomen und die frantzosen biss auf germersheim gejagt, dan der generall Dumurie hat die arme verkaufft, unt ist mit 7 regementen desediert zue dene frembte machten. Da hat man geglaubt die Rebublig gehed zue Nichts. Also hat der generall Moro das Comento bekomen, unt hat die deitschen so schon im böwalt gewesen, und die breissen in der hagenauer forst, also hat er die deitsche unt die breysen Mit grosser verlust witer über der Rhein gejagt.

In disem Jahr 1793 haben allen Soldaten Miessen sein unt alen in der Krieg von 16 Jahr biss auf 45 Jahr. Die gnaben Miessen allen auf Weysenburg unt mir Mener Miessen auf Kembs an der Rhein, da haben Mir auch über der Rhein sollen bey 40000 mann unt es seint bey 10 000 reiter unt frönvolckh bey uns gewessen, mir haben unsser Lager gehabt im hartwald, alda haben mir braff beim abgehauen unt zimlich gefeirt, aber

1. Nous n'avons pu identifier la localité désignée dans le texte allemand.

Digitized by Google

feux. Mais tout d'un coup, le représentant du peuple voulut passer le Rhin à Niffer pour marcher sur Rheinviller. Il passa le premier sur des bateaux avec 200 grenadiers du régiment de Lyon, parce que personne de notre camp n'avait osé le faire. Les ennemis le laissèrent passer puis ils le massacrèrent avec tous ses soldats. Dans cette nuit les Français ont brûlé Vieux-Brisach ; ils tiraient avec des bombes du fort Mortier, et brûlèrent la ville aussi loin que les bombes purent atteindre.

Année 1794. Règne de Vénus, 3e année de la République.

Cette année, il y eut une petite vendange. J'ai fait dans quinze schatz de vigne, trente mesures de vin. La mesure vaut vingt-quatre livres ; le quarteau de froment vaut quarante livres, le mélangé vingt-cinq livres. Le blé, le foin et le regain, les fruits et légumes ont bien réussi. Cette année 1794, le général Pichegru a passé le Rhin avec l'armée française et s'est avancé jusqu'à la frontière de Bohême. Mais il a voulu vendre l'armée ; cependant le général Jourdan en a pu ramener une partie. Ils ont fait prisonnier le général Pichegru

---

eins mahl hat der volks Rebresentant über der Rhein wollen bey Nitert gegen Rheinwiller unt er ist zue Erst über der rein auf den weidtling mit 200 granatierer vom regement Lyone die weil niemant getrauet hat von unserem Kam. Sie haben in lassen hinüber komen unt mit sambt Seine Soldaten verhauen. In diser Nacht haben die frantzosen alten brisach verbrennt, sie haben aus dem vormortie über geschossen mit bomen unt haben die statt verbrennt so weit sie kenten schiessen mit den bomen.

Anno 1794 soll die Venus regieren, das 3. Jahr der Rebublig.

In disem Jahr hat es ein kleine herbst gegeben, ich hab an 15 schatz reben 30 ohmen wein gemacht. Der ohmen gilt 24 liber, das fiertell weitzen 40 fr., die mischellfrucht 25 fr., frucht, hey unt ahmed, obs unt gemiess ist wohlgerathen. In disem Jahr 1794 ist der generall Bischgru Mit der frantzosische arme über der Rhein unt gezogen bis an die bömische Grentzen, er hat aber die Arme verkauffen wollen, aber der Generall Jordan hat witer ein theil zuerükh gebracht, also haben sie der Generall Bischgru gefangen genomen unt haben in guiliodiert. In disem

Digitized by Google

et l'ont guillotiné.[1] Cette année, trois démons ont été guillotinés : le Schneider à Strasbourg, qui a fait guillotiner énormement de monde à Strasbourg et dont les actions horribles qu'il exerça ici et là en Alsace ne sont pas à décrire. Alors ils l'ont fait prisonnier, l'ont attaché au pilori et les gamins de Strasbourg lui ont jeté de la boue et lui ont fait subir toutes les hontes. Ensuite ils l'ont mené à Paris et l'ont guillotiné, ainsi que Robespierre, comme président à Paris, et Carrier qui fit périr tant de gens, dans les provinces au-delà de Paris. Ce furent là trois véritables démons qui firent périr énornement de personnes innocentes. Maintenant ils ont eu leur récompense dans le temps et elle ne leur manquera pas non plus en enfer pour l'éternité.

Cette année, nous avons dû fournir beaucoup de réquisitions et de corvées. J'ai été sept fois à Strasbourg cet été avec bœufs et voitures et j'ai dû y mener du foin, du blé, de l'avoine.

Jahr seint drey Teifflen guiliodiert worten. Nemlich der Schneider in Strassburg, der in Strassburg sehr vüll Leyt guiliodiren lasen unt hin unt witer im Elsas, seine erschröckliche taten seint Nicht zue beschreiben. Da haben sie in gefangen genomen unt an der schand pfall gebunten und die strasburger bueben haben in mit Treckh geworfen unt alen schant angethan, darnach haben sie in auf Baris gefiert unt guiliodiert unt der Robesbier als bressedent in Baris unt der Carier, der in dene Provintzen hinter Baris so vill Leyt umbbringen lassen, das seint drey rechten deifflen gewessen, die haben allen drey sehr vüll Leyt lassen untschultig umbringen. Jetz haben sie auch ühr Lohn zeitlich unt der Ewige wirt ine auch nicht fehlen in der hellen.

In disem Jahr haben mir zimlich lifferen unt frohnen miessen, ich bin siben mahl disen sumer mit oxen unt wagen in Strassburg gewessen unt hey, frucht, haber hinunter fiehren miessen.

1. La conspiration et l'exécution de Pichegru n'eurent lieu qu'en 1804. Il sagit ici de sa trahison en 1795.

A suivre.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Origine de la vigne rouge de S.-Hippolyte-Rodern.

Alors que S.-Hippolyte dépendait du duché de Lorraine, certains hospices de cette contrée, ne pouvant suffire à leurs charges, sollicitèrent du prince une augmentation de revenus. Au lieu d'argent, le Duc leur fit cession de terres domaniales situées à S.-Hippolyte et où la vigne paraissait réussir. Tout ensemble il fournit le plant, le *pineau noir de Bourgogne*. Cette culture réussit, et se propagea dans les environs, surtout à Rodern, où elle rencontra son meilleur site. Vers 1825 les hospices, embarrassés de la gestion de ces vignes trop loin situées, les vendirent à des particuliers.

MM. Hartmann de Munster achetaient dans les bonnes années des vendanges rouges de S.-Hippolyte pour leurs caves du Schlosswald. En 1858 l'empereur Napoléon III se trouvant à Plombières, époque de sa fameuse conférence avec Mr de Cavour, fit une visite inopinée à cette famille, connue de tout temps pour son attachement à la cause impériale. On disait d'un Hartmann en 1815 qu'il était mort d'un bonapartisme rentré. A table des vins de prix furent servis à l'Empereur, mais il préféra celui de S.-Hippolyte, et n'en voulut point d'autre. Si c'est là un honneur, Guillaume II en devait faire un semblable au vin de Wolxheim.

La présence de l'Empereur fut connue à Colmar, où les officiers de cuirassiers crurent se trouver bien de se lancer à bride abattue pour aller faire leur cour ; mais le prince était malheureusement reparti, et plus d'un pauvre cheval resta fourbu, sans avoir rapporté à son maître le plus petit grain d'épaulette ou le moindre bout de ruban.

Digitized by Google

Le fondateur de la fortune des Hartmann était un contremaître de MM. Haussmann au Logelbach. C'est là que, un peu avant la Révolution, le chef de l'établissement découvrit le moyen de fixer le rouge d'Andrinople par l'addition de la craie. Hartmann ayant eu connaissance du secret, s'en alla à Munster l'exploiter pour son compte. Longtemps après, le vieux Mr Haussmann, l'inventeur, qui avait ma mère en amitié, revenait avec elle sur ce trait, qui ne pouvait lui sortir de l'esprit. Les Hartmann arrivèrent à la grosse fortune que l'on sait, pendant que le Logelbach n'a guère fait que végéter depuis cette époque.

H. Danzas.

GUSTAVE-MARIE BLEICHER

Directeur de l'école de pharmacie de Nancy.

C'est avec une pénible surprise et une profonde émotion que le monde savant a appris la nouvelle de la mort de M. le docteur Bleicher. Cette perte vient encore éclaircir les rangs de nos vieux Alsaciens. M. Bleicher a fait de nombreux travaux dans les différentes branches des sciences naturelles et surtout en géologie et en préhistorique ; il était devenu une autorité dans ces sciences.

Il nous avait promis sa collaboration. Avec ce précieux collaborateur, les directeurs de la *Revue d'Alsace* perdent un parent affectionné et un maître vénéré. M. Bleicher avait le talent de faire des disciples qu'il attachait à la science par la précision et la rigoureuse méthode de sa doctrine. Par son caractère élevé, affable, dévoué, il ne devait compter que des amis, et cependant il meurt, victime du devoir professionnel, sous le coup d'une vengeance qu'il n'avait pas encourue.

Par sa mort, la science, ses élèves, ses amis, font une perte irréparable.

La Direction.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1899, rédigé sous la direction de G. Brière et Pierre Caron. Paris, librairie G. Bellais, 1901. In-12 de 229 pages.

Voici un instrument de travail remarquablement utile et dont les auteurs ont acquis tous les droits à la reconnaissance des chercheurs et des ouvriers de la science historique. Ils se sont soumis à un véritable labeur de bénédictin en faisant pour l'histoire moderne, depuis 1500 jusqu'à 1900, ce que font MM. Vidier pour le moyen-âge et Masslow pour l'Allemagne, ce que la *Zeitschrift f. d. Geschichte des Oberrheins* fait pour l'Alsace-Lorraine, la Société de l'histoire de Paris pour la capitale, et MM. Jordell et Dietrich pour les revues françaises et allemandes.

Ce second Répertoire [1] offre des améliorations et des développements sensibles. Non-seulement la disposition typographique a été modifiée, en ce sens que les différents numéros (3638 au lieu des 2017 de l'année dernière) sont mis à la ligne, mais le champ des dépouillements a été considérablement agrandi (543 revues au lieu de 400), et la période de 1871 à 1900 est introduite dans le cadre de classement, à l'exception des écrits polémiques. D'autre part, MM. Brière et Caron ne se sont pas crus liés absolument à la date de 1899 : ils ont accueilli des ouvrages et des revues qui avaient été, involontairement ou par la force des circonstances, omis l'an passé, et ils ont multiplié les rappels au premier Répertoire pour les ouvrages dont les comptes rendus n'ont paru qu'en 1899 [2].

1. Pour la 1e année (1898), voir l'excellente notice de M. G. Pariset dans les *Annales de l'Est* (1900, p. 308).

2. Evitant ainsi le reproche qui leur avait été fait l'an passé, d'omettre justement les comptes-rendus les plus intéressants.

Digitized by Google

Quant au plan de classement, il est systématique (histoire par époques, militaire, religieuse, économique et sociale, de l'art, locale et généalogique), puis chronologique et alphabétique, en passant des parties aux chapitres et aux articles. Le volume s'ouvre par une table des revues dépouillées et de leurs abréviations qui remplit 18 pages, et se termine par une triple table alphabétique des noms d'auteurs (p. 183-204), de personnes (205-318) et de lieux.

Bref, cet outil presqu'indispensable désormais aux érudits, est d'une commodité et d'une précision admirable, et nous ne saurions trop en recommander l'emploi, ou du moins l'essai, aux lecteurs de la *Revue d'Alsace*, qui jugeront le mieux de sa valeur en jetant un coup d'œil sur la partie la plus intéressante pour eux, celle relative à notre province. S'ils cherchent le nom de cette derniere à l'Index, ils ne trouveront pas moins de 21 numéros; la rubrique « Strasbourg » leur en offrira 12, Belfort 7 etc. Et si passant à la table des noms d'auteurs, ils veulent y voir cités nos compatriotes les plus connus dans le domaine de l'histoire, ils compteront 6 fois le nom de Rod. Reuss, 4 fois celui de Pfister, 5 fois celui d'A. M. P. Ingold, 3 fois celui d'Eug. Müntz, 2 fois celui d'Aug. Gasser et de H. Weisgerber, 15 fois celui de N. Weiss etc. Et toutes les indications essentielles, qu'on trouvera avec la plus grande facilité, sont nettes, précises, au point que l'on ne se doute guère de la somme de travail qu'il a fallu pour les rassembler et les coordonner.

TH. SCHŒLL.

Les origines de l'annexion de la Bourgogne en 1469. Etude sur les terres engagées par l'Autriche et spécialement la seigneurie de Florimont, par Louis STOUFF. (Extrait de la Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, tome X. — Dijon 1900. In 8° de III et de 197 pages.

C'est une étude sur les seigneuries-gageries autrichiennes en Alsace avec un aperçu historique sur la seigneurie de Florimont prise comme type des gageries. Soixante-quatre pièces justificatives accompagnent cet excellent travail. Elles sont toutes inédites et tirées de plusieurs dépôts où elles dispersées.

ALSATA.

Digitized by Google

Les Saints : Sainte Odile, patronne de l'Alsace, par Henri WELSCHINGER. Paris, Lecoffre, 1901. In 12 de 188 pp. 2 fr. [1]

Annoncée depuis longtemps et impatiemment attendue, cette nouvelle vie de Ste Odile, que nous aurions tant aimé pouvoir recommander à nos lecteurs, nous a causé une vraie déception. L'auteur, fort avantageusement connu par de bons travaux d'histoire contemporaine, paraît être moins familier avec l'histoire du moyen-âge, et, malgré sa qualité d'alsacien, l'histoire de notre pays lui est encore plus étrangère [2].

Avec raison M. Welschinger a cru devoir relever certaines assertions du *Duché mérovingien* de M. Pfister [3]. C'est fort bien, mais il n'en tire pas moins de cet auteur à peu près tout ce qu'il y a de bon dans son ouvrage, avec combien d'erreurs en plus ! Relevons-en quelques-unes. Tout au début (p. 3) M. Welschinger met les Rauraques en *Basse*-Alsace, tout en qualifiant un plus loin (p. 7) Augst de cité des Rauraques, sans voir la contradiction. Pour lui l'histoire de S. Materne, si enjolivée par nos chroniqueurs est, dans tous ses détails, une légende accréditée (p. 13). M. Welschinger qui cite à plusieurs reprises et estime fort les travaux de l'abbé Gyss, aurait bien dû, sur cette légende de S. Materne, lui emprunter quelques idées. A la question de savoir quelle était la règle primitive du Hohenbourg M. Welschinger ne fait faire aucun pas à la question, et à ce propos il y a dans son livre (p. 78) une phrase où il serait difficile d'accumuler plus d'erreurs : « La règle des *Bénédictines*

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, la *deuxième* édition de ce livre a paru, hélas ! nullement corrigée !

2. De là ces erreurs de détails dont fourmille le livre : Ebermunster pour Ebersmunster, presque constamment ; Harlach pour Haslach ; Sarburg pour Surburg ; Erchau pour Eschau ; Ehrard pour Eberhard ; Liberne pour Liepvre, p. 13, 17, 18, 29... etc... Ailleurs il place Ettenheimmunster et Arnulfisau en Alsace. Eléon, l'ancien nom du val d'Andlau, devient (p. 19) le nom d'un saint. L'auteur adopte partout l'orthographe allemande *Hohenburg*, et écrit aussi *Schlestadt ;* mais alors pourquoi y renonce-t-il pour Strasbourg, Horbourg, etc... Qui devinera (p. 106) que l'évêque *Wilhem* (sic) est notre célèbre Guillaume (III) ou Wilhelm de Honstein ? Pour M. Welschinger la publication du *Hortus deliciarum* est uniquement due à M. Straub et contient 26 planches : il ignore que l'ouvrage, terminé par M. Keller, a 109 planches. P. 139 il est question de l'*électorat* de Bade. P. 152, on dit que la *plupart* des montagnes vosgiennes contiennent des fortifications dans le genre du mur payen de S.-Odile. Etc.... etc... En un mot M. Welschinger paraît aussi étranger à la géographie qu'à l'histoire de l'Alsace.

3. Que M. Welschinger appelle *Christian*.

Digitized by Google

écrit-il, en *Alsace* à *Schwarzbach*, à *Schültern*, à *Ettenheimmünster*... » Mais 1° ces trois maisons étaient des abbayes d'hommes; 2° aucune n'est en Alsace, toutes trois sont de l'autre côté du Rhin; 3° c'est *Schutteren* qu'il faut dire et non Schulteren; *Schwarzach* et non Schwarzbach. A propos du testament (p. 103) et de la généalogie (p. 117) de sainte Odile, M. Welschinger ajoute foi aux supercheries de J. Vignier, sans tenir compte du travail de Julien Havet, sans même le citer!

On pourrait étendre cette liste des erreurs de cette Vie de S. Odile[1] qui cependant contient quelques bonnes parties, comme par exemple la description de Hohenbourg (ch. XIV) et la conclusion (ch. XXII) en réponse à Taine. En terminant son introduction M. Welschinger dit « qu'il a tenu à suivre, dans ce petit livre comme dans ses autres ouvrages, les règles certaines de la méthode et de la critique historiques. » Personne n'en doutera; mais la bonne intention, hélas! ne suffit pas.

A. M. P. INGOLD.

Joseph LÉVY. *Die Kollegialkirche St. Blasien, von Saarwerden.* Saverne, Gilliot, 1900. Broch. in 8°.

F. BLUMSTEIN. *La presse périodique à Strasbourg pendant le 18e siècle.* Strasbourg, Fischbach, 1901. Br. in 8°.

F. BLUMSTEIN (fils). *Glanes sur la cathédrale de Strasbourg.* Rixheim, Sutter. In folio de 44 pages avec 11 photogravures. 10 m.

R. P. GAFFRE. *Paroles de foi et de patriotisme.* Paris, Lecoffre, in-12. 3 fr.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO. *L'Affaire du Collier*, d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. BÉGIS. — Paris, Hachette, 3 fr. 50.

BONVALOT. *La juveigneurie... chez les roturiers et les nobles de l'ancienne Alsace.* 3e édition. Paris, Pichon, 1901. In 8°.

1. Par exemple dans les listes d'abbesses de Hohenbourg et de Niedermunster de la fin du volume. L'auteur ne paraît pas se douter que la plupart sont connues par leurs noms de famille et il ne les désigne, sauf l'une ou l'autre, que par des numéros : Agnès II, III, IV... Marguerite I, II...

Digitized by Google

S. ROCHEBLAVE. *Le mausolée du maréchal de Saxe à Strasbourg* Paris, Alcan, 1901. In 8° de 43 pages.

HUCK. *P. Gommenginger, Erlebnisse und Arbeiten eines Missionärs.* Rixheim, Sutter, 1900. In 12 de 454. (Appendice de 30 pages contenant la liste de tous les alsaciens missionnaires de la Congrégation du St-Esprit (327 prêtres, 211 frères).

A. HANAUER. *L'œuvre Notre-Dame de Strasbourg.* (Extrait de la *Revue catholique d'Alsace.*) Rixheim, Sutter, 1901. In 8° de 62 pages.

Elsässischer Liederkranz, herausgegeben durch einige elsässische Musikfreunde. Rixheim, Sutter, 1901. In 12 de 284 pages, avec musique. 0,50 pf.

ROUSSEAU. *Kléber et Menou en Egypte depuis le départ de Bonaparte.* Paris, Picard, 1900. In 8° de LIX-455 pages. 8 francs.

Articles de revues.

Historische Vierteljahrschrift. 1900, h. I. KEUTGEN. Le plus ancien droit municipal de Strasbourg. (Le texte donné par Grandidier est le meilleur.)

Strassburger Diözesanblatt. 1901, 3. GASS. Les Récollets d'Alsace en 1707. — 4. HANAUER. Zur Frage des Liebfrauenwerkes. — Strassburgs Bibliotheken. — 5. Elsässische Jesuitenmissionäre vor der Revolution.

Revue catholique d'Alsace. Mars 1901. SCHICKELÉ. Le doyenné de Masevaux. — *Avril.* F. B. La bibliothèque municipale de Strasbourg. — *Mai.* L. FISCHER. Mgr. Saurine.

Bulletin du musée historique de Mulhouse. 1900. J. LUTZ. Les moulins de Mulhouse. — E. BENNER. L'ancienne fontaine monumentale de Mulhouse. — Mulhouse en 1787. — Souvenirs du vieux Mulhouse.

Revue alsacienne illustrée. 1901. N° I. Biographies alsaciennes, VII, Ed. Schuré, par Fr. Kiener. — Le théâtre alsacien, IV, par A. Laugel. — La mère du maréchal Lefebure. — Chronique d'Alsace-Lorraine.

Imprimerie F. SUTTER & Cie, Rixheim (Alsace)

Digitized by Google

LES

IMPRIMEURS DE HAGUENAU

(SUITE).[1]

II.

Thomas Anshelm (1516-1522)

Inscrit à l'université de Bâle en 1485, Thomas Anshelm publiait à Strasbourg, dès 1488, un livre intitulé : *Evangeli mit der glos und Epistl.* On perd ensuite sa trace pour le retrouver installé d'une manière durable à la tête d'une imprimerie, à Pfortzheim de 1500 au mois de mars 1511, puis à Tubingue de 1511 à 1516. Il était né à Baden-Baden, et joignait, au moins au début, à sa qualité d'imprimeur celle de libraire, comme il nous l'apprend lui-même :

Est natale solum Baden : sedes mihi Phorcys :
Dicor et Anshelmi bibliopola Thomas.[2]

Comme imprimeur il déploya dans ces deux résidences une assez grande activité. Le Dr Steiff, qui s'est surtout occupé de son séjour à Tubingue, lui attribue pour cette époque une soixantaine d'imprimés, dont la bonne moitié se rapporte aux besoins des écoles. On y compte

1. Voir la livraison de Mai-Juin, 1901, p. 242.
2. Raban Maur, De laudibus S. Crucis, 1503.

Digitized by Google

S. ROCHEBLAVE. *Le mausolée du maréchal de Saxe à Strasbourg* Paris, Alcan, 1901. In 8° de 43 pages.

HUCK. *P. Gommenginger, Erlebnisse und Arbeiten eines Missionärs.* Rixheim, Sutter, 1900. In 12 de 454. (Appendice de 30 pages contenant la liste de tous les alsaciens missionnaires de la Congrégation du St-Esprit (327 prêtres, 211 frères).

A. HANAUER. *L'œuvre Notre-Dame de Strasbourg.* (Extrait de la *Revue catholique d'Alsace.*) Rixheim, Sutter, 1901. In 8° de 62 pages.

Elsässischer Liederkranz, herausgegeben durch einige elsässische Musikfreunde. Rixheim, Sutter, 1901. In 12 de 284 pages, avec musique. 0,50 pf.

ROUSSEAU. *Kléber et Menou en Egypte depuis le départ de Bonaparte.* Paris, Picard, 1900. In 8° de LIX-455 pages. 8 francs.

Articles de revues.

Historische Vierteljahrschrift. 1900, h. I. KEUTGEN. Le plus ancien droit municipal de Strasbourg. (Le texte donné par Grandidier est le meilleur.)

Strassburger Diözesanblatt. 1901, 3. GASS. Les Récollets d'Alsace en 1707. — 4. HANAUER. Zur Frage des Liebfrauenwerkes. — Strassburgs Bibliotheken. — 5. Elsässische Jesuitenmissionäre vor der Revolution.

Revue catholique d'Alsace. Mars 1901. SCHICKELÉ. Le doyenné de Masevaux. — *Avril.* F. B. La bibliothèque municipale de Strasbourg. — *Mai.* L. FISCHER. Mgr. Saurine.

Bulletin du musée historique de Mulhouse. 1900. J. LUTZ. Les moulins de Mulhouse. — E. BENNER. L'ancienne fontaine monumentale de Mulhouse. — Mulhouse en 1787. — Souvenirs du vieux Mulhouse.

Revue alsacienne illustrée. 1901. N° I. Biographies alsaciennes, VII, Ed. Schuré, par Fr. Kiener. — Le théâtre alsacien, IV, par A. Laugel. — La mère du maréchal Lefebure. — Chronique d'Alsace-Lorraine.

Imprimerie F. SUTTER & Cie, Rixheim (Alsace)

Digitized by Google

LES

IMPRIMEURS DE HAGUENAU

(SUITE).[1]

II.

Thomas Anshelm (1516-1522)

Inscrit à l'université de Bâle en 1485, Thomas Anshelm publiait à Strasbourg, dès 1488, un livre intitulé : *Evangeli mit der glos und Epistl.* On perd ensuite sa trace pour le retrouver installé d'une manière durable à la tête d'une imprimerie, à Pfortzheim de 1500 au mois de mars 1511, puis à Tubingue de 1511 à 1516. Il était né à Baden-Baden, et joignait, au moins au début, à sa qualité d'imprimeur celle de libraire, comme il nous l'apprend lui-même :

Est natale solum Baden : sedes mihi Phorcys :
Dicor et Anshelmi bibliopola Thomas.[2]

Comme imprimeur il déploya dans ces deux résidences une assez grande activité. Le Dr Steiff, qui s'est surtout occupé de son séjour à Tubingue, lui attribue pour cette époque une soixantaine d'imprimés, dont la bonne moitié se rapporte aux besoins des écoles. On y compte

1. Voir la livraison de Mai-Juin, 1901, p. 242.
2. Rabain Maur, De laudibus S. Crucis, 1503.

Digitized by Google

17 ouvrages de grammaire, de prosodie ou d'élégance latine; 13 autres, parmi lesquels deux anciens, Quinte Curce et Térence, doivent servir de thèmes aux explications des maîtres. Les écoles ont encore leur part dans les 16 publications faites par Reuchlin, bien que celles-ci eussent surtout en vue le monde lettré, les humanistes qui s'intéressent à sa polémique si passionnée en faveur des livres judaïques. Le reste, le dernier quart, n'a, en dehors de la chronique de Nauclerus, qu'une importance secondaire.

Tous ces ouvrages, quel qu'en soit l'objet, sont imprimés avec beaucoup de correction et de soin. Anshelm avait du goût et l'amour de son art. On verra plus loin sa profession de foi à cet égard, et l'examen de ses publications est loin d'y contredire. Il se trouvait d'ailleurs à cette époque admirablement secondé. Le professeur Jean Hiltebrant et le célèbre cousin de Reuchlin, Philippe Mélanchthon, lui corrigeaient ses épreuves.

Il travaillait parfois pour le compte des auteurs ou avec des subventions données par des tiers. C'est ce que l'on peut conclure d'une lettre publiée par Adalbert Harowitz. M. Hummelberg avait envoyé, un opuscule sur la *Mémoire* au poète H. Bebelius[1], avec prière de le recommander à Anshelm. Bebelius fit déposer le manuscrit chez l'imprimeur, qui se trouvait alors à la foire de Francfort. Mais il écrivait en même temps à son correspondant, qu'il ne pouvait pas trop lui promettre un succès. D'une part, brouillé avec Anshelm, il n'était pas dans l'occurrence un négociateur agréable; de l'autre, ajoute-t-il, « Thomas n'imprime de ces sortes d'ouvrages que s'il est bien payé. »[2]

Mais le plus souvent il éditait à ses risques et périls. Cela est vrai non seulement pour ses livres de classe

1. Der Erste Buchdruck in Tubingen, 1881. — Cf. aussi sur Anshelm, Serapeum XXII; Lempertz Bilderhefte, 1860.

2. Sitzungsbericht der K. Akademie der Wissenschaften, Wien 1877, t. 86, 21 sept. 1513. — Thomas nil harum rerum nisi mercede conductus imprimit.

Digitized by Google

mais aussi pour les productions des auteurs contemporains, qui ne tiraient aucun profit de leurs travaux littéraires. L'illustre Reuchlin l'avoue clairement : il était lui-même obligé de payer à l'imprimeur les quelques exemplaires qu'il distribuait à ses amis [1].

Anshelm avait donc à vendre son propre fonds. S'il acceptait des livres en paiement des siens, s'il prenait en dépôt les œuvres de ses confrères, s'il se chargeait à l'occasion de faire les commissions explicites ou présumées de ses clients, il mériterait dans toute son étendue la qualification de libraire, qu'il revendiquait plus haut. Or telle était sa conduite sans aucun doute; nous le verrons tout à l'heure expédier à Nuremberg un dictionnaire hébreu, qui n'était point sorti de ses presses.

Dans un travail complémentaire [2] de sa première étude sur Anshelm, le Dr Steiff lui attribue encore un autre mérite : il en fait un artiste, sinon un dessinateur, tout au moins un graveur. Pour justifier cette assertion, il signale une demi douzaine de gravures accompagnées de prières, dont deux furent imprimées à Pfortzheim en 1501 et 1506, à une époque où Anshelm y travaillait seul et sans concurrent; deux autres sont datées de Tubingue; toutes lui semblent sortir de la même imprimerie. De notre côté nous pouvons ajouter que notre bibliothèque possède deux planches, destinées sans doute à se faire pendants. L'une représente la *Messe de S. Grégoire*; l'autre, N. S. sortant de sa tombe; une prière indulgenciée commencée sur la première se termine sur la seconde. Au bas de la prière, on lit : *getruckt zu Hagenau.* L'imprimeur n'est pas nommé. Mais les caractères sont ceux d'Anshelm et les images ont la même bordure que celles de son Decachordum de 1517. Il est

1. Lettre du 11 mars 1512. Il dit que ses livres « nunquam meos fuisse, sed impressorum, a quibus duodenos ære proprio mercatus sum ut amicis donarem. »

2. Centralblatt, 1887, p. 50-53.

Digitized by Google

donc bien certain qu'Anshelm a imprimé ces gravures, et d'autres encore sans doute du même genre. Mais les a-t-il aussi dessinées ou gravées?

Le Dr Steiff croit pouvoir l'affirmer, parce que quatre de ces planches sont signées du monogramme T. A., dans lequel il reconnaît les initiales de Thomas Anshelm. La supposition est spécieuse, bien que le monogramme adopté par notre imprimeur dans ses livres soit T A B (Thomas Anshelmus badensis). Mais pour y adhérer sans réserve, il faudrait lui trouver ailleurs quelque point d'appui, ce qui fait complètement défaut.

Dans la lettre citée plus loin, Anshelm écrit à un libraire de Nuremberg, qui lui avait commandé une édition de Pline, que pour les 37 livres de cet ouvrage il a besoin de grandes initiales, qu'il n'a pas de graveur sous la main, qu'en conséquence il le prie de lui faire dessiner et graver un alphabet conforme aux deux lettres qu'il envoie comme modèles ; il compte l'avoir pour la foire de Francfort et d'ici là laissera sans les tirer, les feuilles où doivent figurer ces initiales. Y a-t-il un mot dans tout cela, qui laisse soupçonner qu'Anshelm se soit occupé personnellement de dessin ou de gravure? S'il avait été graveur lui-même et connu comme tel, n'avait-il pas à indiquer les raisons qui l'empêchaient de faire le travail lui-même? Et ces raisons devaient être bien graves, puisque la combinaison adoptée par lui le forçait à immobiliser, pendant plusieurs mois, une partie notable de ses caractères, l'exposait à un bon nombre de ces fautes d'impression qui faisaient le désespoir de notre consciencieux typographe [1].

D'un autre côté, si l'on examine de près les publications d'Anshelm avant son arrivée à Haguenau, on n'y découvre absolument rien qui trahisse les préoccupations

1. Ces fautes se rencontrèrent en effet. Les initiales des L. III et XII restèrent en blanc; celles des L. XV et XXIX furent prises dans un autre alphabet. De même la pagination est souvent manquée dans les feuilles dont le tirage fut ainsi différé (133 au lieu de 143, 198 au lieu de 191, etc.)

Digitized by Google

d'un artiste. Il a imprimé, il est vrai, en 1502, une collection de 30 planches, dont 15 de texte et 15 de figures, qui représentent par 87 dessins emblématiques, les données saillantes des quatre Evangiles. Mais ce travail [1] n'a rien d'original : il n'est que la copie d'un ouvrage depuis longtemps connu sous le nom d'*Ars memorandi notabilibus figuras quatuor evangelistarum* [2].

En dehors de cela et des gravures qui sont le point de départ de cette digression, tout ce qui se rencontre chez lui en fait d'illustrations se borne à quelques rares initiales; à deux marques d'imprimerie, dont l'une servait à Pfortzheim (1505-1506), l'autre à Tubingue; enfin à deux bordures de titres. La plus ancienne de ces dernières remonte à 1513 et se retrouve, avec quelques variantes de détail, chez Jean Pruss de Strasbourg (1515-1521) et chez Jean Schöffer de Mayence (1522). La seconde munie de son monogramme est assez médiocre; elle ne date que de 1515, mais son bois, fendillé dès les premières impressions, ne servit que deux ou trois fois à Haguenau avant d'être mis au rebut. On en signalerait bien davantage chez Gran et la plupart des imprimeurs les plus prosaïques de son temps.

Tout autre est l'attitude d'Anshelm dans ses débuts à Haguenau. Mais celle-ci ne tient-elle pas à des influences étrangères ?

Le Dr Steiff comprend très bien qu'Anshelm ait pu préférer Tubingue à Pfortzheim. C'était une ville universitaire, privée d'imprimeurs depuis plusieures années. Anshelm y était attiré en outre par ses relations personnelles avec G. Simler (Relmisius), Jean Hiltebrant, Reuchlin surtout, originaire lui-même de Pfortzheim.

1. Réimprimé en 1503, 1504, 1505, 1507, 1510 et encore à Haguenau en 1522 sous le titre : Rationarium evangelistarum omnia in se evangelia prosa, versu, imaginibus quam mirificis complectens.

2. Cet ouvrage est regardé comme le premier recueil de gravures sur bois accompagnées d'un texte et non insérées dans le texte même. La plus ancienne édition, qui ne porte point de date, est fort rare; elle a été payée en 1853 à la vente Renouard 2750 fr.; l'édition de 1502 n'est montée qu'à 60 fr. à la vente Giraud.

Digitized by Google

Enfin si un Jean Anshelm, inscrit le 20 mars 1511 parmi les élèves de l'université, était réellement son fils, le père trouvait dans ce déplacement la facilité d'achever son éducation sans se séparer de lui. Mais Steiff a eu beau se livrer aux recherches les plus étendues sur les motifs de son départ pour Haguenau, il n'a rien découvert, et se contente de remarquer que la politique n'y fut pour rien : Anshelm s'en occupait trop peu pour qu'elle ait pu influer sur sa carrière. Au mois de juillet 1516 Anshelm imprimait encore à Tubingue ; au mois d'octobre de la même année, sa presse est en pleine activité à Haguenau.

Loin de nous la prétention d'expliquer un problème qui est resté un mystère pour un savant mieux appelé que nous à le résoudre. Il nous sera toutefois permis de remarquer qu'à Haguenau Anshelm débute avec un associé, qu'il met ses presses, comme Gran, au service des grands libraires de l'Allemagne, qu'il donne à son imprimerie une extension inattendue. Ces faits n'étaient-ils que la conséquence accidentelle et fortuite de son déplacement ? Etaient-ils au contraire prévus, cherchés, attendus ? Cette dernière hypothèse nous semble la plus probable.

L'associé d'Anshelm s'appelait Jean Albert ou Albrecht. Il est nommé dans deux ouvrages de 1516 et 1517 [1]. Après cela il disparaît de Haguenau ou cesse d'être mentionné. Quelques années plus tard, on le retrouve à Strasbourg travaillant avec Knobloch le père, dont il épouse la veuve, puis avec Knobloch le fils, établi enfin dans une officine particulière (1532-1538).

Mais si courte qu'ait pu être cette association, elle semble marquer dans la carrière d'Anshelm.

Les deux ouvrages cités sont enrichis de nombreuses illustrations, la plupart signées par des artistes éminents,

1. Teutsch Evangeli und Epistel mit lustigen figuren ... getruckt durch die erbern Thoman Anshelm und Joannem Albertum, 1516 — M. Vigerii Decachordum Christianum, in ædibus Thomæ Anshelm baden. ac Joannis Alberti elaboratum. jan. 1517.

Digitized by Google

par Jean Baldung Grün et Jean Scheuffelin. Au même moment apparait une nouvelle marque d'imprimerie, qu'Anshelm conserva jusqu'à la fin de sa carrière et dont les connaisseurs ne cessent d'admirer la grâce et la délicatesse[1]. Enfin c'est au milieu de l'an 1517 au plus tard que doivent avoir été préparés les charmants dessins qui ornent les missels d'Anshelm, la seule publication illustrée qu'il ait faite dans la suite : le plus ancien d'entre eux, celui des Bénédictins, quoique retenu longtemps sous la presse par les corrections qui se faisaient au dehors, a paru dès le mois de janvier 1518[2]. En présence de ce luxe xylographique, que rien d'analogue ne précède ou ne suit, qui ne se déploie que pendant un temps relativement restreint, n'est-on pas en droit de penser que ce luxe est surtout le fait de l'étranger, qui à cette même époque fut l'associé temporaire d'Anshelm ? N'est-ce pas Albrecht qui par ses ressources financières, par ses goûts ou ses relations artistiques, a lancé son confrère dans cette voie ?

Ainsi s'expliquerait non seulement la durée éphémère de cette espèce d'engouement, mais aussi une affirmation que le lecteur attentif est sans cela surpris de rencontrer sous la plume d'Anshelm. Nous l'avons vu tout à l'heure faire une commande à Nuremberg, sous prétexte qu'il n'avait pas de graveur sous la main. Cette ressource pouvait lui manquer à Haguenau même. Mais il y avait des graveurs à Strasbourg. Anshelm les connaissait fort bien et venait de les mettre largement à contribution. Comment arrive-t-il à les ignorer tout à coup ? Pourquoi demande-t-il au loin, à des inconnus, au prix des plus graves inconvénients, un service qu'il pouvait obtenir dans le voisinage, de maîtres éprouvés, sans

1. Heitz, LXXII, 2.

2. Nous ne parlons pas de la planche qui accompagne le *Triomphe de Reuchlin*, elle doit être de la même époque. La date exacte de cet opuscule, que ses grossières incorrections rendent si indigne d'Anshelm, nous est inconnue.

Digitized by Google

ennui d'aucune sorte? Ne doit-on pas soupçonner qu'il se trouvait alors brouillé avec les graveurs du pays, et que cette brouille était la cause ou la conséquence de sa rupture avec Albrecht?

Ce ne sont là évidemment que des présomptions qui ne sauraient être acceptées qu'à ce titre. Mais méritent-elles moins de confiance que l'opinion contraire, l'hypothèse d'Anshelm graveur?

Voici la lettre à la laquelle nous venons de faire allusion. Elle est adressée à Jean Koburger ou Koberger libraire de Nuremberg, qui éditait chez Anshelm l'*Exegesis germaniæ*, qui faisait en commun avec Alantsee de Vienne les frais d'un Pline vraiment monumental.

† JÉSUS †[1]

« J'ai lu attentivement votre lettre. En réponse, je vous fais savoir que je n'ai pas encore commencé le *Pline*. La raison en est que Lucas Alantsee m'a écrit de lui imprimer deux exemplaires sur parchemin, et j'ai dû d'abord commander le vélin[2]. Il m'a dit encore d'y imprimer des *corpora* et quelques *signa* pour la concordance; j'ai aussi dû les faire et préparer. Sans cela j'eusse commencé depuis longtemps; mais maintenant on se mettra à la première feuille lundi prochain.

« Le Pline a 37 livres pour lesquels il me faut de grandes initiales. Comme je n'ai point de graveur en bois sous la main, je vous prierai de me faire dessiner et tailler chez vous un alphabet conforme aux deux lettres ci-jointes, et de me le tenir prêt pour la foire de Francfort. En attendant je laisserai, sans les tirer, les feuilles où doivent figurer ces lettres.

1. Ce *Jésus* est la devise d'Anshelm, gravée sur sa marque d'imprimerie. Elle lui a été inspirée par le traité de Reuchlin *De verbo mirifico*.

2. A la vente Bearzi (Tross. 1855) un de ces exemplaires sur vélin s'est vendu 1700 francs. L'ouvrage ne parut qu'au mois de novembre 1518 et il y est dit : Editum est hoc Plynianum elegantissimum opus sumptibus ornatissimorum virorum Joannis Kobergii ac Luce Alantsee.

Digitized by Google

« Anthoni m'enverra pour le Pline 10 ou 12 balles, comme vous m'avez recommandé de ne pas prendre trop de papier de ce format[1].

« Quant à la *Germania*, j'ai tiré les feuilles que vous trouverez dans le tonnelet. Pour le moment j'ai suspendu le tirage parce que Maître François (Jrenicus, l'auteur du livre) ne cesse de retoucher son travail; il ajoute, il retranche, on ne peut avancer que rarement; on a souvent trois heures de corrections à un seul cadre.

« En outre, mon brave correcteur que j'avais à Tubingue, maître Philippe (Mélanchthon), le cousin de Reuchlin, est venu mal à propos se promener chez moi — le Dr Pirckeimer[2] le connaît bien par ses écrits. Il a aidé maître François sur quelques points. J'ai appris par lui et par d'autres que la *Germania* est peu commode à imprimer, parce que l'ordre y manque. On y trouve de plus des constructions mauvaises, beaucoup de citations grecques mal exposées et non moins mal traduites. Je le lui ait dit[3]. J'ai ajouté que s'il me donnait son livre gratuitement[4] et encore de l'argent par dessus le marché, je ne l'eusse point accepté. Je l'ai engagé à refaire son travail et à se faire aider par quelqu'un qui fût en état de l'assister, afin qu'il ne devienne pas une occasion de dommages pour vous, de honte pour lui et pour moi; car je n'aime pas qu'il sorte de mon imprimerie un livre rempli de fautes que l'on pourrait éviter. Ces observations n'ont pas été de son goût. Il a tant de vanité, qu'il pense être bien en état de suffire à sa tâche; il m'a répondu qu'on imprimait

1. La balle valait 10 rames de 500 feuilles.

2. De Nuremberg, ami de Koburger.

3. François Friedlieb (Jrenicus) d'Ettlingen était une vieille connaissance d'Anshelm. Il avait fait ses études à Pfortzheim et à Tubingen en même temps que Mélanchthon, et se trouvait alors professeur à Heidelberg. Ces relations expliquent la rude franchise de notre imprimeur. On peut se demander si les corrections faites réconcilièrent ce dernier avec la *Germania*, et si ce n'est pas pour dégager sa responsabilité personnelle, qu'il le dit imprimé *præsente castigatoreque authore*.

4. On pourrait conclure de là que les éditeurs payaient parfois la copie qu'on leur fournissait.

Digitized by Google

une foule d'ouvrages dont le latin ne valait pas le sien, et autres choses de ce genre. Comme l'affaire est ainsi engagée dans une voie qui ne me plait pas, j'ai cru de mon devoir de vous en prévenir et j'ai arrêté l'impression pour le faire. Veuillez donc communiquer les feuilles tirées à vos savants amis, je me conformerai ensuite de mon mieux à ce qu'eux et vous, vous aurez décidé. Cependant sur mes instances pressantes et réitérées, Maître François a fini par céder; il promet de s'y mettre sérieusement et dans trois semaines tout doit être en bon état. Faites-moi donc savoir le plus tôt possible ce que je dois faire. Si l'on vous écrit dans un autre sens, n'en croyez rien. Ce que je vous en dis, est la vérité.

« Vous trouverez dans le tonnelet 270 grammaires, 3 dictionnaires hébreux (je n'en ai pas pour le moment d'avantage), 25 cabalistica et ce qui manquait aux grammaires envoyées dernièrement. Pour vous servir, j'ai laissé de côté Henrichmann[1], bien qu'il soit plus qu'à moitié réimprimé, ainsi que le petit cours grec dont trois feuilles sont tirées[1].

« Vous m'avez écrit de prendre le papier pour la *Germania* chez Antoni ou, s'il n'en a pas, chez d'autres. Vous saurez que j'ai écrit à Antoni et lui ai envoyé un échantillon, mais il n'en avait point. J'ai aussi envoyé un échantillon à Knobloch, le priant de m'en faire parvenir, et ensuite à Brechter : tout a été inutile. A la fin je me suis rendu moi-même à Strasbourg, pour voir chez Antoni ; il n'en avait point et m'a dit en outre qu'une grande mortalité règnait dans la Haute Bourgogne, que deux papetiers lui étaient morts et que pour le

1. En fait de grammaires, Anshelm avait édité en 1517 celle de Henrichmann, et les Partes orationis de Donatus. Il pouvait encore avoir en réserve des grammaires d'Alde Manuce (1516) ou de Brassicanus (1515) — Le De arte cabalistica était de mars 1517. — Le dictionnaire nous est inconnu. — Quant au *Griech Kurslin*, on ne peut appliquer cette appellation assez étrange qu'aux prières grecques des Horæ in laudem B. V., dont la première édition parut au même mois de janvier 1518.

Digitized by Google

moment il n'y avait personne dans les n
savait que faire. Je passai ensuite chez E
trouvai point de meilleur papier, bien q
aussi dit que vous ne romperez point le
ai exposé qu'il me fallait 30 à 40 balles
un échantillon me promettant de s'y con
envoyé 24 balles, dont la moitié à pe
l'échantillon. Mais ne vous en inquiétez
l'accepterai pas ; il s'est du reste engag
ce qui ne me plairait point et je me ti
convention. La semaine prochaine je retou
bourg, pour voir de nouveau chez Anton
et vous pouvez constater que je fais mon
vous satisfaire. Que Dieu vous ait en sa
le 8 janvier anno 18.

Votre tout dévo

THOMAS

Cette lettre si intéressante nous mon
meurs du XVIe siècle aux prises, comme
seurs modernes, avec les fournisseurs qu
mal, avec les auteurs qui les arrêtent par d'
remaniements du texte, avec les éditeurs qu
de leurs lenteurs. Lempertz va même
suppose Anshelm mal secondé par son pr
sans doute que la visite d'un Mélanchtho
pu déranger; perdant de vue que les
accusé ne doivent pas être toujours prise
il n'a pas voulu laisser son sens naturel
passage qui concerne la promenade de M
Haguenau[1]. Il l'a coupé en deux par un
après *corrector*. Il en est résulté, au point
logique, une phrase barbare dont la propo
pale n'a point de verbe; au point de vue

1. Voici le texte original : Darzu so ist ungesch
corrector, den ich zu Tubingen gehabt hab, Meister Phili
vetter, zu mir spazieren kommen.

Digitized by Google

une singulière recommandation, faite par le patron lui-même, d'une imprimerie qui a et conserve à sa tête un correcteur maladroit; au point de vue historique, un certificat d'incapacité délivré à Jean Setzer, le successeur d'Anshelm.

En effet c'est Setzer, le beau-frère d'Anshelm, qui depuis son arrivée à Haguenau remplissait chez lui les fonctions de correcteur, et il les continua jusqu'au milieu de l'année 1522. On s'explique de la sorte l'importance que notre imprimeur reconnaissait à Setzer, alors même qu'il ne lui donnait que la qualification générique de typographe[1]. Lorsque Reuchlin fit imprimer ici l'Apologie de Socrate par Xénophon, il écrivit à Setzer (janvier 1520), qu'il enseignait à Ingolstadt le grec et l'hébreu à environ 400 élèves. « Je compte, dit-il, prendre cet auteur pour base de mes explications et désire que chacun de mes auditeurs en ait un exemplaire entre les mains. Fais le donc imprimer le plus tôt possible avec les caractères de notre Thomas Anshelm, pour la plus grande utilité de mes élèves et de ceux de l'univers entier. *De toi dépend sa correction.* » Et Setzer de répondre modestement qu'il fera de son mieux, sans toutefois garantir un texte complètement irréprochable. Nous ne voudrions cependant pas affirmer — tout en revendiquant pour Setzer la qualification de prote d'Anshelm — que François Irenicus, si souvent mentionné plus haut, ait eu cette qualification uniquement en vue, lorsqu'il l'appelle « président de l'académie anshelmienne[2]. »

On raconte qu'à Venise l'imprimeur Alde Manuce groupa autour de lui un cercle d'amis des belles lettres, surtout des lettres grecques, et que par suite il data

1. Querebamur autem ego et mecum typographus ille meus, Johannes Secerius Lauchencis. Liber S. Athanasii, 1519.

2. Exegesis Germaniæ, f. XLV. Hagenoam Joannes ille Secerius Lauchensis, academiæ anshelmianæ præses, græcitate illustraverunt.

Digitized by Google

une partie de ses publications *ex academia* ou *Neacademia*. Les mêmes souscriptions se trouvent depuis le mois de juillet 1517, dans une dizaine d'ouvrages édités par Anshelm. Mais l'imitation se borne-t-elle à ce fait typographique ? La maison d'Anshelm n'a-t-elle pas été à son tour un centre de réunion pour les littérateurs de Haguenau et des environs ? Pour qui connaît l'histoire de nos imprimeurs et les ressources intellectuelles qu'ils rencontraient dans notre ville, la chose n'aurait rien d'invraisemblable.

Dans sa biographie de Mélanchthon, Karl Mathes nous apprend que ce professeur établit à Tubingue « une société [1] pour le rétablissement d'une pure latinité et l'étude de la langue grecque ». Setzer en avait fait partie. Transplanté à Haguenau, ce dernier, avec son goût pour les lettres et son caractère entreprenant, a dû songer à y créer un club de ce genre. Et si cette pensée lui est venue, rien ne l'empêchait de la réaliser à une époque, où la Réforme n'avait pas encore réussi à ruiner nos établissements religieux, à jeter la discorde et la désunion dans le monde lettré, à détourner l'esprit public du culte des beaux arts pour le lancer dans la voie passionnée des polémiques théologiques et révolutionnaires. Il y avait alors à Haguenau des Johannites, des Prémontrés, des Dominicains, des Augustins, des Franciscains, des Wilhelmites, une trentaine de prêtres séculiers, des professeurs, des médecins, des légistes, des conseillers de la *Landvogtei*, un patriciat riche et instruit, une huitaine de notaires et autant de greffiers; tous les monastères du voisinage, Neubourg, Surbourg, Steffansfeld, etc. avaient leur pied à terre en ville. S'il fallait des noms propres, nous citerions le doyen de Surbourg, Vitus Geisfel, autrement dit Aegidius ou Aegidermus, que Irenicus, Angst, Setzer, Hils-

1. Eine gesellschaft zur wider einführung einer reinen latinität und der griechischen Sprache. Zu diesem Seminarium gehörten Joh. Secerius... Phil. Melanchthon, Sein Leben und Wirken, 1841, p. 19.

Digitized by Google

pach célèbrent comme l'un des humanistes les plus distingués de l'Allemagne; Wolfgang Rapp, le curé de St.-George, que Setzer appelle l'un de ses Mecènes; les scolarques Ulrich Jungfout, Philippe Gottesheim, Paul Hug, Bartholmé Botzheim, tous décorés de grades universitairs, philosophicis decoratos, honestatos, insignitos insigniis, au dire de Hilspach[1]; etc. Avec des éléments si nombreux et si variés, était-il difficile de former une académie, qui ne se compose pas nécessairement de *quarante immortels*?

L'*Academia Anshelmiana* a donc pu désigner à la fois l'imprimerie d'Anshelm et une société littéraire établie dans sa maison, dont, grâce à son expérience, Setzer aurait reçu la présidence. On pourrait même admettre que l'expression ne se rencontre dans le premier sens, que pour les publications où la société littéraire intervint par un patronage pécuniaire ou autre. L'examen des livres qui portent cette inscription ne répugnerait pas à l'hypothèse. Mais dût-on ne voir ici dans *Academia* qu'un synonyme plus ou moins prétentieux d'*imprimerie*, — ce qui est certainement vrai pour une phrase de Setzer dans laquelle, il rapporte que, lorsqu'il prit la succession d'Anshelm, Mélanchthon l'engagea à publier un poême d'Eobanus Hessus « dès qu'il aurait organisé sa *nouvelle académie* »[2], — il restera toujours permis de croire que l'emploi de ce synonyme fut provoqué, ici comme à Venise, par la préexistence d'un cercle littéraire.

Une autre formule plus étrange, et plus prétentieuse encore à première vue, se trouve dans trois opuscules sortis aux mois de janvier, juillet et août 1518; *ex*

1. Hilspach, Préface de sa Grammaire (1520). — Irenicus XLIV b. — Angst, Préface de l'opus concionatorium de S. de Porta. — Setzer, Préface du Libellus de animæ præparatione.

2. Préf. de l'Ecclesiæ afflictæ (1523). Ph. Melanchthon commendavit carmen hoc ... ut quam primum Neacademiam ordirer, in publicum prodiret.

Les premières publications de Setzer, quel qu'en fut l'objet, portaient le Neacademia: mais la formule disparut au bout de quelques mois.

Digitized by Google

charisio Anshelmi. Mais en y réfléchissant on ne tarde pas, sinon à comprendre, du moins à entrevoir. Les trois opuscules sont un Discours de Mélanchthon sur les arts libéraux et deux éditions des Heures de la Ste Vierge en grec, un opuscule que Mélanchthon affectionnait en particulier. Il est clair qu'entre cette expression grecque et la personne de l'helléniste, il y a un rapport intime, qui devait marquer la reconnaissance de notre officine pour son ancien prote, ou la gracieuse hospitalité qu'elle était heureuse de lui offrir, ou quelque autre sentiment analogue.

Mélanchthon était venu à Haguenau vers le nouvel an 1518, probablement pendant ses vacances de Noël : la lettre d'Anshelm le prouve. Mais cette visite, que la même lettre appelle une *promenade*, n'a pas dû être de longue durée ; son école rappelait le professeur à Tubingue et s'il avait séjourné longtemps à Haguenau, Irenicus, dont il était l'ami d'enfance, n'eût pas eu à chercher bien loin les conseils qui lui étaient nécessaires. Ce fut toutefois à Haguenau qu'il doit avoir composé la *majeure partie* de sa grammaire grecque qui parut chez Anshelm en mai 1518. Sa préface, adressée à Bernard Maurus, est datée de *Hagenoæ Francorum*, et deux fois dans le corps de l'ouvrage il parle de renseignements recueillis ici.

Il est moins sûr que, Mélanchthon soit revenu chez nous avant son départ pour Wittemberg. Mais qu'il fût ici ou non, il y put demander, Anshelm a pu lui offrir spontanément, les deux publications mentionnées plus haut, comme un souvenir accordé à l'ami partant pour un pays lointain, comme une recommandation du professeur auprès du public nouveau, chez lequel il se trouvait transplanté. En tout cas, on ne tardera pas à le voir, Mélanchthon devait à son passage à Francfort descendre chez Anshelm, alors présent dans cette ville à l'occasion de la foire.

En dehors du Pline et de la Germania, Koburger a fait imprimer chez Anshelm le *Decachordum* de Vigerius

Digitized by Google

(1517), les œuvres de *Maxence* et de *Fulgence* (1520). Outre sa participation au Pline, Alantsee de Vienne lui a demandé un *Calepin* (1521). Une autre édition du *Calepin* a été faite pour Birckmann de Cologne (1522). Enfin Anshelm a soigné deux publications de son ami Brassicanus, *Πάν* ainsi que *Calphurnius et Nemezianus restituti* (1519), quoique l'imprimeur Knobloch de Strasbourg en fit les frais. Tous les autres ouvrages sortis de ses presses semblent avoir été pour lui des entreprises particulières plus ou moins hasardeuses.

Cela doit être vrai même de ses missels. On le voit non seulement par l'absence de toute indication contraire, mais aussi par les recommandations qui les accompagnent. Dans le premier, le correcteur, après avoir rappelé en général le savoir faire d'Anshelm, insiste en particulier sur le mérite de cette édition, sur les sacrifices d'argent et de peines que l'imprimeur s'est imposés[1]; il engage en conséquence tous les Bénédictins à acheter ce livre, qu'ils peuvent se procurer à peu de frais, afin que M. Thomas sente combien son travail leur est agréable. Quant à celui de Strasbourg, l'évêque Guillaume s'associe à la réclame du prote. Il a fait corriger le texte, l'a enrichi de quelques offices nouveaux; le livre est imprimé en caractères élégants et faciles à lire, illustré de belles gravures, etc. « Pour que l'imprimeur Thomas Anshelm ne subisse aucune perte à la suite de son travail et de ses soins », il défend, conformément au privilége accordé dans ce but, de le réimprimer dans le ressort du diocèse, ou d'y introduire des exemplaires imprimés au dehors[2].

1. Impendio et labore suo tantum subire onus . . . non minus largiter quam hilariter impendere voluit.

2. Ne Th. Anshelmus bibliopola dispendium ex cura laboreque suo assequatur. Weale (Bibliographia liturgica, Lond. 1886) signale p. 193 deux autres missels, vaguement désignés sous le nom de *Missale speciale*, édités l'un à Bâle chez Jacob de Pfortzheim le 5 février 1519, l'autre à Strasbourg chez René Beck en 1520, qu'il rattache tous deux au diocèse de Strasbourg, parce que S. Arbogast est inscrit en caractères rouges dans le calendrier.

Digitized by Google

Pour un livre réservé à l'usage de son diocèse, un privilége de l'évêque de Strasbourg pouvait suffire à sauvegarder les intérêts de l'imprimeur. Il eût été illusoire, quand il s'agissait d'ouvrages d'une portée plus générale. On s'adressait alors à l'autorité supérieure. Anshelm a édité, *cum privilegio imperiali*, deux publications de Reuchlin[1] et la grammaire grecque de Mélanchthon : d'où l'on peut conclure que la faveur ne lui revenait qu'indirectement. Les libraires Alantsee et Koburger obtinrent le même privilége pour leur Pline. Le dernier mit même la *Germania* sous la protection du pape Léon X. Comme souverain Pontife, celui-ci menaça de l'excommunication ceux qui se permettraient de la réimprimer pendant les cinq premières années, ainsi que les marchands qui vendraient des exemplaires illégalement contrefaits. A cette peine spirituelle se joignait la confiscation des livres, dans les terres qui dépendaient de son autorité temporelle.

Même quand il travaillait sans éditeur et sans privilége, les risques d'Anshelm devaient être souvent atténués, soit par les commandes des libraires, ses clients habituels, soit par d'autres stipulations. Il est bien clair qu'il n'eût jamais imprimé, ni le missel des Bénédictins, ni celui des chevaliers teutoniques, si un grand nombre de leurs maisons n'avaient pas *souscrit* d'avance à sa publication. On a vu plus haut Reuchlin lui demander l'Apologie de Socrate pour ses 400 élèves : il y avait là nn placement immédiat de 400 exemplaires. Deux ans après (1522) le même Reuchlin écrit à Anshelm que, chassé d'Ingolstadt par la peste, il est revenu à Tubingue et s'est chargé, sur les instances de l'université, d'un cours de grec et d'hébreu. Il se sert des grammaires de Mose Kimhi et de Chrysolar; mais ces livres sont si incorrects, qu'il perd un temps infini à en signaler les fautes à ses élèves. Je prendrai, continue-t-il, pour

1. De arte cabalistica. De accentibus et orthographia linguæ hebraicæ.

Digitized by Google

thème de mes explications les discours contradictoires d'Eschine et de Démosthènes, « si je suis aidé par toi, Thomas Anshelm, le plus distingué (ornatissimus) des typographes; je te demande donc, au nom de notre vieille et intime liaison, le meilleur des amis, pour l'utilité et le profit de tous les amateurs de grec, et pour ton avantage personnel, que tu veuilles bien imprimer avec ton beau (nobili) caractère grec les deux discours d'Eschine et de Démosthènes, le plus tôt, le plus correctement, le plus *grecquement*, que faire se pourra. Tu nous les enverras ensuite à Tubingue *græca fide*, c'est-à-dire *contre remboursement*. Si tu agrées mes promesses, tu t'assureras la reconnaissance particulière de tous mes étudiants et une gloire immortelle. »

La publication du Plutus d'Aristophane s'était faite (1517) dans des conditions complètement analogues. Petrus Mosellanus nous l'apprend dans la Préface qui le précède, et en des termes on ne peut plus élogieux pour Anshelm. Après avoir signalé le service inappréciable que l'imprimerie rend aux Belles Lettres, en les mettant à la portée de toutes les bourses, il regrette que ce service soit trop souvent gâté par la négligence que les imprimeurs apportent dans le choix et la correction de leurs œuvres. Quelques-uns réagissent heureusement contre ce mauvais goût, comme Alde Manuce. Encore n'est-il pas irréprochable. Notre critique est plus content du bâlois Froben et de Thomas Anshelm, « cet homme éminent, qui a prouvé par ses éditions antérieures, grecques, latines et même hébraïques, qui prouvera de nouveau par cette comédie du spirituel Aristophane, dont nous lui avons confié l'impression, combien les bonnes études lui tiennent à cœur[1]. » Petrus

1. Porro Thomas Anshelmus, miro vir ingenio, quantum momenti studiis adferre queat, cum ante et græcis et latinis, adde etiam hebraicis autoribus impressis, ostendit, tum de cætero hac Aristophanis facetissimi hominis comædia, quam ei excudendam dedimus, apud omnes testatum relinquet.

Digitized by Google

Mosellanus enseignait le grec à Leipzig et c'est pour ses élèves qu'il commandait ce Plutus.

Les commandes nouvelles des libraires, la remise des livres nouvellement imprimés, le règlement des exemplaires vendus, se faisaient d'ordinaire à la foire de Francfort. Lorsque Mélanchton est désigné pour la chaire grecque à l'université de Wittemberg, Reuchlin écrit à l'électeur de Saxe que son cousin enverra ses livres à la foire de Francfort au mois d'août; on l'y trouvera lui-même vers la fête de l'exaltation (mi septembre) « chez Thomas Anshelm de Haguenau dans la Büchergass[1]. » Notre imprimeur y faisait d'après cela des visites aussi longues que régulières.

Sur cent et quelques ouvrages publiés à Haguenau par Anshelm, la majeure partie est de nouveau destinée à la jeunesse studieuse. On y rencontre une trentaine de grammaires (notamment Henrichmann et Mélanchthon plusieurs fois édités), des traités de Rhétorique et de Dialectique, ainsi que les Lexiques de Calepin et d'Hézychius. Un nombre non moins considérable d'autres livres doit fournir aux élèves des modèles de style et les familiariser avec l'application des règles.

Parmi ces derniers les humanistes contemporains, Erasme, Bartholomeus, etc. ont le pas. Les classiques latins n'y sont représentés que par le De amicitia, le De Senectute et les Paradoxes de Cicéron; car le Pline de 1518 est un livre de bibliothèque, qui par son importance et par la beauté de son exécution typographique, doit compter parmi les productions les plus remarquables de l'époque. En grec, outre quelques traductions de Lucien, nous rencontrons Agésilas, le roi Jason, le Plutus d'Aristophane, les discours de la couronne, l'apologie de Socrate.

Le déplacement d'Anshelm n'avait rien changé à ses relations avec Reuchlin, l'instigateur de ces dernières

1. Lettre du 7 mai 1518.

Digitized by Google

publications. C'est au service de cet orientaliste qu'étaient mis ces caractères hébreux qu'en 1512 déjà Hummelberg préférait à ceux d'Alde [1]. C'est par lui, par sa polémique contre les théologiens de Cologne, que notre imprimeur, si activement engagé dans cette lutte, semblait prédestiné à devenir l'un des organes les plus actifs de la propagande luthérienne.

A notre grand étonnement, son rôle dans cette nouvelle campagne fut assez restreint. Von Dommer [2] croit devoir lui attribuer les Acta Wormatiæ et les discours que Luther prononça devant Charles V, publiés en 1521. Mais en dehors de cela son appoint se réduit à quatre ou cinq brochurettes allemandes, dont une seule, celle de Luther sur les Bonnes Œuvres, mérite d'être notée [3]. En 1522, il n'édita que les Loci communes de Mélanchthon, et il est douteux qu'affranchi des suggestions de Setzer qui le quitta vers le milieu de cette année 1522, il eût jamais été plus loin, alors même que la mort ne serait pas venue bientôt après, mettre un terme à sa carrière.

Plusieurs de ses productions datent du mois de septembre 1522. Aucun des livres sortis de son imprimerie en 1523 ne porte son nom, ni sous le nom de son successeur Setzer, une date antérieure au 8 novembre. Le jour, même le mois de sa mort, reste donc difficile à préciser.

1. Ferunt nonnullos (libros) aldinis, hoc est elegantissimis et politissimis characteribus impressos, quibus tui quidem haud impolitiores, sed illos aut æquantes, aut (quod citra gnathonismum dixerim) excedentes potius. Unde non minus Germania ipsa tibi debet quam suo Manutio Latium. *Sitzungsbericht der K. Akad. der Wissenschaft.* Wien, t. 86, p. 235.

2. Luthers drucke auf der Hamburger Bibliothek, n. 220 et 231.

3. Dans le nombre est un pamphlet contre le célibat ecclésiastique donné comme Lettre de S. Ulrich, évêque d'Augsbourg, à un pape Nicolas. Or Nicolas I (858-867) mourut vingt ans avant la naissance de S. Ulrich et Nicolas II (1058-1061) monta sur le trône pontifical quatre-vingt ans après sa mort. Il est difficile d'escompter plus grossièrement l'ignorance ou les passions de ses lecteurs. Nous ne croyons pas que dans cette triste besogne Anshelm fut autre chose qu'un complice inconscient. On n'oserait en dire autant de son prote Setzer, que nous verrons plus loin surpris en flagrant délit de falsifications préméditées.

Digitized by Google

Le 8 mai 1522, il avait emprunté à l'hôpital une somme de 100 fl. Le premier paiement des intérêts, échus le 3 mai 1523, est inscrit en ces termes : 4 fl. gelts Thoman Anshelm buchtrucker uff crucis ostern, und ist der erste zins. Pour le second il est dit : 1524, 4 fl. gelts Thomas Anshelm buchtrucker uff crucis ostern ; bracht Genefe (Geneviève) Anshelm witwe uff 6ta post crucis ostern (6 mai) a. 24. Anshelm est donc bien certainement mort au début de mai 1524, tandis qu'il semble encore vivre le 3 mai 1523. Mais si cette dernière conclusion est exacte, il ne dut pas prolonger ses jours beaucoup plus loin, car vers le milieu de l'année, l'Œuvre S. George acheta un évier de sa veuve[1].

Cela ressort aussi d'autres données. Son successeur Jean Setzer parait en public avec deux publications en novembre 1523 ; il se trouvait donc ici depuis un certain nombre de semaines. Mais au moment de la mort de son beau-frère, il était à Wittemberg, et en partant de là il emporta un manuscrit que Eob Hessus y avait envoyé en mars 1523. Ici donc encore nous avons à placer vers le milieu de l'année 1523 la mort de notre imprimeur.

Avant de quitter Anshelm rappelons qu'il avait pour marque d'imprimeur ses initiales T A B (Thomas Anshelm badensis), placées d'ordinaire dans des gravures spéciales, une fois au bas d'une bordure de titre. Gravures et bordure sont reproduites par Heitz[2].

(A suivre.) A. HANAUER.

1. Le jour n'est pas marqué. 4 ß 6 ₰ geben Thomas Anshelms buchtruckers witwe umb ein schönen wasserstein.
2. Els. Büchermarken LXI, 1. LXII, 2-5.

Digitized by Google

LES CHATEAUX DE S^T-HIPPOLYTE,

L'ESTUPHIN, LE HAUT-KŒNIGSBOURG,

LE SIÈGE DE 1633

(SUITE)[1]

V. Destruction de l'Estuphin. Le premier Kœnigsbourg — VI. Acquisition du château par les ducs de Lorraine. — VII. Mutations de seigneurie du XIIIe au XIVe siècle.

V.

A partir de cet incident l'histoire documentaire se tait pendant plus d'un siècle, de 1148 à 1250; mais à sa place les inductions de l'archéologie apportent quelque lumière sur les destinées de l'antique manoir. Nous sommes ainsi informés que le XIIIe siècle l'a trouvé dévasté et désert; dont voici les indices. Tel qu'il est aujourd'hui le château réunit deux styles de construction qui n'ont rien de commun : le roman d'abord, puis, sans transition, une architecture de moyen-âge à son déclin et sentant déjà la renaissance. De l'époque ogivale aucun vestige, soit dans les moulures, soit dans la forme des baies, où l'arc en tiers-point ne paraît nulle part; mais c'est ailleurs que cette phase intéressante de l'art de bâtir est représentée : au petit château situé sur la crête à deux ou trois cents mètres vers l'Ouest. Comme cette période architecturale a duré quatre siècles, l'esprit, selon la remarque de M. Winkler, se trouve devant cette alternative, ou que le grand château

1. Voir la livraison de Juillet-Août 1901, p. 341.

Digitized by Google

n'était pas habitable ni habité, ou, s'il l'était, que durant une aussi longue suite d'années il ne s'y soit fait nul travail de bâtisse, ce qui ne saurait être admis. L'état d'abandon de l'Estuphin, aperçu déjà avec beaucoup de sagacité par Ramée, il y a un demi-siècle [1], admis comme probable par la notice du Club vosgien de Sélestadt, est une vérité démontrée après les travaux de M. Winkler.

Les documents, ai-je dit, cessent de nous éclairer jusqu'au milieu du XIIIe siècle. On ne laisse pas de relever des mentions éparses qu'on pourrait mettre en rapport avec notre objet. mais en rapport bien problématique. Voici la plus remarquable.

En 1094 la comtesse Hildegarde, veuve d'un seigneur souabe qui s'intitulait Frédéric de Buren, fonda à Sélestadt le prieuré de Ste-Foy, et, par une clause exprimée, elle en destina l'advocatie à la famille de Staufa. Quelle était cette famille dans la pensée de la fondatrice? Sans doute il s'agissait pour elle de la lignée future de son fils, celui-ci titré d'un nom nouveau. C'était un grand personnage. Il y avait, à cette date, quatorze ans qu'il avait reçu de l'empereur Henri IV, pour service de guerre et d'influence, l'investiture du duché de Souabe et d'Alsace. Le duc Frédéric fut le premier dans l'histoire à porter le nom de Hohenstauffen. Il le prit d'un château qu'il fit construire dans le pays de sa famille, en Wurtemberg. Il s'est aussi appelé simplement duc de Stauffen. Et qu'on y prenne garde : ce n'est pas le nom du château d'Alsace qui fut transporté au manoir souabe. Le qualificatif *hoh* serait en effet trop mal choisi pour distinguer la nouvelle résidence de celle du château des Vosges qui la surpasse de beaucoup par l'élévation de son assiette. Le nom de Staufa dans le diplôme de la comtesse n'a rien de commun avec le château de St.-Hyppolyte [2].

1. Bulletin monumental de Normandie, 1855.
2. Appendice E.

Digitized by Google

Celui-ci donc, au début du XIIIe siècle, n'était qu'une ruine, et la cause peut en être retrouvée dans l'histoire générale de l'époque. En 1198 avait éclaté la compétition à l'empire de Philippe de Souabe et d'Othon de Brunswick. Le dernier comptait dans son parti l'évêque de Strasbourg avec nombre de seigneurs du pays. Cette faction porta le ravage dans les domaines des Hohenstauffen, et avant tout elle dut s'attaquer à l'Estuphin, comme le premier par son importance des manoirs que l'adversaire possédait en Alsace. Là plus qu'autre part elle aura donné carrière à sa fureur, et le château fut dévasté au point que ses maîtres, après l'avoir remis sous leur puissance, renoncèrent à le rétablir, mais en élevèrent sur le même sommet un nouveau de moindre étendue.

C'est dans cette dernière construction qu'apparait le style ogival. M. Winkler y a reconnu les marques du XIIIe et du XIVe siècles. L'ensemble a formé un parallélogramme de 40 à 50 mètres sur 12 ou 15. Des parties subsistent encore de la moitié orientale, très ruinées, et qui se dégradent de jour en jour; à l'opposé rien qu'un morceau énorme et informe de décombres, qui résulte de la chute du donjon et des portes, car ces parties n'ont pas existé du côté de l'Est. Les murs sont en grès rouge équarri; mais les bossages n'y sont pas prodigués comme au grand château. La roche qui sert de fondement à l'édifice a fourni la pierre, et en surabondance, car une quantité prodigieuse de moëllons couvre en éboulis le versant méridional de la montagne; on voit que les constructeurs ont voulu à la fois s'en débarrasser et en faire un obstacle défensif. Nulle part les murs n'arrivent à la hauteur du couronnement, vu la destruction d'un second étage. A l'intérieur on reconnait encore une salle occupant l'édifice dans sa largeur, et qui recevait le jour par quatre fenêtres, deux au Nord, deux au Midi, celles-ci à peu près conservées. Leurs baies en ogive sont encadrées en de profondes embrasures à plein cintre, formant cabinets avec ban-

Digitized by Google

quettes. Autant qu'un taillis qui a poussé au milieu des ruines permet de le distinguer, cette ogive accuserait le XIIIe siècle plutôt que le XIVe; l'arc est du simple trait de compas, et ne laisse pas saisir le contour elliptique aimé d'Erwin. Le local est encombré de débris, surtout de fortes pierres de taille qui furent précipitées des parties supérieures, et qui témoignent d'une destruction systématique.

Autour du bâtiment règne un chemin de ronde, assez spacieux, tenant lieu d'une cour, remparé à l'extérieur par un rejet de terres et de matériaux. En vue de continuer le circuit et d'augmenter la force de cette petite place, l'arrête du rocher a été tranchée profondément du côté de l'Est et de l'Estuphin, ce qui fait sentir l'erreur commise par Grandidier et Viollet-le-Duc lui-même d'avoir été prendre le petit château comme un dispositif de la défense du plus grand[1]. Qu'on ajoute à cela la direction des portes, qui s'ouvraient à l'Ouest. La vérité, c'est qu'un aperçu pris de loin a paru suffire à ces savants observateurs, et qu'ils n'y sont pas allés voir eux-mêmes au travers des rochers et du fourré. Toujours le château de l'Ouest constitua un système indépendant de fortification.

Dans la coupure du rocher, celle du parvis qu'on appelerait la contre-escarpe, montre une ouverture par laquelle un homme pourrait s'introduire. Il reste à éclaircir si elle répond à une cavité naturelle ou bien à un souterrain creusé de main d'homme, fait dont on a des exemples aux forteresses du moyen-âge. En attendant les renards s'y sont logés. Sur le sol du chemin de ronde git un fort gros bloc de grès, à peu près cubique, auquel on ne peut trouver de destination.

L'accès de ce petit manoir devenu de plus en plus difficile par une végétation sauvage en a écarté les curieux et l'intérêt qui pouvait s'y attacher. Et pourtant

1. Voir les judicieuses observations de M. Dietsch, p. 27.

Digitized by Google

cette ruine qui achève de disparaître eût été intéressante à conserver, supérieure qu'elle est à son grand voisin au point de vue pittoresque.

Le nouveau manoir, bâti par les chefs de l'Allemagne, en prit le nom de Kœnigsbourg, fort royal; et pour être distingué du château de Kinsheim, appelé aussi Kunigsburg dans les anciens titres, le nom de Hohkœnigsbourg [1].

Un mot sur les voies de communication par lesquelles ces châteaux étaient desservis. La montagne où ils sont situés se rattache au reste de la chaîne par un col, dit *Kælwling*, qu'on franchit pour se rendre à Lièpvre depuis St.-Hippolyte et Rodern. Divers chemins se croisent au point même du col, l'un entr'autres allant vers Lièpvre et le Nord, et celui qui va gravir à l'Est le mont Estuphin par sa face méridionale, pour aboutir devant une grosse tour et un vieux chêne que tout le monde connaît. Ce chemin très ancien, et que pour la clarté j'appellerai *chemin primitif*, ne doit pas être confondu avec la voie pavée qui le rejoint d'en bas. Celle-ci n'a son point de départ qu'à quelques cents mètres en deça du Kælwling, et ne date que de la reconstruction du grand château au XVe siècle. L'ancien Estuphin ne fut jamais desservi que par le chemin primitif, et celui-ci conserva le même emploi par rapport au Kœnigsbourg du XIIIe siècle. Aucune communication directe ne fut établie du Kœnigsbourg aux plateaux inférieurs, mais on crut assez faire de le rattacher au chemin primitif par une avenue. Elle existe encore, un peu en remblai, et a la largeur d'une voie charretière. Ainsi pour gagner la campagne, les habitants du nouveau château avaient à se diriger vers la ruine prochaine, puis faisant demi-tour, ils descendaient par le chemin primitif. Ceci fait entendre que jamais les

1. C'est probablement le nom primitif, mais il se transforma au moyen-âge en celui de Kœnigsberg pour reparaître à l'époque moderne.

Digitized by Google

deux châteaux ne furent sur le pied d'hostilité ou même d'indépendance réciproque, sinon l'un n'eût pas laissé l'autre maître de ses communications; le seigneur du Kœnigsbourg se serait assuré une issue immédiate. Ni les deux châteaux ne furent habités dans le même temps, ni possédés par deux maîtres.

VI.

Je reviens à l'histoire et à la date de 1250. Elle fournit sur notre sujet le premier témoignage écrit depuis la croisade, et le dernier où s'offre le nom de l'Estuphin. C'est l'année de la mort de Frédéric II. Le déclin avait commençé pour les Hohenstauffen; d'ailleurs depuis un temps, les châteaux de St.-Hippolyte avaient cessé de leur appartenir pour échoir à la maison de Lorraine. Ce fut le résultat d'une crise politique. Lors de son avènement à l'empire, Frédéric, survenu d'Italie en Allemagne pour faire reconnaître ses droits contre son antagoniste Othon de Saxe, avait eu intérêt à se ménager l'appui des ducs de Lorraine. D'abord il eut avec ces princes des dissentiments, mais qui aboutirent à une transaction. Une clause y attribua au duc Thiébaud le château Stouphin dit Kœnigsbourg, et ce, non en fief, mais à titre d'alleu, c'est-à-dire de propriété pure.

Devenu maître du manoir, le duc ou l'un de ses successeurs, abusant, comme on le sait déjà, de leur prérogative d'avoués sur les fondations de Fulrad, réunirent à leur nouvelle acquisition les domaines de St.-Hippolyte et d'Enzheim. Le tout fut ensuite inféodé aux comtes de Werde, landgraves de la Basse-Alsace. L'un deux, Henri de Werde, tenancier en 1238, vint à mourir laissant sa femme enceinte. Les suzerains de sa terre remprirent alors leurs fiefs, pour les restituer cas échéant à l'enfant à naitre, si c'était un garçon. Ce procédé fut celui entr'autres du duc Mathieu de Lorraine, qui se saisit du château et de ses annexes. Mais douze années plus tard il jugea à propos d'investir

Digitized by Google

de ces possessions un nouveau tenancier, Cunon de Bergheim[1], ainsi qu'il résulte des réversales[2] qui lui furent remises par ce gentilhomme, et dont voici la substance :

« Cunon reconnait s'être fait l'homme du seigneur Mathieu duc de Lorraine, pour en avoir reçu en fief et hommage le château d'Estuphin avec ses dépendances St.-Hippolyte et Enzheim. Il est fait réserve que si Henri de Werde, enfant, vient un jour à engendrer des fils, à posséder le comté de Werde, et fasse de sorte que le seigneur duc lui restitue le fief susdit, savoir l'Estuphin et ses annexes, Cunon restera cependant son homme moyennant 200 marcs d'argent qui lui seront payés dans l'année. »

Ces lettres donc nous apprennent que le feu comte de Werde avait possédé le domaine en vassalité, et par la date de sa mort en 1238 on connait quelle fut, au moins depuis ce moment, la destinée du château : fief lorrain conferé aux de Werde.

La jouissance de Cunon de Bergheim ne dura qu'une dizaine d'années : dès 1260 le comte de Werde, âgé seulement de 16 ans, ayant contracté mariage, obtint la remise des fiefs de Lorraine.

On demandera comment la désignation Estuphin apparait encore dans un acte de 1250, alors que le manoir de ce nom était ruiné depuis un demi-siècle, et qu'une autre demeure, bâtie pour en tenir lieu, s'appelait le Kœnigsbourg. Je vois en cela simplement la suite d'une ancienne habitude. La nouvelle appellation ne s'imposa pas du premier coup à toutes les mémoires, et au surplus le nom d'Estuphin, qui proprement était celui de la montagne, pouvait regarder aussi bien la seigneurie toute ensemble que tel ou tel édifice.

1. Issu de la famille d'Andlau, et seigneur de Mittelbergheim.
2. Lettres remises au seigneur par le vassal à l'effet de reconnaître sa tenure et sujétion.

Digitized by Google

VII.

La période comprise entre le XIIIe et le XVe siècle est remplie par des mutations de seigneurie, sujet laborieux à suivre et fait pour rebuter plus d'un lecteur, mais qui a sa place comme partie intégrante dans un mémoire sur le Kœnigsbourg. Je l'abrège le plus possible, mais, pour qui redoute l'ennui, le mieux sera de passer la présente section.

Il paraît qu'à une époque non déterminée, les de Werde sous-inféodèrent le domaine à la famille de Rathsamhausen. Elle le posséda collectivement par tous ses membres. La détention de fiefs par indivis, et aussi le partage des fiefs, comme celui des édifices qui en dépendaient, fut en Alsace chose fort usitée, nonobstant ce qu'elle avait de contraire à l'institution [1]. On pouvait faire commerce des diverses fractions d'un manoir [2]. Dans notre cas il arriva qu'un Sigebert de Werde racheta leurs parts à deux de ces Rathsamhausen; sur quoi leurs consorts, voulant parer à un nouveau morcellement du château, prirent l'engagement réciproque de n'en rien aliéner que tous ensemble. Cette convention fut passée en 1267.

Deux années plus tard, 1269, on voit le même Sigebert sous-inféoder au père de sa femme, Ulric de Ribeaupierre, le Kœnigsbourg et ses deux annexes, comme mouvant du duché de Lorraine. Il va de soi que cette disposition ne pouvait préjudicier au droit des Rathsamhausen; aussi, Ulric étant décédé sans hoir mâle, ce qui fit rentrer le fief aux mains de Sigebert, celui-ci put bien lui substituer de nouveaux tenanciers, les Hohenstein, mais, expressément, il accepta l'appartenance des Rathsamhausen.

1. C'était une conséquence de ce que le droit d'aînesse n'était pas admis en Alsace.

2. On a vu l'Estuphin partagé entre Conrad III et son neveu Frédéric.

Digitized by Google

Un acte de 1316 nous montre un Ulric de Werde s'avouant vassal du duc de Lorraine Ferry IV pour le Kœnigsbourg, St.-Hippolyte et Enzheim, et pour tout ce que les chevaliers de Hohenstein tiennent de lui en arrière-fief.

Vingt ans plus tard le même Ulric ne se voyant qu'un fils d'une santé débile et faible d'esprit, se choisit un gendre qui pût soutenir le landgraviat. C'était le comte Frédéric d'Œttingen, d'une illustre famille de Souabe. Il entra en participation du landgraviat avec ses frères et avec les de Werde eux-mêmes.

Après la mort d'Ulric ces gentilshommes, peu attachés à leur acquisition, travaillèrent à s'y faire remplacer. Ce fut effectué par un double traité avec l'évêque de Strasbourg, Jean de Lichtemberg. Les d'Œttingen lui délaissèrent le landgraviat pour 5800 florins d'or, et le fief de Kœnigsbourg, St.-Hippolyte et Enzheim pour 10000 florins. Les évêques demeurèrent depuis lors en possession du landgraviat, 1389.

En suite de ces arrangements les arrières-vassaux, parmi lesquels les Hohenstein et les Rathsamhausen, furent invités par les cédants à faire hommage à l'évêque, le nouveau seigneur ; mais le duc Jean de Lorraine, qui en eut nouvelle, prit pour félonie à son égard, et non sans raison, le fait par les d'Œttingen d'avoir aliéné des terres de sa mouvance indépendamment de lui. Pour affirmer son droit il investit du Kœnigsbourg et annexes Bourcard, sire de Fénétrange.

Il y avait discord déclaré. Bourcard, ses lettres d'investiture à la main, fit semonce à l'évêque de lui remettre le fief, et sur son refus, attaqua les terres de l'évêché et de la ville de Strasbourg, qui avait pris parti dans la querelle. Les hostilités duraient depuis plusieurs années, lorsqu'un nouveau prélat d'humeur moins revêche tenta de ramener la paix. Par ses soins le litige fut déféré à une commission de onze arbitres, réunie à Strasbourg, et tirée du corps de la noblesse. Les d'Œttingen, cause de tout le mal, se rangeaient à

Digitized by Google

présent du côté du duc, avouant en forme que les domaines en litige étaient d'ancienneté fiefs de Lorraine.

L'expédient d'un compromis était assez en usage entre seigneurs pour éviter le recours à la force, mais parfois il arrivait aux arbitres, d'après une idée trop large de leurs pouvoirs, de tenir peu de compte dans leur sentence des principes de droit les mieux reconnus. La partie lésée ne manquait pas alors de relever sa prétention, et on retombait dans l'état de guerre. C'est ce qu'on vit se passer en 1360. Les arbitres déclarèrent l'acquisition de l'évêché faite à bon titre, sauf au duc de Lorraine à prendre son dédommagement sur les d'Œttingen. Le tribunal, ce faisant, commettait plusieurs énormités : il substituait à un droit sur la chose une créance contre des tiers, il changeait un fief en alleu, il transportait la souveraineté d'un seigneur à un autre. On n'est pas surpris que le duc eût réprouvé cette décision. Bourcard reprit aussitôt les hostilités ; le duc, dans une occasion, se saisit des deux places, le château et St.-Hippolyte.

Après bien du temps on en revint à négocier, et en résultat l'évêché, par un arrangement de 1388, conserva le château, cependant que St.-Hippolyte restait à la Lorraine. Aussi se termina cette longue querelle. Un nouveau changement allait s'opérer dans la condition du Kœnigsbourg. On le trouve aux dernières années du XIVe siècle dans le domaine de l'Empire. Les investitures nouvelles à cette époque aux familles des tenanciers déjà connus, les Hohenstein et les Rathsamhausen, sont des actes impériaux. A cette époque le village d'Orschwiller devint pour moitié une annexe du château, et n'en fut plus séparé.

(A suivre) H. DANZAS.

Digitized by Google

LES

PREMIÈRES MUNICIPALITÉS

DE LA HAUTE-ALSACE

(SUITE)[1]

CHAPITRE QUATRIÈME

Affaire de Lautenbach. — Le premier Président dénonce à la Cour l'insolence des municipalités et des syndics. — Les causes de son mécontentement. — Le syndic de Sigolsheim. — Difficultés à Soultzmatt. — Arrêt de règlement contre les syndics. — La Commission se réconcilie avec le Conseil.

De toutes les autorités supérieures de la province, le Conseil souverain seul avait vu d'un œil favorable la création de l'Administration provinciale, et travaillé avec une grande énergie à l'extension de ses attributions. Les démarches actives de la Commission intermédiaire et de quelques Bureaux en faveur de la Cour, lors des édits de suppression de la justice souveraine, contribuèrent sans doute à augmenter cette sympathie ; et lors du rétablissement du Conseil, le premier Président donnait encore à la députation qui représentait l'Administration provinciale, des preuves de la bienveillance de la Compagnie et l'assurait de sa protection. Cependant, petit à petit, l'attitude peu légale et peu correcte de la Commission refroidit la Cour à son égard, et les exigences toujours croissantes des municipalités,

1. Voir la livraison de Mai-Juin 1901, p. 267.

Digitized by Google

comme aussi l'insolence des syndics, finirent par troubler la bonne harmonie qui régnait entre elles. Voici à quelle occasion se manifesta pour la première fois le mécontentement du Conseil.

Le 25 novembre 1787 Lautenbach fut doté d'une municipalité. Le greffier qu'elle avait choisi, Antoine Gerrer, parait avoir été un incapable, « peu fort en écriture », disait-on. Aussi le syndic et la majorité prièrent le greffier de la seigneurie de leur prêter son concours, et chargèrent le curé, Meisterzheim, chanoine de la collégiale, de rédiger les procès-verbaux. On vivait en paix depuis un an, lorsqu'un membre de la municipalité, Henri Schelling, esprit remuant et inquiet, hostile au chapitre qui était seigneur de la vallée et du village, réussit à gagner le syndic à ses idées. Depuis lors on fixait les réunions de la municipalité à des heures indues ; on omettait à dessein de prévenir le seigneur, ou son représentant, dans les cas où les *Instructions* exigeaient cette démarche ; on affectait de tenir à l'écart le curé de la communauté bien qu'il fût membre de droit de la municipalité. Le 23 novembre 1788 on alla plus loin. Pour rompre tous les liens qui pouvaient la rattacher au seigneur, la municipalité cassa le greffier Gerrer, et choisit pour le remplacer le sieur D., ancien greffier de la seigneurie, destitué de son emploi par le chapitre. Celui-ci crut voir dans ces faits une injure à son adresse autant qu'une atteinte à ses droits. L'après-dîner du même jour, le chanoine de Bergeret, représentant officiel du seigneur aux assemblées municipales, se rendit à la municipalité, se plaignit de ces procédés, et prétendit que la réunion du matin avait été illégale, parce qu'il n'en avait pas été prévenu, et que l'élection de D. aux fonctions de greffier était nulle, parce que la municipalité n'avait pas le droit d'honorer de sa confiance un ancien officier seigneurial révoqué de ses fonctions. Il s'appuyait d'une part sur le texte formel des *Instructions*, et de l'autre sur l'arrêté de la Commission, non moins formel, du 22 mars. C'est

Digitized by Google

dans la même conviction que, dès le commencement des hostilités, le curé Meistertzheim avait refusé de se dessaisir des régistres d'audience qu'il détenait ; et le greffier de la seigneurie ne voulait à aucun prix extrader les papiers de la communauté qu'on lui avait confiés. La guerre était donc franchement déclarée.

Le 25 novembre le domestique du chanoine de Bergeret, l'ancien greffier Gerrer et le prévôt de Lautenbach se prirent de querelle avec plusieurs membres de la municipalité. Après quelques gros mots échangés de part et d'autre, on en était venu sérieusement aux mains. Comme chaque partie s'imaginait être dans son droit, le prévôt en référa à l'Intendant, tandis que la municipalité fit requête à la Commission intermédiaire. Le chapitre de son côté ne crut pas pouvoir rester indifférent, et confiant dans la justice de l'Administration provinciale, il se plaignit de ce que ses droits étaient méconnus, ses officiers et particulièrement le prévôt humiliés, son honneur foulé aux pieds, l'arrêté de la Commission du 22 mars violé par la nomination de D., bien qu'autrefois révoqué, aux fonctions de greffier en haine du seigneur. La municipalité au contraire se disait persécutée par le seigneur : on lui refusait livraison de ses registres et de ses papiers ; elle avait été insultée par le chanoine de Bergeret qui n'était pas le représentant légal du chapitre aux assemblées municipales, par son domestique et surtout par le prévôt seigneurial, et demandait à l'Administration supérieure de confirmer le choix qu'elle avait fait du nouveau greffier. Le Bureau de Colmar estima que l'assemblée dans laquelle D. fut élu était une assemblée ordinaire à laquelle par conséquent le seigneur ne devait pas être convoqué ; que le chanoine de Bergeret n'était pas le représentant légal du seigneur et par conséquent n'avait pas qualité pour assister à l'assemblée de la municipalité [1] ; que D.

1. C'était une erreur manifeste, comme le prouve l'extrait des actes capitulaires nommant le chanoine de Bergeret représentant du chapitre à la municipalité, extrait qui figure encore au dossier aujourd'hui.

Digitized by Google

sans doute avait été révoqué de son emploi par le chapitre, mais le procès devant le Conseil souverain, qui eut lieu à la suite de cette révocation, prouve qu'elle n'a pas entaché son honneur ; que par conséquent il ne tombe pas sous le coup de l'incapacité et de l'exclusion prononcées par l'arrêté du 22 mars ; que son élection peut donc être confirmée ; que le chanoine de Bergeret, son domestique, Gerrer et le prévôt, ce dernier connu dans le village pour un homme brutal, sont dans le cas d'être poursuivis comme réfractaires aux ordres du Roi ; que néanmoins on peut enjoindre à la municipalité de ne point se réunir sans avoir prévénu le seigneur et le curé selon la teneur des *Instructions*. La Commission intermédiaire adopta en substance l'avis du Bureau de Colmar et valida l'élection du greffier D. Elle admettait donc maintenant un tempérament que le Bureau de Huningue, nous l'avons déjà dit et nous le verrons encore plus loin, voulut dès l'origine apporter à la rigueur des termes de l'arrêté du 22 mars, et qu'alors elle rejeta avec dédain, en rappelant le Bureau à l'ordre avec une sévérité dont il se montra offensé ! Elle confirmait donc elle-même la nomination d'un officier seigneurial révoqué, parce que les motifs de cette révocation n'entachaient point son honneur, elle qui obligea le Bureau de Huninge à se montrer inexorable et à exclure des fonctions municipales tout officier révoqué pour quelque cause que ce fut ! C'était évidemment avoir deux poids et deux mesures !

Cependant cette confirmation, dès qu'elle fut connue, fit véritablement scandale à Colmar, surtout au Conseil souverain. Le Bureau de cette ville, ému des bruits qui lui parvenaient, dépêcha le procureur-syndic, de Berckheim, au premier Président. Celui-ci ne dissimula pas que la Cour avait trouvé fort étrange la décision de la Commission. Elle ne comprenait pas en effet qu'un homme, révoqué d'une recette par le seigneur, après un procès public qu'il a perdu, pût être admis dans une assemblée, ou un corps, que le seigneur a le droit

Digitized by Google

de présider, bien que sa probité et son honneur ne puissent être suspectés : le permettre, était en quelque sorte protester contre la condamnation qui l'a frappé et par conséquent blâmer le Conseil. De plus le premier Président profita de cette occasion pour faire remarquer que la Commission intermédiaire s'arrogeait dans ses arrêtés le droit de faire des injonctions, de donner des ordres aux prévôts sans qu'aucune loi ne l'y autorisât ; elle ne craignait pas même d'user de semblables procédés à l'égard des juges et des baillis de justice, et de menacer de destitution les inspecteurs des forêts [1] : ces écarts n'avaient pas moins vivement froissé la Cour. M. de Berckheim excusa de son mieux la Commission en rejetant sur les difficultés du moment une manière de s'exprimer trop peu correcte. Le premier Président lui répondit que sans doute la mollesse et l'inaction de l'Intendant excusaient quelque peu cette liberté et ces excès de langage ; mais la Commission aurait dû ne pas oublier que le Conseil avait le pouvoir de lui porter secours ; elle n'avait donc aucune raison de sortir de la légalité. Le Bureau de Colmar, en rendant compte de cette conversation à la Commission, la supplia de sacrifier D., cependant avec tous les ménagements possibles, « pour avoir la paix avec M. le premier Président » au moins, puisqu'on était en guerre ouverte avec tous les représentants de l'autorité dans la province.

La mauvaise humeur du Conseil souverain, et surtout celle du premier Président, n'aurait-elle pas eu peut-être des motifs plus secrets et plus personnels ? Sans doute la raison qu'en donnait le chef de la Cour à mots couverts peut paraître suffisante. Maintenir et confirmer dans ses fonctions un homme frappé par une condamnation, bien qu'elle n'atteignait pas son honneur, était aux yeux de la Cour, désapprouver, protester contre un arrêt qu'elle avait prononcé : cette susceptibilité qui

1. A ce moment les forêts n'avaient pas encore été confiées à l'Administration provinciale. Cfr. *L'ancien Régime et ses premières modifications*, Liv. IV.

Digitized by Google

peut paraître excessive était alors tout à fait de mise. Mais d'un autre côté nous savons certainement que D., peut-être malgré lui, ou sans en avoir conscience, avait profondément blessé le Conseil à propos de son procès avec le chapitre, et probablement encouru l'inimitié personnelle de M. le premier président, ou plutôt de Madame la première Présidente. En racontant pourquoi, nous nous permettons une digression qui nous écartera quelque peu de notre sujet ; mais on nous le pardonnera.

J.-B. D. fut nommé receveur du chapitre et greffier de la seigneurie de Lautenbach par acte capitulaire du 16 mai 1775. Il occupait cette position, depuis 10 ans environ, lorsqu'en 1784 il fut destitué, victime, prétend-il, des dissensions intérieures du chapitre. Nous ne connaissons pas les motifs de sa destitution ; mais une chose est absolument certaine, c'est que sa probité et son honneur ne furent jamais mis en question, ni même suspectés [1]. Il y avait eu, sans doute, purement et simplement désaccord ou divergence de vue entre la majorité des chanoines et leur receveur-greffier. Si François Joseph Meyer, son successeur, fut nommé par ses adversaires et comme il est probable, malgré l'opposition de ses amis, on peut croire que les chanoines de Bergeret, Riedler, Meistrezheim et Gabert lui étaient hostiles ou peu favorables, tandis que le doyen Götzmann et les chanoines Bellinger et Meffet avaient pris son parti. En tous cas il est certain que le doyen Götzmann le soutenait de tout son pouvoir ; et ce fut précisément cette protection qui lui devint funeste dans la suite. Cependant D. ne se soumit pas à la décision du chapitre ; il la déféra à l'officialité de Strasbourg qui en prononça la nullité et le maintint dans ses fonctions de receveur greffier. Il semble que le chapitre lui-même,

1. Voici peut-être la cause qui donna naissance à ces interminables discussions. Nous savons que la majorité des chanoines puisaient trop largement dans la caisse, au gré de la minorité, dont faisait partie le chanoine Gœtzmann ; le receveur, en bon économe, était sans doute du même avis ; de là peut-être sa destitution et son remplacement par un receveur plus accomodant.

Digitized by Google

à la suite de cette sentence, revint un moment sur sa première décision ; mais ce ne fut que pour la confirmer de nouveau bientôt après, de sorte que D. dut en appeler au Conseil souverain. L'affaire traîna en longueur ; enfin à la date du 2 mai 1785, le Conseil déclara légitime la nomination du successeur de D. et condamna celui-ci à rendre ses comptes et à restituer les papiers de la seigneurie dans le mois de la signification de l'arrêt, sous les peines de droit.

Pourquoi le Conseil avait-il donné gain de cause aux adversaires de D. ? Si nous en croyons le fameux conseiller Götzmann, d'illustre mémoire, frère du chanoine-doyen du même nom, la Cour n'aurait été qu'un instrument involontaire, du moins nous aimons à le penser, dont se serait servi le premier Président pour satisfaire les rancunes que Madame la première Présidente nourrissait contre sa personne, parce que D., tout en étant greffier du chapitre de Lautenbach, gérait encore le patrimoine que Götzmann possédait en Alsace.

Madame de Spon était, paraît-il, une demoiselle Quatreson de la Motte. Son père, porte-manteau du Comte de Provence, frère du Roi, avait obtenu, il y avait quelques années, des lettres de noblesse dont l'enregistrement lui fut refusé par le Parlement de Paris sur le rapport du conseiller Götzmann. *Inde iræ !* Et comme Götzmann était trop haut et trop loin pour être atteint, et que le premier Président ne pouvait rien contre lui, il avait vengé, maintenant, sur *son frère* le doyen et sur D. *son gérant d'affaire* en Alsace, un affront qui avait par contre-coup atteint Madame de Spon ! Il semble que ce soit chercher bien loin les vrais motifs qui ont dicté l'arrêt dont il est question, et l'on accuserait volontiers Götzmann de prêter avec usure à ses anciens collègues les ressentiments qu'il avait conservés contre eux. Il est possible que le fiel qui s'était accumulé dans son âme à la suite de ses disgrâces, déborda en cette circonstance au souvenir amer d'anciens différends. Mais après la lecture des nom-

Digitized by Google

breuses lettres qu'il écrivit au sujet de ce procès, on ne peut se défendre de soupçonner Götzmann, alors solliciteur aux abois, réduit à vivre d'expédients à Paris, d'avoir obéi à d'autres préoccupations, et poursuivi un autre but. Pour faire face aux nécessités de sa position, il avait un besoin continuel de grandes sommes d'argent. Il avait donc saisi avec empressement cette occasion de stimuler le zèle de son gérant D. et de tirer profit de l'amour-propre de son frère, directement intéressé au succès de cette affaire ; voici comment il s'y prit.

Dès qu'il sut par le doyen que D. en avait appelé au Conseil souverain, il promit son concours empressé pour le faire triompher. Le 11 janvier 1785, après qu'un premier incident, que nous ne connaissons pas, eut fait craindre que l'arrêt définitif ne fut point favorable, Götzmann se déclara personnellement atteint pour les raisons que nous venons d'exposer plus haut, et promit de faire en quelque sorte l'affaire sienne : il ira trouver le Garde des sceaux, même le maréchal de Ségur ; en attendant, que D. cherche à gagner du temps « en incidentant par une demande de mise en cause, ou autrement », de manière à trainer le procès en longueur : conseil qui fut suivi. Le 4 mars il espère, grâce à l'intervention du Secrétaire d'Etat au département de la guerre, porter *par évocation* le procès au Conseil des dépêches, qui ordonnera sursis à l'arrêt interlocutoire rendu le 25 février par le Conseil souverain. Le 2 juin il réclame à D., outre certaines pièces authentiques que celui-ci lui avait déjà fournies, un mémoire détaillé dont il lui avait envoyé le brouillon, et compte fortement obtenir du Conseil des dépêches, « *un toutes choses demeurantes en état* », qui suspendra les effets de l'arrêt définitif rendu en mai dernier. Mais dans toutes ses lettres, il n'oublie jamais de faire remarquer avec un insistance particulière, qu'on ne peut rien faire sans sollicitations ; que les sollicitations coûtent cher ; il lui faut de grandes avances ; plus tard il dressera un état des sommes dépensées et de leur emploi ; on verra qu'il dit vrai ; mais pour le

Digitized by Google

moment, pas de temps à perdre; que D. lui envoie sans délai les fonds nécessaires sans lesquels le succès de son évocation, que l'on peut justement espérer, serait infailliblement compromis. La lettre du 2 juin se termine ainsi : « Je vous embrasse, mon cher frère, de tout cœur. *Des nouvelles et des fonds sur le champ, s'il vous plaît!* » Il n'est pas inutile de remarquer qu'à la même époque et en même temps, Götzmann ne négligeait pas ses propres affaires et faisait les plus actives démarches pour obtenir du Gouvernement reconnaissance effective d'un bon signé par le Roi à son profit en 1780, lui promettant remboursement du prix d'une charge au grand Conseil, plus continuation de son ancien traitement, et même une indemnité. Jusqu'alors, il parlait à cœur ouvert à son frère et à son gérant d'affaires des espérances qu'il entrenait, et réclamait sans cesse dans toutes ses lettres leur concours pour en hâter la réalisation. Mais depuis ce moment, il se taît prudemment sur ses démarches personnelles, semble vouloir leur persuader que leur procès est l'unique objet de ses préoccupations; qu'il déploie pour leurs intérêts plus de zèle que pour les siens propres; qu'il emploie tous ses fonds disponibles à solliciter en leur faveur, de sorte que D. et le doyen ne peuvent, ni ne doivent, se laisser vaincre en générosité [1].

1. Ces protestations d'un dévouement intéressé, se remarquent surtout dans la lettre du 2 juin 1785, à côté de pressantes demandes de fonds .. « Je rougis, écrit-il à son frère le doyen, je rougis pour mes compatriotes de l'affreuse réputation qu'ils se sont faite dans ce pays-ci, où ils passent pour être les plus grands *chicaneurs* du royaume ». Ce « polisson » de B. (l'huissier), vous a manqué, pour faire sa cour à M. de Spon; mais la signature de M. Holdt au bas de l'exécutoire qui vous a été signifié « est le plus indécent; cela est indigne! » — (Le doyen avait été condamné aux dépens et M. Holdt était son parent). — Vous avez bien fait de payer en protestant. J'ai adressé à D. une lettre consolante, contresignée du Ministre. La requête va être donnée au Conseil des dépêches; nous aurons le « *toutes choses demeurantes en état* ». J'attends avec impatience le mémoire de D. « tel que j'en ai envoyé le modèle au Ministre; cela fera le plus grand effet »; car le Ministre lui-même sera rapporteur dans votre affaire. D. me demande s'il doit venir à Paris avec vous. Mais vous ne feriez que dépenser inutilement votre argent; « je désapprouve ce parti entièrement ». Toute les voies

Digitized by Google

Il est bien à croire que D. connaissait les besoins extraordinaires du malheureux dont il gérait le modeste patrimoine en Alsace et ne se laissa pas séduire par de vaines espérances, par des protestations de dévouement, peut-être sincères, mais à coup sûr inefficaces; car malgré ces assurances réitérées de succès, l'arrêt définitif du Conseil souverain ne fut point cassé. Toutefois il est certain que Götzmann tenta réellement quelques démarches à la suite de ses nombreuses promesses, pour donner plus de poids à ses réclamations d'argent. Mais tout le bénéfice qu'en put tirer D., ce fut de s'aliéner profondément les magistrats qui composaient la Cour : on sait leur susceptibilité excessive en matière d'évocation et l'on n'ignore pas avec quelle force ils s'élevaient toujours contre la prétention du Conseil du Roi de s'ingérer dans les affaires qu'ils estimaient de leur juridiction. C'est ainsi que le souvenir de ces faits *encore récents* a pu exercer quelqu'influence sur l'accueil que la Cour et le premier Président firent à l'arrêté de la Commission intermédiaire confirmant l'élection de D. au poste de greffier de la municipalité de Lautenbach[1]. Mais revenons à notre sujet.

sont préparées ! Je voudrais pouvoir vous procurer le succès « au prix d'une pinte de mon sang ; mais c'est le moment de ne rien épargner en frais de sollicitations ; il y va de votre honneur, de votre tranquillité et de la fortune du pauvre D. Soyez bien persuadé que par le moyen de mes alentours, je vous épargnerai à l'un et à l'autre des frais ; mais il en est d'indispensables, si on veut réussir ; et j'en ai déjà fait de cette espèce ; j'en donnerai l'état après le succès. Mais pour pousser avec vigueur, dans un moment où on tient chez vous le couteau sur la gorge au pauvre D., il me faut de nouveaux fonds ; et j'en ai demandé à celui-ci par ma dernière lettre, le plus instamment possible ». Il avait vendu ses dîmes de Sausheim au doyen : « Je pense que vous lui avez remis (à D.), ou qu'il avancera de ses deniers le premier terme, ou un fort accompte au moins », afin de suffire aux dépenses « indispensables » auxquelles je suis engagé « pour la suite et le bien de nos affaires communes. Je lui ai mandé que j'en avais un besoin pressant pour le commencement de ce mois-ci. Dès que l'affaire sera engagée au Conseil des dépêches, je vous y ferai intervenir par avoir raison de cette condamnation de dépens qu'on vous a fait subir personnellement et de l'insolence du huissier. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout cœur. Des nouvelles et des *fonds sur le champ* s. v. p. ».

1. D'autant plus que D. venait d'intenter pour le même objet, un nouveau procès au chapitre de Lautenbach. Ses comptes de gestion

Digitized by Google

Cependant la lettre du Bureau de Colmar à la Commission intermédiaire ne produisit aucun effet, tant il lui en coûtait de reconnaître ses torts, et de s'humilier quelque peu. Au lieu d'examiner de nouveau l'affaire de Lautenbach, dont la solution peut être critiquée avec justice à tous les points de vue, elle maintint son arrêté; au lieu de profiter des ouvertures que le premier Président lui avait fait faire par M. de Berckheim, et de demander au Conseil un arrêt de réglement qui mit fin aux difficultés qu'elle rencontrait de la part des officiers de justice, elle continua comme par le passé à donner des ordres, à faire des injonctions, en des matières qui n'étaient point de sa compétence, aux prévots, préposés et baillis, qui ne dépendaient d'elle en aucune façon. Cette attitude aggressive de la Commission encourageait et enhardissait évidemment les syndics dont les prétentions et l'insolence ne connurent bientôt plus aucune limite. Le 13 février 1789, le premier Président s'en plaignit amèrement aux Chambres assemblées. D'abord il communiqua à la Cour « une lettre des plus despectueuses » du syndic de Guebwiller à M. Reichstetter, bailli du lieu, à l'occasion d'une incendie qui éclata dans cette ville. Ce même syndic avait eu précédemment de nombreuses difficultés avec le seigneur et le magistrat; et le Bureau de Colmar, non content de lui prêter son appui, le félicita plusieurs fois dans ses arrêtés, ainsi que la municipalté qu'il dirigeait, de son *zèle respectueux* et de sa *modération*. Que devait-il donc en être des autres syndics de la province? Il n'est donc pas éton-

ne furent audiencés que le 2 décembre 1786. D. se prétendait reliquataire d'une somme assez considérable. Mais avant de reconnaître ses prétentions, le chapitre exigea un supplément de justification. Le 13 août 1787, D. satisfit aux demandes des chanoines et réclama la restitution de 6744 ₶ 10 s. montant du reliquat qui lui restait dû, tout décompte fait. Le chapitre trouva ses justifications incomplètes et refusa de lui allouer cette somme, sauf à lui à fournir de plus amples explications. D. se trouva offensé de cette exigence, et assigna le chapitre par devant le Conseil souverain le 12 septembre 1787. La cause ne fut appointée en droit que le 20 février 1789; et le Conseil fut supprimé avant que l'arrêt n'eut été rendu.

Digitized by Google

nant que le premier Président prit occasion de cette lettre pour faire observer à la Cour que l'insubordination des membres des municipalités envers les juges et les préposés augmentait journellement, au point de donner lieu à de nombreuses plaintes ; il convenait, remarquait-il, d'y mettre bon ordre afin d'assurer le maintien de la tranquillité publique sérieusement menacée. Le Conseil décida que les Gens du Roi feraient sur ce point un réquisitoire et proposeraient l'adoption de telle mesure qui leur sembleraient convenable[1].

En second lieu le premier Président rendit compte à la Cour d'une rixe qui avait eu lieu à Guebwiller, également, à l'occasion d'une fête et d'un bal donnés par les procureurs du lieu. Deux membres de cette municipalité modèle voulurent forcer l'entrée de la salle de bal bon gré mal gré, et maltraitèrent les gardes qui s'y opposaient : de là un attroupement, des cris, des injures; puis on en vint aux coups, dont sans doute, dans la bagarre, nos deux municipaux recueillirent une ample moisson, car il est certain qu'ils ne se retirèrent pas avec les honneurs de la guerre. Bien que les procureurs fussent des gens de justice, la Cour estima qu'il ne lui convenait pas d'intervenir elle-même ; à son avis c'était au procureur fiscal de la seigneurie à commencer des poursuites. La même affaire fut déférée plus tard, le 14 mars, au Bureau de Colmar. Il est probable qu'à la nouvelle du procès correctionnel dont étaient menacés deux de ses membres, la municipalité avait pris peur, et s'était adressé à son protecteur habituel. Celui-ci ne manqua pas à sa mission. Sans s'inquiéter de la question de savoir quels étaient les provocateurs, il se plaignit à la Commission de ce que deux membres de la municipalité avaient été maltraités, et représenta la correction, un peu dure il est vrai, qu'ils s'étaient attirée,

1. A l'audience du 13 février 1789, première Chambre, on décreta, en attendant, le syndic de Guebwiller d'ajournement personnel. (*Notes d'arrêts*, III. 8.)

Digitized by Google

en quelque sorte comme un nouvel incident de la persécution des municipalités par les gens de justice.

Bien que le Conseil ne voulut pas intervenir directement dans cette affaire, il fut néanmoins confirmé dans l'opinion défavorable qu'il avait conçue des nouvelles assemblées municipales et même de l'Administration supérieure. Le premier qui en porta la peine fut le syndic de Sigolsheim. On se rappelle qu'en septembre 1788, il avait injurié le bailli du Hohenlandsperg, Rich, lors de la répartition du Gewerf. La Commission intermédiaire, saisie de la question par le procès-verbal du syndic qui se prétendait insulté par le bailli [1], dénonça celui-ci au magistrat de Colmar, seigneur du Hohenlandsperg. Le magistrat demanda communication du dossier pour s'éclairer; mais la multitude des affaires urgentes qui l'accablaient ne permit pas au Bureau de répondre immédiatement. Pendant ce temps, le bailli porta plainte au Conseil souverain et le Conseil sans ordonner communication pour avis de la requête du bailli, soit au Bureau, soit à la Commission, condamna le syndic à la prison. Celui-ci, bon gré mal gré, dut subir sa peine. Mais grâce au premier Président, qui crut la leçon suffisante, il fut remis en liberté après un emprisonnement de 24 heures.

Le premier Président espérait sans doute que ce mélange de bienveillance, de froideur et de sévérité ferait comprendre à l'Administration provinciale que la Cour n'entendait aucunement lui être systématiquement hostile et calmerait cette ardeur excessive, en quelque sorte juvénile, qui l'emportait jusqu'à « vouloir mettre ses arrêtés au-dessus des lois », lorsqu'un nouvel incident, celui-ci tout à fait personnel, vint le désillusionner complètement. On se rappelle combien la division était profonde entre la municipalité et les prévôt et préposés

1. Le bailli, disait-il, l'avait traité d'*impertinenter pflegel* : ce ne fut pas sans raison, certainement, car il le condamna de plus à la prison; mais le sergent, effrayé des menaces du syndic, n'osa pas exécuter l sentence.

Digitized by Google

de Soultzmatt. M. de Spon, en qualité de propriétaire du château de Soultzmatt, avait à ce titre le droit de prendre dans les forêts de cette communauté tout le bois nécessaire aux besoins et aux réparations du château et de ses dépendances. Depuis que l'administration des forêts avait été confiée à la Commission[1], celle-ci avait ordonné que les arbres à couper fussent désormais marqués en présence de la municipalité et des prévôt et préposés. Or un beau jour, le Bureau de Colmar fut informé par la municipalité que le prévôt Nessel et les préposés, *tout à fait à son insu*, avaient marqué d'un marteau spécial et fait abattre dans les forêts de la communauté plusieurs chênes et 142 sapins[2]. Au lieu de faire une enquête sérieuse sur cette dénonciation, le Bureau ordonna de donner communication de la délibération de la municipalité à l'inspecteur des forêts, afin qu'il enjoignît aux prévôt et préposés de se soumettre désormais aux lois et aux règlements, autorisa la municipalité à arrêter et saisir les arbres coupés au mépris de ses droits, déclara les prévôt et préposés responsables de ce délit, « arrête en outre que l'insubordination dudit sieur Nessel sera dénoncée à la Commission intermédiaire pour, par elle, être pris des mesures capables de réprimer ces *foyers de sédition* ». Or ces bois avaient été marqués et coupés en grande partie sur la demande du premier Président; et le prévôt remarquait dans sa défense, que Soultzmatt, payant le *don gratuit*, devait être assimilé aux villes[3], dont les forêts étaient demeurées sous la surveillance de l'Intendant, et que par conséquent le Gericht demeurait en possession de tous ses droits; mais indépendamment de

1. Les forêts des villes étaient néanmoins réservées à l'Intendant. Cfr. *L'Anc. Régime et ses premières modifications*. Liv. IV.

2. La municipalité dénonçait en outre plusieurs autres abus qu'elle reprochait au Gericht : défense aux fermiers communaux de payer les canons au receveur élu par la municipalité, adjudication de baux, nomination de pâtres de sa propre autorité, etc., etc. et menaçait de donner sa démission si elle n'obtenait pas satisfaction.

3. Sur le don gratuit. Cfr. *L'Anc. Régim. et ses prem. modif.* Liv. VII.

Digitized by Google

ce point de droit qui pouvait faire question et devait être résolu par l'autorité, la municipalité duement avertie n'avait pas jugé à propos de se rendre à l'invitation qu'on lui avait adressée, uniquement pour avoir le malin plaisir de susciter quelque nouvel embarras au Gericht. Lorsque M. de Spon apprit que son bois allait être saisi, il dépêcha son secrétaire, M. Coquerelle, au Bureau de Colmar, pour donner et demander des explications sur un fait aussi odieusement travesti, sur une décision qui ne respectait pas ses droits et compromettait ses intérêts. Le Bureau, mieux éclairé, se hâta d'écrire à la Commission le 22 février afin de l'instruire de la vérité, avec prière de considérer comme nul et non avenu son avis précédent, et de donner pleine satisfaction à M. de Spon, qui du reste se portait garant de la valeur de ces bois et offrait d'en répondre à tout événement.

Ce dernier fait paraît avoir tout à fait indisposé M. de Spon contre l'Administration provinciale, qui d'ailleurs n'avait point retiré son arrêté confirmant l'élection du greffier de Lautenbach, ni modifié ses allures, ni pris vis-à-vis des juges et des préposés une attitude plus légale et plus correcte. Aussi la Cour, lasse sans doute de patienter en vain, rendit sur les conclusions du Procureur-général un arrêt de règlement dont les dispositions atteignaient spécialement les syndics. Mais dès que le Bureau en eut reçu communication, il se hâta, le 24 février, de le faire parvenir à la Commission, la suppliant d'intervenir en faveur des municipalités, car, disait-il, les abus reprochés aux syndics sont plutôt le fait des préposés ; et d'ailleurs le zèle des syndics mérite plus d'indulgence, fut-il inconsidéré ! On peut nier ces deux propositions sans toutefois vouloir innocenter complètement prévôts ou préposés. Quoiqu'il en soit, il semble que cet arrêt ait fait réfléchir la Commission ; car déférant enfin aux instantes supplications, jusqu'alors inutiles, du Bureau de Colmar, elle se décida tout à coup à sacrifier le greffier de Lautenbach qu'elle

Digitized by Google

avait soutenu jusque-là [1] ; et le 7 mars elle cassa son élection qui, disait-elle, avait eu lieu en l'absence du chanoine de Bergeret non convoqué bien qu'il fut porteur de la procuration du seigneur, et parce qu'elle violait les prohibitions de l'arrêté du 22 mars : deux choses que la Commission niait catégoriquement le 28 janvier précédent, tant elle apportait de légèreté à l'instruction des affaires qui lui étaient soumises, tant il lui en coûtait d'avouer ses torts, de revenir sur ses pas une fois qu'elle s'était avancée ! De plus le 12 mars elle rendit un arrêté relativement aux bois de Soultzmatt tout à fait conforme aux vœux du premier Président. L'Administration provinciale s'était donc réconciliée avec la Cour au prix d'un sacrifice et d'un démenti qui durent coûter cher à son amour-propre. Cette humiliation qu'elle s'était infligée elle-même fut peut-être la condition du retrait de l'arrêt de règlement dont nous venons de parler et dont nous n'avons pu trouver la trace. Cependant, il faut ajouter que cette conversion dura peu, et, comme un vieux pécheur, la Commission ne tarda pas à retomber dans ses égarements. Aussi la Cour, à l'occasion, lui infligea-t-elle plusieurs leçons qui furent vivement senties. Le 18 mars, le Bureau de Colmar repoussait la requête des prévôt et gens de justice catholiques d'Andolsheim demandant que le weibel, qui était aussi *bangard*, garde-champêtre, fut, comme par le passé, élu par la communauté avec alternative de religion, ainsi que l'ordonnait un arrêt du Conseil. La municipalité seule, disait-il, a le droit de nommer aux emplois inférieurs des communautés et elle n'a pas besoin d'avoir égard à la religion ; si le prévôt et les préposés refusent de faire acte de présence lors de l'élection, elle doit se passer de leur concours. Le Conseil souverain, au contraire, à la requête du Procureur-général, maintint la communauté d'Andolsheim dans ses droits et

1. D. ne fut pas abandonné pour autant ; grâce à la recommandation du Bureau, il parvint à se faire nommer greffier de Guebwiller.

Digitized by Google

ordonna qu'il serait tenu compte de la religion dans les élections comme d'antiquité. Le Bureau se plaignit auprès de la Commission de cet arrêt qu'il considérait comme une nouvelle cause de division ajoutée à tant d'autres, oubliant de s'accuser lui-même de n'avoir pas respecté des droits acquis et garantis alors par les lois et les arrêts. Le 8 juin le greffier de Guémar obtint un arrêt de la Cour contre la municipalité qui lui refusait son bois de compétence ; le 14 juillet, le Bureau se plaignait amèrement de ce que les avocats et les gens de justice ne tenaient aucun compte des arrêtés de l'Administration dans les procès, et suppliait la Commission d'obtenir du Gouvernement une décision qui consacrât son autorité. Aussi bien le temps avait marché, et grâce aux procédés de l'Administration et à sa complaisance coupable envers les municipalités, il avait fait fructifier les semences de sédition et de révolte qui germaient depuis longtemps au sein des populations de l'Alsace. Les mesures préventives, comme l'arrêt de règlement contre les syndics, n'eussent plus été de saison, et le Conseil souverain ne faillit pas à la mission que lui imposaient les événements, ainsi que nous le verrons plus loin.

(A suivre.) CH. HOFFMANN.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE LA

CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA PROVIDENCE

DE RIBEAUVILLÉ.

(SUITE)[1]

IV. LA MAISON-MÈRE DE SCHLESTADT.

A l'évêché, nous l'avons vu, on appuyait très fort le projet d'ériger la maison-mère à Strasbourg. L'ancien couvent de la Madeleine[2] offrait, à cet égard, de grands avantages, si le fisc militaire avait voulu s'en dessaisir. Mais Saurine avait deviné juste : « Ces Messieurs étaient plutôt d'avis d'étendre encore et de multiplier leurs établissements pour les besoins à venir ». Quoiqu'il en soit, n'y eut-il pas, dans cet échec, une heureuse providence qui n'en servit que mieux les intérêts de la Congrégation ? Sur la limite des deux départements, la maison-mère n'est-elle pas mieux située pour attirer les recrues et pour étendre également ses rameaux à toutes les extrémités du diocèse ? Il est vrai que le refus de la *Madeleine* retarda de plusieurs années l'essor de la

1. Voir la livraison de Mai-Juin 1901, p. 290.

2. Ancien couvent de Repenties, construit vers la fin du 15e siècle. La 1re pierre de l'église, aujourd'hui paroissiale, fut posée le 20 janvier 1478, en présence de Geiler, alors directeur des Repenties. Depuis la Révolution, les bâtiments servirent de magasin, jusqu'en 1836, où la ville y installa un orphelinat. Cfr. Grandidier-Ingold, *Alsatia sacra*, II, p. 437. Glœckler. *Gesch. des Bist. Strassb.* T. II, p. 520.

Digitized by Google

Société, en la retenant longtemps encore dans les embarras de l'incertain et du provisoire.

En exécution du Décret impérial du 10 mars 1807, l'évêque de Strasbourg commença par nommer « directeur général provisoire » de l'association de la Providence, l'un des ouvriers de la première heure, l'abbé Kremp, alors curé de Bindernheim, canton de Markolsheim [1]. Bindernheim est une petite paroisse au milieu des pâturages du bas Ried ; l'abbé Kremp y arriva en automne de l'année 1800, déjà brisé par la maladie, ayant toujours été de complexion fort délicate. Il n'en fut pas moins un pasteur très-zélé, prêt à tous les sacrifices pour Dieu et les âmes [2]. Son presbytère étant assez vaste, il avait aussitôt conçu l'idée d'y ouvrir une école de filles, sous la direction des Sœurs de la Providence. Son vœu le plus cher, ce fut de voir revivre cette congrégation qu'il avait aidé à fonder, et à cet effet, il annexa à son école un noviciat, comme on fit également à Schlestadt, Colmar et d'autres villes. A cette époque, chaque établissement particulier élevait des sœurs, au dire de l'évêque [3]. Rien pourtant ne nous

1 « Vu le décret impérial en date du 10 mars dernier ... Nous Jean Pierre Saurine, évêque de Strasbourg, membre de la Légion d'honneur, chargeons par les présentes M. *Kremp*, desservant de la succursale de Bindernheim, de l'exécution du dit décret, et le nommons provisoirement directeur général du dit établissement, lui donnons pour adjoints, savoir pour les arrondissements de Strasbourg, Saverne et Wissembourg, M. de *Caczorowsky*, prêtre domicilié en la dite ville de Strasbourg ; pour l'arrondissement de Sélestadt, M. *Munchina*, prêtre demeurant à Sélestadt ; pour les arrondissements de Colmar et Altkirch, M. *Reech*, curé de Colmar ; pour les arrondissements de Belfort, Porrentruy et Delémont, M. *Gérard*, prêtre desservant de la succursale de Suarce, canton de Dannemarie. — Fait et donné sous notre seing et contre-seing à Strasbourg, ce 18 août 1807. — J. P. Saurine. » (*Arch. de la maison-mère de Ribeauvillé.*)

2. Au Tableau statistique de 1804, conservé à l'Evêché de Strasbourg, le nom de M. Kremp est suivi de cette mention : Santé très faible, administrateur très zélé. En 1815, l'abbé Kremp résigna sa cure de Bindernheim, également pour cause de santé.

3. Dans un « Etat » fourni par le préfet de Colmar au ministre, en date du 7 juillet 1808, il mentionne, pour le Haut-Rhin, 32 sœurs de la Providence, y compris celles de Portienx ainsi que *6 novices*, dont 1 à Eguisheim, 2 à Kaysersberg, 1 à Ribeauvillé, 1 à Fréland et 1 à Ste-Croix-aux-Mines.

Digitized by Google

autorise à admettre, pour le noviciat de Bindernheim, un nombre extraordinaire de recrues. Outre la directrice de l'école, il n'y eut, sans doute, jamais plus d'une ou de deux novices à la fois. Au sortir de la Révolution jusqu'au 10 mars 1807, la Congrégation ne s'accrut que de 16 nouvelles sœurs, la plupart formées, à coup sûr, dans des maisons plus en vue.

De toutes les écoles de sœurs, celle qui dès l'abord paraît avoir exercé la plus grande attraction, ce fut la maison de Sélestadt, sous la direction de l'abbé Munschina. Ancien curé d'Eguisheim, près Colmar, l'abbé Munschina se vit forcé de quitter son poste pour refus de serment, et passa en exil le temps de la Révolution. A son retour, il se retira à Sélestadt, sa ville natale, se dévouant aux œuvres pies, en particulier à l'Œuvre de la Providence [1]. Au courant des méthodes d'enseignement, il rendit les plus signalés services pour la formation des jeunes institutrices. Son écriture, d'ailleurs, était celle d'un calligraphe. D'après un témoignage contemporain, son extérieur déjà imposait le respect. Très élancé de taille, il avait les cheveux d'un noir d'ébène, malgré le retour de l'âge, et la voix fortement timbrée. Son rôle gagna en importance, à partir du jour où la directrice de l'école de Sélestadt, sœur Françoise Felber, fut élue à la dignité de supérieure générale de la Congrégation. Conformément aux statuts, cette élection eut lieu par missives closes, envoyées par chacune des votantes. Ce fut le 30 octobre 1807, que ces lettres furent ouvertes par le directeur général provisoire, l'abbé Kremp, en son presbytère de « Bindern », en présence des sœurs institutrices de cette localité, Catherine Vin-

1. Claude Munschina naquit à Sélestadt le 21 janvier 1752. De 1777 à 1781, il fut vicaire à Grussenheim chez son compatriote, l'abbé Fuchs, curé de cette paroisse. En 1785 il fut nommé à la cure d'Eguisheim et y resta jusqu'en 1791, où il fut céder la place à un prêtre intrus, J. G. Schmitt. Avant de se rendre en exil, il vécut retiré chez son frère, curé de Dingsheim, près Strasbourg. « Le 27 mai 1792, il y signa un acte de décès, avec cette mention : Munschina, parochus in Egisheim, vigore Constitutionis gallicæ expulsus. »

Digitized by Google

cence Hatterer et Thérèse Charlotte Meyer, témoins à ce requis. Le choix des sœurs fut ratifié à Paris par lettres officielles de la secrétairerie du Ministère des cultes, en date du 11 novembre 1807. Sœur Françoise Felber était originaire de Molsheim ; elle fut reçue dans la congrégation de la Providence le 17 mai 1787, et dirigea avant la Révolution l'école des filles à Dambach, près Barr. « Mère Françoise, disait plus tard l'une des sœurs qui l'avait souvent approchée, unissait à une prudence exquise la virilité d'un homme et la tendresse d'une mère. Aussi toutes les sœurs qui ont eu le bonheur de vivre sous son administration, lui avaient-elles accordé une confiance sans réserve. Envers elle, la piété filiale était une obligation bien douce, et sa mémoire ne cessera d'être en vénération jusqu'aux âges les plus reculés de l'Institut. Son seul nom rappelle des vertus de premier ordre et d'inappréciables services [1]. »

Après la nomination de la Directrice générale, une année se passa à dresser le régistre matricule. A partir du printemps de 1808 jusqu'à la fin d'octobre de cette même année, les anciennes Sœurs défilèrent l'une après l'autre à Bindernheim, pour renouveler, par-devant l'abbé Kremp, leurs vœux de religion et promettre « fidélité à tous les statuts et règlement de la dite association, et obéissance à son régime. » Leur engagement, pourtant, ne valait qu'autant qu'elles appartenaient à la Société, étant toujours libres de la quitter. Avec les novices agrégées dans le courant de l'année, le registre matricule portait, au 31 décembre 1808, 41 noms de sœurs, tant anciennes que nouvelles, faisant partie de l'association de la Providence de Strasbourg. Au couvent de Ribeauvillé, on conserve, dans un oratoire, un tableau de l'Assomption, provenant du presbytère de Bindernheim, qui perpétue le souvenir de ces réceptions. Devant cette image, les anciennes religieuses avaient prêté leur serment de fidélité. Sur une autre toile, dans ce même

1. *Arch. de la maison-mère de Ribeauvillé.*

Digitized by Google

oratoire, on voit un groupe de sœurs agenouillées aux pieds de l'abbé Kremp et faisant acte d'obédience aux règles de la Société. Leur costume est celui de ces temps primitifs : casaquin à larges rebords, fichu blanc sur les épaules, bonnet à gaufres très amples, une croix de bois sur la poitrine et un chapelet en guise de ceinture.

Les œuvres de Dieu ont du mal à s'implanter, mais leurs racines n'en sont que plus profondes. Ce n'est que le 8 mars 1809, que la directrice générale, usant du droit que lui donnaient les statuts, nomma une assistante pour l'aider dans ses fonctions, et, au besoin, pour la remplacer. Son choix tomba sur sœur Richarde Braun, directrice de l'école d'Erlenbach. Née à Ebersheimmunster, le 24 mars 1770, sœur Richarde avait été reçue à l'association de la Providence le 29 septembre 1788, et fut l'une des sœurs envoyées à Colmar pour y ouvrir, en 1790, la nouvelle école de filles. En même temps que l'assistante, et de concert avec elle, sœur Françoise nomma également la maîtresse des novices en la personne de sœur M. Anne Claire Cetty, de Kaysersberg, directrice de l'école d'Epfig. Ce double choix est inscrit au registre de l'association avec la mention : Fait à Sélestadt, en notre *maison-mère provisoire*, le 4 mars 1809. Avec la signature des nouvelles élues, on y voit celles de l'abbé Kremp, de la directrice générale, et de deux témoins : sœur Vincence Hatterer, directrice de l'école de Bindernheim, et sœur Hélène Vogler, institutrice à Sélestadt. Telle fut la constitution du Conseil ou Directoire de la « Providence ». A partir de cette époque, le centre de l'association demeura fixé à Sélestadt où fut également installé le noviciat, la mère-école, « chef de toutes les autres et maison d'épreuve pour les élèves ».

La pauvreté, tel fut à Sélestadt, comme à Molsheim, le signe caractérisque de l'Œuvre de la Providence. Personne n'en fut moins effrayée que sœur Felber qui ajoutait à sa signature le vocable de *pauvre sœur*. « Notre congrégation, disait-elle, si édifiante par

Digitized by Google

le dévouement, n'a été fondée que sur la pauvreté. Celle-ci a été choisie pour sa devise et la vertu d'état. Dans cette pensée, les premières sœurs prirent le nom de pauvres sœurs de la Providence. Et voilà pourquoi elles et leurs noms ne cesseront d'être l'objet de bénédictions insignes [1]. » A l'étroit dans leur maison trop petite, les sœurs de Sélestadt, maîtresses et novices, n'en furent, sans doute, que plus ferventes et plus dignes des faveurs divines, car « en petit lieu a Dieu grand place », d'après un vieux dicton du moyen-âge. Il n'en fallut pas moins songer à un agrandissement. Pour augmenter le nombre des classes enfantines, la municipalité ne tarda pas à louer la maison adjacente qu'elle fit approprier au but auquel elle était destinée. Quant au noviciat, il n'arriva à se développer qu'avec l'acquisition de la maison en face, qui fut achetée avec la garantie de l'abbé Munschina. Hélas ! cette dette pesa longtemps sur la société. Un rapport que la directrice générale envoya plus tard à l'évêché, nous renseigne sur les vicissitudes de ce premier établissement.

« Le bâtiment occupé par les Sœurs de la Providence (à Sélestadt) consiste en deux maisons séparées d'entre elles par une rue. Dans l'une sont les écoles des jeunes filles de la ville ; elle avait été donnée par acte testamentaire à un institut qui pendant les orages de la Révolution a été réduite à une seule maîtresse [2]. Lorsque le noviciat des Sœurs de la Providence a été transféré de Bindern à Sélestadt, la dite maison a été cédée à l'association et la seule maîtresse existant encore s'est réunie aux sœurs, où elle tient aujourd'hui école avec elles. Ce bâtiment n'étant pas assez vaste

1. Arch. du Couvent de Ribeauvillé.

2. Dans son *Voyage en Alsace* de l'année 1786, Grandidier signale pour Sélestadt un établissement de demoiselles de l'Instruction chrétienne, ne faisant aucun vœu, et que le Magistrat avait admises sous la condition qu'elles instruiraient gratis les jeunes filles de la ville. « Ces demoiselles, dit-il, sont soumises à la juridiction spirituelle du curé et viennent originairement d'Ensisheim, où elles ont pris naissance, vers l'an 1725, sous le titre d'*Englische Fräulein.* » (*Nouv. Œuvres inéd. de Grandidier.* T. I, p. 270.)

Digitized by Google

pour les écoles, le conseil municipal a été autorisé à louer la maison adjacente, moyennant une somme annuelle de 400 fr., tant pour le loyer que les petites réparations, en attendant que la caisse patrimoniale soit en état d'en faire l'acquisition, à l'usage perpétuel des écoles des petites filles. »

« L'autre maison sert au noviciat ; elle a été acquise au profit de l'association des sœurs de la Providence, par acte notarié du 10 novembre 1812. »

« La maison des écoles a été acquise par Marie-Anne Hitzelberger, de son vivant supérieure des sœurs de l'instruction chrétienne, moyennant les deniers fournis par Anne Marie Kentzinger, en date du 30 juin 1769. La maison du noviciat a été achetée pour l'association par André Studler, agissant au nom du préfet, en vertu d'une procuration à lui délivrée, à cet effet, sous la garantie de M. l'abbé Munschina, qui s'est constitué payeur principal, au défaut de l'association. »

« L'association n'a point d'autre dette que celle qui provient de l'acquisition de la maison du noviciat. Elle a été achetée pour la somme de 16 000 livres payables en 4 termes égaux, tous échus le 10 novembre dernier. Les intérêts des termes, les frais d'enregistrement et de passation du contrat et les réparations les plus urgentes qu'il a fallu faire pour la rendre propre à son objet, se montent à la somme de 4488 fr. 74 c. Pour l'acquit de cette somme, on a payé celle de 7949 fr. 80 c. provenant d'une cotisation de quelques communes. Le complément a été avancé par les héritiers de M. l'abbé Munschina, qui s'était rendu caution de la rente. Partant, la dette de l'association se monte à la somme de 12 538 fr. envers les héritiers de M. l'abbé Munschina, qui tiennent le premier rang parmi les bienfaiteurs de l'association et qui veulent bien ne pas exiger d'intérêts, en attendant qu'elle puisse leur être remboursée des donations d'autres bienfaiteurs que la Providence suscitera, quand les plaies frappées par la dernière guerre seront guéries. »

Digitized by Google

Ces « donations », il est vrai, furent lentes à venir, et la dette ne fut pas de sitôt éteinte, sans compter que le noviciat de Sélestadt ne ressemblait en rien à un établissement définitif. Mais rien que pour assurer ce provisoire, que de démarches à entreprendre, que d'obstacles à surmonter, que de formalités à remplir ! Dès les premiers jours de janvier 1810, la congrégation présenta au Ministre, par l'entremise de l'évêque, des plans d'agrandissement pour la maison de Sélestadt. Survint le décret du 18 février 1812 qui imposa de nouvelles conditions aux communautés religieuses, les forçant de s'y soumettre, sous peine de suppression. Il fallut donc remanier les statuts approuvés en 1807, pour les mettre d'accord avec la nouvelle législation. Après bien des hésitations et des mécomptes, on s'arrêta au projet suivant, qui fut signé à Sélestadt, le 16 avril 1812, par le conseil de la congrégation et les sœurs résidant au chef-lieu.

STATUTS

de la Congrégation des Sœurs de la Providence à Sélestadt.

1. Les sœurs de la Providence à Sélestadt se proposent pour but l'éducation gratuite des jeunes filles, le service des malades et toutes autres œuvres de miséricorde.

2. Elles sont gouvernées par une supérieure générale, une assistante et une maîtresse des novices.

3. La supérieure générale est élue pour six ans à la majorité des suffrages des sœurs. En cas de partage, la plus ancienne en profession l'emporte. Toute sœur qui a trois ans de profession est en droit de donner son suffrage. L'élection de l'assistante et la maîtresse des novices, composant le conseil de la congrégation, pourront indéfiniment être réélues ; sans qu'elles aient besoin de l'approbation de l'évêque ou autre ecclésiastique.

4. La supérieure générale, aidée de l'assistante et de la maîtresse des novices, désigne les sujets pour les différentes maisons. Elle nomme les supérieures des maisons composées de plusieurs sœurs.

5. Les novices ne sont admises à prononcer leurs vœux qu'autant qu'après une probation suffisante, elles sont reconnues

Digitized by Google

avoir les qualités nécessaires pour enseigner à lire et à écrire, tant en français qu'en allemand, l'orthographe, l'arithmétique, les principes de la morale évangélique et les ouvrages manuels, comme à coudre et à tricoter.

6. Elles ne pourront contracter des vœux, si elles n'ont seize ans accomplis. Les vœux de novices âgés de moins de vingt-un ans ne pourront être que pour un an. A l'âge de 21 ans, elles pourront s'engager pour cinq ans. On suivra à cet égard les marches prescrites par le décret du 18 février 1809, concernant les congrégations d'hospitalières.

7. Chaque sœur conserve l'entière propriété de ses biens et revenus et le droit de les administrer et d'en disposer conformément au code Napoléon.

8. Le costume est uniforme ; on ne doit y employer que des étoffes de laine et des toiles de chanvre, de coton ou de lin.

9. La supérieur générale, assistée de son conseil, peut exclure de la congrégation toute sœur qui s'en rendra indigne par sa mauvaise conduite, sauf le recours pour cause d'abus.

10. Les sœurs qui seront dans la congrégation depuis vingt-cinq ans ne pourront être renvoyées que pour des causes extrêmement graves et s'il y a lieu, avec une pension ou secours à la charge de la congrégation, ce dont jugera le ministre des cultes.

11. La maison chef-lieu et toutes les autres maisons sont soumises quant au spirituel à l'évêque diocésain, et pour le temporel aux autorités civiles, sans que l'évêque du chef-lieu exerce jamais aucune autorité sur les maisons hors de son diocèse et sur la congrégation en général 1.

Fait en la maison-mère à Sélestadt le 16 avril 1812.

Le conseil de la congrégation et les sœurs résidant au chef-lieu :

Sr *Françoise Felber*, supérieure générale.
Sr *Richarde Braun*, assistante.
Sr *M. Claire Cetty*, maîtresse des novices.

Sr *M. Joseph Müller.* Sr *Eugénie Gebhard.*
Sr *Hélène Vogler.* Sr *Félicité Schmitt.*
Sr *Ignace Wendling.* Sr *Célestine Waag.*
Sr *Claudine Ungerer.*

1. Le décret d'approbation de ces statuts est daté de Kœnigsberg, 15 juin 1812 : Napoléon... A. 1^r. Les statuts des sœurs de la Providence dites de Strasbourg, lesquels demeurent annexés au présent

Digitized by Google

En soumettant au ministre les nouveaux statuts, revus et corrigés, Mgr Saurine, du même coup, lui recommanda chaudement les intérêts de la congrégation. A la date du 21 avril 1812, il lui écrit : « Monseigneur, du moment que le projet de statuts signé par les sœurs de la Providence à Sélestadt me revient avec les corrections voulues, je m'empresse d'avoir l'honneur de l'adresser à Votre Excellence. Il est à désirer que de cette manière puissent être levées les difficultés qui empêchèrent jusqu'ici ces filles estimables et précieuses de jouir des avantages que dans plusieurs villes et villages, sur l'invitation de l'autorité supérieure, les autorités locales cherchaient à leur assurer dans les budgets communaux. Ces bonnes sœurs se recommandent à la bienveillance et à la protection de Votre Excellence. Tout le monde reconnaît leur utilité dans un temps où l'instruction primaire ne se trouve que trop généralement entre des mains peu sûres. Je ne puis donc moi-même que continuer à recommander au gouvernement les établissements de ces sages et vertueuses institutrices. »

Pour leur assurer les subventions des communes, l'évêque les recommanda également au préfet du Haut-Rhin : « Strasbourg, le 8 décembre 1812. — Le directeur des sœurs de la Providence à Schlestadt et la supérieure de cette maison-mère viennent de m'annoncer que pour pouvoir former les jeunes aspirantes dans un local proportionné aux besoins du service, on n'a pu se dispenser de faire l'acquisition d'une maison très propre à cette destination, qui s'est trouvée à vendre au dit Sélestadt. On me remarque que le prix de l'achat est de 16000 fr. M. le préfet du Bas-Rhin a

décret, sont approuvés et reconnus. — A. 2. Le nombre actuel des maisons de la dite congrégation est fixé selon le tableau ci-joint fixé au présent décret ; il pourra être augmenté avec notre autorisation au conseil d'Etat, selon les besoins des hospices et des pauvres et les demandes des communes. — A. 3. Les membres de la dite congrégation continueront à porter leur costume actuel et jouiront de tous les privilèges par nous accordés aux congrégations hospitalières, en se conformant aux règlements généraux concernant les congrégations . . . . »

Digitized by Google

bien voulu garantir cette somme au vendeur. Je me plais à croire que connaissant comme lui l'utilité de cette institution, et ayant déjà dans plusieurs communes de votre département de ces sœurs, vous voudrez sans doute assurer à vos administrés en général le recours à cette source, en cas de besoin, par la part que vous leur laisserez prendre à cette nouvelle dotation. L'établissement se recommande pour cet effet à vos bontés et je vous prie d'accueillir favorablement sa sollicitation à ce sujet. — J. P. Saurine, év. »[1]

Le préfet du Haut-Rhin ne fut pas très accommodant et la congrégation eut du mal à s'étendre. Pour comble de malheur, la mort enleva, l'année suivante, l'abbé Munschina qui avait rendu à la maison-mère de Sélestadt tant et de si précieux services. A son tour, l'abbé Kremp s'affaissait de plus en plus sous le poids de ses infirmités. Au printemps de 1815, il se vit forcé de quitter sa paroisse[2] et se retira à Sélestadt où il édifia les sœurs par l'exemple de son héroïque patience. Il acheva sa carrière terrestre le 2 janvier 1817, à l'âge de 66 ans, plein de vertus, d'œuvres et de mérites. « Sentant sa fin approcher, raconte l'une des sœurs de Sélestadt, témoin de sa sainte mort, il nous fit monter dans sa chambre. A peine fûmes-nous rassemblées autour de son lit qu'il nous adressa la parole en ces termes : Mes sœurs, j'entre maintenant dans la voie de toute chair. Dès que le Seigneur me fera miséricorde et m'accueillira dans son ineffable bonté, ma première requête sera pour l'Institut. Je lui demanderai qu'il

1. *Bes.-Arch. Colmar.*

2. Le dernier baptême de l'abbé Kremp à Bindernheim est du 13 décembre 1814. A partir de cette époque jusqu'au printemps suivant, les actes sont signés par Xavier Rohmer, vicaire à Neunkirch. Son successeur, l'abbé J. J. Amon nota son arrivée par ces mots : « Anno 1815, die 15 Aprilis, post D. Kremp qui parochiam Bindernheim per plures annos (gubernavit), et tandem propter infirmitates libere dimisit, ad illam a Vicariatu generali, sede vacante, nominatus est Joannes Jacobus Amon, Argentinensis, antea parochus in Bernolsheim, prope Brumath. »

Digitized by Google

daigne accorder un regard de complaisance à votre œuvre et étendre le bienfait de l'éducation chrétienne à toute notre catholique province. Cette faveur, vous la mériterez si vous gardez fidèlement vos vœux. Cherchez la plus grande gloire de Dieu, travaillez au salut de la jeunesse, et poursuivez avant tout la sanctification personnelle. Que vous seriez à plaindre, si vous perdiez l'esprit des saintes observances dans lesquelles vous avez été élevées, si vous preniez goût à des ménages somptueux, à la vanité des habits, à la délicatesse de la table, si vous deveniez indociles, sensuelles, mondaines ! Oh alors, je vous renierais pour mes filles, et mes constantes sollicitations auprès du Seigneur seraient de mettre la cognée à l'arbre et d'effacer de l'Eglise jusqu'à la plus petite racine de cette plantation stérile. » [1]

V. Edouard Bruno Mertian.

A peine l'abbé Kremp avait-il fermé les yeux, que le vœu unanime des religieuses, non moins que du clergé, désigna pour son successeur, Edouard Bruno Mertian, de Ribeauvillé, alors directeur des sœurs de la Providence, à Deux-Ponts, dans le Palatinat. A l'évêché on ne demanda pas mieux que de ratifier ce choix, dont on se promettait, pour l'association, une nouvelle ère de progrès et de prospérité [2]. Esprit supérieur et entreprenant, Bruno Mertian, conçut l'idée de faire du troupeau confié à sa houlette, une société modèle, pour le plus grand bien de l'Eglise et de l'Etat. La mort, il est vrai, l'arracha brusquement, dès la troisième année,

1. Arch. du Couv. de Ribeauvillé.

2. Cfr. Lettres de nominat. de l'abbé Mertian. « Vix e vita discesserat dilectus Deo et hominibus magister Kremp, piissimus Sororum de Providentia per nostram diœcesim director, cum jam ardentissima totius Congregationis sororum... et virorum ecclesiasticorum vota te defuncti successorem expostulabant. Ab aliis audientes, quæ ipsimet sentiabamus, anxio calamo tentabamus consensum. De hoc feliciter obtento, associationi, diœcesi et nobis gratulamur tanquam de vero boni triumpho... » *(Archives du diocèse.)*

Digitized by Google

aux travaux qu'il avait entrepris pour la réforme de l'Œuvre. Mais ce laps de temps fut si bien rempli par le nouveau supérieur, qu'au témoignage des Vicaires capitulaires, il fit plus en 26 mois que d'autres, et des meilleurs, n'en auraient osé entreprendre en autant d'années [1]. Aussi bien a-t-il été le véritable organisateur de l'Institut, comme il fut d'ailleurs le fondateur de la maison-mère de Ribeauvillé.

Edouard Bruno Mertian, né le 11 octobre 1768, appartenait à une famille originaire du Palatinat, qui s'était établie en Alsace lors de la Guerre de Sept Ans [2]. Son père, Jean-Jacques Mertian, né à Bœrsch dans la Basse-Alsace, se fixa à Ribeauvillé avec un de ses frères et y ouvrit une tannerie. De son mariage avec Anne Marie Fels, il eut sept enfants dont les deux aînés, Ignace et Bruno embrassèrent, l'un et l'autre, l'état ecclésiastique. Anne Marie Fels, qui fut une mère incomparable, n'était sans doute pas étrangère à cette vocation, ayant eu elle-même deux frères prêtres, Bernard Antoine, chanoine de Marbach et François-Xavier, principal du collège royal de Colmar. Malgré ces exemples, Bruno n'arriva au sacerdoce que fort tard, à l'âge de passé 40 ans, la Révolution l'ayant écarté de sa voie qu'il eut plus tard du mal à retrouver. Après avoir achevé ses premières études à Colmar, il entra au grand séminaire de Strasbourg où il jouissait de l'affection et de l'estime de ses maîtres qui voyaient en lui un jeune homme de « grande espérance ». Mais il ne tarda pas à retourner à Colmar pour y continuer ses études sous la direction de son oncle, le principal du collège. Quand la Révolution éclata, les professeurs du collège furent les premiers, le principal en tête, à acclamer les idées nouvelles, sauf

1. « Consummatus iu brevi explevit tempora multa... Justus hic morte præoccupatus intra viginti et sex menses pro religione in diœcesi isthac fecit quæ alter quisquis optimus intra totidem annos neutiquam vel ægre tentasset. » *(Lettres de nomination de l'abbé Ignace Mertian.)*

2. Cfr. Notice sur l'origine en Alsace de lafamille Mertian. *(Biblioth. de l'Université de Strasbourg.)*

Digitized by Google

à revenir bientôt de leur enthousiasme, la plupart du moins. Pour sa part, le jeune Bruno en fut tellement ébloui qu'il renonça en attendant, à la carrière sacerdotale qui avait été jusqu'alors toute son ambition. En 1792, nous le trouvons à Strasbourg, parmi les professeurs du collège national, où son frère Jean-Jacques venait d'être nommé directeur, à la place de Chayrou, l'un des tenants du maire Dietrich[1]. Bruno était chargé du cours d'esthétique et de poésie. Son patriotisme, à coup sûr, était de bon aloi pour lui valoir ce poste, sous le régime des Jacobins alors maîtres des pouvoirs publics à Strasbourg.

Grâce à son honnêteté native et à la droiture de son cœur, ses yeux ne tardèrent pas à se dessiller. Nul doute que les excès de la Terreur ne l'eussent complètement dégoûté d'une liberté qui dégénéra si vite en licence effrénée. Après la suppression du collège, s'engagea-t-il dans l'armée à l'exemple de son frère Jean-Jacques, qui fit ses premières armes au fort de Kehl et fut plus tard prisonnier de guerre à Augsbourg ? On ne le sait. A partir de l'année 1800, Bruno Mertian reste à Paris où il sert de mentor à ses deux frères cadets, Bernard et Louis, ce dernier élève de l'école polytechnique, lesquels fondèrent une maison de commerce dans la capitale et acquirent dans les environs une usine qui fut l'origine des Forges et Fonderies de Montataire[2]. Le succès répondit à leurs efforts et dépassa bientôt toutes leurs espérances. Mais plus les affaires prospéraient, plus l'ancien séminariste sentait renaître dans son cœur le désir de se consacrer à Dieu dans le sacerdoce. Après avoir longtemps réfléchi et consulté les directeurs de sa conscience, il prit le parti de

1. Journal de Kæmmerer, *Die neuesten Religionsbegebenheiten*, XIX. 10 nov. 1792. S. 148. — Le frère de Bruno Mertian, Ignace, professeur de mathématiques au collège royal de Colmar, prêta le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, mais le rétracta peu après. Cfr. Juvenalis Montanus, *Bilder aus der Schreckenszeit.*

2. Cfr. Notice sur... la famille Mertian.

Digitized by Google

suivre sa vocation et s'en alla en automne de l'année 1810, frapper à la porte du séminaire de Mayence.

A Mayence, il trouva l'accueil le plus flatteur et le plus empressé. L'évêque, Mgr Colmar, le reçut à bras ouverts, non moins que le vénéré supérieur du séminaire, l'abbé Liebermann, qui l'avait déjà honoré de son amitié avant la Révolution. Son admission figure dans la chronique de l'établissement, avec une courte notice sur ses antécédents et ce bel éloge de la bouche de son Supérieur : « Vir optimæ voluntatis, præclari ingenii, ad omne opus bonum paratus [1]. Ame d'élite, prête à tous les services et à tous les dévouements. » Ordonné prêtre, il fut presqu'aussitôt nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Mayence [2]. En 1817, on le trouve à Deux-Ponts où il avait fondé un pensionnat de demoiselles avec le concours d'anciennes religieuses de l'Alsace ; il porte le titre de directeur des Sœurs de la Providence.

Se berçait-il de l'espoir de créer, pour le diocèse de Mayence, une congrégation de religieuses enseignantes,

1. Voici cette notice que nous devons à l'obligeance de M. le Dr Holzammer, supérieur du séminaire de Mayence. Nous sommes heureux de l'en remercier ici publiquement : « Annus Seminarii VI 1810-1811. Statim ab exordio anni scholaris in domum nostram libentissime receptus est D. Franciscus Eduardus Bruno Mertian, die 11 octobris anni 1768 Ribeauvillæ natus, quæ urbs est depart. superioris Rheni, propre Colmariam sita. Jam anno 1787 Argentinensis seminarii alumnus fuerat, ubi eum, cum tunc temporis in eodem seminario alumnorum director sub inspectione superioris eram, ut magnæ spei juvenem noveram. Ex seminario Colmariam venit, ibique sub avunculi, qui collegii regii ibidem principalis director fuerat, tutela vixit, a quo etiam, cum nova in Gallia revolutio erumperet, in partes eorum tractus est, qui multa sibi exinde egregia pollicebantur. Cum sacris nondum initiatus fuerat, laicum de novo induit. Per aliquod tempus, novitatis fallaci specie fascinatus, tandem propriæ indolis bonitate et ingenito virtutis ac religionis amore victus, de statu ecclesiastico denuo cogitare cœpit, sed variis negotiis per plures annos distentus, abjectis demum omnibus secularibus curis, reque maturius cum Deo et conscientiæ directoribus perpensa, hocce anno Parisios, ubi per decem annos versatus fuerat, reliquit, atque 1ma novemb. seminarium Moguntiacum ingressus est, ut sub directione esset reverendissimi Episcopi et seminarii superioris, quorum amicitia jam antea plurimum fruebatur. Vir optimæ voluntatis, præclari ingenii, ad omne opus bonum paratus. »

2. Cfr. Geistlichkeit der Mainzer Diœcese. La nomination est du 20 mars 1812.

Digitized by Google

d'après le modèle de Strasbourg et de St.-Dié? Tout porte à le croire, étant donné le zèle avec lequel Mgr Colmar favorisait l'établissement des sœurs d'Alsace. Sur les instances de son frère Ignace, qui devait le remplacer un jour, il accepta la succession de l'abbé Kremp et s'en vint à Sélestadt, au printemps de l'année 1817, occuper le poste auquel l'appelait la confiance des religieuses et du clergé.

En lui adressant sa nomination, les Vicaires capitulaires de Strasbourg lui tracèrent en même temps le programme à remplir dans ses nouvelles fonctions. « Soigner le grand arbre de l'Institut, tant le tronc que les rameaux, telle sera votre tâche. Il vous faudra éprouver de concert avec la directrice générale et le conseil, la vocation des postulantes, veiller à l'éducation des novices, désigner celles qui mériteront d'être reçues dans la congrégation, exciter en toutes et chacune l'esprit de piété, de charité et de ferveur, visiter les sœurs dispersées au dehors et leur suggérer les moyens les plus propres d'avancer dans la perfection et de hâter le progrès des études. Il vous faudra, en outre, empêcher les abus, extirper ceux qui se seraient déjà glissés dans la société et faire exécuter toutes les réformes, arrêtées en conseil, que la curie épiscopale aura revêtues de son approbation. »

A Sélestadt, la première impression du nouveau supérieur fut un sentiment de douleur et de déception. Dans cette congrégation encore à ses débuts, et quelque peu défaillante depuis la maladie de l'abbé Kremp, rien ne répondait à l'idéal élevé qu'il s'était formé de la vie religieuse. Aussi bien le portrait qu'il en trace dans ses rapports à l'évêché n'est-il pas des plus flatteurs; les teintes sombres y sont accusées peut-être à l'excès.

La maison-mère n'était rien moins que suffisante. « Le corps de logis, dit-il, est petit, humide, malsain, masqué au midi par la grande église paroissiale et la grosse tour qui le couvre de son ombre. Dans tout

Digitized by Google

l'édifice, impossible de trouver un réfectoire et une salle d'études. Au lieu d'appartements, pour vous abriter du moins la nuit, vous n'avez que de simples galetas, établis dans des conditions fâcheuses. A raison de l'exiguité des pièces, il faut y entasser les sœurs et les novices d'une façon aussi choquante pour la bienséance que ruineuse pour la santé... »

Dans ces conditions, faut-il s'étonner que la régularité du service laissât à désirer? « La maison-mère, à l'époque de mon entrée en fonctions, observe encore l'abbé Mertian, bien loin d'avoir les apparences d'une maison religieuse, ne présentait pas même l'aspect d'une maison bourgeoise bien réglée. Pas de cloche, pour déterminer les heures des exercices et des repas!... Allées et venues continuelles! Hospitalité indéfinie accordée aux parents et amis des sœurs et des novices! Les jours de marché surtout, il était impossible de se défendre des importunités du dehors... Il y avait mense abbatiale; y prenaient place la supérieure générale, quelques officières et les anciennes sœurs. L'appartement même de la Révérende Mère servait de réfectoire à cette fin. Les mets que vous y trouviez étaient convenables. Vous eussiez dit la table bien servie, eu égard à l'indigence qui régnait en bas. En cela l'on agissait avec une bonne foi parfaite, car distinction pareille semblait exigée par la différence d'âge, d'office et de rang plus élevé... On péchait par ignorance et faiblesse, car des infirmités de tout genre avaient réduit mon respectable prédécesseur, depuis plusieurs années, à une impuissance totale. »

Ce qui déplaisait le plus à l'abbé Mertian et réclamait, à son sens, le plus impérieusement une réforme, c'était la formation hâtive, absolument défectueuse des novices. « Ceux qui ont dirigé jusqu'ici la Congrégation, écrit-il, empressés de l'étendre en multipliant les écoles, se contentaient d'instruire les postulantes pendant quelques mois ou pendant quelques semaines seulement. Puis ils se hâtaient de les mettre en activité sous la

Digitized by Google

direction de quelque sœur. On n'éprouvait pas alors le besoin d'une maison spacieuse pour le noviciat, parce qu'il n'y avait alors ni noviciat, ni cours d'instruction réglés. Aussi aucune sœur actuellement existante ne connaît-elle les principes de la langue allemande. Et à peine dix sœurs sont-elles capables d'enseigner à lire et à écrire le français dont l'enseignement est réclamé dans les moindres communes. » L'éducation ascétique était à l'avenant. De l'avis du Supérieur, « les nombreuses prières vocales étaient une surcharge. On négligeait d'enseigner la manière de méditer et d'expliquer les règles de la vie intérieure... On avait établi l'usage de faire communier les aspirantes, dès leur entrée au noviciat, les dimanches ainsi qu'aux fêtes. De cette manière les novices s'accoutumaient à faire consister toute leur piété dans la fréquente communion. » — « Les sœurs n'ayant pas été formées à l'obéissance et aux autres vertus de leur état, il n'existe point parmi elles d'esprit de corps. La Congrégation ne présente qu'un tout incohérent, un édifice sans ciment, qui menace de s'écrouler au premier choc... Une congrégation religieuse ne peut exister, prospérer et durer que par une union étroite et une subordination parfaite. »

Cimenter cette union et donner à l'Institut toute la vitalité dont il était susceptible, telle est la tâche à laquelle se voua l'abbé Mertian. Pour y réussir, il associa à son œuvre l'ancienne supérieure de sa maison de Deux-Ponts, sœur Marie-Louise Brassier, et une élève du Carmel, Christine Françoise Charpentier, connue sous le nom de sœur Augustine. « Il m'eût été difficile, pour ne pas dire impossible, écrit-il dans un de ses Mémoires, de réformer la maison-mère, d'y établir la régularité religieuse, l'estime de la spiritualité, la pratique de la mortification intérieure, cette piété éclairée qui tend au renouvellement du cœur, cette charité qui est le lien de la perfection et cette ferveur soutenue au milieu des épreuves, si j'eusse été réduit à mes ressources personnelles. Je n'aurais jamais réussi dans mes vues, si la

Digitized by Google

divine Providence ne m'eût amené quelque fille expérimentée qui, à la connaissance des observances religieuses, joignît nombre de qualités précieuses. Il était besoin d'un esprit pénétrant qui lise au secret repli des cœurs et y découvre tous les artifices de l'amour-propre, d'un zèle prudent qui épie les moments de la grâce sans les prévenir jamais, de cette aménité de caractère qui attire la confiance, aplanisse les difficultés du devoir et fasse aimer la vertu. Je pouvais bien proposer, instruire, exhorter. Mais il fallait aux sœurs ainsi qu'aux novices une personne de leur sexe, un ange gardien visible, qui fût constamment à leurs côtés, afin de veiller sur elles le jour et la nuit. Il était nécessaire qu'elle les menât comme par la main, éclairât leurs démarches, raffermît leurs pas et se prêtât à tous leurs besoins. Par l'étude faite sur elle-même, elle devait ne pas ignorer les inclinations d'un cœur de femme et les petitesses de son esprit. Cela lui permettait... de se faire toute à toutes, pour les gagner toutes à JÉSUS-CHRIST. »

Marie-Louise Brassier répondit entièrement aux vues de Bruno Mertian. Ancienne religieuse de la Visitation au couvent de St.-Etienne à Strasbourg, elle connaissait les exigences de la vie commune et s'appliqua à faire régner partout l'ordre et la régularité. Son âge déjà assez avancé ajoutait encore à son autorité. Pendant la Révolution, elle s'était retirée à Ribeauvillé et fut quelque temps incarcérée au collège de Colmar, avec d'autres religieuses qui avaient refusé, comme elle, de prêter le serment. A Sélestadt, son influence ne tarda pas à se faire sentir et marqua un immense progrès sur le passé. « Mon attente a été surpassée, dit à son sujet l'abbé Supérieur, et mes vœux sont à leur comble. A l'aide d'une première coopératrice, sœur Marie-Louise Brassier, l'ancienne supérieure de ma maison des Deux-Ponts, que la divine Providence m'a amenée peu après mon entrée en fonctions, la réforme extérieure s'est faite insensiblement et sans secousse. L'hospitalité a été restreinte, les sorties ont été réglées,

Digitized by Google

un ordre du jour exact a été dressé, une cloche établie pour sonner les heures des exercices. J'ai supprimé la mense abbatiale, et la communauté entière vient s'asseoir à la même table qui est pourvue d'aliments sains, abondants et uniformes. La lecture se fait à table et il y règne un profond silence. Aux heures d'étude et de travail, vous ne voyez partout que le plus parfait recueillement. Un ton général de décence a mis un terme à la bruyante dissipation qui troublait autrefois la maison. Des manières affables et prévenantes ont succédé à des formes froides et plus rudes. Antérieurement, les cœurs étant contenus, les visages avaient peine à s'épanouir, tandis qu'à l'heure actuelle, vous n'apercevez que des figures radieuses. Sur tous les fronts brille une douce sérémité, et entre sœurs il existe la plus entière harmonie. »

« A cette réforme, ajoute l'abbé Mertian, devait s'en joindre une autre plus difficile et plus importante, la réforme des esprits et des cœurs. » Pour l'entreprendre et la mener à bonne fin, il fut merveilleusement secondé par une « élève du Carmel », sœur Augustine de la Croix, connue dans le monde sous le nom de Françoise Charpentier. Originaire de Fort-Louis, où son père était employé du Roi, elle avait été formée à la vie religieuse, pendant quelque temps, chez les Carmélites de Paris. Plus tard, elle fut prieure au couvent de Mache, non loin de Nantes. Après la Révolution, elle se voua à l'éducation des jeunes filles et fut, selon toute apparence l'une des maîtresses du pensionnat des Deux-Ponts. Obéissant à un appel de l'abbé Mertian, elle fut agrégée à la congrégation des sœurs de Sélestadt, en automne de l'année 1817, et se vit aussitôt chargée de l'éducation des novices, en qualité de sous-maîtresse. Sa sœur, Rosine Thècle Charpentier, se fit également recevoir dans la Congrégation. Bruno la tenait en très haute estime. « La pénétration de son esprit, disait-il d'elle, la politesse de ses mœurs, l'ingénuité de son caractère, la vivacité de ses saillies, sa profonde humilité,

Digitized by Google

son étude réfléchie sur le cœur humain et les voies de Dieu ont fait voir qu'elle était une digne fille de sainte Thérèse. »

Sous la direction d'une maîtresse aussi distinguée, le noviciat se transformait à vue d'œil, rappelant « la ferveur des plus beaux jours de l'Eglise ». Désormais l'association allait avoir « une nouvelle génération de saintes filles, exercées à l'obéissance aveugle, à l'humilité, à tous les genres de renoncement, au mépris du monde ». N'estimant que les biens spirituels, elles étaient prêtes, à « prendre dans leur propre cœur le modèle des vertus à implanter dans le cœur des enfants ». Ces novices étaient ainsi « un sujet universel d'édification pour les prêtres, de consolation pour les fidèles et d'émulation pour les consœurs à qui elles servaient de règle vivante de conduite ».

Tel était alors le prestige de sœur Augustine et la confiance dont elle jouissait, que « tout le monde dans la maison allait à elle, pour lui découvrir les plus secrètes pensées, lui dévoiler les tentations qui survenaient, et lui exposer les peines intérieures et jusqu'aux plus petits mouvements du cœur. En toutes choses, on recourait à ses lumières, on se dirigeait d'après ses avis et l'on se conformait à ses décisions, avec cette humble docilité et cette parfaite confiance qu'inspire ou plutôt que commande l'esprit de Dieu ». La supérieure générale elle-même se pliait à cette autorité, avec une abnégation qui tenait de l'héroïsme. Aussi bien Bruno Mertian ne peut-il s'empêcher d'en faire l'éloge. « Cette excellente personne, dit-il, a fait preuve d'une fort grande solidité d'esprit et d'une singulière droiture de cœur, par l'empressement avec lequel elle a adopté et favorisé toutes les améliorations, ayant pour but la gloire de Dieu et le bien spirituel de l'Institut. Les conjonctures étaient manifestement délicates à l'excès. Il lui fallait donc une force d'âme plus qu'ordinaire, pour mépriser les calculs de l'amour-propre, fermer le cœur au démon de la jalousie, et résister à tous les appâts de la séduction. »

Digitized by Google

A peine le nouveau Supérieur avait-il commencé la réforme de la maison-mère, qu'il entreprit la visite générale de toutes les écoles des sœurs de la Providence dans le diocèse. Il lui tardait de se former une idée exacte de l'association. Son but était de voir et d'entendre, de se rendre compte par lui-même du ministère que les religieuses exerçaient dans les écoles, de leur fidélité à la règle, de leurs besoins et de leurs difficultés. Le crédit dont jouissait alors l'Institut, allait chaque jour en croissant : l'Académie elle même y voyait « un digne objet d'émulation pour l'association entière des instituteurs de l'Alsace ». Mais quelque brillants que fussent ces dehors, Bruno Mertian n'était pas homme à s'en laisser éblouir, pas plus qu'il n'entendait abandonner exclusivement aux sœurs le soin de faire honneur à leur état et aux fonctions dont elles étaient chargées. Ses visites ajoutèrent à ses craintes et à ses préoccupations ; il était plus que jamais convaincu que « l'Institut avait éprouvé, par maint côté, de douloureuses atteintes [1] ». A tout prix, il fallait y porter remède ; autrement, pensait-il, « les blessures s'aggraveraient au grand détriment de la religion, de la province et des diverses paroisses ».

Le fruit de ces démarches et de ces inspections, ce fut le décret de réformation du mois d'octobre 1818. Arrêté en Conseil, ce décret fut communiqué au clergé par une circulaire de l'abbé Mertian aux curés des paroisses où fonctionnaient les sœurs de la Providence. On y voit avec quelle énergie le nouveau Supérieur poursuivait l'idéal qu'il s'était formé d'une congrégation enseignante, à la hauteur de sa tâche et des services que l'on était en droit d'attendre d'elle.

1. Tel était aussi le sentiment d'Ignace Mertian, qui succéda à son frère Bruno dans ses fonctions de Directeur des Sœurs de la Providence. « L'esprit primitif, écrivit-il en 1820, s'était affaibli. La Congrégation commençait à dégénérer en une réunion de maîtresses d'école tout ordinaires. Déjà plusieurs d'entre elles mettaient en question les principes consacrés par M. Kremp... » (*Arch. de Ribeauvillé.*)

Digitized by Google

« Lorsqu'à la vacance du siége de Strasbourg, le chapitre pourvut à l'administration du diocèse, MM. les vicaires capitulaires tournèrent surtout des regards pleins de sollicitude vers la congrégation des sœurs de la Providence. Dans leur intime conviction, cette œuvre avait été ménagée par un effet de la divine bonté, afin de conserver en Alsace l'esprit de foi, et même de lui donner de nouveaux accroissements. Mais ce but, si excellent de sa nature, ne pouvait être atteint qu'à la condition d'embraser de zèle la famille religieuse. Une fin, toute de sainteté, suppose un instrument de choix qui y réponde à tous égards. »

« Aussi pour donner à un établissement dont, on ne saurait trop relever les mérites, toute la perfection désirable, leur sembla-t-il expédient d'être instruits avec exactitude de l'état des choses. De ce fait, les mesures d'amélioration n'opéraient pas dans le vide. Ce devint une partie capitale de mon mandat, au jour où nonobstant mon indignité personnelle, je dus me charger de la direction d'une œuvre si importante. Il me tint à cœur de réaliser du mieux les attentes qui m'avaient été manifestées. A cet effet, je me mis en devoir d'apprendre par moi-même jusqu'aux moindres détails de la carte géographique de nos postes. Pas de lieu si écarté dans le diocèse, où je ne me sois transporté. Sœurs, écolières, autorités locales, je me suis abouché avec tout le monde. Chaque élément utile à connaître, je l'ai étudié avec une attention minutieuse. Il m'a fallu voir de mes propres yeux et m'assurer par mes propres oreilles et toucher quasi au doigt. Le fruit de mes laborieuses investigations, je vais enfin vous le communiquer sommairement, afin que vous me prêtiez votre charitable assistance. Elle m'est indispensable, car l'Institut a éprouvé, par maint côté, de douloureuses atteintes, et s'il n'y était porté remède, les blessures s'aggraveraient, au grand détriment de la religion, de la province et des diverses paroisses. »

Digitized by Google

« Or personne ne pouvait aviser avec plus d'entente au choix des moyens de réforme que l'administration de la Congrégation. C'était son droit et son devoir. Je la saisis donc sans retard de mes projets. Après un examen et des débats consciencieux, il a été arrêté du consentement de la Mère supérieure et de son conseil, ce qui suit : »

« 1° Toutes les aspirantes qui solliciteront leur admission dans l'Institut, devront séjourner deux années complètes au noviciat de la maison-mère. Ce temps est requis pour les former à la vie religieuse, non moins qu'aux devoirs de l'enseignement. On s'attachera particulièrement à leur inculquer les vertus propres à leur saint état, l'humilité, l'obéissance, la charité, le renoncement à soi-même et une ponctualité parfaite dans l'observance des règles. »

« 2° Toutes les sœurs, en plein exercice, seront rappelées à tour de rôle au noviciat. Ce deviendra, pendant une année entière, la reprise des premières épreuves, pour les compléter, et la rénovation de l'esprit intérieur, qui seul fait vivre une famille religieuse. Sans doute, à raison de la pénurie de sujets, il y aura quelques écoles en souffrance. Mais pour des motifs pareils, il ne sera point accordé d'exception, car des avantages de premier ordre les contrebalancent largement. »

« 3° Des vierges consacrées à Dieu doivent être revêtues d'un habit vraiment religieux. A cette fin, l'on a choisi un nouveau costume qui par ses diverses parties servira de préservatif dans le siècle. On l'introduira graduellement. Le recevront d'abord les sœurs de la maison-mère. Puis il passera à celles des divers postes du diocèse. Partout il deviendra une sorte de profession publique de foi et servira à entretenir l'amour de la sainte vocation et à enflammer de zèle pour ses obligations [1]. »

1. Le nouveau costume fut autorisé tant par l'administration épiscopale que par l'autorité civile. A la date du 24 Août 1818, les vicaires capi-

Digitized by Google

« 4°. Les statuts, règles disciplinaires et prescriptions spéciales que les supérieurs ont jugé nécessaire d'émettre ont force de loi. Toutes les sœurs, n'importe l'âge et la position, y sont étroitement tenues. Les curés même, à raison de leur titre de guides spirituels, n'ont pas qualité d'en dispenser les sœurs. Surviendrait-il quelque cas pressant, la dispense ne peut être que conditionnelle, sous la réserve expresse d'en référer immédiatement aux supérieurs, de leur faire à l'appui un exposé de motifs et de s'en rapporter à la décision à intervenir. »

« 5° Il entrera dans les habitudes administratives de ne pas laisser une sœur au-delà de cinq années au même poste. Sont exceptées de cette mesure les écoles à une seule sœur, attendu que si la mutation ne souffrait pas de limites, l'on pourrait être dans la nécessité d'isoler telle sœur, avant qu'elle n'ait atteint la maturité de l'âge, si fortement recommandée des canons. »

« 6° Les règles introduites sont le résultat du temps et de l'expérience. Données parfois à propos des nécessités d'un poste et de convenances particulières, elles ont un cachet plus local. On universalisera leur influence, en les réunissant en corps de doctrine. Avant de les mettre sous presse, elles recevront les gloses et les adoucissements nécessaires, et seront soumises à l'approba-

tulaires du Strasbourg écrivirent à M. Bruno Mertian : « M. le Directeur. Le petit changement que Madame la Supérieure des Sœurs de la Providence et son Conseil se proposent de faire dans le costume de l'association nous paraît extrêmement bien choisi, tant sous le rapport moral et religieux que sous celui de l'économie, à laquelle il convient de ne pas se montrer indifférent. Nous ne pouvons donc qu'inviter ces excellentes dames à mettre ce projet si bien conçu à prompte exécution. Recevez... Vion, vicaire général. » De son côté, le Ministre, Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur écrit aux Vicaires généraux de Strasbourg, en date du 5 novembre 1818 : « MM., j'ai reçu votre lettre du 30 octobre dernier, par laquelle vous m'informez que les Sœurs de la Providence établies à Sélestadt désireraient porter le même costume que leurs consœurs établies dans les diocèses de l'ancienne Lorraine. Vous ajoutez que les sœurs ont remarqué dans les costumes de ces dernières plus de modestie, plus d'économie et plus d'analogie à leur état et à celui des sœurs de la charité. Je ne vois, MM., aucun inconvénient à ce que vous consentiez à ce changement de la part des sœurs de la Providence de Sélestadt... »

Digitized by Google

tion de l'Ordinaire. Une fois imprimées, l'on en adressera un exemplaire à chaque sœur d'école, ainsi qu'à son directeur spirituel, afin de servir de norme dans les conjonctures quotidiennes. »

« Tels sont les articles du décret de réformation des sœurs à l'Institut desquelles je préside. Sur l'ordre de MM. les vicaires capitulaires, je vous en adresse la teneur, afin que vous veuillez contribuer dans la mesure de vos forces à conduire à bonne fin une chose d'une importance extrême. La sollicitude principale du vénérable Ordinariat a été de donner aux règles dans l'estime des sœurs la valeur d'une sorte d'évangile. En s'y attachant par une profonde subordination à l'égard des Supérieurs, elles deviendront des ceps entés sur la vigne et en recevront l'influence. Au contraire, dédaigneraient-elles leurs statuts et ne professeraient-elles pas un profond respect pour l'autorité des supérieurs, elles ne manqueraient pas de se détacher du tronc de l'arbre, d'en perdre la sève vivifiante et d'amener la désolante ruine du corps entier de l'Institut. »

« Ayez soin de prescrire ces choses et de les enseigner ainsi que le demande l'Apôtre. Pressez à temps et à contre-temps. Reprenez, suppliez, menacez, sans toutefois vous départir des formes de la patience et des principes de sagesse. Car nous touchons à une époque où des âmes imprudentes prenaient en dégoût la saine doctrine, et éprouvaient la démangeaison de prêter l'oreille à des maîtres qui flattaient leurs désirs. Par une incroyable démence, ces docteurs de mensonge ne cessaient de répéter que jamais règle, ou avis, ou ordre des supérieurs n'obligent sous peine de péché ! Par suite, il y avait vain scrupule à s'inquiéter de leur omission, comme si une transgression réfléchie n'était pas de soi une sortie de la voie de l'ordre et, par suite, un égarement dangereux, qui tôt ou tard aura le péché pour terme. »

« Quant à vous, qui êtes un homme de Dieu, vous éviterez soigneusement de vous gouverner à ces funestes

Digitized by Google

maximes. Veuillez réfléchir à ce que la fidélité dans les plus petites choses a de prix ; combien la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'éducation des fidèles y sont intéressés ! Des sœurs humbles, obéissantes, régulières, attirent les divines bénédictions sur une contrée, tandis que des institutrices peu consciencieuses, négligentes, légères, deviendraient une pierre de scandale et nombre d'âmes viendraient s'y heurter et s'y briser. Quelles tristes conséquences, tant pour l'avenir des jeunes filles que des maîtresses chargées de leur éducation ! Même à omettre un point unique d'un bien à accomplir, ou s'en acquitter d'une façon peu convenable, c'est affaiblir la digue qui protège la société contre le torrent de la perversité. La barrière rompue sur ce seul côté, les flots du mal feront irruption, et vous verriez se reproduire les fâcheux exemples d'autrefois. Pénétré de cette crainte, ne tolérez jamais qu'on viole la moindre prescription, ne serait-ce qu'un point sur le iota. »

« En y regardant de près, vous ne manquerez pas avec l'expérience et le tact que je vous connais, de considérer l'amour de la règle comme l'huile de la lampe. Au défaut de celle-ci, la lumière s'éteindrait, et de pauvres religieuses, confiées à votre direction, prendraient rang parmi les vierges folles. Un jour alors, sur le seuil de la salle du festin, elles entendraient de la bouche du divin Epoux la terrible sentence : Je ne vous connais pas, tandis que l'exacte observance des statuts et l'aveugle soumission envers les supérieurs tiendront ouverte la route de lumière et aboutiront à l'éternelle béatitude. »

« Daigne l'adorable Maître récompenser par mille faveurs de choix tout le bien que chaque jour vous ne cessez de faire du fond de l'âme à vos sœurs d'école. En me recommandant à vos saintes prières et à vos augustes sacrifices, j'ai l'honneur d'être, M. le Curé, votre reconnaissant serviteur. — Bruno Mertian. »

(*A suivre.*) I. BEUCHOT.

Digitized by Google

DES IMPOSITIONS SEIGNEURIALES

D'UNE PETITE VILLE DE LA HTE-ALSACE (SOULTZ)[1]

Les plus anciennes impositions seigneuriales directes étaient la taille, destinée à couvrir le seigneur des frais justice. Un tiers était attribué landgrave comme avoué du Mundat. Suivant les Annales des dominicains de Colmar, tout le Mundat ne payait que 500 livres de taille en l'année 1200.

Les mêmes Annales rapportent qu'en 1277 l'évêque de Strasbourg exigea 80 marcs des habitants de Soultz, qui en payaient à peine 60 et en murmurant, à ses prédécesseurs.

Nous avons raconté[2] d'après la chronique des mêmes dominicains, comment en 1274, l'évêque surchargea d'impôts ses sujets, au point que beaucoup d'entre eux quittèrent le pays.

Au XIVe siècle la taille de Soultz était de 56 marcs d'argent. En 1578 elle s'élevait à 39 florins (44 livres 17 sols), en dernier lieu elle était de 135 livres 16 sols[3].

Au XVIe siècle la collecte de la taille se fit par un des conseillers commis à cet effet (gewerffer) assisté du greffier. A chaque quatre-temps il tenait séance un

1. Cette étude fait suite aux articles publiés depuis 1892 dans la *Revue d'Alsace*.
2. *Revue d'Alsace*, 1894, p. 338.
3. Archives de Soultz.

Digitized by Google

jour après dîner et chaque bourgeois devait lui apporter le quart de la portion de taille pour laquelle il était imposé, de manière que la collecte de toute l'imposition put être faite avant la St. Jean. Tout bourgeois était tenu de se conformer à ce règlement sous peine de bannissement de la ville jusqu'à ce qu'il eu payé sa taille.

Une instruction datée de 1586 établit que la taille est imposée tous les ans de nouveau et que la répartition s'en fait chaque fois vers la St. Adolphe en présence du bailli par les quatre chefs de tribu et 4 bourgeois. Ceux-ci font préalablement serment d'y procéder selon leur conscience, alors elle se fait suivant les facultés d'un chacun dont la cote augmente ou diminue suivant que ses facultés ont augmenté ou diminué. La recette de ce droit s'est montée en 1589 à 1111 livres[1].

Nous avons vu comment les habitants de Soultz, de consentement de leur évêque, s'engagèrent en 1561 à ne plus vendre leurs biens à des nobles afin d'assurer une plus égale repartition des impôts. Les bourgeois tinrent la main à ce que cette mesure fût toujours exécutée. Le sire de Landenberg avait acheté en 1595 à Soultz des biens roturiers qui ne jouissaient autrefois d'aucune franchise. Il y prétendit cependant, mais la régence lui enjoignit de payer les charges desdits biens ou de les revendre.

Le sire de Hillensohn forma des prétentions semblables en 1606, le magistrat de Soultz s'y opposa.

Le sire Robert de Rotburg prétendit en 1613 avoir franchise de ses biens à Soultz et refusa de comparaître aux assignations qu'on lui donna par devant les officiers de l'évêché. La régence ordonna d'imposer les biens qu'il possédait et pour lesquels il n'avait pas de titre de franchise, au surplus de le condamner par défaut ; ce qui donna bien à une contestation considérable.

1. Archives de Soultz.

Digitized by Google

En 1625 cependant l'évêque de Strasbourg accorda habitation franche et noble à un nommé Jean Muller à Soultz.

Le magistrat de Soultz demanda en 1659 comment il devait traiter le Sr Vogel, syndic de la noblesse, qui achetait des biens-fonds dans la prévôté de Soultz et qui prétendait pour ceux-ci jouir de la franchise tant réelle que personnelle. La régence répondit qu'il fallait le traiter comme tout autre particulier de la prévôté qui y acheterait des fonds. [1]

La dame de Reinach, belle-mère du sire de Landenberg, bailli de Soultz, demanda permission d'acheter à Soultz une petite maison bourgeoise près de l'église, se soumettant de donner des reversales comme quoi jamais elle ne prétendrait en faire une habitation noble et franche, qu'au contraire elle en paierait toutes les charges et qu'après sa mort la dite maison serait mise en vente pour être cédée au premier bourgeois qui en offrirait le plus. Ce qui fut exécuté. [2]

En 1670 le bailli de Soultz écrit à la Régence et lui expose que le commandeur de l'ordre de Malte achetait sans cesse des biens roturiers à Soultz, lesquels payaient rentes précises ou autres et étaient sujettes à contribution. Que néanmoins il en refusait toutes espèces d'imposition quoique tout autre noble ou écclésiastique était obligé de payer pour les biens qu'il acquérait, tout ce que les dits biens payaient avant l'acquisition. L'évêque ordonna au bailli d'exiger du commandeur toutes les impositions des biens roturiers qu'il acquérait.

La même chose arriva en 1671 et 1672 avec les biens roturiers acquis à Soultz et à Wuenheim par le sire de Reinach et le sieur Jæger, receveur du bailliage d'Epfig.

L'inventaire des titres du bailliage mentionne encore une liasse qui contient des règlements et des plaintes

1. Archives de Soultz.
2. Ibid.

Digitized by Google

au sujet des contributions dans les temps de guerre ainsi que des descriptions de l'état du pays en 1649, lorsque le lieutenant-général de Rosen y était.

La dernière pièce, de 1706, est une requête présentée à l'évêque par la ville de Soultz, qui demande que ceux qui possèdent des biens dans son ban, quoiqu'ils soient étrangers, soient tenus de contribuer aux impositions avec les habitants de la dite ville à proportion de leurs biens, avec une copie d'une lettre de l'Intendant au bailli de Rouffach, où il dit que si un habitant possède des biens dans deux communautés du même bailliage, il doit payer imposition dans le lieu de son domicile. S'il ne les possède pas dans des lieux du même bailliage, mais dans des bailliages différents, il payera en l'un et l'autre [1].

En 1693, Conrad, évêque de Bâle, écrit au Sieur de Flaxlande, vice-dom de l'évêché de Strasbourg, et lui mande que les biens et revenus de la chapelle des Trois Rois à Soultz étaient incorporés aux biens de fondation de l'évêché de Bâle; que par lettre de 1341, l'évêque de Strasbourg, Bertold, avait assuré franchise et exemption aux dits biens de la dite chapelle; que cependant le receveur de l'évêché venait d'exiger le droit de pfundzoll d'un bail que l'évêché venait de passer à un particulier de Soultz, que le magistrat de la dite ville exigeait de ce même particulier toutes les charges réelles et personnelles auxquelles étaient contraints les autres bourgeois. Il dit que de tout temps elle a joui de la franchise. Il en demande continuation. La régence écrit au bailli de Soultz pour demander des renseignements sur la dite chapelle, ses biens, la franchise d'iceux et pourquoi on avait exigé droit de pfundzoll d'un bail, vû que jamais il n'en a été dû qu'en cas de vente ou échange [2].

1. Inv. cit. p. 38.
2. Ibid. p. 40.

Digitized by Google

En 1695 le Sr François Dombale fut invité par les agents de l'évêque Guillaume-Egon, cardinal de Furstemberg, d'acheter du dit évêque une charge de receveur de la ville de Soultz. Dans les provisions on lui promit toutes exemptions ; mais voulant étendre la clause à l'exemption des charges royales, comme de logement des gens de guerre, de corvées pour le roi, impositions, la communauté s'en plaignit à l'intendant qui ordonna au bailli de le comprendre dans les charges publiques qui concernaient le service du Roi.

Dombal s'en plaignit à la régence qui communiqua la plainte au magistrat de Soultz. Celui en répondit amplement. Enfin la régence manda au magistrat et à Dombal, qu'il ne pouvait être exempt que des charges seigneuriales. Dombal redemanda la finance de la charge [1].

L'évêché percevait encore, comme contribution directe, un droit de subside pour les officiers seigneuriaux. En 1578, il ne se montait qu'à deux livres bâloises pour le vice-dom ; en 1689 il s'élevait pour tout le Mundat à 1506 livres, 19 sols, 6 deniers, et pour Soultz à 250 livres.

Le règlement royal de 1682 établit que les évêques de Strasbourg ne pourraient lever dans les terres de l'évêché en deça du Rhin, que les impôts qui se levaient en l'année 1600.

Cependant en 1693, les habitants du Haut-Mundat durent faire requête à l'intendant pour demander sa protection contre les exactions du receveur seigneurial qui prétendait lever sur eux une imposition de 6000 livres pour arriérés, pour les dettes des guerres de religion, et ceci contrairement au règlement de 1682 qui abolissait cette imposition tout spécialement.

Par lettre du 23 janvier 1782 le bailli de Rouffach avertit les autorités du pays que la somme de 2825 livres, 12 sols, sur celle de 15 000 livres que, par privilège royal, l'évêque de Strasbourg fait imposer pour

1. Inv. p. 41.

Digitized by Google

la construction du château de Saverne est à répartir et à payer pendant 18 ans à compter de cette année. Le bailliage de Soultz y contribua pour 518 livres, 10 sols. En 1703 et 1704 l'évêque de Strasbourg soutint procès par devant le conseil d'Etat au sujet du sel et des corvées. Les frais de ce procès furent répartis sur les différentes communes du Haut-Mundat qui étaient engagées dans la contestation. Pour la 1re année ils se montaient à 2781 livres, 8 deniers; en 1706 à 3755 livres, 3 deniers tournois. Le bailliage de Soultz y contribua successivement pour 639 livres, 13 deniers et 826 livres 2 sols.

Nous allons analyser maintenant les impositions seigneuriales indirectes.

1° L'*umgeld*, se percevait sur les vins qui se débitaient dans les cabarets ; les 2/3 étaient à l'évêque, l'autre tiers revenait à la ville. Chaque aubergiste devait payer, sur chaque mesure qu'il débitait, 6 pots du même vin. La ville avait un ancien droit qui lui permettait de faire vendre chaque année, par les aubergistes de Soultz et de Wuenheim, pendant un mois, à partir du Vendredi Saint. Tout l'umgeld perçu pendant ce temps appartenait à la ville. Au XVIe siècle l'umgeld seigneurial, avec le péage, se montait en moyenne à 160 livres deniers.

En 1589, l'umgeld, se percevait de la manière suivante : on décomptait tous les mois, avec les cabaretiers, en présence des prévôt, greffier, bourgmestre, magistrat et chefs de tribu.

Du produit du dit droit, on payait d'abord *bibatia*, ou les frais de bouche, au prévôt, greffier, bourgmestre et autres qui ont assisté, lesquels se montent à six schellings et huit pfennings.

A chaque cabaretier, on donne deux pots de vin, appelé vin d'église, que le sacristain cherche toutes les semaines chez eux.

Digitized by Google

On paie aussi de l'umgeld les bangars, lorsqu'on les a envoyés quelque part au nom de l'évêque, à raison de quatre schellings par mille.

On en paie un pot de vin qui est bu lors du décompte de l'umgeld.

Le restant est partagé en trois parts : le prévôt, au nom de l'évêque en prend 2, et le bourgmestre, au nom de la ville, en prend une [1].

L'évêque percevait encore de chaque mesure 3 batzen ou 2 rappen : on appelait ce droit *masspfennig*.

On percevait aussi un droit dit *bösspfennig* qui était d'un heller par pot de vin que débitaient les aubergistes ; le produit de ce droit appartenait à la ville.

2° Il y avait ensuite le pontenage ou péage et l'octroi. Le pontenage aux trois portes de la ville appartenait moitié à l'évêque, moitié à la ville. Toute voiture, chargée ou non, payait 4 deniers ; un chariot 2 deniers. Les mobiliers payaient selon le cas, chaque lit par exemple payait 5 sols bâlois.

L'abbé de Murbach, ceux d'Isenheim et de Schauenbourg étaients exempts de pontenage.

Le droit perçu sur les étrangers qui vendaient du grain, appartenait à l'évêque seul ; et chaque quarteau de grains payait 2 deniers. Ceux d'Isenheim et de Rædersheim en étaient exempts d'après une vieille coutume. Au XIVe siècle, la vente des grains sur les marchés produisait un impôt en grains qui se montait annuellement à 16 réseaux de seigle et d'orge.

Le droit perçu sur le débit de vin qui est emmené hors du ban appartenait pour deux tiers à l'évêque et pour un tiers à la ville ; il était de trois sols par foudre.

Tout bétail qui passait par la porte de Guebviller payait *haarzoll* ; ce dernier appartenait à l'évêque seul.

Le *pfundzoll* appartenait aussi à l'évêque seul. Tout étranger qui achetait ou vendait des veaux payait quatre deniers par livre bâloise. Ce droit était perçu par le

1. Inv. p. 26.

Digitized by Google

valet de ville ; tout étranger qui achetait ou vendait un cheval ou un âne, payait également quatre deniers par livre. Un bourgeois était spécialement désigné pour la perception de ce droit. La vente d'un porc ou petit bétail produisait quatre deniers par livre ; ce droit était perçu par le *freymetzger*. La vente du fer produisait encore quatre deniers par livre qui étaient perçus par le valet du ville. Le duvet et le sel payaient le même droit. Et si l'acheteur et le vendeur étaient tous deux étrangers, chacun payait le *pfundzoll* [1].

Un arrêt du conseil royal, du 3 octobre 1680, supprima tout péage dans le royaume, mais le règlement de 1682 permit à l'évêché de percevoir en dédommagement le 30e denier sur toutes les ventes des immeubles et le 50e denier de toutes celles de meubles qui se feront dans l'évêché.

En 1789, le 30e denier perçu dans le bailliage produisait 2150 livres. La gabelle, le 50e denier, le *haarzoll* et le *fasselzoll*, les droits sur les foires et marchés, les droits sur la vente des grains et les poules de carnaval que l'on percevait à Wuenheim, rapportaient ensemble dans le bailliage 2062 livres 10 sols [2].

En exécution des lettres-patentes du roi, du 1er avril 1771, portant fixation des sommes à payer pendant 4 ans pour continuation des droits de *don gratuit*, la ville de Soultz fut comprise pour une somme de 450 livres. Elle fut autorisée à établir un octroi pour couvrir cette charge ; en conséquence, le magistrat, assisté des chefs de tribu et des échevins, décida que tout chariot, chargé ou non, qui passerait par la ville paierait 4 sols et toute charrette 2 sols, ce qui ferait avec le pontenage déjà établi 5 sols pour les chariots et 2 ½ pour les charrettes [3].

En 1254, le péage de Soultz fut engagé par l'évêque à Guillaume de Soultz, avec une rente de 12 livres à

1. Urbaire et Inventaire.
2. Ibid.
3. Ibid.

Digitized by Google

Sundhoffen, jusqu'à concurrence d'une somme de 30 marcs d'argent et ceci à titre de fief.

Conrad, évêque de Strasbourg, vendit à Henri Baselwint prévôt, Egenolfe Zeineherche et Wernher Limes, bourgeois de la ville de Soultz, *civibus oppidi nostri in Sulze supra Rubiacum*, le péage et *l'umgeld* de la même ville : theloneum et quod vulgariter umgelt appellatur cum attinenciis eorumdem quas habemus in oppido nostro et ecclesie nostre Sulze predicto. L'acte est de l'année 1295 [1].

En 1538 les habitants de Guebviller s'étaient plaints que ceux de Soultz exigeaient un double droit de ceux de leurs endroits qui passaient par Soultz, et ceux de Soultz se plaignaient que ceux de Guebviller en exigeaient un trop considérable de ceux de Soultz qui allaient à Guebviller. Il fut décidé que ceux de Soultz n'exigeraient plus qu'un simple droit et que ceux de Guebviller n'en exigeraient plus un aussi fort.

En 1560, il y eut une très grande contestation, au sujet d'un cheval de l'abbaye de Murbach, lequel avait été saisi par les habitants de Soultz pour n'avoir payé péage des effets transportés sur le dit cheval au dit Soultz ; le chambellan a payé tous les frais [2].

En 1557, la ville de Thann se plaint à l'évêque Erasme que la ville de Soultz exigeait péage de ses habitants qui y passaient ; elle dit être exempte de tout péage, conformément aux lettres de l'empereur Maximilien dont elle joint copie ; au surplus dit n'en avoir jamais payé à Soultz.

L'évêque Erasme demande un mémoire sur le sujet à la ville de Soultz, qui répond que ses plus anciens bourgeois et notamment cinq qui ont été péagers, déposaient que ceux de Thann ont toujours payé péage à Soultz et que ceux qui le refusaient étaient conduits chez le bailli qui les y obligeait.

1. Grandidier, note mss. édit. Méglin, d'après le livre salique du grand chapitre, fol. 28.
2. Inv. p. 22.

Digitized by Google

L'évêque Erasme mande à la ville de Soultz de continuer à l'exiger, et à celle de Thann, de continuer à le payer [1].

En 1563, le sieur Nicolas de Bollwiller écrit à l'évêque Erasme et lui mande que de tout temps il avait cherché des pierres à chaux dans les carrières de Soultz ; que cependant, par une nouveauté singulière, le magistrat lui en refusait présentement, que secondement il avait exigé un droit d'une certaine quantité de grains qu'il avait fait acheter à Soultz, et troisièmement qu'il exigeait droit de péage des habitants de Bollwiller qui cherchaient des pierres de bâtiment à la carrière de Soultz, et ce contre l'usage ancien. L'évêque écrit à la ville de Soultz qui répond qu'il se peut qu'elle ait permis quelquefois au sieur de Bollwiller de chercher des pierres à chaux, mais qu'il n'en a pas le droit, que la carrière commence à manquer ; 2° que les habitants ont toujours payé péage en cherchant des pierres de taille à la carrière, et 3° que le sieur de Bollwiller a toujours payé le droit qui se prend sur le débit des grains, lequel appartient à l'évêque seul.

L'évêque mande au sieur de Bollwiller : 1° Qu'il fera en sorte que le magistrat de Soultz lui accorde des pierres à chaux, 2° que ceux de Bollwiller doivent payer péage l'ayant toujours payé, *d'ailleurs usant les chemins plus que d'autres qui le payent;* 3° que quant au droit sur les grains il lui était dû, mais qu'il consentait par amitié à ne pas l'exiger du dit sieur de Bollwiller, tant qu'il vivra ou tant qu'il possédera l'évêché [2].

L'inventaire des titres du bailliage mentionne encore deux requêtes présentées en 1598, par le magistrat de Soultz dans l'Obermundat. Dans la 1re, il expose qu'il peut prouver, par des titres de plus de 100 ans, la possession en laquelle il est de percevoir le tiers du droit

1. Inv. p. 22.
2. Inv. p. 23.

Digitized by Google

d'umgeld à Wuenheim, le droit de bon vin à Soultz, et le droit de percevoir au dit Soultz les amendes encourues pendant deux foires de l'année. Il prie le statthalter de vouloir ne pas le dépouiller de ces droits, sous le prétexte que ce sont des droits régaliens, parce que sa possession constatée suppose qu'ils lui ont été cédés.

Sur cette requête le statthalter général comte Eberhard de Manderscheid, manda au dit magistrat de produire les titres en question. Il se transporta en conséquence à Rouffach et exhiba d'anciens registres ; le statthalter délibéra sur iceux, puis lui manda que ces titres prouvent plutôt contre la ville de Soultz qu'en sa faveur ; que pareils droits supposant supériorité ne peuvent appartenir qu'à l'évêque, qu'ainsi la ville de Soultz ait à s'en désister. Cette lettre est en original jointe à la requête présentée par la dite ville à la régence de l'évêché, où elle s'épuise à se dire en possession constante et non interrompue et à chercher à inspirer de la compassion. La réponse de la régence n'est pas jointe.

En 1626, la ville de Kaysersberg se plaint à la régence que la ville de Soultz exige de ses habitants le *pfundzoll* et qu'elle a saisi à l'un d'eux de l'eau-de-vie, faute par lui de l'avoir voulu payer, donne copie d'une ordonnance de l'évêque Robert, qui défend à ses sujets d'exiger aucun droit des habitants des dix villes Impériales.

L'évêque communique cette requête au magistrat de Soultz, lequel répond que jamais il n'a eu connaissance de ce privilège de l'évêque Robert ; que jamais au moins il n'a été en usage, ni à Soultz, ni à Rouffach ; que ceux de Colmar n'ont jamais refusé de payer tous les droits ; que ce même habitant de Turckheim saisi, avait été précédemment bourgeois de Colmar, trafiquait pour lors déjà à Soultz et payait cependant le *pfundzoll*. L'évêque ordonne au magistrat de continuer de l'exiger de tous et un chacun [1].

1. Inv. pp. 27 et 28.

Digitized by Google

En 1695, l'abbaye de Murbach se plaint à la régence de ce que la ville de Soultz exige des droits de péage, pontenage et du cinquantième denier tant des gens et voitures de l'abbaye que de leurs officiers; dit que non seulement l'abbaye, mais même les officiers et domestiques, devaient jouir de cette exemption. La régence fait part de cette lettre à la ville de Soultz qui répond que les voitures de l'abbaye ont toujours été exemptes de péage et de pontenage, mais jamais celles des officiers et domestiques de l'abbaye; que ces mêmes officiers et domestiques ont toujours payé le 50e denier, qu'elle attendait à ce sujet les ordres de la régence et s'y conformerait à l'avenir. La réponse de la régence n'est pas jointe. Il est dit dans la lettre de la ville que l'évêché partageait avec la ville le péage et le pontenage, et seul avait le 50e denier [1].

On trouve encore mentionnés dans l'inventaire des titres du bailliage, l'expédition originale, datée de 1768, d'un arrêt rendu sur instance au Conseil souverain d'Alsace entre le prince-évêque Louis Constantin, cardinal de Rohan, demandeur d'une part, et les bourgmestre, magistrat, bourgeois et communauté de la ville de Soultz défendeurs d'autre part; par cet arrêt, défenses sont faites à ces derniers d'empêcher le fermier de l'évêché de percevoir et lever le droit d'un cinquantième les jours de foires, sauf à celui-ci ses droits et actions pour raison des empêchements portés et défenses au contraire. On y a joint toutes les pièces de l'instance [2].

En 1764, un arrêt du conseil d'état du roi Louis XV maintient l'évêque de Strasbourg et les magistrat et habitants de la ville de Soultz dans la possession et jouissance d'un droit de péage ou pontenage sur les chariots et charrettes, chargés ou non chargés, passant debout par les trois portes de la dite ville, pour le per-

1. Inv. pp. 29 et 30.
2. Inv. p. 31.

Digitized by Google

cevoir seulement en entrant par les dites portes, suivant leur part et portion par moitié. Savoir : 1° par chariot chargé ou non chargé, six deniers tournois. 2° Par charrette chargée ou non chargée, trois deniers tournois, excepté les droits qui peuvent être dûs sur les denrées et marchandises amenées dans la dite ville de Soultz pour y être vendues ou consommées, ni sur celles qui y sont déchargées ou chargées pour être transportées ailleurs, et à la charge par la ville de Soultz d'entretenir en bon état, les ponts, chemins et chaussées dépendant d'icelle [1].

L'évêché percevait une part des amendes au XIVe siècle ; les petites amendes s'affermaient d'ordinaire pour 20 livres deniers, ou bien elles étaient données au prévôt. En 1789, elles produisent environ trente livres.

En 1544, les habitants de Rimbach-Zell portèrent des plaintes à l'évêque Erasme, contre ceux de la ville de Soultz. Ils exposèrent que ces derniers prétendaient s'arroger seuls les amendes provenant des délits champêtres et forestaux commis dans les bans et forêts de RimbachZell, que cette prétention était contraire à l'ancien usage, dans lequel ils demandèrent d'être maintenus.

De la part de ceux de Soultz, il fut dit que le ban de Rimbach-Zell, faisant partie du leur, ils étaient par conséquent aussi en droit de s'attribuer les amendes de ceux qui y délinquaient. Le différent a été terminé par transaction, dont le brouillon est joint, et par laquelle il a été convenu que les deux tiers des petites amendes provenant des débits commis dans les terres de ceux de Rimbach-Zell, ban de Soultz, appartiendraient à la ville de Soultz, et l'autre tiers à Rimbach-Zell à l'exception d'un certain district de terrain que ceux de Rimbach-Zell tiennent à titre de bail de ceux de Soultz, dans lequel ils pourront aussi gager ceux qui y délin-

1. Inv. p. 46.

Digitized by Google

quaient, mais que pour raison des dégâts commis dans les forêts, les choses resteront sur l'ancien pied.[1]

L'évêché jouissait encore de différents droits régaliens dans le bailliage de Soultz. Ainsi il exerçait le droit de réception des bourgeois qui était chaque fois de 2 florins; celui de protection et de réception des Juifs, lequel était estimé en 1789 à 600 livres. Il percevait le droit d'émigration sur les bourgeois qui quittaient le pays, le droit de succession ou *Erbgulden*, qui se montait à un florin pour l'évêque et un ½ pour le prévôt, et se percevait sur tout étranger qui venait recueillir une succession dans le bailliage. A la fin du XVIe siècle, il fut établi cependant que de droit se monterait au même taux que celui qu'un bourgeois de Soultz devait payer dans le pays de l'étranger.

Par lettre datée de Weckenthal, le 28 février 1643, le noble Philippe Jacob Waldner de Freundstein atteste qu'il n'a jamais été demandé dans le village de Beroltzweiler (Berwiller) un droit de plus d'un florin dit *erbgulden* compté à 15 *batzen* et un ½ florin au prévôt, ou *amptman*. Si l'on en exigeait plus de ses sujets dans un autre endroit, il en userait de même[2].

L'évêque avait encore droit de bâtardise et de deshérence; c'est-à-dire qu'il s'emparait de toute succession vacante ou caduque et de toute succession d'un bâtard.

(A suivre). A. GASSER.

1. Inv. p. 46.-Original aux archives de Rimbach-Zell.
2. Communication de M. Knoll.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

La ville de Belfort et ses environs pendant la guerre de Trente ans et la Gazette de France, par DUBAIL-ROY, Belfort 1901, in-8° de 25 pages.

Sous ce titre, M. Dubail-Roy a réuni différents articles parus à l'époque dans la *Gazette de France*, fondée depuis peu par Renaudot. Tous ont trait aux évènements de la guerre et aux faits d'armes qui s'agitaient autour de Belfort, notamment à la prise de cette ville. On y trouvera nombre de détails curieux; on nous permettra de reproduire ce trait délicieux et bien français : « Quelques femmes des principales de la ville revenant d'un enterrement hors de leurs portes auroient esté prises par les soldats du comte de la Suze auxquels aucunes avoient desjà promis deux mil escus de rançon : l'inhumanité de cette guerre n'ayant point d'égard au sexe. Mais la courtoisie du comte ne se pût accorder à cette mode-là; mettant pied à terre, il dist qu'il ne demandoit qu'un baiser de la plus belle, qu'elle luy donna très volontiers, pour sa rançon et celle de toutes les autres qu'il renvoya dans leurs maisons avec escorte. »

ALSATA.

Geiler von Kaysersberg Ars moriendi, *aus dem Jahre 1497, nebst einem Beichtgedicht von Hans Foltz von Nürnberg*, herausgegeben und erörtert von Dr Alexandre HOCH. Fribourg, Herder, 1901. In-8° de 111 pages. 3 frs.

Cette intéressante publication fait partie der *Strassburger theologische Studien* de MM. Ehrhard et Muller. Elle a pour objet un écrit inconnu jusqu'ici de notre célèbre compatriote, récemment trouvé chez les Bénédictins de Mury-Gries. Ce curieux morceau intitulé : *Ein ABC, wie man sich schicken sol zu einem kostlichen tod*, est précédé d'une remarquable étude sur Geiler comme prédicateur de la mort.

Digitized by Google

L'ambassade du prince-coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne (1771-1774), par le Dr L. EHRHARD, professeur au gymnase épiscopal de Strasbourg. I. Introduction. Strasbourg, Ch. Schlesier & Schweikhardt, 1901. In-8° de 100 pages.

Dans cette brochure, élégante de fond et de forme, notre collaborateur étudie le rôle joué à Vienne par le dernier cardinal-évêque de Strasbourg, auquel on commence à rendre justice de divers côtés, — témoin l'ouvrage récent de Funck-Brentano sur l'*Affaire du collier*. A Vienne le prince de Rohan prit au sérieux ses fonctions, et c'est au contraire à Paris, comme il est arrivé, hélas! encore plus tard, dans des circonstances présentes à l'esprit de tous, qu'on ne tint pas suffisamment compte de ses clairvoyants renseignements. L'étude de M. Ehrhard est remplie de faits ignorés jusqu'à ce jour et qui éclairent d'un jour tout à fait nouveau cette période de l'histoire de France. On en jugera encore mieux lors de la publication intégrale des documents trouvés par l'auteur aux archives des affaires étrangères à Paris et dont il veut bien réserver la primeur aux lecteurs de la *Revue d'Alsace*. A. I.

Souvenirs du lieutenant-général Vicomte de Reiset, par le Vte de REISET. Paris, Calmann-Lévy, 1900-1901. 2 in 8°. 15 fr.

« Demandez-moi ce que vous voudrez, vous l'aurez! » s'écriait Napoléon dans un élan d'enthousiasme, au lendemain des combats livrés sous les murs de Dresde en 1813. Ces paroles jetées au courant d'une revue au général de Reiset par le plus grand capitaine des temps modernes « en disent plus long pour la gloire de celui auquel elles étaient adressées que toutes les louanges ». C'est qu'aussi dans cette glorieuse journée, le général, « placé par le roi de Naples sous le feu de l'ennemi pendant de longues heures, avec ses quatre régiments de cavalerie, avait enfoncé tous les carrés qu'il avait devant lui et leur avait fait mettre bas les armes. Il avait pris vingt-deux canons, autant de drapeaux étaient restés entre ses mains, et il avait fait vingt mille prisonniers. Enfin il avait exterminé ce qui restait de fuyards après les avoir poursuivis pendant plusieurs lieues et s'être emparé d'un nombre considérable de chevaux, de matériel et de bagages... »

Digitized by Google

De Reiset était coutumier de pareils exploits, et sa vie en est émaillée. Or c'est en vain que nous avons cherché la statue de ce héros sur les places de sa ville natale, si prodigue cependant de ce genre d'hommages. Et passant plus tard devant le monument de Rapp, il nous a semblé que le geste fameux que lui a prêté le sculpteur, avait une signification nouvelle et qu'il semblait protester contre l'oubli dans lequel on laissait la mémoire de son compatriote et émule. C'est en vain encore que nous avons tenté de découvrir sur la maison où ce dernier vit le jour une plaque commémorative mentionnant que là naquit l'illustre colmarien dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile. C'est vainement enfin que nous l'avons cherché sur une de ces plaques indicatrices qui placées, au coin des rues, orientent l'étranger à travers la ville. Nous avons quelque raison d'espérer aujourd'hui que cette inexplicable négligence sera prochainement réparée. Mais nous n'avons pas le temps de nous attarder à des vœux qui, sans doute, ne resteront pas stériles.

Comme nos lecteurs le savent, l'hôtel dont nous parlons plus haut était situé sur l'emplacement actuel des maisons Waltz, Waltz-Wurklin et Ménégoz. C'est de là que, après avoir échappé au petit collet au moyen duquel sa famille voulait le retenir, s'envola l'aiglon pour suivre les armées françaises par tous les champs de l'Europe. Ce que fut cette carrière, on l'a vu par l'article que M. le vicomte de Reiset a bien voulu consacrer à cette *Revue,* et dont l'ouvrage en question n'est, pour ainsi dire, que le lumineux développement.

Je ne sache rien de plus émouvant que ces histoires des guerriers des grandes guerres de la Révolution et de l'Empire. Elles sont d'une lecture plus captivante encore que le roman, qu'elles rappellent par l'imprévu des constantes péripéties dont elles sont tissues, par le tragique des évènements, par l'étrangeté des solutions. Les drames de l'histoire ont été vécus, et ce qui fut vécu aura toujours je ne sais quoi de plus saisissant que les plus stupéfiantes créations du rêve et de l'imagination. N'est-ce pas Napoléon qui disait : « le mot impossible n'est pas français » ? Et sa vie n'est-elle pas la traduction, dans la brutale éloquence des faits, de cette parole aux allures paradoxales ?

Or ceux qui, de leur sang et de leur héroïsme, aidèrent le grand empereur à vivre cette étonnante vie, brilleront à jamais à ses côtés, dans le rayonnement glorieux dont restera éter-

Digitized by Google

nellement entourée son éternelle figure. De ceux-là fut Reiset, et des premiers.

Nous ne suivrons pas le héros à travers la fumée des batailles où il prêta un si valeureux concours à l'homme de génie dont il fut le lieutenant ; ce serait refaire l'histoire de cette période épique, et ce ne peut être notre dessein. De Wissembourg, où il fit ses premières armes, à Mayence dont il fut chargé de porter les clefs à Monsieur, frère du roi et lieutenant-général du royaume, il prit part à presque toutes les campagnes de cette époque mouvementée, et la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne le virent tour à tour verser son sang et déployer sa bouillante activité. Il n'est rien qui retrempe l'homme comme l'étude de ces temps héroïques, et si la curiosité y trouve son compte, l'âme s'y élève et s'y fortifie par la magnétique émulation des grands exemples.

C'est donc là un bon livre, et un beau livre aussi. On s'abuserait toutefois si l'on s'imaginait n'y respirer que la poudre, n'y entendre que le tonnerre des canons. Le bruit discret des baisers passe à travers ces pages, et le froufrou des robes de soie s'y laisse deviner. Nous parlions il y a un instant de roman : le roman n'est pas sans avoir sa part dans ces volumes, où la fraicheur de l'idylle tempère, par endroits, la sécheresse des bulletins de bataille. « Au lendemain d'un combat où il s'est conduit en héros, dit son biographe, on le retrouve s'attendrissant sur les attentions et les petits soins des jeunes allemandes dont il est l'hôte ; c'est un sentimental presque naïf s'apitoyant sur les souffrances morales des vaincus et qui, lorsqu'il a déposé son harnais de guerre, joue aux petits jeux avec les jeunes filles et les accompagne au piano. » Lisez sa romanesque aventure avec cette dame du palais de l'impératrice pour l'amour de laquelle le cheval de Reiset eut, sans s'en douter apparemment, à exécuter des galopades si échevelées ; ses succès de boudoir en Allemagne et autres pays, à Berlin notamment où il trouve l'accueil le moins farouche du monde. Il esquisse de main de maître et au hasard des rencontres, des silhouettes tout-à-fait égayantes. Son séjour en Espagne, par exemple, lui fournit amplement matière à descriptions et à réflexions : détails de mœurs, détails pittoresques foisonnent à l'envi dans les lettres qu'il adresse d'au-delà des *Sierra* cuites par le soleil. Les histoires de brigands alternent avec le récit des combats ; le bruit des castagnettes et les sons de la mandoline accom-

Digitized by Google

pagnent le pas haletant des bataillons en marche ; par ma foi, la jeune épouse du soldat n'a pas lieu d'être jalouse des œuillades incendiaires que lui décochent les danseuses espagnoles, .. autant du moins qu'on en peut juger par le portrait qu'il fait d'elles. Autrement incendiaires ou dangereux sont les coups d'escopette que lui ménagent leurs maris ou leurs pères, au guet derrière le buisson perdu dans la lande ou blottis dans les impénétrables fourrés des hautes cîmes. Plus loin, les fêtes données dans les palais de France prêtent leur éclat à ce bel ouvrage qui — on le peut conclure de ce qui précède — trouvera sa place aussi bien dans le salon de la femme élégante que sur les rayons de la bibliothèque de l'érudit. Quant à nous, nous confessons en toute sincérité notre impatience de voir paraître le troisième volume qui complètera cette magnifique étude.

ANGEL INGOLD.

O. BOCK. *Die Breusch.* Leipzig, Hirzel, 1901. In 8 de 48 pages et 13 tableaux.

A. GILG. *Peter von Hagenbach*, ein dramatisches Gedicht aus der Vergangenheit des Oberrheins. Strasbourg, Noiriel-Staat, 1901. In 8° de 218 pages.

A. D(ENY). *Saint-Morand près Altkirch.* Rixheim, Sutter, 1901. In 12 de 83 pages.

DUBAIL-ROY. *Au pays de Jeanne d'Arc.* Vesoul, Bon, 1901. In 8° de 19 pages.

E. WAGNER. *Ruines des Vosges, étapes d'un touriste.* Avec 100 planches phototypiques. Strasbourg, Fischbach, 1900. In fol. de 396 pages.

CH. MATHIS. *Aus Niederbronn's alten Zeiten.* Strasbourg, Noiriel-Staat, in 12 de 60 pages.

F. MAZEROLLE. *A. de Barthélémy*, biographie et bibliographie numismatique. Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1900. In 8° de 16 pages et portrait.

Urkundenbuch der Stadt Basel, 8ter Band. Bâle, Detloff, 1901. In 4° de 581 pages.

Digitized by Google

LUDW. OHL. *Der Tourist im Wasgau. Was ich hörte!* Strasbourg. Le Roux, 1901. In 12 de 114 pages.

Inventare des grossherzogl. Badischen General-Landesarchivs. Ir Band. Carlsruhe, Müller, 1901. In 8° de VII-320 pages.

Publication intéressante aussi pour nous. (Cfr. p. 209, Documents sur les frontières d'Alsace; p. 239, Journal du conseiller Œhl au congrès de Rastatt; p. 264, Mémoire de M. de la Houssaye, intendant d'Alsace... &...

WILLEUMIER. *Œuvres choisies de Mgr. Dupont des Loges, évêque de Metz.* Paris, Poussielgue, 1901. In 8° de 420 pages.

J. GUERBER. *Um den Odilienberg.* Rixheim, Sutter, 1901. In 12 de 188 pages. (Tirage à part de la *Hl. Familie.*)

Articles de revues et journaux.

Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins. XVI. 2. H. KAISER. Ulrich Meiger von Waseneck. — HALLER. Beiträge zur Gesch. des Konzils von Basel. — 3. Abbé SCHMIDLIN. Die Augrafschaft, die letzte elsässische Markgenossenschaft [1].

1. Ce même N° 3 contient un compte-rendu de plus de cinq pages sur les *Nouvelles Œuvres inédites de Grandidier*, dû à plume de M. H. Bloch et par conséquent, on le divine, peu bienveillant. Je ne m'arrêterai pas longuement à faire la critique des critiqnes de M. Bloch, dont plusieurs, à son point de vue, peuvent être fondées : quel livre répond à toutes les exigences modernes, et n'oublie-t-on pas trop souvent ce qui s'y trouve de bon et d'utile pour ne voir que ce qu'il y manque? Je dois cependant relever les deux griefs principaux de M. Bloch. D'après lui j'aurais utilisé sans discernement les matériaux réunis par Schœpflin et Grandidier, et publié souvent ceux qui ont précisément le moins de valeur. Que mes lecteurs se rassurent : j'ai examiné avec soin les diverses pièces du *Nachlass* de Carlsruhe, et c'est parce que beaucoup des documents réunis par Schœpflin n'avaient pas de valeur que je n'en ai pas tenu compte davantage. M. Bloch soutient le contraire : c'est son droit, comme ç'a été le mien de faire le choix que j'ai fait. Mais il va évidemment trop loin, quand il juge inutile la publications des *Nouvelles Œuvres inédites.*

En second lieu j'aurais mal su déchiffrer l'écriture de Grandidier, si lisible pourtant! et notammeut confondu souvent le 5 et le 9 dans les dates données par lui. Que cela soit arrivé l'une ou l'autre fois, c'est possible, et alors c'est une faute d'impression. Car, je viens de le vérifier encore sur les manuscrits de Grandidier que je possède, la confusion n'est vraiment pas facile, et il faudrait, pour la faire, y mettre, comme l'on dit vulgairement, beaucoup de bonne volonté.

A. I.

Digitized by Google

Römische Quartalschrift. XIV. L. LEMMENS, Chronik der Strassburger Franzikaner-Provinz.

Revue alsacienne illustrée. 1901. N° II. Biographies alsaciennes : Théophile Schuler, par A. LAUGEL. — Le général Fruhinsholz, par P. HOLL. — Chronique d'Alsace-Lorraine.

Strassb. Diözesanblatt. 1991. N° 6. Ein Formularbuch des 13. Jahrh. aus Pairis, par A. KRŒNER. — N° 8. Ein Manuscript eines Stiftschaffners von St. Stephan zu Strassburg, aus 1665, par CH. STŒFFLER.

L'Alsacien-Lorrain, 21. juillet 1901. Charles Thierry-Mieg, par E. RÉVEILLAUD.

Zeitschrift für christliche Kunst, 1901, t. XIV, p. 51-64. Die romanischen Reliquaire von Reiningen im Elsass, par l'abbé CLAUSS.

Histor.-polit.-Blätter für das kath. Deutschland. Manegold von Lautenbach, par J. A. ENDRES, 1900, tome CXXVII.

Revue catholique d'Alsace. 1901. Juillet. Mabillon en Alsace, par A. M. P. INGOLD.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation. 1901. La ville de Belfort et ses environs pendant la guerre de Trente-Ans, par DUBAIL-ROY. — Etudes sur Belfort au 18e siècle, par H. BARDY.

Zeitschrift für Bücherfreunde. (IV. année, 2 t.) Die Herkunft des Strassburger Druckers Joh. Grüninger.

*Darstellungen aus der Bayerischen Kriegs- und Heeres-*geschichte. Heft 10. (Munich, 1901.) Die Belagerung von Hüningen 1813-1814, par TH. HEIDENREICH (p. 28 à 212, avec 3 plans).

Revue des Etudes juives. 1901, t. XLII. Le dénombrement des Israélites d'Alsace en 1784, par G. HEMERDINGER.

Imprimerie F. SUTTER & Cie, Rixheim (Alsace)

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOTYP: F. X. SAILE, COLMAR

REMBRANDT
Portrait de femme du Musée de Colmar.

Digitized by Google

LE TABLEAU DE REMBRANDT

DU MUSÉE DES UNTERLINDEN A COLMAR[1].

En 1842, M. Antoine-Henri Lebert — on sait qu'il était un peintre de fleurs et un artiste distingué — mort à Colmar en 1862[2], fit don à la ville de Colmar de cinq tableaux, peints à l'huile :

1) Un portrait de jeune dame inconnue, coiffée à la Ninon, dans le costume du 17e siècle, tenant un épagneul sur ses genoux ; 2) un portrait de Louis XIV, copie d'après Hyacinthe Rigaud ; 3) un portrait de l'empereur Joseph II ; 4) une tête de vieillard coiffé d'un turban, attribuée au Guerchin ; 5) une scène de bacchanales, superbe esquisse, attribuée à François Boucher, portant au revers l'inscription : « Esquisse de Boucher, B. M. Lebert[3]. Paris 1789. »

Ces 5 tableaux figurent dans les deux éditions du catalogue du musée de Colmar sous les Nos suivants : 211 (184), 212 (177), 184 (203), 219 (226), 193 (210) ; ils sont aussi mentionnés dans un manuscrit de la Biblio-

1. Extrait de notre rapport au président de la Société Schongauer, M. Fleurent, inséré dans la publication : *Bericht über ein Rembrandt zugeschriebenes Gemälde im Colmarer Museum*, Colmar, Decker, 1900 ; in 8° de 22 p. ; cette brochure contient aussi les lettres écrites, au sujet de ce tableau, par MM. Bode, Bredius et de Groot.

2. Il a été publié sur M. H. Lebert, les biographies suivantes : Notice nécrologique dans le *Glaneur du Haut-Rhin*, 28 septembre 1862 ; « *Henri Lebert, peintre et dessinateur* » par L. Spach, *Revue d'Alsace* 1863, p. 385-395 ; « H. Lebert, Blumenmaler », *Alsatia*, 1862-67, p. 406-408 ; René Mesnard, *L'art en Alsace-Lorraine*, p. 92-93.

3. Bonaventure-Marie Lebert, artiste, né à Paris au 18e siècle, père du donateur.

Digitized by Google

thèque, sans date, de la main de l'ancien archiviste de la ville de Colmar, M. Hugot, intitulé : « Enumération des objets déposés au musée de Colmar » ; mais nous ne possédons pas de renseignements sur leur origine ou sur leurs précédents possesseurs.

De tout temps, le portrait de jeune femme avait attiré l'attention des connaisseurs et était considéré comme l'un des meilleurs tableaux du musée de Colmar. Chaque fois qu'il se présentait un visiteur compétent, nous ne manquions pas de nous informer auprès de lui et de lui demander son avis au sujet de l'auteur probable de cette belle peinture ; les noms de Van-Dyck, de Rembrandt et d'autres grands maîtres étaient prononcés, sans que toutefois personne ait osé attribuer l'œuvre à l'un ou l'autre de ces maîtres.

Nous nous souvenons, entre autres, de la visite faite au musée, en septembre 1895, par M. Henry Hymans, de Bruxelles ; l'éminent critique d'art exprima l'opinion que le portrait était de Rembrandt ; néanmoins, avant de se prononcer définitivement, il promit de faire à son retour en Belgique, les recherches nécessaires, disant qu'il nous informerait du résultat ; mais il ne donna pas suite à ce projet.

Dans le courant du mois de juillet 1899, M. le Dr Corn. Hofstede de Groot, membre de la commission de l'exposition des œuvres de Rembrandt à Amsterdam, visita notre musée ; le même portrait de femme captiva vivement son attention, et, après un examen approfondi, il déclara qu'il voyait dans le tableau, malgré les retouches et les mauvaises restaurations qui le défiguraient, une œuvre de Rembrandt, de la dernière manière du maître.

Dans le courant de l'entretien, il nous conseilla, si nous désirions être fixés davantage, de soumettre le tableau à M. le professeur Dr Wilhelm Bode, directeur de la galerie royale de peinture à Berlin, qui est actuellement le connaisseur le plus compétent des œuvres de Rembrandt. M. Bode étant en ce moment indisposé,

Digitized by Google

il ne fallait pas songer à son déplacement ; mais on pourrait lui envoyer le portrait à Berlin, où il aurait toute facilité pour le comparer à d'autres peintures de Rembrandt ; puis, comme le tableau devra être nettoyé et débarrassé des retouches, peut-être même rentoilé, ce travail serait confié au professeur A. Hauser, restaurateur de la galerie royale, dont l'habileté dans l'exécution de ce genre de travaux offrait toutes les garanties désirables.

Peu après, M. le professeur Bode nous écrivit que son ami, le Dr Hofstede de Groot, qui collaborait à sa publication sur Rembrandt [1], croyant avoir reconnu, dans le tableau de Colmar, une œuvre de Rembrandt, il lui serait bien agréable de l'étudier et de la comparer à Berlin même.

Le maire de la ville de Colmar, M. Riegert, et le président de la Société Schongauer, M. Fleurent, auxquels nous fîmes part de cette correspondance et de ces démarches, autorisèrent l'envoi du tableau à la galerie royale de Berlin. M. Bode s'empressa de nous faire part de sa première impression : Le portrait est, selon lui, une œuvre superbe *(ein herrliches Stück)*. Il est vrai que l'exécution molle et relâchée des mains, sans traces de phalanges *(flüchtige knochenlose Behandlung der Hände)*, lui semble étrangère à la manière de Rembrandt. Mais tous ces doutes, même ceux que lui avaient suggérés le dessin et la couleur *(lederne Fleischton)* d'une des deux mains, tombèrent entièrement, après que le tableau eut été nettoyé. Il n'hésitait pas à déclarer que le portrait était une œuvre superbe et authentique, de la dernière manière du maître, à peu près de 1662-1665 ; le tableau avait en outre l'avantage d'une conservation irréprochable. M. Bode félicitait le musée de Colmar de cette acquisition inattendue *(Ich gratuliere*

1. *Rembrandt. Beschreibendes Verzeichniss seiner Gemälde mit den heliographischen Nachbildungen. Geschichte seines Lebens und seiner Kunst*, von Wilhelm Bode, Director der Königl. Gemäldegalerie in Berlin. Paris, Sedelmeyer, 8 volumes in folio.

Digitized by Google

das Museum zu dieser unverhofften Acquisition!) et demandait la permission de l'exposer en public, comme propriété de la ville de Colmar, dans la salle des Rembrandt, à la galerie royale de Berlin.

La même autorisation fut demandée pour la galerie royale de La Haye « la patrie de Rembrandt », par M. Hofstede de Groot, qui ajoutait, dans sa lettre, qu'à Berlin le tableau provoquait l'admiration générale *(Das Bild erregt allgemeine Bewunderung. Sie werden selbst staunen, wenn Sie es wiedersehen).* L'administration municipale et celle du musée nous autorisèrent à accéder à ces deux demandes.

En le renvoyant, M. le Dr A. Bredius, directeur de la galerie de La Haye, s'excusa de l'avoir gardé plus longtemps qu'il ne pensait ; mais, dit-il, le tableau a été hautement apprécié, et c'est avec une vraie peine qu'on l'a vu quitter le musée *(Aber man schätzt das Bild ungemein und man wird die Abreise desselben mit Schmerzen vernehmen.)*

Le 10 avril 1900, le portrait rentra au musée des Unterlinden. Débarrassé des retouches qui le déparaient, il apparaît maintenant, radieux, dans son ancienne et éclatante beauté, avec ses merveilleuses et harmonieuses couleurs. L'envoi du tableau à Berlin et à La Haye, a eu l'avantage de permettre la comparaison avec les autres œuvres de Rembrandt : la haute compétence, la grande autorité de MM. Bode, Brédius et de Groot, quand il s'agit des œuvres du grand maître hollandais, leur jugement catégorique et tout à fait affirmatif, nous permettent de considérer la question de l'attribution comme définitivement résolue [1].

ANDRÉ WALTZ.

1. L'opinion de M. H. Bode, Brédius et de Groot a été partagée par les critiques d'art hollandais. Dans un article signé J. V. (J. Veth), publié dans la Revue *De Kroniek, 4. Maart 1900*, le tableau est qualifié de « *eines der stolzesten, reichsten und eigenartigsten Gemälde aus Rembrandt's späterer Zeit* ».

Digitized by Google

FULRAD

ARCHICHAPELAIN DES PREMIERS ROIS CAROLINGIENS ET ABBÉ DE ST.-DENIS-EN-FRANCE

(SUITE) [1]

IV. L'établissement du pouvoir temporel des papes, 753-757.

Dans le courant de l'année 752, un pélerin, revenant d'Italie, portait au nouveau roi des Francs un message du pape Etienne II demandant du secours contre le roi lombard Astolphe [2].

De ce recours du Souverain Pontife à Pépin allait naître le pouvoir temporel des Papes [3].

Rome en effet, de toutes parts enserrée dans les possessions lombardes, devait tôt ou tard échapper à la domination trop lointaine de Byzance et s'adjoindre au

1. Voir la livraison de Juillet-Août 1901, p. 354.

2. « Clam per quemdam peregrinum suas misit litteras Pippino. » *Vita Stephani. Liber Pontif.* (Edit. Duchesne) I, p. 444.

3. Sur l'établissement du pouvoir temporel des Papes, voir surtout : DUCHESNE, *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, Paris, 98 ; DIEHL, *Administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, Paris, 1888 ; BAYET, *Voyage d'Etienne III en France*, Revue historique (1882); MARTENS, *Die Römische Frage unter P. und K.*, Stuttgart, 1881 ; JUNGMANN, *Dissertationes selectæ in historiam ecclesiasticam*, Ratisbonne, 1882, III, p. 84 et suiv. Le récit fait ici est un peu différent de celui de Mgr Duchesne et se rapproche davantage de celui de MM. Bayet et Diehl dont l'opinion m'a paru plus conforme au texte de la *Vita Steph.*

Digitized by Google

domaine de ses puissants voisins... à moins cependant, qu'il ne s'élevât dans son sein une puissance assez forte pour s'imposer à tous les Romains et assez influente pour obtenir du dehors les secours indispensables pour lutter contre les conquérants barbares. Cette puissance existait déjà dans Rome : c'était la Papauté.

Dans cette ville de Rome et dans le duché qui l'entourait, quelle était au juste la situation politique du Pape ?

En droit il n'avait encore aucun pouvoir temporel, Rome relevait de Constantinople ; en fait, par ses immenses propriétés foncières, aussi bien que par sa situation de chef de la chrétienté, le pape était le vrai maître de Rome; déjà Grégoire III écrivant à Charles Martel, appellait le peuple romain, « le peuple particulier de la Ste Eglise »[1].

Il est vrai qu'il existait bien à côté du Pape un duc de Rome, commandant les milices urbaines, et un préfet de la ville; mais ces fonctionnaires, soustraits à l'obédience de l'exarque de Ravenne, et qui peut-être pendant un certain temps avaient même cessé d'être nommés par l'empereur de Constantinople[2], étaient bien effacés par le prestige de la puissance spirituelle.

Du reste le pape avait à sa charge un certain nombre de fonctions municipales ou purement politiques : les services d'édilité, d'approvisionnement ; la solde, l'entretien, la conduite même des armées romaines.

1. « Confidentes te esse amatorem filium beati Petri principis Apostolorum et quod pro ejus reverentia nostris obedias mandatis ad *defendendam ecclesiam Dei et peculiarem populum.* » *Codex Carol.* I, cité dans JUNGMANN, op. cit. p. 101.

2. Vers 727-728, par suite des exigences de Léon l'Isaurien. « Variæ civitates Italiæ impiis Leonis mandatis resistentes exinde jam non ab exarcha suos duces receperunt sed ipsi elegerunt... Ita etiam Romæ quum exarcha Paulus et dux imperialis Basilius insidias struxissent vitæ Gregorii II. » JUNGMANN, op. cit. p. 97, d'après la *Vita Gregorii II.* Il faut noter cependant que le texte de la *Vita* n'indique pas clairement que Rome s'arrogea l'élection de ses ducs comme les autres villes italiennes.

Digitized by Google

Bref le pape était presque indépendant dans la Ville éternelle ; aussi, sans abjurer sa dépendance nominale vis-à-vis de Byzance, agissait-il sans consulter le pouvoir central. Le 26 mars 752, Astolphe s'était emparé de l'exarchat de Ravenne et menaçait Rome ; dès le mois de juin, le pape lui envoya son frère, le diacre Paul et le primicier des notaires Ambroise : une trève de quarante ans fut conclue entre la Répulique romaine, au nom de laquelle parlait Etienne II, et le roi lombard [1]. Nulle mention n'y fut faite de l'empereur d'Orient.

Telle était la situation du pape, vers 752, dans ce duché de Rome qui allait être le premier noyau de son domaine temporel. Quelle était maintenant sa situation dans cet autre lambeau de l'Italie que les Byzantins venaient de perdre et qui allait s'adjoindre au duché de Rome pour former ce premier état de l'Eglise : l'exarchat de Ravenne ?

Le pape n'y avait aucun pouvoir : seulement plusieurs fois déjà, les prédécesseurs d'Etienne II s'étaient employés à empêcher les Lombards d'arracher à l'empereur byzantin ce dernier reste de ses possessions italiennes ; plusieurs fois ils les avaient obligés à le restituer aux Césars de Constantinople.

Comment le Souverain Pontife fut-il amené à se constituer un domaine politique, à se faire le maître du duché de Rome et de l'exarchat byzantin ? Par suite de la pression des circonstances, dit Jungmann [2], et ces circonstances furent l'avidité des Lombards, la volonté des Francs, l'apathie, puis les menées hérétiques des empereurs grecs. Voici comment les choses se passèrent.

Astolphe, qui avait une façon à lui d'entendre la fidélité à la parole donnée, trois mois à peine après avoir signé avec Etienne II et la république une trêve

1. « In quadraginta annorum spatia fœdus . . . . confirmaverunt » *Vita Steph.* p. 441, c. 5.
2. JUNGMANN, op. cit. p. 83.

Digitized by Google

de quarante ans, réclama des Romains un tribut d'un sou d'or par tête « déclarant vouloir établir sur eux sa juridiction » [1].

Les abbés de S.-Vincent du Vulturne et du Mont Cassin, envoyés par le pape, ne purent le faire revenir sur sa décision. Après un appel à l'empereur d'Orient [2], — lequel se borna à écrire à Astolphe, et dont l'intervention ne servit qu'à irriter le roi lombard et à lui faire dire qu'il couperait la tête à tous les Romains — Etienne II se décida à envoyer à Pépin le message dont nous avons parlé. En attendant la réponse du roi franc, il intéressait le ciel à sa cause par de solennelles processions [3].

L'accueil fait par le roi à la requête pontificale fut des plus encourageants : il expédia à Rome l'abbé de Jumièges et un autre de ses conseillers.

Pour expliquer cette bienveillance de Pépin à l'endroit du souverain pontife, M. Gundlach [4], dans un ouvrage récent, imagine que dès avant l'élévation du maire du palais au trône, il y avait partie liée entre les papes et le prince carolingien. En échange de l'adhésion du souverain pontife au changement de dynastie, le futur roi s'engageait à conquérir un royaume pour le pape : le pacte était fort secret, il n'a pas laissé de traces. Cette hypothèse paraît inutile, car pour se décider à mettre sa puissance au service de l'Eglise, Pépin n'avait pas besoin d'être lié par un traité ; elle paraît de plus peu conforme à la réalité des faits, car le pape ne semble pas, dès cette époque, avoir voulu, de propos

1. « Et sui jurisdictione civitatem hanc Romanam subdere asserebat. » *Vita Steph.* c. 6.

2. « De iniquitatis filii moribus Romanam hanc urbem vel cunctam Italiæ provinciam liberaret. » Ibid. Remarquez que le pape intercède comme s'il était chargé de toute l'Italie, y compris l'exarchat.

3. « Omnes lacrimis fusis omnipotentem Deum nostrum deprecati sunt.... Litaniam fieri statuit, etc. » Ibid. p. 443, c. 11 et 13.

4. GUNDLACH, *Entstehung des Kirchenstaats und der Curiale Begriff: Respublica Romanorum. Untersuchungen zur d. Staats- und Rechtsgeschichte.* Breslau, Otto Gierke, 1899, p. 74, note 232.

Digitized by Google

délibéré, rompre les liens de dépendance qui l'attachaient encore aux empereurs grecs.

Mais si le roi ne demandait pas mieux que d'intervenir dans les affaires d'Italie, il savait que ses fidèles ne partageaient pas son sentiment, et nous verrons plus tard la raison probable de leur répugnance. Pépin dut faire connaître au pape cette situation; c'est ce qui explique le caractère différent des deux lettres d'Etienne II que l'abbé de Jumièges rapporta en France : la première, adressée au roi, le remercie, le félicite de sa bonne volonté; l'autre, adressée aux Francs, les exhorte vivement, eux les protégés de S. Pierre[1], à ne pas refuser de secourir le pape, pour la rémission de leurs péchés. En outre Etienne II avait confié à l'abbé de Jumièges un message oral : il priait le roi de l'envoyer chercher en Italie pour le conduire en France[2]. Chrodegang, évêque de Metz, et le duc Autchaire furent chargés de cette commission. Pourquoi le pape voulait-il venir en France? Tout simplement pour trouver auprès du prince carolingien la protection que le souverain de Constantinople ne pouvait lui accorder : Etienne II ne semble pas encore avoir d'autres projets.

La preuve en est dans ce fait, qu'au moment même où les délégués du roi franc arrivèrent à Rome, le pape se préparait à en partir, en compagnie d'un ambassadeur byzantin. L'empereur avait demandé au souverain pontife d'aller réclamer d'Astolphe la restitution de l'exarchat de Ravenne : le pape acceptait de remplir la commission que lui confiait le souverain légitime de l'Italie. Les envoyés de Pépin se joignirent à l'escorte pontificale.

1. « Ut nulla interponatur occasio ut non sitis adjutores ad obtinendum filium nostrum a Deo servatum Pippinum excellentissimum regem pro perficienda utilitate fautoris vestri beati... Petri... et vestra deleantur peccata. » *Codex Carol.* 5. M.G. H. *Epistolæ Merov. et Carol. ævi*, I, p. 487.

2. « Ad hunc (regem)... non cessavit dirigens ut suos hic Romæ ipse Francorum rex mitteret missos per quos ad se eum accersire fecisset. » *Vita Steph.* p. 444, c. 16.

Digitized by Google

Astolphe refusa d'abord d'entendre parler des revendications impériales sur l'exarchat [1], le pape l'obligea à les écouter; mais il ne put rien obtenir de plus. Alors il annonça son projet d'aller en France : il ne semble pas que le délégué de l'empereur grec ait conçu la moindre inquiétude au sujet de ce voyage; ce n'était pas la première fois que les Romains armaient contre des Barbares d'autres Barbares. Le pape se mit donc en route, et, comme dit l'épitaphe d'un de ses compagnons, le primicier Ambroise, mort à St.-Maurice : « Il alla en France pour sauver Rome » [2]

C'est dans le monastère de St.-Maurice que Pépin devait venir trouver le pape. Quand, au mois de décembre, le pape arriva au couvent, le roi n'y était pas; il avait seulement délégué le duc Rothard et notre Fulrad, chargés de conduire Etienne II à la villa royale de Ponthion. Pépin, quittant Thionville, s'y était rendu [3].

A partir de ce moment (fin décembre 735 ou début de janvier 754) et pendant trois années, Fulrad va être employé au service direct du pape Etienne II, il va se trouver mêlé à tous les événements d'où est sorti le pouvoir temporel des papes.

1. « Ille vero (Stephanus) ita ei (Aistulpho) misit in responsis, asserens quod per nullius trepidationis timorem silere hujus modi petendi causam. » Ibid. p. 446. — Il est à noter que le pape parle encore de l'exarchat de Ravenne comme s'il lui était confié, sans que l'envoyé impérial voie dans cette façon de s'exprimer autre chose que ce qu'il y avait en réalité : le souci du pape pour toutes les possessions italiennes de l'Empire : « Pro gregibus sibi a Deo commissis, scilicet pro universo exercitu (?) Ravenæ atque amito istius Italiæ provinciæ populo. »

2. « In Roma solvenda utrique petebant regno tendentes Francorum. » Epitaphe d'Ambroise, citée en note par DUCHESNE, *Lib. Pontif.* I, p. 458.

3. « In venerabili monasterio Sancti Christi Martyris Mauritii in quo et constitutus erat pariter se cum rege Francorum convenere.... Conjunxerunt in prædicto venerabili monasterio Fulradus abbas et Rothardus dux. » *Vita Steph.* p. 447.

« Cum Rex... Theudone villa publica super Mosella resedisset, nuntius ad eum veniens dixit quod Stephanus...ad ejus properaret adventum. Hæc audiens rex filio suo Carólo in obviam ire præcepit qui usque ad Pontem Ugone, villa publica, ad ejus præsentiam adducere deberet. » *Fred. Cont.* c. 119.

Digitized by Google

Il assista d'abord à la réception solennelle préparée par le roi à son hôte. Charles, fils aîné de Pépin, — le futur empereur d'Occident, — vint à la rencontre d'Etienne II jusqu'à Langres; le roi lui-même et tout le reste de sa famille s'avancèrent jusqu'à trois milles de la villa royale. A l'approche du souverain pontife, Pépin descendit de cheval, se prosterna et servit d'écuyer au pape. (6 janvier 754).

Quand on fut arrivé dans la chapelle du palais, Etienne II supplia le roi d'intervenir pacifiquement pour arranger les affaires du St.-Siège et de la république romaine, en obligeant Astolphe à les respecter et à « rendre l'exarchat de Ravenne et toutes ses conquêtes à leurs légitimes possesseurs »[1]. Le pape s'acquittait fidèlement de la mission confiée par l'empereur grec. C'est peut-être au nom du maître de Byzance qu'il offrait au roi, en échange de son appui, ce titre de patrice que les lettres pontificales donnèrent depuis aux princes carolingiens.

Pépin accepta de prêter son concours au pape et promit d'écrire au roi des Lombards. Il lui demanderait de s'abstenir de « molester les Romains par respect pour les saints apôtres Pierre et Paul ». — Les termes de la promesse sont déjà à remarquer : le roi

1. Le récit de la réception du pape par Pépin est identique, ou à peu près, dans trois auteurs indépendants les uns des autres : *Vita Stephani*, *Continuation de Frédégaire*, *Gesta Episcop. Neapolit.*

Remarquer le mot de la *Vita Stephani* : La pape demande et Pépin promet « exarchatum Ravennæ et Reipublicæ jura... reddere modis omnibus. » Mgr Duchesne. (*Premiers temps de l'Etat pontifical*), qui pense que le pape était venu en France avec l'idée de se faire confirmer par Pépin la domination temporelle du duché de Rome, estime que l'auteur de la *Vita* anticipe sur les événements en faisant demander au pape, dès l'entrevue de Ponthion, la donation de l'Exarchat de Ravenne. L'assertion très nette de l'historien d'Etienne II, historien très bien informé et très exact d'ordinaire, s'explique bien en admettant, qu'à Ponthion, le pape parle encore comme ambassadeur de l'Empereur grec et ne demande rien pour lui-même.

D'après Mgr Duchesne et Jungmann, c'est en son propre nom qu'Etienne II aurait offert à Pépin le titre de patrice des Romains.

Digitized by Google

ne s'occupe pas des droits et des revendications de Byzance; il n'agit que par amour des saints apôtres[1].

Tandis qu'à trois reprises[2] les ambassadeurs francs essayaient par les voies pacifiques de détourner Astolphe de ses desseins contre Rome, Pépin chargeait Fulrad et les moines de St.-Denis d'offrir l'hospitalité au souverain pontife[3].

Cependant il devenait de plus en plus évident que seule une intervention armée aurait quelque efficacité pour arrêter Astolphe dans la voie où il s'était engagé : il fallut donc, pour tenir les promesses faites au pape, que le roi demandât à ses fidèles d'aller guerroyer au-delà des Alpes. Il le fit dans l'assemblée de Braisne-sur-Vesle[4], le 1er mars, et peut-être aussi à Kiersy, le jour de Pâques, 14 avril 754[5].

Sa communication fut très mal accueillie : beaucoup de Francs déclarèrent bien haut qu'ils aimeraient mieux abandonner le roi que d'aller combattre les Lombards[6]. Les soldats de Pépin ne redoutaient point la guerre, mais ils n'avaient pas le moindre envie d'aller la faire à un voisin, avec qui ils vivaient en bon accord, pour le compte d'un empereur étranger, dont le prestige

1. « Legationem ad Aistulfum... mittens, petens ut propter reverentiam beatissimorum Apostolorum Petri et Pauli in partibus Romæ hostiliter non ambularet » *Cont. Frédég.* 119.

2. « Pippinus bis et tertio, juxta sæpefati beatissimi papæ ammonitionem eum deprecatus est ut pacifice propria restitueret propriis. » *Vita Steph.* p. 449, c. 31.

3. *Vita Steph.* p 448. *Cont. Frédég.* 119.

4. « Bernaco villa publica (Aisne, arr. de Soissons) omnes Francos sicut mos Francorum est ad se venire præcepit. » *Frédég. Cont.* 120. *Ann. Mettenses* Cfr. BŒHMER, op. cit. p. 33,

5. La *Vita Stephani* fixe la réunion à Kiersy, et dans cette assemblée les Francs auraient consenti à combattre les Lombards. C'est aussi à Kiersy qu'aurait été faite au pape la donation des territoires qui allaient devenir les Etats de l'Eglise; mais cette donation est apocryphe; il est cependant possible que ce soit entre la première et la seconde réunion des Francs qu'Etienne II se soit décidé à demander pour son compte ce que les Francs refusèrent à l'Empereur grec. Cfr. BŒHMER, loc. cit.; ŒLSNER, *Jahrbücher*, p. 129.

6. *Einhard Vita Karoli.* 6. « Adeo voluntati ejus (Pippini) renisi sunt ut se regem desituros domumque redituros libera voce proclamarent. »

Digitized by Google

diminuait sans cesse à leurs yeux. C'est la raison la plus plausible de leur répugnance [1].

Cette répugnance était encore augmentée par l'arrivée en France d'un prince de leur race, Carloman, l'ancien maire du palais, frère de Pépin, que l'abbé du Mont Cassin, sollicité par Astolphe, envoyait aux Francs pour les détourner de prêter aux Grecs l'appui demandé par le Pape [2].

Fatigué par le voyage et navré de ces contretemps, Etienne II tomba malade à St.-Denis [3] : il fut bientôt dans un état désespéré. Or un matin, alors que ses familiers pensaient le trouver mort dans son lit, il fut subitement guéri. Plus tard les moines de St.-Denis attribuèrent cette guérison à une intervention miraculeuse de leur patron : les apôtres Pierre et Paul auraient prié le saint évêque de Paris de sauver le pontife de Rome. Cette intervention de saint Denis, ignorée du rédacteur des *Miracula Sancti Dyonisii* aussi bien que de l'auteur de la *Vita Stephani*, se trouve racontée pour la première fois dans une lettre du pape Etienne II insérée dans les *Areopagitica* d'Hilduin [4]. Bien que cette pièce ne paraisse pas être de l'invention de l'abbé de St.-Denis — le pape n'y traite point l'évêque de Paris d'Aréopagite — elle semble cependant apocryphe.

1. Cfr. JUNGMANN, *op. cit.* p. 124.

2. « Carlomanum ... per jussionem abbatis sui in Franciam venit quasi ad conturbandam petitionem apostolicam. » *Annal. Lauriss.* 753. *Vita Steph.* p. 448, c. 30.

3. « Et beatissimus papa præ nimio labore itineris atque temporis inæqualitate fortiter infirmavit ut etiam omnes eum desperarent. Sed Domini Dei nostri ineffabilis clemencia, qui etiam non deserit sperantes in se, salvum cupiens hominem christianissimum, dum mane eum mortuum invenire sperabant, subito alio die sanus repertus est. » *Vita. Steph.* p. 448, c. 28.

4. JAFFÉ-WATTENBACH, *Regest. Pont. Rom.* I, p. 273. † 2316 (1772). — SURIUS, V. 658. — MANSI, *De gestis. Pontif.* XII, 577. — BOUQUET, *Recueil des hist.* V. p. 591. — M. G. H. *Scriptores*, XV. I. p. 23. Frodoard a mis en vers le récit d'Hilduin. (BOUQUET, V. p. 440-441.)

D'après Hilduin c'est sur l'ordre de S. Denis que le pape Etienne II aurait consacré dans la Basilique un autel sous le vocable de S. Pierre. Le fait de la consécration est authentique.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit des circonstances et des causes de cette guérison subite, le 28 juillet Etienne II se trouvait en assez bonne santé pour sacrer dans la basilique de St.-Denis, comme roi et patrice des Romains, Pépin, et avec lui sa femme Bertrade et leurs deux fils, Charles et Carloman[1]. Le pape, à cette occasion, interdit aux Francs de prendre désormais leurs princes dans une autre famille que dans la race issue de Pépin. L'alliance entre la papauté et la maison carolingienne était consacrée par cette cérémonie.

En effet, si par l'onction de l'huile sainte le Souverain Pontife venait de conférer aux princes carolingiens une dignité quasi-sacerdotale, ceux-ci, dans ce même moment, offraient au pape un royaume temporel. Les événements venaient d'amener le Saint Père à rompre les dernières attaches qui le retenaient dans l'obédience politique des Césars de Constantinople.

A cette époque en effet (754) le concile iconoclaste[2], réuni dans la capitale de l'empire d'Orient par l'empereur, amenait la rupture depuis si longtemps imminente des deux parties de la chrétienté. L'Orient échappait une première fois à la suprématie spirituelle de Rome; Rome rejetta la domination temporelle de Byzance. Les Francs qui refusaient de se battre pour un empereur grec, acceptèrent de faire la guerre pour

1. « Per manus Stephani pontificis in regem et patricium una cum filiis Carolo et Carolomanno, in nomine Sanctæ Trinitatis unctus et benedictus est... et omnes interdictu et excommunicationis lege constrinxit ut nunquam de alterius lumbis regem in ævo præsumant eligere, sed ex ipsorum etc. » *Clausula de Pippini consecrat.* Cfr. Œlsner, p. 154-155. *Jahrbuch Pippin.*

D'après Mgr Duchesne (cfr. supra) le titre de patrice aurait été conféré alors par le pape à Pépin pour engager celui ci à protéger les futurs domaines de l'Eglise et dispenser le souverain Pontife de choisir parmi les Romains un duc pour commander ses milices. *(Premiers temps de l'Etat Pontifical.* p. 25.)

Ce titre de patrice ne se trouve dans aucun des actes de Pepin et on ne le rencontre ni dans la *Vita Steph.*, ni dans les *Cont. de Frédégaire.* Le pape dans sa correspondance l'emploie toujours.

2. Voir Jungmann, *Dissertation* citée.

Digitized by Google

le compte des saints apôtres : l'expédition au-delà des Alpes fut décidée. A ce jour commence le pouvoir temporel des papes; la république romaine se confond avec le domaine de la Sainte Eglise « respublica Romanorum Sanctæ Dei Ecclesiæ » [1].

L'armée de Pépin se concentra à Lyon. Pour déjouer les menées d'Astolphe, Carloman fut enfermé dans un couvent de Vienne [2]; il y mourut bientôt; le roi se dirigea sur les passages des Alpes par la Maurienne [3]. Le pape, accompagné de Fulrad, suivait l'armée.

Au moment de franchir les Alpes, Etienne II et Pépin tentèrent [4] une dernière fois de négocier avec Astolphe. Tout fut inutile, et l'armée se mit à défiler par le Val de Suse.

Elle se heurta aux Lombards plutôt qu'on ne l'avait prévu; malgré l'infériorité du nombre, l'avant-garde franque mit en fuite les troupes d'Astolphe. Celui-ci se retira derrière les murailles de Pavie [5], puis se résigna à traiter; il rendrait à S. Pierre tout ce qu'il lui devait. Ce n'était plus seulement le duché de Rome qu'il jurait de ne pas envahir, c'était cet exarchat de Ravenne que le pape, quelques mois auparavant, l'avait supplié de

1. La *Vita Stephani* dit du fondateur de l'Etat pontifical : « Rempublicam delatans omnes (oves) ab insidiis eruit inimicorum. » P. 455, c. 51.

2. « Carlomanus autem monachus Vienna civitate remansit una cum regina Bertradane, infirmus. » *Ann. Lauriss. maj.* 755. — Il dut arriver en France vers mai-juin 754 et mourir au début de 755.

3. Le récit de la campagne est dans *Ann. Lauriss. maj.* 755, *Fredeg. Cont.* 120, *Vita Steph.* c. 35, p. 450.

4. « Sed et beatissimus papa ut vere pater et bonus pastor... ei direxit litteras. » Pépin essaya aussi : « si quo modo potuisset vel sero tandem ejus sedare sevitiam ». *Vita Steph.* c. 32-33, p. 449.

5. « (Aistulfus) subito operiens clusas super eos (Francos) diluculo cum plurimis circuit exercitibus... Christus victoriam tribuit paucissimis illis Francis... Aistulfus fugam arreptus... usque Papiam in civitatem... se retrusit... spopondit ipse Aistulfus se illico redditurum civitatem Ravennantium cum diversis civitatibus. » *Vita Steph.* c. 35, 36, 37. p. 450. « Justitiam Sancti Petri pollicitus est faciendi. » *Ann. Lauriss. maj.* 775. « Quidquid contra romanam Ecclesiam... fecerat... plenissima solutione emendavit. » *Cont. Frédég.* c. 120. Pour les autres conditions, cfr. Boehmer, *op. cit.* 35.

Digitized by Google

rendre à l'empereur et que le roi Lombard cédait à présent au S.-Siège. Le pape était bien vraiment en Italie l'unique héritier de l'Empire déchu. Le traité fut signé vers le début d'octobre, et garanti par les serments les plus solennels. Pépin rentra en France.

Le pape, qui connaissait trop bien la bonne foi du roi Lombard [1], aurait voulu que le roi des Francs restât en Italie jusqu'à la remise des provinces cédées : il dut se contenter de l'escorte qu'on lui laissa avec Jérôme, jeune frère de Pépin, Fulrad et quelques autres personnages d'importance; il rentra à Rome avec eux en octobre 754 [2].

Astolphe cependant, après avoir rendu Narni, qui appartenait au duché de Spolète, ne se sentait plus obligé de remettre au pape l'exarchat de Ravenne. Tout au contraire, il reprenait à l'égard du Souverain Pontife une conduite que celui-ci ne pouvait assez déplorer. Sans entrer dans le détail le pape écrivit alors au roi des Francs, que Fulrad, son conseiller, quand il rentrerait en France, lui raconterait toutes ses tribulations 3.

Fulrad rentra donc dans son pays, assez tôt peut-être pour assister au concile de Verneuil, en tout cas, avant la fin de juillet. Le 29 juillet 755, il était en effet à Compiègne et il y recevait du roi Pépin le prieuré de St.-Mihiel en récompense de ses services 4. Il raconta au roi ce qui se passait en Italie, mais on ne voit pas

1. « Lugeo...cur verba nostræ infelicitatis non audientes, mendatium plusquam veritatem credere voluistis. » *Codex Carol.* (M.G. H. epist. M. K. ævi L; p. 488.)

2. La *Vita Steph.* ne nomme pas Fulrad quoiqu'en dise Œlsner, *Jahrb. Pippin*, p. 204. Cfr. Duchesne, *Liber Pontif.* 451. Son ambassade est connue par les lettres du pape (*Codex Carol.* 6. 7.) par les *Ann. Lauriss. maj.* « Stephanus reductus est... per missos domini regis Folradum et reliquos qui cum eo erant. » *Einhardi annales.* La *Vita Steph.* nomme Jerôme.

3. « Folradus filius (noster) vester consiliarius et ejus socii enarrent vobis...» *Codex Carol.* 6.

4. Tardif, *Monuments hist.* N° 56; Bouquet V. 702. Voir plus bas, chapitre III, et Œlsner, *op. cit.* 237.

Digitized by Google

que celui-ci s'en soit inquiété. Etienne II dut revenir à la charge, en appelant au témoignage de Fulrad qui savait la vérité et la dirait, « si, au moins, il avait le Seigneur devant les yeux ». Ces nouvelles instances restèrent sans succès [1].

Cependant la situation du pape s'aggravait. Le premier janvier 756, trois armées lombardes parurent sous les murs de Rome; elles dévastaient la campagne, Astolphe menaçait de mort le Souverain Pontife, et ses soldats raillaient les Romains. « Que les Francs viennent maintenant et vous sauvent! » A grand peine le pape parvint à faire sortir de Rome trois ambassadeurs, Georges, Thomaricus, Comita, et un belliqueux abbé franc nommé Warncharius, qui avait concouru à la défense des remparts.

Ils arrivèrent en France par la voie de mer. Une des lettres qu'ils portaient était adressée à toute la nation franque; et c'était S. Pierre qui était censé l'avoir écrite. Au champ de mai, une nouvelle intervention en Italie fut décidée.

L'armée se mit en route par Châlon-sur-Saône, Genève, la Maurienne, le Col du Cenis [2]; l'archichapelain de Pépin l'accompagnait. Astolphe qui s'était porté à la rencontre des Francs, fut encore vaincu et de nouveau enfermé dans Pavie.

Ce fut sous les murs de cette ville que Pépin reçut une ambassade de Contantinople : Jean le Silentiaire et Georges le Protosecrétaire étaient venus jusqu'en France; l'armée était déjà au-delà des Alpes; Georges rejoignit le roi en Italie pour lui demander au nom de

1. *Codex Carol.* 7. « Tamen omnia vester consiliarus Fulradus, presbyter et abbas una cum suis socius si Deum præ oculis habent, omnia vobis enarrare possunt. » (M. G. Epist. M. et K. ævi I, p. 492.) Les lettres suivantes 8 et 9 racontent les événements de janvier 756. Là on trouve le mot des Lombards. « Veniant Franci et eruant vos de manibus nostris. » La lettre 10 est celle de S. Pierre aux Francs.

2. Voir sur cet itinéraire Böhmer-Muhlb., *op. cit.* p. 35. « Per Cavalonnum urbem inde Januam usque Mauriennam veniens. » *Fréd. Cont.* 121.

Digitized by Google

l'empereur, la restitution de l'exarchat de Ravenne à l'empire [1]. La réponse de Pépin fait assez connaître en quels sentiments étaient les Francs, et pourquoi ils avaient consenti à combattre les Lombards [2] : « Aucune raison ne me décidera, dit Pépin, à enlever à S. Pierre, à l'Eglise romaine et au Souverain Pontife, rien de ce que j'ai conquis . . . aucun trésor ne pourra m'engager à retirer au prince des apôtres ce que je lui ai une fois donné. »

Pavie fut emportée : Astolphe s'estima heureux de sauver sa vie et sa couronne en promettant de tenir ses serments et en ajoutant Commacchio à la liste des territoires cédés. Les Francs emportèrent un tiers des trésors de Pavie [3] et le rois des Lombards s'engagea à payer tribut au roi Pépin. Le texte de sa capitulation fut envoyé à Rome ; mais pour en assurer l'exécution Fulrad fut laissé en Italie avec une petite armée [4].

1. « Georgius . . . proto a secretis, . . . celeriter prænominatum Francorum adsecutus est christianissimum regem. Quem et in finibus Langobardorum non procul a Papia repperit civitate, et nimis eum deprecans, atque plura spondens tribui imperialia munera ut Ravennantium urbem vel cetera ejusdem exarchatus civitates et castra, imperiali tribuens subditioni. » *Vita Steph.* c. 44, p. 452. La même *Vita* raconte tout le voyage des deux délégués impériaux et comment le pape leur adjoignit un homme de confiance pour contrecarrer leurs desseins. Georges arriva à devancer ce messager près de Pépin; il n'en tira pas pour cela une meilleure réponse.

2. « Asserens isdem Dei cultor mitissimus rex nulla penitus ratione easdem civitates a potestate Beati Patri et jure Ecclesie Romane vel pontificis apostolice sedis quoquo modo alienari, adfirmans sub juramento quod per nullius hominis favorem sese certamini se ipsum dedisset, nisi pro amore Beati Petri et venia dilictorum; asserens et hoc quod nulla eum thesauri copia suadere valeret quod semel Beato Petro obtulisset auferret. » *Vita Steph.*, c. 45, p. 453.

3. « Aistulfus rex . . . thesaurum qui in Ticino erat, id est tertiam partem prædicto regi tradidit . . . Sacramenta iterum et obsides donat ut amplius nunquam contra regem Pippinum vel proceres Francorum rebellis et contumax esse debeat et tributa quæ Longobardi regi Francorum a longo tempore dederant annis singulis per missos suos desolvere deberent. » *Cont. Frédég.*, c. 121 ; *Chron. Moissac.* ; *Ann. Metten.* « Denuo confirmato anteriore pacto restituit ipsas civitates prælatas addens et castrum Commacchium. » *Vita Steph.*, c. 47. p. 454 ; *Annales Lauriss.* ; *Einhardi* ; *Fuld.*

4. « Prænominatus autem Fulradus venerabilis abbas et presbyter, Ravennantium partes cum missis jam fati Aistulfi regis conjungens et

Digitized by Google

Chargé par le pape et le roi de prendre possession des « restitutions » d'Astolphe, l'archichapelain se mit en route, dit le *Liber Pontificalis*[1], en compagnie des délégués du roi des Lombards. « Il entra dans toutes les villes de la Pentapole et de l'Emilie, pour en recevoir la soumission; dans chacune d'elles, il se fit donner quelques otages et la clef des portes, puis il rentra à Rome. Il déposa alors sur la confession de S.-Pierre les clefs de ces villes avec la donation du roi Pépin, livrant à l'apôtre de Dieu, à son vicaire, le pape très saint, et aux pontifes, ses successeurs, les villes suivantes, pour qu'ils les possèdent et en disposent à perpétuité : Ravenne, Rimini, Pesaro, Conca (?), Fano, Césène, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli (Forli), et le Château de Sussubium (Castro Caro ?), Montefeltri (San Leo), Accereagio (Acervia ?), Montelucati, Serra (serra da Conti ?), St.-Marin, Vobio (Sarsina), Urbin, Cagli, le Château de Lucioles, Gubbio et Commacchio, ainsi que Narni. »

C'était un triomphe pour la Papauté, et le zèle de Fulrad était pour beaucoup dans cet heureux succès. La reconnaissance du pape sut le récompenser comme nous le verrons plus tard[2]; mais elle voulut aussi rendre grâces au saint, aimé des rois Francs, dont le monastère était gouverné par l'archichapelain de Pépin : « Le pape Etienne[3], dit la chronique de Benoît, se voyant

per singulas ingrediens civitates tam Pentepoleos et Emiliæ, easque recipiens et obsides per unamquamque auferens atque primatos secum una cum claves dictarum civitatum deferens, Romam conjunxit. Et ipsas claves tam Ravennantium urbis quamque diversarum civitatum... exarcatus una cum supra dicta donatione de eis a suo rege emissa, in confessione beati Petri ponens, eidem Dei apostolo et ejus vicario... perenniter...disponendas tradidit, id est Ravenna...» etc. *Vita Steph.* c. 47, p. 454.

1. Note de Mgr Duchesne p. 460.

2. Voir infra. ch. III. JAFFÉ-WATTENBACH. *Reg PP. RR.* I, Nos 2330 (1781), 2331 (1782), 2332 (1783), 2333 (1784).

3. « Videns Stephanus papa quod ex omni parte victor esset... cœpit hedificare domum ecclesiam in onore sancti Dionisii, Rustici et Eleuteri, in hurbe Roma juxta via Flaminia et ereio (e regione) non longe ab augusto (mausoleo Augusti) juxta formas species decorata sicut in Francia viderat. » *Benedicti chronicon.* c. 20. (M. G., SS. III, p. 706).

Digitized by Google

entièrement vainqueur . . . commença à construire une église en l'honneur des Sts Denis, Rustique et Eleuthère à Rome; près de la voie Flaminienne dans la région du champ de Mars, non loin du Mausolée d'Auguste; décorée suivant ce qu'il avait vu en France ». — Cette église de S. Denis est sans doute celle qu'acheva le pape Paul Ier, frère d'Etienne : c'est la basilique extérieure du couvent de la Via Lata, fondé par ces deux papes dans leur maison paternelle [1].

Après ce premier succès, le domaine pontifical [2] occupait outre Ravenne et Commacchio, la bande de pays comprise entre l'Apennin et la mer, depuis Forli au nord, jusqu'à Sinagaglia au sud. Ce n'était pas encore tout le pays qui au commencement du VIIIe siècle appartenait encore à l'empire romain : or Etienne II rêvait de réunir tous les lambeaux de territoire qu'il avait vus dans son enfance obéir aux fonctionnaires impériaux [3].

L'occasion se présenta bientôt de réaliser son rêve. Astolphe mourut dans un accident de chasse et le duc de Toscane, Didier [4], fit demander au pape de disposer en sa faveur de la couronne de Lombardie; il promettait

1. C est la conclusion de Mgr Duchesne. (*Premiers temps de l'Etat Pontifical*, p. 35). Le fait est connu aussi par Hilduin, *Areopagit.*, dans SURIUS, 9 oct. Cfr. ŒLSNER, *Jahrb.*, p. 154 et 291. Le pape avait emporté de France une relique de S. Denis.

2. DUCHESNE, *Premiers temps*, etc. p. 31.

3. La raison que donne le pape de ce désir est celle-ci : « Nequaquam ipse populus vivere (potest) . . . extra eorum fines et territoria atque possessiones absque civitatibus illis quæ semper cum eis sub uniusdomini ditione erant connexæ » *Codex carol.* II. (M. G. H. epist. M. et K. ævi. I, p. 505.)

4. La même lettre raconte la mort d'Astolphe. « Dum ergo hæc agerentur, dit la *Vita Steph.*, ipse infelix Aistulfus quodam loco in venatione pergens, divino ictu defunctus est. Tunc Desiderius quidam dux Longobardorum . . . regni . . . accipere nisus est fastigium; obnixe præfatum . . . pontificem deprecatus est sibi auxilium; rei publicæ se redditurum professus est civitates quæ remanserant . . . id est Faventias cum castro Tiberiaco seu Cabellum et universum ducatum Ferrariæ. » *Vita Steph.* c. 48, 49, 50, p. 454, 455, notes 53 et 60 de Mgr DUCHESNE, *Lib. Pontif*, p. 461. *Cont. Frédég.* c. 122. catal. r. Lang. (M. G. SS. rerum Lang, p. 503.) PAUL DIACRE, *Cont. lombard*, ibid. 217. Cfr. ŒLSNER, *Jahrb.* p. 438 et BÖHMER, *Rég. imp.* p. 38.

Digitized by Google

au cas où sa demande serait accueillie, de « restituer à la république romaine » — c'est-à-dire au St.-Siège — « tout le reste des cités qui lui appartenaient », autrement dit toutes les conquêtes de Luitprand dans l'exarchat et la Pentapole : Faenza, Imola, Ferrare, Ancône, Osimo et Umana. La promesse solennelle fut consignée dans un acte dressé sous les yeux de Fulrad. L'abbé de St.-Denis en effet avait été chargé par le pape d'entrer en relations avec Didier [1]. Il se pourrait même que ce fût lui qui ait poussé le Souverain Pontife à se faire offrir les villes que promettait le prétendant. Le pape, dans une lettre à Pépin, dira plus tard que « Fulrad a bien vu que les populations de ces territoires ne pouvaient vivre séparées politiquement de celles à qui elles avaient été si longtemps unies ». Fulrad porta donc au duc Lombard la permission de prendre la couronne de Lombardie [2].

Cependant, de cette couronne qu'il venait de donner, Etienne II n'était pas le maître. L'ancien roi des Lombards, Ratchis, frère d'Astolphe et moine au Mont Cassin, était sorti de sa solitude et réclamait l'héritage de son frère [3]. Le prêtre Etienne lui fut expédié pour le décider à reprendre la vie monacale, tandis que Fulrad appuyait la négociation avec sa troupe de Francs que l'armée romaine était prête à suivre. Ratchis se résigna et Didier fut proclamé roi.

1. « Isdem ... bonus pastor ... misit suum germanum Paulum ... atque Christoforum una cum præfato Fulrado in partes Tusciæ. » *Vita Stephani* c. 49, p. 455.

2. Voir plus haut note 101. — La *Vita Stephani* attribue même à Fulrad une influence prépondérante dans la décision prise par le pape : « Inito consilio cum sæpe fato Fulrado. » La lettre 11 du *Codex Carol.* confirme cette version : « Quoniam et filius noster Deo amabilis Folradus ... omnia conspitiens satisfactus est quod nequaquam ipse populus vivere possit ... absque civitatibus illis ... » etc...

3. Cfr. supra note 104. — « Hujus (Desiderii) personam despectui habens Ratchirus ... et alii plures ... optimates ad dimicandum contra eum profecti sunt. » *Vita Stephani*, 48, p. 454.

Digitized by Google

Peu de jours après Fulrad rentrait en France : il dut quitter Rome vers le 26 février 757 [1], jour auquel le pape, par diverses faveurs, reconnaissait ses services. L'archichapelain de France était chargé d'annoncer au roi Pepin l'avènement de Didier et aussi de le mettre en garde contre les machinations des Grecs. Il semble, comme nous l'avons vu, avoir réussi dans cette dernière mission comme dans les précédentes [2].

Cependant Etienne II était mort le 26 avril 757. Didier, se croyant sans doute délié de ses promesses par la mort de son bienfaiteur, n'avait restitué que Faenza et Ferrare ; il refusait à Paul Ier, frère et successeur d'Etienne, de lui abandonner les villes de la Pentapole 3. Le nouveau pape écrivit lettres sur lettres au roi des Francs, rappelant les serments prêtés devant Fulrad. Pépin ne voulut pas tenter une nouvelle expédition en Italie : il engagea le pape à s'accorder avec Didier. L'armée franque ne devait reparaitre au-delà des Alpes qu'avec Charlemagne, et à cette époque Fulrad était sans doute trop âgé pour se charger de missions semblables à celles qu'il avait si brillamment remplies dans son âge mûr. Il semble pourtant ne s'être jamais désintéressé de l'œuvre d'Etienne II : c'est en effet son disciple préféré, son futur successeur, Maginaire 4, que Charlemagne employa le plus souvent dans les affaires qui concernaient le domaine pontifical.

1. Voir JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta PP. RR.*, I, 2330 et suivant.

2. *Codex Carolinus*, II. Voir supra.

3. *Codex Carolinus*, Lettres de Paul Ier. 14, 15, 16, 17, 18, 19. M. G., *Epist. M. et K. ævi*, p. 508 et suiv. La lettre 17, p. 516, en appelle de nouveau au témoignage de Fulrad. La *Vita Pauli* ne raconte pas ses luttes avec Didier.

4. *Codex Carolinus*, 67, 71, 72, etc... Lettres d'Hadrien à Charlemagne en 781 et 782 (M. G. Epist. M. K. ævi I, p. 599, 601, 602) : Louis le Débonnaire (*Pactum cum Paschali pontifice*) donne au pape l'Exarchat : « Sicut a genitore nostro ... concessum est ... quemadmodum ab Itherio et Magenario abbatibus, missis illius ... definitum est. (M. G., Legum II, I, p. 353.)

Digitized by Google

V. La mort de Pépin, la division du royaume Franc et sa réunion entre les mains de Charlemagne.

(768-771.)

L'archichapelain de Pépin suivit-il le prince dans les expéditions que le roi fit en Saxe en 758, puis en Gothie et en Aquitaine pendant les dix dernières années de son règne ? La chose est fort possible ; mais aucun texte ne permet de l'affirmer. Un document fait, au contraire, supposer avec assez de vraisemblance qu'il ne parut pas à l'armée en 766. On possède en effet un diplôme donné à Orléans en 766 (mois de juillet), après la réunion des guerriers faite dans cette ville [1] qui dit expressément que Fulrad avait envoyé au roi une requête au sujet de la villa Essones. L'archichapelain n'était donc pas au palais, puisqu'il traitait ses affaires par correspondance.

Si Fulrad n'accompagna pas le roi dans sa dernière campagne et dans son retour triomphal, il attendait, au terme de ce voyage si bien commencé et qui se continuait tristement par Saintes, Poitiers, Tours et Paris [2], le vainqueur atteint de l'hydropisie dont il allait mourir [3]. C'était à la fin de l'été de 768. Pépin n'arriva à St.-Denis, dans ce monastère où il avait été élevé [4], que pour y succomber.

Il y avait convoqué ses fidèles [5]. Jusqu'à la fin il garda sa présence d'esprit, et, la veille de sa mort, il

1. Bouquet, V, 706. Böhmer, N° 101. « Venerabilis vir Fulradus abbas... missa peticione... etc... »

2. « Dum Santonis præfatus rex venisset... a quadam febre vexatus ægrotare cœpit... Inde per Pictavis usque ad Toronis urbem... accessit... usque ad Parisius. » *Cont. Fréd.* c. 136.

3. « Apud Parisiis morbo aquæ intercutis diem obiit. » *Einhardi. Vita Karoli*, c. 3.

4. Pépin le dit dans plusieurs diplômes, v. 29 Juillet 755, à Compiègne. Böhmer, 76.

5. « Proceres omnes duces et comites Francorum tam episcopi quam sacerdotes, ad se venire præcepit. » *Cont. Fréd.* 136. Cfr. Œlsner, *Jahrb.* 419 ; Böhmer, *Regest. Imp.* I, 49, 17.

Digitized by Google

signait encore de nombreux diplômes[1]; mais « il se savait perdu, dit la Continuation de Frédégaire[2]. Aussi, avec le consentement des Francs, des grands et de tous les évêques du royaume, il divisa son domaine en deux parties égales qu'il distribua à ses deux fils ». Puis, le samedi 24 septembre 768 il mourut. Il n'avait que cinquante quatre ans. On l'enterra dans la basilique de St.-Denis. 3

Einhard raconte un peu autrement le partage du royaume 4. Selon lui, il n'aurait eu lieu qu'après la mort de Pépin, et ce seraient les Francs qui l'auraient imposé aux deux frères. Quoi qu'il en soit, voici comment la division fut faite : Charles, l'aîné, régna sur la Thuringe, la moitié de l'Austrasie, c'est-à-dire sur les bassins moyens et inférieurs du Rhin et de la Meuse avec Spire, Worms, Mayence et Maëstricht; il reçut aussi la plus grande partie de la Neustrie; son domaine occupait toute la côte de la Manche et s'étendait à l'intérieur au-delà de Noyon, Beauvais et d'Evreux; il possédait enfin le bassin inférieur de la Loire et les côtes de l'Océan avec les pays qui sont un peu plus en arrière jusqu'au-delà de Périgueux, d'Agen et des sources de la Garonne. Son royaume formait un vaste croissant de provinces surtout maritimes, englobant les domaines plus ramassés et plus continentaux de Carloman. A celui-ci étaient échus le reste de l'Austrasie avec Trèves, Reims et Soissons; une partie de la Neustrie

1. Böhmer, N° 104, 105, 106, 107; Tardif, 60.

2. « Cernens quod vitæ periculum evadere non posset... ibi una cum consensu Francorum regnum quod ipse tenuerat æquali sorte inter filios suos Carolum et Carolomannum, dum adhuc ipse viveret, inter eos divisit. » *Cont. Frédég.* 136; *Ann. Metens.* 768; *Ann. Lauriss.* 768.

3. « Sepelieruntque eum prædicti reges... in monasterio sancti Dionysii martyris ut ipse voluit cum magno honore. » *Fréd. Cont.*, 136.

4. *Einhard. vita Karoli* 3. « Franci siquidem facto solemniter generali conventu ambos sibi reges constituerunt ea condicione præmissa ut totum regni corpus ex æquo partirentur. » Il attribue à Charles la part de Pépin, à Carloman celle de son oncle Carloman I. — Abel (*Karl der G.*, I, 24, N° 1), croit qu'il n'y eut pas deux assemblées, mais une seule, du vivant de Pépin.

Digitized by Google

avec Chartres et Paris, la Bourgogne, l'Alemanie, la moitié de l'Aquitaine, la Septimanie et la Provence[1].

Les auteurs du *Gallia Christiana*[2], pour expliquer que Fulrad se soit attaché à Carloman, supposent que Pépin avait confié son plus jeune fils à la garde de son fidèle conseiller. Rien n'autorise cette supposition : il est plus simple de penser que la division du royaume franc, ayant placé l'abbaye de St.-Denis dans le lot de Carloman, l'abbé de ce monastère, Fulrad, se trouvait par ce fait, sous la dépendance du jeune prince[3].

Il l'accompagna donc probablement à Soissons[4], où le roi fut intronisé par ses fidèles et sacré par ses évêques. Que Fulrad fut en faveur auprès de son nouveau maître, c'est ce dont ne permettent pas de douter les nombreux diplômes[5] accordés par Carloman à l'abbaye de St.-Denis ; mais si l'on songe avec quel zèle Fulrad se ralliera à Charlemagne, aussitôt après la mort de son frère, on ne peut penser qu'il fut le conseiller écouté de Carloman. Einhard raconte en effet[6] que « la concorde ne fut maintenue qu'avec peine entre les deux frères ; un très grand nombre des fidèles

1. C'est le partage tel que l'établit LONGNON, *Atlas historique de la France*. 1er livraison, pl. 4, 1885. C'est celui de Frédégaire et non celui d'Einhard. Cfr. KRŒBER, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, IV, 2 p., 341 qui montre par l'étude des voyages des deux rois que le récit de F. est exact. Voir encore ABEL, op. cit. 19, et BÖHMER. *Reg. Imp.* p. 49.

2. G. C., t. VIII, p. 223 (Ed. de 1744).

3. « Carolus et Carlomannus unusquisque cum leudibus suis ad propriam sedem regni eorum venientes, instituto placito initoque consilio, cum proceribus eorum mense septembri (XIV Kal. Oct. — ce qui est impossible — puisque Pépin vivait encore) Karolus ad Novionem urbem, Carlomannus ad Saxonis civitatem, pariter uno die a proceribus eorum et consecratione episcoporum sublimati sunt in regno » *Fréd. cont.* 137. — Les *Annales Laurissenses* donnent une date plus acceptable : VIII des ides d'octobre.

4. BÖHMER. N° 113, 114, 116 et 125.

5. *Einh.*, *vita Karoli*, 3. « Mansitque ita quamvis cum summa difficultate concordia, multis ex parte Karlomanni societatem separare molientibus. »

6. *Einh. ibid.* « Defuncto Karlomanno uxor ejus et filii cum quibusdam, qui optimatum ejus numero primores erant, Italiam fuga petiit : et nullis existentibus causis, spreto mariti fratre, sub Desiderii regis Longobardorum patrocinium se cum liberis suis contulit. »

Digitized by Google

de Carloman, essayant de les diviser et cherchant même à les mettre en état de guerre ouverte ».

Carloman, après un règne très court, mourut à Samoussy (Aisne)[1] le 4 décembre 771. On l'enterra dans la cathédrale de Reims, sous la garde d'un moine de St.-Denis, devenu grâce à Fulrad, archevêque de cette métropole : Tilpin.

Le roi défunt ne laissait que des enfants en bas âge, incapables de gouverner un royaume ; sa veuve Gerberge prise de terreur, s'était enfuie avec eux et quelques fidèles, auprès de Didier roi des Lombards, tandis que Charlemagne, quittant Longlier, se transportait à Corbeny (Aisne). Le chapelain de Carloman semble n'avoir guère hésité sur la conduite à tenir : dans le courant de ce même mois de décembre, il se rendit avec Wilchaire (archevêque de Sens ou de Sion en Valais), Warin et le comte Adalhard, auprès de Charlemagne. Le nouveau roi qui prenait en main le gouvernement du royaume Franc tout entier, récompensa Fulrad, en lui conservant la charge d'archi-chapelain.

La révolution de 771 — si l'on peut appeler de ce nom un acte conforme aux traditions franques — est le dernier acte politique de Fulrad qui soit connu avec certitude[2].

1. BÖHMER (p. 53) cite les sources. Cfr. ABEL et SIMSON, *Karl der Grosse* (Jahrb. p. 98). *Einhard*, *Vita Karoli* 3. « Morbo decessit. » *Frég. Basilieuse* M. G. SS. XIII, p. 27. « Carolomannus defunctus est in villa Salmuntiaco II Non. Decembris, sepultus est juxta urbem Remensem, in basilica Ste Remigii. » *Ann. Mettenses*.

« Carolus venit ad Corbonacum villam ibique venientes Wilcharius Archiepiscopus et Folradus capellanus cum aliis episcopis et sacerdotibus, Warinus et Adalhardus comites cum aliis primatibus qui fuerunt Carlomanni. » *Ann. Lauriss.* Voir la discussion sur le titre de Wilcharius, dans BÖHMER et ABEL, locis citatis.

2. Cet acte était tout-à-fait conforme aux coutumes franques. La succession en ligne collatérale fut souvent préférée à la succession en ligne directe. VIOLLET, *Histoire des Instit. administr.*, I, 246.

Digitized by Google

Le P. Modeste de St.-Amable[1], et Dom Robert Florimont Racine[2], le font aller à Rome avec Charlemagne en 773-774[3]. La chose n'est pas impossible : à cette époque en effet, Fulrad reçut du roi et de la reine Hildegarde un certain nombre de terres et d'églises dans la Valteline et la Lombardie que le pape Hadrien I[4] exempta de la juridiction épiscopale ; c'est peut-être aussi pendant ce voyage que l'abbé de St.-Denis demanda, sans pouvoir l'obtenir, le corps d'un saint martyr au pape, alors effrayé par une révélation qui interdisait les donations de cette sorte.[5]

Ce qui est certain, c'est que la retraite de Fulrad ne peut-être attribuée à une disgrâce[6] : Charlemagne ne cessa pas de combler de faveurs son archichapelain ; mais l'âge, sans retenir continuellement l'abbé de Saint-Denis dans son monastère, devait l'empêcher de se prêter aussi activement qu'autrefois aux affaires publiques : il se faisait remplacer par son disciple Maginaire.

Quels principes avaient dirigé l'archichapelain dans sa conduite politique ? Nulle part, bien entendu, il ne les a formulés ; mais l'ensemble de ses actes semble avoir été dominé par deux ou trois principes très simples ; ceux-la même qui dirigèrent la plupart de ses contemporains et qui assurèrent le triomphe de la famille Carolingienne[7].

Le principe de la fidélité personnelle d'abord. Fulrad fut l'homme de Pépin, de Carloman, de Charlemagne. Sa fidélité n'était pas, au moins dans les débuts, ce loyalisme qui attache invariablement les sujets à l'héritier légitime du trône, au prince que la naissance désigne ;

1. *Monarchie Sainte.*
2. *Nécrologe de St.-Denis*, p. 169 et seq. II.
3. Böhmer. N° 177 ; Abel. I, p. 121, 450.
4. Jaffé. *Reg.* I, N° 2243 (1879)
5. *Codex Carol.*, N° 65. M. G. Epist. M. et K. ævi I, 592 ; Jaffé N° 2249 (1861).
6. Influence de Fulrad sur Charlemagne, dans Abel, I, 34.
7. Voir Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté, dans les Carol.*, livre II, c. II.

Digitized by Google

sa fidélité naît du lien qui l'unit à un homme, lien personnel, qui ne l'engage que durant la vie de celui à qui il s'est donné et qui cesse à sa mort. C'est parce que les membres de la famille de Pépin eurent au milieu du VIIIe siècle un très grand nombre de fidèles liés, comme Fulrad, à leur fortune, qu'ils ont pu accomplir la révolution qui a placé leur race sur le trône.

Mais les Carolingiens n'eurent un grand nombre de fidèles que parce qu'il étaient les plus forts. C'est la seconde idée qui domine le rôle politique de Fulrad. Il ne comprend pas le pouvoir en des mains débiles. C'est parce que Childéric ne pouvait gouverner, — quelle que soit du reste la cause de cette impuissance, incapacité personnelle, on nullité imposée par le maire du palais, — que Fulrad, comme les Annalistes de l'époque, traite le dernier mérovingien de *faux roi*. C'est parce que les enfants de Carloman sont trop faibles pour soutenir le poids des affaires, qu'il se donne à Charlemagne. Pépin et Charlemagne avaient pour eux la force à l'intérieur, ils *gouvernaient ;* au dehors, ils triomphaient des ennemis : c'est pour cela qu'on les fit rois.

Aux yeux des gens d'Eglise enfin, ces deux rois furent les défenseurs de la Religion. Fulrad était moine, par suite il devait s'attacher à ces protecteurs de l'ordre monastique, à ces restaurateurs de la discipline ecclésiastique : il les seconda en effet, dans leur œuvre en France et en Italie. Puis, quand aux services rendus à la cause de l'Eglise, vint se joindre la consécration de la famille carolingienne par le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, l'archichapelain se trouva lié à elle par l'autorité de Dieu autant que par son propre choix. L'Eglise et l'Etat pour lui ne firent plus qu'un ; Fulrad n'avait pas à se partager, il les servait à la fois en se dépensant tout entier pour l'une ou pour l'autre.

(A suivre). MARC DUBRUEL. S. J.

Digitized by Google

LES CHATEAUX DE S^T-HIPPOLYTE, L'ESTUPHIN, LE HAUT-KŒNIGSBOURG, LE SIÈGE DE 1633

(SUITE)[1]

VIII. L'ère des brigandages. — IX Les Thierstein et leur entreprise de restauration. — X. Les dehors et la distribution intérieure du manoir.

VIII.

Au milieu du XVe siècle sous le long gouvernement sans vigueur de Frédéric III[2], une honteuse anarchie sévissait en Alsace comme dans tout l'Empire. Ce fut le règne de la violence pure, du droit de guerre de tous contre tous, du pillage éhonté. Le désordre se trouvait favorisé par une institution ancienne dans le pays, celle des ligues de chevaliers pour la défense de leurs intérêts communs[3]. Mais les associés aujourd'hui devenaient aggressifs; ils s'en prenaient aux villes, dont la prospérité et la puissance grandie leur faisaient ombrage. Lui-même, l'évêque de Strasbourg, Robert de Bavière, entra dans cet étrange mouvement, soudoya des bandes de pillards, les mit sous les ordres de son filleul, Gauthier de Dahn, bailli de la seigneurie de Markolsheim. On se lasserait à narrer les aventures criminelles de ce forban. Ainsi en 1447, retranché dans le château de Wasselone, il osa déclarer la guerre à la

1. Voir la livraison de Juillet-Août, 1901, p. 341.
2. Surnommé l'indolent, et moins respectueusement le bonnet de nuit.
3. *Les ganerbinats.* Chacune de ces ligues avait son siège dans un château possédé en commun.

Digitized by Google

ville de Strasbourg; cette fois ce coup de tête n'aboutit qu'à la destruction de son repaire. Mais à peu d'années de là, en 1451, il défiait la ville de Colmar, lui enlevait le bétail qui passait dans le Ried, capturait quelques-uns de ses plus riches bourgeois, qui furent conduits et retenus au Kœnigsbourg sous l'exigence de fortes rançons. Bientôt la cité se vit l'objet d'une injure plus scandaleuse encore. Un de ses citoyens, jeune gentilhomme, se rendait, accompagné d'un brillant cortège, au-devant de sa fiancée attendue de Brisac. Le rencontre avait eu lieu à la lisière du Kastenwald, et les deux troupes d'amis revenaient vers Colmar, lorsque, à la traversée de Sundhofen, elles furent surprises par une embuscade de 80 cavaliers la lance au poing. L'époux voulut combattre, fut blessé avec beaucoup de ses compagnons, les bagages furent ravis, les femmes dépouillées de leurs joyaux, des ôtages pris, que le Kœnigsbourg reçut encore.

Le château en effet avait une garnison de ces aventuriers. Des écrivains en ont éprouvé de la surprise, et se sont demandé comment un fait aussi étrange avait pu se produire. On en rendrait compte par la confusion générale, mais le fait réel, qui est connu et très clair, dispense de réflexions. Antoine de Hohenstein lui-même, l'un des possesseurs de la forteresse, était affilié à la ligue de Gauthier de Dahn, qui lui avait donné les Colmariens à garder dans sa geole. Un troisième adhérant, Valentin de Neuenstein, vassal du comte de Ribeaupierre, tenait en force le château de Guémar, de sorte que, par ces trois points, Markolsheim, Guémar et le Hoh-Kœnigsbourg, toute la communication de la haute avec la basse Alsace tombaient sous la dépendance de la ligue.

Les villes portèrent leurs plaintes à l'électeur palatin, qui était aussi préfet impérial, et à l'archiduc d'Autriche, landgrave de la Haute-Alsace. Le dernier envahit le territoire épiscopal, pendant que les troupes palatines mettaient le siège devant le château. La place fut réduite

Digitized by Google

et Hohenstein fait prisonnier; mais il s'accommoda avec l'électeur, en lui abandonnant, outre plusieurs terres, son quart dans la propriété du manoir. Le prince aussitôt le lui restitua à titre de fief, et c'était là se montrer de bonne composition. Quand à l'évêque, il fit rendre les prisonniers de Colmar, et donna l'ordre d'arrêter son bailli : Valentin de Neuenstein fut incarcéré dans la haute tour des Ribeaupierre, les subalternes dans le donjon d'Ensisheim. Tout ce monde fut relâché après quelques mois. Ces excès paraissaient graciables, si bien ils s'accordaient avec les accoutumances du temps.

Aussi Antoine de Hohenstein, nullement intimidé, resta mêlé à toutes les querelles et voies de fait qui ne cessèrent de troubler le pays. En 1460 le désordre arriva à son comble dans tout l'Empire; l'autorité dut suspendre la foire de Francfort, et l'Empereur en personne, lui réputé le maître du monde, se vit détenu par ses sujets durant plusieurs semaines.

Dans ces conjonctures, Antoine de Hohenstein prit le commandement d'une troupe de trente trois individus, où figuraient avec la plus antique noblesse, les rejetons d'une honorable bourgeoisie. On y rencontrait des Rathsamhausen, des Uttenheim, un Adam Riff d'une famille patricienne de Strasbourg. Leurs déprédations furent souffertes plusieurs années durant, mais enfin un attentat plus scandaleux réveilla les autorités du pays. En 1462 la bande qui s'était installée au Kœnigsbourg dépouilla totalement une caravane de bourgeois notables qui se rendait de Strasbourg à Bâle.

La société entière se voyait bravée avec obstination, et partout dans la province on prit les armes. De concert Strasbourg, Bâle, l'évêché, l'archiduc Sigismond, le comte de Ribeaupierre investirent le château. Strasbourg envoyait son artillerie, qui était renommée, Bâle y ajoutait six bouches à feu. La place fut battue cinq jours, du 22 au 27 octobre, et réduite. Les défenseurs, encore qu'ils se fussent rendus à discrétion, eurent de

Digitized by Google

nouveau la vie sauve, et même furent tout-à-fait laissés libres de suivre leur fantaisie.

Ce nombre de trente trois répond aux dimensions médiocres du manoir, mais on présumerait que ces aventuriers, dans leurs expéditions en plaine, s'adjoignaient des auxiliaires de second ordre.

Dans les exposés qu'on fait de cet évènement il est parlé d'éminences d'où l'artillerie aurait foudroyé la forteresse. Dans la vérité la montagne s'isole et n'a point de rivales qui l'avoisinent. Les cimes prochaines lui cèdent de beaucoup en élevation et en sont retirées à des distances d'où le tir de l'artillerie ne pouvait avoir d'effet au XVe siècle, même, comme on le verra, deux siècles plus tard. Voici plutôt comme le siège aurait marché. Les assaillants, en nombre et par une attaque convergente, se seraient saisis de la croupe orientale de l'Estuphin, y compris les ruines de l'ancien château. La garnison, insuffisante pour effectuer des sorties heureuses, ne pouvait s'y opposer. Ce point gagné, l'artillerie fut hissée au haut de la montagne par le chemin primitif, et mise en batterie à peu près où se voit présentement le gros ouvrage de l'Ouest. Même de ce point le canon a fait, possible, plus de bruit que de besogne contre un fort que couvrait une crête de roches et une profonde coupure. Durant plusieurs jours en effet la résistance de la garnison se prolongea, et on ne voit pas qu'elle ait eu des morts ou des blessés.

En relâchant les mauvaises têtes on s'arrangea de sorte à ne pas leur permettre de récidiver, du moins sur le lieu même. A vrai dire on tira vengeance non des coupables, mais des murailles qui les avaient abrités. Il fut procédé à une démolition dont le résultat frappe encore les yeux. Nous savons toutefois qu'un étage se conservait encore au siècle suivant ; cela résulte d'un incident historique dont j'aurai à donner connaissance au lecteur. Il fut convenu entre les alliés de remettre

Digitized by Google

le château en plus puissant parmi eux, à l'archiduc Sigismond, qui représentait l'Empereur.

Mais tout n'était pas fini, et les vauriens ne quittèrent pas encore le métier. Adam Riff, se trouvait posséder, non loin de Matzenheim, le château de Hausenbourg au bord de l'Ill. Les associés prirent là rendez-vous. Le poste était des meilleurs pour exercer leurs reprises sur les transports par eau, outre les coups de main sur les routes. Ces brigandages, qui étaient dirigés par un citoyen de Strasbourg, furent vivement ressentis dans la ville ; le Sénat indigné fit investir le château par une force imposante. Riff, qui vit la résistance impossible, capitula sous réserve de la vie sauve. Le château fut rasé, les occupants incarcérés au Pfenningthurm ; bientôt relâchés, incontinent ils reprirent leur train de vie. Un membre de la bande, Henri Mey, lui ouvrit un refuge dans la ville de Marmoutier et le château de Géroldseck. Attaqués là en 1471 par le duc de Lorraine, dont les terres avaient eu à souffrir de leurs insultes, ils eurent, au moment critique, la chance de s'échapper la nuit. Leurs repaires furent démantelés ; eux se dispersèrent, et il ne fut pas question davantage de cette association de malfaiteurs. Le principal boute-feu, André Riff, eut seul une fin digne de ses méfaits. La même année, dans la guerre du Palatinat, dont il fut un des instigateurs, il fut pris dans un assaut et noyé par sentence.

On s'étonne de l'impunité que ne cessèrent de rencontrer les auteurs de tant d'actions criminelles. Il faut surtout l'attribuer à l'influence de leur haut parentage ; d'un autre côté les sociétés de chevaliers, *ganerbinats*, étaient consacrées par la tradition ; et quant aux faits en eux-mêmes, ils se confondaient pour les imaginations avec les mille circonstances révoltantes de l'anarchie contemporaine, en un temps où la loi, le droit et l'ordre n'étaient respectés nulle part. C'est ainsi que la répression fut toujours tardive, molle, incomplète et souvent nulle.

Digitized by Google

IX.

A la suite de ces évènements il apparaît dans les chartes un nouveau nom : *Œdenburg*, le château désert, et mention est faite de deux manoirs, dont l'un situé en avant de l'autre, *værder Sloss* ; c'est le vieil Estuphin, et tous deux ne sont que des ruines [1].

On a vu que depuis la fin du XIVe siècle le Kœnigsbourg était retourné au domaine de l'Empire. Ce fut comme chef du corps germanique que Frédéric III, en 1479, inféoda le manoir ruiné avec ses dépendances, *das zerbrochene Schloss Hohkœnigsperg mit seiner zugehærung*, aux frères Oswald et Guillaume de Thierstein, en les autorisant à le rebâtir. Cette mesure inaugurait l'époque d'une magnifique restauration.

Les Thierstein étaient d'une ancienne et puissante lignée du Frickthal, contrée qu'avoisine le château de Hapsbourg, berceau de la maison d'Autriche. Ils tenaient à elle par des alliances de famille, et suivirent sa fortune lorsqu'elle occupa le trône de l'Empire. En même temps ils s'étendirent en Alsace, et c'est dans les rangs de la noblesse du pays que l'un d'eux reçut la mort à Sempach. En 1491 un Jean de Thierstein se trouvait investi de la préfecture autrichienne du Sundgau, et fut désigné pour être le protecteur du concile de Bâle. On aperçoit quels grands seigneurs étaient les Thierstein et la haute situation qui était la leur en Alsace.

Jean fut le père d'Oswald et de Guillaume. Oswald, préfet aussi pour Haute-Alsace, Sundgau, Brisgau et Forêt-noire, fut le premier à établir sa cour de justice à Ensisheim. En même temps il était maréchal du duc René de Lorraine, et en 1477, avec la cavalerie alsacienne, il prit part à la bataille de Nancy, où se ter-

1. La dénomination d'Œdenburg fut peut-être appliquée à l'Estuphin avant d'être consignée dans les actes. On lit en effet dans les documents de la dernière partie du XVe siècle : *Œdenburg zu Kunigsperg*, et aussi *Œdenburg und Kœnigsperg*.

Digitized by Google

minèrent les destins de Charles le Téméraire. Son frère Guillaume résidait à la cour de l'Empereur en qualité de conseiller intime. Toute cette famille était dans la faveur et dans la confiance particulière du souverain.

L'inféodation de 1479 partait, comme on vient de le voir, de l'Empereur en cette qualité ; mais quelques années après, en 1485, Frédéric détacha le manoir du domaine de l'Empire pour l'attribuer à sa maison d'Autriche. Par suite les Thierstein changèrent théoriquement de suzerain, et descendirent d'un degré dans la hiérarchie.

Leur titre d'investiture mentionnait un seul manoir, mais l'autre y était naturellement sous-entendu, ne fût-ce qu'en vertu de la clause *avec les dépendances*. Naturellement aussi, comme ils avaient de grands projets, les Thierstein firent choix pour les réaliser des ruines de l'Estuphin, bien plus vastes, et, par leur situation. dominant le mieux la contrée.

L'œuvre des Thierstein est colossale. L'exécution a tendu premièrement à tirer tout le parti possible de ce qui subsistait de l'ancien édifice. Au midi la muraille atteignait encore la hauteur de deux étages ; un troisième fut ajouté. Pour l'intérieur il fut adopté des dispositions nouvelles. Les niveaux des étages furent changés. Au rez-de-chaussée de la façade vint s'adosser un large vestibule voûté, à trois arcades de plein cintre, ouvrant sur une cour. Ces voûtes sont l'appui sur lequel repose le série des appartements.

Quant à la face intérieure de ce corps de logis, celle qui donne sur la cour a été reconstruite en entier, et dans un style qui à partir de cette époque s'est perpétué jusqu'au milieu du XVIIe siècle : fenêtres quadrangulaires souvent surmontées par des accolades, modénature de la dernière époque dans les meneaux et chambranles, consoles sortant du mur, à l'effet de porter une galerie de bois, comme aujourd'hui même il s'en voit beaucoup dans nos communes.

Le bâtiment qui fait vis-à-vis dans la cour, appelé la cuisine, est effondré, et prête à beaucoup moins

Digitized by Google

d'observations. Ce qu'il a de singulier c'est l'imposant soubassement pyramidal où prend appui à l'extérieur son angle Nord-Est. Là, comme la roche a manqué pour servir de base à un dessin régulier, il y fut suppléé avec de volumineuses pierres de taille en assises inclinées. L'aspect de cette construction est saisissant, assurément la plus hardie de tout l'ensemble. Il est étrange qu'elle n'ait jusqu'ici fixé l'attention de personne. M. Winkler ne l'a pas datée, et je m'abstiens de toute conjecture à cet égard [1].

Vers le saut de loup, côté occidental, la cour est bordée par un bâtiment qui fut refait de toutes pièces du temps des Thierstein. Malheureusement il a beaucoup souffert pendant le siège de 1633. Au rez-de-chaussée règne une vaste cave voûtée, sans jours, mais avec deux portes, l'une sous le vestibule, l'autre dans un recoin de la cour. Au-dessous il existe un souterrain plus profond, duquel je ne saurais dire si jamais il fut exploré. Le premier étage se compose d'un local unique, bien intéressant, appelé dans le pays salle des chevaliers, *Rittersaal.* Les archéologues l'ont appelé *la grande salle voûtée*, improprement, car il n'y avait pas là de voûte véritable. Trois arceaux surbaissés, d'une rare hardiesse, d'après leur extrême applatissement et leur portée d'au moins cinq mètres, avaient pour objet de supporter un plafond. J'ai la remembrance que tous ces arceaux étaient encore en place. J'étais dans ma première jeunesse. Il m'arriva en ce temps d'être le témoin, à mon grand déplaisir, de la destruction d'une fenêtre qui éclairait la salle du côté de la cour. Ce fut l'œuvre d'une troupe nombreuse de promeneurs qui avaient fait un bon déjeûner. Les jeunes gens, afin de briller aux yeux du groupe féminin de leur société, s'exerçaient à bombarder la fenêtre avec de grosses pierres. Un coup bien dirigé atteignit le meneau, le

1. Je suis seul à avoir dessiné cette partie de la bâtisse, et à la prière d'une personne qui a perdu le dessin.

Digitized by Google

mit à bas, et, satisfaite de son exploit, la gaie compagnie opéra sa retraite en entourant le vainqueur. Sûrement le soir il fut parlé de cette aventure *ès chambres des dames*[1]. Le pilier abattu gisait en deux morceaux dans la cour, où je l'ai vu durant des années. Au bout de peu de temps, le linteau de la fenêtre n'étant plus soutenu, céda en ouvrant une brêche qui eut bientôt gagné jusqu'au comble. Tout ce côté de l'édifice en était compromis, quand le mal fut heureusement réparé par M. Ringeissen, architecte de l'arrondissement de Sélestadt[2].

Ce ridicule petit épisode évoque une réflexion qui porte fort au delà : c'est qu'il n'est pire ennemi pour les œuvres de l'homme que l'homme lui-même, lorsqu'il est laissé à ses instincts. Ni les siècles, ni les intempéries n'eussent effacé du sol des monuments insignes de l'antiquité et du moyen-âge, si à leur action l'effort humain ne s'était ajouté. Les Turcs ont fait de la chaux avec les statues ; les croisés de 1204 ont jeté à la fonte les muses de l'Hélicon et quantité de bronzes admirables réunis de toute la Grèce à Constantinople ; Venise, cette reine des arts, a logé de la poudre dans le Parthénon, qui en a sauté, et un prince de l'art architectural, le grand Michel-Ange, pour construire des palais à la noblesse romaine, arrachait les pierres du Colisée.

Les divers corps de logis étaient couverts au comble par une voûte en berceau faite de moëllons, et soutenant une terrasse dallée propre à recevoir de l'artillerie.

Le local qui vient d'être décrit et que j'appellerai la salle d'honneur, servait aux réceptions. Aisément on s'y représente, en un jour de frairie, les conviés pressés autour de la longue table que chargeaient les plats énormes et les vases à boire. La salle était surmontée

1. Appendice F.
2. Pour faire vite on ne s'est pas attaché à reproduire les montures de l'ancienne fenêtre.

Digitized by Google

par une autre, dite la salle des arcs, à cause d'un assez grand nombre de ces armes qui y étaient réunies. « Elle paraît, dit M. Dietsch, avoir été la pièce la plus remarquable du château ; elle en était non seulement l'arsenal, mais encore une espèce de garde-meuble et de musée, où se trouvaient réunis toutes sortes d'objets rares et précieux ».

En surface elle reproduisait les dimensions fort belles de la salle inférieure, environ 50 pieds sur 25 ; mais elle comptait pour deux étages en hauteur, les 2e et 3e du bâtiment, ce qui lui donnait une hauteur énorme jusqu'à la voûte.

La paroi de la salle vers Ouest est totalement détruite dans les deux tiers de son étendue ; sa chute a entraîné la partie des voûtes qu'elle appuyait. Il s'est produit là sous les coups des bombes suédoises un grand et subit effondrement, qui fut ressenti jusque dans le sous-sol. En effet, avant les remaniements des dernières années, la voûte de la cave, encore que fort bien construite, se montrait enfoncée sur une largeur de plusieurs mètres. Au-dessous du vide béant gisait une grosse masse de décombres. On peut voir cet état de choses reproduit sur une planche de la main maîtresse du général Athalin, dans les *Antiquités d'Alsace* de Golbéry et Schweighäuser. Le mur de face et les voûtes supérieures venant à manquer, il s'en était suivi une effroyable avalanche de pierres, qui avait abattu les étages l'un sur l'autre jusqu'au fond de la cave. Peut-être qu'une pièce d'artillerie braquée sur la terrasse est chue avec tout le reste, en aggravant le désastre par son poids.

Le quatrième côté de la cour est formé par la base du donjon, une des parties du tout les plus anciennes. Dans une branche de la cour dirigée en équerre au Nord est pratiquée une large citerne.

L'intérieur des trois corps de logis donne la sensation de choses non encore vues nulle part. Quelques moulures aux baies des portes et des fenêtres, peu pro-

Digitized by Google

diguées, évoquent pour l'esprit la phase intermédiaire entre le Moyen-Age et la Renaissance allemande ; mais le gros œuvre ne signale aucune époque. Ce n'est pas du roman, ni du gothique, ni du moderne ; c'est un exemplaire unique en son espèce d'un art audacieux et singulier, caractérisé par l'utilité, l'économie, la simplicité extrême. « Ici, dit Viollet-le-Duc, rien n'est « accordé au luxe ; c'est de la construction pure, et « l'architecture n'a d'autre forme que celle donnée par « l'emploi judicieux des matériaux. » Cette forme est l'encorbellement. Elle consiste dans une disposition d'assises se dépassant du bas en haut, de manière à faire peser la bâtisse, sans la compromettre, sur une base très étroite. Ce système est facile à observer dans l'agencement des piliers du grand vestibule. Il inspire l'admiration à l'auteur que j'ai cité, et qui dit encore : « Le bâtiment principal ne se compose que de contre- « forts intérieurs avec un mur extérieur fort mince du « côté des cours. Il contient quatre étages. Le rez-de- « chaussée, qui servait de cuisines et de caves, est « voûté en berceau surbaissé reposant sur des arcs très « plats, en moëllon, bandés d'une pile à l'autre. Le « premier étage est plafonné au moyen de grandes « plates-bandes appareillées [1], soulagées par de puissants « corbeaux ; entre les plates-bandes les parallélogrammes « restant vides sont bandés en moëllon. Le second « étage [2] est couvert par un plancher dont les poutres « maîtresses portent sur des corbeaux engagés dans les « piles. Le troisième étage est voûté en berceau plein- « cintre reposant sur des plates-bandes et sur de larges « encorbellements disposés comme ceux du premier. « Cette voûte supérieure portait une plate-forme ou « terrasse couverte en dalles. Il faut dire que les maté- « riaux du pays (grès rouge) se prêtent à ces hardiesses ;

1. Ceci manque de suite et de clarté ; ce qui est plafonné, ce n'est pas l'étage, mais les entre-deux des piliers.

2. Le premier dans le langage usuel. L'auteur compte ici le rez-de-chaussée pour un étage.

Digitized by Google

« on ne pourrait avec nos matériaux calcaires des bassins « de la Seine, de l'Oise et de l'Aisne se permettre « l'emploi de linteaux aussi minces et d'aussi grande « portée. Mais dans l'architecture civile et militaire, plus « encore que dans l'architecture religieuse, la nature « des matériaux eut une influence marquée dans l'em- « ploi des moyens de construction ; cet exemple en est « une preuve. On ne peut se faire une idée de la gran- « deur magistrale de ces bâtiments, si on ne les a vus . . . « Nous avouons que cette façon de comprendre l'archi- « tecture civile a pour nous un attrait particulier. »

L'architecte du nouveau Kœnigsbourg demeure inconnu ; il n'a pas reproduit ailleurs sa conception, et, pour s'en rendre compte, il faut avoir visité le vieux château.

Le donjon pris à sa base achève, comme je l'ai dit, l'encadrement de la cour. Erigé au point culminant de la crête, il commande une avant-cour et le passage à suivre de celle-ci vers le manoir. Un donjon, en Alsace, peut être défini : une tour dominant toutes les parties d'un château à l'effet de servir de dernier refuge contre les progrès d'un assaillant, et, pour cet objet, percée d'une seule ouverture vers son sommet. Aussi l'accès du donjon demandait-il le secours d'une échelle ou d'un pont volant. Arrivé là, on redescendait à volonté dans l'intérieur, comprenant des abris, des magasins, des prisons. Suivant les cas, l'assiégé prolongeait la résistance jusqu'à l'arrivée d'un secours, ou négociait une capitulation sans trop de désavantage. Ce plan s'observe dans tous les vieux forts de nos montagnes, même les plus petits, comme le Girsberg à Ribeauvillé ou le Hageneck près Wettolsheim. Nulle part il n'est mieux en évidence qu'aux châteaux de St-Ulric, de Kinzheim et d'Ortenberg.

Ramé, qui étudia le château vers le milieu du siècle [1], est d'avis que le donjon y manquait, ce qui

1. Bulletin monumental de Normandie, 1855.

Digitized by Google

eût dérogé à l'usage. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le donjon a disparu autant qu'il aurait dépassé les combles ; mais nous savons qu'il était debout au XVIe siècle, et qu'il avait un nom particulier : *Lueg ins Land*. Sa hauteur parût même exagérée, et un rapport d'ingénieur dressé en 1557 constate qu'il fut alors rasé de la mesure de deux piques d'infanterie, 20 à 25 pieds, qu'on y fit alors un parapet neuf et une couverture en dalles cimentées. Il n'y a pas de raison pour que cet ouvrage n'ait pas existé 66 ans plus tard, à l'époque du siège ; c'est aux Suédois qu'il faut rapporter sa destruction.

Une particularité par où le donjon dérogeait en apparence aux principes reçus d'architecture militaire, c'est qu'une porte y est pratiquée dans le soubassement. Elle ouvre sur la cour, et donne accès à un caveau qui a servi de magasin à poudre. Mais ce local n'avait aucune sorte de communication avec la tour qui le surmontait : elle est à considérer comme un ouvrage à part et indépendant. Le tout était d'une construction antique en fort grosses pierres de taille. Abattue lors du démantellement du château, la tour, d'après les données qui précèdent et les dessins de M. Winkler, s'élevait à une hauteur d'où un homme, posté en vigie, observait aisément le dehors à plusieurs lieues.

X.

Je passe aux travaux extérieurs qui furent exécutés par les Thierstein. C'est d'abord à l'Ouest un vaste ouvrage de contre-approche, qui se prolonge à plus de 70 mètres dans cette direction. A ce point la montagne a été tranchée par l'enlèvement d'un cube immense de matériaux. Le vide qui en a été l'effet sert ainsi d'avant-fossé à la forteresse. Une courtine le commande réunissant deux énormes tours, le tout construit à barrages et atteignant jusqu'à 30 mètres de hauteur. Les épaisseurs de maçonnerie sont surprenantes : 11 mètres à

Digitized by Google

la base et 8 dans le haut. Les murailles ne montrent presque pas d'ouvertures jusqu'au voisinage de leur faîte ; mais là règne une galerie de défense pourvue de meurtrières carrées. Au niveau de cette galerie, dans la plus épaisse des deux tours est ménagée une casemate pour une grosse pièce d'artillerie. L'embrasure très profonde a un évent pour la fumée de la poudre.

Or ces défenses formidables érigées avec un labeur qu'on a peine à imaginer, et qui remplissaient de sécurité les possesseurs du château, n'ont pas gêné les Suédois. Bien loin même de s'y attaquer, ils les ont négligées, et la place a été réduite par d'autres méthodes.

Les tours sont reliées au manoir par deux autres courtines, et l'ensemble du tracé répondrait, à part l'arrondissement des saillies, à ce qu'on appelle dans la fortification moderne un ouvrage à carnes. Une large esplanade y est renfermée, qui aura servi de promenoir, peut-être de jardin, si l'arrosage et la terre végétale n'ont pas fait défaut.

Le front Est fut l'objet de dispositions analogues. J'ai remarqué déjà qu'au-delà du pic où la crête se termine et où se dressait le donjon, la montagne s'abaisse en plateau. Là est l'emplacement de l'avant-cour, enclose d'une muraille, qui de même qu'à l'Ouest est munie aux angles de deux fortes tours à barrages, mais de dimensions moindres. Tout le système est enveloppé par une basse enceinte à tourelles de flanquement, qui devait parer aux surprises et retarder l'attaque du corps de la place. Elle suit les arrêtes inférieures de la crête, hormis à l'Ouest, où est la coupure de la montagne. La dernière saillie du plateau, qui n'y était pas premièrement comprise, y fut réunie plus tard comme parc à gibier. L'ensemble de ces constructions mesure de l'Est à l'Ouest 264 mètres, plus de 800 pieds, et 54 mètres dans sa plus grande largeur. Les Thierstein, qui n'ont rien ménagé pour la perfection de leur grand ouvrage, l'ont pourvu d'une voie de communication et d'approvisionnement qui a quelque chose d'extraordinaire :

Digitized by Google

c'est un chemin de plusieurs centaines de mètres, construit en blocs de grès de la montagne, et gravissant la dernière pente, qui est la plus difficile à franchir.

Les constructeurs avaient, tout près, dans le petit château, une carrière de pierre de taille et de moëllons façonnés qu'ils pouvaient mettre en œuvre ; pourtant ils n'y ont point recouru. Une explication en est proposée par M. Hering dans un travail remarquable et très étudié. Il regarde les deux châteaux comme des seigneuries distinctes, sans dépendance entre elles, par où les Thierstein étaient sans droit à rien prendre à côté d'eux. Je n'ai pu me rallier (on le sait déjà) à cette opinion fort bien défendue [1]. A mon avis la coupure de la crête a fourni une telle quantité de matériaux à l'exécution du plan projeté que peut-être on eut à se débarrasser d'un surplus. On l'aura employé à paver le haut du nouveau chemin, et c'est ainsi qu'on fut amené à le parer dans toute son étendue.

Les tours et les hauts murs, autant du manoir que de l'enceinte, sont garnis au couronnement de corbeaux en file. Ces pierres saillantes ont été prises pour le soutien d'un parapet crénelé, qui fut renversé après la prise du château ; mais quelques débris auraient toujours échappé à une destruction hâtive, et surtout il s'en retrouverait au pied des murs, ce qui n'est pas. Les corbeaux, comme le représentent les dessins de M. Winkler, avaient pour fonction de soutenir le *hourd*, ouvrage en charpente dont les défenseurs se couvraient contre le tir des assaillants, et qui leur permettait de les accabler de pierres, de matières bouillantes ou enflammées, projetées par les intervalles. Le hourd s'installait sur les murs en temps de guerre seulement.

Un inventaire qui fut dressé un demi siècle après l'entreprise des Thierstein, c'est-à-dire en 1530, a l'avan-

1. Appendice H.

Digitized by Google

tage pour nous de suivre un itinéraire depuis l'entrée du fort jusqu'aux combles, et ainsi de nous éclaircir sur la destination des divers locaux du manoir.

De premier abord on avait à franchir la basse enceinte, que fermait une barrière, et on se trouvait devant la porte, une tour carrée portée sur une première et une seconde arcades, qui devaient être munies, l'une de ventaux et l'autre d'une herse, outre un pont-levis. La face antérieure de la porte n'existe plus, mais j'ai vu il y a de longues années, se soutenant encore, l'arc surbaissé qui avait encadré la baie. Il n'avait plus rien au-dessus de lui, détail que j'aurai occasion de rappeler, et qui fournit une induction historique.

Dépassant la loge du portier, on pénétrait dans l'avant-cour. Elle enfermait une hôtellerie pour les personnes qui avaient affaire au château, des écuries, une forge, un corps de garde. Les restes des écuries se voyaient à droite en avançant dans la cour, à ce point ruineux qu'il y avait péril à les visiter ; aussi les a-t-on supprimés lors des travaux, les raffermir étant impraticable.

Du milieu de la cour, tournant à gauche, on s'engage sur la rampe qui monte jusqu'au grand vestibule voûté. Elle passe sous une porte que décorent deux figures de lions, grossièrement exprimés en bas-relief, et les armes parlantes des Thierstein, une biche. Elle laisse à gauche une tour à passages, qui mal à propos a été prise pour un puits, à cause qu'elle en offre l'aspect par l'intérieur ; mais ce n'est en effet qu'un ouvrage de flanquement. Le prétendu puits n'a jamais eu d'eau, et comme il menaçait de s'écrouler dans le vide des airs, on y a pourvu au moyen d'une puissante ceinture en fer forgé.

On est maintenant dans la cour intérieure. Là sont en vue quatre escaliers construits en spirale. Le plus large, à l'Est, tournait dans une bâtisse ronde, qui est ruinée ; mais il se soutient, et aboutit, en face de la poudrière, à un palier au niveau du premier étage. A

Digitized by Google

droite et à gauche deux tourelles d'escalier desservaient les étages supérieurs. Dans celle de gauche les degrés se sont abattus, mais son pendant à droite s'est maintenu en bon état, et conduit le visiteur jusqu'à la terrasse sur les combles. La dernière tourelle, qui est à l'Ouest de la cour, part du rez-de-chaussée pour s'élever à toute la hauteur de l'édifice, mais elle n'a point de débouché sur la terrasse.

Parcourons de l'Est à l'Ouest le bâtiment de façade, en partant du palier et de la tourelle. Par un local qui est de simple passage on arrive à la chambre dite du Capitaine. Elle prend jour au Midi par un oriol ou cabinet porté au dehors, qui semble inviter ce fonctionnaire à étendre au loin sa surveillance sur le pays [1]. Cet édicule accessoire répond à tous les étages jusqu'au faîte. Une chambre qui suit est contiguë à la chapelle. Tout cet appartement repose sur la voûte du vestibule. Différemment les hauts étages ne portent que sur des plafonds en charpente, et l'assertion de Grandidier est quelque peu irréfléchie selon laquelle le château fut achevé presque sans bois, quand l'auteur nous apprend que, peu avant lui, ces parties du manoir étaient à peu près habitables. Une chambre du 2e étage donne sur la chapelle par un balcon, que portaient des consoles encore existantes, et d'où les habitants pouvaient assister aux fonctions du culte sans avoir d'escalier à descendre. La chapelle prenait en hauteur les premier et deuxième étages, ce qui interceptait les communications et motiva en partie l'établissement des galeries des bois extérieures, déjà décrites.

L'ogive, comme je l'ai remarqué, est absente du manoir ; toutefois la chapelle, d'après sa destination et la tradition, conserva un peu du caractère ogival dans le profil des colonettes qui se prolongeaient en ner-

1. Ramé, qui se montre en tout si judicieux, commet une erreur palpable, quand il considère cet oriol comme l'abside d'une chapelle. La chapelle est plus loin.

Digitized by Google

vures sous la voûte. J'ai vu trois de ces nervures qui se soutenaient encore avec les pendentifs qu'elles encadraient. La chambre au-dessus était inhabitée suivant la règle liturgique, renfermant la cloche seule, qui était mise en branle par une corde à travers la clé de voûte, forcé à cet effet. Du temps de Grandidier l'autel se voyait encore.

De la chapelle on passe dans un vestibule communiquant d'une part avec la dernière tour d'escalier, de l'autre avec la salle d'honneur, enfin avec l'esplanade, que sans doute on gagnait par un pont-levis sur le saut de loup.

La lecteur connait le corps de bâtiment occidental. Reste celui du Nord, où voûtes et étages sont totalement écroulés, et dont il n'y a plus que les murailles. La cuisine occupait le rez-de-chaussée, avec un réfectoire servant aussi de garde-manger. Au-dessus était la chambre du comte Oswald, avec une pièce dépendante, et aussi la chambre du prévôt. Une échauguette sur la cour permettait à cet officier d'observer sans être vu ce qui se passait au centre du manoir.

D'après le choix de son appartement le comte semble avoir été quelque peu d'humeur rêveuse. De ses fenêtres la vue ne planait pas sur les plaines opulentes et les horizons fuyants ; elle rencontrait des monts à l'épaisse feuillée, une vallée pleine de fraîcheur, où paraissaient peu d'habitations, paysage d'un charme pénétrant et agreste.

L'inventaire, continuant, parcourt les nombreuses chambres des 2e et 3e étages ; il en marque la destination, mais pour nous le fil est rompu, et on ne saurait plus le reconnaître dans le détail. Sont notées les chambres du sous-prévôt Durand, celles des servantes, des maçons, du tourneur, les chambres des hallebardes, de la sellerie, de la ferraille, la boulangerie, la chancellerie, etc.

(A suivre) H. DANZAS.

Digitized by Google

LA CHRONIQUE

DE

FRANÇOIS-JOSEPH WÜHRLIN

BOURGEOIS DE HARTMANSWILLER

1560-1825

(SUITE)[1]

Année 1795, règne de Mercure, 4me année de la République.

Cette année, nous avons fait une bonne vendange moyenne. J'ai fait dans quinze schatz de vignes, soixante mesures de vin. La mesure vaut, en argent vingt francs, en assignats trente francs. Le papier monnaie est très élevé, et il est défendu, sous peine de mort, de faire une différence avec la monnaie. Beaucoup ont perdu la vie à cause de cet argent ; il y a cinq livres de

---

Anno 1795 soll der Mercury Regieren,
das 4. Jahr der rebublig frans.

In disem Jahr hat es ein gueten mitellherbst gegeben ; ich hab an 15 schatz Reben 60 ohmen wein gemacht. Der ohmen gilt in silbergelt 20 fr., in asignaten 30 fr., das babürgelt get hoch unt ist bey Lebensstraff verbotten wan einer ein unterscheit macht unterm gelt, es waren wegen disem gelt manchern sein Leben kostet. Es ist auf 100 Liber 5 liber verlurst. Der

1. Voir la livraison de Juillet-Août 1901, p. 390.

Digitized by Google

perte sur cent livres ; le froment vaut trente francs, le mélangé vingt francs, en papier monnaie. Cette année, après la vendange, nous avons dû conduire à Spire vingt-deux voitures de foin que nous avons dû charger ici chez les bourgeois ; cela nous a occupé pendant vingt-deux jours. Le jour de St Wendelin, nous sommes revenus par les collines de Hattstatt. J'avais deux beaux jeunes bœufs et j'avais chargé douze quintaux ; d'autres en avaient jusqu'à seize quintaux. Cela m'a coûté cent soixante francs d'assignats et six francs en argent. Alors nous avons vu comme tout était ruiné dans le bas pays ; et beaucoup de villages, dont les maisons étaient entièrement démolies par les boulets. Dans la campagne, le froment était encore sur les champs, mais tout ravagé. Tout le monde avait quitté le pays ; dans la ville de Drussenheim il n'était resté que trois ménages. Les gens étaient partis par crainte, cependant il n'était rien arrivé à ceux qui étaient restés à la maison et ceux qui étaient partis du pays avaient émigré et avaient vendu leurs maisons et leurs biens pour du papier monnaie. Les étrangers et les pauvres qui étaient restés,

---

weitzen gilt 30 fr., die mischellfrucht 20 fr. in babirgelt. In disem Jahr, nach herbst, haben mir mit 22 wegen voll hey so mir bei den burger miesen alhier Latten, unt auf Speyer miessen fiehren, mir haben 22 Tag darmit zue thuen gehabt. An wentelinus Tag seint mir in Hatzenbühl hin durch auf dem heimweg. Ich hab schöne Jungen oxen gehabt, unt hab 12 Zentner gelaten, unt theil bey 16 Zentner. Es hat mich 160 fr. babirgelt unt 6 fr. silbergelt gekosted. Da haben mir gesehn, wie im Niterlant ales veruniert wart, unt villen Terffer die heisser gantz zue Samen gerisen seint unt verschossen seint, unt der weitzen gantzen felter voll noch auff den akheren gestanten, aber gantz aufgerissen, unt die Leyt alen auss dem Lant gezogen. In der statt Trussenheim wahr noch 3 haushaltung bliben, unt die Leyt seint aus forcht furt, unt die wo zue hauss seint gebliben war es Nichts geschehen, unt die so zuem Lant hinaus seint, haben sie Emigrierd, unt Ihren heisser unt giether verkaufft umbs babirgelt. Unt die frömbte unt armen so da gebliben, haben

Digitized by Google

les avaient achetés à termes. C'est ainsi que plus d'un pauvre est devenu riche, car on pouvait acheter pour 4000 frs papier-monnaie et en quatre termes, la plus grande maison de ferme, avec deux attelées de champ et des prés pour dix têtes de bétail; et quand les gens qui avaient passé le Rhin avec les Allemands, sont revenus au bout de deux ans, ils étaient pauvres et n'ont plus eu leurs biens. Les Français sont devenus les maîtres et ont chassé tous les potentats étrangers au-delà du Rhin.

Cette année 1795, nos églises étaient encore toujours fermées, comme depuis deux ans. Il n'était plus permis de sonner, et cela dans tout le pays. Voici deux ans que je ne me suis confessé et ne suis entré dans aucune église, parce qu'elles étaient fermées. Nous avons prié à la maison et nous avons observé les dimanches et jours de fête avec ma femme et mes enfants, comme auparavant. On a fait de l'église de Soultz un magasin à fourrages, et du couvent de capucins, ainsi que de la plupart des couvents, des hôpitaux qui étaient remplis de malades et de blessés. Cette année, il y eut

---

sie gekauft auf thermin, also ist ein mancher armer reich worten. Da man hat die alergröste bauren hoff mit sambt 2 pflueg, ackher undt fir 10 stickh vihe matten umb 4000 fr. babirgelt gekauft auf 4 thermin, unt wo die Leyt so mit deitschen über rein seint, über 2 Jahr komen seint, die seint arm unt haben Ihren giether nimer mer bekomen. Die frantzosen seint meister worten unt haben die frembten botendaten alen über der Rhein gejagt.

In disem Jahr 1795 seint unssere kirchen noch allezeit zue geschlossen schon bey zwei Jahr, unt mir darffen nicht Lüten, unt das im gantzen Lant. Ich hab schon bey zwey Jahr nicht gebichted, auch in kein kirch komen, weil sie zue geschlossen seint, mir haben daheim gebetten, unt son unt feyrtäg mit meiner frau unt kinter gehalten wie vorher, unt aus der sultzer kirch haben sie ein hey magasin gemacht, unt aus dem kabeciner kloster unt aus ein theil klöster spiteller, unt Ligen voll krankhen un blesierten. In disem Jahr ist ein grosser vihe fäller gewesen,

Digitized by Google

une grande épizootie; j'ai aussi perdu deux bonnes vaches, par suite de la phtisie. Cette année, le général Napoléon est tombé sur les rebelles à Milan, ainsi qu'à Modène et à Mantoue et il a conclu un traité de paix.

Année 1796. Règne de la Lune. 5e année de la République.

Cette année, il y eut une bonne vendange : j'ai fait dans quinze schatz de vignes cent mesures de vin et il était bon. La mesure vaut en argent vingt-quatre frs; le quartaut de froment trente-six francs; le mélangé vingt-cinq francs; tout en monnaie d'argent. Il y eut beaucoup de blé et de fourrages, de fruits et de légumes. Ce fut, Dieu soit loué, une bonne année. Mais nous dûmes faire passablement de corvées, cependant plus si loin, car on a établi des parcs d'étape en étape et nous avons dû fournir des voitures dans toutes les communes. Mais ils n'ont acheté que les bœufs et les chevaux. Ainsi, j'ai dû aller aussi à Séléstat avec bœufs et voitures, en emportant le fourrage pour mes bêtes et la nourriture pour moi pour dix jours, un jour pour aller, un jour pour revenir ce qui fait douze jours,

---

ich hab auch zwu gueten kihe verlohren an der Lungen sucht. In disem Jahr ist der Generall Napoleon hinter den reber in Meylant, wie auch in Motena unt Mantua, unt hat ein artung unt friten gemacht.

Anno 1796 sol der Mont regieren, das 5. Jahr der Rebublig franc.

In dissem Jahr gibts ein guethen herbst, ich hab an 15 schatz reben 100 ohmen wein gemacht unt er wahr gueth. Der ohmen gilt 24 franken, das fiertell weitzen 36 fr., die mischell frucht 25 fr. unt ales in silber gelt. Es gibt vill frucht unt füeter, obs unt gemiess. Es ist, Gott sey dankh, ein guetes Jahr, aber mir haben zimlich fronen Miessen, aber Nimer so weit, dan sie haben barg gemacht von Tapen zue Tapen, unt mir haben in allen gemeinen wegen miessen geben, aber nur die ochsen unt ross verkauft haben. Also hab ich auch mit meinen ochsen unt wagen auf schletstat miessen fahren, unt fueter unt brofiant fir mich unt das vihe miessen mit Nehmen, fir 10 tag unt 1 tag aben unt 1 tag witer heim, macht 12 teg, unt in dene 10 teg

Digitized by Google

et dans ces dix jours, je n'ai dû qu'une fois convoyer à Benfeld, car il y avait constamment près de cinquante voitures dans le parc de Séléstat. J'ai mené tous les jours mes bœufs au pâturage; nous pouvions pâturer sur les glacis. J'ai dû payer trois francs pour l'écurie et le coucher à l'auberge, car j'avais emporté à manger à boire et du fourrage. J'ai reçu, pour mon salaire, quatre cents livres en assignats. Je serais allé tout le temps convoyer comme cela. Nous avons presque toujours été payés pour nos corvées, quand les commissaires n'ont pas gardé l'argent. Nous avons eu aussi plusieurs fois l'étape pour nous et nos bêtes. J'ai dû encore convoyer deux fois; mais durant la fenaison et dans le temps que je ne le pouvais pas. Alors, j'en ai chargé quelqu'un, à qui j'ai donné chaque fois trente-six francs en argent. Ainsi, ça m'a coûté pour les deux fois soixante-douze francs. Les journaliers ont dû aller à Vieux-Brisach et faire un grand canal, pour diriger le Rhin de l'autre côté, vers l'Allemagne, en sorte que la ville de Vieux-Brisach, revint à l'Alsace comme dans l'ancien temps [1].

---

hab ich ein Einzig mahl auf benfelten miessen fahren. Dan es sein bey 50 wegen alzeit in schletstatt auf dem barg gewessen. Ich bin ale tag mit meine oxen auf die weit gefahren, mir haben auf den klassen darffen weiten. Ich hab 3 fr. stallgelt unt schlaffgelt darffen zahlen in der wirtene, dan ich hab Esen und Trinken unt fueter Mit genomen, unt hab fir mein Lohn 400 fr. asignaten bekomen, ich thet allen zeit also fahren, mir seint auf den frohnen schier alzeit bezalt worten, wans die Comiser nicht behalten haben. Mir haben auch vill mahl der Taben fir uns unt unsser vihe bekomen. Ich hab noch zwey mahl sollen fahren, aber im heyed unt in der Zeit so ich nicht hab kenen, da hab ich es verdingt unt allen mahl 36 fr. silbergelt miessen geben, also kosted mich fir 2 mahl 72 fr. unt die Taglener haben auf alten brissach miessen unt ein gross kanall miessen machen unt

1. On sait qu'à l'époque romaine, Brisach était sur la rive gauche du Rhin; lors de la conquête française, cette ville était entourée par deux bras du Rhin; actuellement elle est sur la rive droite du fleuve.

Digitized by Google

Cette année 1796, le général Napoléon Bonaparte est entré en Italie avec une grande armée. Il a pris toute l'Italie et fait prisonnier le pape Pie VI; il le fit mettre en prison à Valence, où il est mort tristement [1].

Cette année, les assignats sont entièrement tombés et l'on a mis en cours d'autres papiers-monnaie; c'est-à-dire des mandats. Mais de ceux-là, personne n'a voulu du tout. Ainsi cette vieille misérable monnaie est totalement tombée. Il m'en est aussi resté six cents francs. J'en ai fait un tableau dans la salle. L'argent n'est plus si rare, car ils ont fait passablement de monnaie avec les cloches : de grosses pièces de deux sous et d'un sou. Il y avait aussi cinquante sous de perte sur le grand écu et vingt-cinq sous sur le petit. Cette année, les prêtres sont revenus dans le pays, ils ont célébré la messe dans les maisons, et ils y entendaient à confesse, car l'église était encore fermée. Alors nous en avons

---

der Rhein auf der antere seiten gegen dem teitschland richten, das die statt alten brisach witer ins Elsass kombt wie vor alten Zeiten.

In disem Jahr 1796 ist der Generall Naboleon bonabart mit einer grossen armee in Itallien gezogen unt gantz Itallien eingenomen unt hat der bapst Pius der 6ten gefangen genommen, unt in Nach Walengs in dorme in gefangenschaft gesetzt unt ist alda Elentiglich gestorben.

In disem Jahr seint die asignaten gantz abgangen unt haben anter babir gelt aufgebracht : nämlich mantaten, disen hat gar Niemant wellen, also ist das alten Lumbengelt gantz abgangen, es seint mir auch noch 600 fr. bliben, so ich ein Tafell in die stuben daraus gemacht hab, das gelt ist nimer so rar, dan sie haben aus den glockhen zimlich gelt gemacht : grosse groschen unt su, es ist auch am grossen thaller 50 su verlurst unt am kleine thaller 25 su. In disem Jahr komen die geistliche witer ins Lant unt haben mess in den heisser, unt sitzen zue beicht in den heisser, dan die kirch wahr noch zue geschlossen. Da

1. Le pape Pie VI mourut à Valence le 27 Juillet 1799. Ce fut même le 1er enterrement civil qu'il y eût, car le clergé constitutionnel fut refusé et le clergé réfractaire non admis à cette cérémonie funèbre.

Digitized by Google

eu de la joie, car nous n'avions pas entendu de messe depuis deux ans, ni n'avions pu nous confesser. Le curé Hassenforter et M. Willig étaient revenus. Il a dit la messe dans ma salle du fond et il entendait à confesse dans ma petite chambre. Beaucoup d'habitants de Wuenheim se sont confessés aussi dans ma petite chambre.

Année 1797. Règne de Saturne. 6e année de la République.

Cette année, il y eut bonne vendange moyenne. J'ai fait, dans quinze schatz de vigne, quatre-vingt mesures de vin, et il était bon. La mesure vaut seize francs, le quartaut de froment quarante francs, le mélangé trente francs. La cause en sont les nombreuses réquisitions que les paysans doivent livrer ; le quintal de foin vaut six francs. Il y eut cette année beaucoup de grains, de fourrages, de fruits et de légumes. Cette année, la guerre était partout en Allemagne ; le général Moreau et le général Lefebvre commandaient la cavalerie. Ceux-ci eurent bientôt pris toute l'Allemagne et le général Masséna et le général Lecourbe furent en

---

haben mir doch witer ein freit, dan mir haben schon zwey Jahr kein mess gehort unt auch Nicht gebeichted. Der Pfarrer Hassenforter unt der her Willig wahr witer hier unt hat in meinen hintere stuben mess gelessen unt in meinen kamerlein ist er zue beicht gesessen, es haben auch vill wuenemer in meinen kamerlein gebeichted.

Anno 1797 soll der Saturny Regieren, das 6. Jahr der Rebublig.

In disem Jahr gibts ein gueten Mitellherbst, ich hab an 15 schatz reben 80 ohmen wein gemacht unt er wahr gueth. Der ohmen gilt 16 franken, das fiertell weitzen 40 fr., die mischell frucht 30 fr., das machen die villen Regisionen, so die bauren lifferen miessen, der Zentner hey gilt 6 fr. In disem Jahr gibts vill frucht, fueter, obs unt gemiess. In disem Jahr war es überall Krieg in deitschland, unterem Generall Moro unt generall Lefeber, der die gabellery comandiert. Disen haben balt gantz deitschland eingenomen, unt der Generall Massena unt der generall Lacurbe seint in der schweitz, unt der Generall

Digitized by Google

Suisse ; le général Napoléon et le général Kléber en Italie. Sur terre les Français eurent bientôt conquis tous les pays et tout perdu sur mer, car l'Anglais était maître sur la mer ; il avait pris aux Français tous les pays en Amérique et dans les Indes-Orientales.

Cette année 1797, eut lieu la grande épizootie ; les animaux avaient le grand vessigon et [1] . . . Il a survécu peu de bétail chez nous. J'ai vendu une vache et j'en ai pu conserver une. J'ai échangé deux grands bœufs contre un cheval. Il a été vendu beaucoup plus de bétail à perte, par crainte, qu'il n'en a péri [2].

Année 1798. Règne de Jupiter. 7e année de la République.

Cette année, il y eut une bonne vendange et un bon vin. J'ai fait, dans quinze schatz, cent vingt mesures de vin. La mesure vaut seize francs ; le froment trente francs, le mélangé vingt-quatre francs. Le papier-monnaie ne vaut plus rien du tout, on achète le cent pour dix

---

Nabollion unt der generall Cleber seint in Italien. Zue Lant haben die frantzosen balt allen Lantschaften gewonen, unt auf dem Mer ales verlohren, dan der Engelenter wahr meister auf dem mer, dan der Engelenter hat dene frantzosen alen Lantschafften in America hinweg genohmen wie auch in Ostindien. In disem Jahr 1797 ist der grossen vihe fehler gewessen, sie haben die grosse Gall unt das manigfahl verbrent, es ist wenig vihe bey unss überblüben. Ich hab ein Kuhe verkaufft unt Eine hab ich darvon gebracht, unt zwen grossen ochsen hab ich an ein Ross vertauscht. Es ist vill mer vihe aus forcht hinweg verkaufft worten mit schaten, als es gefehlt hat.

Anno 1798 soll der Jubiter Regieren, das 7. Jahr der Rebublig.

In disem Jahr gibts ein guethen herbst unt ein guethen wein, ich hab an 15 schatz 120 ohmen wein gemacht, der ohmen gilt 16 franken, der weitzen 30 fr., die mischell frucht 24 fr., das babirgelt thuet gar nichts mer, man kaufft das 100 fir 10 Su,

1. Nous n'avons pu trouver l'équivalent de ce mot.

2. Un souvenir de cette épizootie est resté dans le pays, au pélérinage de Thierenbach. On y voit un ex-voto apporté à cette occasion par les habitants de Wattwiller.

Digitized by Google

sous ; mais on établit la contribution foncière. Nous devons payer trois frs. sur un schatz de vigne ; dix frs. sur une ouvrée de pré. Et si l'on achète des biens, il faut payer deux frs. par cent frs. et le timbre sur le papier ; dix-huit sous pour le cahier et six sous pour la feuille de quittance ; sept sous par fenêtre, sept sous par porte de maison ; un franc par porte cochère. Cette année, la liberté et l'égalité ont pris une fin et le « Vive la République, vive la Nation » aussi. Tous souhaitent de nouveau un bon roi, car nous avons eu peu de bon de cette république et personne n'en veut plus rien savoir [1].

Année 1799. Règne de Mars. 8e année de la République.

Cette année, il y eut une grande vendange, mais un petit vin aigre, parce que les raisins n'ont pas bien mûri ; j'ai fait dans quinze schatz, deux cents mesures de vin. La mesure vaut dix frs. et le vieux vingt-quatre francs. Le quartaut de froment vaut trente francs et le mélangé vingt francs, il y eut beaucoup de grains,

---

aber die gruntsteyr kombt auf, mir miessen auf der schatz reben zahlen 3 fr. unt auf manwerk matten 10 fr. unt vom hunterd franken, so man gieter kaufft, 2 franken, unt der stempfell aufs babir, ein beglen 18 su unt quitungen fir bletlen 6 su, unt vom fenster 7 su, unt von der hausthir 7 su, unt vom hoffthor 1 fr. In disem Jahr hat das Liberde unt galite ein Ent, unt das vifale Rebublig. fifale Natzion auch, unt allen winschen der guethe könig witer, Dan mir haben an diser rebublig wenig guets gehabt, es wil Niemant nichts mer darvon heren.

Anno 1799 soll der Mars Regieren, das achten Jahr der Rebublig.

In disem Jahr hats ein grossen herbst, aber ein sauren geringen wein gegeben, dan die treibell seint Nicht recht zeitig worten. Ich hab an 15 schatz 200 ohmen wein gemacht. Der ohmen gilt 10 fr. unt der alt 24 fr., das fiertell weitzen 30 fr.,

1. C'est ainsi que les excès du régime, amenèrent le peuple qui n'avait plus aucune foi dans les idées, à avoir foi dans le premier homme qui rétablirait l'ordre. La tyrannie des hommes de la revolution amena forcément le sabre de Napoléon. Il en sera toujours ainsi !

Digitized by Google

de fourrages, de fruits et de légumes ; ce fut une bonne année.

Cette année, le général Napoléon Bonaparte et le général Kléber ont navigué avec une armée de soixante milles hommes [1] sur la mer Méditerranée pour aller en Egypte. Le général Kléber a perdu la vie et presque toute l'armée. Napoléon est revenu et a ramené peu de soldats avec lui.

Cette année, on fit la paix avec tous les potentats d'Europe et Napoléon Bonaparte devint président à Paris et commença un gouvernement très adroit ; il laissa revenir tous les émigrés et les prêtres ; et tous ceux dont les biens n'avaient pas été vendus les ont de nouveau reçus ; et il donna une bonne pension à ceux dont les biens avaient été vendus. Un curé cantonal reçut 1500 fr. par an et un curé de village 500 fr. pour un mariage 10 fr., pour un enterrement aussi 10 fr. et un vieux curé reçut 800 fr. Ceci fut réparti chaque

---

die mischell frucht 20 fr., es gibt vill frucht, fueter, obs unt gemiess, unt wahr ein guetes Jahr.

In disem Jahr ist der Generall Naboleon Bonabart unt der generall Cleber mit einer arme von 60 tausend Man, über das mitlentische Mer, in Egibten geschifft. Der generall Cleber hat sein Leben verlohren unt schier die gantze arme. Naboleon ist witer zuerükh gekomen unt wenig soldaten mit im zuerükh gebracht.

In disem Jahr ist friten gemacht worten Mit allen botentaten in Eropa unt Naboleon Bonebart wirt bressedent in baris unt fangt gar ein listige Regierung an, unt Last allen Emigranten unt geistliche witer ins Lant komen, unt allen denen so ühren gieter Noch nicht verkauft gewesen, die bekomen sie witer, unt den so ühren gieter verkauft seint, denen gibt er ine ein guethe bansion. Ein Canton Pfarer bekomt 1500 fr. Jahrlich, unt ein dorf pfarrer 500, unt vom hochzeit machen 10 fr., unt vom vergraben auch 10 fr, unt ein alten Pfarer bekombt 800 fr. ; unt das wirt auf die gruntsteyr Jerlich ausgetheilt. Da seint alen

1. 36 000 hommes seulement.

Digitized by Google

année sur la contribution foncière. Alors tout le monde fut content et vanta Bonaparte. Celui-ci institua un nouveau pape et lui donna annuellement un million de francs ; il fut nommé Pie VII.

Cette année, le service divin recommença dans toutes les localités, comme auparavant dans les anciens temps, et l'on rétablit les processions, les chemins de croix, et les croix sur les chemins et les routes. Il fut de nouveau permis de sonner les cloches, comme auparavant ; mais nous n'avons plus qu'une cloche et la petite cloche des écoles. Maintenant nous croyons que tout ira régulièrement et bien.

Cette année 1799, l'empereur Paul est mort en Russie ; il avait une maîtresse pour le raser ; celle-ci lui a coupé la gorge ; son fils Alexandre devint empereur à sa place [1]. Celui-ci déclara de nouveau la guerre et tomba sur l'Italie avec trois grandes armées. Le maréchal Souvarow avait le commandement de toutes ses armées et ils battirent com-

---

wohl zue friten unt Riemen der bonebart allen, unt hat ein Neyen papst gesetzt unt gibt im Jerlich ein Milionen franken unt wirt genent Pius der 7.

In disem Jahr ist der gottesdienst in alen orten witerum angefangen worten wie vorher vor alten Zeiten, unt die procezion unt Creitzgeng unt die Crützer an den weg unt strassen werten widerum aufgestelt, unt man hat witerum derffen Lüten mit den glokhen wie vorher, mir haben aber nur ein glockh und das Kinterlehr Glockhlein. Jetz meinen mir es ist alles richtig unt gueth.

In disem Jahr 1799 ist Paulliowitz Keysser in Russlant gestorben. Er hat ein Kebsweib gehabt zuem rassieren, dise hat im die gurgell erzwey gehauen, er hat gueth sterben kenen unt sein Sohn Alexanterowitz wirt Keysser an seiner stath. Diser Kint der krieg witer an unt falt in Italien Mit drey grosse arme, unt der felt Marschall Suwerio der fiert das Comento über allen

1. On remarquera cette façon légendaire de raconter la mort de l'empereur Paul qui fut en effet assassiné par ses courtisans, partisans de l'alliance anglaise.

Digitized by Google

plètement les Français et les chassèrent de l'Italie jusqu'en Suisse par le Mont-St-Bernard. Alors les Russes partagèrent leur armée en trois colonnes : le maréchal Souvarow demeura à Berne avec une colonne ; une autre colonne à Lucerne et une colonne à Zurich, sous le général Kray vers, le prince Charles qui avait aussi son armée par là. Alors, le prince Charles se sépara de lui se dirigeant vers le Bas-Rhin et croyant que les Russes seraient assez forts. Pendant ce temps, les Français s'étaient renforcés : le général Masséna commandait l'infanterie et Lecourbe la cavalerie. Ils passèrent la Limat et battirent complètement les Russes. Le général Kray se retira avec peu de monde en Italie, aussi bien que les armées de Berne et de Lucerne, et ils décampèrent du pays suisse pour retourner dans leur patrie. On mena à Ensisheim près de 1500 hommes, prisonniers et blessés que nous et toutes les localités dûmes mener en voiture à Colmar. Le petit Jacques était avec moi ; j'ai mené huit hommes qui étaient horriblement blessés : les uns avaient perdu les deux

---

arme, unt haben die frantzosen auf haupt geschlagen, unt aus gantz Italien gejagt, biss in die Schweitz, über der Bernhartesberg. Da haben die Russen Ihren Armee in drey Collonien vertheilt. Der marschall Suwerio bleib mit einer Collonien in bern, unt ein Collonien In Lucern unt ein Colonien ist auf zury untere Generall Gry zuem Printz Carlen, der auch sein arme alda gehabt. Da wahr der Printz Carlen mit seiner arme von im gezogen, an der Nitere Rhein, unt geglaubt, die Russen werten starckh genueg sein. Da haben sich die frantzosen witer versteckht unt der generall Massena Comandiert die Infantery unt der Lacurbe die gabbelery, unt sein über die Limet, unt haben die Russen auf haubt geschlagen. Der General Gry ist mit wenig volckh zue rückh in Italien, wie die Berner unt Lucerner arme, unt haben sich zuem schwitzer Lant hinaus gemacht in ühren heimath zue. Da haben sie bey 1500 man gefangene unt blesierten auf Entzen gebracht so mir unt alen orten mit den wegen auf Collmar Miessen fiehren. Der Jacoble ist bey mir gewessen. Ich hab acht man gefiert, die seint erschröckhlich blessiert gewessen : theil haben beten arm ab,

Digitized by Google

bras, d'autres, les deux yeux, d'autres étaient transpercés de part en part. J'ai parlé avec l'un de ceux qui étaient dans ma voiture et il m'a raconté tout cela et de quelle façon terrible cela s'était passé. Ils ont perdu près de Zurich seulement près de 15 000 hommes et 1500 blessés [1].

Cette année 1799, Napoléon Bonaparte fut élu 1er consul et le général Moreau 2e consul. Nous avons dû voter et signer dans toutes les communes; mais nous avons tiré peu d'avantages de ce Napoléon. Il a tout de suite tout augmenté. Maintenant nous devons payer au lieu de 2 fr. par 100 fr. 4 fr. et 9 sous, et douze sous pour les fenêtres au lieu de 7 sous et les gens de métiers doivent payer patente. La contribution foncière fut augmentée et l'on établit des barrières (octroi). Le Napoléon eut querelle avec Moreau. Il avait beaucoup de partisans et il fit mettre en prison le général Moreau dans une ile de la mer, mais les Anglais l'y recherchèrent et il redevint général chez eux. Napoléon est maintenant seul maître. [2].

---

theil beten augen, theill durch und durch geschossen. Ich hab mit eim gereth auf meine wagen, diser hat mir ales verzelt wie es so erschreckhlich zue gangen ist. Sie haben bey ziry alein bey 15 000 man verlohren unt 1500 blesierten.

In disem Jahr 1799 ist Nabolleon bonebart als Erster Consull unt der Generall Moro als zweiter Consull erwehled worten, in alen gemeinen haben miessen stimen unt unterschreiben. Mir haben aber wenig Nutzen von disem Naboleon, er hat gleich ales versterkherd. Jetz mien Mir von 100 fr. anstat 2 fr. 4 fr. 9 su zahlen, unt fenstergelt anstat 7 su 12 su, unt die hantwercks-Leyt miessen bo:ent zahlen, unt die gruntsteyr versterckherd unt die barier auf gebracht. Der Naboleon hat streit bekomen mit dem Moro, unt hat ein grossere anhang unt hat der Generall Moro auf ein Inssell aufs mer in die gefangenschaft gethan, aber die Engelenter haben in geholt unt ist witer Generall bey den Engellanter, unt Naboleon ist jetz alein meister.

1. Les événements de cette campagne sont en effet assez bien racontés dans leurs grandes lignes.

2. Moreau condamné à 2 ans de prison après la conspiration de Cadoudal, s'exila en Amérique en 1804.

Digitized by Google

Année 1800. Règne du Soleil. 9e année de la République.

Cette année il y eut une bonne vendange moyenne. J'ai fait dans 15 schatz 80 mesures de vin et ce fut un vin excellent, il fut encore meilleur que celui de 62. La mesure vaut en automne 24 francs ; mais on en vendit peu de pur ; au transvasage et même à la vendange, on y mêla le meilleur 1799 et l'on en retira cependant 22 fr. Le froment vaut 28 fr., le mélangé 15 fr. Grâces à Dieu, il y eut suffisamment de grains, de fourrages, de fruits et de légumes et ce fut une très bonne année.

Cette année le consul Napoléon vendit toutes les places d'officiers, comme aussi celles de notaires, d'huissiers et de trésoriers. Il reçut ainsi énormément d'argent. Alors ces messieurs cherchèrent à retrouver cet argent sur nous autres pauvres paysans et en effet nous dûmes payer plus cher les notaires et les huissiers.

Année 1801. Règne de Vénus. 10e année de la République.

Cette année, il y eut une petite vendange. J'ai fait dans 15 schatz de vigne soixante mesures de vin ; il

---

Anno 1800 Soll die Sonen Regieren, das 9. Jahr der Rebublig.

In diesem Jahr gibts ein guethen Mittelherbst, ich hab in 15 schatz 80 ohmen wein gemacht unt der war ein haubt wein. Noch besser als 62iger. Der ohmen gilt im herbst 24 franken. Da war wenig bur verkauft worten. Im abloss, unt sogar im herbst, wahr der besten 99 darunter geschlossen, unt haben doch 22 fr. gelest. Der weitzen gilt 28 fr., die Mischellfrucht 15 fr. Frucht, fueter, obs unt gemiess gibts ales gott sey danckh genueg unt ist ein sehr guethes Jahr.

In disem Jahr hat der Nabollon als Consull alle offecierbletz verkauft, wie auch ale Notarybletz, allen hussir unt Tressorybletz. Da hat er ein Mengen gelt bekomen, also suechens die heren witer an uns armen bauren dises ausgelegten gelt zue bekomen, unt Mien wirklich den Notary unt hussier mer bezahlen.

Anno 1801 Soll die Venus Regieren, das 10. Jahr der Rebublig.

In dissem Jahr gibts ein kleine herbst, ich hab an 15 schatz reben 60 ohmen gemacht, er wahr gueth unt gilt 20 fr., der

Digitized by Google

était bon et valait 20 fr. Le froment vaut 30 fr., le mélangé 22 fr. Il y eut beaucoup de grains et de fourrages. Le 12 janvier, mon fils Jacques est mort, la nuit vers minuit ; il était âgé de 13 ans moins 8 semaines et 12 jours.

Cette année, la paix régnait de nouveau partout et les soldats étaient dans les garnisons et l'on compta combien avait coûté la guerre des patriotes. Le journal que j'ai lu, dit qu'elle a coûté à la France 6 millions ou 60 fois 100 000 hommes, sans les Prussiens et les Anglais et sans compter les milliers de personnes qui pendant la Révolution ont été guillotinés ou autrement mis à mort. Maintenant nous avons pour un temps de nouveau la paix ; seulement il nous faut bravement compter de l'argent et payer.

Année 1802. Règne de Mercure. 11e année de la République.

Petite vendange cette année. J'ai fait dans 15 schatz de vigne 24 mesures. Le vin vieux vaut 24 fr., je n'ai pu en vendre du nouveau ; mais ceux qui le pouvaient en retiraient 10 fr. Le quartaut de froment vaut 40 fr., le mélangé 24 fr. ; les vignes ont gelé le 11 mai, elles

---

weitzen 30, mischell frucht 22, es gibt vill frucht unt fueter. Den 11ten Jener ist mein Sohn Jacob gestorben zue nacht umb 12 ühr, sein alter 12 tag 8 wochen weniger als 13 Jahr.

In dissem Jahr war witer überall friten unt Ligen überall in den garnisonen unt zehlen die soldaten wie vill also gekosted hat in dem batrioten krieg. Also sagt die Zeitung so ich gelessen, das frankreich 6 Millionen oter 60 mahl hundert dausend man gekosted habe, ohne breysen unt Engelant, unt ohne die so vill daussend in werenter Rewull seint guilliodiert unt sonst umgebracht worten seint. Jetz aber haben mir witer ein Zeit lang friten, mir darfen Nur braff gelt zehlen unt auszahlen.

Anno 1802 soll der Mercury Regieren, das 11. Jahr der Rebublig.

In disem Jahr gibts ein kleinen herbst, ich hab an 15 schatz reben 24 ohmen gemacht, unt der alten wein gilt 24 fr. Ich hab kein Neyen kenen verkauflen, wer aber verkaufft Lest 10 fr. Das fiertell weitzen gilt 40 fr., die mischellfrucht 24 fr. Die

Digitized by Google

avaient déjà grandement poussé. Nous avons eu un été froid et humide et en septembre froid et sec. Maintenant, dit le calendrier, nous avons Dieu soit loué, une paix durable ; car on a fait à Lunéville [1] une paix éternelle avec les potentats ; mais l'éternité n'a pas duré longtemps comme on le verra.

Année 1803. Règne de la Lune. 12e année de la République.

Cette année il y a eu une petite vendange moyenne ; j'ai fait dans 15 schatz soixante mesures de vin, car le 1er mai les vignes ont été gelées, mais seulement celles de plaine : la mesure vaut 10 fr., le quartaut de froment 15 fr., le mélangé 10 fr., Il y eut un été très sec, en sorte que les meuniers ne purent moudre. Il y eut beaucoup de grains, mais peu de foin et de regain, peu de légumes et point de fruits. Le quintal de foin vaut 6 fr., tout est cher ; une paire de roues de voiture coûte vingt francs chez le charron ; une charrue 10 fr., une herse 10 fr. La livre de fer six sous, le petit fer sept sous, une paire de souliers six

---

reben seint am 11ten Mey verfroren, sie seint schon gross gewachsen. Mir haben ein kalten nasen somer unt im herbstmonath kalt unt Trukhen. Jetz sagt der Calenter haben mir Gott Lob ein taurhafften friten, dan zue Lunevill ist mit allen Potentaten ein Ewiger friten gemacht worten, aber die Ewigkeit hat Nicht Lang gedaurt, wie folgt.

Anno 1803 Soll der Mont Regieren, das 12. Jahr der Rebublig.

In disem Jahr hats ein kleinen Mitellherbst gegeben, ich hab an 15 schatz 60 ohmen wein gemacht, dan am mey tag seint die Reben verfroren, aber nur die bothen reben. Der ohmen gilt 16 franken, das viertell weitzen 15 fr., die mischell frucht 8 fr. Es war ein sehr trukhene Sumer, das die Miller nicht mahlen kenen. Es gibt vüll frucht, aber wenig hey unt ähmed, unt wenig gemiess unt kein obs. Der Centner hey gilt 6 fr., es ist ales theyr : ein bar wagen rether vom grumholtz gilt 20 fr., ein Pflueg 10 fr., ein Egten 10 fr., das Pfunt eisen 6 su, ring-

1. Le paix de Lunéville est du 9 février 1801.

Digitized by Google

francs. Dans les vignes de montagne à Wuenheim il y eut une bonne vendange.

Année 1804. Règne de Saturne. 13e année de la République.

Cette année, il y eut une grande vendange. J'ai fait dans 15 schatz de vignes, 410 mesures de vin ; dans 5 schatz de vigne, canton Weingarten, 85 cuveaux ; dans 2 schatz, canton Hartbach, 26 cuveaux ; dans 1 schatz, canton Hohlgass, dans la pièce du bas, 12 cuveaux, dans la pièce du haut, 14 cuveaux ; au Buhlholtz 24 cuveaux ; dans les 3 schatz à l'Alment 52 cuveaux ; au Wolffhag, 14 cuveaux ; au canton Alwinten 28 cuveaux et chaque cuveau a donné plus de deux mesures de vin. La mesure, vaut à la vendange, trois francs et en automne 15 francs ; le quartaut de froment vaut 15 fr. et le mélangé 8 francs ; le quintal de foin vaut 25 sous ; en un mot tout est en abondance, grâces à Dieu.

Cette année, recommença la guerre avec les Anglais ; cette année aussi les prêtres ont dû de nouvau prêter serment et les cures ont été réparties entre les asser-

---

eisen 7 su, ein bar schue 6 fr., es wahr ales theyr. In den berg reben zue wuenen hat es ein gueten herbst gegeben.

Anno 1804 Soll der Saturny Regieren, das 13. Jahr der Rebublig.

In disem Jahr hat es ein Grossen herbst gegeben, ich hab an 15 schatz reben 410 ohmen wein gemacht, an 5 schatz reben im weingarten 85 bitig, an 2 schatz in der harbach 26 bitig, an dem schatz an der hohlgass, am nitere stikhlen 12 bitig, am obere stikhlen 14 bitig, am bihlholtz 24 bitig, an dene 3 schatz auf der alment 52 bitig, an dem wolffhag 14 bitig, an der Alwinten 28 bitig, unt ein Jetes bitig hat über 2 ohmen wein gegeben, der ohmen gilt im herbst 3 franken unt am spat Jahr 15 franken. Das fiertell weitzen gilt 15 fr., die mischellfrucht 8 fr., der Centner hey 25 su. Im suma es ist Gott sey danckh im überfluss gerathen.

In disem Jahr gehed der Krieg witer an mit den Engelenter. In disem Jahr haben die geistlich witerum schweren miessen unt die Pfareyen seint ausgetheilt worten unter den geschworene

Digitized by Google

mentés, aussi bien que les réfractaires. Maintenant l'un est comme l'autre, le patriote est autant que l'aristocrate ; le Napoléon a fait la paix entr'eux. Ils ont conclu un Concordat à Paris [1] et ils ont supprimé toutes les fêtes et on n'en observe plus que 4 savoir : l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël ; mais nous autres catholiques, les observons encore et ne travaillons pas les jours de fêtes qui ont été abolies. Notre curé Willig dit la grand-messe et toutes les fois encore, un anniversaire pour les défunts.

Cette année 1804, le Sénat de Paris élut et proclama Napoléon Bonaparte, empereur de France et roi d'Italie et il fut couronné par le nouveau pape Pie VII que les Parisiens ont aussi élu. Maintenant j'ai dû payer aussi 10 fr. pour ce saint couronnement et chaque bourgeois en en France autant, car ce couronnement a coûté énormément. Ainsi ce bel empereur nous apporte en présent de belles nouveautés ; 1° chaque bourgeois doit payer

---

wie unter dene ungeschworene, es wahr Jetz einer wass der der antere, der Patriot ist Jetz so vüll als der aristograt. Der Naboleon hat jetz friten unter Inen gemacht. Jetz haben sie in Paris ein Concordhat getroffen unt haben allen feyrtag abgestelt unt werten Nur Noch 4 gehalten, Nemlich : die auffart Christy, 2. maria himellfart, 3. allerheiligen, 4. der weinacht Tag, aber Mir Catholischen Christen halten sie Noch unt arbeithen denen feyrtag nicht, wo sie abgestelt haben. Unsser Pfarer willig halt sein ambt, aber er halted allemahl ein Jahrzeit fir die abgestorbene.

In disem Jahr 1804 hat der senat zue paris Nabolleon Bonabart zuem Keyser in frankhreich unt König in Itallien Erwehled unt fest gesetzt, unt ist auch vom Neyen Pabst So auch die pariser erwehled Pyus der 7ten gekrönt worten. Jetz muess ich auch an der heillige Krönung 10 fr. zahlen, unt ein jeten bürger in frankreich, dan dise Krönung hat gar vüll gekosted, also bringt diser schönen Keysser schöne Neyen sachen fir unsser bresent. Erstlich Mues ein Jeten birger vom ohmen wein, so er

1. Le concordat est de 1802.

Digitized by Google

par mesu
mis de la
s, car il a
ous pour
:e qu'écrit
ui coûte 1
l et le tal
ns payer d
ière. Il fa
notre ban,
le ban d
êtres, 8
obilière,
isemble 1
nel et 8
ous pour
:, 12 so
descriptil

Jupiter.
ient un 1

---

su zahl
wein abz
r. unt 10
Notary v
t 1 fr. 5
an stat 5
:rkerd di
len 125
ensterge
t mobili
acht zu
ant im F
, unt fi
st nicht

regiere
ales e
1.

Digitized by Google

sont il est vrai un peu chargées de raisins, mais les 16, 17 et 18 octobre sont venues de fortes gelées et les raisins ont été gelés. Ensuite, il a plu pendant trois jours, et nous n'avons pu vendanger que le 3 novembre ; alors comme nous étions en vendange, il a commencé à neiger, en sorte que nous avons dû rentrer et faire du feu pour nous réchauffer, car le vent du Nord est venu si froid et si violent, que la neige était congelée après les raisins. Alors, nous avons récolté les raisins gelés avec la glace et après la vendange, il a fait si chaud que l'on a pu aller au pâturage et que l'on a pu couper de l'herbe jusqu'à Noël. J'ai fait dans 18 schatz de vigne 50 mesures de vin. Il n'était pas bon et on ne peut presque pas le boire ni le vendre. Cette année, à la fenaison, il est venu un vent du Ballon si violent qu'il a emporté tout le fourrage des prés, le colza aussi dont nous aurions fait une assez belle récolte au Meyenweg a été emporté dans les prés de Bollwiller et même jusqu'à Bollwiller. Alors on l'a rassemblé ça et là et ceux qui se sont dépêchés ont eu plus de colza qu'ils

---

hangen zwar zimlich voll Tribell, aber den 16., 17., 18. weinmonath seint starkhe gefrister gekomen unt die Tribell seint verfroren, darnach hat 3 tag geregned, als dan haben mir Erst den 3ten wintermonath gelessen, unt wie Mir gelessen haben da hates anfangen zue schneyen, da haben mir heim miessen unt gehen einfeyren das mir uns erwarmen kennen, dan der Niterwint ist So starckh unt so kalt gekomen das der schne an den Tribell an gefroren wahr, da haben Mir die gefrorene Tribell Mit sambt der Eiss gelessen unt ist nach herbst so warm worten das man auf die weit hat kenen fahr unt die Leyt gehen Grassen bis weinachten. Ich hab an 18 schatz Reben 50 ohmen wein gemacht, er wahr nicht gueth unt man kan in schier Nicht drinken unt keiner verkauffen. In disem Jahr im heywet ist so ein starkher belchenwint gekomen unt hat das fueter ales ab den matten gejagt unt der Lewat so mir im Meyenweg zimlich gemacht heten, ales hinweg gejagt bis auf die bollwiller matten unt deil sogar bis auf bolwiller, da hat man in hin unt witer zuesamen gelessen, die wo sich geschikht haben, die haben mer

Digitized by Google

n'en auraient autrement récolté. Ce vent a renversé 55 chênes et beaucoup de noyers et d'arbres fruitiers; la terre a tremblé de telle sorte, que les maisons ont ballotté. On a acheté les chênes à bon marché ; j'en ai acheté un pour trente francs ; il a donné 800 échalas.

Cette année, j'ai été nommé juré avec Jean Wahl au tribunal civil de Colmar, mais je n'ai été qu'une fois cette année et j'ai reçu 12 fr. de salaire.

Cette année 1805, Bonaparte, empereur des Français, a passé le Rhin avec six armées en six endroits. La 1re à Obenheim (Manheim), la 2e à Strasbourg, la 3e à Sélestadt, la 4e à Brisach, la 5e à Huningue, la 6e à Mayence et il a pris toutes les villes le long du Danube jusqu'en Moravie près d'Austerlitz, où fut engagée une bataille décisive avec François II, empereur d'Autriche et Alexandre, empereur de Russie. Napoléon a gagné cette grande bataille et totalement battu les deux empereurs. Napoléon Bonaparte avait encore quatre frères et trois sœurs, et avait marié une riche veuve nommée Joséphine, laquelle avait des enfants savoir : Eugène,

---

Lewath bekomen als Sie Sonst gemacht häten. Diser wint hat 55 Eichbeim umbgejagt unt vill Nuss unt obsbeim, es hat ge Ertbetemt, das die heüsser gelotelt haben. Man hat die Eichbeim wohlfeyl gekauft, ich hab ein kaufft fir 30 fr., er hat 800 steckhen geben.

In disem Jahr bin ich unt Johanes Wähl zue schury erwehlt worten auf Collmar zuem Tribunall Civil, unt in disem Jahr nur einmal hinunter komen unt hab 12 fr. Lohn bekomen.

In disem Jahr 1805 ist bonapart, der frantzossen Keyser, über der Rhein gezogen Mit 6 arme In 6 orthen. Erstlich zue obenum, 2. zue strassburg, 3. zu schletstath, 4. zue brisach, 5. zu hiningen, 6 zue Mentz, unt hat allen stett an der thonau Nach ein genomen, bis in Mären bey osterlitz ist es zue einem haubt treffe komen Mit frantz der 2ten Keisser von österich unt alexander Keysser von Russland, Naboleon hat die grosse batelien gewunt unt zwey Keyser totaliter geschlagen. Naboleon bonabart hat noch 4 brieter unt drey schwesteren unt hat eine reiche witfrau geheyrath, Namlich Josephine, dise hat kintere, Nemlich

Digitized by Google

qu'il fit vice-roi à Milan, et sa belle-fille nommée Adrienne-Louise, fut mariée à Charles-Louis, grand-duc de Bade. Joséphine n'avait pas d'enfants de lui. Napoléon avait encore sa mère Marie Lætitia, âgée de soixante ans. Bonaparte fit rois tous ses frères : savoir Joseph, roi d'Espagne, Louis, roi de Hollande, Jérôme, roi de Westphalie, Lucien était prêtre et évêque à Rome[1]. Sa première sœur fut mariée avec Jean Murat, roi de Naples et de Sicile et la seconde avec Félix. prince de Piombino et de Lucques et la 3e avec Camille, duc de Guastala. C'est ainsi qu'il fit de ses frères et sœurs et des enfants de sa femme, des rois et de riches princes. Napoléon était alors un puissant empereur. Cette année Antoine Fasser, étant maire ici, en 1805, fit fondre une cloche qui pèse 13 quintaux et 28 livres et coûta à notre commune 2600 fr. Nous l'avons encore.

Eugenius. diser hat er gemacht zue vice König in Meylant, unt die stieff Tochter heist atriena Louisa, ist verheirath mit Carl Lutwig gross hertzog von batten, unt die Josephine hat von Im keine kinter, unt Naboleon hat sein Muetter noch, N. Maria Lætitia ist 60 Jahr alt, also hat bonabart allen seine Brieter zue König gemacht Nemlich Joseph König in spanien, unt Lutwig könig in Holant, Hieronimus König in Westfallen, 4. Lucius war geistlich unt war bischoff in Rome, unt sein Erster Schwester ist verheyrath mit Johum Murath könig in Neapelen unt sicilien, unt die 2ten mit Felix first von biombina unt Loca unt die 3ten ist verheyrath mit Camill hertzog von Güstalla. Da hat er ale seine geschwisterden unt stieffkinter zue König unt Reichen firsten gemacht unt Naboleon wahr dato ein Mechtiger Keysser. In disem Jahr hat anthony fasser als Meyer alhier 1805 ein Glokh lassen Giessen, sie wigt 13 Zentner unt 28 pfunt unt kostet unsser gemein 2600 franken, so mir noch dato haben.

1. Lucien, frère de Napoléon était prince de Canino, mais il ne fut pas prêtre et le chroniqueur paraît le confondre avec l'oncle de Napoléon. Les trois sœurs étaient : Caroline, épouse de Murat, reine de Naples, Elisa Bacciochi, princesse de Piombino et de Lucca, et Pauline Borghèse, duchesse de Guastalla.

Digitized by Google

Année 1805. Règne de Mars.

Cette année, il y eut une bonne vendange et un bon vin. J'ai fait dans 18 schatz de vigne, 140 mesures de vin. La mesure vaut 10 fr., le froment vaut 22 fr., le mélangé 15 fr.; il y a beaucoup de grains et de fourrages, et aussi beaucoup de fruits et de légumes.

Au nouvel an de cette année 1806, la paix a été conclue avec l'empereur de Russie. Alors Napoléon a nommé trois nouveaux rois savoir : le prince Maximilien comme roi de Bavière, Frédéric-Guillaume, roi de Souabe, Charles-Louis, roi d'Etrurie en Italie [1]. Alors nos troupes revinrent contre l'Angleterre; mais celle-là, il l'aura comme moi.

Cette année 1806, le nouveau misérable calendrier est tombé en désuétude avec la XIVe année de la République. Maintenant, nous avons de nouveau notre vieux calendrier et nous comptons, de la création du monde l'an 5755 et de la naissance du Christ, 1806. Ainsi, la République a duré 14 ans et nous avons été

Anno 1806 Soll der Mars Regieren.

In disem Jahr gibts ein guethen herbst unt ein guethen wein, ich hab an 18 schatz Reben 140 ohmen wein gemacht, der ohmen gilt 10 fr., der weitzen 22 franken, die mischell frucht 15 fr., es gibt vill frucht unt fueter, auch vüll obs unt gemiess.

In disem Ney Jahrstag 1806 ist der friten gemacht worten mit dem Keyser von Russlant, also hat Naboleon 3 Neye König gesetz, Nemlich Printz Maximilian zue König in beyeren, friterich wilhelm König in schwaben, Carl Lutwig König helteurien in Italien, also komen unssere völkher witer zue Rukh gegen Engelant, das wirt er balt haben wie ich.

In disem Jahr 1806 ist der Neyen Lumben Calenter abgangen unt das 14. Jahr der Rebublig. Jetz haben mir witerum unsser alten Calenter unt zehlen nach erschaffung der welt 5755 Jahr unt seiter Christus geburt 1806. Also hat die Rebublig 14 Jahr

1. Le chroniqueur veut parler sans doute de la constitution de la confédération du Rhin.

Digitized by Google

déjà quatre fois en République d'après la chronique d'Alsace[1]. A cette date, il fit si chaud en janvier et février que l'on trouva des violettes, des anémones et des œillets, mais en mars tout a gelé partout et il fit très froid. A cette date beaucoup d'Impériaux prisonniers ont passé chez nous, car ils ont été battus en Italie près de Vérone par le général français Masséna[2]. Là le prince Charles perdit 80,000 hommes en trois jours, ainsi qu'ils le dirent eux-mêmes. J'ai dû aussi loger huit hommes pour la nuit, jusqu'à la paix.

Maintenant est survenu une loi de l'empereur Napoléon qui nous défend d'emporter à la forêt une hache ou une serpe, ni d'y voiturer avec chariot ou voiture ; mais nous devions ramener le bois avec des brouettes. A cette date, j'ai été de nouveau élu juré avec Baptiste Hirleman, au tribunal de Colmar ; nous devions aider

---

gewert unt mir seint schon 4 mahl rebublig gewesen Laut Elsasser Crony. Dato war es so warm im Jener unt Hornung, das man feyele, massbluemen unt Negele finted, aber im Mertz unt uberall ist ales verfroren unt wahr sehr kalt worten. Dato seint vill Keyserlichen gefangen bei uns hindurch gekomen, dan sie seint in Italien bei Verona vom frantzeschen Generall Massena aufs haubt geschlagen worten. Aldort hat der brintz Carlen 80 000 Man in 3 tag verlohren, so sie es selbe gesagt, ich hab auch 8 man miessen über Nacht behalten, so lang hat der friten gewert.

Jetz ist ein gesetz komen vom Keyser Napoleon, das mir kein ax, kein beyl darffen in der walt Tragen, auch mit keinem karen oter wagen darffen in der walt fahr, sonter mir miessen das holtz auf stosskeren heimstossen. Dato bin ich witerum als schury ich unt der batist hirleman auf Collmar erwählt worten in Tribunal Civill, mir miessen helffen schelmen, spitzbueben

1. En Alsace le mot *république* signifie souvent *anarchie* et c'est dans ce sens que le prend évidemment Wuhrlin et alors l'Alsace aurait subi l'anarchie de l'interrègne du 13e siècle, celle de la révolte des paysans de 1525, celle de la Guerre de Trente Ans et enfin la grande révolution.

2. La bataille de Vérone est du 17 octobre 1805, les pertes autrichiennes ne furent que de 6000 hommes.

Digitized by Google

à juger des voleurs, des bandits et des déserteurs. A cette date, l'empereur Napoléon, a gagné une grande bataille à Friedland en Pologne au mois d'août [1] sur les Prussiens et les Russes, et il en a jeté plusieurs milliers dans le Main. Cette année, nous n'avons pas une bonne moisson, parce qu'il pleut déjà depuis 3 semaines. Cette année 1806, mon fils François-Joseph a tiré au sort le numéro 26, mais il est tombé dans la réforme et j'ai dû payer, selon la loi, 200 fr. Le 10 septembre, l'empereur Napoléon a de nouveau passé le Rhin contre la Prusse pour rechercher l'argent qu'il devait donner au roi : 35,000,000 par an [2]. Ils ont battu complètement l'armée prussienne près de Berlin et ils ont pris Berlin et toutes les villes, même la forteresse inexpugnable de Magdebourg, Custrin, Stettin, Lübeck, Hambourg, Dantzig, Marienbourg, Königsberg, Varsovie, Cracovie, Breslau et toute la Silésie. Le prussien n'a plus rien, mais il doit être soumis à Napoléon.

---

unt desedierer schuschieren. Dato hat der Keyser Napoleon ein grosse batalien gewon in Pollen in fritlant mit den Preysen unt Russen unt viel dausend in der mein flus gesprengt im augst. In disem Jahr haben mir kein guethe Ernt, dan es regned schon 3 wochen Lang. Dato diss Jahr 1806 hat mein Sohn frantz Joseph auch miessen spüllen, er hat 26 gezogen, ist aber in die Refurm gefahlen unt ich hab miesen aufs gesetz zahlen 200 franken. Den 10ten herbstmonat ist der Keyser Naboleon witer über den Rhein in Preissen unt haben das Gelt witer geholt wo sie im König miessen geben Jehrlich 35 milionen, unt haben die Preisische arme bey berlin aufs haubt geschlagen unt berlin unt alen stett ein genomen, so gar die uniber wintlich festungen Magtenburg, Kistrin, Stettin, Libeck, hamburg, Dantzig, Mariaburg, Königsberg, warschau, Cragau, bresslau unt gantz schlessingen. Der breys hat Nichts mehr, sonter mues im Naboleon untherthenig sein dato.

1. Elle est du 14 juin 1807.

2. La rupture avec la Prusse est du 15 septembre 1806 ; il s'agissait de la restitution du Hanovre à l'Angleterre et de la constitution de la Confédération du Nord.

Digitized by Google

Année 1807. Règne du Soleil.

Cette année, il y eut une bonne vendange moyenne et un bon vin. J'ai fait dans 18 schatz de vigne, 150 mesures. La mesure vaut 9 fr., le quartaut de froment 24 fr., le mélangé 15 fr. ; la corde de bois de sapin 25 fr. ; le cent d'échalas de 12 à 20 fr. ; il y eut beaucoup de grains, de fourrages et de légumes, mais point de fruits. Avec le nouvel an, commença l'hiver, par un froid très vif, car le vent du nord soufflait si froidement que l'on ne pouvait sortir de la maison. Le 7 janvier, les jeunes garçons ont dû de nouveau tirer au sort comme chaque année. Mais à quoi bon tirer au sort, on continue de tirer jusqu'à ce qu'on en ait assez. Le quinze avril, survint une loi qui défendit d'enterrer les morts dans la sépulture de famille, mais de les ensevelir à la suite des uns des autres comme ils mouraient[1]. A ce moment, on commença un canal de Brisach à Strasbourg, à travers les biens des gens, et les prisonniers espagnols devaient y travailler.

Anno 1807 Soll die Sonnen Regieren.

In disem Jahr gibts ein gueten Mitell herbst unt ein guethen wein, ich hab an 18 schatz Reben 150 ohmen gemacht, der ohmen gilt 9 fr., das fiertell weitzen 24 fr., die mischell frucht 15 fr., das Cloffter holtz danigs 24 fr., das 100 rebstekhen von 12 fr. bis 20 fr., es gibt vill frucht unt fueter unt gemiess aber kein obs. An disem Ney Jahrs Nacht fangt der winter an mit grimiger Kelten, dan der Niter wint ist so kalt gekomen, das man nicht zuem hauss her aus kan. Den 7ten Jenner haben die Jungen Knaben witerum spielen miessen wie allen Jahr, aber wass hilfft das spillen, sie ziegen alzeit noch bis sie genueg haben. Den 15ten aberull ist ein gesetz gekomen, das die so sterben Nimer auf ühren famillien begrabnuss sollen begraben werten, sonter der Linien Nach wie sie sterben. Dato fangen sie ein kannall an von brisach bis auf strasburg unt fahren den Leyt durch allen giether unt die gefangene spaniolen miessen daran arbeiten.

1. Cette ordonnance remonte aux années de la Terreur.

Digitized by Google

Le 13 mai, les jeunes garçons ont dû à nouveau tirer au sort, car le Napoléon les mène tous à la grande boucherie ; il y a déjà mené bien des millions. Il mène plusieurs milliers en Espagne, mais les Espagnols se défendent bravement. Ils prennent tous les armes et ne font point de quartier quand ils prennent un Français ; ils le clouent vivant à un arbre et lui ouvrent le ventre, en sorte que les intestins en sortent, et lui font subir tous les supplices imaginables. C'est ainsi que plus d'un bon et cher enfant perd la vie misérablement et le sanguinaire Napoléon ne veut cependant pas faire la paix ; il fait constamment la guerre dans tous les pays et veut mettre tout l'univers sous sa domination ; mais il a cependant enfin reçu sa récompense comme je l'écrirai par la suite. Le 15 juin, dans la nuit, il a grêlé par Hattstat, Herlisheim, Ste-Croix, et il est tombé des grêlons de deux livres qui ont tout saccagé. En septembre est survenu ici une grande maladie : la dyssenterie ; elle a régné à Soultz et dans toutes les loca-

---

Den 13te mey haben die Jungen Knaben witer miessen spillen, dan der Nabelon fiert allen in die gross Metzgen, er hat schon vill milionen darein gefiert, er fiert vill dausend in spanien, aber die spaniollen weren sich tapfer, sie stehen alen in den arme unt gaben kein barthon, want sie ein frantzos bekomen, so naglen sie ihn Lebentig an ein baum unt hauen im den bauch auf, das derm aushencken unt sonst aler denkliche marter thien sie ühnen an, also kombt ein mancher guetes Liebes kint Elent umb sein Leben unt der bluet dirstigen Naboleon will doch kein friten machen, er hat alzeit in alen lantschaften krieg unt will die gantzen welt unter sich bringen, aber er hat zue Letst doch sein Lohn bekomen wie ich nach gehents beschreiben werte, den 15ten heymoned hates zue nacht in hatstat, herlisheim, h. creutz gehagelt unt hat 2 pfuntige stein geben unt ales verschlagen. Im herbst monath ist ein grosse krankheit alhier komen nemlich die Rothen Ruer, sie ist in sultz unt hat in alen umligend orth geregiert, so mein Gerg auch daran gestorben unt Noch vill Leyt alhier so ich vornen schon beschriben.

Digitized by Google

lités environnantes. Mon Georges en est mort et encore bien des gens ici comme je l'ai écrit ci-devant [1].

Année 1808. Règne de Vénus.

Cette année, il y eut une grande vendange. J'ai fait dans 18 schatz de vigne 220 mesures de vin, et il était bon. La mesure vaut 8 fr., le quartaut de froment 17 fr., le mélangé 9 fr. Il y eut beaucoup de grains et de foins, aussi beaucoup de légumes. De mémoire d'homme, il n'y a pas eu autant de fruits, de mirabelles, de prunes que cette année, et ce fut, Dieu soit loué, une bonne année.

Cette année, survint une loi qui permit à tout étranger d'acheter des chênes dans notre forêt et les étrangers les ont tous achetés. Ils en ont vendu le bois à Mulhouse, à Colmar et ça et là. De ma vie, cela n'était pas arrivé. Le Napoléon nous a pris toutes nos forêts communales. Ainsi, notre forêt n'est plus une forêt communale, mais une forêt impériale et on y a

---

Anno 1808 Soll die Venus Regieren.

In disem Jahr hates ein Grossen herbst gegeben, ich hab an 18 schatz Reben 220 ohmen wein gemacht unt er wahr gueth. Der ohmen gilt 8 fr., das fiertell weitzen 17 fr., die mischell frucht 9 fr., es gibt vüll frucht unt fueter, auch vill gemiess, es hat auch bey mans gedenken so vüll obs, pflumen, zwetzgen gegeben wie dis Jahr, unt wahr Gott sey dank ein guetes Jahr.

In disem Jahr ist ein gesetz gekomen das allen frembten dürffen in unserem walt Eichbeim kauffen, also seint in unsserem walt 20 Eichbeim verkauft worten unt die frömbten haben sie alen gekaufft, unt das holtz auf Milhausen, auf Collmar unt hin unt witer verkauft, das ist in meinen Leben noch Niemall gewesen. Der Naboleon hat uns unssere burgers welt ale hin weg genomen. Also ist unsser walt kein burgers walt Mer, sonter ein Keysers walt unt haben auch waltgarten darüber

1. Dans la partie du *Hausbuch* que nous ne publions pas; voir notre introduction.

Digitized by Google

mis des gardes-forestiers. Si quelqu'un s'avise de couper un peu de bois vert, le garde lui fait on rapport et le fait citer à Colmar, où il est puni très sévèrement [1]. C'est ainsi que le bois est très cher. Une corde de bois de hêtre vaut 40 fr., le bois de sapin 5 fr., le bois de chêne 24 fr. Le cent d'échalas en chêne 24 fr. Napoléon a rempli de gardes tout le pays, savoir des gardes-forestiers, des gardes du Rhin, des gardes de vin. Cette année il y eut un hiver froid et sec, car le vent du Nord souffla constamment et très fort. Cette année, les Espagnols et les Portugais se sont bravement défendus, les Anglais sont venus à leur secours et ils ont chassé le roi Joseph Bonaparte hors du pays. Alors son frère Napoléon est venu à son secours avec 500.000 hommes, car les treize rois qui étaient soumis à Napoléon ont dû lui fournir une aide suffisante en hommes. C'est ainsi journellement qu'ils passaient chez nous, pour marcher vers l'Espagne. Ce qu'il en advint, je l'écrirai.

---

gesetzt, wan einer Etwas grienes abhaut so Macht im der waltgart ein rabor unt wirt auf Collmar citiert unt sehr hoch gestrafft. Also ist das holtz sehr theyr : ein kloffter buechen holtz gilt 40 fr., danen holtz 20 fr., Eichen holtz 24 fr., das 100 Eichen rebsteckhen 24 fr. Nabolon hat das Lant voll garten gesetzt, Nemlich waltgarten, Rheingarten, weingarten. In disem Jahr ist ein Trukhene kalten winter gewesen, dan der Niterwint gehed bestentig unt sehr kalt. In disem Jahr haben sich die spanier unt bortugeser Tapfer gewehrt, si haben der Engelenter zue hilff bekomen unt der Joseph bonebart als König zue Lant heraus gejagt, also ist sein brueter Naboleon im zue hilff gekomen mit 5 mahl hunterd dausent man, dan die 13 könig so unterem Naboleon wahren haben hilff völkher genueg miessen geben, also seint Teglich bey uns hindurch in spanie gemarschiert, wies gewirt will ich beschreiben.

1. Il s'agit simplement de la réorganisation de l'administration forestière et de l'exploitation des forêts sous le controle de l'Etat. Mais déjà au siècle précédent les essais d'organisation forestière par les intendants avaient soulevé l'indignation des populations.

Digitized by Google

Année 1809. Règne de Mercure.

Cette année, il y eut une petite vendange. Je n'ai fait dans 18 schatz que 22 mesures et ce vin était faible et aigre, car les raisins n'ont pas mûri. On n'a vendangé que le 23 octobre. La mesure de vin nouveau vaut 8 fr., et le vieux 20 fr. ; le quartaut de froment 14 fr. ; le mélangé 8 fr. La livre de cerises vaut 15 sous, le cent de prunes 2 fr., les pommes et les poires sont extrêmement chères. Mais il y eut beaucoup de grains, de foin et de regain, car il y eut un hiver très froid. Les vignes et les arbres ont passablement gelé. Ce fut vraiment une mauvaise année dans la montagne, surtout pour les pauvres gens qui n'avaient pas de vin vieux. J'aurais pu avoir 28 fr. de la mesure de vin vieux, mais j'en voulais 30 fr ; par la suite, j'en ai vendu 50 mesures à Mr Willig, pour 24 fr. la mesure et j'ai reçu de lui 50 livres comptant. J'avais presque constamment deux vendanges réunies, car le vin ne réussit pas tous les ans ; s'il manque dans la vigne, il réussit dans la cave ; car avec le vin vieux, s'il est bon, il n'y a rien à perdre, comme vous pouvez le voir très clairement

---

Anno 1809 soll der Mercury Regieren.

In disem Jahr hat es ein kleine herbst gegeben, ich hab an 18 schatz nur 22 ohmen gemacht unt diser war gering unt saur, dan die Tribell seint nicht zitig worten, man hat erst den 23ten wein monath gelessen. Der ohmen Neyen wein gilt 8 fr. unt der alten 20 fr., das fiertell weitzen 14 fr., mischellfrucht 8 fr., das pfunt kirschen gilt 15 su, das hunterd zwetzgen 2 franken, äpfell unt büren seint gar their, aber es gibt vüll frucht, hey unt ähmed, dan es ist ein sehr kalten winter gewesen, die reben unt die beim seint zimlich verfroren, es ist fir wahr ein bösses Jahr im gebirg, absonter fir arme Leyt so kein alten wein gehabt, ich hätt können haben fir der ohmen alten wein 28 fr. Ich hab wollen 30 haben, darnach hab ich im herr willig verkauft 50 ohm der ohm 24 fr. unt hab 50 liber bahr von im bekomen. Ich hab schier alzeit zwey herbst bey ein anter gehabt, dan der wein grat nicht allen Jahr, felts an den reben, so grotes im keller, dan am alten wein, wan er gueth wahr, ist

Digitized by Google

dans ma chronique. C'est pour cela, mes chers enfants, que je l'ai écrite pour vous, afin que vous puissiez voir quels temps, bons et mauvais, moi Wuhrlin, j'ai vécu.

Les Français ont gagné la bataille avec l'empereur Napoléon et il a de nouveau replacé son frère Joseph sur le trône d'Espagne. On a fait prisonniers près de 40.000 Espagnols et Anglais que l'on a fait passer chez nous. On en a mis beaucoup au canal, ici et là, mais je ne sais pas combien de gens ont péri, on peut bien se le figurer. Le 31 mai 1809, mon fils François-Joseph Wuhrlin s'est marié avec Anne-Marie Meyer d'ici. Le 16 janvier, les jeunes garçons ont dû à nouveau tirer au sort et si l'un voulait prendre la place d'un autre, il recevait 5000 fr. Le 12 mars 1809, l'empereur Napoléon a repassé le Rhin en trois endroits pour aller en Allemagne[1] avec trois armées et on a gagné toutes les batailles, à Ratisbonne, à Landshut et Eckmühl ; des

---

Nichts zum verspüllen, wie ühr heiter unt glar in meiner Cronny ersehen könen, darum hab ich sie Eich, meine Lieben kinter, beschriben, das ühr ersehen kenen, wass ich für zeiten gueten unt bössen erlebt habe. Wührlin.

Die frantzosen haben mit dem keyser Nabolon die batellien gewunen unt hat sein bruetter Joseph witerum auf der spanischen thron als könig festgesetzt, unt haben bey 40 000 spaniollen unt Engelenter gefangen bekomen, so sie bey uns hindurch gebracht, da haben sie vüll ans kanall gethan unt hin unt witer, wie vill Leyt aber umkomen seint, weis ich Nicht, aber man kan sich leicht einbilten.

Den 31 mey 1809 hat mein sohn frantz Joseph Wührlin hochzeit gemacht mit Anna Maria meyerin von hier.

Den 16ten Jener haben die Jung Knaben witer miessen spüllen unt wan einer ein verding von einem anter hat wollen Nemen so hat 5000 franken bekomen. Den 12ten mertz 1809 ist der Keyser Naboleon witer über den Rein in drey orten ins deitschland mit drey arme unt haben bey Regenspurg unt bey Lantshuet unt bey Ekhmill unt allen batalien gewonen, unt bey

1. Il s'agissait de repousser la cinquième coalition.

Digitized by Google

batailles décisives ont été livrées à Vienne à Ebersdorf et à Wagram[1] avec l'empereur d'Allemagne et l'empereur de Russie, Alexandre. Mais il a emmené avec lui beaucoup de jeunes garçons. Actuellement la paix est faite avec tous les potentats, mais cela n'a pas duré longtemps, car les Anglais sont tombés sur la Hollande et la Zélande[2], ils ont tué beaucoup de monde et fait des prisonniers qu'ils ont mené en Ecosse; ils ont pillé les localités, puis ils ont décampé du pays. Il y avait aussi là-bas des hommes d'ici, mais on ne sait s'ils sont morts ou s'ils ont été menés en Ecosse. Le 22 octobre, la paix avec tous les potentats[3], fut officiellement annoncée au son du tambour, mais quatre classes de jeunes gens avaient été appelées qui avaient déjà tiré au sort : savoir, celles de 1806, 1807, 1808 et 1809. Beaucoup de mes concitoyens ont dû partir, qui avaient déjà tiré au sort ; ils avaient beau avoir

---

wien unt bey Ebersdorff unt bey wagram ist zue Einem haubt Treffen gekomen Mit dem deitschen Keyser unt dem russischen Keysser Alexanter unt hat die grosse batalien gewonen, er hat aber zimlich vill Jungen gnaben nach gezogen. Dato ist der friten witer gemacht worten mit allen botentaten, er hat aber Lang gedaurt dan den 20ten Augst seint die Englenter in holant unt in selant gefahlen, unt haben sehr vill umbgebracht unt gefangene gemacht, unt sie in schotland gefiert, unt die orten ausgeblinderd, unt sich aus dem Lant gemacht, es seint auch von hier darbey gewessen, ob sie umbkomen oder ob sie in schotland gefiert worten, weist man nicht. Den 22ten weinmonath ist aber der friten offentlich ausgetrumbt worten mit alen botentaten, es seint aber 4 glassen Jung gnaben Nach gezogen worten, die schon gespilt haben, nemlich von 1806, 1807, 1808 unt 1809, es hab aber vill hiessigen miessen gehen, die schon gespilt haben, sie haben Numero so hoch wollen haben unt wan sie 100 gehabt, so hat es Nichts geholffen, dan

1. 6 juillet 1809.
2. Il s'agit de l'expédition anglaise en Belgique qui se termina par un échec pour elle.
3. La paix de Vienne est du 14 octobre 1809.

Digitized by Google

des numéros élevés, et quand c'était 100, cela ne servait à rien, car on les a pris à volonté ; le pays devait fournir de nouveau 80.000 hommes. C'était donc une jolie paix.

Cette année, il y a eu énormément de hannetons, qui ont dévoré les vignes, c'est pourquoi il y a eu si peu de vin.

Année 1810. Règne de la Lune.

Cette année, il y eut une bonne vendange moyenne. J'ai fait dans 18 schatz. 110 mesures de vin. La mesure vaut 15 fr., le quartaut de froment 28 fr., le mélangé 15 fr. Il y eut beaucoup de grains, mais peu de foin et de regain et peu de fruits et de légumes. L'été fut très sec. Cette année, on eut beaucoup à faire avec les bêtes à cornes. J'ai eu deux bœufs et trois vaches atteints ; ils ont eu la gueule glaireuse et pleine de boutons ; d'autres ont eu des abcès au cou et aux pieds. Je les ai traités, comme je l'ai dit ci-devant, dans les recettes pour les bêtes, et je les ai toutes heureusement sauvées [1].

---

sie haben sie qualtatiger weis hinweg genomen, dan das Lant hat witer miessen geben 80 000 Man, das wahr aber ein schöne friten.

In diesem Jahr hat es sehr vüll Meyenkeffer gegeben, die haben die Reben abgefressen, darum hat es so wenig wein gegeben.

Anno 1810 soll der Mont Regieren.

In disem Jahr hat es ein gueten Mitell herbst gegeben, ich hab in 18 schatz 110 ohmen wein gemacht, der ohmen gilt 15 fr., das fiertell weitzen 28 fr., die mischellfrucht 15 fr., es gibt vüll frucht, aber wenig hey und Emet, unt wenig obs unt gemiess, es wahr ein sehr trukhene somer. In dissem Jahr hat man vüll zue schaffen bekomen Mit dem Rintsvühe, es hat mir in einem Tag 2 oxen unt 3 kiehe angegriffen, sie haben katerige Meiller bekomen unt gantz voll bloteren, wie auch ein theill geschwer an den hälss unt an den fiess. Da hab miessen brauchen, wie ich es vornen in den vihe recepter beschriben habe, unt alen glücklich darvon gebracht.

1. Cette épidémie semble avoir été causée par la fièvre aphteuse, d'après les symptomes indiqués par le chroniqueur.

Digitized by Google

Cette année, la vieille monnaie royale a été retirée du cours. La perte sur un louis d'or de 48 livres est de 16 sous ; sur celui de 24, 9 sous. Sur le gros écu, 4 sous ; sur le petit écu 5 sous ; sur la pièce de 40 sous, 4 sous, sur celle de 30 sous, 2 sous, sur celle de 24, 4 sous, sur celle de 18, 2 sous, sur celle de 15, un sou, sur celle de 12, 2 sous, sur celle de 10, 1 sou, sur celle de 9, 1 sou, sur celle de 5, 1 sou. De cette manière la monnaie suisse est sortie du pays en peu de temps. Alors la monnaie est devenue rare, car on n'avait chez nous presque que de la monnaie suisse de tous les Cantons ; la monnaie d'argent de Berne était cependant une belle monnaie ; nous l'avons abandonnée avec peine, mais celle de Zurich et celle de Bâle n'étaient que du métal et n'étaient pas belles.

In disem Jahr wirt das alten Königsgelt abgerueffen, an der 48iger Luitor ist der verlust 16 su, an der 24iger 9 su, am grossen thaller 4 su, am kleine thaler 5 su, am 40iger 4 su, am 30iger 2 su, am 24iger 4 su, am 18er 2 su, am 15er 1 su, am 12er 2 su, am 10er 1 su, am 9er 1 su, am 5er 1 su. Also auf die art ist das schwitzergelt ales zum Lant heraus komen in einer Kurtze zeit, also ist das gelt sehr Rahr, weill schier Nichts anders bey uns gegangen als schweitzer gelt, aus allen Cantonen. Das berner silbergelt ist doch ein schönes gelt gewesen, das hat unss daurt, aber die zwybeck unt das bassler gelt war Nur metall gewessen unt nicht schön.

(A suivre).

Digitized by Google

MÉLANGES

UN HISTORIEN ALSACIEN

Quoique jeune encore, M. Pfister, — c'est de lui que nous vous voulons parler, — a déjà un long passé consacré à l'histoire, et la simple liste de ses publications est déjà grande. Brillant élève de l'Ecole normale, où il obtint le premier la faveur de passer une 4e année et où MM. Lavisse et Gabriel Monod furent ses maîtres, il professe depuis 15 ans l'histoire de l'Est de la France à Nancy, où jamais le dicton *the right man in the right place* n'a été plus applicable qu'à lui. Aussitôt arrivé, on lui confia la direction des *Annales de l'Est*, cet organe de la faculté des Lettres chargé de maintenir les droits de l'historiographie française sur le passé de l'Alsace [1] et de Lorraine. Il y a écrit d'innombrables comptes-rendus, relatifs, la plupart, à l'histoire de nos provinces perdues. Quant à ses articles de fond, en voici au moins les titres :

Jean-Daniel Schœpflin, étude biographique, parue à part chez Berger-Levrault, 1888, 135 pages.

L'Alsace et la Lorraine de 511 à 834, leçon d'ouverture du cours de 1887-88.

Les revenus de la Collégiale de St.-Dié au Xe siècle. II, 514.

L'évêque Frothaire de Toul. IV, 261.

Le Duché mérovingien d'Alsace et la légende de S. Odile, paru à part en 1892.

Les anciens monuments de Ste-Odile. VI, 219.

Histoire de l'ancienne Université de Nancy. VIII, 549.

Histoire de la ville de Nancy, leçon d'ouverture du cours de 1894-95.

Documents sur le prieuré de N.-Dame de Nancy, paru à part en 1897. (65 pièces tirées des archives de Molêmes qui furent transportées à Dijon en 1790.)

1. Voir les *Annales de l'Est et l'histoire d'Alsace* dans notre Revue (1896, p. 289).

Digitized by Google

Ce titres montrent que M. Pfister ne songea d'abord qu'à s'occuper de l'histoire de l'Alsace, mais que ses fonctions et sa situation à Nancy l'obligèrent bientôt à mettre celle de la Lorraine au premier plan de ses études. C'est ainsi que, renonçant provisoirement à poursuivre son rêve de jeunesse en écrivant cette *Histoire d'Alsace* dont plusieurs chapitres étaient déjà achevés, il se plongea dans le passé de la ville de Nancy et publiait, en 1896, sur son histoire un 1er tome (jusqu'en 1508, voir *Revue d'Alsace* 1897, p. 1897, p. 289) qui n'aura pas de suite. Car la municipalité ayant généreusement voté un crédit de 10,000 francs pour la publication de cet ouvrage, l'auteur l'a remanié sur un plan plus vaste (avec de nombreuses et curieuses illustrations), et le 1er vol. de cette nouvelle édition (l'autre était celle de la *Lorraine Artiste*) paraîtra probablement avant les lignes que nous écrivons [1].

M. Pfister est aussi un des membres les plus actifs de l'Académie de Stanislas, dont il fut président en 1895 : c'est en cette qualité qu'il y reçut, le 16 mai, M. Oscar Berger-Levrault. Les discours du président et du récipiendaire ont été réunis en une brochure intitulée *Souvenirs strasbourgeois*. En 1898, il inséra dans les *Mémoires* de cette Académie son étude (parue à part l'année suivante) sur *Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy*. D'autre part, les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* recevaient de lui, en 1896 la *Donation de l'Eglise de St.-Dizier au Prieuré Notre-Dame de Nancy*, et, en 1899, le *Journal du libraire Jean-François Nicolas (1897-1744)*, paru à part en 1900 chez Crépin-Leblond (178 pages, dont 18 d'introduction). En 1897, le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* publiait une leçon publique faite par lui le 30 janvier sur *Catherine de Bar (R. M. Mechtilde), sa vie et son œuvre*, et, en 1899, il donnait au *Journal de la Société d'archéologie lorraine* sous le titre de *Chartes antérieures au XIVe siècle conservées à la bibliothèque publique de Nancy*, 23 pièces, inédites pour la plupart, allant de l'an 1000 à 1300, et parues, depuis, en édition spéciale. Déjà en 1896, les *Etudes d'histoire du Moyen-âge* comprenaient un article sur *l'Abbaye de Molesme et les origines de Nancy*, où il communiquait 6 chartes des cartulaires de Molesme, dans lesquelles le nom de Nancy apparaît d'abord dans l'histoire, entre l'an 1080 et 1090.

1. Ce volume doit paraître en janvier prochain.

Digitized by Google

Comme président de la Société de géographie de l'Est, M. Pfister écrivait en 1895 une notice nécrologique sur le fondateur et le secrétaire général de cette société, *Joseph Victor Barbier*, qui était mort le 7 septembre, laissant inachevé son *Lexique géographique du monde entier*, destiné à figurer à l'Exposition.

On voit, comme nous l'annoncions en débutant, que la simple liste des travaux de M. Pfister est déjà longue. Et nous ne sommes pas au bout ; outre ses thèses de docteur, soutenues à Paris en janvier 1885, sur *Le Roi Robert* et *De Fulberti Carnotensis Episcopi vita et operibus*, et outre *Les Economies royales de Sully et le grand dessein de Henri IV* (dans la *Revue historique* de 1894), il reste à nommer quelques études tout spécialement alsatiques [1].

En 1893, Berger-Levrault éditait sa leçon d'ouverture sensationnelle sur *L'Alsace sous la domination française*, qui a eu l'honneur d'être objet des critiques d'outre-Rhin ; et 4 ans auparavant Fischbacher avait fait imprimer *Le Comté de Horbourg et la Seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française, 1680-1793*. En 1894, M. Pfister donnait aux *Analecta Bollandiana* (XIII) une nouvelle édition de la *Vita Sanctæ Odiliæ virginis* qui n'avait encore été publié qu'une seule fois, par Mabillon, d'après un unique manuscrit souvent incorrect. M. Pfister a pris pour base de son travail le plus ancien manuscrit aujourd'hui connu, celui de la bibliothèque capitulaire de St.-Gall (fin du Xe siècle) et en énumère 43 autres qu'il a utilisés. Il présume, comme auteur de la *Vita*, le moine Victor qui, originaire de Rhétie, entra au couvent de St.-Gall, où on lui creva les yeux dans une rixe, puis dirigea les écoles de l'évêque de Strasbourg Erkambald (965-91), et se retira enfin au Champ du Feu, où il mourut en odeur de sainteté.

En 1897, M. Pfister écrit une préface de 35 pages à l'ouvrage posthume de Charles Schmidt, *Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen-âge*, ouvrage paru précédemment dans les *Annales de l'Est*. Enfin, pour compléter notre nomenclature qui s'allonge plus que nous ne le supposions nous-même, rappelons qu'il a publié dans notre Revue,

1. Si nous avons énuméré aussi celles qui n'intéressent pas l'histoire de notre province, c'est que, l'auteur étant alsacien et faisant tant d'honneur à ses origines, nous avons pensé que rien de ce qui le touchait n'était déplacé dans notre Revue.

Digitized by Google

d'abord les *Manuscrits allemands de la Bibliothèque Nationale relatifs à l'Alsace*, puis, plus récemment (1895), *Un Mémoire de l'Intendant Colbert sur l'Alsace en 1663;* et n'oublions pas d'autre part, de mentionner son coquet et pourtant si instructif *Guide de la ville de Nancy*, édité par Bergeret. Enfin, il reste à signaler *La Réunion de l'Alsace à la France* dans la *Revue de Paris* du 15 juillet 1900, article qui, pour la 1re fois, expose, sous une forme accessible à tout le monde, les diverses phases successives d'une annexion qui ne s'accomplit qu'en 40 ans.

Cet inventaire sommaire que nous venons d'ébaucher des travaux savants de M. Pfister est loin d'épuiser tous les résultats de son activité. Mais sa classique et définitive *Histoire de la ville de Nancy*, pour la publication de laquelle le magistrat nancéien a voté un crédit de 10,000 francs, comme nous venons de le dire, nous fournira une occasion propice de compléter les lacunes de la présente notice.

TH. SCHŒLL.

UNE STATUETTE DU XIIe SIÈCLE

On conserve à Colmar, chez les Religieuses Dominicaines du Nouvel-Unterlinden [1] une statuette de S. Jean-Baptiste qui remonte à une très haute antiquité. Cette statuette, d'après une tradition ininterrompue, serait celle dont parle en ces termes une chronique d'Unterlinden, publiée [2] dans le 8e volume de la rarissime *Bibliotheca ascetica* de Pez : « A nostris majoribus tam spectatæ fidei personis ut verbis eorum non credere nefas

1. Sur cette récente restauration de l'antique monastère d'Unterlinden, cfr. l'opuscule de l'abbé Denys : *Unterlinden zu Colmar* (Mulhouse, 1900), p. 76.

2. Pez intitule cette chronique *Primordia monasterii Sub Tilia*, et la dit tirée *ex mss ejusdem monasterii codicibus*. Je n'ai point retrouvé ce manuscrit qu'il ne faut confondre ni avec la chronique qui se trouve en tête de l'*obituaire* d'Unterlinden et que j'ai publiée dans *Le Monastère d'Unterlinden au XIIIe siècle*, p. 1 ; ni avec les *Vitæ sororum* de Catherine de Geberschwir, dont le P. Reichert va fait paraître bientôt une édition scientifique dans les *Monumenta ordinis Fratrum Prædicatorum historica*. Le texte de ces *Primordia* se trouve, à peu de chose près, dans la *Geschichte der Stadt Colmar* de l'abbé Hunckler, qui dit l'avoir eu en communication de M. Maimbourg. Il est donc vraisemblable que le ms. utilisé par Pez se trouvait dans la collection de ce curé de Colmar, qui, à sa mort, a été si malheureusement dispersée loin de notre pays.

Digitized by Google

putemus, necnon sæcularibus quorum nihilominus parentes locum *Auffmülen* [1] incoluerunt, accepimus, S. Joannem Baptistam nocte, ... quibusdam sororibus in somnis apparuisse ac dixisse se pariter cum ipsis locum Sub Tilia petiturum ... quædam etiam vocem audierunt alte sub terra clamantem : *Ne sine me hinc disseritis, sed me vobiscum tollite*, quam vocem insecutæ, humum effoderunt, et *venerandam S Joannis Baptistæ imaginem cum duabus ardentibus lampadibus invenerunt... Unde... sacram imaginem e terra levarunt secumque in locum Sub Tilia asportarunt...* »

La même chronique pour expliquer comment cette statuette se trouvait enfouie, ajoute : « Narratum ... nobis est quod prædicta imago ob ferocem gentilem populum aliquando per partes illas profectum [2] subter terram occultata fuerit, qui sacellum S. Joannis Baptistæ quod *Auffmülen* tunc temporis erat destruxit in quo forte imago illa asservabatur ... »

Comme on le voit pas le fac simile que nous donnons ci-dessus [3] cette statuette a bien les caractères de l'antiquité

1. Ce premier emplacement du monastère, que les religieuses quittèrent en 1252 pour se refugier en ville, était, d'après la tradition, situé dans ce que l'on a longtemps appelé le *jardin Morel*, aujourd'hui entre la route d'Ingersheim, le chemin de fer et le canal des moulins. (Ne pas confondre avec le pré Morel qui était de l'autre côté de la route.)

2. Est-ce des Hongrois que le chroniqueur veut parler ? Mais leur dernière apparition dans nos contrées date de 954. (Année du martyre des 6 moines de Murbach. Cfr. *Miscellanea alsatica*, II, p. 89.) Notre statuette serait dans ce cas du Xe siècle.

3. D'après le dessin de Goutzwiller, dans la *Chronique de Colmar*, I, p. 47.

Digitized by Google

reculée qu'on lui assigne. C'est notamment l'avis d'un juge compétent, M. Kraus [1], qui en parle ainsi : « Statuette des hl. Johannes des Täufers aus Unterlinden in Holz, sehr alt, warscheinlich 12 Hundert... » Elle a environ un pied et demi de haut ; pesamment drapé, le saint porte sur la poitrine un *Agnus Dei.*

Conservée jusqu'au moment de la Révolution par les religieuses du monastère d'Unterlinden qui l'avaient habillée et y avaient ajouté des mains postiches qui portaient un petit reliquaire [2], cette statuette eut ensuite toutes sortes de curieuses vicissitudes dont on trouvera le récit détaillé dans la *Chronique de Colmar* publiée par M. Liblin [3]. Elle finit par arriver au trésor de l'église de S. Martin de Colmar d'où, lors du rétablissement dans la même ville des dominicaines, elle a passé dans la chapelle actuelle de ces religieuses [4].

C'est vraisemblablement la statuette de bois la plus ancienne que l'on vénère [5] en Alsace, et probablement dans bien des pays à la ronde [6].

A. M. P. INGOLD.

1. *Kunst und Alterthum im Ober-Elsass*, p. 252.

2. Ce petit reliquaire en argent, en forme de coffret, surmonté d'un *Agnus Dei*, est encore conservé aujourd'hui dans la famille d'une des dernières religieuses d'Unterlinden.

3. Page 46 et suivantes. — La *Revue d'Alsace* publiera prochainement la continuation de ce travail de son fondateur.

4. La statuette est aujourd'hui complètement dorée, sauf l'*Agnus Dei* qui est argenté. Ajoutons que plusieurs reproductions en plâtre de cet objet ont été faites il y a une cinquantaine d'années par les soins de M. Hugot, conservateur du Musée de Colmar. (Cfr. son *Livret indicateur du musée*, p 11, N° 12.)

5. Mais qu'on n'*adore* pas et qu'on n'a jamais adorée. La réédition de ce vieux préjugé contre les catholiques, dans la *Chronique de Colmar* citée plus haut, ne fait honneur ni à la science ni à la bonne foi de l'auteur.

6. Outre cette statuette on vénérait encore à Unterlinden une Vierge miraculeuse (Cfr. *le Liber miraculorum d'Unterlinden*, dans mes *Miscelianea alsatica*, III, p. 59.) dont on a aujourd'hui perdu la trace, et le fameux Crucifix sur lequel on trouvera, dans le même opuscule (p. 121) une notice du R. P. Berthier, l'éminent professeur de l'université de Fribourg.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

M. le Professeur Bleicher (1838-1901). Impr. Berger-Levrault, Nancy.

Une main pieuse a réuni, sous ce titre, les nombreux discours qui ont été prononcés sur la tombe du regretté directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy. Ces pages témoignent de l'émotion causée par la soudaineté, l'horreur de l'évènement, et de l'unanimité des regrets laissés par M. Bleicher. On y voit aussi de quelle haute et universelle estime était entourés, non seulement la science du savant, mais le caractère de l'homme.

Puissent ces manifestations d'admiration et de doléances sinon adoucir l'affliction de la noble veuve « dont la douleur ne peut-être consolée », comme le disait M. Guignard, de l'Institut, — du moins en atténuer l'amertume.

LA DIRECTION.

Miscellanées par H. BARDY. St. Dié, typographie et lithographie Cuny, 1901.

Il m'est avis qu'à son berceau, M. Bardy dut recevoir les visites d'une de ces belles et bonnes fées dont il se plait à entretenir le public et que, lui effleurant le front de sa magique baguette, elle y imprima le goût des travaux historiques et des œuvres utiles. Et, de ce commerce enfantin, de cette douce hantise, notre vénéré collaborateur conserva un souvenir reconnaissant. Non seulement il suit les traces de « ces charmantes et gracieuses créatures », « au corps diaphane », sur les monts vosgiens, mais encore, pour les surprendre, sa tendresse anxieuse interroge les horizons lointains, en franchit les limites, brave tous les climats, toutes les latitudes. Les *Fairies* d'Angleterre, les *Fairfolks* de l'Ecosse, les *Alfs* de la Scandinavie, lui sont aussi familières que les *Dames Vertes* de la Franche-Comté, ou les *Femmes Blanches* et les *Elfes* de l'Allemagne ; il fré-

Digitized by Google

quente même avec les *Nibrianes* de Naples et, Dieu me garde, va relancer les *Péris* jusqu'au fin fond de la Perse. Mais n'allez, pas croire que ces infidélités exotiques lui fassent oublier celles qui ajoutent leur poésie au charme du foyer natal. Bien au contraire, toutes ses prédilections appartiennent à ces dernières, et je gage qu'à la *Mélusine* du Poitou, à l'*Esterelle* des Provencaux, à la bonne et douce *Habondia*, même à *Titania*, la reine de l'espèce, son cœur préfère la petite *Arie*, le fée tutélaire du pays de Montbéliard et de Porrentruy, qui « apprenait aux filles laborieuses de l'Elsgau, à filer le lin et le chanvre ». D'ailleurs, n'était son goût personnel, la reconnaissance le forcerait à elle seule, à aiguiller ses sentiments dans cette direction. Lisez dans le volume ce qui concerne les bonnes fées qui ont élu domicile sur la montagne d'Ormont. En voilà qui ont rendu un fier service à la ville de St.-Dié ! Lisez et vous verrez combien il a eu raison, M. Bardy, de leur consacrer la meilleure partie de son cœur : n'ont-elles pas sauvé du plus épouvantable cataclysme la cité où, depuis pris d'un demi-siècle (voir le *Dictionnaire biographique international des Ecrivains*, publié par M. Charnoy) il déploie une activité si féconde.

La même brochure contient un plaid très énergique en faveur des poissons contre les usines qui, par les déjections de leurs résidus, altèrent la pureté des cours d'eau ; — une marcuriale bien sentie à l'adresse du *Merulius destruens*, ce champignon dévastateur, lequel fait le désespoir des propriétaires de maisons et dont les ravages, tout sournois qu'ils puissent être, n'en sont pas moins redoutables ; — une étude que nous recommandons à l'attention des travailleurs de la terre, sur l'*igname de Chine ;* enfin deux articles biographiques sur le chanoine Charles Dautriche et sur M. Raoult, commandeur de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, qui professa, en 1855, au collège de St.-Dié.

Ainsi se poursuit d'année en année cette belle collection de Miscellanées. Puissent les tomes succéder aux tomes pendant longtemps encore, pour la grande joie du lecteur et la gloire de M. Bardy.

ANGEL INGOLD.

Nouveaux Miscellanées, par H. BARDY. St.-Dié, typ. et lith. Cuny, 1901.

Tandis que les lignes qui précèdent attendaient leur tour de paraître à la lumière, M. Bardy, avec son infatigable ardeur,

Digitized by Google

marchait de l'avant et produisait un nouveau recueil de *Miscellanées*. Si les chapitres qui composent ce dernier ont principalement pour cadre les provinces d'au delà les Vosges, il n'en reste pas moins à y glaner de quoi intéresser les habitants du versant alsacien. Ces miettes de l'histoire offrent des points d'un grand intérêt pour les fureteurs. Elles peuvent attirer leur attention sur des pistes insoupçonnées et leur donner l'idée d'orienter leurs investigations dans des parages imprévus. Souvent un détail qui échappe aux yeux distraits, jette un jour nouveau sur des évènements insuffisamment compris. Au chapitre consacré au *Petit St.-Dié*, nous rencontrons un Laurent de Billaut qui intéressera les historiens belfortains. Les pages intitulées : *Autour d'une lettre d'actrice*, sont précieuses au point de vue de l'art musical et dramatique à Strasbourg.

M. Bardy enfin qui n'oublie jamais qu'il est grand clerc ès sciences naturelles, nous révèle certains remèdes contre les maux d'yeux et les maux de dents, en usage à St.-Dié : « S'il vous arrive d'avoir une rage de dents, remplissez-vous la bouche d'eau, et asseyez-vous sur un fourneau bien chaud : quand l'eau sera bouillante, le mal sera passé. » Ou encore : « Si vous le préférez, tenez pas la queue une pomme entre les dents et tournez le dos au feu ; quand la pomme sera cuite, vous serez guéri. » L'auteur n'ajoute d'ailleurs pas grande foi à ces recettes. Il s'en égaie agréablement.

ANGEL INGOLD.

AUG. JEANNIN. *Histoire de l'église St.-Sulpice de Paris*. In 12 de 148 pages. (*Modèle de monographie* paroissiale, a-t-on dit de ce livre de notre compatriote.)

J. CAHN. *Der Rappenmünzbund. Eine Studie zur Müntz- und Geld-Geschichte des oberen Rheinthales*. Heidelberg, 1901, Winter, in 8°.

E. DUVERNOY. *Les archives départementales de Meurthe et Moselle*. Nancy, Crépin-Leblond, 1901. In 4° de 12 pages.

Dr GOTTFR. ZEDLER. *Gutenberg-Forschungen*. Leipzig, O. Harrassowitz, 1901. In 8° de 165 pages.

Digitized by Google

M. SCHICKELÉ. *Le doyenné de Masevaux.* Rixheim, Sutter, 1901. In 8° de 196 pages.

Nous avons signalé, à mesure qu'ils paraissaient, les savants articles de statistique ecclésiastique publiés par M. S. dans la *Revue catholique d'Alsace.* En les réunissant dans ce volume qui aura, espérons-le, une suite très prochainement, l'auteur a rendu un vrai service aux travailleurs.

J. LÉVY. *Die abgegangenen Ortschaften u. Schlösser des Erzpriesterthums Bockenheim.* Sarguemines, 1901. In 8° de 24 pages.

L. PFLEGER. *Die Cistercienserabtei Baumgarten, — Elsässische Klöster und die Rheinschiffahrt im Mittelalter.* Tirages-à part des Studien und Mitteilungen, 1900.

Articles de revues et journaux.

Revue des études historiques. Sept.-Oct. 1901. FR. FUNCK-BRENTANO, Le champ de Turenne à Sasbach.

Revue ecclésiastique de Metz. Oct. 1901. C. BÉNARD, Le protestantisme en Alsace-Lorraine.

Revue alsacienne illustrée. Septembre 1901. P. LOCARD, Léon Bœllmann. — SCHNUG, Euloge Schneider. — J. GÉNY, Aus Pfeffel's Militärschule.

Annales de l'Est, Octobre 1901. R. REUSS, Les suites d'un emprunt : épisode des relations diplomatiques de la couronne de France avec la République de Strasbourg. — AUERBACH, Les travaux géographiques de Bleicher.

Notes d'art et d'archéologie. Sept. et Oct. 1901. A. GIRODIE, La collection Spetz (9 gravures).

Chronique des Arts. Septembre 1991. J. GUIFFREY. La vie de la Vierge, tapisseries de la cathédrale de Strasbourg.

Strassburger Diözesanblatt. Oct. 1901. VICTORI, Aeltere Tonwerke der Bibliothek des Strassburger Seminars.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME 52e (1901) DE LA REVUE D'ALSACE.

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs de la Revue dont les articles ont paru dans ce volume ; les autres ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans ces articles.
ABRÉVIATIONS : *C. R.*, compte rendu ; — *Art.*, article ; — *V.*, voyez.

Abbaye (l') de Murbach. V. Hoffmann.

Aigrefeuille (Jean d'). V. Angel Ingold.

Ambassade (l') du prince-coadjuteur L. de Rohan, à la cour de Vienne, par Dr Ehrhard. C. R. 507.

Bardy. L'avant dernier bourgeois de Belfort, le comte de Gestas. Art. 225. — *Miscellanées*, C. R. 221. 599.

Bary (René de). Histoire de la ville de Guebwiller et de l'abbaye de Murbach. 221.

Belfort (la ville de) pendant la guerre de Trente-Ans, par Dubail-Roy. C. R. 506.

Berlière (Dom). Mélanges d'histoire bénédictine. 221.

Berryer à Colmar. V. Fleurent.

Beuchot (I.). Les origines de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Ribeauvillé. Art. II. 49. — III. 290. — IV. et V. 465.

Blech (Ernest). Les origines de l'industrie textile à Ste-Marie-aux-Mines. Art. 76.

Bleicher. Nécrologie. 411. 599.

Bonnal (Général de). Frœschwiller. 104.

Bourgeois (Jules). L'église du prieuré de Liepvre aux 17e et 18e siècles. Art. 232.

Brière et Caron. Répertoire de l'histoire moderne pour l'année 1900. 412.

Buchinger, abbé de Lucelle, par A M. P. Ingold. C. R. 109.

Caron. V. Brière.

Chauvin (R. P.). Le P. Gratry en Alsace. Art. 113.

Chronique (la) de Hartmannswiller. V. Gasser.

Congrégation (la) des Sœurs de Ribeauville. V. Beuchot.

Danzas (H.). Les châteaux de S.-Hippolyte, l'Estuphin, le Haut-Kœnigsbourg. (I-X). Art. 341. 438. 541.

Digitized by Google

Danzas (H.) Origine de la vigne rouge de S.-Hippolyte-Rodern. Art. 110.

Dialecte (le) alaman de Colmar, par V. Henry. C. R. 111.

Diplomatie (la) française et la succession d'Espagne, par Legrelle. C. R. 121.

Doyenné (le) de Masevaux, par M. Schickelé, C. R. 602.

Dubail-Roy. La ville de Belfort pendant la guerre de Trente-Ans. 506.

Dubruel (Marc). Fulrad, archi-chapelain des premiers rois carolingiens et abbé de S.-Denis-en-France. Art. 139. 354. 517.

Ehrhard (Dr L.). La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric-le-Grand. Art. 22. — *L'ambassade du prince-coadjuteur L. de Rohan à Vienne.* C. R. 507.

Famille (une) alsacienne de soldats. V. Reiset.

Feuerstein (M.). V. Rouge.

Fleurent (J. B.) Berryer à Colmar. Art. 161.

Fræschwiller, par le général de de Bonal. C. R. 104.

Fulrad. V. Dubruel.

Gasser. La chronique de Wührlin. Art. 198. 390. 559. — Les impositions seigneuriales d'une petite ville de la Hte-Alsace. Art. 492.

Geiler de Kaysersberg, Ars moriendi, par Hoch. C. R. 506.

Gendre (Aug.). Le protocole du magistrat de Massevaux sous la fin du 17e siècle. Art. 153. 385.

Généraux (Nos) alsaciens, par P. Holl. C. R. 218.

Gestas (le comte de). V. Bardy.

Grammaire (a) du patois de La Poutroye, par S. Simon. C. R. 111.

Gratry (le P.) en Alsace. V. Chauvin.

Guebwiller (Histoire de) et de l'abbaye de Murbach, par R. de Bary. C. R., 221.

Hanauer. Les imprimeurs de Haguenau. Art. I. H. Gran. 8. 242. II. Thomas Anshelm. 417.

Henry (V.). Impressions d'Italie. Art. 374. — *Le dialecte alaman de Colmar*. C. R. 111.

Hoch. Geiler de Kaysersberg. 506.

Hoffmann (Ch.). L'abbaye de Marbach. Art. 5. — Les premières municipalités de la Haute-Alsace. Art. 267. 448.

Holl. Nos généraux alsaciens. 218.

Impressions d'Italie. V. Henry.

Imprimeurs de Haguenau. V. Hanauer.

Impositions de Soultz. V. Gasser.

Ingold (Angel). Jean d'Aigrefeuille. Art. 182.

Ingold (A. M. P.). Une statuette du XIIe siècle. Art. 596.

Ingold. Buchinger. 109.

Lefébure (E.). Notes de voyage d'un alsacien : De Bosserville à Bayreuth par l'Engadine et le Tyrol. Art. 63. 314.

Legrelle. La diplomatie française et l'Espagne. 221.

Liblin. V. Gasser.

Liepvre (L'église de) aux 17e et 18e siècles. V. Bourgeois.

Marbach. V. Hoffmann.

Masevaux. V. Gendre. Schickelé.

Mélanges d'histoire bénédictine, par D. Berlière. C. R. 221.

Digitized by Google

Miscellanées, par H. Bardy. C. R. 221, 599.

Monuments français en Alsace, par Stæhling. C. R. 219.

Murbach. V. Bary de.

Notes de voyage d'un alsacien. V. Lefébure.

Odile (Ste) par H. Welschlinger. C. R. 414.

Odern, par l'abbé Schickelé. C. R. 220.

Origines de l'annexion de la Bourgogne en 1469, par Stouff. C. R. 143.

Origines de l'industrie à Ste-Marie-aux-Mines. V. Blech.

Protocole du magistrat de Massevaux. V. Gendre.

Question (la) d'Alsace-Lorraine et Frédéric II. V. Ehrhard.

Répertoire de l'histoire moderne, par Brière et Caron. C. R. 412.

Reiset (Vte de). Une famille alsacienne de soldats : les de Reiset. Art. 321. — *Souvenirs du général de Reiset*. C. R. 507.

Ribeauvillé. V. Beuchot.

Rouge. M. Feuerstein, un artiste alsacien. Art. 214.

Sainte-Marie-aux-Mines. V. Blech.

Schickelé. Odern dans la vallée de St Amarin. 220. — Le doyenné de Masevaux, 602.

Schœll. Un historien alsacien : (Pfister). Art. 593.

Simon. Grammaire du patois de La Pontroye. 111.

Soultz. V. Gasser.

Souvenirs du général de Reiset, par le Vte de Reiset. C. R. 507.

Spetz (Georges) par A. Laugel. C. R. 220.

Stæhling. Monuments français en Alsace. 219.

Stouff. Origines de l'annexion de la Bourgogne en 1469. 413.

Urkundenbuch der Pfarrei Rufach, par Th. Walter. C. R. 110.

Vigne (origine de la) rouge de S-Hippolyte. V. Danzas.

Walter. Urkundenbuch der Pfarrei Rufach. 110.

Waltz. Le tableau de Rembrandt du Musée d'Unterlinden de Colmar. Art. 513.

Welschlinger. Ste-Odile. 414.

Winkler. Vue de Marbach (en tête de l'année).

Digitized by Google

TABLE DES SOMMAIRES

DU 2e VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(52e DE LA COLLECTION)

1re livraison. — Janvier-Février 1901

Pages

CH. HOFFMANN, L'abbaye de Marbach : Note iconographique (avec une gravure de T. WINKLER) 5-7

A. HANAUER, Les imprimeurs de Haguenau. I. Henri Gran (1489-1527). 8-12

Dr L. EHRHARD, La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand 22-48

I. BEUCHOT, Les origines de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Ribeauvillé (Suite). II. La dispersion . . 49 62

E. LEFÉBURE, Notes de voyage d'un alsacien : De la chartreuse de Bosserville à Bayreuth, par l'Engadine et le Tyrol (Suite). II 63-75

E. BLECH, Les origines de l'industrie textile à Sainte-Marie-aux-Mines 76-103

Bibliographie. Frœschwiller, par le général H. Bonnal. — B. Buchinger, abbé de Lucelle, par A. M. P. Ingold. — Urkundenbuch der Stadt Rufach nebst einem Anhange : Kurze Pfarrchronik der Pfarrei Westhalten, von Theob. Walter. — Le dialecte alaman de Colmar, par V. Henry. — Grammaire du patois wallon, par S. Simon 104-112

Supplément. Table générale des matières de la Revue d'Alsace, 1850-1899, 1re feuille.

2e livraison. — Mars-Avril

A. CHAUVIN, Le P. Gratry en Alsace. (1828-1840) 113-138

MARC DUBRUEL, Fulrad, archichapelain des premiers rois carolingiens et abbé de S.-Denis-en-France. Chapitre Ier : Sources et livres 139-152

A. GENDRE, Le protocole du magistrat de Massevaux vers la fin du XVIIe siècle. (Suite) 153-160

J. B. FLEURENT. Berryer à Colmar, mars et mai 1864. . . 161-181

ANGEL INGOLD. Jean d'Aigrefeuille, (fin de la première partie) 182-197

J. LIBLIN & A. GASSER, Chronique de Fr.-Jos. Wührlin de Hartmannswiller (Suite). Années 1778-1789. 189-213

Digitized by Google

Pages

CH. ROUGE, Mélanges : Un artiste alsacien, Martin Feuerstein 214-217

Bibliographie. Nos généraux alsaciens, par P. Holl (Angel Ingold). — Monuments français en Alsace, par Ch Stæhling (Alsata). — Georges Spetz, par Laugel (A. Gasser). — Miscellanées, par H. Bardy (Angel Ingold). — Livres nouveaux. — Articles de revues 218-224

Supplément. Table générale des matières de la Revue d'Alsace, 1850-1899, 2me feuille.

3e livraison. — Mai-Juin 1901

H. BARDY. L'avant-dernier bourgeois de Belfort, le comte de Gestas 225-231

J. BOURGEOIS. L'église du prieuré de Lièpvre aux 7e et 8e siècles 232-241

A. HANAUER. Les imprimeurs de Haguenau. I. Henri Gran (489-527). (Suite) 242-266

CH. HOFFMANN. Les premières municipalités de la Haute-Alsace. (Suite) 267-289

I. BEUCHOT. Les origines de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Ribeauvillé. III. Première réorganisation 290 313

E. LEFÉBURE. Notes de voyages d'un alsacien : Bayreuth. (Fin) 314-320

Supplément. Table générale des matières de la Revue d'Alsace, 1850-1899, 3me feuille.

4e livraison. — Juillet-Août

VICOMTE DE REISET, Une famille alsacienne de soldats : le lieutenant-général de Reiset et ses parents (avec 3 portraits) 321-340

H. DANZAS. Les châteaux de S.-Hippolyte, l'Estuphin, le Haut-Kœnigsbourg, le siège de 1633 341-353

MARC DUBRUEL. Fulrad. Chapitre II : Son rôle religieux et politique 354-373

V. HENRY, professeur à la Sorbonne. Impressions d'Italie. . 374-384

A GENDRE. Le protocole du magistrat de Massevaux. (Fin) 385-389

J. LIBLIN & GASSER. La chronique de Hartmanswiller (Suite) 1790-1794 390-409

Variétés. Origine de la vigne rouge de S.-Hippolyte-Rodern 410

Nécrologie : G. Bleicher 411

Bibliographie. Répertoire de l'histoire moderne pour l'année 1900, par Brière et Caron (Th. Schœll). — Les origines de l'annexion de la Bourgogne en 469 par L. Stouff (Alsata). — Sainte Odile, par H. Welschinger (A. M. P. Ingold). — Articles de Revues 412-416

Supplément. Table générale des matières de la Revue d'Alsace, 1850-1899. 4me feuille.

Digitized by Google

5e livraison. — Septembre-Octobre

Pages.

A. HANAUER. Les imprimeurs de Haguenau. (Suite) II. Thomas Anshelm (57-522) 417-437

H. DANZAS. Le Haut-Kœnigsbourg (Suite). V. Destruction de l'Estuphin. Le 1er Haut-Kœnigsbourg. VI. Acquisition du château par les ducs de Lorraine. VII. Mutations de seigneurie du XIIIe et XIVe siècles 438-447

CH. HOFFMANN. Les premières municipalités de la Haute-Alsace (Suite). Ch. IVe. Affaire de Lautenbach. Le syndic de Sigolsheim. Difficultés à Soultzmatt. 448-464

I. BEUCHOT. Les origines de la congrégation des Sœurs de la Providence (Suite). IV. La maison-mère de Sélestadt. V. Edouard Bruno Mertian 465-491

A. GASSER. Les impositions seigneuriales d'une petite ville de la Haute-Alsace (Soultz) 492-505

Bibliographie. La ville de Belfort pendant la guerre de Trente-Ans, par Dubail-Roy. (Alsata). — Geiler de Kaysersberg Ars moriendi, par Hoch (A. I.) — L'ambassade de L. de Rohan à Vienne, par L. Ehrhard (A. I.) — Souvenirs du général de Reiset, par le Vicomte de Reiset (Angel Ingold). — Articles de revues 506-512

Supplément. Table générale des matières de la Revue d'Alsace, 1850-1899, 5me feuille.

6e livraison. — Novembre-Décembre

A. WALTZ. Le tableau de Rembrandt du Musée d'Unterlinden de Colmar (avec une gravure). 513-516

M. DUBRUEL. Fulrad. Son rôle religieux et politique. (Fin) 517-540

H. DANZAS. Les châteaux de S.-Hippolyte (Suite). VIII, IX, X. 541-558

A. GASSER & J. LIBLIN. La chronique de Hartmannswiller (Suite). Années 1795-1810 559-592

TH. SCHŒLL. Un historien alsacien 593-596

A. M. P. INGOLD. Une statuette du 12e siècle. 596-598

Bibliographie. M. Bleicher (La direction). — Miscellanées par H. Bardy (Angel Ingold). — Livres nouveaux. — Articles de revues 593-602

Tables de l'année. 603-612

Supplément. Table générale alphabétique (Fin). 6me feuille.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google